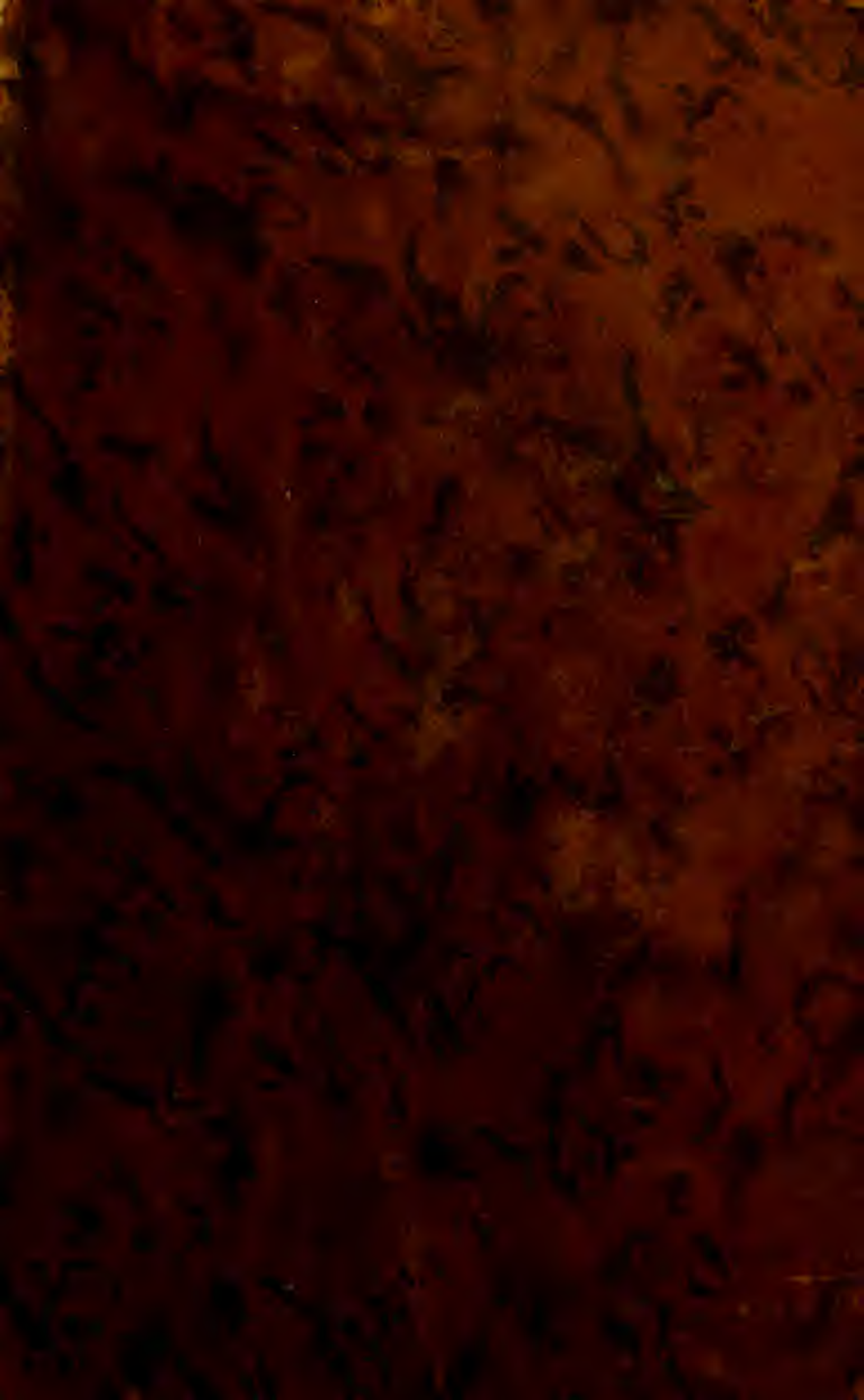



UNIVERSITAS
O. M. I
OTTAWIENSIS

LETTRES D'HENRY IV. ROI DE FRANCE, ET DE MESSIEURS DE VILLEROY, ET DE PUISIEUX,

A

Mr. *ANTOINE LE FEVRE DE LA BODERIE.*

Ambassadeur de France en Angleterre.

Depuis 1606. jusqu'en 1611.



A AMSTERDAM,

AUX DEPENS DE LA COMPAGNIE,

MDCCXXXIII.

AVERTISSEMENT.

Antoine le Fevre, Sieur de la Boderie, étoit Ambaſſadeur extraordinaire de la Cour de France vers Jaques premier Roi d'Angleterre, dans les dernieres années du regne d'Henry IV. Roy de France, & au commencement de celui de Loüis XIII. ſon fils. Il mourut en 1615. *C'eſt à lui que s'adreſſent les Lettres d'Henry IV. & de Meſſieurs de Villeroy & de Puiſieux, qui compoſent ce Recueil, lequel, ſelon qu'écrit le P. le Long dans ſa* Bibliotheque des Hiſtoriens de la France, *exiſtoit de ſon tems en Manuſcrit dans celle de M. le Chancelier Dagueſſeau. Il ſeroit à ſouhaiter pour le public que l'on eut recouvré en même tems les* Réponſes de M. de la Boderie *& ſon* Ambaſſade, *qui compoſent deux autres Recueils. On les auroit ſans doute déja, s'ils n'avoient échapé juſqu'à préſent à la ſagacité de ces* furets litteraires, *diſons mieux, à l'avidité de ces ſtellionataires, qui courent les Bibliotheques de Paris, pour y deterrer quelque Manuſcrit precieux, dont ils vendent enſuite ſans même excepter l'original, autant de copies qu'ils trouvent de Libraires dupes de leur bonne foi.*

Ce Recueil de Lettres commence en 1606. *& conſiſte en deux* Legations, *ſelon le titre du Manuſcrit. La premiere finit vers le milieu de Juillet* 1606. *La ſeconde commence en Janvier* 1610. *& finit en* 1611. *Ces deux négociations avoient pour objets de croiſer à quelque prix que ce fut tous les projets de l'Eſpagne en Angleterre, & de traiter d'une alliance entre les deux Monarchies de Fran-*

ce & de la Grande-Bretagne. On voit dans l'instruction donnée à Mr. de la Boderie en date du 14. *Avril* 1606. *combien Henry IV. souhaittoit d'entretenir l'alliance avec l'Angleterre; & les excellens conseils qu'il lui donnoit pour que l'union de leurs Couronnes servit à conserver la Republique de Hollande encore naissante. Jusqu'alors l'Espagne paroissoit avoir travaillé à se soumetire toute l'Europe. Henry IV. sollicita vivement le Roi d'Angleterre à entrer dans les interêts communs: mais qui ne sait qu'il avoit à faire à un Prince beaucoup plus propre à s'embarasser de quelques disputes de Théologie qu'au salut de ses voisins qui influoit sur celui de l'Europe entiere? & que le Monarque de la Grande-Bretagne s'amusoit à* étriller la Pape en pedant de l'Université d'Edimbourg, *pour me servir des termes d'un célébre Ecrivain François, pendant que l'or de l'Espagne faisoit en Angleterre des Creatures aux Espagnols. On verra dans ces Lettres combien Jaques I. cherissoit ses Livres, ce que Mr. de Puisieux appelle avec raison dans la Lettre* 119 une passion malséante à la qualité de Prince, *& combien il étoit dificile à émouvoir dans les choses qui demandoient de l'activité dans un Souverain. C'étoit par le moyen de cette indolence de Jaques I. que l'Espagne gouvernoit le* Conseil Breton. *La Lettre* 102. *du premier de ces deux Recueils témoigne assés que les Ministres d'Angleterre étoient entierement à la dévotion de l'Espagne & que celle-ci leur payoit pension.*

JAR-

JARGON
OU
DES CHIFFRES

Et explication d'aucuns noms propres qui se rencontrent dans les Instructious & Dépêches de cette Négociation.

LE Pape.	le Chanoine.
Le Cardinal Aldobrandin.	le Doyen.
Le Cardinal Borghesse.	le Chantre.
Le Cardinal de Joyeuse.	le Bedeau.
Le Cardinal du Perron.	le Desbria.
Le Cardinal Baronius,	le Violet.
Le Cardinal de Givry.	le Gris.
Le Cardinal Seraphin.	le Vert.
M. d'Alincourt.	le Jaune.
Le St. Siége.	l'Artisan.
Le Consistoire.	la basse Cour.
Les Cardinaux.	le Cuivre.
Le Cardinal.	l'Airain.
Le Duc d'Urbain.	le Fer.
Ferrare.	le Noir.
Florence.	le Blanc.
Le Grand Duc.	le Rouge.
La Grande Duchesse,	Oratoire.
Leurs Enfans.	la Chapelle.
Le Chevalier Vintia.	la Solive.
Livourne.	la Poultre.
Pize.	le Chevron.
Sienne.	le Jambage.
Mantoüe.	la Mesure.
Le Duc de Mantoüe.	le Cordon.
La Duchesse de Mantoüe.	la Chapeau.
Leurs Enfans.	le Cabinet.
Le Prince de l'Amirande.	la Fenêtre.

 Veni-

Venise.	l'Escallier.
Le Sénat.	la Montre.
Le Duc.	le Greffier.
Le College.	le Notaire.
Padouë.	le Conseiller.
Le	le Procureur.
Le Grand Seigreur,	la Prime.
Le premier Bacha.	la Poire.
Constantinople.	la Pesche.
La Hongrie.	la Marjolaine.
La Transilvanie.	le Tain.
La Valachie.	la Buglose.
La Moldavie.	la Bourache.
Le Roy de Pologne.	la Sauterelle.
Le Roy de Dannemarck.	la Mouche.
Le Grand Duc de Moscovie.	l'Araignée.
Le Duc Charles de Suede.	le Bœuf.
Le Duc de Holstein.	le Rat.
L'Empire.	l'Asne.
L'Empereur.	l'Elephant.
L'Archiduc Mathias.	le Dain.
L'Archiduc Maximilian.	le Cerf.
L'Archiduc Ferdinand.	la Biche.
L'Archiduc Leopold.	le Chevreuil.
L'Archiduc Maximilian de Gratz.	le Chat.
Le Duc de Parme.	le Sergent.
Le Duc de Savoye.	l'Affamé.
Ses Enfans.	l'Entrée.
Albigny.	la Porte.
Savoye.	la Lucarne.
Roncas.	le Soubz,
Thurin.	le Clerc.
Modena.	la Colitte.
Le Duc de Modena.	le Diacre.
Milan.	l'Incarnat.
Le Comte de Fuentes.	le Vieil.
Le fort de Fuentes.	le Tascheux.
Les Milanois.	Importuns.
	Gennes.

Gennes.	Imprimerie.
La Seigneurie de Gennes.	Imprimeur.
Le Peuple.	Libraire.
Les Gentilshommes anciens.	le Lievre.
Les Nouveaux.	Glorieux.
Le Sr. Ambroiſe Lomelin.	Ignorant.
Savonne.	le Pain.
Corſeigne.	l'Avoine.
Lucques.	le Froment.
Naples.	la Paille.
Le Viceroy de Naples.	le Gaſteau.
Napolitains.	les Serviettes.
Royaume de Naples.	la Tarte.
La Sicile.	le Froment.
La Poüille.	l'Aſſiette.
Malthe.	l'Eau.
Le Grand Maître.	l'Ami.
Les Chevaliers.	les Femmes.
Ragouſe.	le Vin.
La Republique.	le Grain.
Le Sr. Bourdin.	le Fourage
Le Comte de Jean de Naſſau.	les Figues.
Le Duc de Cleves.	les Avelaines.
Ausbourg.	le Pignon.
Spire.	les Seriſes.
Strasbourg.	le Muſque.
Cologne.	l'Ambre.
Mayence.	l'Huile.
Lubec.	la Licorne.
Dantzic.	le Pot.
Vienne en Autriche.	le Verre.
La Lorraine.	les Armes.
Le Duc de Lorraine.	la Paliſſade.
Le Duc de Bar.	le Murier blanc.
Mr. de Vaudemont.	le Chenu.
Le Sr. de Chauvelan.	le Bouffon.
Nancy.	le Paillard.
Le Pont-Amouſſon.	la Saliere.

Le Chancelier d'Angleterre.	la Groſeille.
L'Admiral d'Angleterre.	l'Herbe à Chat.
Le Grand Chambellan.	l'Artichault.
Le Comte de Nortomberland.	le Papillon.
Le Comte d'Oxfort.	le Baume.
Le Comte de Pembrock.	le Voillier.
Le Milord Cobam.	la Febve.
Le Comte de Deſdinčton.	le Poix.
Le Sr. Doſquin.	le Narciſſe.
Le Sr. de Ranſay.	l'Aillet.
Le Comte d'Arby.	la Gens.
Le Comte de Hotinton.	la Frambroiſe.
Le Comte de Warwick.	le Paſſevelours.
Le Milord Howard.	la Cheville.
Le Sr. de la Fontaine.	l'Ecolier.
L'Eſcuyer St. Antoine.	le Pedant.
Mr. de Beaumont.	le Docte.
L'Ambaſſadeur d'Eſpagne en Angleterre.	les Orties.
Les Miniſtres d'Ecoſſe.	les Feüilles de Lierre.
Les Puritains.	les Dégoûtez.
Les Catholiques d'Angleterre.	le Cloître.
Londres.	Suſanne.
Cantorbery.	Marceline.
Douvre.	Medard.
Warwick.	Philberde.
Ecoſſe.	Eliſabeth.
Irlande.	Philine.
Rocheſter.	Jehanne.
Graveſinde.	la Griette.
Grenwich.	Guillemette.
Suiſſe.	Force.
Les trois Cantons.	Juſtice.
Les trois Ligues Griſes.	Temperance.
L'Evêque de Vallais.	Charité.
L'Abbé de St. Gal.	Foy.
Bern.	St. Pierre.
Baſle.	St. Paul.
Schafhouſe.	St. Thomas.
	Zurich.

Zurich.	St. Jean.
Soleure.	St. Jacques.
Wernalden.	St. André.
Schuitz.	.Simeon.
Jong.	St. Juda.
Fribourg.	St. Barnabé.
Soleure.	St. Thadée.
Glaris.	St. Matthias.
Apentzel.	Frere Jean.
Ury.	St. François.
Lucerne.	St. Nicolas.
Griſons.	les Chartiers.
Le Sr. de Caumartin.	St. Louïs.
Le Sr. Paſcal.	St. Nicaiſe.
France.	Eſperance.
Le Roy.	le Cordelier.
Mr. le Dauphin.	le Tabernacle.
Meſdames.	Magdelaine.
Mr. le Prince de Condé.	le Here.
Mr. le Prince de Conty.	le Courtault.
Mr. le Comte de Soiſſons.	le Bay.
Mr. de Montpenſier.	l'Alezan.
Mr. de Nevers.	le Roüen.
Mr. de Nemours.	le Guilledain.
Mr. de Guiſe.	le Moreau.
Mr. le Prince de Joinville.	le Chartreux.
Le Chevalier de Guiſe.	le Capucin.
Mr. du Maine.	St. Antoine.
Mr. Deſguillon.	le Doulx.
Le Comte de Sommerives.	le Délicat.
Le Comte de St. Paul.	le Joly.
Mr. de Vendôme.	le Blond.
Le Comte d'Auvergne.	le Rouſſeau.
Le Marquis de Verneuil.	le Traquenard.
Mr. le Connêtable.	le Courſier.
Mr. de Boüillon.	le Limonier.
M. de la Chaſtre.	le Fauve.
Mr. de Fervaques.	le Griſon.

M. de Briſſac.	le Juif.
Mr. d'Ornano.	le Liberal.
Mr. de Lavardin.	l'Arabe.
Mr. de Bois Dauphin.	le Polonnois.
Mr. d'Eſpernon.	l'Allemand.
Ses Enfans.	les Caroſſiers.
Mr. de Luxembourg.	le poil de Cerf.
Mr. de Montbazon.	Pantalon.
Mr. de Vantadour.	Zany.
Mr. de Rohan.	le Provincial.
Mr. le Duc de Sully.	le Canonnier.
Mr. l'Admiral.	le Nautonnier.
Mr. le Grand Eſcuyer.	le Pilotte.
Le Général des Galéres.	le Goujat.
Mr. le Chancelier.	l'Arbre ſecq.
Mr. le Garde des Sçeaux.	le Conſideré.
M. de Châteauneuf.	Craſſus.
Mr. de Maiſſe.	Diomede.
Mr. de Boiſſiſe.	Hector.
Mr. Jeannin.	Caton.
Mr. de Beaulieu.	Uliſſe.
Mr. de Villeroy.	Achille.
Mr. de Geſvres.	Patrede.
Mr. de Freſne.	Tite Live.
Mr. de Lomenye.	Demoſthene.
Mr. de Puiſieux.	Ciceron.
Mr. de la Rochepot.	Mathieu.
Mr. d'Interville.	Coriolanus.
Mr. de la Vieville.	Catilina.
M. de Souvray.	Theſée.
Mr. de Sourdeac.	Ænée.
Mr. de Biron.	Maximilian.
Le Marquis de Mirebeau.	Olibrius.
Le Baron de Lux.	Marc Anthoine.
Mr. de Vitry.	Seneque.
Mr. de Praſlin.	Europe.
Mr. de la Force.	Catulle.
Mr. de Monteſpan.	Tibulle.

Mr.

Mr. de Luſſan.	Properce.
Le Comte de Gramont.	Phillon.
Mr. de la Guiche.	Ptolomée.
Mr. de Chevrieres.	Antigonus.
Mr. de Leſdiguieres.	Alexandre.
Mr. de Crequy.	Silla.
Le Comte de Saulx.	Virgille.
Mr. d'Antragues.	Taſſo.
Mr. de St. Geran.	Ovide.
Le Terrail.	le Changeant.
Le Sr. d'Arquien.	Marius.
M. de Montigny.	le Froid.
Mr. de Termes.	Hercules.
Mr. de Chaſtillon.	Hannibal.
Mr. de Boiſſe.	Macabée.
Mr. de St. Luc.	Camile.
Mr. de Parabere.	Numa.
Mr. le Gouverneur de Calais.	le Senateur.
Mr. de Sigongues.	Ptolomée.
Mr. de Trigny.	Cæſar.
Mr. d'Aumont.	Citamen.
Mr. de Montgommery.	le Boiteux.
Mr. de Châteauvieux.	le Chauve.
Le Sr. de Bellefonds.	le Chevelu.
Mr. de Villars.	Sanſon.
Mr. de la Chenaye.	Nabuchodonoſor.
Calais.	le Balaffré.
Marſeille.	Plutarque.
Bordeaux.	Iſſeron.
Paris.	Venus.
Rouën.	Potron.
Caën.	Balaine.
Dieppe.	Zenophon
Bretagne.	Miniſtre.
Guyenne	Anthonin.
A.	A.
Amitié.	Abadu.
Aoly.	Amagu.
	Abord.

EXPLICATION

Abord d'eau.	Afari.
Abuſer.	Afedo.
Accepter.	Achari.
Accident.	Afedo.
Advis.	Achare..
Acheptė.	Anara.
Achevé.	Atina.
Acquis.	Adila.
Acte.	Agana.
Adonné.	Aguina.
Adherent.	Agabo.
Advantage.	Agata.
Ambaſſadeur.	Abto.
Affection.	Ada.
Affin.	Alla.
Affoibly.	Alleda.
Agité.	Abida.
Agreable.	Acora.
Aguerry.	Adura.
Ayde.	Aforu.
Ainſi.	Agari.
Auſſi.	Ahury.
Alliance.	Alliro.
Ambition.	Animo.
Amy.	Anubo.
Argent.	Aprimia.
Armes.	Agara.
Armes.	Arab.
Artillerie.	Aſſiſta.
Aſſault.	Atoru.
Audiance.	Agab.
B.	B.
Bataille.	Bellet.
Bas.	Boluc.
Baniere.	Bahu,
Baron.	Baſſe.
Baſſard.	Belac.
Baſteau.	Bana..
	Bleſſé.

Bleſſé.	Bahi.
Bois.	Balu.
Bras.	Babel.
C.	C.
Courier.	Cauda.
Cabinet.	Crapado.
Caché.	Carpentrace.
Celluy.	Caravas.
Celle.	Celi.
Ceſtuycy.	Cello.
Chaſteau.	Cola.
Chemin.	Cati.
Chevalier.	Cabaru.
Cardinal.	Cahars.
Connoître.	Cagy.
Combat.	Cagaru.
Combattre.	Caſaro.
Commandement.	Camara.
Commencement.	Couta.
Commettre.	Cino.
Concluſion.	Cadere.
Conduite.	Caveano.
Conſcience.	Cadila.
Conſeil.	Calado.
Conſeiller.	Confina.
Conſequence.	Cour.
Conſideré.	Cubo.
Comte.	Cance.
Contraint.	Calot.
Couſtume.	Cantaré.
Car.	Cabi.
Correſpondance.	Cano.
D.	D.
Dame.	Dina.
Davantage.	Deini.
Debvoir.	Dapura.
Dira.	Dabo.
Dela.	Dema.
	Défenſe.

Défenſe.	Dolu.
Défier.	Dommage.
Delay.	Delabi.
Deſſein.	De la Solle.
Demander.	Debalu.
Deſmolir.	De Mira.
Doublons.	De garre.
Deputez.	Deffado.
Dequoy.	D'affidé.
Deſirer.	Dadilu.
Deſloyal.	Dalida.
Deſobéïſſant.	Demolo.
Deſeſperé.	Dacala.
Deſplaiſant.	Decalu.
Deſpourveu.	Dedaly.
Duquel.	Debado.
Droit.	Dobida.
Double.	David.
Diligence.	Dante.
Dignité.	Dira.
Difficulté.	Dona.
Differer.	Donnée.
Difficile.	Damo.
Devant.	Durant.
Deshonneur.	Diploma.
E.	E.
Effort.	Eſſe.
Egal.	Entade.
Embarquer.	Entio.
Enfant.	Enada.
Ecrire.	Egadi.
Ecus.	Elado.
Eſt.	Eloani.
Eſtoc.	Eſdire.
Entrepriſe.	Effare.
F.	F.
Faction.	Fagire.
Factieux.	Fadire.
	Faulce.

Faulce.	Fauira.
Force.	Faba.
Fortifications.	Figo.
Fortereſſes.	Fregna.
Fortune.	Fida.
Frere.	Freda.
Fuite.	Fora.
Filée.	Falga.
Femme.	Ferula.
G.	G.
Gabions.	Gare.
Grand.	Guerro.
Gaigne.	Guaro.
Galeres.	Gana.
Gendarmerie.	Gori.
Gouverneurs.	Gaba.
Guerre.	Guillet.
H.	A.
Hazard.	Hade.
Hay.	Hilla.
Hardi.	Heros.
Heureux.	Hiſa.
Honneur.	Hidra.
J.	J.
J'avois.	Jour.
Jamais	Jaro.
Jour.	Jeno.
Imparfait.	Jaco.
Imprudent.	Jego.
Intelligence.	Jama.
Incommodité.	Jabada.
Inconnu.	Iſael.
Incontinant.	Iſmael.
Indiſcret.	Ibadel.
Inſtruction.	Illas.
Injuſtice.	Idolle.
Innocent.	Idromel.
Inſtrument.	Icara.
Inveſty.	Ill do.

** Inuti-

Inutille.	Icaro.
Juge.	Igena.
Juſques.	Ibaga.
Ja.	Ina.
J'ay.	Ira.
L.	L.
Laquelle.	Lesban.
Lequel.	Liba.
Lit.	Liga.
Langage.	Lita.
Laſcheté.	Lora.
Legitime.	Labira.
Lectres.	Lagola.
Levées.	La freta.
Ligue.	Lagana.
Lumiere.	Lavia.
M.	M.
Monſieur.	Miſa.
Madame.	Mina.
Magiſtrat.	Mira.
Majeſté.	Mata.
Main.	Maga.
Manteau.	Meru.
Mais.	Mano.
Maiſtre.	Maſy.
Malade.	Mero.
Mareſchal.	Mora.
Mille.	Meta.
Meilleur.	Malo.
Moindre.	Mina.
Moys.	Mona.
N.	N.
Naturel.	Nita.
Neantmoins.	Nette.
Nommé.	Natr.
Non.	Nito.
Notamment.	Nots.
Notable.	Nabe.

Nombre.	Nara.
Nuit.	Nebo.
O.	O.
Obey.	Oppalle.
Obéïſſance.	Oga.
Occaſion.	Odi.
Oeuvre.	Ode.
Offenſe.	Odo.
Opinion.	Oma.
Opreſſion.	Omega.
Ordre.	Onada.
Ouvrage.	Onaro.
P.	P.
Pays.	Patila.
Paix.	Pabilo.
Palais.	Panatu.
Papiers	Pavans.
Pacquets.	Palame.
Par.	Parila.
Parler.	Pagalo.
Party.	Pahano.
Paſſeport.	Pratica.
Paſſage.	Pedra.
Peyne.	Pedro.
Perfidie.	Peta.
Pouldres.	Pino.
Preſent.	Paba.
Princes.	Paté.
Potentats.	Poro.
Puiſſance.	Primia.
Punition.	Puno.
Q.	Q.
Que.	Quina.
Qui.	Quala.
Quoy.	Qualu.
Qu'il.	Quilo.
Quand.	Quiba.
Quelconque.	Quibus.

** 2 R.

R.	R.
Roy.	Rana.
Royne.	Radia.
Rebelle.	Rida.
Recompenſe.	Rudo.
Remuement.	Rapa.
Repaſſer.	Rabo.
Reputation.	Rubi.
S.	S.
Sage.	Sina.
Sainteté.	Sano.
Sang.	Sale.
Secours.	Solo.
Secret.	Sela.
Seditieux.	Sega.
Seigneurie.	Sibo.
Serviteurs.	Sena.
Service.	Sera.
Siege.	Soda.
Souverain.	Siffo.
Sujet.	Salo.
Surprinſe.	Salent.
T.	T.
Tout.	Trans.
Taſté.	Tiro.
Toûjours.	Tars.
Traitement.	Tero.
Trahiſon.	Tudo.
Traitté.	Traitté.
V.	V.
Vaincre.	Urbo.
Vaiſſeaux.	Villa.
Voguer.	Vita.
Vengeance.	Vite.
Viceroy.	Vuide.
Vicomte.	Vice.
Voiſins.	Vera.
Voyages.	Vigada.



LETTRES DU ROY HENRY IV. ET DE M. DE VILLEROY, *Secretaire d'Etat,* A M. DE FEVRE DE LA BODERIE, *Ambassadeur en Angleterre.*

I. LETTRE DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

NOus attendons en bonne devotion avis de votre arrivée par delà, & de votre installation en la charge qui vous a été commise ; tant pour sçavoir comment vous y aurez été reçu, que pour être informez des deliberations & faits de ce Prince sur la diversité & contrarieté des Jugemens & dis-

cours que l'on en fait par tout, & que l'on remarque même de ceux de ses Ministres qui le servent dehors. Les uns veulent que l'on croye qu'il est mal satisfait des Espagnols & des Archiducs, à cause du refus qu'ils ont fait de luy délivrer & envoyer *Owen* & *Baldouin* étant chargez de la derniere Conspiration faite contre sa personne, sa maison & ses Sujets, que parcequ'il reconnoit très bien qu'ils ne cherchent son amitié, ne l'achêtent, ne l'amadoüent & ne le flattent que pour le tromper; qu'ils ont trop d'autorité & de puissance parmi ceux de son Conseil & de ses Pays, tant pour les grandes sommes de deniers qu'ils y distribuent, que par les levées des gens de guerre qu'il leur est permis d'y faire; que le général d'Angleterre est encore plus mal édifié desdits Espagnols, se plaint du credit & pouvoir qu'ils ont auprès de leur Roy & que l'on délaisse la protection des Provinces-Unies pour les contenter; combien que chacun connoisse clairement que le but des Espagnols n'est autre que de ranger lesdits Etats par le moyen du dit Roy d'Angleterre à poser les armes & reconnoître leur domination par voye d'accord, pour pouvoir après employer leur puissance, à présent engagée à reduire les Etats à leur discretion, contre leurs Voisins & avancer leur prétenduë Monarchie. Les autres au contraire donnant à entendre que les Espagnols offrent au Roy d'Angleterre des conditions si avantageuses qu'il

qu'il ne les doit rejetter, disent que c'est le seul moyen de dresser le corps desdits Etats en vertu & pouvoir pour être toûjours utiles au public, pour ce que lesdits Espagnols offrent de donner des gages si puissans audit Roy de leur foy & duës promesses ; lesquelles ils soumettent à l'arbitrage d'icelui, que lesdits Etats pourront par le moyen desdits gages, si bon leur semble, se conserver en leur autorité & puissance sous la protection dudit Roy d'Angleterre : ils ajoûtent que les Espagnols donneront plûtôt les Pays obéïssans aux Etats au Prince de Galles en faisant le mariage de leur Infante, qu'ils ne pacifieront ladite guerre L'Ambassadeur *Carreu* tient l'opinion premiére, voulant que nous croyons que son Maître est très mal satisfait desdits Espagnols, à cause du susdit refus & que toutes les caresses & offres qu'il a reçu d'eux ne tendent qu'à le tromper & partant qu'il faut qu'il se ralie & unisse plus étroitement avec nous que jamais. Il nous a écrit aussi que le Marquis de Saint Germain avoit jà été oüi & festoyé dudit Roy, & qu'il devoit être tôt congedié ; mais d'autres nous ont dit que Dom Vellasco d'Arragon doit demeurer pour déployer à loisir sa marchandise, qui consiste aux susdites offres, tant dudit mariage, que des Villes de seureté pour gages desdites promesses & en de grandes sommes de deniers, comme d'un million d'or en don au Roy & une couple de centaines de milliers d'écus pour departir à ses

Confeillers, en cas qu'ils puiffent flêchir les Etats à leur intention par amour ou par force, chofe que nous eftimons que ledit Roy & fes Confeillers vous cacheront & déguiferont tant qu'ils pourront; & s'ils vous en découvrent une partie, ou le tout, nous eftimons que ce ne fera que pour vous abufer, tant nous avons mauvaife opinion de leur difpofition ou vertu; eftimant qu'ils s'aideront eux-mêmes plûtôt à effacer la honte du fufdit refus de la delivrance defdits Anglois de Bruxelles, qu'à s'en reffentir. Toutefois fi vous les trouvez difpofez autrement que nous n'efperons, nous dirons que vous devez pouffer à la rouë & à les changer tant que vous pourrez; fi au contraire ils inclinent à la Paix de Hollande, ne vous y oppofez pas directement, car vous leur en augmenteriez l'envie; contentez vous de leur repréfenter doucement avec les difficultez qu'ils y rencontreront, même fi le Roi s'en mêle, les inconveniens qui en fuccederont, afin qu'ils y obvient fi bon leur femble. Mr. de Buzanval nous a écrit que la Navigation defdits Etats aux Indes du Levant leur reuffit à fouhait, & que cela leur donne envie d'en dreffer une nouvelle pour l'Occident, par le moyen de laquelle étant bien établis, ils rogneront fort les aîles defdits Efpagnols; mais il me femble qu'ils font bien foibles pour pouvoir dreffer feuls cette partie, de forte qu'il faudroit que la France & l'Angleterre y miffent la main; l'une ne

ne le doit faire sans l'autre ; hochez en la bride au Secrétaire Cecile, mais comme de vous même & par maniere de devis privé, comme un moyen pour terminer la guerre des Pays-bas & separer par effect la domination Archiducale d'avec celle d'Espagne, qui est le point auquel nous devons conjoinctement aspirer ; étant certain que lesdits Espagnols ne consentiront jamais que la guerre soit pacifiée, quoiqu'ils offrent de ceder lesdits Pays. Ce qui advenant, quelle seureté pourrions nous attendre de leur foy & prosperité ? je dis que ceux qui les auront favorisez n'en seront mieux traitez que ceux qui les auront traversez. Nous avons avis que la Diette Imperiale pour proceder à l'Election d'un Roy des Romains a été consentie n'a gueres par les Electeurs pour être tenuë dedans trois mois, quoi étant il faudra que ces deux consultent & advisent ensemble ce qu'ils auront à y desirer & procurer ; & comme ledit Roy d'Angleterre a ci-devant fait paroitre vouloir en cette occasion s'unir à Sa Majesté, continuez à leur dire que nous y correspondrons très volontiers ; toutefois gouvernez vous y avec la discretion, que vous ne troubliez d'ailleurs leurs défiances & suspicions ordinaires, car ils reçoivent ordinairement nos propositions & déclarations de bonne volonté en tout autre sens que le notre, tant ils sont Anglois. Il faut avec eux sonder le guè de leurs conceptions, devant que leur découvrir les notres ouvertement.

Ledit Ambaſſadeur nous a écrit avoir reçu la ratification du dernier Reglement de Commerce fait avec ſon dévancier, laquelle il offre nous delivrer luy conſignant la nôtre; de quoy nous avons écrit à MM. de Maiſſe & de Boiſſiſe de conferer avec luy & ſerez averti de ce qui s'en expediera, comme nous le deſirons être par vous de toutes choſes que vous jugerez dignes de Sa Majeſté, & même du contentement qu'aura reçu l'Ambaſſadeur de Veniſe d'avoir été déprié des feſtins du Couronnement de ce Prince, à cauſe de la competance de celui de l'Archiduc. Quant au different du Pape & des Venitiens, il s'aigrit plus qu'il ne s'adoucit; le premier ayant interdit les autres & ceux-ci armant grandement par mer & par terre pour s'y oppoſer. Le Marquis Spinola paſſa à la vûë de Marſeille le vingt quatriéme du mois paſſé, allant à Gennes, porté par deux Galeres, où il a été reçu magnifiquement. Dom Charles Doria éſt allé au devant de luy, accompagné de l'Eſcoüade des Galeres qu'il commande. L'on dit qu'il arrivera à Bruxelles à la fin de ce mois, pour mettre la main à la beſongne vivement contre les Etats, leſquels ne ſont à préſent ſi puiſſans ni ſi heureux par terre que par mer; deſorte que j'ay opinion qu'ils ſeront maltraitez encore cette année, ſi Dieu ne les défend miraculeuſement, comme nôtre Maître eſpere qu'il adviendra. Il eſt en bonne ſanté Dieu mercy; toutefois il n'a laiſſé de

s'en-

s'engager depuis trois jours à une petite diette qui durera encore trois jours. La Reyne & Monſieur le Dauphin ſe portent très bien auſſi, & parlons de faire nos Baptêmes cette année, de quoy je vous donnerai avis quand verrons vôtre arrivée en vôtre charge.

II. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

NOus avons reçu votre Lettre du 11. de ce mois, qui nous apprend votre heureuſe arrivée à Douvres, & attendons par vos premieres la nouvelle de vôtre entrée & reception en vôtre charge, ainſi que je vous ai écrit par la mienne adreſſée au Maître de la Poſte de Calais. Depuis le partement de ladite Lettre, l'Ambaſſadeur Carreu nous a fait ſçavoir avoir reçu pour preſenter à ſa Majeſté la Ratification des articles du Traité de Commerce, expediée par ſon Roy en forme authentique, avec charge de la preſenter à Sa Majeſté, & de retirer un acte de la délivrance d'icelle, recevoir de Sa Majeſté la Ratification en même forme & être preſent à la ſignature qu'en fera Sa Majeſté; ſurquoi nous mandâmes incontinent à M. de Boiſſiſe, M. de Maiſſe étant abſent de Paris, de voir ledit Ambaſſadeur & la forme de

ladite Ratification, de laquelle ayant vû la teneur, nous ſommes demeurez contens & avons ſur cela dreſſé la notre en ſtile ordinaire, avec l'acte de preſentation & avons fait voir le tout audit Ambaſſadeur qui l'a trouvé en bonne forme ; mais il inſiſte que je lui baille écrite en Latin & non en François. A quoi nous avons répondu que nous n'avons pas accoutumé d'en uſer ainſi, que le Sieur Parry a reçu des mains de MM. de Maiſſe & de Boiſſiſe les articles écrits en François, ſignez par eux & ſçellez du ſçel de leurs armes, comme ils ont accepté dudit Parry ceux qu'il leur à baillez, ſignez de ſa main & écrits en Latin, partant qu'il ſe doit contenter maintenant de recevoir ladite Ratification en notre même langue. Nous ſommes d'accord d'accepter la ſienne en l'autre, ajoûtant être content de nous diſpenſer de ſuivre ce qui a été convenu par leſdits articles touchant la forme de preſenter & recevoir leſdites Ratifications de part & d'autre, afin de le contenter & avancer l'exécution dudit Traité, mais M. de Boiſſiſe n'a jamais pû perſuader ledit Ambaſſadeur, ſurquoi il m'a écrit la lettre en Latin, m'ayant toûjours auparavant écrit en bon François, dont je vous envoye un double. Je lui ai écrit la réponſe cy jointe, m'ayant ſemblé autant mal ſéant de preſſer la promeſſe qu'il vouloit par ladite lettre tirer de moi, que l'inſtance qu'il en a faite m'a ſemblé incivile. Je ſuis encore incertain du parti qu'il prendra ſur ma di-
te

te réponſe, mais s'il perſiſte en ces pointilles, je vous envoyerai notre dite Ratification, pour la préſenter par delà, en laquelle nous coucherons & tranſcrirons en François leſdits articles accordez, avec les pouvoirs des Commiſſaires de part & d'autre, & mettrons en tête & à la fin ce que vous verrez au memoire que je vous envoye, avec le double de l'Acte de la preſentation & délivrance de ladite Ratification que nous entendons bailler audit Ambaſſadeur; ſur la forme duquel il faudra auſſi que l'on dreſſe celui qu'il conviendra que vous retiriez d'eux en cas que nous vous envoyons ladite Ratification, ainſi que nous ferons ſitôt que nous verrons que ledit Ambaſſadeur refuſera de s'accommoder à nos formes & Langues. Cependant j'ai bien voulu vous informer de ce qui s'eſt paſſé, afin d'en répondre à ceux qui vous en parleront, mais je ne ſuis pas d'avis que vous commenciez juſques à ce que je le vous mande; car le diſcours en ſeroit inutile, advenant que ledit Ambaſſadeur cede à nos raiſons, comme je veux croire qu'il ſera. Nous nous promettons que vous nous ferez voir clair aux recherches & négociations nouvelles que les Eſpagnols font par delà, où l'on dit que l'on a reçû froidement en l'exterieur les propoſitions du Marquis de Saint Germain & de Dom Vellaſco d'Arragon, mais qu'ils ont laiſſé à leur Ambaſſadeur ordinaire, par l'avis des Anglois leurs Partiſans, les Inſtructions & Lettres de change

ge dorées pour s'en aider en temps & lieu. Vous ſçaurez auſſi que n'agueres eſt paſſé par ici deux Anglois venans *des degrez* *; l'un deſquels, qui eſt allé en Angleterre, a apporté au Pere Coton des Lettres de recommandation de ſon Général & de perſonnes particulieres, ſans lui avoir dit autre choſe de la cauſe de ſon Voyage, ſinon qu'il alloit vendre tout ſon bien pour retourner audit *degrez* †; mais je ne ſçai s'il a tout dit, bien devez vous être aſſuré que je vous écris tout ce qu'il m'en a dit, non tant pour en parler ni manifeſter aucune choſe, mais ſeulement afin que vous n'ignoriez rien de ce qui vient à nôtre connoiſſance de ce qui regarde le *Melon* ‡. Le differend d'entre le Pape & les Venitiens va ſon cours, toutefois en s'aigriſſant plûtôt qu'autrement; ce qui rejoüit & endurcit les ennemis du Pape & de ſon autorité & ne ſcandaliſe gueres moins toutes ſortes de perſonnes. Le Roi a commencé de ſe mettre entre deux pour eſſayer de les accorder, & ſerez adverti de ce qui en ſuccedera. L'on nous écrit d'Allemagne que les Electeurs ont conſenti la Diette Imperiale & que le lieu & le temps de la tenuë d'icelle ſera bientôt publié, à quoi l'on ajoûte que les deux Archiducs aînez de Gratz ſe ſont fraichement aſſemblez à Vienne avec Mathias & Maximilien, & ont convenu d'avancer ledit Mathias en la dignité du Roi des

* *Rome.* † *Rome.* ‡ *Angleterre.*

des Romains, en le mariant à une des Soeurs de Ferdinand, ce qui doit être favorisé du Pape & des Espagnols. De la part des Espagnols le Duc de Feria qui soulloit être Viceroi de Sicile doit comparoître en ladite journée exprès pour cet effet, de quoi l'on dit néanmoins que l'Empereur n'est pas d'accord. Au reste le Roi se porte très bien, Dieu merci, & continuë à dire qu'il célébrera les Baptêmes cette année en la forme que je vous ai écrite. Nous allons à Paris dans quatre jours pour y demeurer pareil temps & retourner après en ce lieu de Fontainebleau.

Du 27. May 1606.

III. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

VOtre Lettre du 22. du mois passé, reçuë le 30. d'icelui, nous a tirez de l'incertitude en laquelle nous étions de vôtre installation en votre charge, ayant sçeu par icelle comment vous y avez été introduit & reçu. La rencontre que vous avez eue en chemin du Conducteur ordinaire des Ambassadeurs qui accompagnoit le Marquis de Saint Germain, avec ces belles offres qui méritoient que vous en fissiez le compte que vous

vous avez fait par votre prudence & civilité, la rencontre des Barques Royales à s' Gravesande & des Carosses à votre desçente à Londres avec le tems de votre premiére audiance, la Compagnie qui vous y a conduit & la forme de votre admission à icelle, ensemble les honnêtes & favorables propos avec lesquels le Roi de la Grande-Bretagne, le Prince son fils, & après eux le Comte de Salisbury ont répondu à vôtre proposition, & les causes & occasions que l'un & l'autre ont voulu vous donner de croire qu'ils ne sont pas trop satisfaits & contens des Espagnols ni des Archiducs à cause du dêny & refus par eux fait des deux Anglois qui sont en Flandres & qu'il leur avoit demandé comme des Sujets convaincus d'avoir eu connoissance de cette derniere & infame conspiration dressée contre sa personne & maison & contre le général de son Royaume, s'en étant ouvertement plaints à vous, avec déclaration toutefois de leur vouloir maintenir & observer sincerement ce qu'ils ont promis, mais non plus aussi ; qui est une maniere de ressentiment dont les autres auront à mon avis plûtôt à se loüer qu'à se plaindre, tant elle est gracieuse à proportion de mépris qui resulte dudit refus. Mais ce Prince & son Conseil sont ainsi debonnaires, leur colere s'évanoüissant à mesure qu'elle s'échape & sort de leur bouche. Il semble que l'on en peut autant dire & attendre de leur amitié, tant elle est attachée & reglée au pied de la neutralité sur

laquelle

laquelle ils ont fondé le bonheur de leurs affaires & crois que le bon Seigneur de Parry lorſqu'il vous à dit être paſſé cette année en Hollande juſqu'à huit ou neuf mille Anglois & Ecoſſois à parlé ſelon ſon ſens & deſir ; car je ſuis certain ſi ſes Conſeils avoient lieu que les Etats ſeroient mieux aſſiſtez & ſecourus qu'ils ne ſont ; mais M. de Buzanval nous a mandé que les Etats n'en ont tiré cette année que des recruës aſſez chetives, de façon qu'ils les tient fort foibles pour fournir ſeulement à la defenſive comme il appartient, d'autant qu'ils doivent être aſſaillis par deux ou trois endroits en même tems, ſi les exploits du Marquis de Spinola répondent à ſes preparatifs & menaces ; deſorte que l'on doit craindre qu'il n'arrive un grand changement cette année aux affaires deſdits Etats. Les amis tirent auſſi peu de ſecours des Allemands. Le Marquis Spinola doit être arrivé maintenant à Bruxelles, où il aura trouvé les forces prêtes à mettre en beſongne, de façon qu'il ne tardera plus gueres à y entrer & faire parler de lui. Ledit Marquis a été ſurpris & travaillé d'une fiévre en chemin depuis ſon partement de Gennes, ce qui l'a d'autant retardé ; toutefois il n'a pas laiſſé de marcher les jours que ſon accès le tenoit fortifié de ce deſir de gloire qui enyvre les hommes. Aucuns ont opinion que le Roi de Dannemarck preſſera ſon beau frere d'affectionner plus qu'il ne fait la cauſe & defenſe deſdits Etats, tant pour l'inimitié qu'il porte

porte à la maiſon d'Autriche, aux depens de laquelle il voudroit pouvoir accroitre ſa fortune, que pour la conſideration du propre bien & avantage dudit Roi de la Grande-Bretagne & de la cauſe commune ; mais nous n'eſtimons pas, quand il entreprendroit de faire office, qu'il y profite, étant ce Prince Breton donné à ſon plaiſir, timide, ennemi de la guere & de la peine. Sa Majeſté entend que vous viſitiez d'office le Roi de Dannemarck à ſon arrivée, lui offrant l'amitié de Sa Majeſté comme Miniſtre d'icelle, que vous ſçavez priſer grandement ſon courage & ſa conduite ; puis quand nous ſçaurons de quelle facon il vous aura reçu & répondu & comment il ſe comportera par delà, nous pourrons après vous commander de le ſaluer de la part de Sa Majeſté, & même vous envoyer une Lettre pour lui préſenter. J'en ai vû une que le Comte de Salisbury à écrite à l'Ambaſſadeur Carreu, par laquelle il lui mande entr'autres choſes qu'il ne ſcait pas ſurquoi ſont fondez ceux qui ont publié que le Marquis de Saint Germain devoit parler à ſon maître du mariage du Prince de Galles avec l'Infante d'Eſpagne ; car le Marquis n'en a parlé aucunement, ni ſeulement fait contenance de le vouloir, ni avoir charge quelconque de ce faire : Auſſi ajoûte-t-il n'y eût rien gaigné, le Roi étant bien éclairci de l'état qu'il doit faire de l'amitié des Eſpagnols, & même de ſemblables offres de mariage. Ledit Ambaſſadeur nous a envoyé

envoyé ici ladite Lettre par son Secretaire, qui nous l'a interpretée, car elle étoit écrite en Anglois, qui est un soin que j'ai trouvé un peu affecté, & par tant m'a dû être suspect, dequoi toute fois vous ne ferez par delà aucun semblant, non plus que j'ai fait par deca; vous ne devez leur faire connoitre que je vous aye écrit que j'ai vû ladite Lettre; il faut que je vous die que je persiste autant que jamais en l'opinion que je vous fis entendre à vôtre partement que j'avois des fins auxquelles lesdits Anglois tendent par leur conduite envers lesdits Etats, scavoir est de les laisser matter & affoiblir, de facon qu'ils soient contraints de ployer à leurs volontez & accepter quelque espece de composition par leur entremise ou se jetter tout à fait entre leurs mains ou du moins en leur protection, du gré & consentement des deux partis; aucune autre utilité ne peuvent ils esperer de la mauvaise fortune desdits Etats. Le Roi desire que vous y preniez garde. Le Sieur Carreu y voit plus clair que nul autre, mais le Comte de Salisbury à tant de pouvoir sur lui & est si interessé en Angleterre qu'il ne faut pas estimer qu'il vous en apprenne que ce qu'il estimera pouvoir servir au dessein des Anglois. Je vous envoye le double d'une Lettre écrite par Cecil à Monsieur de Boüillon, dont ledit Duc nous à envoyé l'original afin que vous en consideriez & pesiez le stile, sans toutefois en rien decouvrir par delà, fut-ce au bon homme de

de la Fontaine ; j'eſtime que la réponſe ſera conforme à ſon devoir, car il a promis & juré à Sa Majeſté qu'il n'aura jamais intelligence hors ni dans ſon Royaume qu'il ne la lui découvre , pour s'y conduire entierement ſuivant ſes commandemens ; & certes nous voyons qu'il ſuit ce chemin fort rondement. L'on dit que ledit Cecil eſt ſi irrité contre les Catholiques & principalement contre les Jeſuites, qu'il eſtime avoir conjuré ſa mort, qu'il veut les oprimer en tous lieux & dreſſer par tout des parties contre eux. Ce qui ſe paſſe entre le Pape & les Venitiens ſervira à ce deſſein , car ceux-ci defendent la cauſe commune des Princes & Potentats contre l'autorité Pontificale, à laquelle les Jeſuites ſe ſont montrez ſi attachez qu'ils ont mieux aimé quitter trente mille ducats de bon revenu qu'ils avoient dans cet Etat de Veniſe que d'ouvrir leurs Egliſes & continuer à y celebrer le ſervice divin , depuis que le Pape a fulminé contre le Doge , & le Sénat ſa Bulle d'excommunication. Les Capucins, Théatins & Mineurs ont depuis ſuivi leur exemple. Le Pape pareillement a fait partir de Rome l'Ambaſſadeur de la Republique ſans lui permettre d'y laiſſer un Secretaire & revoqué ſon Nonce qui étoit à Veniſe , de facon que ces aigreurs vont croiſſant grandement & faudra qu'elles ayent leur cours qui produira enfin des effects qui ne ſeront moins préjudiciables au public, que ſcandaleux & de mauvais exemple à l'Egliſe Catholique.

Je

Je pense vous avoir écrit que nous avons envoyé un Courier à Rome exprès pour essayer d'y apporter quelque moderation ; sitôt qu'il sera venu, je vous ferai part de ce qu'il aura rapporté. L'on dit que les Espagnols fomentent sous main les parties, comme ceux qui peuvent seuls profiter de ce trouble en diverses manieres. Au reste je vous envoye la derniere Lettre que l'Ambassadeur Carreu m'a écrite pour réponse à celle dont je vous ai envoyé un double avec ma derniere du 27. du mois passé. Nous le verrons à Paris où sa Majesté va faire un tour Samedi ou Lundi prochain, & serez incontinent averti de ce que nous ferons avec lui, comme vous le serez par la présente de la continuation de la bonne santé de Leurs Majestez, de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames & de notre déclaration à faire nos Baptêmes cette année en la forme que je vous ai écrite. Nous avons ici la Reine Marguerite depuis deux jours, qui a trouvé cette maison bien changée, admirant tout ce qu'elle y voit.

Du 27. May 1606.

IV. LETTRE.

DU ROY HENRY IV.

MOnsieur de la Boderie, l'Ambassadeur du Roy de la Grande-Bretagne mon bon frere m'ayant présenté la Ratification faite par

icelui des Articles traitez & accordez ſous notre bon plaiſir par nos Députez pour faciliter, régler & aſſûrer le Commerce entre nos Sujets au bien commun d'iceux, expediée en bonne forme, je vous envoye la mienne par ce porteur, accompagnée d'une Lettre que je lui écris ſur ce ſujet, ainſi que vous verrez par le double d'icelle ci-joint. Vous lui préſenterez l'un & l'autre & retirerez un acte de la préſentation & délivrance d'icelle Ratification en la forme de celui qui a été baillé ici audit Ambaſſadeur, dont j'ai commandé auſſi vous être envoyée une copie, auquel toutefois il ne ſera beſoin de comprendre la derniere partie d'icelui, attendu que j'ai reçu la Ratification du Roi mon dit frere, lequel au reſte vous aſſûrerez que je ferai ſuivre, garder & obſerver ſincerement, & de bonne foi le ſuſdit Reglement de Commerce, comme vous le prierez de ma part qu'il ordonne être fait de ſon côté, afin que nos dits Sujets joüiſſent du benefice dudit Reglement ſelon notre deſir & intention; & comme je ne me puis laſſer de rechercher toutes ſortes d'occaſions d'étreindre & affermir de plus en plus notre mutuelle, ancienne & fraternelle amitié, & manifeſter à un chacun combien je la priſe & eſtime, ayant déliberé faire baptiſer cette année ſolemnellement les trois Enfans que Dieu m'a donnez, je deſire que lui & l'Infante Archiducheſſe de Flandres donnent le nom & préſentent audit Baptême ma fille aînée, ainſi que lui écris par la

Lettre

Lettre de ma main qne je vous envoye, avec copie d'icelle, par ledit Courier que je vous depêche exprès pour cet effet, au moyen de quoi vous ne faudrez incontinent qu'il sera arrivé de la lui présenter & lui faire cette priere de ma part, aux termes que vous jugerez propres & convenables pour lui faire estimer ma bonne volonté & témoignage de ma fraternelle amitié, ce qu'il mérite ; ainsi outre les titres de freres & anciens alliez & amis qui nous lient & conjoignent ensemble si cordialement, nous ajoûterons & acquererons encore celui de Compere qui nous étraindra & obligera toûjours de plus en plus à nous entr'aimer & affectionner notre fidelité reciproque ; comme il fera nos Enfans à imiter la sincerité dont nous aurons procedé, lui disant que si je ne m'étois de longue main obligé au Pape & à la Duchesse de Mantouë pour être parains de mon fils le Dauphin, comme je fis au Pape defunt incontinent après la naissance d'icelui & l'ai confirmé à celui-ci si-tôt qu'il fut élu, j'eusse été aise d'y convier & employer mon dit Frere par préference, tout ainsi que je prefere son amitié à toutes les autres. Or je fais état de célébrer lesdits Baptêmes le premier jour de Septembre prochain, en cette Ville de Paris & donner à ma derniere fille le Duc de Lorraine & la Grande-Duchesse de Toscane pour parain & maraine & les présenter tous trois en même tems à ce Sacrement. Vous n'obmettrez de faire entendre au Roi mon dit Frere,

que si l'état de ses affaires & sa Dignité lui permettoient de faire cet office en personne, ce seroit le plus grand contentement que je pourrois recevoir, après tant d'autres graces & faveurs singulieres que Dieu m'a départies, pour le pouvoir voir, traiter à bouche avec lui de nos affaires communes & lui représenter moi-même, combien j'estime sa personne & les vertus dont elle est ornée & cheris son amitié ; ajoûtant que si ce bonheur m'arrivoit je me promettrois bien de lui faire recevoir tant de sortes de plaisirs à la Chasse qu'il en demeureroit content ; mais comme je sçais être chose que nos qualitez & les obligations de nos couronnes ne permettent pas, que nous en joüissons même en cette saison, vous le prierez donc d'en commettre la charge à personne qu'il affectionne & se confie, afin que je lui témoigne par toutes sortes de bons & honorables accueils & traitemens le compte que je fais de celle dudit Roy & ce que je lui suis. Vous lui remettrez donc ce choix & serez soigneux de scavoir & m'avertir tant de sa réponse que des qualitez & suite de celui qu'il y deputera ; aucuns m'ont conseillé de demander le Duc de Lenox ou le Comte de Pembrock pour s'être l'un & l'autre toûjours montrez affectionnez à ma personne & à la France, mais j'ai estimé plus décent & à propos de remettre pleinement ladite élection à sa discretion & bonne volonté, car comme je m'assûre qu'il n'y employera personne qu'il n'aime & estime & qu'il ne soit de qualité requise,

qui

qui que ce ſoit qu'il envoye ſera auſſi le très bien reçû ; & veux qu'ainſi lui diſiez. Je prie Dieu Monſieur de la Boderie qu'il vous ait en ſa ſainte garde. *Signé Henry.*

Le 2. Juin 1606.

V. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

JE n'ai rien à vous dire ſur les deux points contenus en la Lettre du Roy, ſa Majeſté vous écrivant ſi amplement & clairement ſa volonté ſur iceux, leſquels vous ſçaurez exécuter encore plus fidellement & exactement, dequoi s'il vous plaît vous rendrez compte à ſa Majeſté par ce porteur, le plûtôt que vous pourrez. Nous n'écrivons point à la Reine, parce que c'eſt choſe qui ne la touche point, & que nous n'avons pas trouvé trop bon qu'elle vous ait fait mandier & demander plus d'une fois votre premiere audiance. Notre Maîtreſſe toute étourdie qu'elle eſt encore du peril qu'elle avoit courû, l'hiſtoire duquel vous ſera repreſentée par une Lettre à part, jaçoit qu'elle n'eût veu perſonne depuis, permit dès-hier à l'Ambaſſadeur du Roy de la Grande-Bretagne au ſortir de l'audiance de ſa Majeſté de la voir, mais ce n'eſt pas d'aujourd'hui que nous reconnoiſſons

que ladite Dame panche plus du côté d'Eſpagne que du notre, dequoi j'eſpere que les preuves que le Roy ſon mari, elle & ſes Enfans feront avec le tems de la foi des Eſpagnols nous feront raiſon. Cependant le martel n'interrompera le ſommeil, & néanmoins vous ferez toutes ſortes de devoirs dignes de vous, je veux dire du lieu que vous tenez, vers elle pour lui faire croire que Leurs Majeſtez cheriſſent à preſent ſon amitié comme elle fait la leur, & le merite celle de laquelle Leurs Majeſtez & le Roy ſon mary font enſemble profeſſion publique. J'ai reçu & lû au Roy vos Lettres du dernier May & troiſiéme du preſent mois, il ne s'étonne ni ſcandaliſe aucunement des remiſes de vos audiances dont ce Prince vous entretient, ſachant quel eſt ſon naturel & ſa conduite, auſſi ne l'attribuë-t-il à faute de bonne volonté en ſon endroit, ni à mepris au votre, & nous ſemble que vous avez bien fait de vous être accommodé à ſa volonté ſans le preſſer; vous avez bien fait auſſi d'avoir accepté l'offre qu'il vous fit faire ſur l'occaſion de la Cavalcade du Comte de Salisbury, quand ce ne feroit que pour la conſideration du dernier qui n'aura jamais tant de bonheur & d'honneur que je lui en deſire; le fils de ſon frere aîné a tenu ici des propos comme il deſiroi prendre alliance en ce Royaume; l'on di même que ledit Comte y a quelque inclination, toutefois je vous prie de ne lui en faire aucun ſemblant, mais vous ſervir dextremen

di

du present avis, car il n'est du tout à negliger & le tenez secret. Je vous ai mandé ce qu'il nous semble que devez faire a l'arrivée par delà du Roy de Dannemarck, mais vous ferez plaisir au Roy de rompre honnêtement & doucement la venuë du Herault & l'envoy du Cartel pour la jouxte, duquel votre premiere fait mention ; car sa Majesté ne desire pas que sa Noblesse s'y engage pour plusieurs raisons, même pour la depense qu'il faut qu'elle fasse aux Tournois & Bals de nos Baptêmes, & néanmoins elle reconnoît si le dit Herault apporte ledit Cartel qu'il sera difficile & peut-être honteux d'en détourner & empêcher plusieurs auxquels les mains fretillent & qui sont peut-être plus cupides de gloire & de faire parler d'eux, qu'ils ne sont propres & adroits aux jouxtes, qui ont été délaissées & peu exercées en ce Royaume depuis le trèpas du feu Roy Henry II. Rompez doncques ce coup & le faites s'il est possible sans bruit, & sans faire paroître que nous refusions la liste, vous fondant sur nos dits Baptêmes auxquels il faut que chacun s'employe, & partant se preparer de bonne heure, ne pouvant fournir ensemble à l'une & à l'autre occasion, comme vous sçavez très bien juger. Le Roy a été très aise de sçavoir le profit que fait Monsieur le Prince de Galles en ses vertueux exercices & même à monter à cheval, & scait très bon gré au Sieur de Saint Anthoine du bon devoir qu'il y fait, ainsi que vous lui direz, sa Majesté n'affec-

tionnant pas moins la prosperité dudit Prince, que celle de Monsieur le Dauphin, pour l'esperance qu'elle a qu'ils vivront & regneront quelque jour en pareille fraternité, que sa Majesté & ledit Roy de la Grande-Bretagne font maintenant; à quoi il faut exhorter ceux qui approchent ledit Prince, lesquels ont l'inclination françoise, de le conforter tant qu'il sera possible, comme étant le bien & avantage dudit Prince, autant & plus que celui de notre Dauphin; mais sachez que nous n'entendons d'achêter les vœux & devoirs de ces gens là à prix d'argent, comme font les Espagnols, plus parce que nous estimerions qu'il n'y a point de seureté ni fermeté en la foi & parole des Anglois & Ecossois que pour l'épargne, partant ne vous y engagez point, comme a fait quelquefois Monsieur de Beaumont, mu de très bonnes intentions, mais avec peu de fruit & de gré de part & d'autre. Le Roy m'a commandé de vous écrire qu'il trouve bon que mondit Sieur le Dauphin envoye des armes audit Sieur Prince suivant votre proposition, au moyen de quoi envoyez nous la mesure, afin que nous y fassions besogner & qu'elles soient depêchées au plûtôt; je ferai ce que je pourrai afin que le Roy les accompagne d'une couple de chevaux, tels que les desire ledit Prince, sa Majesté a jà commandé que l'on en cherche. Quant à la proposition de Ramzay, nous trouvons que vous devez demeurer dans les bornes de la sage reponse qui vous lui avez faite, car il y

a

a plus à perdre qu'à gagner à s'en découvrir & s'y engager plus. Avant tout il faut se defier de la foi & constance de telles gens, joint qu'il nous semble qu'il faut s'abstenir de donner juste & véritable sujet audit Roy de la Grande-Bretagne de se plaindre de la notre, contentez vous donc de menager & entretenir accortement la bonne volonté que montre ledit Ramzay, quand on vous parlera de l'Union de ces deux Couronnes que ce Prince affectionne ardemment de faire paroître; que le Roy en desire l'effet pour son contentement comme lui même, mais que sa Majesté se promet qu'elle ne prejudiciera à l'ancienne amitié & intelligence que la France a avec l'Ecosse, faisant pour le dernier toutes sortes de devoirs & offices que vous jugerez convenables, car il sera toûjours bienséant de montrer ce desir & ce soin & devra être bien pris & loüé de tous.

Continuez s'il vous plaît à nous faire part de ce qui se passera en Ecosse, même avec les Ministres emprisonnez, comme de ce qui aura été determiné au Parlement d'Angleterre contre les Catholiques. La dispute d'entre le Pape & les Venitiens s'altere tous les jours. Nous avons prié le Pape de prolonger le delai de sa Bulle d'excommunication, afin d'avoir loisir de composer les affaires, mais le terme préfix étant expiré quatre jours devant l'arrivée à Rome de notre Courier, Sa Sainteté s'est excusée sur cela, joint que les Venitiens avoient jà par leurs écrits & manifestes aigri

& offensé sa Sainteté merveilleusement. Certes ils ont de part & d'autre procedé en ce fait un peu plus chaudement que l'on n'esperoit de leur prudence, plusieurs croyent toutefois qu'ils ne se battront qu'à coups de plumes & de reproche, mais l'exemple en est pernitieux à l'Eglise, scandaleux au public, & pourra à la longue produire des effets sanglans. C'est pourquoi sa Majesté qui ne peut se lasser de procurer le bien & la concorde publique, même entre ses ennemis, n'abandonnera ses amis en ce besoin, ni la poursuite qu'elle a commencée pour les accorder, & nous vous tiendrons averti de ce qui en succedera. Nous avons été contraints de renvoyer en Irlande une multitude de gueux dudit Pays, qui s'étoit repanduë en ce Royaume, où ils avoient apporté un très mauvais air & une importunité insuportable, & commettoient outre cela plusieurs volleries aux champs, sans vouloir travailler ni faire autre chose que gueuser & derober. J'estime qu'il seront maintenant embarquez à Rouën où nous les avons fait conduire & assembler de force, car il n'avoient volonté quelconque de sortir de ce Royaume. Nous estimons que ce Prince & son Conseil, lesquels auront été avertis par leur Ambassadeur, lequel a accompagné de ses Lettres sur l'instance qui lui en a été faite, les Conducteurs desdits Irlandois afin qu'ils fussent reçus audit Pays, dequoi vous leur direz par delà ce que vous jugerez être expedient. Quant au payement de la Compagnie du

du Duc d'Yorck nous avons l'argent de deux quartiers prêt à envoyer par delà, à quoi il sera pourvû au plûtôt ; mais nous serons très aises que notre bonne volonté soit reconnuë & nos deniers employez comme il convient. Vos devanciers en votre charge ont vêcu avec Guersans pour le port des pacquets comme il pretend faire avec vous, ayant toûjours payé & porté les frais des pacquets qu'il vous envoye par homme exprès, à raison de ce que vous m'avez écrit par vos Lettres. Dès le temps de Monsieur de la Mauvaissiere, cela se pratiquoit, comme il a été fait depuis par ses successeurs avec le Pere de Guersans, qui peut profiter de quelque chose au marché qui a été fait avec lui, aussi il est tenu de ne laisser croupir les pacquets que nous lui envoyons, & l'état de l'Ambassadeur a été acreu de six cens livres par an exprès pour fournir à tels frais & autres semblables, de quoi j'ai très bonne memoire.

Du 3. de Juin 1606.

VI. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

LE Roy à eu bien agreable la remontrance que vous avez faite au Roy de la Grande-Bretagne en faveur des Catholiques ses Sujets, lesquels

lesquels n'entendent contrevenir à l'obéïssance qu'ils lui doivent, en la forme que vous avez representée par votre Lettre du 7. de ce mois que nous avons reçûë le 15. & qu'il l'ait prise eu bonne part ; mais sa Majesté aura regret s'il faut qu'elle soit infructueuse, autant pour la propre consideration dudit Roy, que pour celle desdits Catholiques, car il est à craindre que ceux-ci transportez de desespoir par les rigueurs auxquelles on les assujettira & fomentez d'ailleurs n'attentent derechef à sa personne & ne conspirent plus brutalement que jamais contre son Etat ; ce que pour cette occasion sa Majesté ne pourra detourner, n'y empêcher à Rome en contenant le Pape dans la moderaticn dont son Prédecesseur & lui ont jusques ici usé en son endroit. De fait nous avons sçeu que les Jesuites qui demeurent au Pays de l'Archiduc de Flandres,ont n'agueres fait une assemblée en laquelle ils ont resolu se plaindre vivement au Pape du traitement que reçoivent les Catholiques au Royaume dudit Roy, avec lesquels ils prétendent prouver que l'indulgence & patience dont sa Sainteté s'est gouvernée, augmente l'audace des Auteurs de tels conseils, empire la condition desdits Catholiques, & sera cause à la fin de leur entiere destruction. Ils ont à cette fin envoyé exprès vers sa Sainteté un des principaux de leur Compagnie, les offices duquel sans doute porteront coup & feront éclatter quelque chose d'extraordinaire, si les Loix projettées au Parlement d'Angleterre sont

telles

telles contre lesdits Catholiques en général que l'on publie, & si le Roy ne les tempere ; toutefois sa Majesté continuera à faire son possible envers sa Sainteté pour la maintenir dans les termes susdits. Nous estimons que ledit Roy de la Grande-Bretagne vous a reconnu & dit sinon tout, du moins une bonne partie de la verité de ce qui s'est passé entre lui & les Espagnols sur le sujet de la Paix des Pays-Bas, & les Alliances qu'ils lui ont proposées; car ce qu'il vous a dit est conforme aux avis qui nous ont été donnez ; mais nous sçavons qu'il y a procedé retenuëment, comme il vous a dit, plus par faute de pouvoir & de créance envers les Etats, que de bonne volonté de procurer & moyenner lesdits accords, ayant connu que s'il les pressoit davantage, il ne gagneroit rien que manifester aux Espagnols son impuissance, & secondement de les contraindre de se jetter tout à fait entre les bras de sa Majesté, chose que le Roy de la Grande-Bretagne apprehende autant & plus que la reduction desdits Etats sous la domination des Espagnols, pour le moins des Archiducs. Aussi sçavons nous qu'il leur a presenté cette consideration & jalousie par la reponse qu'il a faite à la proposition ; toutefois il ne faut pas laisser pour cela de continuer à lui faire paroître que sa Majesté louë grandement sa prevoyance, & prudence, & sa bonne foi, sincerité & franchise en son endroit, colligée de la reponse qu'il vous a faite, traitant cette matiere avec vous, comme avez bien commencé ;

cé ; or les considerations Ecclesiastiques ayant grande autorité & puissance aux Conseils d'Espagne & de Flandres, ne doutez point qu'ils ne soient très mal édifiez du procedé dudit Roy & resolutions prises contre lesdits Catholiques & même contre les Jesuites, tellement que s'ils se pouvoient passer de lui, il est sans doute qu'ils le feroient volontiers, croyant offenser Dieu en leur conscience, & partant attirer sur eux l'ire Divine, en contractant amitié & alliance avec ledit Roy, la personne & le naturel du quel outre cela ils mesestiment assez par la persuasion & induction même de sa femme & d'aucuns de ses Conseillers qui s'entendent avec eux : toutefois ils continueront en leurs dissimulations, jusqu'à ce qu'ils ayent gagné quelque avantage notable sur lesdits Etats, ou qu'il advienne en Angleterre quelque changement de consequence. Si leur entreprise sur l'Ecluse eût réussi, ils eussent tout obtenu, ce qui leur succedera encore, si le Prince Maurice continuë à se tenir sur la defensive, comme il fit l'année passée, & s'y dispose la presente, combien que nous estimons ses forces égales aux autres, puisqu'il peut mettre aux champs vingt-six mille hommes de pied & cinq mille de cheval, car ce sera tout ce que les Archiducs pourront faire, mais il semble que le Prince Maurice craigne la fortune du Marquis de Spinola, épargnant & menageant sa réputation de peur de la perdre tout d'un coup, ou bien qu'il attende qu'il fasse un pas de clerc pour le relever,

de

de sentinelle, ce que notre Maître n'approuve aucunement, disant qu'il découragera tellement ses gens par là, qu'il en sera très mal servi, quand il voudra joüer de bon jeu, pour regagner ce qu'il aura laissé perdre. Il a plus de six ou sept mille hommes en son armée, il y en passe tous les jours d'autres. Le Roy Breton dit qu'il n'a point d'argent pour les secourir; mais qu'il retirera bientôt les gens de guerre ses sujets qui servent les Archiducs, de façon que lesdits Etats n'auront sujet de s'en ombrager. Il faut le conforter à faire le dernier en attendant qu'il puisse le premier; en quoi Monsieur de Berny nous a écrit qu'il se connoît quelque commencement certain; les Compagnies desdits gens de guerre ayant été reformées par les Espagnols, lesquels montrent n'être trop satisfaits desdits Anglois, comme les Chefs de ceux-ci declarent l'être encore moins du traitement qu'ils reçoivent des autres. Il est vray que le Baron du Tour, & devant lui M. de Beaumont nous firent la proposition en matiere d'argent, de laquelle ledit Roy vous a parlé, à leur retour d'Angleterre, mais comme nous n'avons moyen ni volonté d'y entendre, c'est-à-dire de débourser plus grande somme de deniers en faveur desdits Etats ni autres que nous faisons, car ce que nous leur baillons par an monte à deux millions de livres, à cinq ou six mille près, nous avons aussi estimé devoir plûtôt differer à répondre auxdites propositions que d'éconduire tout à fait ledit Roy; joint que nous faisons

faisons état qu'une partie desdits deniers que nous fournissons auxdits Etats par an, doit tourner au compte dudit Roy de la Grande-Bretagne à notre decharge, en l'acquit de ce que nous lui devons, suivant l'accord fait avec lui par Mr. de Sully, au voyage qu'il fit en Angleterre, comme il appert par les articles; dequoi toutefois je sçai qu'ils ne sont à present d'accord avec nous. Mais notre prétention est telle, & disant qu'elle est bien fondée, néanmoins n'entrez pour le present en ce débat avec eux, car ce n'est le temps. Evitez aussi autant qu'il vous sera possible d'entendre auxdites propositions, & encore moins de vous charger d'en écrire par deçà, & de leur en faire sçavoir notre reponse, car il n'y a rien à gagner pour nous. Il faut avec eux pousser le temps avec l'épaule jusqu'à ce qu'ils soient disposez d'entrer en un jeu plus ouvert en faveur desdits Etats. La Diette Imperiale consentie par les Electeurs n'a encore été intimée par l'Empereur, & semble qu'il l'a retardée exprès pour n'entrer en l'Election du Successeur, à laquelle il reconnoît que ses freres & ses cousins tendent; desorte que j'espere qu'il sera assez facile de faire reussir le sage conseil que vous a donné le Roy de la Grande-Bretagne lequel est approuvé de sa Majesté, & partant sera pratiqué par elle autant que son credit s'étendra, ainsi que vous direz s'il vous plaît audit Roy, mais tant que l'accord de Transylvanie, & la Paix avec le Turc seront incertains comme ils

elles sont, il n'y a pas grande apparence que l'on tienne ladite Diette, & moins que l'on y puisse contraindre & violenter l'Empereur. Nous avons sçeu que l'Empereur a prolongé la trêve faite avec ledit Turc & Hongrois jusqu'à la St. Jean derniere de six semaines, mais il est si mal preparé à la guerre, que les autres le meprisent & s'attendent d'ameliorer leur condition de la Paix ou de la Guerre par leurs longueurs ou remises. L'Empereur a créé le Bast Lieutenant Général de son Armée sous son Frere, lequel est tant hay desdits Hongrois que l'on croit que cela achevera de les faire cabrer tout à fait. Je n'ai pû apprendre le nom de celui que le Roy de la Grande-Bretagne vous a dit avoir fait prier par son Ambassadeur de favoriser son Election, dont vous nous avez fait mention, par ce qu'il y a faute au chiffre ; je vous prie de nous en éclaircir. Le Roy a pris plaisir à la description que vous nous avez faite par votre dite Lettre de l'assiette & forme du licentiement de leur Parlement, comme de la gracieuse faculté d'y haranguer dudit Roy. Sa Majesté sera très aise de voir par écrit ce qu'il a dit & les ordonnances dudit Parlement ; partant vous aurez souvenance de nous les envoyer, mais s'ils ont fait les Loix contre les Catholiques mentionnées au postscrit des votres, nous pouvons dire qu'elles sont sans exemple, même entre les Barbares & Infideles ; & prie Dieu qu'il console ceux qui en seront affligez & qu'il donne un meilleur conseil aux Auteurs de

telles violences. Nous attendons votre reponse à la dépêche que vous a portée le Courier du Bois, même sur notre Comperage que l'Infante à de sa part accepté, mêmement comme a fait M. de Lorraine qui a promis d'y venir en personne. Nous aurons ici la Duchesse de Mantouë dedans le 20. de Juillet, je veux dire à Villiers-Cotterets ou Leurs Majestez la veulent recevoir. Toutefois ne ferons nos Baptêmes que le premier de Septembre, car nous attendons un Legat du Pape en personne, ou par procuration avec le Deputé de la Grand-Duchesse, & la resolution dudit Roy de la Grande-Bretagne sur la semonce que vous lui avez faite; cependant vous serez assûré de la continuation de la bonne santé de Leurs Majestez, lesquelles font état de s'approcher bientôt dudit Villiers-Cotterets, & toute notre Cour se prepare de faire force jouxtes, combats & danses auxdits Baptêmes.

P. S.

Monsieur, ainsi que je voulois signer la presente, le Courier du Bois est arrivé avec le *duplicata* de votre Lettre du 18. de ce mois; du Jardin n'étant encore comparu, & aussi les autres du 21. & 22. Je les ai ce matin toutes lues au Roy, & y répondrons sitôt que le Gentilhomme que le Roy de la Grande-Bretagne à envoyé à sa Majesté aura été oüi, ce qui se fera au retour du petit Voyage que sa Majesté va faire à Fontainebleau, où elle

va

va demain, & reviendra Dimanche; quoi attendant je vous dirai que je vois sa Majesté disposée à recevoir & se contenter des raisons par lesquelles ledit Roy montre desirer d'être excusé de nos Baptêmes pour ne le vouloir presser de choses qui lui donnent peine, au moyen de quoy ne le sollicitez de proposer ou accepter aucun temperament sur notre dite semonce, qui lui fasse changer de langage; car il est difficile d'y en rencontrer qui le contentent & que nous puissions agréer. Nous vous dirons plus particulierement par nos premieres ce que vous lui en devez dire, quoi attendant vous pouvez regler votre conduite sur le present avis, sans leur donner occasion de croire qu'il nous reste aucun dégoût de la difficulté proposée par ledit Roi & ses Conseillers.

De Paris ce 28. *Juin* 1606.

VII. LETTRE

DU ROY HENRY IV.

MOnsieur de la Boderie, Votre Lettre du 21. du mois de Juin, reçuë le 27. d'icelui m'a rendu compte de l'exécution par vous faite des deux commandemens que je vous avois adressez par la mienne du douziéme dudit moi. Ce m'a été plaisir de recevoir avec contentement la ratification du Reglement du Commerce traité par mes Deputez

pour le commun bien de nos Sujets, avec la promesse que le Roy de la Grande-Bretagne vous a faite de le faire observer sincerement & fidellement, à quoi vous prendrez garde qu'il soit satisfait par ses Conseillers & Officiers, m'avertissant du devoir qn'ils en feront; mais son Ambassadeur demande à present que ledit Reglement soit envoyé aux Cours de Parlement de mon Royaume, & specialement à celles de Paris, Roüen & Bourdeaux pour y être registré & publié, à quoi il sera satisfait. Retirez aussi pareille expedition d'eux, si vous connoissez qu'elle soit nécessaire, & quand il aura été procedé à l'élection & établissement des Conservateurs dudit Commerce, ce qui ne se fera sans votre avis, vous sçaurez ce qui en aura été traité & arrêté. Quant à la difficulté proposée par ledit Roy & ses Conseillers sur l'acceptation de la semonce que vous lui avez faite de ma part touchant le Baptême de ma fille ainée, puisqu'elle ne procede de faute d'affection en mon endroit, mais qu'elle est seulement fondée sur les raisons qui vous ont été representées, je veux les recevoir en bonne part, preferant le contentement dudit Roy au mien, & ses raisons à celles qui m'avoient meu de desirer de lui cet office; car comme je l'avois affectionné pour l'honorer & lui temoigner de plus en plus l'estime que je fais de sa personne & de son amitié, je m'en desiste volontiers aussi, puisqu'il estime n'y pouvoir entendre avec la conservation de sa dignité,
&

& qu'il vous a aſſuré & fait déclarer par le Comte de Saliſbury qu'il eſt très marri de quoi cette rencontre l'empêche de ſeconder ma bonne intention, car je ne puis changer l'ordre deſdits Baptêmes, en faiſant marcher ma fille devant mon fils, ni révoquer la parole que j'ai donnée au Pape comme j'avois fait à ſon Prédeceſſeur, auquel je m'en ſuis obligé dez la naiſſance de mondit fils ; mais tant s'en faut que je veuille me douloir de la ſuſdite difficulté & l'improuver, que je veux que vous remerciez en mon nom mondit Frere de la franchiſe & liberté dont il a procedé, m'étant une preuve très certaine de l'amitié qu'il me porte & du deſir qu'il a de la perpetuer, car tout ainſi que je m'étois aviſé choiſiſſant ſa perſonne pour nommer ma fille de la difficulté qu'il y à trouvée, je ſuis très aiſe auſſi qu'il s'y ſoit arrêté ſans être contraint de paſſer par deſſus un tel ſcrupule, pour m'agréer & complaire ; car m'en fut demeuré un regret perpetuel s'il en eût uſé autrement, étant certain que le vrai moyen d'entretenir & aſſurer une parfaite amitié eſt de fuir la ſimulation & proceder franchement & candidement, ainſi qu'il a fait en cette occaſion, dequoi vous ne faudrez donc à le remercier, l'aſſurant de l'eſtime que je fais plus grande que jamais de ſon amitié. Vous lui direz outre cela combien m'a été agréable la viſitation qu'il a voulu faire en mon endroit, & de la Royne ma femme, comme de mon fils de Vendôme ſur le péril de la Ri-

viere duquel Dieu nous a preservez, par le Gentilhomme qu'il a depêché vers nous, lequel s'en est très bien acquitté, ainsi que vous lui ferez entendre; je vous envoye avec la presente le double de la reponse que j'ai voulu faire à la votre qu'il m'a apportée, de sa part; mais comme il ne m'a parlé aucunement desdits Baptêmes ni son Ambassadeur, aussi je ne lui ai rien dit, m'étant contenté d'assurer l'un & l'autre de l'affection que je porte à leur Maître, & à sa prosperité. *Signè Henry*, & plus bas *Neufville.*

De Paris ce 6. Juillet 1606.

VII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

C'est en riant & non en colere que nous avons digeré la raison du Roy de la Grande-Bretagne & de son Conseil pour s'excuser du Baptême auquel nous l'avons convié; car au lieu de nous offenser nous disons qu'il nous a delivrez d'un souci, d'autant que le Pape d'un côté & l'Infante de l'autre faisoient quelque scrupule d'y intervenir en sa compagnie, à quoi néanmoins l'un & l'autre avoient declaré qu'ils s'accommoderoient, pour le respect du Roy, qui sera donc déchargé envers eux de

de cette obligation par la prudence & animadversion dudit Roy & de ses Conseillers, envers lesquels vous vous conduirez, s'il vous plaît, en la forme que le Roy vous mande, & nous attendrons votre reponse devant que de proceder à l'élection d'un autre parrain, faisant toutefois état de present de substituer M. le Duc de Lorraine en sa place pour accompagner ladite Infante, & d'en commettre un autre pour la petite, car nous présuposons que ledit Roy & son Conseil ont si bien fondé leur excuse devant que de s'en declarer à vous, qu'ils ne s'en desdiront pas d'eux-mêmes n'en étant derechef pressez de la part de Leurs Majestez. J'ai reçu le *duplicata* de vos Lettres du 18. du passé, avec celles du 21. 22. & 23. par le Courier du Bois; le Sieur des Jardins n'a comparû que deux ou trois jours après avec l'original, ayant pris le chemin de Roüen pour ses affaires privées. Tout ce que vous a dit le Comte de Salisbury touchant le mariage d'Espagne est rempli de déguisement & artifices à son accoûtumée; car l'on nous a écrit d'Espagne que le Secretaire de leur Ambassadeur qui y reside a été à son retour d'Angleterre très caressé des principaux Ministres du Roy d'Espagne, qui ont montré d'être très content de la reponse qu'il leur a apportée; toutefois je ne veux pas jurer que lesdits Anglois negotient plus sincerement & de meilleure foi avec lesdits Espagnols qu'avec nous, ils corromproient par trop leur naturel s'ils le fai-

ſoient & pour des gens qui ne leur en ſçauroient gueres de gré, néanmoins il faut que nous faſſons contenance de nous repaître des mets qu'ils nous preſentent, en leur faiſant croire autant que nous pourrons que nous nous confions tant en eux, que ſi nous entrons quelquefois en ombrage de leurs négociations par les artifices des Eſpagnols, toutefois nous ne douterons jamais d'une foi & d'une amitié ſi jà prouvées que ſont de nous celles dudit Roy de la Grande-Bretagne; nous promettant qu'il recevra toûjours de bonne part la communication que nous leur ferons avec notre liberté & franchiſe naturelle des avis qui nous en pourroient donner quelque ſoupçon, afin de nous en éclaircir avec eux; que c'eſt notre commun bien & avantage d'en uſer ainſi pour les raiſons mêmes qui leur ſont connues & journellement confirmées comme à nous. Ils ne doivent pas croire auſſi que nous deſirions les jetter en guerre contre ledit Roy d'Eſpagne & les Archiducs, car nous connoiſſons trop leur portée & leurs fins pour nous entretenir d'une telle opinion ou eſperance, je paſſerai encore bien plus outre, car non ſeulement je n'eſtime pas que nos raiſons, remontrances & prieres fuſſent à l'avenir ſuffiſantes, non ſeulement pour les y émouvoir mais pour changer leurs conſeils; d'ailleurs le Prince Maurice s'attend au contraire qu'ils feront toûjours plus volontiers le rebours de ce que nous conſeillerons qu'ils ne s'y accommoderont. Le Comte de

de Salisbury diſcourt très bien des inconveniens qui naîtroient de la Paix des Pays-Bas & des cauſes qui doivent deſmouvoir ſon Maître de s'en entremettre, encore qu'il ait obmis à vous dire la principale, qui eſt fondée ſur le non pouvoir d'y diſpoſer & faire reſoudre leſdits Etats, pour leſquels cependant il ne veut faire autre choſe que prier Dieu qu'ils proſperent, & ſe conſervent, pour n'oſer, ce diſent-ils, préjudicier à leur foi, de laquelle en autre choſe ils ſe joüent aſſez librement ; or vous avez bien fait de ne les avoir preſſez davantage, comme vous ferez de continuer à vous entretenir doucement avec ledit Comte, par le moyen duquel il faut que vous ſerviez le Roy puiſqu'il eſt tout puiſſant auprès du ſien. Les Loix faites contre les Catholiques dont vous nous avez envoyé un Extrait, ſont inhumaines & plus barbares que Chrétiennes, c'eſt pourquoi je me perſuade qu'ils les changeront ou qu'ils en modereront l'exécution, dequoi vous ferez plaiſir à Leurs Majeſtez de les informer, comme du ſuccez des affaires des Miniſtres d'Ecoſſe, dont l'on veut à preſent faire porter la marotte aux Catholiques contre toute raiſon & juſtice. Je ne doute point qu'ils n'en reçoivent à la fin plus de mal que de ſeureté. Nous avions jà veu le Cartel des Chevaliers du *pillier luiſant*, quand nous avons reçû la copie que vous nous avez adreſſée. Nous ſerons ſi empêchez en nos Baptêmes que nos Guerriers n'auront loiſir de comparoître à l'aſſignation deſdits

Chevaliers. Le Capitaine s'est très mal conduit en la prison, car il ne s'est montré digne de la grace premiere que sa Majesté lui a faite, en lui donnant la vie qu'il auroit perduë civilement. Je m'informerai de sa derniere faute pour y apporter encore quelque temperament & vous avertirai de ce qui en succedera. Je ne puis comprendre ce fondement du Traité que vous nous avez écrit avoir été proposé par delà par le Lorrain, duquel votre Lettre fait mention, & d'autant plus que nous sçavons que le Roy Breton n'a pas grand pouvoir sur ceux de Strasbourg ni d'interêt audit Duché; toutefois continuez à nous faire sçavoir ce que vous en découvrirez. Nous devons faire un present à ce Gentilhomme envoyé par le Roy Breton d'une enseigne ou d'une chaine de la valeur de six cens Ecus.

De Paris ce 6. Juillet 1606.

VIII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

LE Roy vous a écrit par sa Lettre du 6. de ce mois ses intentions sur les votres apportées par du Bois, & même sur la difficulté faite par le Roy Breton d'assister aux Baptêmes auxquels vous l'avez convié; partant je ne

ne vous en ferai repetition, faiſant réponſe à celles que vous m'avez écrites le 1. & 10. de ce mois par votre Laquais préſent porteur. Vous ſçaurez ſeulement que l'Ambaſſadeur dudit Roy tint à ſa Majeſté en ſa derniere audiance les mêmes langages pour le fait deſdits Baptêmes, que vous nous avez repreſentez, auxquels ſa Majeſté fit auſſi les mêmes réponſes qu'il vous a écrites leur faire par delà; tellement que nous tenons maintenant leur refus pour reſolu & reçu, & allons à petites journées à Villiers-Cotterets où la Ducheſſe de Mantouë doit ſe rendre le 20. du mois, ayant laiſſé en Lorraine celle de Bar ſa fille, pour avoir eu la fiévre depuis qu'elle eſt mariée, pour après avancer noſdits Baptêmes. J'ai preſenté au Roy la chienne de laquelle le Duc de Lenox vous avoit chargé, il l'a trouvée belle, encore qu'elle ſoit haute d'oreilles à comparaiſon des notres. Sa Majeſté fut hier à la chaſſe en ce lieu, toutefois elle ne m'a point dit encore l'avoir éprouvée, auſſi ne ſuis-je arrivé que ce ſoir, & crois que M. de Vitry en rendra meilleur compte que moi; je le prierai vous l'écrire. S'ils ſe contentent là-bas de publier & faire exécuter contre les Prêtres & Jeſuites le dernier Placard que vous m'avez envoyé, je croi qu'ils prendront bon Conſeil; mais les autres Catholiques auxquels l'on entend faire faire un certain ſerment qui court par deça vivront toûjours en crainte & défiance de la rigueur de leurs Loix forgées en ce dernier Parlement

ment contr'eux, bien qu'elles ne ſoient publiées, ſi ledit Roy ne les declare non valables, en les aſſurant de ſa protection & de celle de ſa juſtice, vivans comme loyaux ſujets doivent faire ; en quoi ſi vous pouvez continuer à leur departir quelque office charitable, digne de la compaſſion que nous devons avoir de leur miſerable condition, ſa Majeſté aura très agreable que vous n'en perdiez l'occaſion, aſſurée que vous l'aſſaiſonnerez ſi diſcretement & à propos, que s'il ne produit fruit duquel ces pauvres gens ont beſoin, du moins ne leur ſera-t-il dommageable, & ne ſera mal interprêté & reçeu de ceux auxquels vous l'addreſſerez. Car l'intention de ſa Majeſté n'eſt de les preſſer de faire choſe qui leur ſoit préjudiciable, ainſi que ſa Majeſté vous a declaré & confirmé depuis par toutes ſes Lettres, & auſſi reconnu par les votres que vous aviez très bien pratiqué juſqu'à préſent. Rome & Veniſe vivent toûjours en combuſtion, ils empirent plus qu'ils n'amendent, dequoi chacun eſt ſcandaliſé & ne doutons point qu'eux & leurs affaires publiques n'en patiſſent à la longue grandement, mais nous attendons dans deux ou trois jours le dernier Courier que nous avons envoyé à Rome, tant pour les Baptêmes, que pour cette autre affaire & vous ferons part de ce qu'il nous apportera. L'on nous écrit d'Eſpagne que l'on parle d'envoyer le Connêtable de Caſtille en Italie pour moyenner ledit accord, mais que la depêche étoit

ac-

accrochée à deux choses, l'une à faute d'argent, car il est à présent très rare en Espagne, à cause du retardement de leur flotte d'Occident de laquelle ils tiennent pour certain s'être perdus par la tourmente quatre principaux Gallions; ils se defient outre cela de la venuë des autres que l'on dit toutefois être aux Terceres, tant ils craignent la rencontre des Hollandois lesquels on dit renvoyer leur Armée de mer en leurs côtes. L'autre accroche est que le Conseil d'Espagne veut que le Pape & les Venitiens prient leur Roy de donner cette commission audit Connêtable devant que le faire partir, afin de les obliger davantage d'en passer par son advis & jugement, chose que plusieurs estiment que les autres feront difficulté d'exécuter, pour ne se soumettre à la discretion des Espagnols, desquels ils reconnoissent trop bien les fins. J'ai appris par votre dite Lettre qu'ils se sont desdits par delà du sauf-conduit pour ce Gentilhomme Ecossois refugié qu'ils vous avoient accordé; cela ne merite pas que vous vous en fâchiez & moins que vous vous en plaigniez; mais bien que vous notiez cette chasse pour vous en ressouvenir en tems & lieu. Votre Comte de Salisbury est si prévoyant & timide qu'il ne veut deplaire au Prince de Galles étant incertain du futur; votre but ne doit être de vous formaliser de tels manquemens quand ils n'importent au Roy ni à ses sujets. Nous avons sçeu par votre derniere l'accouchement

chement de la Royne qui a fait sa fille après la notre, laquelle l'avoit predit deux jours devant à l'Ambassadeur, qui lui disoit que sa Souveraine étoit si grosse que l'on s'attendoit qu'elle feroit deux Enfans, & elle lui répondit que l'on faisoit pareil jugement de sa derniere grossesse, mais que la Royne ne feroit qu'une fille comme elle avoit fait. Nous n'estimons pas qu'il soit besoin que nous envoyons par de là personne expresse pour visiter ledit Roy & Royne sur cette occasion ni même que nous leur en écrivions, il nous semble qu'il suffira que vous fassiez ce compliment ainsi que vous jugerez convenir.

Le 13. Juillet 1606.

IX. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

J'Avois fait une depêche pour bailler à votre Lacquais porteur dez le 13. de ce mois. Voyant qu'il ne comparoissoit point & que je n'avois nouvelles de lui, je l'ai adressée au Maître de la poste de Calais pour vous la faire tenir; depuis nous avons reçeu la votre du 16. de ce mois avec tous les papiers dont elle étoit accompagnée, que j'ai representez à sa Majesté, laquelle dit ne pou-

pouvoir croire que ces Meſſieurs où vous étes ayent opinion que ſa Majeſté ait deſſein de compoſer la querelle de l'Archiduc avec la Hollande ; & néanmoins ſi vous jugez que cette jalouſie ne ſoit inutile vous devez plûtôt la nourrir que l'éteindre ; mais ſachez que les Jeſuites ni leurs ſemblables ne ſeroient excuſez s'ils parloient à notre Maître de ce Traité du Roy avec le Roy d'Eſpagne, car il ne veut pas qu'ils ſe mêlent de cette Doctrine, il ſçait tirer profit de celle dont ils doivent faire profeſſion ſans permettre qu'ils s'émancipent d'avantage quand bien ils voudroient le faire, de quoi ils s'en garderont bien, car ils n'amenderoient pas leur condition en ce Royaume, mais il faut que le Roy d'Angleterre ſoit reſolu de jouër à pis faire avec le Pape, puiſqu'il ſuit les conſeils que nous avons appris par vos papiers. C'eſt choſe qu'il ſemble qu'il ne pouvoit faire en temps plus oportun, à cauſe de ce qui ſe paſſe avec Veniſe, qui s'aigrit journellement; toutefois comme vous dites ſagement, enfin le Maître d'Angleterre pourroit s'en repentir, ſa maiſon & ſon pays étant compoſez comme ils ſont, de quoi il faut laiſſer le ſoin à ceux qui y ont le principal interêt. Sachez auſſi que quand nous vous recommandons les Catholiques de delà, nous entendons parler ſeulement des innocens de toutes les conſpirations paſſées, préſentes & futures, & néanmoins nous n'entendons pas encore que vous l'entrepreniez, ſinon en tant que vous

vous connoîtrez que l'on l'aura agreable, que l'office que vous ferez sera pris en bonne part, & qu'il sera utile au Roy même à qui vous l'adresserez. Que si les Ministres d'Espagne & de Flandres s'abstiennent d'interceder pour lesdits Catholiques, ce Roy doit par leur silence se défier de leur intention, plus que par notre franchise. Il est certain aussi qu'ils entretiennent leurs intelligences avec les factieux plus curieusement que jamais, tenant ceux-là pour meilleurs Catholiques que les autres contre notre opinion, C'est pourquoi ils s'abstiennent de s'aider les uns & les autres, car ils se soucient fort peu de ceux-ci, & sçavent très bien qu'il seroient mal reçus s'il intercedoient pour ceux là, avec lesquels ils se contentent d'entretenir pratique secrette, & attendent la saison d'en profiter. Ces Messieurs desirant joüir de leur repos & naturalité, ne connoîtront cela que quand leurs Etats en souffriront. Continuez à nous écrire le plus particulierement & souvent que vous pourrez , car le Roy y prend plaisir. Sa Majesté se loüe de la Chienne que vous lui avez envoyée, laquelle il vit chasser Jeudi, toutefois comme elle n'est encore accoûtumée au Pays, aussi fut-elle emportée par plusieurs autres qui chassoient le Cerf dans le Buisson de Monceaux avec elle. Quant à Mr. de Gray, comme il a voulu passer par delà pour se contenter, il peut aussi y demeurer, ou s'en revenir ainsi que bon lui semblera, sa Majesté ayant ap-

approuvé la réponſe que vous lui avez faite. Nous allons coucher aujourd'hui à Villiers-Cotterets où Madame de Mantouë arrivera Jeudi ; de là nous l'envoyerons à Paris. Il eſt vrai que ſi la peſte qui s'y découvre continuë, nous n'y demeurerons gueres, & irons faire nos Baptêmes ſur la Riviere de Loire, dequoi vous manderons des nouvelles, comme nous eſperons que vous ferez à nous de l'iſſuë du procès du Comte de Northumberland, & de toutes autres occurrences.

De Freſne ce 16. Juillet 1606.

X. LETTRE

DU ROY HENRY IV.

MOnſieur de la Boderie, vous avez bien fait de m'envoyer ce porteur exprès pour me rendre compte de cette derniere entrepriſe, que le Roy mon bon Frere à découverte auſſi heureuſement que les précedentes que l'on avoit braſſées contre ſa vie, & contre celle du Comte de Salisbury; car il eſt néceſſaire pour mon ſervice & contentement que je ſois adverti principalement de ſemblables rencontres, quand elles ſe préſentent. Je loüe Dieu de tout mon cœur de la grace qu'il a faite audit Roy mon Frere de l'avoir encore préſervé de l'effet de cette conſpiration ; & ne

faudrez de vous en rejoüir en mon nom avec lui, lui baillant la Lettre de ma main que je vous envoye, & de laquelle vous aurez ici le double. L'aſſurerez de plus que je deſire ſa conſervation & proſperité comme la mienne propre, que je tiendrai toûjours ſes ennemis pour les miens, les traiterai comme tels & ferai toûjours mon propre fait de ce qui le concernera ; que j'ai ſouvent & en diverſes ſortes d'occaſions épreuvé la mauvaiſe foi de la nation Eſpagnole, comme ont fait tous ceux qui s'y ſont confiez, étant leur naturel de préferer ce qui peut ſervir à leurs pernicieux & ambitieux deſſeins à toute autre conſideration ; couvrant leurs malefices & abuſant leurs Voiſins du pretexte de pieté & d'amitié, avec tant d'hypocriſie & de diſſimulation, qu'il eſt de difficile ſe garantir de leurs ruſes ; car la premiere choſe qu'ils font eſt d'acquerir, voire acheter à prix d'argent des partiſans aux lieux où ils reſident & ont entrée, deſquels ils s'aident après, les trompant ſouvent les premiers pour parvenir à leurs fins ; c'eſt pourquoi leur amitié eſt accointance plus dangereuſe que leurs armes, & ne font difficulté ni conſcience de s'accorder avec tous & d'entrer en alliance & amitié, & de plus promettre & donner que ſouvent l'on ne deſire d'eux, juſqu'à ce qu'ils ayent gagné aſſez de créance & de pouvoir pour dreſſer leurs pratiques & les conduire à bon port, ayant ſi peu de honte d'être ſoupçonnez & découverts

verts en cas ſemblables, que quand ils ſont même ſurpris ſur le fait, ils ſont plus déplaiſans d'avoir failli leur entrepriſe que de leur conviction ; c'eſt choſe que j'ai ſouvent experimentée, & tant s'en faut qu'ils changent de propos & quittent telles façons de faire quand l'on uſe de douceur & d'humanité envers eux, pour le reſpect de leur Roy, ou pour quelque autre conſideration, ils en demeurent plus ruſez & s'étudient à mieux deguiſer & redreſſer après leurs menées & deſſeins, deſquels s'il advient que l'on ſe plaigne à leur Roy & à ſes principaux Miniſtres, ils vous payent d'un deſaveu ou d'une négative entiere, ſans qu'il s'en enſuive, je ne dirai une ſeule punition, mais une ſeule reprehenſion & correction convenable. Auroient-ils refuſé au Roy Owen & Baldouin ſes ſujets convaincus de cette deteſtable conſpiration, s'ils étoient auſſi ſinceres en leur amitié, qu'ils ſont accompagnez d'artifice pour le faire croire. Quand je fis la Paix avec eux, me défiant jà de leur foi par moi auparavant épreuvée, je pris reſolution d'entretenir avec les Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas l'intelligence à laquelle la condition & néceſſité de nos affaires nous avoient auparavant engagez, pour ſi le Roy d'Eſpagne manquoit à ſa foi & promeſſe, me prévaloir d'icelle, en quoi je reconnus devant que l'année de notre Traité fût expirée, que j'avois pris bon conſeil ; car comme malicieuſement ils n'avoient voulu décider

la querelle du Marquisat de Saluces, en me faisant raison par ledit Traité de l'usurpation manifeste que le Duc de Savoye en avoit faite sur le feu Roy, auquel le Pere dudit Duc & lui avoient une très grande & speciale obligation, comme vous sçavez, ils ne me donnerent que trop d'occasion de croire qu'ils avoient expressément reservé ce sujet pour me tailler sous cappe quelque nouvelle besoingne, comme il apparut bientôt après par le refus que fit le Duc de Savoye d'accomplir & observer l'accord simulé qu'il fit avec moi, quand il me vint trouver exprès pour me tromper; ce qui a été cause que j'ai toûjours depuis vécû en défiance de la foi desdits Espagnols & que j'ai tendu la main auxdits Etats, prévoyant que si je les laissois perdre ou accorder avec eux sans moi, ils auroient moyen après d'exécuter contre moi, contre mon Royaume & contre mes bons Voisins & Alliez leurs vengeances & les autres passions qui leur servent de guide & de raison à leur conduite, tellement que quoi qu'ils ayent pû ou voulu depuis me faire dire, proposer & promettre pour me faire départir de la susdite intelligence & conjonction avec lesdits Etats, j'ai jugé ne le devoir faire, ce qui à pû servir de quelque sorte de prétexte aux Espagnols d'entreprendre & attenter depuis si souvent qu'ils ont fait contre ma personne & mon Royaume, par les moyens qui ont été averez & notoires à tout le monde. Si l'on peut justifier ou ex-
cuser

cuſer en quelque façon telles eſpeces d'entrepriſes ou trahiſons braſſées ſous couleur d'amitié & de bonne foi, comment peuvent-ils pallier ou couvrir autrement que d'un pur deſaveu & effrontée négative ce qu'ils font & attentent tous les jours contre ledit Roy mon Frere, lequel avec ſes Serviteurs depuis ſon avenement à la Couronne d'Angleterre & Irlande, leur a fait paroître tant de bonne volonté & les a en tant de maniere obligez à conſerver ſon amitié & le revancher, en procurant & deſirant ſa proſperité, des faveurs extraordinaires qu'ils ont reçuës & reçoivent encore journellement de ſa debonnaireté & cordialité. Veritablement tel procedé doit ſervir à confirmer ceux qui à bon droit ſe défient de leur foi, en vigilance & méfiance de leurs actions, & à inſtruire les autres de s'y joindre, afin de ne tomber dans leurs piéges, leſquels ils maſquent & couvrent de pieté; c'eſt ce que j'ai eſtimé devoir faire dire au Roi mondit Frere, ſur l'occaſion de cette derniere conſpiration, non pour l'animer contre cette Nation & moins encore pour l'induire à rompre la Paix qu'il a faite avec leur Roy & l'Archiduc; car je remets le tout à ſa prudence, ni auſſi pour me mêler de lui donner conſeil, n'en ayant beſoin & ne le demandant, mais ſeulement pour m'acquiter envers lui de la parfaite amitié que je lui ai voüée, en lui repreſentant ingenuëment ce que je reconnois, reſſens & augure de tels malheureux atten-

tats qui deviennent trop frequens & vulgaires par la malice des hommes & indulgence & bonté trop grande de ceux auxquels ils sont adressez, du nombre desquels j'avouë être comme les autres & cours en cela une même carriere avec ledit Roy mon Frere. Nourri de la même esperance de la continuation de la protection de Dieu de la quelle il s'entretient, nous en avons quasi également senti les effets jusqu'à présent, accompagnez toutefois d'une entiere & ferme resolution de n'obmettre cependant à faire ce que je dois pour retrancher & diminuer les moyens aux Auteurs de semblables machinations de les exécuter, à quoi comme je reconnois que la perseverance & même l'accroissement de notre amitié & bonne intelligence peut valoir & servir grandement, vous l'assurerez aussi que j'en serai plus diligent & envieux observateur que jamais, me promettant le semblabe de sa part. Et afin que le Roy sache que lesdits Espagnols & leur Roy ne laissent tomber de leurs mains aucune occasion avec laquelle ils puissent nourrir & exciter toutes sortes de troubles & dissentions en la Chrétienté, vous lui ferez voir le double de la Lettre que ledit Roy a voulu écrire & faire présenter ces jours passez au Pape par son Ambassadeur sur le sujet du differend qu'il a contre les Venitiens. Il avoit prié sa Sainteté la lui delivrant de trois choses; la premiere de commander qu'à Rome & par tout l'Etat Ecclesiastique il fût

fait

fait feu de joye de ladite Lettre; secondement qu'elle fût leuë en plein Consistoire & registrée pour memoire à la posterité de la dévotion de son Roy envers le St. Siége; & la troisiéme que sa Sainteté n'eût plus à écouter les propositions qui lui seroient faites en mon nom par mes serviteurs & Ministres pour l'accorder envers lesdits Venitiens. A cela sa Sainteté à eu si peu d'égard, qu'il semble que le desir que sa dite Sainteté montroit de parvenir par mon entremise audit accord lui eût redoublé; desorte que j'ai deliberé plus vivement que devant cette loüable entreprise, qui est également desirées des parties, & leur est très nécessaire, & du progrez & succez de laquelle vous serez adverti pour en informer le Roy mon Frere, auquel vous n'avez plus rien à dire sur ce qui s'est passé au regard du Baptême, sinon que j'en demeure très satisfait, & que j'ai deliberé à cause de la peste qui s'est découverte à Paris de célébrer lesdits Baptêmes à Fontainebleau, & d'en retrancher les combats & magnificences que j'avois preparées, afin d'obvier à tous accidens, & licentier plûtôt la Duchesse de Mantouë qui est de présent ici avec nous. C'est pourquoi même j'ai desiré que le Pape employât en cette occasion pour Legat le Cardinal de Joyeuse & non autre, ainsi qu'il a fait, lui ayant depuis deux jours envoyé les commissions & pouvoirs nécessaires. Ainsi que j'achevois la presente nous avons reçu la votre du 23. de ce mois par laquelle j'ai

ſçeu plus particulierement que je n'avois fait par votre Secretaire les particularitez de ladite conſpiration, comme de ce que vous prévoyez & jugez devoir ſucceder, de quoi vous continuerez à me donner advis avec votre diligence accoûtumée, comme vous ferez de toutes occurrences, & même du traitement qu'ils continueront à faire au Comte de Northumberland, & aux autres perſonnes.

Du 29. Juillet 1606.

XI. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

NOus vous renvoyons le Sr. Verton qui fût parti deux jours plûtôt ſans l'arrivée de votre Lettre du 24. de ce mois, comme nous étions prêts à partir de Monceaux. Il vous dira toutes les nouvelles, & ſçaurez par la Lettre du Roy ſes intentions ſur ce dernier advis que vous lui avez donné. Ce que j'ai à vous dire eſt que nous avons viſité Bron que nous avons trouvé pleurer votre abſence. Nous avons dîné à Freſne où le Maître & la Maîtreſſe de la maiſon qui attendoient leurs Majeſtez au giſte, accompagnez de la Ducheſſe de Mantouë & de la ſuite, vous

vous aſſûrent que tout étoit preparé & diſpoſé comme il faut pour recevoir telle Compagnie. Puiſque vous étes d'avis que nous faſſons payer la Compagnie de Gens d'Armes de M. le Duc d'Yorck pour toute une année, & que M. le Duc de Lenox le deſire auſſi avec affection, j'envoyerai querir au premier jour nos Threſoriers de l'ordinaire pour ſçavoir d'eux le moyen qu'ils ont d'y pourvoir ſelon le fonds qui leur en a toûjours été laiſſé pour chacun quartier, depuis la derniere montre, dont je n'ai penſé & le Roy encore moins de retrancher aucune choſe & ne leur faire payer en une année que deux quartiers. Par ma premiere je vous écrirai ce que j'y pourrai faire, mais ſi ledit Duc de Lenox trouvoit bon que les payes qui furent accordées par le Roy à la premiere montre tant à lui qu'au Sieur d'Omines fuſſent employées réellement & de fait aux Soldats ou Gentilshommes de ladite Compagnie, afin de remplir le nombre d'icelle tel qu'il doit être, il feroit choſe digne de lui, aïant ſçeu qu'il a été pouſſé d'accepter leſdites payes. Toutefois ſi c'eſt choſe qu'il affectionne & dont vous jugiez qu'il faſſe difficulté de ſe départir, ne lui parlez point de la quitter, car puiſque ſa Majeſté lui a accordé cette grace, elle ne la revoquera que quand il faudra mettre en beſongne ladite Compagnie; ou bien faites qu'il retranche deſdits payes quelque choſe afin qu'il n'en ſoit privé tout à

 coup,

coup, ni ſon Sous-Lieutenant que nous eſtimons avoir beſoin de toutes ſes piéces. Nous vous envoyons une Lettre que notre Nonce écrit à votre Aumonier, ou pour mieux dire M. le Cardinal Borgheſe à qui elle a été demandée par le Nonce à votre priere ou de votre Aumonier, du pouvoir de laquelle je ſuis d'avis que votre Aumonier n'uſe que par le votre, & que ce ſoit avec grande diſcretion & moderation, faiſant tenir regître des nourrices, & des qualitez de ceux envers leſquels cette faculté ſera pratiquée. Je vous dirai davantage que ſi vous pouvez faire que votre Aumonier n'en uſe du tout point, peut-être ſera-ce le moyen pour obvier à tous inconveniens; car l'intention du Roy eſt de proceder avec le Roy ſon bon Frere ſi leallement en toutes choſes qu'il n'ait aucun ſujet de ſe plaindre de lui ni d'aucun de ſes Miniſtres. Je ſuis arrivé ce ſoir en ce lieu où je demeurerai le plus que je pourrai; partant je m'excuſerai s'il eſt poſſible du voyage que le Roy doit faire dans quatre jours à St. Germain en Laye, en attendant qu'il prenne le chemin de Fontainebleau, où nous faiſons état d'accomplir nos Baptêmes dans la fin du mois prochain, mais ſans combats ni aucunes magnificences, ainſi que le Roy vous écrit & vous dira le porteur.

De Conflans le dernier Juillet 1606.

XII.

XII. LETTRE

De M. de Villeroy.

MONSIEUR,

NOus avons ſçeu par votre Lettre du 26. du mois paſſé le jugement que le Comte de Salisbury fait & veut être publié de cette derniere conſpiration qu'ils ont découverte, & par celle du 30. l'arrivée & reception du Roy de Dannemarck. Je vous aſſeure que le Roy à été très aiſe d'entendre les particularitez de l'un & de l'autre, mais il ſera très marri s'il advient que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſoit admis à l'audiance & viſitation dudit Roy devant vous. Il ne peut croire que le Roy Breton ſon bon Frere, lequel veut que ſa Majeſté croye qu'il préfere ſon amitié à toutes les autres, permette que telle injure lui ſoit faite en ſa Cour & en ſon Royaume ; ſa Majeſté s'aſſûre auſſi que vous vous conduirez en cela comme vous devez & nous le promettez par votre derniere Lettre, de quoi elle aura plaiſir d'être tôt éclaircie ; cependant ſa Majeſté a adviſé vous envoyer dez à préſent la votre adreſſante audit Roy de Dannemarck, dont vous recevrez enſemble le double avec la préſente, par laquelle ſa Majeſté ſe rejoüit avec lui de ſon arrivée en Angleterre, l'aſſeure de ſon amitié

amitié & lui fait offre des effets d'icelle. Nous avons estimé devoir avancer l'envoi de ladite Lettre afin que vous puissiez vous en prevaloir, faisant sçavoir audit Roy, si d'aventure vous ne l'avez veu, que vous avez reçeu ladite Lettre avec commandement de la lui présenter, afin qu'il fasse difference de l'office que vous avez à faire en cette sorte avec celui auquel vous & l'Ambassadeur d'Espagne pourrez vous être offerts de vous mêmes sans attendre les commandemens de vos Maîtres, comme en tels cas il s'est toûjours pratiqué; toutefois si contre l'opinion du Roy & la raison, devant la reception de la presente, ledit Roy de Dannemarck avoit traité ledit Espagnol plus favoreblement que vous, vous differerez à lui présenter ladite Lettre jusqu'à ce que sa Majesté en étant informée vous ordonne ce que vous aurez à faire. Vous nous avez écrit que le grand Chancelier dudit Roy s'est déja montré affectionné à notre Nation, ce qui nous en fait bien esperer. On nous a dit encore qu'avec lui il y a un Conseiller nommé Hubrier duquel nous pouvons faire état pour être fort contraire aux Espagnols, dont vous vous informerez. L'on nous mande aussi d'Allemagne que ledit Roy de Dannemarck a entrepris ce voyage autant pour disposer & porter ledit Roy Breton à s'unir avec les Allemands qui redoutent la maison d'Autriche à s'opposer avec eux à l'accroissement d'icelle, & embrasser & favoriser la

liberté

liberté Germanique, voire toute celle de la Chrétienté, que meu d'autre occaſion; de quoi ſi ainſi eſt, nous eſtimons que vous vous en appercevrez bientôt. En ce cas il ſera bon que vous le confortiez au nom du Roy tant qu'il vous ſera poſſible, en lui déclarant que ſa Majeſté, laquelle connoît mieux que tous où buttent les ruſes & armes Eſpagnoles, avec quoi ils prétendent aſſervir à eux ſous divers pretextes toutes les autres Nations de l'Europe, ſera toûjours prête de dreſſer une partie conjoinctement avec tous les intereſſez en cette cauſe, pour empêcher les deſſeins deſdits Eſpagnols, & les contraindre de s'arrêter & contenir dans les bornes d'une juſte domination, & faire pour ce regard tout ce qui ſera jugé néceſſaire pour le bien commun; & s'il vous donne argument de croire qu'il prenne goût à la matiere, pouſſez cette pratique avec lui le plus avant que vous pourrez, en lui faiſant comprendre que leſdits Eſpagnols n'ont recherché l'amitié & la Paix de France & d'Angleterre, laquelle ils entretiennent maintenant avec une extrême diſſimulation, que pour pouvoir plus commodement reconquerir par force ou par un accord les Pays qui obéïſſent aux Etats pour les raiſons qui ſont notoires à tous; ſans obmettre à lui raconter le progrez que leſdits Eſpagnols font contre eux, principalement depuis ladite Paix Angloiſe, qu'ils ont été ſervis de gens de guerre dudit Roy Breton, en quoi leſdits Etats

ont

ont crû qu'ils ne devoient plus esperer aucun secours dudit Roy Breton que pour leur argent; & lui faisant considerer qu'il est impossible que lesdits Etats durent & se conservent encore longtemps s'ils ne sont autrement assistez, tant sont excessives les depenses qu'ils font par terre & par mer où leurs Ennemis sont puissans, amplifierez ce discours selon le sujet qu'il vous en donnera. J'ai fait tenir à mon fils le pacquet que vous m'avez envoyé sans l'avoir ouvert, mais je lui ai écrit qu'il en usât selon qu'il jugeroit aux actions & déportemens de celui auquel il s'adresse, convenir au service du Roy; cependant je vous dirai que ce sera bien fait de ne se charger de semblables marchandises que le moins que faire se pourra; car j'ai souvent éprouvé qu'il n'y a rien à gagner avec cette sorte de gens. Le Sieur du Terrail avoit quitté le service des Archiducs & des Espagnols & obtenu du Roy le pardon qu'il lui avoit demandé de la faute qu'il avoit commise de s'être engagé à les servir sans sa permission, tirant pension de sa Majesté & étant honoré de la charge d'enseigne de la Compagnie des Gens d'Armes de M. le Dauphin; il parloit de se retirer en sa maison, mais il fit hier une folie qui a empiré son marché, car il attaqua & tua en plein jour auprès du Louvre sous la Gallerie où sa Majesté se promenoit, & quasi à sa veuë un Soldat ou Gentilhomme Provençal nommé Maracy qui étoit aussi revenu de Flandres cette

cette année. Ils avoient eû dispute audit Pays. Ledit du Terrail transporté d'un ressentiment extraordinaire des injures & offenses qu'il avoit reçuës dudit Maracy, lequel véritablement se déclaroit fort avant son ennemi, l'ayant rencontré par hazard allant aux Thuilleries, & qui cheminoit devant lui à cheval ainsi qu'étoit ledit du Terrail, celui-ci chargea l'autre devant qu'il eût du tout tiré l'Epée du fourreau & lui donna un coup dedans le côté devant qu'il eût tourné son cheval, duquel il tomba mort incontinent. Après quoi ledit du Terrail lui ayant ôté l'Epée, se sauva à la même heure. La sentinelle posée en cet endroit tira son arquebuse sur lui, voyant qu'il avoit mis les armes à la main audit lieu, mais elle ne le rencontra point, & le Roy est demeuré à bon droit très offensé & malcontent de cette audace, de quoi il a mandé être fait justice. Nous esperons faire nos Baptêmes à la fin de ce mois, ou au commencement de l'autre à Fontainebleau, sans autre appareil que des cérémonies ordinaires, & voltigerons cependant en cette Ville où ez environs pour esquiver cette contagion qui chemine assez lentement, Dieu mercy.

A Paris ce 9. Août 1606.

XIII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

J'eſtime, ſi je me ſouviens bien, que vous avez donné avis ci-devant du voyage qu'a fait par delà il y a quelque temps un certain Baron de Lorraine nommé Magdelaine, lequel vous eſtimiez y avoir été envoyé par le Duc de Lorraine, & me ſemble que vous parliez lors incertainement du ſujet d'icelui. J'ai ſçeu depuis peu que ledit Magdelaine, lequel eſt véritablement fils d'un des principaux Conſeillers dudit Duc de Lorraine, a fait ce voyage par le commandement du Pape, & non dudit Duc de Lorraine, étant Camerier du Pape, pour recommander au Roy Breton les Catholiques du Pays, l'aſſeurer de l'obéïſſance d'iceux, comme de la bonne volonté de ſa Sainteté en ſon endroit, & lui déclarer le regret qu'elle à de cette conſpiration de la Foucade, qui a été dreſſée contre ſa perſonne par aucuns ſoi-diſant Catholiques; l'action deſquels le Pape déteſte, comme elle fera toûjours toutes autres ſemblables procedures. Nous avons encore ſçeu que le Pape a depuis écrit par autre voye une Lettre audit Roy Breton ſur le même ſujet, & que le Pape eſt en peine de

de n'avoir eu avis du ſuccez dudit voyage, ni de la reception de ladite Lettre, ſinon que ledit Camerier avoit à ſon arrivée en Cour été bien reçeu, & que ladite Lettre étoit tombée ez mains dudit Roy Breton, ce que ſa Majeſté m'a commandé vous faire ſçavoir, afin que vous vous mettiez en peine de découvrir la vérité de cette Legation & de ladite Lettre, & quels fruits l'un & l'autre ont produits. Nous avons opinion qu'ils auront plus ſervi à faire moins priſer par delà l'autorité& le nom du Pape qu'à ameliorer la condition des Catholiques, puiſque ledit Roy Breton n'a laiſſé de chaſſer depuis de ſon Royaume les Prêtres en bon nombre, leſquels l'on dit être ces jours ici arrivez à Calais pour paſſer en Flandres, d'où les Archiducs ont auſſi fait abſenter cet Owen, accuſé de ladite conſpiration, contre l'eſperance que l'on dit qu'ils avoient donnée audit Roy & à ſes Miniſtres de leur livrer ou faire punir par juſtice, quand ils auroient veu les charges & procedures faites contre lui, à quoi tant s'en faut que leſdits Archiducs ayent ſatisfait, qu'ils ont donné de l'argent audit Owen pour ſe retirer ſoudain après que le procez leur eût été préſenté par l'Ambaſſadeur ou Reſident auprès d'eux, dequoi j'entends qu'il trepigne, & certes à bon droit ; mais je m'aſſûre que ſon Miniſtre & ſes principaux Conſeillers ſeront plus flegmatiques & moins coleres que lui, ce que l'Ambaſſadeur dudit Roy Breton reſident ici

nous donne par ses discours & langages toute occasion de croire, tant il se montre journellement contraire aux Etats, la cause desquels il veut que chacun sçache que son Maître ne favorisera jamais, comme Prince qui se gouverne plus par la regle de l'équité & justice, que par des raisons & considerations d'Etat, qui sont plus imaginaires que solides. Il à tenu ce propos au Prince Christian d'Anhalt, venu par deça pour ses affaires particulieres, & ne l'a deguisé même parlant au Sieur Aersens, lequel à mon avis l'aura écrit au Sieur Carron; s'il a charge de son Maître de ce faire, je l'excuse, mais non autrement. Je ne suis pas d'avis que vous en parliez par delà, principalement par forme de plainte ou de blâme, ni de desir de correction, car tout cela seroit inutile; je ne vous le mande aussi que pour vous informer de ce qui se passe afin de vous aider à pénetrer en leurs secretes intentions, car vous avez affaire à des gens qui ne sont pas moins déguisez que variables, mais plus à observer qu'à redouter. Nous avons reçeu vôtre Lettre du 3. de ce mois. L'Ambassadeur d'Espagne qui est par delà à écrit ici ce qui s'est passé entre lui & ceux du Conseil representé en sa Lettre trop plus à son avantage que vous ne nous l'avez mandé; comme on lui avoit demandé pardon du traitement fait à son Domestique contre le respect dû à son Prince & aux privileges & franchises de ceux de sa condition, ayant pour cette seule considera-
tion

tion refusé d'accepter & recevoir ce Bal duquel est question, que l'on vouloit lui rendre, jusqu'à ce qu'il eût sçeu la volonté de son Roy sur son emprisonnement & sur l'indignité fait à sa maison. Voilà ce qu'en disent les Ministres dudit Roy & des Archiducs qui sont deçà ; à quoi j'ajoûterai que nous sommes attendant nouvelles du traitement que vous aura fait ledit Roy de Dannemarck, ne pouvant croire qu'il préfere à vous l'Ambassadeur d'Espagne, principalement quand il sçaura que vous avez des Lettres du Roy pour lui présenter ; toutefois s'il en avoit aucunement usé, vous devez vous abstenir de le visiter que sa Majesté ne l'ordonne ; il y a quatre jours qu'elle est à la chasse, & qu'elle m'a permis de me retirer en ce lieu pour reprendre les Eaux de Spa dont j'ai commencé à user, & espere continuer le reste de ce mois. M. de Puisieux suppléera cependant à mon defaut.

De Conflans le 20. Août 1606.

XIII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

NOus avons reçeu vos Lettres du 13. 16. & 22. du passé lesquelles toutes j'ai fait

 voir

voir au Roy, car M. de Villeroy a été depuis quinze jours aux Champs à prendre des Eaux de Spa. Sa Majesté a consideré la particularité que vous avez écrite à mondit Sieur de Villeroy tout au long, touchant ce qu'a fait l'Ambassadeur d'Espagne à l'entrée du Roy de Dannemarck, & pour vous dire la vérité n'a pas été contente de ce mal entendu, & eût bien desiré qu'il ne fût arrivé: toutefois elle en a donné la faute aux Officiers, car ce sont choses qui souvent arrivent parmi le monde au desavantage de celui qui demeure en arriere. Certes elle à jugé que vous vous y étes bien conduit & n'en pouviez user autrement; mais elle n'est pas déliberée d'en demeurer là, elle a dit qu'elle veut prendre une resolution assûrée sur ce point de preséance & s'en éclaircir avec eux sur l'égalité qu'ils prétendent faire pratiquer par delà de vous avec l'Ambassadeur d'Espagne; autrement ce sera toûjours à refaire, de façon que j'estime qu'elle vous fera bientôt entendre pleinement ses intentions sur le principal contenu desdites Lettres & sur ce que desirez sçavoir; mais il est très à propos d'y proceder avec grande circonspection, devant que d'ordonner quelque chose sur ce fait, qui doit être établi pour toûjours, étant de la consequence que sçavez. Nous avons bien opinion que si nous y relâchions le moins du monde que l'on nous en feroit avec le temps bien passer d'autres, c'est pourquoi il y faut obvier de bonne heure Les

rai-

raiſons que vous alleguez pour juger s'il ſeroit expedient de leur adjuger la preſéance qu'ils demandent deçà, ſeront bien conſiderées, mais je n'eſtime pas qu'on y incline pour la grande ſuite que cela auroit & même pour l'incertitude en laquelle nous devons être, bien que nous accordaſſions qu'ils fiſſent de leur côté ce qu'ils diſent; n'ignorant par leurs irreſolutions & il y a quelque apparence que la propoſition qui vous a été faite pour ce regard n'eſt qu'une défaite, croyant que nous n'en viendrons pas là. Tout ceci ſera peſé ainſi qu'il convient par ceux que vous ſçavez participer à ces conſeils. Nous ſommes en ce lieu depuis deux jours en intention de faire la Ceremonie des Baptêmes dans ſept ou huit jours. Nous y aurons bonne compagnie, car tous les Princes, Seigneurs & Dames de la Cour font état d'y venir, heureux qui y a logis, car il y en aura de bien incommodes. Leurs Majeſtez y ſont en bonne diſpoſition; Monſieur le Dauphin & Mesdames y ſeront dans trois jours.

A Fontainebleau le 1. *Septembre* 1606.

XIV. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

J'Ai tenu les champs trois ſemaines entieres dedans les allées de mon Conflans, en

 pre-

prenant les Eaux de Spa pour ma néphretique, dont je me ſuis aſſez bien trouvé, graces à Dieu. A mon retour en Cour qui a été le 3. de ce mois, votre Lettre du 28. de l'autre m'a été renduë, & ai ſçeu de Monſieur de Puiſieux que le Roy & lui ont veu & repondu à celles qui durant mon abſence y étoient arrivées depuis le 14. d'Août juſques au 28. Vrai eſt que ſa Majeſté auroit remis à vous faire ſçavoir plus deffinitivement & abſolument ſon intention ſur le fait de cette benoîte préſéance ſur l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, de la quelle l'on vous a deſnié la joüiſſance, nonobſtant notre ancienne & non violée poſſeſſion & vos juſtes plaintes & remontrances. Après une plus meure deliberation à laquelle ſa Majeſté eſt entrée cejourd'hui avec nous, les Princes du ſang qui ſont ici venus pour nos Baptêmes & ſes principaux ſerviteurs, elle ma commandé vous écrire qu'elle reſſent comme elle doit le tort qui lui a été fait par cette action & par les langages que vous à tenus ſur ce ſujet le Comte de Salisbury, & ce d'autant plus vivement que moins elle s'attendoit de recevoir de cette part un effet ſi contraire aux declarations & proteſtations de vraye & fraternelle amitié ſi ſouvent & expreſſement réïterée par le Roy Breton & ledit Comte & à la juſtice de la cauſe de ſa Majeſté, laquelle ce Prince ne doit revoquer en doute qu'il ne préjudicie quant & quant au tiltre & au rang qu'il prend, puiſque ſes Prédeceſ-

ſeurs

ſeurs & lui n'ont jamais fait difficulté de ceder à nos Roys, & qu'ils ont toûjours prétendu marcher devant ceux de Caſtille, ce quil fait encore pour & en faveur d'un Prince & d'une Nation qui ne fait compte de ſon amitié que pour lui mal faire davantage. Ce qui aggrave encore plus cette injure eſt que ledit Roy & ſon Conſeil ont voulu non ſeulement rendre celui de Dannemarck témoin du peu de compte & d'état qu'ils font de ſa Majeſté, mais l'induire à faire le ſemblable, ainſi qu'il a pratiqué ; dequoi nous ſoubçonnons ledit Comte de Salisbury être cauſe & autheur plus que nul autre, pour avoir voulu par tel moyen expier aucunement & reparer l'injure qu'il a n'agueres fait faire au Roy d'Eſpagne en la perſonne & maiſon de ſon Ambaſſadeur, ſous un prétexte qu'il a depuis reconnu plus vague & incertain que bien fondé & verifié. Or de qui que ce ſoit que ce coup nous ait été fait & rué, il a atteint & bleſſé le cœur de notre Maître, la generoſité & magnanimité duquel digerera difficilement ce morceau plein de venin en toutes ſes parties ; & néanmoins le Roy a pris conſeil d'en ſurſeoir & diſſimuler encore pour quelque temps le reſſentiment qu'elle eſt obligée d'en faire paroître, comme celui qui mal volontiers employe ſon indignation inutilement, à demi & hors de raiſon. Partant elle deſire ſeulement que vous trouvant à propos avec ledit Comte de Salisbury vous lui diſiez non de la part de ſa Majeſté,

mais de vous même, & comme par forme d'office, que vous avez ſçeu que ſa Majeſté étoit très indignée & malcontente de ce fait, jaçoit qu'elle ne vous ait fait aucun commandement ſur icelui, combattuë comme vous eſtimez, d'un côté du juſte ſujet qu'on lui a donné d'être offenſée, & de l'autre de la douleur qu'elle a d'avoir reçeu cette playe de la main du Prince de la Chrêtienté, de la foy & de l'amitié duquel, non ſeulement elle faiſoit plus d'état, mais eſtimoit auſſi devoir attendre plus de correſpondance & de cordialité, pour être ſi conjoints, & intereſſez en leurs perſonnes & couronnes ; mais que vous ne doutez point que ce coup n'en engendre d'autres qui nuiront & préjudicieront grandement aux affaires de l'un & de l'autre, s'il n'eſt reparé devant que les juſtes mécontentemens de ſa Majeſté eclatent & fulminent, comme tôt ou tard, je vous predis, adviendra. Nous n'eſperons pas que le préſent avis qui ſera par vous donné audit Comte de Salisbury en cette maniere ſerve beaucoup ; car ſon Maître & lui ont leur but, & croyent pouvoir ſe maintenir en l'état auquel ils ſont en dépit de tout le monde ; toutefois l'un & l'autre ſont timides, irreſolus & ſans conſeil de toutes parts. Que ſi vous parlez vertement peut-être que cela leur fera changer de conſeil, en tout cas nous diſons que cet office ne peut nuire ; il a été adviſé de n'y employer encore le nom de ſa Majeſté, afin de ne l'obliger à s'en vanger devant le temps,
comme

comme il feroit, l'injure n'en étant reparée après son instance; mais si ledit Comte de Salisbury, après que vous aurez parlé à lui, ne fait amender la faute qu'il a conseillée, nous sommes d'avis que vous n'en parliez plus & que vous falliez paroître par votre conduite envers ledit Roy & ses Ministres que sa Majesté & les siens esperent moins de leur amitié & bonne voisinance que de coûtume, en vivant avec eux plus froidement qu'auparavant, comme nous ferons ici avec l'Ambassadeur, lequel se montre aussi par ses actions & discours, autant ennemi des Etats que le President Richardot. Nous n'avons rien à vous dire sur la vie que mene ce Prince, ni sur la Lettre du Roy de Dannemarck à laquelle nous ferons reponse quand il la viendra querir en personne en ce Royaume. L'original est conforme au *duplicata* que vous nous avez envoyé. Quant au conte de l'Admiral & de sa femme, le Roy y a pris plaisir, comme il fera aux semblables; mais il a fait tout le contraire de la continuation de la persécution des Catholiques avec lesquels vous devez néanmoins vous mêler le moins que vous pourrez; car une partie d'iceux sont doubles, vrais espions & corrompus par ledit Comte de Salisbury. Ce fils de Magdelaine qui a été par delà est retourné à Rome rendre compte au Pape de son voyage; nous verrons ce que mon fils vous en écrira, mais je commence à changer d'opinion en ce qui concerne les affaires d'Angleterre, puisque

 je

je vois que l'on n'y fait compte ni recette de bonne volonté & de bonne foi, de façon que je crois il vaut mieux leur faire mal que bien pour obtenir d'eux ce que l'on desire, qui est le rebours de ce que nous avons pratiqué jusqu'à présent. M. de Vaudemont qui est ici avec son Pere fait état d'aller visiter le Roy Breton après nos Baptêmes. Il en a demandé la permission à sa Majesté qui l'a lui a accordée; il faudra que vous témoigniez par delà audit Sieur y étant combien sa Majesté l'affectionne & l'a recommandé. La Royne d'Espagne est encore accouchée d'un fille, ainsi que nous avons appris d'un Courier qui a passé par ici. La mauvaise nouvelle de leur flotte continuë, comme fait la disette d'argent, ainsi l'on s'attend qu'il adviendra en Flandres après ce mois que la provision faite par le Marquis de Spinola sera consommée, dequoi l'on dit que les gens de guerre commencent à murmurer en leur Armée, qui a assiegé Rimbergue où plusieurs François volontaires se sont jettez qui feront peut-être parler d'eux devant qu'ils se laissent forcer. J'estime que ce sera tout ce que le Marquis de Spinola pourra exploiter cette année que la prise de ladite Ville, or est il quelle ne soit des meilleures, mais l'on dit qu'elle est fournie de bons hommes. Je vous envoye les avis qui m'ont été donnez de la fin malheureuse de ce Demetrius, & quant au differend d'entre le Pape & Venitiens ceux-ci ont fait difficulté d'entendre à notre

premiere

premiére ouverture, auſſi en ont-ils fait une autre de laquelle nous ſommes encore incertains que le Pape demeure content, dequoi vous ſerez éclairci quand nous le ſerons. M. le Dauphin a été ſurpris d'un petit flux de ventre quand il a été queſtion de partir de St. Germain pour venir ici, mais il en eſt du tout gueri maintenant, deſorte que nous faiſons état qu'il partira demain & que nous l'aurons ici mardi ou mecredi pour être baptiſé jeudi ou de dimanche en huit jours. Nous n'appellerons les Ambaſſadeurs pour obvier à toutes diſputes. Sur cette querelle Venitienne j'oubliois à vous dire qu'il n'a été trouvé à propos ni raiſonnable d'accorder aux Anglois la preſéance ſur les Eſpagnols qui a été propoſée & demandée du Comte de Salisbury, non que nous voulions favoriſer davantage ceux-ci, ou que nous les reſpections plus que les autres, mais par ce qu'il ſeroit indigne du Roy qu'il paſſât cette carriere & fit ce jugement pour obtenir & conſerver le rang qui lui eſt deu, car il ſeroit accuſé de l'avoir rachepté par force & au prix d'une injuſtice ou injure faite à un grand Roy pour en gratifier un autre qui l'a offenſé de gayeté de cœur non moins injuſtement qu'incivilement. Rejettez donc bien loin cette propoſition ſi l'on vous y remet, car c'eſt l'intention & le commandement de ſa Majeſté. Ce matin il eſt paſſé ici un Courier venant d'Eſpagne qui porte nouvelle que leur flotte des Indes du Perou doit arriver

ver bientôt à Seville, ayant paſſé le plus dangereux du voyage & étant accompagnée de l'Armée commandée par Dom Louïs Facharde.

De Fontainebleau ce 9. Septembre 1606.

XV. LETTRE

De M. dd Puisieux.

MONSIEUR,

NOus avons reçeu vos Lettres du 1. & 2. du préſent mois le 10., & celles du 7. le 13., n'ayant point appris par ces dernieres que vous euſſiez reçeu les notres auſſi dattées du 1. Depuis M. de Villeroy vous a écrit le 9. vous faiſant voir ce qui eſt de l'intention du Roy ſur le ſujet de cette preſéance & du langage que vous a tenu le Comte de Salisbury. J'ai fait voir vos dites Lettres à ſa Majeſté laquelle a à plaiſir d'ëtre ſoigneuſement avertie de toutes ces particularitez deſquelles l'on peut tirer toûjours des conjectures & des jugemens de leur conduite & de leurs inclinations & intelligences avec les Eſpagnols, comme l'on peut faire du peu d'affection des ſujets du Roy Breton envers lui par cette Lettre qui fut trouvée dans la Chambre de préſence. Ces violemens du reſpect deu au Prince ne produiront rien de bon à l'avenir

&

& certes avec les autres témoignages qu'il en a jà reconnus & ressentis ne présage qu'une alteration de l'état présent ; mais il y a peut-être à douter que cela soit venu de la part des siens seulement & que les autres n'y ayent aussi la leur, comme en toutes choses qui peuvent troubler le repos public, pour à quoi parvenir vous sçavez qu'on employe toutes sortes de mysteres & d'artifices. Les mêmes poursuites & plaintes que font ceux du Conseil envers les Ambassadeurs d'Espagne & de Flandres pour le trafic & le peu de justice qu'on leur en fait, l'Ambassadeur d'Angleterre resident en Espagne les réïtere souvent à l'endroit dudit Roy & son Conseil, sans en avoir jusques ici pû tirer autre chose que des esperances générales dont ils sont fort liberaux ; je ne sçai toutefois s'ils s'en contenteront. Il faut que les éguillons soient bien puissans pour les picquer & les causes encore plus grandes pour leur faire changer de resolution. Il semble aussi que les autres ne s'émeuvent gueres pour toutes ces plaintes qu'il estiment avec le temps, la patience & le silence y remedier plûtôt en lassant ceux-ci en leurs longues & eunuyeuses poursuittes, que par aucune vraye satisfaction & provision telle qu'ils la désirent. Sa Majesté a consideré les trois particularitez de votre dite Lettre du 7. sur lesquelles ils n'échet autre reponse. Il est certain que le voyage de Vic à l'Ecluse n'aura produit que du soupçon & de l'ombrage, & matiere à ceux qui aiment à dis-

discourir de la diversité de nos intentions, il l'a fort desiré & on le lui a assez facilement accordé. Quant à ce qu'un Cavalier vous a dit avoir appris de la Royne de la Grande-Bretagne touchant S..., elle en est mal avertie, nous n'en sommes pas là. Il semble que l'Ambassadeur d'Espagne fasse gloire d'offenser les Anglois en faisant ostentation de donner entrée en son Logis à ceux qui font profession de la Religion Catholique & qui pourroient y oüir la Messe en usant de prudence & discretion, sans donner occasion de se plaindre de lui en ce sujet. Il est difficile de laisser son naturel confirmé par habitude. Nos Baptêmes furent faits Jeudi dernier avec certes belles cérémonies & beaucoup d'ordre, où les pierreries & les broderies étoient en très grande quantité. Cela s'est passé avec grand contentement de Leurs Majestez qui sont graces à Dieu en fort bonne santé, qu'il faut prier de leur conserver longuement pour pouvoir rendre Monseigneur le Dauphin capable de bons enseignemens & vertueux exemples de l'un & de l'autre.

De Fontainebleau ce 17. *Septembre* 1606.

XVI. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

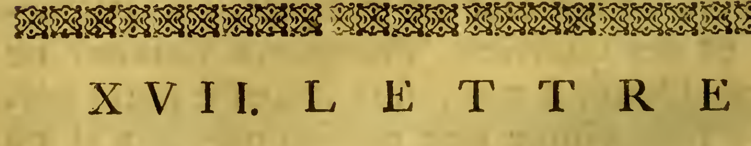
MOnsieur de Puisieux a fait reponse aux trois dernieres Lettres que vous lui avez adres-

adreſſées, & je vous aſſeurerai par celle-ci de la continuation de mon ſervice & de la perfection de nos Baptêmes qui furent ſolemniſez le 14. de ce mois magnifiquement & avec contentement de Leurs Majeſtez & de tous les aſſiſtans. M. le Dauphin a été nommé Louïs pour renouveller la memoire de ſon premier Primogeniteur; Madame Elizabeth & la petite Chrêtienne, de noms de leurs Maraines. La Royne qui eſt enceinte nous donnera la peine l'année prochaine, s'il plaît à Dieu, de choiſir un autre nom à un cadet, comme le deſirent & ſouhaitent tous les gens de bien. La Ducheſſe de Mantouë part aujourd'hui, M. de Lorraine fera le ſemblable demain, & crois que Leurs Majeſtez prendront auſſi quelque autres logis; car la peſte a fait mourir en cette baſſe Cour deux garçons de l'Apotiquaire du Roy, qui ſervoient tous les jours ſa Majeſté avec leur Maître; elle en a encore aſſailli d'autres; deſorte que ſa Majeſté licentie tous ſes Conſeillers, & fait état de vacquer à ſe promener en ces quartiers, changeant ſouvent de place. Quant à moi, ſi ſa Majeſté me le permet, j'irai viſiter une maiſon que je n'ai pû voir depuis quatre ans, ſinon il faudra que je faſſe ce qui me ſera ordonné. Le Sieur du Hallier fils du Sieur de Vitry va par delà viſiter le Roy Breton avec la permiſſion de ſa Majeſté, où M de Vaudemont doit auſſi s'acheminer bientôt, ainſi que je vous ai écrit. L'Ambaſſadeur dudit Roy me preſſe fort de

lui

lui delivrer des attaches & mandemens en forme adressantes à cinq ou six de nos Parlemens, pour y faire homologuer & enregistrer les derniers articles de Commerce que nous avons accordez, à quoi je ne fais difficulté de satisfaire, car c'est chose nécessaire & promise; mais mandez moi si vous avez poursuivi & obtenu le semblable par delà, afin que je me regle mieux sur cela, car à vous dire la vérité nous sommes assez mal édifiez de l'amitié & du procedé des Conseillers de ce Prince, qui ne se contentent pas de nous desnier injustement le rang & honneur qui nous appartient, mais vont soupçonnant & interpretant le pis qu'ils peuvent tout ce que nous faisons, comme ils ont fait le voyage du Sieur de Vic, qui ne pensa oncques à rien moins, ni nous aussi, qu'à ce qu'ils ont dit; je me remets du reste sur le Sieur de Puisieux pour prier Dieu &c.

De Fontainebleau le 17. Septembre 1606.



XVII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

NOus avons reçeu la Lettre qu'avez écrite au Roy du 13. le 20., & aujourd'hui matin celle du 23. qui s'adresse à M. de Villeroy

le roy lequel eſt retourné depuis huit jours en ſa maiſon de Conflans, n'étant pas bien encore remis de ſes Eaux de Spa. Par la premiere vous ne nous donnez pas grande eſperance, tant par les langages que vous avez tenus avec le Comte de Salisbury que pour le declin trop apparent des affaires des Pays-bas qui menace. Et ne peut-être de ſi loing qu'ils penſent par delà, une plus grande chute qu'ils ſoient plus reſolus & diſpoſez par leurs ſecours & moyens d'étayer ce bâtiment ruineux, duquel comme ſouvent il leur a été remontré, les ruines leur feroient plus voiſines & par conſequent plus dommageables qu'à perſonne: car vous nous confirmez, & l'avons toûjours reconnu, qu'ils nous croyent ſi intéreſſez en la defenſe & conſervation deſdits Etats, & ſi buttez à ne les laiſſer périr par préference à toute autre conſideration, qu'ils ſe veulent munir de nos armes, renforcer de notre affoibliſſement, & garantir par notre moyen des accidens qu'ils prévoyent mieux qu'ils n'y veulent remedier. Mais je crains qu'à la fin ils trouveront à redire à leur compte, & ne ſçai ſi on ne ſe reſoudra de notre côté à continuer toûjours à ſupporter ſeul ce peſant fardeau; quoi advenant je m'aſſeure qu'ils feroient bien étonnez & empêchez de leurs perſonnes. Nos affaires ſont Dieu merci ſi bien établies, & notre Etat ſi ferme en toutes ſes parties qu'il eſt bien difficile à ébranler, ſoûtenu principalement de la prudence & ferme conduite de notre Roy

qu'il a rendu tel par ſa valeur, & eux au contraire ont le leur ſi rempli de mauvaiſes humeurs fomentées continuellement par les pratiques de dehors, qu'elles lui pourroieut un jour cauſer quelque grande & dangereuſe maladie, dont les remedes feront lors par avanture autant hors de ſaiſon qu'ils ſont en ce temps mepriſez & rejettez. C'eſt à eux à y penſer, & auſſi à reparer tout de bon le tort que nous prétendons injuſtement nous avoir éte fait, ſurquoi nous attendrons votre reponſe que vous dites n'avoir pû tirer encore du Comte de Salisbury détenu de ſa gravelle, lequel comme nous eſtimons avoir été le principal Auteur de cette nouveauté, & duquel en depend la plus entiere reſolution, auſſi eſt ce lui qui en doit avoir la plus forte & ſenſible attaque. La continuation de cette broüillerie de l'Admiral n'eſt pas mal reçuë de deça, mais bien le peu de juſtice qu'il continuë de rendre à nos Marchands, dequoi ſa Majeſté eſt fort mal ſatisfaite & ſera néceſſaire enfin s'ils n'y donnent ordre d'y pourvoir par autre voye. Cependant vous ferez bien d'en continuer les plaintes, & tâcher comme ceux qui ont été devant vous d'y avancer le plus qu'il ſe pourra pour leur ſoulagement par les moyens que vous jugerez mieux ſur les lieux les plus propres & convenables. Le different des Venitiens ne s'accommode point, ains a toûjours été juſques ici s'aigriſſant. Nous attendons nouvelles de Rome ſçavoir comment ſa Sainteté aura reçeu

çeu cette nouvelle propoſition qu'ils ont faite à ſa Majeſté, à laquelle l'Ambaſſadeur de Veniſe, reſident près d'elle a dit en l'audience qu'elle lui à donnée ce matin, que celui d'Angleterre qui eſt près de la Republique, a declaré de la part de ſon Maître à ce Senat le regret qu'il avoit de ce que le Pape vouloit entreprendre au préjudice de l'autoté d'icelle, & qu'il avoit charge de lui offrir en cette occaſion tout ce qui dependoit de ſon pouvoir & aſſiſtance: ſurquoi la Seigneurie à depêché un Courier exprès pour paſſer en Angleterre vers ſon Ambaſſadeur pour faire les remerciemens convenables à telle declaration de bonne volonté, qui y arrivera devant la préſente. Vous ferez plaiſir au Roy de mettre peine de deſcouvrir s'Il n'y a que du compliment en cet envoi, comme ce qu'avoit apporté celui que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne avoit envoyé audit Pays ſur l'empriſonnement de ſon homme. Nous avons reçeu aujourd'hui des nouvelles de Rhinbergue qui ne portent rien de bon pour les aſſiégez, nous eſtimons que la Ville eſt en très mauvais état. Il eſt aiſé d'avancer beſongne en peu de temps, quand on n'en eſt point diverti par l'ennemi. Le Marquis de Spinola n'a été de tout ce Siége empêché par le Prince Maurice, lequel en a été d'autant plus blâmé, qu'il étoit proche avec forces ſuffiſantes, mais quand le courage eſt une fois vaincu le reſte eſt facile. Notre peſte ceſſe fort à Paris & ez environs; il ſemble qu'elle

ſe veuille faire ſentir en vos quartiers. Leurs Majeſtez ſont toûjours en ce lieu, M. le Dauphin & Meſdames avec elles, en très bonne ſanté.

De Fontainebleau ce 20. *Septembre* 1606.

XVIII. LETTRE
DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

NOus reçeumes hier vôtre Lettre du 28. du paſſé, par laquelle nous avons veu qu'avez fait l'office avec le Comte de Salisbury en la forme & aux termes que l'on a deſiré, dont l'on eſt bien content de deçà, mais non des reponſes vagues & ſans aucun bon & apparent fondement qui vous y ont été faites. En quoi il n'a de beaucoup trompé l'opinion que nous en avons, & nous confirment celle qui eſt juſtement conçuë qu'il a été le principal Auteur de cette nouveauté; car les raiſons qu'il a alleguées partent plûtôt d'opiniâtreté que de bonnes defenſes & de deſir de demeurer ferme en leur premiere reſolution pour le regard de cette égalité : mais la nôtre de deçà n'eſt pas telle, car ſi avec le temps vous vous appercevez que pour cet office de reſſentiment que vous en avez fait ils ne changent de ſtile de vivre avec nous, nous ferons con-

contraints d'en changer avec eux, & avez bien fait de le lui representer avec les accidens qui en pourront naître, comme vous continuerez de faire aux occasions que vous jugerez à propos, avec mesure toutefois, pour lui donner loisir d'en communiquer avec son Maître, encore qu'il vous ait dit qu'il n'en fera rien, & attendre quelque peu pour voir si de lui même il vous remettra sur ce propos, comme on deliberera peut être s'il sera convenable & utile de faire par deçà avec leur Ambassadeur, suivant l'avis que vous en donnerez. Il y a grande apparence que tout ce fait du Domestique de l'Ambassadeur d'Espagne s'en ira en fumée, veu la disposition qui se reconnoit de part & d'autre ; l'on nous mande néanmoins d'Espagne que leur Ambassadeur continuë toûjours ses plaintes sur les mauvais traitemens que reçoivent les Marchands Anglois, & devoit présenter à leur Conseil un discours sur icelles, ce qui ne s'accorde pas bonnement avec ce que vous a dit Levinus avoir été fait par le Duc de Lerme, & depuis par le Connêtable de Castille envers ledit Ambassadeur pour ce regard. Il continuë à y avoir faute d'argent : si disoit on, qu'on avoit mandé à l'Escurial les partisans Genois & Portugais pour aviser aux moyens d'en recouvrer, & que la venuë de leur flotte étoit encore incertaine. Ledit Ambassadeur a dit à M. de Barrault que ce Charlay Anglois qui étoit embarqué il y a quelque temps à Seville pour passer en Afri-

que ſur quelque Negotiation qu'il traitoit en ce Pays-là, étoit arrivé depuis peu de jours à Lisbonne, & qu'il venoit vers ce Roy là avec titre d'Ambaſſadeur extraordinaire de la part de l'Empereur, bien ſuivi, accompagné & muni d'argent. Nous verrons ſi cela eſt vrai ce qui l'y aura amené. Puiſque vous nous aſſeurez qu'ils ont accompli par delà avec toutes les formes qu'ils ont accoûtumé, ce qui eſt néceſſaire pour la validité du dernier Traité de Commerce, nous accomplirons auſſi de notre côté ce qui eſt requis pour même effet & ne ferons difficulté de délivrer à leur Ambaſſadeur les Lettres d'attache qu'il demande ; toutefois j'eſtime qn'il ne ſera que bien à propos que nous attendions ce que vous aurez tiré d'eux par la conference que vous nous mandez que ferez ſur ce ſujet de l'attribution de connoiſſance aux Conſervateurs du Commerce des pirateries qui ſe feront, qui a été obmiſe, car il nous faut autant qu'il ſe pourra deliver des mains & de l'inſolence de cette Admirauté. Quant à ce qui eſt du fait particulier de M. de Gray, le Roy m'a donné charge de vous faire ſçavoir que ſa Majeſté aura toûjours agréable que quelquesuns de ſes ſujets, & principalement ceux qui ſont témoins de l'eſtime qu'elle fait du merite dudit Sieur Gray puiſſent par quelque bon ſervice témoigner à ce Roy Breton l'affection de ſa Majeſté. Elle eſt donc contente qu'il ſerve ledit Roy avec les conditions & entretenement qui lui feront offerts, & qu'elle

qu'elle estimera ses services comme s'ils étoient faits à elle même. Pour ce dernier point j'ai avancé ladite reponse à votre dite Lettre ainsi que l'avez desirée. M. de Villeroy est toûjours à Conflans plus pour le recouvrement entier de sa santé, que pour son plaisir. Je n'ai pas opinion qu'il revienne en Cour qu'il ne soit bien fortifié. Il semble que leurs Majestez ne fassent état de partir d'ici de tout ce mois. La peste cesse graces à Dieu à Paris aussi bien qu'à Londres.

Ce 7. Octobre 1606.

XIX. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

L'On a été très aise deçà d'avoir appris par vos Lettres du 3. & 11. la bonne reception & traitement qui a été par delà à M. de Vaudemont. On y participe, à cause de sa qualité & de son affection au service du Roy, & de celle de M. son Pere, desquels sa Majesté fait l'estime qu'ils meritent. Notre Noblesse curieuse de voir qui il a mené avec lui en partant de la Cour lui aura fait de l'honneur en reliure & remarquera sa suite. Devant qu'il en parte il vous en contera sans doute quelque chose, mais il y a longsemps que vous étes

accoûtumé à ces venuës & que vous ſçavez comme il s'y faut conduire & ce qu'on en doit eſperer. Il ſemble que cette conference des Miniſtres & Evêques d'Ecoſſe qui s'eſt faite devant le Roy ne ſoit pas pour produire de grands effets, ſi ce n'eſt qu'on applique enfin ce dernier remede duquel votre dite Lettre fait mention, qui a une merveilleuſe vertu & puiſſance ſur ces eſprits là, que vous dites vous avoir été aſſeuré s'être pratiqué depuis peu près l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en la diſtribution de trente milles écus, ce dont on ne doute nullement de deçà, tant les uns ſont diſpoſez à recevoir, & les autres ne trouvent meilleure voye pour faire leurs affaires & pour acheminer leur pernicieux deſſeins. Car ces effets qne nous avons veu paroître par delà depuis quelque temps à notre deſavantage, & ceux que nous reconnoiſſons tous les jours ſe pratiquer pour mêmes fins n'ont leur cauſe que delà, & y opereront auſſi ſouvent qu'ils y employeront ces moyens. Mais leur dite Royne ſe trouvera mauvaiſe marchande de cette connivance & licence qu'elle a laiſſé prendre aux ſiens auſſi honteuſement qu'infailliblement. Elle en recevra du préjudice. Reconnoître leur mal & n'y pas remedier n'eſt ce pas juſtement attirer ſur ſoi la peine? vous ſçavez que nos remontrances lui ſont auſſi ſuſpectes qu'inutiles, c'eſt pourquoi nous lui laiſſerons pourvoir, & tiendrons s'il plaît à Dieu nos affaires en ſi bon état, que l'envie, la vaillance, ni la

la force de nos voiſins n'y feront pas aiſement breche. Vous en avez bien uſé envers la Royne d'Angleterre, tant à vous laiſſer aller à l'audiance, que par les langages que vous lui avez tenus: c'eſt une humeur difficile à gouverner & à faire changer le ply qu'elle a pris en ſa conduite, auſſi n'eſperons nous rien gagner, mais ſeulement empêcher par les plus convenables moyens qu'il ſe pourra, que ſa mauvaiſe volonté & le pouvoir qu'elle a ſur ſon mari ne nous nuiſe plus qu'il ſeroit à ſouhaiter. Nous n'avons juſques ici bonne opinion de l'iſſuë de ce differend du Pape & des Venitiens, au moins ſa Majeſté n'a pas tout contentement de la façon que les parties ſe comportent en ſon endroit & reçoivent ſes conſeils non moins ſinceres que prudens ſans le reſpect qu'ils meritent pour l'une & l'autre qualité: mais s'ils continuent à s'aigrir davantage & qu'ils donnent plus de lieu aux moyens qui leur feront propoſez d'ailleurs, ils éprouveront la difference qu'il y a de la bonne foy & intention de ſa Majeſté à celle qui ſera bien artificiellement deguiſée. Toutefois l'on travaille toûjours après pour les rendre capables de leur bien & de celui de la Chrêtienté ſans apporter aucune jalouſie à une ſi bonne œuvre. Nous ne ſçavons encore bonnement à quoi ils ſe reſolveront en Flandres pour achever le reſte de l'année, les deux Armées étant encore puiſſantes & ſur pied. Le Marquis de Spinola a faute d'argent à ce qu'on dit, & eſt en peine

de trouver de quoi acquitter les deux payes qu'il avoit promiſes à ſes gens après la priſe de Rhinberg. On nous mande auſſi qu'en Eſpagne ils cherchent toutes les inventions pour en recouvrer, l'incertitude de leur flotte ne donnant pas grand courage aux marchands & partiſans de s'engager bien avant avec eux, & ayant de nouveau perdu deux Navires près Lisbonne venant des Indes de Portugal chargez de la valeur de deux millions d'or. Il y a apparence qu'ils commenceront à préparer & ébaucher de part & d'autre les deſſeins pour l'année prochaine : mais il y a maintenant une partie qui les épaule ſi foible, que ſi elle n'eſt ſuffiſamment appuyée de ſes voiſins, il n'y a pas d'apparence que d'elle même elle puiſſe ſoûtenir ſi longtemps de ſi grandes charges. Nous faiſons un petit voyage de douze ou quinze jours vers le nouveau Canal de Loire pour ſeulement changer d'air, & revenir à notre rendez vous de Fontainebleau. M. de Villeroy ne retournera encore ſitôt en Cour, ſa ſanté ne lui pouvant permettre.

A Ferrieres ce 20. Octobre 1606.

XX.

XX. LETTRE

De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

NOus avons pareille opinion que vous pour l'affaire de votre Ambassadeur Espagnol, & qu'ils seront bien aises de laisser dormir, voire d'étouffer de part & d'autre la memoire du passé; puisque dez si longtemps ils ne se reveillent par delà. Si les Puritains y pouvoient operer, comme par votre Lettre du 20. vous n'en desesperez point, ils feront pour leur Roy & pour le public ensemble. Mais nous doutons fort bien que les plaintes redoublassent, ainsi qu'on nous mande d'Espagne, qu'elles continuent plus aigres encore que devant, que cette troisiéme Chambre se montre plus resoluë d'en tirer raison que le Roy Breton & le reste de ses principaux Ministres. Car en somme elle est composée d'Anglois & par consequent sujets au besoin, aux appas & concussions d'Espagne qu'ils sçavent semer & appliquer à temps. Nous sommes de votre avis de les regarder faire, ils se lasseront & degoûteront plûtôt de ces pratiques; que si nous voulons nous mettre en peine de les leur representer & faire trouver telle qu'elles sont en soy; car l'opinion de

de l'intérêt particulier qu'ils eſtiment, par leur défiance ordinaire & naturelle y être conjoint & le but auquel ils viſent continuellement de prendre le contrepied de nos fins & intentions les fera plûtôt précipiter aux inconveniens qui ſe préparent peu-à-peu contre leur bien & repos, choſe à laquelle vous ſçavez combien nous ſommes intéreſſez. Vous avez beaucoup fait de gagner ſur ces eſprits là, & principalement ſur celui de l'Admiral, le point qui concerne la préalable reſtitution des biens volez à nos Marchands devant que ledit Admiral y puiſſe rien prétendre. Il faut faire progrez avec eux pied à pied & avec dexterité, & ne les pas étonner ni effaroucher d'une maſſive reſolution; autrement ils ſe défendent plus par opiniâtreté que par raiſon. Nous l'avons éprouvé ſouvent, comme je m'aſſeure que vous ferez vous-même plus d'une fois. Nous avons envoyé les Lettres d'attache, qu'a demandé leur Ambaſſadeur aux cinq Parlemens où il y a ports de mer pour y être enregiſtrées en la forme ordinaire pour aſſeurance du dernier Traité, & croyons qu'il n'y aura plus de difficulté pour ce regard. C'eſt tout ce que nous y pouvons apporter de notre côté. Il faut tenir la main de part & d'autre qu'il ſoit entretenu & obſervé ſuivant les intentions des Maîtres; mais ſi on pouvoit venir à bout de cette attribution de connoiſſance des dépradations & des Conſervateurs du Commerce, ce ſeroit un grand avantage. Ils ont

ont accordé en Eſpagne que les cauſes des Marchands François ſeroient renvoyées au conſeil en interdiſant la connoiſſance aux Officiers des lieux qui commettoient journellement mille injuſtices, & nous en venoient autant de plaintes ; car ce ſont gens d'ordinaire qui ne penſent qu'à leur profit & qui ne veillent qu'à moleſter & vexer les pauvres Marchands aux depens des oreilles du Maître, qui en ſont importunées & des affaires communes qui en ſont alterées; mais nous avons avis qu'ils ont défendu ce Commerce à leurs ſujets avec ceux de la Rochelle, qu'ils prétendent être un peuple peu obéïſſant à ſon Roy, & ſous de faux certificats tranſporter en Eſpagne des Marchandiſes de Hollande, dequoi nous avons écrit par delà d'en faire plaintes & en tirer raiſon convenable; toutefois ne ſçavons encore qu'en croire au vrai, car M. de Barrault ne nous en a rien mandé. Le Roy eſt fort content de la façon que M. de Vaudemont s'eſt conduit en ſon voyage, & en repos de cette conference qu'il a euë avec le Roy Breton & le Comte de Salisbury, s'aſſeurant de ſon affection qu'il ne s'y ſera rien paſſé contre icelle. Mais ce n'a été ſans cauſe que les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Flandre ne l'ont point viſité, & ne ſçai ſi ce ne ſeroit point ſur le ſervice qu'il reſout d'aller rendre aux Venitiens en l'exercice de la charge qu'il a d'eux, que le Roy d'Eſpagne a fait faire ces belles offres au Pape & ne veut donner de l'ombrage par

cette-

cette-ci à ſa Sainteté : vous en ſçaurez plus de nouvelles que nous. L'on n'a pas eſtimé à propos de mépriſer l'avis que vous nous avez donné touchant les amours du Baron du Hallier, car ce qui peut revenir par le moyen d'un accompliſſement d'iceux merite d'être conſideré en l'état où ſont les affaires, & ce feroit faire beaucoup avec peu, qui eſt le cours du marché de ces quartiers. L'on a deliberé d'en parler à M. de Vitry où j'eſtime que conſiſtera la difficulté qu'il fondera ſur des raiſons particulieres qu'on ne voudra ſurmonter pour celles que vous ſçavez. Nous avons eu nouvelle que l'Armée de mer Hollandoiſe, qui eſt ſur les côtes de Portugal a pris deux Gallions de celle du Roy d'Eſpagne qui ſe tient pour cela à couvert. Si eſt-ce que la flotte des Indes n'a pas laiſſé pour cela d'aborder à Seville chargée, à ce que l'on tient, de neuf millions d'or, deſquels il n'y en a gueres plus de deux au Roy d'Eſpagne. Cela lui eſt arrivé tout à propos, car le credit en Italie commençoit à décliner, & pluſieurs partiſans Genois alloient donner du nez en terre, & les affaires de Flandres prénoient un mauvais train, l'Armée du Marquis de Spinola ſe mutinant faute de payement, & par conſequent les deſſeins s'en allant en fumée crainte de pis. Et dit-on que le Prince Maurice avoit fort deliberé de prendre le temps de cette année, de ce deſordre & de reprendre courage pour la conquête des terres. Nous verrons maintenant ſi le

dernier continuera ſes reſolutions, & ſi le premier ſe remettra aux entrepriſes ; mais il ſemble que la ſaiſon jà avancée les tiendra couverts cet hiver pour éclorre au printemps ; cependant les Etats ſe déliberent d'envoyer deçà quelques Députez pour repreſenter l'état de leurs affaires, leurs intentions & diſpoſitions pour la defenſe & conſervation de leurs Provinces, & particulierement pour être éclairci plus particulierement des notres, qui ſeront reglées & meſurées toûjours ſelon les ouvertures qu'ils feront pour cet effet. Ils en doivent faire autant en Angleterre pour ſonder celles du Roy Breton, & mettre peine par toutes ſortes de raiſons publiques & particulieres à l'induire à la connoiſſance de ſon intérêt pour leur manutention. Je ne ſçai ſi telle députation l'échauffera davantage, quant à nous nous n'en avons pas opinion, & il y a apparence qu'il voudra continuer en l'état auquel il ſe trouvera, ſans admettre aiſement quelque changement. Au moins elle ne pourra nuire, & dans cette conjoncture elle fera encore plus connoître ce qui eſt de l'intention dudit Roy pour ce regard. C'eſt choſe qui n'eſt préte pour le préſent, & peut-être s'évanoüira, les déliberations d'une multitude ſont ſujettes à ces revolutions. Je vous ſuis obligé de la part qu'avez à la peine & au mal de M. de Villeroy, il n'eſt encore remis, & ſi il y a fait ce qu'il peut en ſa maiſon, déchargé d'affaires entierement. Leurs Majeſtez

jeſtez ont paſſé en ce lieu quinze jours de temps, elles avoient reſolu d'aller plus outre, mais ce ſejour leur a été ſi agréable avec le beau temps qu'il y a fait, que cela les a conviez de demeurer & leur donne envie d'y retourner une autre fois. Autant que la Contagion de Londres augmente, celle de Paris diminuë, voire eſt preſque éteinte; vous avez pratiqué la vraye antidote qui eſt la retraite. J'eſpere qu'après quelque petit ſéjour de Fontainebleau où nous nous acheminerons demain, nous irons revoir nos amis à Paris qui ont été cette Autonne épars par la Campagne.

Le 3. *Novembre* 1606.

XXI. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

VOs Lettres du dernier Octobre nous ont été renduës le 14. du préſent, & celles du 9. le 16. Puiſque le Roy Breton ſe plaint tant de la ſéchereſſe, juſqu'à s'en prendre au Ciel, nous lui fournirons volontiers de nos humiditez qui ont été depuis quelques jours telles qu'elles nous ont chaſſez de Montargis & reduits en ce lieu, lequel deſormais n'eſt plus gueres de ſaiſon; car les broüillards

nous

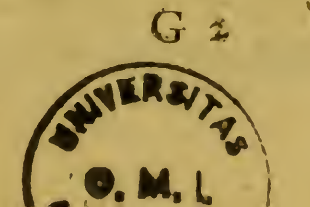
nous tiennent si fort assiegez qu'il faudra quitter la place dans la fin du mois. Il plaît tant au Roy qu'il n'en partira qu'avec regret & nécessité. Je vous vois par delà bien persécuté de la peste, qui s'est montrée deçà plus douce & plus respectueuse, & graces à Dieu est entierement delogée de Paris. L'Ambassadeur d'Espagne renviera toûjours par dessus vous autant qu'il pourra pour carresser, attirer & gagner le cœur du Prince ; & ne doute point, si les présens ont plus de force sur ces esprits, qu'il n'y opere davantage ; mais nous prenons bon augure des inclinations que vous remarquez en lui, pourveu qu'elles ne soient diverties par l'exemple du Pere & encore par celui de la Mere, comme par Conseillers & de la plûpart des Ministres qui le tourneront le plus qu'ils pourront du côté de leur intérêt, ainsi qu'ils ont assez témoigné à l'endroit du *Concombre* *. Comme vous le dépeignez, nous avons deça occasion d'y esperer quelque chose ; il faut donc cultiver ce bon naturel & ces heureux commencemens qui paroissent, & ne lui laisser goûter les maximes de son Pere qui affainéantissent enfin l'esprit le plus relevé, prennent telle puissance sur lui qu'ils le difforment entierement & lui ôtent avec la beauté les occasions d'acquerir de la gloire. Il y a un avantage d'avoir l'exemple de proche & de pouvoir juger par les effets jà présents, comme il importe de ne les pas imiter, à quoi peuvent servir les re-

* *Le Roy Jacques I.*

montrances faites à propos par ceux qui l'environnent le plus & qui possedent ce petit esprit; à quelques uns desquels ils est vray qu'on à autrefois parlé de donner pension; mais personne ne l'entreprenant vivement cela a été négligé, peut-être trop comme il échet souvent en semblables occasions. Sa Majesté est toutefois bien d'avis que quand le Sieur de Saint Anthoine viendra par deçà, ainsi qu'elle a accordé qu'il pourra faire à l'instance que je lui en ai fait pour le terme qu'il demande, que vous conferiez & avisiez avec lui des personnes qui se pourroient utilement gratifier près du Prince pour les présenter à sa Majesté, afin que sur ce rapport elle resolve ce quelle jugera utile & nécessaire en ce fait pour le bien de son service; car il semble qu'il y veuille entendre, desirant être informé de l'avantage qui lui peut revenir du choix de ces personnes; ledit Sieur de S. Anthoine pourra donc faire ce petit voyage instruit de ce qui est requis sur ce sujet, lequel selon ce qu'il en dira pourra s'en retournant en Angleterre trouver de la disposition deçà à lui faire bailler par même moyen la conduite de ces chevaux & armes desquels il a été donné esperance audit Prince; mais il faut premierement qu'il ne se resolve d'en partir que ce ne soit avec le gré & consentement de ses superieurs delà, car il importe en user ainsi. M. le Duc de Lenox nous a écrit que sa Compagnie qui est bien leste est en ordre de se pouvoir faire

re voir; nous avons envoyé une ordonnance à la Fontaine Payeur d'icelle pour les nouveaux enrollez, ainsi qu'il nous a demandé pour s'en servir au besoin; nous vous prions encore de prendre garde que le tout s'y passe avec honneur & dignité du Roy & le contentement des compagnons. M. de Berny nous asseure toûjours de l'augmentation des mutineries en Flandres, jusqu'à deux mille, qui ne veulent entendre à aucun parti; vrai est qu'ils n'avoient encore eû la nouvelle de l'arrivée de la flotte. Nous attendons sçavoir ce qu'elle aura produit, autrement nous jugerons comme vous qui étes sçavant, que ce sera un chancre difficile à remedier; le Roy Breton prendra une grande resolution s'il accorde à ses Marchands des Lettres de represailles. D'Espagne on nous confirme bien les plaintes vaines & continuelles que fait son Ambassadeur du peu de justice qui leur est renduë; s'ils en viennent jusques-là, ce sera un commencement de se declarer en quelque chose; pour tout cela nous ne ferons pas jugement ni consequence du reste. La santé de M. de Villeroy se va asseurant & confirmant de jour à autre; je vous l'écris sachant la part que vous voulez avoir à ce contentement; il lui faut toutefois encore quelque temps pour se remettre au premier état. Adieu, je vous baise les mains & suis &c.

De Fontainebleau ce 20. Novembre 1606.



XXII. LETTRE
DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

NOus avons veu par votre Lettre du 15. ſur l'accident arrivé à cette Dame Eſpagnole & à ces deux autres Anglois ſerviteurs de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, que le Conſeil & les Miniſtres de delà continuent a éviter toutes occaſions d'avoir priſe avec les Eſpagnols, & enſemble qu'ils craignent que les autres ſe formaliſent de ce que juſtement & par les voyes & loix ordinaires du Pays ſe pourroit faire ; c'eſt bien auſſi notre opinion qu'ils ne ſe laiſſeront aiſement ébranler de ces fauſſes & dangereuſes maximes, & encore que telles choſes ſervent d'argument pour croire que le peuple n'a même intention ni inclination, ſi eſt-ce qu'il ſera toûjours lié & obligé de ſuivre celle de ſes ſuperieurs; auſſi les corruptions s'étendent principalement ſur les Chefs qui vallent en credit & autorité, afin de contenir & diſpoſer les choſes ſelon le beſoin & les occaſions conformement à leurs deſſeins. L'Ambaſſadeur d'Angleterre qui eſt en Eſpagne continue à dire au notre que ſi les Eſpagnols en tout & par tout ne ſe reſolvent de donner à ſon Maître plus de ſujet de contentement, il n'y a plus de

de moyen d'entretenir leur amitié & qu'ils ſeront contraints de rompre entierement, plûtôt que de ſouffrir & endurer tous les jours honteuſement tant d'inſolences & d'injuſtices; mais ce ſont paroles & termes ordinaires deſquels nous croirons les effets quand ils ſe verront. M. de Barrault nous a bien mandé qu'il s'étoit paſſé quelque combat entre l'Armée de Meſſieurs des Etats qui eſt ſur la côte de Portugal & celle d'Eſpagne commandée par Dom Louïs Fayardo, & que ces premiers y avoient eu du deſavantage; toutefois non tel que le bruit fait courir cette nouvelle parmi ſon Armée, pour toûjours augmenter la reputation des affaires du Roy d'Eſpagne. Les Hollandois y avoient perdu plus de 35. ou 40. Vaiſſeaux dont on a fait grand triomphe, comme pareillement de l'arrivée de la flotte & de ce que M. le Prince Maurice au bruit de ſes approches a levé le Siége de Grool, s'eſt retiré & a fui les occaſions de venir aux mains avec ſon ennemi, bien que d'un tiers plus fort que lui. Certes Meſſieurs des Etats même n'excuſent pas cette action, qui ne répond nullement à la premiere generoſité & réputation de ſes armes, ni à la néceſſité préſente de leurs affaires, ni au commandement qu'ils diſent lui avoir fait au contraire. Souvent les malheurs paſſez donnent des craintes & des irreſolutions aux Capitaines les plus vaillans & experimentez & rendent leurs dernieres actions bien differentes des premieres; de for-

te que nous les voyons tous en ce Pays-là maintenant bien empêchez de ce à quoi ils auront à se resoudre, tant sur le présent que pour l'advenir. Les Etats de Hollande tiennent une Assemblée pour cet effet, & pour l'envoi qui se doit faire de quelques Deputez par deçà, pour representer l'état de leurs affaires; la fin & conclusion de laquelle M. de Buzanval attendra pour aussi-tôt repasser de deçà mieux instruit de toutes choses; mais s'ils ne mettent peine de leur faire comprendre l'interêt qu'ils ont à leur conservation, je ne sçay ce qu'ils gagneront davantage avec nous. Nous estimons à bon droit comme vous qu'ayant voulu visiter les principaux Seigneurs d'Ecosse & sur tout le Marquis de Hondlay & le Comte de Dombar, & l'un & l'autre ayant fait difficulté de vous le permettre, ce sont des froideurs extraordinaires & mal séantes à cette Nation, de la connoissance desquelles il faut faire profit; mais ce que vous a fait dire le premier par le Vicomte de Sagar, qu'on lui avoit voulu faire par deça une querelle, sous pretexte qu'il eût intelligence en notre Cour, & qu'il traitât de s'y retirer, & même ç'avoit été le Roy qui en avoit fait advertir, c'est une chose fausse & inventée, & ai sçeu de sa Majesté qu'elle n'a oüi parler ni eu aucune connoissance de tout ce fait; mais comme cette parole de notre Maître est très véritable, aussi ses intentions & défiances sont dignes de blâme & de mépris, & pareillement indignes de la con-

confiance & ingenuité naturelle de cette nation avec nous. Il faudra voir la suite de ceci & s'il est possible en découvrir l'origine, car elle vient de plus loin. M. le Prince d'Orange a depuis quelques jours accompli son mariage avec Mademoiselle de Bourbon; les Archiducs ont rendu témoignage par une Lettre qu'ils ont écrite du peu de satisfaction qu'ils en ont, mais il semble qu'ils pouvoient avec plus de prudence & moderation couvrir ce mécontentement, puisque la chose faite, il n'y a plus de remede. Nous partirons pour Paris où on nous mande que nous pouvons aller maintenant en toute seureté.

De Fontainebleau le 30. *Novembre* 1606.

XXIII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

A ce que nous voyons par votre Lettre du 21. du passé, ils ne se rendent point encore par delà, au moins en apparence, sur le sujet de cet homme de l'Ambassadeur d'Espagne, & semble qu'ils se veulent mieux éclaircir de cette affaire; mais il y a à douter, comme vous sçavez toûjours, s'ils ne nous veulent point repaître de ces ressentimens exterieurs pour donner aux autres le solide.

On nous confirme bien d'Eſpagne ce que vous nous écrivez, qu'ils ſe ſoumettent toûjours à la juſtice ou injuſtice qui ſera faite à leurs Marchands, & tient-on que c'eſt le ſujet principal du voyage du Courier Rines en Angleterre. Nous eſtimons que la forme avec laquelle vous vous deliberez proceder doresnavant avec eux ſera plus propre & plus utile que celle qui a été pratiquée ci-devant plus franche & plus ouverte, veu le naturel de cette nation défiante & ſoupçonnante & ſujette à juger trop legerement de l'humeur des autres par la leur. Nous avons bien pareille opinion que vous que cette Députation, de laquelle ils ont eu le vent, que Meſſieurs des Etats veulent faire vers le Roy Breton, ne réüſſira ſelon leur deſir & néceſſité, mais il n'importe; ce ſera toûjours voir clairement à l'interieur de l'ame de ce Prince encore que nous aïons déjà ſuffiſante preuve de ſes diſpoſitions & inclinations; & croyons certes ce que le Sieur Carron vous a dit de l'opinion qu'il a que pour tout ce que leſdits Etats pourront alleguer, ledit Roy ne ſe voudra mettre aucunement au hazard d'abandonner ſa Chaſſe, & pareillement que l'intention & le deſir dudit Roy ſeroit que nous entrepriſſions leur protection par les raiſons que vous en repreſentez, pour maintenir leur repos & tranquillité aux dépens d'autrui. Vous faites œuvre de charité d'avoir pitié de nos Marchands & de les ſecourir à leur beſoin; vous les devez mainte-

nir

nir autant que jugerez être bienséant & licite d'en user pour leur soulagement, & vous dirons bien qu'ils ont tort de vous objecter qu'ils ne trouvent aucune justice par deçà; car je vous asseure que leur Ambassadeur ne nous en fait plainte, & si le Roy même m'a dit qu'il ne lui en parle aucunement. Ce sont artifices du Pays pour éviter les voyes de raison. Ledit Ambassadeur n'a encore rien proposé jusqu'à présent sur le fait des dettes qu'ils prétendent leur être duës par sa Majesté; quand il y viendra nous avons bien moyen de nous en défaire. Vous avez bien fait de nous en donner advis, nous avons veu ces trois propositions faites aux Ministres d'Ecosse, mais nous estimons principalement que la seconde sera difficile à digerer; aïant toûjours été grandement insisté sur ce point, lequel devant qu'il soit vuidé avec plusieurs autres, il se passera du temps. Il semble qu'il seroit à propos de ne toucher point si vivement ces cordes, dont le ton ne fait qu'alterer & aigrir les esprits. On nous mande d'Espagne qu'un nommé Charlay Anglois s'y fait fort de fête, & qu'il y est pour faire quelques ouvertures au Conseil d'Espagne pour des entreprises sur des ports & forteresses de Barbarie; ils l'écoutent & le carressent comme gens qui ont envie de profiter de tout, ce n'est pas à dire pour cela qu'ils en tirent d'utilité, car le plus souvent en telles sortes de gens, ils y trouvent du creux. Nous ne voyons point encore en Flandres

de grands effets de cette flotte, bien qu'en Espagne il se dit qu'ils sont fort déliberez d'assister plus que jamais de leurs moyens & seconder de leur puissance les efforts du Marquis de Spinola pour les desseins de l'année prochaine, conviez à cela par la reputation qu'à acquis ledit Marquis en ses derniers Siéges, & par les nouveaux moyens qui leur sont arrivez pour le pouvoir faire avec plus d'avantage que ci-devant; ce qui n'est pas peu augmenté par les retraites lâches & honteuses qu'a faites M. le Prince Maurice en ce dernier Siége de Grool qui ont terni le lustre des armes & flêtri & abattu le courage auxdits Etats: néanmoins nous apprendrons ce que M. de Buzanval qui en a jà pris congé nous rapportera. Nous ne pouvons sçavoir d'où est venu le bruit que vous nous mandez avoir couru par delà, que quelqu'un ait voulu attenter à la vie du Roy. Cela s'est dit même en plusieurs autres lieux de la France, graces à Dieu, sans sujet apparent; n'en soyez point en peine davantage, car leurs Majestez se portent très bien, Dieu mercy, déliberées de passer une partie de l'hiver en cette bonne Ville. Nous avons veu aujourd'hui le Sieur de Saint Anthoine qui nous a apporté vos Lettres. Je l'ai entretenu sur le sujet dont il a été chargé; il n'a encore veu sa Majesté, il l'en entretiendra au long & mettra peine comme nous ferons en ce qu'il se pourra de lui representer l'utilité & avantage qui lui peut revenir de ses gra-

gratifications aux principaux qui ſont toûjours près de la perſonne de M. le Prince de Galles. Ce ſera à elle à s'en reſoudre, ainſi qu'elle jugera pour le mieux. Nous avons veu auſſi le Sieur de Gray, qui a été veu & reçeu ici de bon œil, lequel ſa Majeſté comme nous vous avons écrit, aura toûjours bien agréable qu'il s'engage par delà, eſtimant qu'il lui peut être utile en beaucoup d'occaſions. J'ai fait tenir à Lyon le pacquet que m'avez envoyé pour cette amante Angloiſe. Nous ſommes, Dieu mercy, encore d'âge pour favoriſer les amours. M. de Villeroy voulut s'efforcer de venir l'autre jour voir & ſaluer leurs Majeſtez, mais il ſentit bien qu'il n'étoit encore propre pour ſupporter les incommoditez de la Cour ; il s'en eſt retourné à Conflans pour vacquer plus aiſement à ſon entiere guériſon.

A Paris ce 14. Decembre 1606.

XXIV. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

NOus avons reçeu vos Lettres du 2. ſeulement le 15. quelques jours même après la votre du 7. apportée par le Sieur de Saint Anthoine, que nous avons accuſées par celles

celles du 24. Il ſemble que nous faſſiez jà remarquer ce que pourront à la fin produire les frequentes & affectées harangues du Roy Breton, en ce qui concerne l'union des deux Royaumes ; mais en verité nous reconnoiſſons que cela ne ſe pourra faire jamais ſi nettement, qu'il n'y demeure toûjours de la querelle & harangue entre ces deux Nations ; car les Anglois voudront en tout maintenir & conſerver leur avantage, & ceux-ci courageux ne cederont pas volontiers & ne ſouffriront aiſement d'être privez des honneurs & liberalitez de leur Roy. Nous voyons auſſi la peine qu'il a euë avec les Miniſtres, & que tous ſes diſcours, promeſſes & menaces n'ont de rien ſervi pour les perſuader à ce qu'il deſiroit. De plus, joint ces diſputes ſpirituelles aux temporelles, il y a à craindre, ſinon pour le préſent, au moins qu'à l'advenir il n'en éclatte quelque choſe au préjudice de l'un & l'autre Royaume. M. de Buzanval nous a écrit qu'il étoit arrivé à Calais, de façon que nous l'attendons tous les jours pour être informez & inſtruits amplement de l'état des affaires de ces Meſſieurs, de leurs reſolutions, des inclinations des peuples, des eſperances qu'ils peuvent avoir de leurs voiſins & des moyens qu'ils ont de continuer à ſupporter le faix de la Guerre contre ennemis puiſſans, bien deliberez, & depuis ces deux dernieres années victorieux, ce qui n'eſt pas jeu d'enfans ; car c'eſt un fait dont vous connoiſſez trop bien la conſequen-

ſequence pour vous l'expliquer davantage. Il faut donc entendre ce qu'il nous en dira ; cependant on nous mande d'Eſpagne que ce qui avoit couru dernierement de la perte de trente ou quarante-cinq Vaiſſeaux Hollandois qui étoient ſur la côte de Portugal, n'eſt autre choſe, ſinon que le Vice-Admiral des Etats ayant été rencontré par les Vaiſſeaux de Dom Diego Briguero, il le fit attaquer vivement, & après un long combat ledit Vice-Admiral ſe voyant reduit à l'extremité mit courageuſement le feu aux poudres de ſon Vaiſſeau & ſe perdit avec les attaquans, après en avoir coulé des leurs cinq à fonds. Cela toutefois n'eſt encore bien aſſeuré ; ils ſe reſolvent auſſi de dreſſer une nouvelle Armée Navale pour s'oppoſer à celle deſdits Hollandois, & ſe conſerver la liberté des paſſages maritimes & faire conſommer les autres en frais & dépens ſans en recueillir aucune utilité ; il ſe reconnoît juſqu'ici que par la venuë de cette flotte, leurs affaires ſont peu redreſſées : car ils continuent à la recherche des moyens & toutes ſortes d'inventions de recouvrer de l'argent pour ſatisfaire en pluſieurs endroits où l'attente & le retardement y eſt perilleux. Deux Galeres de Gennes envoyées il y a quelque temps à Barcelone de la part de la Republique pour en emporter ſix cens mille écus n'y ont encore rien profité, non plus que le Comte de Fuentes à repreſenter la néceſſité de l'état de ſon Gouvernement, auquel toutefois il a été donné eſperance de pro-

provision de pareille somme. Il se dit bien une autre nouvelle, qui si elle étoit vraye, changeroit & altereroit grandement l'état & la conduite présente des affaires d'Espagne, qui est que le Duc de Lerme à obtenu permission du Pape de se faire Hieronimite quand il voudra, avec dispense de n'être novice, ce que l'on tient déja parvenu aux oreilles de son Maître qui ne l'agrée nullement ; ains s'y oppose par l'affection qu'il lui porte, & il n'y a pas apparence, s'il a ce dessein, qu'il ne soit conçeu pour quelque autre ou pour rencherir & faire valoir d'autant plus sa marchandise, laquelle toutefois est déja en assez haut prix, montrant parmi ses propositions une si genereuse resolution. Nous verrons si ce bruit continuera, mais nous ne croyons pas qu'il en vienne à l'effet, jusqu'à ce qu'il nous en apparoisse. J'ai reçeu par le Sieur d'Annal votre autre Lettre du 7. & veu ce que vous mandez à M. de Villeroy sur le sujet de cette Compagnie, qui, j'estime, vous y fera lui-même réponse ; cependant nous avons pareille opinion que vous qu'il est très à propos & important au service du Roy pour les raisons que vous representez que sa Majesté ait plus d'autorité en ladite Compagnie qu'elle n'a, & qu'elle employe l'argent qu'elle y met avec l'utilité qu'elle s'en est promise ; car M. le Duc de Lenox y auroit toûjours meilleure part que nous, ce qui seroit contre l'intention des fondateurs. Il y sera sans doute advisé,

comme

comme certes il eſt beſoin de faire pour ce qui touche le Vicomte de Sagar, duquel l'affection eſt reconnuë, & aſſeurez vous que je m'y employerai volontiers, tant en ce qui dependra de moi, comme à en parler, conferer & prier M. de Villeroy de vouloir operer pour même effet qu'il puiſſe avoir le contentement qu'il merite, & qu'il s'eſt promis. Les amours du fils de M. de Vitry avec la Dame de par delà ſe ſont renouvellées & a été même parlé au Pere qui montre n'en être éloigné ſi cela ſe peut avancer ; il avouë lui-même qu'il connoît le Pays, & l'avantage qui en peut réüſſir.

A Paris le 22. Decembre 1606.

XXV. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

J'Ai veu la Cour, ayant demeuré quinze jours ou trois ſemaines auprès du Roy; mais encore avec telle incertitude de ma ſanté que tout ce que j'ai pû faire a été de ſuivre le Roy à St. Germain & vivre doucement avec mes amis ſans m'engager aux affaires. Ce ſera donc M. de Puiſieux qui continuera à vous mander les intentions de ſa Majeſté, & à moi de m'en remettre à lui en

en me contentant de vous faire ſçavoir que j'ai reçeu votre Lettre du 7. Decembre par le Sr. Dannal, & conſideré l'avis que vous m'avez donné par icelle, touchant la Compagnie de Gendarmes de M. le Duc d'Yorck, lequel je trouve ſi bon, que je vous prie nous aider de le faire exécuter, afin que ces places vuides, accordées aſſez legerement & imprudemment juſques ici ſur l'advis du Duc de Lenox & du Sieur d'Oniſmes ſoient remplies comme il eſt raiſonnable, & que la nomination de ceux qui doivent entrer en ladite Compagnie ſoit delaiſſée à ſa Majeſté pour les raiſons ſagement repreſentées par vos dites Lettres, leſquelles ont été fort loüées de ſa Majeſté; mais la difficulté ſera de gagner ces deux avantages pour le ſervice du Roy ſur ceux qui en ſont en poſſeſſion; leſquels comme pluſieurs autres préferent leur commodité & utilité particuliere à la réputation & au ſervice de ſa dite Majeſté. Je vous prie donc d'adviſer par quelle forme nous pourrions corriger la faute qui a été faite en cet endroit & nous en mander votre advis; enſemble le chemin que nous aurions à tenir pour y parvenir, quoi attendant, je vous dirai que ſi l'on nous deſeſpere de ce remede, nous ne ferons ſi ſoigneux ni diligens de faire payer ladite Compagnie que nous avons été ci-devant, duquel advis vous uſerez ainſi que vous adviſerez pour le mieux. Au reſte j'ai veu votre depêche par laquelle j'ai ſçeu les propos qui vous ont été tenus par

par le Sieur Carron, il discourt en homme prudent & Ministre fidelle & affectionné à ses Maîtres, auxquels il ne peut souhaiter ni procurer aucun avantage que la France n'y participe, tant elle est conjointe d'affection & d'intérêt avec eux; mais sa proposition me semble très difficile & perilleuse à exécuter, je veux dire pour nous; & cela pour des raisons qui seroient trop longues à écrire, jaçoit que nous connoissons bien cette nécessité de changer de stile & d'ordre en la défense & conservation des Provinces-Unies, si nous ne voulons les voir périr, sinon à une fois, au moins par degrez, à quoi il semble que le meilleur & plus utile remede seroit que notre Roy avec celui d'Angleterre conjointement & d'une même main en embrassassent la manutention & protection, soit par la Guerre ou par la Paix. Vous sçavez que vous avez eu charge d'en parler par delà & ce que vous y avez profité Nous ne sommes pas d'avis que vous leur en rompiez la tête, car nous reconnoissons par leur conduite premierement qu'ils ont dessein & veulent faire bande à part avec nos Voisins; & secondement qu'ils sont plus irresolus & incertains de ce qu'ils doivent faire que l'importance du fait ne le requiert. D'avantage, je doute grandement de leur pouvoir, & de leur bonne foi envers nous. On vous mande les propos tenus ici par leur Ambassadeur au Sieur Aersens & la nouvelle poursuite qu'il a commencée à sa derniere audiance pour

le payement des deniers qu'il prétend être dus à ſon Maître. Ce ſont tous les ſignes d'une nouvelle pointille de jalouſie, ou d'envie qui nous doit être trop ſuſpecte ; toutefois il ne convient de faire démonſtration aucune ; vous en avez aſſez dit ci-devant, ce doit être à eux à parler doresnavant ; car ils ont ſçeu par vous & leur a été confirmé par nos actions & notre conduite ce que nous avons en l'ame. Nous ne convoitons ni ne deſirons le bien d'autrui, ni nous accroître au préjudice de nos voiſins. Notre condition eſt aujourd'hui très heureuſe par la grace de Dieu, notre vrai & ſeul but eſt de nous y maintenir & conſerver, à quoi nous connoiſſons combien il importe de ne laiſſer périr & tomber nos anciens amis ; néanmoins le bats nous bleſſe & ſommes las de ſervir ; je ne dirai ſans reveiller , mais ſans que ceux au benefice deſquels nous nous émouvons, en profitent, reconnoiſſant & apprehendant comme nous devons ce qui en peut ſucceder ; ce que nous faiſons toutefois ſans timidité, ſans impuiſſance & ſans paſſion. Plût à Dieu qu'ils puſſent ou vouluſſent faire le ſemblable où vous étes , mais il ne le faut eſperer, principalement s'il faut que l'ouverture leur en ſoit faite en François. Dieu veuille leur donner des conſeils utiles au public, & en tout cas je vous répeterai que je ne ſuis pas d'avis que vous y mêliez les votres avec les leurs, mais que vous ayez les oreilles plus grandes que la langue, vous contentant de dire

dire que l'on ne doit attendre ni desirer de nous que ce que nous pouvons honnêtement, raisonnablement & utilement faire, nous laissant de payer des menétriers, cependant que les autres dansent, chassent ou boivent, sans qu'ils nous en sachent gré, ni que ceux pour lesquels la fête se fait en reçoivent consolation & les avantages que nous leur souhaitons. Ledit Sieur Aersens est allé vers eux pour leur representer la vérité de toutes choses, afin qu'ils ne soient abusez de leurs esperances & aux fondemens de leurs affaires. Sa Majesté s'attend que vous continuerez à ouvrir les yeux & à l'advertir soigneusement des mouvemens secrets & publics que produiront par delà les desordres qui vont assaillir lesdites Provinces, & je vous prierai faire toûjours état de nos amitiez & service.

A Conflans le 9. Janvier 1607.

XXVI. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

NOus avons reçeu vos Lettres des 18. & 22. du passé, qui nous ont exactement informez de plusieurs particularitez qui meritent autant être sçeuës, comme il est utile & à propos de continuër & bâtir sur icelles

ce qui est des intentions de deça. Il se reconnoît par les discours qui se sont passez entre le Roy Breton & le Sieur Carron qu'il y a beaucoup d'artifice & de défiance mêlez & nous confirment la connoissance que nous avons de ses inclinations & de son desir ; tant pour convier sa Majesté de continuer à embrasser la conservation & défense des Etats que de la volonté qu'il fait aucunement paroître avoir que sa Majesté entre en quelques autres conditions de traité avec eux. En somme Nous voïons & par la réponse que ledit Roy a faite audit Sieur Carron, & par celle du Comte de Salisbury qui se rencontrent volontiers conformes, qu'il ne faut point esperer que l'Angleterre se dispose à vouloir contribuer davantage qu'elle a fait jusqu'à présent pour redresser les affaires des Etats & qu'elle sera toûjours très aise que nous continuïons à les maintenir avec nos forces & moyens, que les Anglois estiment se diminuer d'autant à leur avantage, & ne voyons que pour les pertes signalées qu'ont fait ces dernieres années les Etats, le Roy Breton fasse demonstration de leur être à l'advenir plus favorable pour le secours & assistance dont ils ont besoin. A quoi il est d'autre côté conforté par cet Oracle, auquel il se conseille d'autant plus volontiers, que ses conseils se rapportent à son humeur & à ses dispositions, aussi peu salutaires à tous ceux qui sont interessez en cette cause, comme honteux & dommageables à celui pour qui elles

s'a

s'adressent, & ne faut douter sur toutes ces conjonctures que le voyage que fait le Sieur Aersens en son Pays par le commandement de ses Maîtres & le congé de sa Majesté ne leur apporte encore à discourir & que sur ce sujet vous ne soyez souvent attaqué & sondé ; mais il suffira de répondre à ces curiositez que ledit Sieur Aersens fait ledit voyage pour le pressant besoin des affaires de ses Maîtres, pour en être plus particulierement instruit, depuis son absence les choses audit Pays ayant changé de face ; ensorte qu'il faut adviser pareillement quel ordre il sera expedient d'y apporter, afin de s'en servir & prevaloir pour leur bien & avantage où besoin sera, mais que vous n'estimez pas que sa Majesté soit resoluë de faire plus à l'advenir pour lesdits Etats qu'elle a fait jusques ici, si les voisins qui sont plus proches & interessez n'y contribuent au *prorata*, & le meilleur & le plus expedient est d'en parler le moins qu'il se pourra & ne point faire demonstration de les y vouloir échauffer davantage ; car selon leurs maximes ordinaires, & ce que vous avez jà éprouvé, souvent l'on gagne plus, ou pour mieux dire, l'on perd moins avec ces gens là, usant de froideur & de retenuë & faisant paroître de ne point affectionner une chose, que si l'on reconnoît que nous en ayons envie & que les voulions persuader par toutes sortes de raisons à y vouloir incliner. Nous reconnoissons bien qu'ils veulent que nous leur fassions la planche

 che

che & prétendent ſe reſerver la liberté de leurs reſolutions après les notres, pour les prendre à leur fantaiſie plus qu'à leur advantage, lequel en ce fait conſiſteroit à ne le point ſeparer du notre & ſe promettent de la franchiſe de notre amitié que ne traitterons rien & ne nous engagerons à choſes nouvelles ſans leur en donner advis; mais s'ils continuent, comme il y a quelque apparence qu'ils feront, en cette premiere procedure, la notre changera auſſi en leur endroit, ainſi que nous jugerons plus utile pour le bien de nos affaires. Vous ne ſçavez pas la propoſition qu'a faite par deçà l'Ambaſſadeur d'Angleterre au Sieur Aerſens, de laquelle il faut qu'il n'ait eu charge de parler à nous, non que non eſtimions qu'il entende qu'elle ſe peut exécuter, mais ſeulement pour tirer dudit Sieur quelque lumiere ſur les affaires. C'eſt qu'il ſeroit bon de faire arrêter le mariage entre Madame & le Prince de Galles & que les Etats lui permiſſent d'être Gouverneur de Hollande & Zelande; & en ce cas il s'aſſeure que le Roy Breton ſe feroit fort de faire approuver ce parti par le Roy d'Eſpagne, jugeant que c'eſt une condition de laquelle ils recevroient de grands avantages. Vous ferez par delà, s'il vous en eſt parlé, l'ignorant de cette propoſition; car il n'eſt à propos qu'ils croyent que nous priſions & faſſions eſtime de ce qui vient d'eux, étant le plus ſouvent rempli d'autant d'imprudence, que de malice; mais vous prendrez garde néanmoins ſi c'eſt cho-

ſe

ſe de laquelle il ſe ſoit parlé, comme pareillement la ſuite qu'aura ce langage dudit Roy avec le Sieur Carron & le Comte de Salisbury ; car encore qu'il ne ſuffit & que nous en avons déjà pour connoître le fonds de leurs cœurs & de leurs intentions, ſi eſt-ce que nous nous ſervons toûjours de ce que nous en apprenons journellement pour mieux & dextrement acheminer & conduire ce que nous deſirons. Ledit Ambaſſadeur d'Angleterre eut audiance il y a trois jours de ſa Majeſté, laquelle ne fut à autre fin que pour lui repreſenter le longtemps que ſon Maître avoit attendu à faire inſtance pour le payement de ce qu'elle lui devoit, & qu'il avoit charge de la prier qu'il y fût pourveu au plûtôt à ſon contentement ; elle ſe remit à en parler & en conferer avec M. le Garde des Sçeaux & Duc de Sully ; vous pouvez penſer ſi c'eſt choſe prête & de laquelle nous prenons pour le préſent principal ſoin. Il peut être & il y a apparence qu'ils ſe veulent ſervir de cette ruſe & artifice pour nous faire voir, ainſi que nous écrivez avoir été dit par delà, qu'ils ne nous ont preſſez juſques à préſent dudit payement en faveur des Etats & pour ſe couvrir & excuſer par les mêmes raiſons à ne point contribuer d'avantage pour leur aſſiſtance. Cela ſe raporte à ce que dernierement vous nous mandâtes, que le Comte de Salisbury vous en auroit donné quelque attaque ; & toutefois ne vous en avoit été rien dit par ſon Maître. M. de Buzanval,

val, comme vous aurez ſçeu, eſt depuis quelque temps arrivé bien inſtruit de l'état de delà qu'il a repréſenté bien clairement, ſurquoi il ſera deliberé & adviſé meurement ſelon le merite & importance de l'affaire. C'a été une grande hardieſſe à ce Miniſtre, & un grand témoignage de mépris du Roy Breton d'avoir avoüé la compoſition de cette Epigramme que vous avez envoyée; cela joint aux mécontentemens qu'il ſe reſſent jà qu'ont ces deux Nations l'une de l'autre, & l'apparence qu'il y a d'être augmentez par les propoſitions dudit Roy touchant la revocation des Loix faites pour l'hoſtilité d'entre Ecoſſe & Angleterre, dont eſt venu le don des Gardes Nobles qui comprend beaucoup & qui traîne après ſoi une très grande ſuite d'interêts, avec les demandes que font les Marchands Anglois, que ſi dans un an il ne leur eſt fait raiſon des torts & extorſions faites ſur les Etats du Roy d'Eſpagne, ils puiſſent recourir aux droits de repreſailles, tout cela eſt pour un jour & peut être plûtôt qu'ils ne penſent occaſion d'éclater par une générale confuſion deſdits Royaumes. Greew exempt des Gardes duquel vous écrivez n'a pas donné deçà par ſes comportemens toute ſatisfaction, & eſt vrai qu'il a été rapporté qu'il avoit uſé en paroles de trop de licence, & croi bien en être quelque choſe, peut-être c'étoit l'état auquel il ſe voit reduit qui lui a fait paſſer les limites, mais il fait choſe digne du bien qu'il à reçeu deçà

deçà d'avoir parlé en public & privé de sa Majesté avec l'honneur & reverence qu'il convient M. de Villeroy vous écrit, ce qui me dispensera vous mander quelque chose de sa disposition. Je vous baise les mains, vous souhaite une nouvelle année aussi heureuse comme à moi de vous pouvoir faire connoître que je suis, &c.

A Paris ce 11. *de Janvier* 1607.

XXVIII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

JE reponds par la présente à la Lettre que vous avez écrite le 2. de ce mois à M. de Villeroy, qui s'en est retourné à Conflans, où quelques rayons de Soleil qui n'ont paru depuis de deux mois, lui ont fait envie de revoir cette chere & agréable maison. J'ai reçeu depuis une autre Lettre du 21. & vous dirons que nous ne croyons pas que cet Ambassadeur d'Espagne fasse entendre grand' chose à ce Conseil delà sur le retour de son Courier; encore qu'il fasse parade & demonstration d'avoir quelque reponse favorable de son Maître; & ne doutons point que ceci ne soit mine & que les uns & les autres seront bien aises de laisser écouler de la mémoire

moire des hommes cette action, n'y ayant avantage en la condition où ils sont de faire plus grand bruit d'une chose, de laquelle quand il y auroit apparence de tirer & demander raison, vous sçavez que leur humeur & inclination est, & peut-être leur foiblesse, d'esquiver le choc & pratiquer plûtôt la dissimulation que le ressentiment. Nous attendrons toutefois ce que vous manderez de ce que ledit Ambassadeur leur en aura declaré, mais croyez, comme nous vous avons jà écrit, qu'ils n'accorderont facilement à leurs Marchands qui se plaignent des extorsions Espagnoles que vous sçavez & se reconnoît tous les jours, aussi clairement que honteusement qu'ils desirent mettre peine d'éviter: En somme nous jugeons par deçà que vous jugez très bien par delà qu'ils ne veulent point de guerre, mais fuir tout prétexte d'y entrer, & finalement aiment mieux se laisser miner & sapper leur puissance petit à petit que de l'employer tout d'un coup utilement & se garentir des dangers & inconveniens d'une guerre qui est d'autant plus dangereuse qu'elle est couverte, & dont les playes sont moins curables qu'on ne veut l'appercevoir encore outre, où les coups ont frappé. A ce que nous voyons ils ont plus de crainte que de désir & d'esperance que les Etats leur envoyent des Députez; car ils sçavent bien qu'ils n'en rapporteroient la satisfaction que merite la nécessité des uns & l'intérêt des autres. Nous n'entendons point aussi qu'ils

se

ſe diſpoſent à cette Députation ; nous verrons ce que M. Aerſens nous en rapportera, cependant nous reconnoiſſons que ces affaires là ne les empêchent de paſſer le temps en nopces & feſtins, mais quoique ledit Roy ſe promette de l'accommodement de cette affaire des Miniſtres & de l'avancement de celui des deux Royaumes, nous ſommes de votre opinion que tout cela ne ſe paſſera jamais bien nettement; car tous ces artifices dont a uſé le Comte de Dombar en Ecoſſe, ne tiendront les cœurs & les affections liées des uns & des autres, de façon que ſe préſentant occaſion, on doit craindre que cela ne ſe renouvelle & faſſe ſentir au commun deſavantage; cela peut bien tenir pour un temps, mais non empêcher entierement les effets de leurs inimitiez anciennes & naturelles. Nous trouvons ce qui à été propoſé pour le fait des Catholiques être rude & difficile à aigrir, peut-être cette moleſſe préſente de leurs eſprits & courages leur fera avaller cela & encore pis. C'eſt un ſigne & témoignage non moins de néceſſité que de hardieſſe & inſolence à ſes Officiers domeſtiques d'avoir arrêté en pleine ruë le Grand Treſorier d'Angleterre dans ſon caroſſe. La comparaiſon que vous faites du temps de la feuë Reyne au préſent Gouvernement & façon de vivre d'Angleterre eſt je vous aſſeure fort bonne, mais qu'ils gardent que la fin n'en ſoit pas de même ; car les effets du mépris en la perſonne d'un Roy ſont merveilleux & épouvantables. Quant aux

aux nouvelles, nous vous dirons avoir eu avis d'Eſpagne, toutefois encore bien incertain, de l'arrivée de deux Gallions à la Côte de Galice, & de trois autres à Seville portans cinq ou ſix millions d'or; mais nous en avons un autre bien plus certain que nous a mandé M. de Grammont, qui eſt la perte de cinq Gallions de l'Armée du Roy d'Eſpagne en la Côte deBayonne à deux lieuës l'un de l'autre, s'en retournant de la conduite de la flotte des Indes, & de douze cens hommes; les mille ſont peris; & entr'autres deux Capitaines que leur Général a témoigné regretter infiniment, lequel par bonne fortune s'eſt ſauvé à Bayonne où il tâche de ramaſſer les debris du naufrage. Il y a demeuré quantité d'Artillerie qu'il fait repêcher le mieux qu'il peut, mais la plus notable perte eſt des Mariniers qui y étoient en nombre & en excellence, & dont le recouvrement eſt plus difficile. Ce qui nous fait croire ce dernier avis des cinq ou ſix millions être véritable eſt le peu d'ordre que nous apprenons avoir le Marquis de Spinola pour les deſſeins de ce printemps, dont le manquement commence d'autant plus à y paroître, que les eſperances en avoient été données grandes, car les Eſpagnols avec ſept ou huit compagnies courant le Plat-Pays ſur les frontieres de Liége, Cleves & Julliers, ſe ſont efforcez de ſe ſaiſir de quelques places pour une ſeure retraite par où ils montrent & manifeſtent la volonté qu'ils ont

de

de se mutiner à la premiere occasion, ce qui sera suivi & secondé de plusieurs autres, s'il n'y est pourveu de bonne heure & convenablement. Quant a ce qui est du Vicomte de Sangar j'en ai parlé plus d'une fois à ceux qui connoissent son merite, & qui peuvent le représenter & faire valoir ; chacun a bien bonne volonté de lui procurer l'effet de la promesse qu'il dit lui avoir été faite par sa Majesté, mais je ne vois pas qu'il en puisse pour cette heure remporter toute satisfaction, car l'état est fait & arrêté il y a quelque temps. Je continuerai toutefois à y tenir la main, tant envers le Chef qu'à l'endroit de ceux qui y peuvent quelque chose. Nous vous renvoyerons bientôt le Sieur de St. Anthoine, avec charge j'espere de porter quelque contentement par delà. Quant à ce qui est de la recommandation que vous faisoit le Roy en faveur de ces Marchands de Nantes, vous en devez & est très à propos, Monsieur, d'en user ainsi que vous jugerez sur les lieux être plus expedient; car nous nous asseurons bien où vous estimerez y avoir de l'apparence d'y avancer la volonté & le service du Roy que ne serez dissemblable à vous même. Nous commençons par deçà à voir & à nous arrêter aux Balets de Carême-prenant, ce qui nous fait esperer de n'en point partir de six semaines. M. le Dauphin est toûjours à Fontainebleau, d'où l'on ne parle point encore de le faire revenir, bien que, graces à Dieu, il n'y ait aucun

cun danger ici ni à Saint Germain. L'Ambaſſadeur d'Angleterre a parlé a M. le Garde des Sçeaux & à M. de Sully ſur l'inſtance qu'il avoit faite pour le payement des dettes qu'il prétend être deuës à ſon Maître, juſques ici il n'y a eu que paroles générales. Je vous en manderai d'avantage par les premieres, comme pour le paſſeport que demande le Comte de Salisbury, pour lequel je vous prie de croire que je n'oublierai rien.

De Paris ce 28. Janvier 1607.

XXIX. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

JE vous rends graces des Lunettes que vous m'avez envoyées. La proviſion en eſt ſi bonne que peu s'en faut que l'ayant faite au temps de la foire, je n'en aïe dreſſé une boutique, car j'en aurai plus qu'il ne m'en faut pour le reſte de ma vie & ſi je croirois que vous m'avez voulu flatter, quand vous avez cotté de cinquante-cinq-ans celles que vous avez miſes à part ; car je les ai trouvées auſſi propres pour moi que celles de ſoixante-cinq. Je vous en remercie donc de tout mon cœur, & comme elles m'aideront à conſerver la veuë auſſi feront elles la ſou-

ſouvenance avec la volonté de vous ſervir. M. de Puiſieux qui continuë à ſervir le Roy pour moi vous écrira les intentions de ſa Majeſté ſur votre derniere & ſur les occaſions qui ſe préſentent. Si par delà vous prenez plaiſir de joüir du repos qui y eſt établi, croyez que nous avons ici pareil penſement, nous reconnoiſſant moins ſujets à tous accidens & mouvemens qui procedent de la trop grande proſperité des armes Eſpagnoles que les autres. Nous attendons des nouvelles de Hollande, où l'on dit qu'ils ont refuſé les ouvertures de la Paix qui leur ont été faites dès le mois paſſé, ayant dit ne pouvoir traiter avec l'Archiduc pour ce que ſon autorité n'eſt qu'imaginaire, ni avec le Roy d'Eſpagne que comme libres & ſouverains, ainſi & en la forme qu'ils avoient traité ci-devant avec la France & l'Angleterre. C'eſt ce que l'on nous a mandé de Bruxelles, où l'on n'eſt pas trop content de cette reponſe. Nous verrons ſi le Roy Breton aſſiſtera & ſecourera plus eſſentiellement les Venitiens que les Hollandois, conformement aux offres que ſon Ambaſſadeur leur a faites, car l'on dit qu'ils en auront tout beſoin, pour ce que les Eſpagnols ont offert au Pape toute leur puiſſance contre eux : Toutefois nous continuons à travailler pour les accorder, eſtimant être le meilleur parti que nous puiſſions en ſemblable occaſion prendre pour eux & pour nous, pour n'engager du tout le Pape avec eux. Je penſe que M. de Saint Anthoine ſera

ra par delà devant que vous receviez la présente. Il s'est conduit ici d'une façon qui n'a pas contenté tout le monde; desorte que s'il ne s'amende en servant le Roy où il va, il donnera sujet de croire qu'il aura oublié la France pour l'Angleterre. Il parla de donner des pensions, mais on lui a dit que quand on le voudra faire, on vous en adressera le commandement; il a recherché d'autres gratifications, dont il a été éconduit à mon grand regret & contre mon advis, mais peut-être que sa maniere de proceder en a été cause autant que toute autre consideration, dequoi je ne lui ai rien deguisé. Mais il ne m'a bien du tout satisfait, dont j'ai estimé vous devoir advertir, non pour lui dire, mais pour y prendre garde. M. de Puisieux vous écrira la prison inopinée du Comte de Vellalong & de toute sa famille, & de la saisie de tout son bien qui ne s'est pas trouvé petit, puisqu'il avoit offert soixante-dix mille-livres de rente à son fils en le mariant, & a été pris pour avoir plus derobé que ménagé les derniers du Roy. L'Empereur à aussi chassé son principal Secretaire & son Vice-Chancelier qui le gouvernoit, & le Turc a fait étrangler en sa présence son premier Bassa qui le possedoit du tout. Je prie Dieu qu'il détourne de dessus la France cette influence, si ce n'est que le Ciel veuille faire difference des gens de bien d'avec les autres. Quand le Kier sera par deçà nous adviserons à faire ce que nous pourrons de l'avis que vous nous avez donné

tou-

touchant la Compagnie du Duc d'Yorck. Il eſt vrai que s'il meſadvenoit dudit Duc, nous ſerions relevez de cette peine.

De Paris ce 7. de Fevrier 1607.

XXX. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

NOus avons reçeu vos Lettres du 28. & 29. du paſſé, très aiſes que vous ayez reçeu les notres du 11., qui, j'eſtime, auront été ſuivies de celles du 21. dudit mois. Nous ne ſommes pas de legere créance ſur ces productions faites par les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & des Archiducs, de cinq ou ſix copies de Lettres dudit Roy, adreſſantes en divers endroits, afin que les Anglois & Ecoſſois ſoient doreſn'avant reçeus en traitez avec toute la courtoiſie qui ſe peut deſirer, que tous ces déguiſemens, douceurs & apparences exterieures puiſſent donner eſperance aux Anglois d'un meilleur traitement à l'advenir; car en ſomme ce ne ſont que des délais pour faire écouler de la memoire les plaintes paſſées, & n'y apporter cependant autre remede que ces paroles emmiellées. Auſſi jugeons nous par ce que vous nous écrivez, que les clairvoyans par delà ſont de cette opi-

opinion, & à la fin pour en tirer raiſon, il faudra venir à ce droit de repreſailles ; ce qui ne ſeroit de petite ſuite & conſequence. Si leſdits Marchands reconnoiſſent que le Conſeil d'Angleterre y ait quelque conſideration, ils feront bien valoir cette Loi que vous nous écrivez avoir été faite & reſolue du temps de Henry V. Sans doute que nos pauvres Catholiques s'en vont être maltraitez : ce Bref nouvellement découvert n'ayant point amendé leur condition ; & à la vérité ſi ſa Sainteté eût voulu ajoûter foi à nos conſeils & à notre zèle prudent & diſcret, leurs affaires s'y porteroient mieux, & avions jà bien commencé à gagner ſur l'eſprit du Roy Breton de ne proceder à l'encontre d'eux avec ſeverité ; mais nos Romains quoi qu'ils ſoient aſſez flegmatiques ne laiſſent ſouvent de précipiter leurs reſolutions, dont il en apparoît des effets au deſavantage de la Religion Catholique, contre l'intention du Pape même & à notre grand regret & mécontentement. Elle eſt bon témoin avec quelle joye & ardeur juſques ici nous nous y ſommes employez, & les reſſentimens qu'elle nous a proteſtez avoir de ce bon œuvre ; nous ayant ſouvent prié de vouloir continuer cette demonſtration de bonne volonté pour le ſoulagement deſdits Catholiques, auxquels, s'il en arrive pis, ils s'en devront prendre à la mauvaiſe conduite qui a été faite & pratiquée de la part de ceux qui devroient rechercher les moyens les plus aſſeurez & ſolides pour l'ef-

fet

ſet qu'ils pourchaſſent ſi ardemment. Les paroles avec leſquelles le Roy Breton a envoyé ce Bref à l'Ambaſſadeur de Veniſe, ſont plus remplies d'animoſité contre le Pape que d'aucun deſir ni volonté de vouloir ſuivre & encourir le hazard d'icelles; car encore que ſon Ambaſſadeur ait donné de grandes aſſeurances à la Republique de la prompte diſpoſition de ſon Maître pour ſon ſecours & aſſiſtance en la preſente occaſion du different qui eſt entre ſa Sainteté & icelle; ſi eſt-ce que nous n'avons pas opinion que les armes Angloiſes paſſent les Alpes de ce côté-là; mais s'il avoit inclination à quelque remuëment, il y a des ſujets plus proches & plus importans pour y faire reconnoitre ſa généroſité. Par ce que c'eſt loin, on en parle plus haut, néanmoins il n'eſt mal à propos que parlant d'autre choſe audit Roy & au Comte de Saliſbury, vous ſondiez ce qui eſt de leurs mouvemens pour ce regard; en declarant même que les Venitiens ne ſe promettent peu de leur bonne volonté & puiſſance, de laquelle & de celle de tous leurs bons amis il ne faut douter qu'ils auront beſoin, s'ils ne ſe reſolvent à donner telle convenable ſatisfaction à ſa Sainteté qu'elle voudra tirer d'eux par les forces de trente mille hommes, dont il lui a été fait offre dernierement par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne; ce qui feroit allumer un feu en Italie & par toute la Chrêtienté qui ne feroit aiſé aux Auteurs de cet embraſement d'éteindre quand

 ils

ils voudront. Sa Majesté continuë néanmoins à s'employer avec toute candeur & vigilance pour terminer cette controverse à l'amiable ; & de fait, elle a ordonné à M. le Cardinal de Joyeuse de s'acheminer à Venise & y apporter les offices qu'il jugera propres pour effectuer cette sainte intention. Que si tous ces efforts d'entremise ne peuvent produire le fruit desiré, pour la juste défiance que nous avons de cet armement Espagnol, sa Majesté est bien resoluë de se pourvoir convenablement à sa seureté & dignité ; ayant envoyé en Suisse demander une levée de six mille Suisses pour être employée, où il sera jugé plus à propos. C'est pour joüer au plus seur & pour n'être surpris faute de prévoyance ; & nos François ont commandement de se trouver au lieu de leurs garnisons, pour y recevoir ce qui leur sera ordonné. Voilà comme nous sommes incontinent prêts, & qu'il ne nous faut de longues & tardives déliberations pour prendre de fermes & courageuses resolutions. Nous bâtissons voire librement, & ce nous semble seurement, sur ce que vous nous mandâtes dernierement des humeurs & inclinations du Roy de la Grande-Bretagne & de son oracle sur le fait des Etats ; & n'a jamais été ce qu'ils disent, que le Roy n'a voulu entrer en Traité avec eux pour ce regard. Je sçai que vous n'en doutez pas, mais ils veulent couvrir leur lâcheté par une autre imperfection, & sommes bien de votre opinion qu'ils n'ont nulle envie que nous

nous acquerions plus de credit & d'autorité parmi les Etats, étant toûjours trop jaloux & ennemis de ce qui sera de notre accroissement, quand ils en recevroient même de l'avantage. Nous ne sommes pas d'advis néanmoins de leur laisser prendre à leur plaisir leurs mesures, selon le bon ou mauvais succes desdits Etats, comme vous nous dites que leur desir seroit d'en user, & de tirer de leur côté les deux Provinces mentionnées en votre Lettre suivant ce qu'en a dit l'oracle. Vous devez soigneusement entretenir cette pratique du Sr. Carron puisque vous en tirez de la lumiere & utilité à ce que nous écrivez, & cette façon de proceder & negotier a été bien reçeuë par deçà, car jà longtemps y a-t-il qu'il est bien instruit des intentions du Comte de Salisbury. Enfin ceux qui ont été envoyez de la part des Archiducs vers les Etats y ont fait leurs propositions pour Paix ou pour Trêve le 13. du mois passé, ausquelles il a été répondu non moins froidement, que considerement, que les Etats des Provinces-Unies ne pouvoient en façon quelconque traiter avec les Archiducs, étant trop notoire que la cession à eux faite des Pays-Bas n'est qu'une chose imaginaire, puisque toute l'autorité & administration en demeure absolument au Roy d'Espagne & à ses Ministres, avec lesquels ils seront toûjours prêts de traiter pour le bien de la Paix, & non autrement qu'ils ont fait ci-devant pour Considération avec les Roys de France & d'An-

gleterre, comme un Etat libre & de long-temps établi, ce qui témoigne que ce traité n'est encore si avancé comme ils ont publié en Espagne. Sur cette esperance il semble aussi que le Marquis de Spinola veut excuser ce retardement des provisions de Flandres pour cette année, mais il faut croire que c'est plûtôt sur la nécessité & le mauvais ordre qui est à leur finances, qui s'est découvert depuis peu de jours par l'emprisonnement d'un certain Tréforier nommé Ramirez de Prado que l'on dit avoir amassé vaillant plus de douze cens mille écus, depuis qui'l est le principal Secretaire Francquesse duquel vous sçavez quel étoit l'autorité & la cause de son avancement, qui provient entierement du desir qu'a eu le Duc de Lerme d'établir quelqu'un en cette Charge à sa devotion. Cet acte est d'autant plus estimé que non obstant la faveur dudit Duc & l'affection qu'il porte à ce personnage, le Roy d'Espagne n'a eu égard à celle même qu'il lui a jusques à présent témoignée très grande, lequel a prudemment fait de ne s'être encore employé pour la délivrance que nous voyons qu'il obtiendra en se dechargeant d'une bonne partie de ses biens acquis. Il y a aussi quelques Portugais & Genevois qui y sont mêlez qui coureront la même fortune. Ils confirment la venuë de cette derniere flotte portant sept ou huit millions d'or, desquels il n'y a que dix-huit cens mille livres au Roy d'Espagne, sur lesquels le Marquis de Spinola a été assi-

gn

gné de ſon payement. Il y a apparence que l'Angleterre ſe reſſentira de cette venuë, & qu'ils auront plus de moyen de faire des préſens au Sieur Hyde nouvellement marié. Les choſes ſe font par deçà plus grandes qu'elles ne ſont, ſur ce que vous dites que l'Ambaſſadeur d'Angleterre qui eſt ici Reſident a écrit en ſon Pays que depuis l'arrivée de M. de Buzanval toutes choſes inclinoient à la guerre & que le Roy avoit fait intimer un conſeil à Saint Germain, où M. de Villeroy s'étoit trouvé étant indiſpoſé, & tous les Seigneurs de la Religion, pour y conclure la protection des Etats; car il ne s'eſt rien fait à deſſein de tous ces points. M. de Villeroy y étoit bien, mais à la façon accoûtumée de ſuivre la Cour, étant lors en bon état. Ces Seigneurs de la Religion n'y ſont venus exprès pour cela & ce n'eſt point pareillement la cauſe de cette protection. Ce ſont des advis, à ce que je vois, d'un homme, que s'il n'en a de meilleurs, en fait bien accroire au Roy Breton. Il y a quelque temps qu'il s'eſt fait quelque ouverture de mariage du Sr. Walton fils aîné du Sr. Howard Comte de Suffolck, Grand-Chambellan d'Angleterre, avec la fille de Mr. le Connêtable de deçà, depuis cela s'eſt interminé, & néanmoins il s'en parle encore par delà, ce qui a été écrit deçà à M. de Bouillon par un nommé Tocquet, avec lequel le Sieur Walton en traite, & c'eſt néanmoins choſe qui n'eſt encore avancée. Vous ne ferez, s'il vous

 plaît,

plaît ſemblant d'en ſçavoir quelque choſe, & pourrez cependant prendre connoiſſance de cet homme, que l'on dit avoir quelquefois de bons advis & fureter en bons lieux. Nous avons ici advis de la mort de Boskay Prince de Transſilvanie qui pourra bien apporter du changement en cette Province auſſi bien qu'en Levant. Celle du premier Baſſa auquel le Grand Seigneur ſur les plaintes de ſes Sujets, cedant à l'affection & à la confiance qu'il avoit en lui, lui a fait trancher la tête, n'eſt rien de nouveau en ces quartiers-là. Nous avons auſſi advis de la mort du Duc de Feria Viceroy de Sicile. Voilà les fortunes humaines. J'ai fait vos recommandations à M. le Garde des Sçeaux, qui vous rend la pareille, & vous aſſeure que ſa charge devient tous les jours plus chargeante par la facilité qu'il y apporte.

A Paris du 11. *Fevrier* 1607.

XXXI. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

NOs dernieres ont été du 11. du paſſé, depuis leſquelles nous avons reçeu les vôtres du 10. du même mois, par leſquelles nous avons veu les recriminations faites au Conſeil d'Angleterre par les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & des Archiducs, pour eſquiver &

& colorer les expeditions ou injuſtices qu'ils font journellement aux Anglois. La façon de leurs propoſitions avec ces allegations générales ne ſont ſuffiſantes de faire départir ceux-ci de leurs pourſuites ; non plus que les plaintes faites pour les affaires de Flandres de n'y avoir été aſſiſtez & ſecourus ſuivant leurs traitez. Néantmoins encore que nous croyons que pour le préſent les criailleries de part & d'autre ne produiront aiſement des effets publics & manifeſtes, ſi ne faut-il douter que ces aigreurs & haines ſe nourriſſant de jour en jour n'alterent enfin leurs eſprits & ne changent leurs inclinations pour éclater avec quelque préjudice. Nous n'eſtimons pas peu de choſe celle qu'il a fait en ſon particulier de l'inſolence du peuple commiſe en ſa perſonne & aux ſiens, qui montre certes qu'il n'y a aucune feintiſe en ce mécontentement ; il ſera toutefois couvert & retenu autrement qu'il ſe pourra par ce qui ſe peut juger tant de l'état préſent de leurs affaires, que de leur deſir à le maintenir. Je vous aſſeure que leur Ambaſſadeur a témoigné être bien ſatisfait de la réponſe qui lui a été faite ſur l'inſtance du payement de ce qu'il prétend être deu à ſon Maître, & nous étonnons que le Comte de Salisbury vous en ait fait autre démonſtration ; car ce n'a jamais été l'intention du Roy d'uſer de cet argent ſi cruëment qu'il vous a déclaré, mais nous voyons bien que c'eſt qu'ils ont envie de ſe ſervir de cette excuſe ainſi que nous vous a-

vons jà écrit pour ne ſubvenir à la neceſſité préſente des Hollandois. On nous convie par ces plaintes ouvertes à tirer de nous utilité réelle desdits dettes, au beſoin auquel ils diſent qu'ils ſe trouvent. Leur Ambaſſadeur a préſenté des memoires tant pour quelque autre nature de prétentions d'argent, que pour autres partis, auxquels il a été répondu convenablement au temps où nous sommes, & au ſujet de ladite requête. Il nous va reprendre & éplucher des choſes de bien loin, autant ce ſemble pour ne demeurer inutile, que pour eſperance qu'il ait qu'il lui en ſoit donné ſatisfaction. Je ne ſçay à quelle intention le Comte de Salisbury vous a tant diſcouru des affaires des Etats, & ſi c'eſt, comme vous dites, par défiance & jalouſie qu'il ait qu'il ſe traite quelque choſe de ſecret & particulier de notre part; voulant donner à connoître que comme ils prétendent les avoir aſſiſtez juſqu'à préſent, ils deſirent auſſi que rien ne ſe faſſe ſans leur participation. Que ſi nous croyons ce qu'a dit leur Ambaſſadeur reſident en Eſpagne à celui de Veniſe, non ſeulement il veut faire accroire que ſon Maître a ce pouvoir & autorité d'un Traité avec les Hollandois, mais auſſi qu'il eſt à ſa diſpoſition d'en uſer ainſi que bon lui ſemblera, quoi que juſqu'ici nous ne jugeons pas qu'il y ait agi ſi puiſſamment, pour dependre cette affaire ſi importante de ſa volonté. Il a fait auſſi entendre pour magnifier & exalter la grandeur de ſon Roy, qui

que le Duc de Lerme lui avoit déclaré que le Pape avoit écrit au Roy d'Eſpagne, le priant & exhortant de continuer la Paix avec le Roy Breton pour être Prince bien né & avoir eſperance qu'il ſe convertira à la Religion Catholique; mais qu'il n'étoit néceſſaire d'aucune priere à l'endroit dudit Roy d'Eſpagne, pour conſerver l'amitié dudit Roy Breton, l'ayant en aſſez grande recommandation. Ledit Ambaſſadeur continue pareillement à aſſeurer que ſi l'on veut entendre & faire le Mariage du Prince de Galles avec la jeune Infante d'Eſpagne, & lui donner en dot les Pays-Bas, ſon Maître ſe fait fort de porter leſdits Etats à la Paix; ou que le mariage ne ſe faiſant pas, le Roy d'Eſpagne conſente par la Paix qui ſe fera, que les Etats mettent entre les mains dudit Roy Breton ſix des meilleures & plus fortes places, pour les aſſeurer que les conditions qui ſeront accordées ſeront obſervées par ledit Roy d'Eſpagne, & qu'y contrevenant celui d'Angleterre pourra ſe joindre avec leſdits Etats pour les defendre; que les Eſpagnols accordant l'une de ces choſes & conditions, la Paix ſe pourra faire. Voilà de beaux diſcours, & ſur leſquels on doit auſſi peu faire de fondement que ſur ce que ledit Comte de Salisbury vous a repréſenté avoir été écrit par leur Ambaſſadeur reſident à Veniſe ſur la conference qu'il avoit euë avec M. de Freſne-Canaye ſur une union en l'occaſion qui eſt entre le Pape & les Venitiens, étant choſe

se qui s'est faite par ledit Sieur de Fresne, plus par maniere de discours que par apparence qu'il y ait qu'il en puisse réüssir aucun fruit; surquoi ils ont voulu sonder nos intentions, tant à Venise qu'avec vous, afin de se servir & avantager toûjours de ce qu'ils en apprendront, n'y ayant nulle apparence qu'ils veulent entrer à présent en cette matiere. Nous voyons par la réponse que vous a faite ledit Comte de Salisbury qu'ils desireroient nous y embarquer en asseurant de nous y suivre & d'être en ce fait compagnons de même fortune: c'est pourquoi reconnoissant leur façon de proceder & leur présente inclination, nous écrivons audit Sieur de Fresne que c'est chose en laquelle il ne se doit engager davantage, mais bien les laisser venir, les écoûter & entretenir toûjours doucement de paroles, comme vous sçaurez toûjours bien faire de votre côté en termes généraux, quand il sera question de repondre à ce propos. Croyez, Monsieur, & vous le sçavez mieux que nous, que l'Angleterre n'est en saison ni en état de porter les armes outre Mer, moins encore outre les Monts, & que tous ses langages ne sont que pour amuser le tapis. La réponse que vous leur avez faite pour le regard des Jesuites, est exactement suivant l'intention de sa Majesté & la verité de ce qui en est. Ils sont employez ez choses qu'il convient & du reste il ne leur seroit permis de s'en mêler; le Roy est Prince trop sage & qui sçait se bien aider

aider de l'exemple du paſſé. Nous ne ſommes pas ébahis de ce que le Comte de Salisbury a ſçeu que le Sieur Aerſens a porté deux cens mille écus en Hollande; car nous ne doutons point que ces choſes paſſant par pluſieurs mains ne ſoient éventées. Il ſeroit à deſirer qu'il fût autrement. Il ſemble qu'ils veulent maintenant reprendre courage par ce que vous aurez jà appris que le Comte Henry de Naſſau petarda dernierement & emporta la Ville d'Eckeren, leur ayant défait la Compagnie du Comte Henry de Vendemberg, avec quatre autres Compagnies du Regiment de Pompée Juſtiniani, bien mal traité en ſon fils mort. Nous jugeons d'autre côté que la grande eſperance que le Marquis de Spinola a donné en Eſpagne d'une bonne & heureuſe iſſuë de ce Traité de Paix ou de Trêve a affoibli les déliberations pour les proviſions des Pays-Bas pour cette année, qui ont été, à ce que nous entendons, réduite & retranchées à cent cinquante écus par mois, avec l'intention de ſe mettre ſur la defenſive, ce qui nous eſt difficile à croire par raiſon d'Etat; car par icelle ils devroient plûtôt redoubler leurs efforts après des ſuccez ſi fortunez que ceux de l'année paſſée. Au moins il ne paroit aucun ordre en Flandres. Le Roy va faire un petit voyage de huit jours à Chantilly pour paſſer le temps à la chaſſe, laiſſant ici la Royne, que ſa Majeſté reviendra prendre pour l'emmener faire ſes couches à Fontainebleau. J'ai veu le Vicom-

comte de Sagar qui m'a apporté de vos Lettres, auquel j'ai donnée de bouche asseurance du desir que je vous ai écrit avoir de le servir, tant pour son merite, que par votre recommandation, comme me sera tout ce qui viendra de votre part.

A Paris ce 3. de Mars 1607.

XXXII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

NOus n'avons point d'advis d'Espagne qu'ils y ayent fait bruler ignominieusement par les mains d'un Bourreau les Loix nouvellement faites contre les Catholiques d'Angleterre, dont ceux du Conseil ont fait plainte publique, estimant que c'est chose qui eût été faite publiquement. M. de Barrault qui est assez exact en semblables occasions n'eut failli à nous en mander des nouvelles; mais quoiqu'il en soit, la verité ou feintise de cet accident ne peut que donner occasion d'accroître & d'augmenter les deplaisirs & mécontemens qu'ils ont les uns des autres, comme aura pareillement fait la plainte de ce grand Vaisseau qui prenoit la route de la Virginie, & duquel l'Equipage a été divisé & departi par les Navires de la Flotte d'Es-

d'Eſpagne. Demeurons cependant fermes en nos premiers maximes de les laiſſer faire, picquer, écharper enſemble ; car il en arrivera moins de mal pour nous, & les offenſes reciproques ſe ralentiront entre eux plus aiſement. Il nous ſemble toutefois, comme à vous, que ces courageuſes réponſes du Comte de Salisbury, loüées & exaltées par le Roy Breton, tout auſſitôt qu'elles ſont proferées ſont emportées du vent & ne laiſſent rien arriere ſoi qui y correſponde ; & bien que ledit Roy montre deſirer & affectionner la continuation du differend qui eſt entre le Pape & les Venitiens, eſperant qu'il produira une rupture de laquelle il pourra profiter & s'avantager ; ſi avons nous opinion que ſes affaires ni ſes reſolutions ne ſont telles qu'elles le puiſſent convier de prétendre quelque part en leur diviſion. Il a des maux qui le preſſent & le talonnent de plus près & qui lui ſont plus dangereux & auxquels les remedes ſeroient plus néceſſaires, & dont le reproche lui ſera d'autant plus grand s'ils ne les y applique, qu'ils ſont en lui & dependent de ſes reſolutions. Et afin de n'être point ſeul des Princes qui regardent, épient, & attendent curieuſement ce qui réüſſira de cette controverſe, à demeurer ſans rien dire, ſes Miniſtres montrent avoir charge de s'enquerir & informer par tout ponctuellement de l'état de cette affaire, voulant faire connoître au monde l'interêt qu'ils ont au ſuccez d'icelle. Nous avons un Ambaſſadeur Griſon depuis

depuis peu à Paris, venu exprès pour être éclairci des intentions du Roy pour la défense & conservation des passages de leur Pays, pour la juste défiance qu'ils ont de l'armement des Espagnols en Italie. L'Ambassadeur d'Angleterre l'a fait inviter & presser de l'aller trouver; ce qu'ayant rapporté, nous avons estimé qu'il n'étoit mal-à-propos d'essayer ce que ledit Ambassadeur voudroit dire. La substance de son discours ne fut autre que pour sçavoir l'occasion de son voyage, la charge qu'il avoit eue de ses superieurs, la réponse qu'il remportoit de sa Majesté, s'ils auroient guerre avec le Comte de Fuentes, & quels secours ils esperoient de nous; y ajoûtant pour fin qu'ils avoient bien à se prendre garde comme ils traitteroient avec les François, témoignant en somme par toutes ses paroles être vrai Anglois, & mauvais François. Celui qui est à Venise fait aussi semblant de son côté, si cette affaire passe plus avant, que son Maître ne demeurera les bras croisez, & qu'il assistera les Venitiens, d'une force & puissance telle que l'Italie redoutera les armes Angloises. Pour tout cela nous n'en croyons pas plus que ce que nous sçavons de leurs inclinations, & ne nous feront pas aisement changer l'opinion que nous avons conçeuë de leur timidité, foiblesse & irresolution, ce nous semble, avec quelque apparence de fondement. Nous reconnoissons qu'ils continuent en la jalousie du passage du Sieur Aersens vers ses Maitres, vous ayant

ayant parlé en ces termes, qu'il avoit porté avec lui de quoi favoriser sa négociation; mais les advis qu'ils ont eus par delà, que vous mandez par vos Lettres du 21. du passé, que ledit Sieur Aersens a proposé à ses Maitres de la part de sa Majesté pour se rendre moïenneurs & entremetteurs d'une nouvelle Ligue entre sa Majesté & ledit Roy pour leur bien & protection, sont entierement inventez & supposez; à quel dessein? Je ne sçai; mais sa Majesté m'a dit & asseuré, que non seulement elle ne lui avoit point tenu ce langage en la présence de personnes mentionnées en votre Lettre, mais ne lui en avoit parlé à lui seul en ces termes. Bien a-t-elle toûjours desiré & jugé qu'il seroit convenable par toutes bonnes considerations que le Roy Breton voulût nettement & sincerement se joindre à la défense & conservation de cette cause commune. Peut-être aussi que ledit Sieur Aersens, ayant tenu quelque langage approchant au Sieur de Barneveld, ou à celui qui reside en Hollande de la part dudit Roy Breton, il aura été pris & interprêté de la façon qui vous a été representée & que vous nous dites. Par votre autre Lettre du dernier du passé, ledit Sieur Carron vous avoit declaré ledit Roy Breton l'avoir asseuré le tenir aussi de son Agent, & croire toutefois que sa Majesté ne parloit à bon escient, ayant advis de l'avancement du traité du Mariage de M. le Dauphin avec l'Infante d'Espagne. Nous voyons par la suite

des propos qui se sont passez entre ledit Roy Breton & ledit Sieur Carron, que celui-ci conçoit plus d'esperance que jamais de la disposition de ce Prince à vouloir entendre à ce parti; surquoi quand nous aurons oüi ledit Sieur Aersens que nous estimons devoir arriver en ces quartiers dans peu de jours, nous vous ferons sçavoir sur ce point plus particulierement ce qui est des intentions de deçà pour la poursuite d'icelui; car à la verité, si cette inclination étoit telle qu'il s'en pût bien esperer, nous avouons que ce ne seroit peu d'avantage gagné pour les Etats. Nous l'attendrons donc à venir, & après l'avoir entendu, nous vous ferons sçavoir ce qui se devra faire pour ce regard. Ca été une aussi grande hardiesse & insolence à Peignet d'avoir ainsi publiquement declamé contre les Ecossois, qu'un témoignage de l'affection dudit Roy envers la Nation Ecossoise, ayant embrassé leur cause avec tant de solicitude que ce fait avancera plus le credit des Ecossois qu'il ne le recûlera. Nous avons été bien aises d'avoir été informez par vous de ce que vous avez appris de ce Tocquet & reconnoissons que le parti mentionné en votre dite Lettre pourra bien faire anéantir le bruit du notre. L'Ambassadeur d'Angleterre resident en Espagne s'est fort enquis de celui de Venise des moyens & états de M. de Savoye; si la diversité de Religion n'empêchoit point le Mariage; faisant en somme démonstration qu'il y en eût quelque pratique pour celui

d'entre le Prince de Savoye & une fille d'Angleterre : mais n'en ayant encore rien appris par aucune de vos Lettres, nous y ajoûterons aussi peu de foi, que nous faisons à cet advis que vous dites être venu en Angleterre, que le Roy d'Espagne a fait payer & satisfait huit des principaux Marchands Anglois, qui faisoient les principales plaintes, de l'argent & des moyens qui ont été tirez de ses Financiers nouvellement emprisonnez. Je ne sçai si par quelque invention ils voudroient appaiser les hauts cris desdits Marchands & donner cette satisfaction faute d'autre monnoye ; bien que nous ne doutons point qu'ils n'en tirent desdits Financiers, mais ils ont tant d'endroits à les employer aussi nécessaires que celui-ci, que nous avons occasion de douter de la verité dudit advis. Quand on vous a dit que sa Majesté avoit fait arrêt de tous les Vaisseaux qui sont dans les Havres, l'intention d'icelle a été mal prise : car elle n'a point entendu retenir les Navires des Marchands. Bien est vrai qu'ayant été avertie que ceux de Dunkerque, voulant armer & équiper quantité de Vaisseaux, convioient les Pilotes & Mariniers par grandes esperances à les aller trouver, les notres, qui sont portez à l'apparence du gain, faisoient état, à ce que l'on nous disoit, d'y courir avec ardeur & affection. Là-dessus sa Majesté a jugé à propos de faire défense, que les Pilotes & Mariniers ses Sujets n'eussent à s'engager au service d'aucun Prince étranger

ſous peine de la vie & confiſcation de biens. Voilà la cauſe qu'il n'eſt beſoin d'être ſçeue & connue de tous. Le Roy s'eſt étonné de ce que vous nous avez mandé de cet accroiſſement de Mer. Sa Majeſté aura agréable de ſçavoir particulierement les endroits où cela eſt arrivé. Votre Ambaſſadeur d'Eſpagne a vrayement de la mauvaiſe fortune par delà, mais il nous ſemble que la meilleure partie s'en doit attribuer à l'imprudence. Nous avons été bien aiſes que le préſent de nos chevaux ait été bien reçeu. J'ai parlé pour ce qui touche le particulier de ceux qui ſont proche la perſonne du Prince de Galles. On continuë en la même volonté que nous vous avons écrite, & donne-t-on eſperance d'en faire apparoir les effets. M. le Cardinal de Joyeuſe eſt enfin arrivé à Veniſe, où il a été reçeu avec toutes les démonſtrations de magnificence, honneur & reſpect de ces Seigneurs envers ſa Majeſté qu'il ſe pouvoit deſirer de cette Republique ; laquelle ſera très prudemment conſeillée ſi elle reçoit les ſages remonſtrances de ſa Majeſté, comme merite l'affection de laquelle elle eſt portée à procurer leur repos & contentement. Il avoit déja fait quelques propoſitions, ſur leſquelles le Senat prit temps de deliberer. Ils ont fait montre publique en la place de St. Marc de trois millions d'or pour attirer les chalans, & nous aſſeure-t-on qu'il y en a davantage en reſerve, qu'il faudroit employer en meilleure occaſion que la préſente.

Le

Le Roy eſt en ce lieu depuis huit jours, paſſant ſon temps à toutes ſortes de chaſſes ; & faiſant état de s'en retourner en ſa bonne Ville dans trois ou quatre jours, où nous croyons qu'il ne la fera gueres longue & que beau temps nous menera à Fontainebleau.

De Chantilly ce 13. *Mars* 1607.

XXXIII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

PAr vos Lettres des 9. & 19. du préſent, nous continuons à apprendre les difficultez & longues conteſtations qui ſe rencontrent en leur affaire de l'union, & que les choſes s'y paſſent comme ordinairement il advient aux grandes aſſemblées, plus en ceremonies, harangues & autres ſolemnitez, qu'à l'effet pour lequel elles ſont convoquées. Nous croyons toutefois qu'enfin on en viendra à bout, & qu'on y fera tant de repriſes que le Roy Breton en aura le contentement qu'il deſire ; mais non que cela le garantiſſe des accidens qui pourront avec le temps naitre d'icelle, ne pouvant chaque Nation ſi bien unir ſon naturel & inclination qu'ils ne paroiſſent un jour au deſavantage commun. Nous avons veu la façon avec laquelle ledit Roy a reçeu l'office que

vous avez fait pour ces deux pauvres Prêtres condamnez, dont la réponse vous doit sans doute rendre plus retenu en semblables cas, reconnoissant bien qu'ils lui sont autant desagréables, comme nous prévoyons que cette rigueur donnera un jour occasion d'alterer quelque chose en son Etat, & d'entreprendre peut-être contre sa personne. Le zele de la Religion est un feu (comme nous ne manquons d'exemples) qui ne se peut ni doit éteindre par la force & nécessité. D'abandonner toutefois entierement leur cause, il seroit dur; mais il la faut conduire & ménager dextrement aux occasions, ainsi que vous le jugerez sur les lieux être à propos; car autrement ce seroit aigrir davantage son esprit contre les Catholiques, en les pensant favoriser hors l'opportunité, puisque même vous nous asseurez que le nom de Rome & des Jesuites lui est odieux. Ce grand soin & curiosité qu'il montre avoir des affaires de Venise ne nous donnent aucun ombrage pour la connoissance que nous avons que ce n'est que mine & feintise. Nous nous promettons aussi, quand même il en parleroit tout de bon, qu'il n'en triomphera point, comme il semble esperer & désirer; M. le Cardinal de Joyeuse ayant eu réponse de la Republique sur les propositions qu'il lui avoit faites de la part de sa Majesté; de la qualité de laquelle & du fruit qu'elle produira, nous ne sçaurions encore bonnement l'asseurer; incertains comme elle sera prise & re-

reçeue du Pape, quand elle lui ſera préſentée. Mondit Sieur le Cardinal s'eſt acheminé à Rome pour cet effet ; néantmoins elle nous donne quelque occaſion d'en attendre une iſſuë favorable pour le bien & repos de la Chrêtienté, & le contentement des parties, leſquelles montrent affectionner la compoſition de ce differend ; mais chacune ſe tient ſur ſa démarche & ſur la conſervation de ſon authorité & dignité, ne voulant laiſſer à la poſterité ſujet de reproche & de blâme d'avoir cedé quelque choſe. Ce ſont pointilles qui ſe doivent décider & terminer peu à peu, & quaſi inſenſiblement, afin que cedant de part & d'autre, elles ſe puiſſent rencontrer à terminer cette affaire conformement aux vœux, ſouhaits & offices de leurs bons & vrais amis. Auſſi, je vous aſſeure que ſa Sainteté ayant reconnu l'impuiſſance des offices d'Eſpagne & conſiderant que cet appui, duquel elle ſe faiſoit fort, ne lui ſeroit ſi prompt ni ſi aſſeuré qu'elle ſe l'étoit promis, a prêté plus attentivement l'oreille à ce qui eſt de l'avancement de ce differend ; car il ne ſe reconnoît preſque encore aucune levée en Italie, bien y a-t-il commiſſions expediées & toutes ces belles apparences deſquelles on fait montre plus pour ſe faire de fête, que pour envie qu'on eût de ſecourir & défendre le St. Siége. On nous écrit toutefois d'Eſpagne qu'ils font des préparatifs pour une Armée de mer en divers ports de leurs côtes : on ignore encore

le sujet pour lequel elle doit être employée ; ils se glorifient fort d'une Conquête qu'ils prétendent que leurs gens ont faite aux Moluques d'une Isle bien fortifiée, de laquelle ils ont pris le Roy & son fils prisonniers & trouvé quantité de Canons ; mais ils conçoivent encore bien plus de rejoüissance, de l'esperance qu'on leur donne de l'avancement de leur Traité de Trêve avec les Etats des Provinces-Unies. Vous aurez ici le double de la Lettre que leur écrit le Député des Archiducs, nommé Wanderhost, par laquelle vous connoîtrez le desir & le besoin qu'ils ont de s'engager en cette négotiation, où ils s'attendent de gagner & avancer d'avantage pour le bien de leurs affaires, que par la continuation des armes, qui ne leur apporte que dépenses infinies, pertes d'hommes & autres nécessitez en diverses Provinces de leur domination. On tient même qu'ils se resolvent à traiter avec eux comme avec un Etat libre & non sujet à aucun Prince ; ce qui est un grand appas pour conniver & induire ceux qui étoient sans s'attendre à cette douceur, ayant eu depuis ces dernieres années des succès peu fortunez, & qui ne voyent pour l'advenir grande apparence de secours de voisins qui sont interessez dans leur cause. Vous prendrez un peu garde, s'il vous plaît, à ce qui s'en dira par delà, & comment l'on goûtera & recevra cette négociation. Nous avons opinion, qu'ainsi que d'autres choses y sont reçuës assez indifferem-

remment, celle-ci le ſera pareillement, & que bien qu'elle leur touche de près, elle ne les émuera gueres. Ce me ſemble être quelque point gagné que cette ordonnance, que nous mandez avoir été faite ſur les plaintes des Marchands Anglois, qu'on leur délivrera Lettres ſous leur ſçeau privé, adreſſantes au Roy d'Eſpagne, menaçant & aſſeurant de celles de repreſailles, ſi ſur icelles il ne leur eſt ſatisfait, dont après ils ne ſe pourront dédire avec honneur & reputation, y étant engagez ſi avant. Quant à l'affaire des Griſons, dont ils ſe montrent auſſi ſoigneux enquereurs, quand le differend des Venitiens ſera accommodé nous adviſerons aux moyens, ainſi qu'il en a été jà déliberé, d'y pourvoir convenablement à l'affection que ſa Majeſté porte au bien & proſperité de cette Nation; mais ſi la Seigneurie de Veniſe ſort bientôt de ce differend, elle ſe montrera ſans doute comme elle a fait ci-devant plus froide & retenuë à embraſſer & défendre la cauſe deſdits Griſons. Nous avons conſideré ce que vous nous avez écrit touchant les difficultez que rencontre ce Parlement ſur l'alliance de France & d'Ecoſſe, pour l'envie ancienne & naturelle que les Anglois portent à notre Nation, & le deſir qu'ils auroient que les Ecoſſois ſe paſſaſſent de notre alliance; pour laquelle conſerver & maintenir nous eſtimons que vous devez faire ſous main tous offices de prudence & dexterité que vous jugerez néceſſaires. Que

s'il y en à aucun qu'il ſoit beſoin de faire plus ouvertement, il ſera bon de l'accomplir, ſi vous eſtimez qu'il ſoit bien reçeu, & ſi cela ne ſuffit, faites nous ſçavoir les moyens que vous ſçavez qui ſeroient les plus propres pour ſervir à cet effet, afin que nous adviſions à les faire employer avec honneur & utilité. L'Ambaſſadeur d'Angleterre fait inſtance au Roy, comme celui de delà vous a fait, pour le payement de ſes dettes prétenduës, & ayant premierement communiqué avec Meſſieurs les Gardes des Sçeaux & de Sully, il en a parlé plus haut que de coûtume, & porté un mémoire bien ample duquel il requiert réponſe. Il n'entend faire deduction de ce qui auroit été fait aux Hollandois, ſinon de deux payemens dont il y a quittance pour trois cens mille écus, depuis leſquels il dit ſon Maître avoir déclaré à M. de Beaumont ſa reſolution de ne plus payer depuis la Paix faite avec le Roy d'Eſpagne. Il lui a été répondu que ſa Majeſté deſiroit & entendoit pour ce regard donner à ſon Roy tout raiſonnable contentement ; mais qu'il falloit premierement convenir de la verité de la dette, & la faire apparoir par la copie des contrats & autres écritures, pour ſur ce fondement lui pouvoir ſatisfaire ſur les autres points plus ſeurement. Sur cela il a fort conteſté, repreſentant la difficulté & longueur qu'il y avoit à verifier ſes allegations ; toutefois on en eſt demeuré là. Il ne ſe trouvera pas peu empêché à deſembaraſ-

ſer

ser nettement cette affaire. L'on nous mande que la Reyne d'Espagne est grosse, nous lui en souhaitons toute prosperité ; la notre est jà partie pour aller faire ses couches à Fontainebleau où nous suivrons.

A Paris du 30. *Mars* 1607.

XXXIV. LETTRE

DU ROY HENRY IV.

MOnsieur de la Boderie, j'ai remis exprès à vous faire sçavoir mes intentions après le retour du Sieur Aersens du voyage qu'il a fait vers ses Maîtres, sur le sujet d'icelui; afin que vous representiez & déclariez au Roy Breton mon bon Frere avec plus de seureté, dignité & advantage, le rapport qu'il m'a fait de son sejour par delà ; tant pour remedier à la diversité des discours qui ont été tenus au préjudice de notre ancienne & cordiale amitié & bonne intelligence, que pour, l'informant & éclaircissant de la verité, conferer & communiquer ensemble avec notre confiance & sincerité accoûtumée sur l'état de leurs affaires nos advis & conseils, & prendre sur icelui telles resolutions qui seront jugées plus honorables, utiles & proportionnées à leur condition & disposition présente, & à la mutuelle & reciproque conservation & défense de notre commun inté-

intérêt. Je me promets que comme il a toûjours jusques ici fait démonstrations d'aimer & affectionner le bien de la cause publique, d'y vouloir apporter & contribuer ce qui dépend de sa prudence & générosité, il en fera aussi volontiers paroître les effets aux occasions qui s'en presenteront. Il est vray que ledit Sieur Aersens a discouru par delà avec quelques uns qu'il connoissoit en affectionner l'avancement, de l'avantage qu'elle recevroit d'une bonne Ligue & étroite confédération entre nos deux Couronnes ; ce qui a été non seulement interprêté diversement, mais deguisé ; enforte que les ennemis & jaloux de notre prosperité & amitié ont voulu donner ombrage audit Roy de ce sien passage; comme s'il eût eu quelque charge particuliere, & non purement tendante au bien des Etats des Provinces-Unies, pour lequel nos intérêts étant conjoints, j'entends & desire que nos conseils le soient pareillement. Il m'a aussi rapporté & declaré que lesdits Etats ayant été ci-devant recherchez & sollicitez par les Archiducs d'une Trêve, ou cessation d'armes avec conditions en apparence assez avantageuses, & ne pouvant plus longuement supporter le faix de la guerre, ils l'ont enfin arrêtée & accordée en la forme que verrez par le mémoire que j'ai commandé vous être envoyé. Bien qu'ils n'ayent donné advis de cette poursuite, & l'ayent conclu devant que j'aye eu temps & commodité de leur departir des conseils dignes de mon affec-

fection en leur endroit, & conformes à l'importance du ſuccez de cette affaire, ils dient, & publient néantmoins & même celui, qui reſide près d'eux de la part dudit Roy, declare librement & ouvertement que ſon Maître approuve & trouve bon cette leur reſolution & eſtime qu'elle leur eſt utile & avantageuſe comme celle qui les délivre & décharge de pluſieurs ſortes d'anxiétez & afflictions, & leur rend une vie plus tranquile que ces peuples depuis longtemps n'ont éprouvée. Mais qui conſiderera & examinera meurement les articles de ce Traité, trouvera en quelques uns qu'il y a du deguiſement, & qu'ils ont été mis & couchez à autre deſſein & intention que ceux qui paroiſſent & qui ſemblent avoir été reçeus deſdits Etats. Quand les Archiducs ont offert de traiter avec eux, comme les tenant pour francs & libres, ils ne prétendent & n'avoüent pour cela qu'ils ſoient tels; bien par cette ſpecieuſe apparence de ſouveraineté, les ont-ils voulu chatouiller & attirer à ſe rendre plus favorables & enclins à cet accord, lequel comme il ne faut douter qu'il ſera ſuivi d'une Paix conformement aux inclinations, diſpoſitions & deſſeins des Autheurs de cette ſurceance, auſſi eſt-il non ſeulement bien ſéant & convenable, mais raiſonnable & néceſſaire, que ceux qui ſont intereſſez & affectionnez à cette cauſe, adviſent & reſolvent s'il eſt plus utile & expedient auxdits Etats de les laiſſer parvenir à la joüiſſance de ladi-
te

te Paix, ou bien continuer & essayer le sort de ladite guerre, ce que vous declarerez audit Roy que j'ai desiré lui être proposé de ma part, sachant qu'étant prudent & clairvoyant comme il est, il sçaura peser & examiner les avantages de l'un & de l'autre condition pour lesdits Etats. Je suis prêt & disposé à me joindre avec lui aux déliberations & resolutions que nous conseillez de prendre en ce fait pour leur salut & conservation; & s'il vous demande quel est mon advis sur icelui, vous lui direz en termes généraux, que comme c'est chose de la resolution de laquelle depend le bien & manutention desdits Etats, & la seureté & tranquillité de leurs voisins, pour plusieurs bonnes & pregnantes raisons, que par sa prudence il sçait bien se representer, aussi merite-t-elle d'être pesée & considerée dans toutes ses circonstances, avec un jugement net & un esprit affranchi de toute passion; ainsi qu'il convient à la suite & consequence d'icelle; néanmoins que j'estime y avoir plus à craindre & apprehender de mal du succez de la Paix que d'en esperer du bien; car icelle donnera moyen, prétexte & opportunité de faire des brigues & menées parmi ces peuples, jà que trop divisez & discordans entr'eux, & affectionnez à leur profit particulier, qu'ils rechercheront après, sans plus se soucier des armes, encore avec plus d'impetuosité, ce qui facilitera les pratiques & desseins que la continuation de la guerre a jus-

jusqu'à présent anéantis & dissipez. C'est pourquoi je le prie & exhorte avec autant de franchise & confiance que notre intérêt & affection sont communs & unis à cette affaire, d'y adviser suivant la force & merite de l'un & de l'autre, afin d'y prendre quelque honorable & avantageuse resolution, tant pour lesdits Etats, que pour les bons voisins. Vous ajoûterez que ces premiers ont deliberé d'envoyer quelques uns vers nous, tant pour nous rendre compte des particularitez qui se sont passées en cette négociation, que pour être assistez & fortifiez de nos conseils aux déliberations qu'ils auront à faire à l'advenir. Nous avons aussi resolu de faire le même vers eux de quelques personnes capables & confidentes, pour être éclaircis ponctuellement de leurs resolutions présentes & futures, & maîtres de sçavoir & découvrir ce qu'il faudra. Tachez de pénétrer autant qu'il vous sera possible si ledit Roy a participé, & jusques où, à icelle; & ce qui est de ses intentions & inclinations pour ce regard, en vous retenant de lui faire entendre, sinon généralement, ce qui est des miennes, afin que je puisse fonder celle-ci plus seurement & solidement pour le bien des Etats & celui de nos affaires. Car encore que par les discours qu'a tenus depuis peu ledit Roy au Sieur Carron, & par les autres démonstrations & conjectures que vous tirez & recueillez de plusieurs sujets en la Lettre qu'avez écrite au Sieur de Pui-

Puiſieux le dernier du paſſé, vous eſtimez avoir occaſion de juger qu'il y auroit moyen de le porter à quelque plus relevée & courageuſe reſolution que celle qui à paru ci-devant, ſi eſt-ce que je perſiſte toûjours en ma premiere opinion, qu'il ſera bien difficile de l'ébranler & démouvoir de la forme de vie qu'il a pratiquée depuis ſon advénement à la Couronne d'Angleterre, & qu'il a jugée ſi néceſſaire au repos & conſervation de ſes Etats. Toutefois j'eſtime cette conjončture d'affaires ſi importante à lui & à ſes voiſins, qu'elle aura peut-être force de lui faire changer quelque choſe de ſes premieres maximes. Si vous l'y trouvez diſpoſé ou à préſent ou ci-après vous lui fortifierez doucement par les meilleures moyens dont vous vous pourrez adviſer, ſans néanmoins lui faire beaucoup paroître (ſi vous n'y connoiſſez une grande diſpoſition) que ce ſoit choſe qui me ſoit tant à cœur. Vous connoiſſez le naturel du Pays. J'aurai donc à plaiſir que vous y travailliez avec votre dexterité accoûtumée, comme choſe que j'affečtionne autant qu'elle importe à la choſe publique & à mon ſervice particulier. Je prie Dieu M. de la Boderie qu'il vous ait en ſa ſainte garde.

A Fontainebleau ce 23. d'Avril 1607.

XXXV.

XXXV. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

LES Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas ont traité & conclu avec les Archiducs une cessation d'armes pour huit mois, aux conditions que vous apprendrez de la Lettre du Roy, & du mémoire que le Sieur Aersens en a apporté à sa Majesté, qui vous est envoyé par son commandement. Ils en ont fait comme ceux qui promettent mariage, & demandent après conseil de ce qu'ils ont à faire ; qui plus est, ils ont pris notre argent de la main droite, & ont en même temps conclu le marché & l'ont signé de la gauche, dequoi le Roy n'a occasion de se loüer ni contenter. Toutefois si c'est leur bien & avantage, il y acquiescera & condescendra volontiers ; car jusqu'à présent sa Majesté n'a eu autre but que celui de leur salut ; & si quelquefois il a été parlé de passer plus avant, la proposition en est sortie de leur invention & boutique, plûtôt de la notre, cuidant par ce moyen engager sa Majesté en une Guerre qui les garantît de celle qu'ils supportent. Sa Majesté se contente de joüir en son Royaume de ses travaux passez, & des

des graces que le Ciel lui a faites, ne portant envie à perſonne, ni convoitant le bien d'autrui; comme elle a très bien fait paroître par ſa conduite depuis la Paix de Vervins, & la Guerre de Savoye. Ledit Aerſens nous a rapporté que l'Agent du Roy Breton qui reſide auprès desdits Etats, lui a déclaré que ledit Roy approuve grandement le conſeil qu'ils ont pris de ſortir d'affaires par ledit accord, & même d'avoir commencé par ladite ceſſation, aux déclarations & conditions qu'ils ont obtenuës desdits Archiducs. Si cela eſt, tels langages ne conviennent pas trop bien avec ceux que vous nous avez écrit avoir été tenus au Sieur Carron, ni aux bonnes eſperances repreſentées en vos dernieres. Pour notre regard, nous ferons de tous bons accords avec le ledit Roy & lesdits Etats, pourveu qu'ils ne ſe mécontent point en la reſolution qu'ils prendront, ſoit martiale, ſoit pacifique; & ne refuſerons de nous unir & conjoindre avec eux, autant que la reputation & le bien des affaires de ſa Majeſté le permettront, pour applannir l'une & l'autre voye & la rendre ſalutaire. Bien vous dirons nous par avance, que nous reconnoiſſons & prévoyons infinis accidens & inconveniens en celle d'un accommodement, que vous comprendrez mieux que je ne puis vous le repreſenter par écrit; toutefois nous eſtimons que c'eſt choſe que nous ne devons pas approuver être dites par delà de notre part, puis que l'on y fait profeſſion d'y prendre

dre des conſeils tout contraires aux notres, ou ceux qui viennent de nous. Vous verrez ce que le Roy vous commande par ſa depêche ſur cela ; pour mon regard je ſuis d'advis que vous leur donniez par delà toute occaſion d'eſperer de nous toute ſorte de conféderation que nous jugerons & conviendrons avec eux être utile & ſalutaire à la cauſe commune, en vous étudiant de les faire parler les premiers, & propoſer ladite union: car notre naturel eſt tout contraire ; mais nous eſtimons qu'en parlant les premiers, nous les rendrions plus froids & tardifs à cauſe de la naturelle méfiance & jalouſie qu'ils ont de nous & de notre foi. Toutefois il vous eſt permis de vous avancer & retenir ainſi que vous jugerez à l'œil que vous le devez faire ; nous aſſeurant que vous y apporterez la diſcretion qu'il convient. Au reſte nous tenons l'accord d'entre le Pape & les Venitiens pour arrêté de toutes parts par la diligence & ſage conduite de M. le Cardinal de Joyeuſe, fortifiée du nom & de l'autorité de ſa Majeſté. M. le Grand Duc nous en a donné advis par Courier exprès très affirmativement ; toutefois nous attendons encore la depêche que nous en doit avoir faite ledit Sieur Cardinal, pour en parler plus certainement ; peut-être arrivera-t-elle avant que ce pacquet parte, dont nous vous donnerons advis. Mais que deviendront les forces d'Eſpagne aſſemblées de tous côtez, ſi ledit accord eſt fait & qu'elles leur

 ſoient

ſoient inutiles en Flandres ? Il faudra que leurs voiſins y ayent l'œil. Pour notre regard, certes nous les redoutons fort peu, encore que aucuns ayent opinion que les Anglois ſe ſoient entendus avec lesdits Archiducs & Eſpagnols, pour avancer & favoriſer ſecretement ladite occaſion d'armes & parvenir après à une Paix finale, en intention d'aſſaillir d'une commune main par divers endroits ce Royaume. Je ſuis de contraire advis, connoiſſant le monde comme je fais. Que feroient auſſi lesdits Anglois en ſuivant ce chemin que ſe filler une corde, avec laquelle après les Eſpagnols les étrangleroient comme les autres ; néanmoins vous ferez bien de vous en éclaircir avec eux en la forme que vous jugerez la meilleure. Nous avons deu favoriſer la Paix d'Italie pour obvier aux accidens inévitables qui fuſſent arrivez de la jonction des forces Papales & Eſpagnoles, tant audit Pays qu'ailleurs ; mais ſi ledit Roy Breton vouloit ou pouvoit bien s'entendre avec le notre, il feroit facile de dreſſer & faire une partie contre l'ambition de cette Nation, qui feroit plus forte & mieux faite de notre côté que celle là. Chacun ſçait que nous ne devons eſperer du courage & des moyens dudit Prince des reſolutions ſi généreuſes ni ſi fortes ; toutefois le tenter & ſonder n'empirera notre condition, comme vous ſçaurez bien faire. Tant-y-a que ledit Roy ni autre ne peuvent plus faire difficulté ni ſcrupule de traiter avec lesdits Etats des

Pro-

Provinces-Unies, puis que lesdits Archiducs ont declaré qu'ils ne prétendent rien ſur eux, & qu'ils les tiennent pour libres; ce qu'ils ont promis de faire approuver & ratifier par le Roy d'Eſpagne, dedans trois mois. Or ſoit que nous voulions les ſauver par la Paix ou par la guerre, il eſt dès-meshui temps que les deux Roys y mettent les deux mains, non en paroles ſeulement; mais par bons conſeils dignes d'eux. Je vous écris peu ſouvent, me repoſant ſur M. de Puiſieux, mais je n'ai pas laiſſé de faire compte des advis que vous m'avez donnez par vos Lettres du jour des Cendres & du 9. de Mars, ainſi que vous verrez par celles que vous écrit le Sieur de Sigongne ſur le different de la pêcherie. Quand il ſera auſſi temps de parler de l'eau de la pompe de Maître Jean pour votre maiſon de Paris, j'en ferai la propoſition. Mettez peine à ſçavoir ſi les Archiducs ont fait parler à ce Prince de la ceſſation d'armes & du deſſein à la Paix, car ils ne nous en ont rien fait dire encore, ni les Eſpagnols.

A Fontainebleau auſſi du 23. *d'Avril* 1607.

XXXVI. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

LA principale intention de la depêche du Roy, est que vous representiez au Roy Breton l'état présent des Pays-Bas, par cette derniere Trêve ou cessation d'armes, n'agueres concluë & accordée assez soudainement & maniée & conduite aussi secretement. Il faut aussi employer votre industrie à pénétrer la conduite qui a été tenuë par lesdits Etats avec ledit Roy, & quelle part il a eu en cette affaire ; son advis, opinion sur icelle & ses déliberations & resolutions pour l'avenir sur ce sujet, veu le singulier intérêt qu'il a d'y penser & pourvoir convenablement. Vous en sçavez le poids & la consequence pour tous les voisins ; c'est pourquoi ce sera un grand avantage d'être éclairci en partie des dispositions des principaux, pour mieux asseurer les conseils qui seront jugez nécessaires de prendre ; ou pour parade, pour faire voir clair aux advis & intentions dudit Roy sur l'une & l'autre condition, afin de les departir communement pour le bien & conservation desdits Etats. Vos affaires de l'union, à ce que nous voyons par votre Lettre du dernier

dernier du paſſé, ne ſeront pour ſitôt ſe terminer, & engendreront à la fin quelque diviſion. Les Ecoſſois ſe tiendront fiers de ce que ledit Roy les a ainſi bravement défendus, comme il paroiſſent jà s'en ſentir bien obligez à ſon affection. Nous avons grande eſperance de l'accord du different qui eſt entre le Pape & les Venitiens, & nous eſt venu advis, mais non des Miniſtres de ſa Majeſté, que ſa Sainteté avoit accepté les conditions à lui portées par M. le Cardinal de Joyeuſe. Juſqu'à ce que nous en voyons un Courier exprès, nous n'en croirons rien. La Reine s'attend d'accoucher dans trois ou quatre jours ; Dieu veuille que ce ſoit heureuſement. Nous vous envoyons une Lettre en créance ſur vous pour le Roy Breton, ſur le ſujet que le Roy vous écrit, de laquelle vous vous ſervirez ſi le jugez à propos, ou bien la retiendrez, étant remis à vous d'en uſer ſelon que reconnoîtrez être pour le mieux.

Du même jour que la précédente.

XXXVII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

DEvant le retour du Courier Picot, vos Lettres du 7. nous ont été renduës, puis par

 lui

lui celles du 16. & 20. Ces dernieres étoient en réponſe des notres du 14. ſur la propoſition que le Roy vous avoit commandé faire à celui de la Grande-Bretagne, touchant les occurrences & préſentes affaires des Etats des Provinces-Unies ; & d'autant que ſa Majeſté a pris reſolution d'envoyer vers eux les Sieurs Jeannin & de Buzanval, & que ce paſſage lui pourroit donner du ſoupçon & de la défiance, & principalement après telle & ſi recente demonſtration de confiance, s'il n'étoit prévenu & adverti du vrai ſujet d'icelui, elle deſire & entend que vous lui faſſiez ſçavoir qu'elle les a envoyez pour être aſſeurée & éclaircie de la vérité de leurs intentions & déliberations, tant pour la Paix ou la guerre, que ſur cette préſente ceſſation d'armes. La venuë des Députez en France & Angleterre eſt encore auſſi incertaine, qu'en cas qu'ils viennent, leur charge ; comme pareillement le temps de leur députation, ſeront limitez & par conſequent moins nette & parfaite & utile à l'effet pour lequel elle auroit été deſtinée, qu'il eſt très à propos de connoître & pénétrer de bonne heure en ſemblables occaſions leurs reſolutions, tant pour les confirmer & fortifier en celles qui ſeront jugées honorables & avantageuſes à eux & à leurs voiſins, que pour les diſſuader & detourner des contraires devant qu'elles ſoient bien affermies, & obvier à temps aux deſſeins des envieux de leur proſperité qui s'efforcent de les diviſer

&

& les attirer par des apparences plausibles, lesquelles chatoüillent les esprits des peuples, qui ne s'arrêtent qu'à l'écorce des choses qui leur sont proposées, & non à ce qui est de l'asseurance de leur vrai bien présent & de celui de l'advenir, priant ledit Roy de donner charge à celui qui reside près desdits Etats pour son service de se joindre avec eux, en ce qu'il sera besoin pour le bien d'iceux. Lesdits Sieurs Jeannin & de Buzanval ont charge de rapporter à sa Majesté les finales resolutions desdits Etats, laquelle n'est conviée & poussée à ce faire que pour l'affection qu'elle porte à leur bien, repos & liberté; s'asseurant que le Roy son bon frere a mêmes intentions, comme il lui a fait paroître par la réponse qu'il vous a faite. Elle donne suffisante satisfaction à sa Majesté, & confirmation non moins de sa prudence, que de sa sa bonne volonté en leur endroit; jugeant très sagement qu'il importe à la commune réputation de leurs Etats & Couronnes & à l'affermissement du bien desdits Provinces-Unies, qu'il soit reconnu que l'union de leurs vœux & affections est pure & nette, & exempte de tout ombrage: mais elle sera beaucoup plus signalée & remarquable pour l'avantage desdits Etats, quand les effets de ses communs desirs paroîtront. Autrement, s'ils ne reconnoissent pour l'avenir quelque plus grande asseurance de secours reëls & non de paroles de leurs voisins, qu'ils ont fait ci-devant, ils se pourront laisser aller & em-
 porter

porter aux vives & continuelles ſollicitations qui leur ſont faites, ou à une Paix honteuſe & deſavantageuſe, ou à une Guerre lâche & débile; de façon qu'il eſt très expedient pour grandes conſiderations, s'ils ont à ſe reſoudre à ce dernier parti, qu'ils le puiſſent faire & recommencer avec honneur & utilité; ou s'ils le font au premier, que ce ſoit avec telles conditions qu'ils puiſſent être aſſeurez & garantis à l'advenir par icelle de tous perils & accidens d'une mauvaiſe Paix. Voilà la confiance & franchiſe avec laquelle ſa Majeſté marche & procede avec ledit Roy ſon bon frere, en quoi elle eſt fortifiée d'autant plus qu'elle reſſent & reconnoît le reciproque de ſa part à ſon grand contentement; ce que vous ferez valoir & priſer audit Roy ainſi qu'elles meritent, pour cueillir & tirer de l'utilité en la préſente occaſion & en celles qui ſe préſenteront ci-après. Auſſi ſi les Députez desdits Etats paſſent par deçà, elle ſera part audit Roy de ce qu'ils négocieront, comme de ce que lui apporteront leſdits Sieurs Jeannin & de Buzanval, ainſi qu'il vous a aſſeuré être deliberé de faire de ſon côté en pareil cas; afin que rapportant les propoſitions & ouvertures faites de part & d'autre, en uniſſant & joignant après leurs advis & conſeils, ils puiſſent les prendre tels qu'ils ſoient utiles & avantageux à eux & à la poſterité. Nous eſtimons que les langages plus francs & ouverts que de coûtume que vous à tenu ſur ce ſujet le Comte de Saliſbury, ſont plus

pour

pour sçavoir & tirer de nous la verité de nos déliberations, que pour vous déclarer celles des leurs pour ce regard ; néanmoins nous n'en voulons ni devons en leur endroit faire paroître de la défiance, qui rendroit les communications & conferences qu'il conviendra faire ci-après moins fructueuses, mais nous en servir pour recueillir ce qu'il se pourra, & y a apparence que les points qu'il vous a après representez, leur donnent de l'ombrage, & sont proposez à dessein de nous mettre en quelque tort & pour jà peut-être nous préparer & disposer aucunement à bien reçevoir les resolutions qu'ils prendront sur ces affaires, sur lesquelles je vous asseure que vous avez répondu au contentement du Roy, auquel vous ferez service très agreable de continuer à pénétrer ce qui se dit & passera par delà en ces occurrences, desquelles vous sçavez trop bien la juste occasion qu'à sa Majesté d'en desirer la connoissance.

A Fontainebleau le 28. *d'Avril* 1607.

XXXVIII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

JE vous fais ce petit mot à part, pour vous dire encore plus franchement que le Roy

a loüé la façon avec laquelle vous avez procedé, tant à la propoſition, qu'aux repliques. Si les effets de *la Comcombre* *, pouvoient répondre à ſes démonſtrations exterieures, il y auroit grande eſperance de pouvoir faire un fondement bien ſolide & aſſeuré pour un ſignalé deſſein. Il faut que la dexterité faſſe naître ce que la nature a dénié, au moins donné bien exactement. Cette folie du Prince de Joinville ne mériteroit pas vous être écrite, il eſt maintenant en Lorraine bien empêché de ſa perſonne. C'eſt acheter bien cherement ſes paſſions; s'il va par delà il ſuffit que vous ſachiez qu'il n'a pas été ſage. Nous avons ici une joye extrême de la naiſſance de M. le Duc d'Orleans; il eſt à propos d'en faire les complimens requis, ſuivant ce que vous verrez que cette union s'avancera, & qu'il ſe parlera de notre alliance de France & d'Ecoſſe. Vous nous manderez les offres que vous eſtimerez devoir être employées, tant envers le Roy, que le Conſeil d'Angleterre.

A Fontainebleau le 28. d'Avril 1607.

* *Le Roy Jacques I.*

XXXIX.

XXXIX. LETTRE

De M. de Villeroy.

MONSIEUR,

LE Roy eſt demeuré content de l'office qui s'eſt paſſé entre le Roy Breton & vous ſur les affaires des Pays-Bas, & les Conſeils que les Etats ont pris de faire cette ceſſation d'armes; & comme nous avons jugé à propos ſur cette occaſion de renouveller & rafraichir avec lui une bonne & fraternelle intelligence, par des raiſons qui nous regardent & touchent quaſi également, nous avons deliberé auſſi de l'entretenir & cultiver avec ſoin & diligence; c'eſt pourquoi ſa Majeſté vous fait informer maintenant des cauſes qui l'ont meuë d'envoyer comme elle a fait en Hollande MM. Jeannin & de Buzanval, ſans attendre davantage la venuë des Députez, qu'il nous a fait dire avoir déliberé envoyer par deçà comme en Angleterre. Nous avons eſtimé que nous devions nous hâter de prendre entiere & certaine connoiſſance de l'état & diſpoſition du patient & de la qualité de ſon mal pour y appliquer les remedes convenables, avec plus de jugement & de certitude que nous ne pourrions pas faire ſur les rapports de ceux du Pays, leſquels ſont or-

ordinairement meus ou paſſionnez ; joint que nous n'avons de préſent perſonne qui reſide au Pays, qui ſoit propre ni capable de faire ce ſervice. Leſdits Sieurs ont pris congé de ſa Majeſté & ont été chargez d'avoir bonne intelligence avec les ſerviteurs dudit Roy Breton, qu'ils trouveront au Pays. Si nous laiſſons enraciner dedans les eſprits de ces peuples, la ſemence Archiducale ou Eſpagnole, colorée d'une opinion de liberté & de tranquilité, il ſera difficile après de l'arracher que par force & violence ; c'eſt pourquoi il faut aller au devant & leur tendre la main, devant que le mal devienne plus irrémediable, ſans attendre qu'ils recherchent le Medecin & les remedes. Il ne faut pas auſſi s'imaginer & cuider les guerir par charmes & paroles, ni par induſtrie ; il ſera beſoin d'y employer des effets ſignalez & relevez, avec leſquels je prévois encore que l'on aura fort à faire à l'advertir de leur deſſein. Je dis ſi nous reſolvons de l'entreprendre, choſe qui doit être conſiderée & conſultée mûrement, avant que s'en declarer ouvertement, afin de ne voguer contre le vent & la marée, & en ce faiſant nous mettre en danger de précipiter & deſeſperer les affaires à notre honte & dommage. Je dis donc qu'il faut faire deux choſes, la premiere eſt de reconnoître au vrai l'inclination de ces gens-là, leur puiſſance & union ; l'autre de préſenter, non des conſeils & des paroles, mais un ſecours eſſentiel, proportionné à leur beſoin & tel qu'ils

qu'ils croyent pouvoir avec icelui ſortir d'affaires. Si quand nous commençâmes à prêter l'oreille aux recherches de la Paix d'Eſpagne faite à Vervins, la feuë Reyne d'Angleterre eût voulu prendre avec nous vivement & courageuſement l'affirmative contre les Eſpagnols, pour les chaſſer du Pays-Bas, comme nous en fimes la propoſition, jamais nous n'euſſions poſé les armes ; mais ladite Dame ni ſes Miniſtres ne crurent jamais que leſdits Eſpagnols deuſſent nous rendre les places qu'ils avoient conquiſes ſur nous, ſans quoi elle étoit aſſeurée que le Roy ne traiteroit point, & par ce moyen faiſoit état que notre guerre dureroit, ſans s'y engager plus avant qu'elle faiſoit. Ainſi fut-elle abuſée, car elle attendit trop tard à ſe reſoudre, tellement qu'elle nous trouva engagez, quand elle s'aviſa d'envoyer vers nous pour rompre ledit Traité. Sçachez qu'il en adviendra ainſi de ces peuples. C'eſt pourquoi ſi ledit Roy Breton, & nous auſſi differons de leur montrer, avec la volonté, les moyens ſuffiſans de les ſauver de peine, ils auront franchi le ſaut d'une Paix finale, quoi qu'il leur en puiſſe arriver, cependant que nous leur déliberons & conſulterons ce que nous avons à faire. C'eſt donc une affaire que nous devons avancer & ne la faire à demi ; ſinon j'eſtime qu'il vaudroit mieux ne s'y embarquer point, ains ſeconder leurs inclinations & en tirer de la ſeureté d'une part & d'autre. Voilà le conſeil que nous prenons, auquel ſi ce Prince veut ſe joindre,

joindre, nous y entendrons volontiers, & y procederons de bonne foi ; connoiſſant qu'il nous ſera utile d'en uſer conjointement ; mais il eſt néceſſaire d'y porter & contribuer des effets convenables, & non des remiſes & des diſcours ; & moins encore des reproches des choſes paſſées. Nous tenons la Paix d'entre le Pape & les Venitiens arrêtée. M. le Cardinal a obtenu du Pape de porter à Veniſe la faculté de lever les Cenſures, de l'effet dequoi nous attendons advis ; toutefois les Eſpagnols ne relâchent point leur armement par terre ni par mer ; & avons advis que les preparatifs qu'ils font ſur la mer de Ponant ſont grands. On nous menace du Siége de Geneve, mais je m'en mocque, car ils ne peuvent l'entreprendre ſans avoir affaire à nous, qui ſera une forte partie pour eux. Leur eſpoir & leur but ſont de tromper & decevoir les Hollandois par le Traité, les deſarmer & diviſer, & après les détruire & châtier. Ils ont auſſi de la néceſſité en leurs affaires plus qu'il ne paroît ; bref, ils entendent joindre la peau du Renard à celle du Lyon, & peut-être ſeront-ils trompez les premiers. Je n'en douterois point, ſi les Anglois & François également intereſſez en cette cauſe faiſoient ce qu'ils devroient faire enſemble.

Du même jour & lieu.

XL

XL. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

CE petit mot d'extraordinaire, & ſitôt après notre depêche du 18., ne ſera que pour vous donner advis de l'heureux ſuccez de la négociation de M. le Cardinal de Joyeuſe à Veniſe, qui a terminé enfin après pluſieurs traverſes & conteſtations, ce differend avec un très grand avantage pour la dignité de l'entremiſe du Roy; & pour ce que nous eſtimons que cet accord ne ſera peut-être, ſuivant les démonſtrations ci-devant faites, ſi bien reçeu delà qu'en pluſieurs autres endroits de la Chrêtienté, vous prendrez garde, s'il vous plaît, à ce qui s'en dira. Au moins feront-ils délivrez des dépenſes & autres incommoditez auxquelles ils publioient volontiers ſe vouloir mettre pour ce regard. M. le Prince de Joinville a paſſé ſur notre frontiere de Picardie, diſant paſſer en Angleterre. S'il vous plaît veiller & remarquer ſur ſes actions, car vous connoiſſez ſon eſprit, vous nous ferez plaiſir.

A Fontainebleau du 3. May 1607.

XLI. LETTRE

De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

VOs Lettres du 2. & 8. du présent ne nous ont point appris que vous ayez encore reçeu les notres du 8. du passé, par lesquelles nous vous faisons entendre nuëment la vraye cause & motifs du voyage de M. M. Jeannin, de Buzanval & Roissy en Hollande, afin d'en informer & éclaircir le Roy Breton avec notre confiance accoûtumée, par laquelle il reconnoîtra que ces ombrages & impressions que l'on s'efforce lui donner à notre commun préjudice, sont pour faciliter les voyes aux desseins que l'on a contre la France & l'Angleterre. Je vous puis asseurer qu'il n'y a aucun article en leur instruction qui approche de ce que ces Imposteurs veulent publier & faire croire. Toutefois comme l'on ajoûte toûjours plus facilement foi à ce qui est conforme à son naturel, nous avons occasion d'estimer qu'il sera difficile de leur arracher cette opinion, ce que nous jugerons mieux après que vous nous aurez fait sçavoir de la façon que ledit Roy aura pris ce que vous lui aurez representé touchant le passage de ces Messieurs en Hollande. Nous avons veu le

le renouvellement des aigreurs & liberté de parler de ce Melvin qui n'ont été adoucies par la priſon & a-t-on certes jugé que les langages qu'il a tenus à ce conſeil viennent d'un grand mépris d'icelui, fondé en partie ſur les raiſons qu'il a déclarées , choſe à la verité qui n'eſt de petite conſéquence , & qui témoigne le peu de reſpect qui ſe rend au Prince, lequel enfin par ſes remonſtrances ou plûtôt réprimandes faites aux principaux Seigneurs de ſa Cour & les longueurs de ce Parlement , pourra bien le reduire à le terminer à ſon contentement. Cependant l'affaire étant ainſi forcée, il eſt bien difficile qu'il puiſſe reſter durable en un même état. Nous n'avons point encore fait de choix d'un compere pour le Baptême de Monſeigneur le Duc d'Orleans ; il ſera fait, quand le temps eſcherra, avec conſideration , comme une action qui importe. On nous a donné advis que les Anglois avoient quelque deſſein ſur la côte de Bretagne, & principalement en l'Iſle de Gerſay, que les entremetteurs étoient entr'autres le Comte de Houton & le Gouverneur de Fleſſingue ; que l'on y verroit dans peu de temps des Commiſſaires pour y établir des Magazins, & qu'avant trois mois il en paroîtroit des effets. Encore que ce ſoit choſe ſur laquelle y ait peu d'apparence de faire fondement pour plusieurs raiſons , toutefois nous voulons bien vous en advertir , afin , s'il vous plaît, d'y veiller pour n'encourir le blâme de négligen-

 ce.

ce. Le Pape a enfin ratifié la négociation de M. le Cardinal de Joyeuse à Venise, qui est très utile à la Chrêtienté, & très glorieuse à sa Majesté. Le Comte de Fuentes ne laisse de retenir encore ses forces ensemble, & est-on incertain de quel côté il les voudra tourner. Il continue bien à dire que ce sera contre la Barbarie, mais leurs desseins sont plus Chrêtiens que cela. L'entreprise de la Ville de Geneve se rallentit, toutefois elle ne se fie à son voisin, qui épie & cherche son temps & l'opportunité de se prevaloir sur icelle. Vous aurez jà sçeu la publication d la cessation d'armes faite de part & d'autre, mais la façon qu'y ont procedé les Etats est bien plus relevée & courageuse que celle des Archiducs, comme vous verrez par la copie de la Lettre qui sera ci-jointe. Le Roy a été en cette Ville cinq jours & s'en est retourné aujourd'hui à Fontainebleau où il avoit laissé la Reine & sa Royale famille en très bonne santé. Madame de Nemours mourut hier qui n'est chose extraordinaire à son âge.

A Paris le 19. de May 1607.

XLII.

XLII. LETTRE

De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

NOus avons été trompez en la réponſe qui vous a éte faite, tant par le Roy Breton que par le Comte de Salisbury, ſur le ſujet de notre depêche du 28. du paſſé; car premierement elle a un grand rapport & reſſemblance à celles qui ſe ſont paſſées ci-devant ſur même occaſion, & eſt conforme à leurs inclinations & reſolutions accoûtumées. Davantage, il ne faut douter que ſur ce que vous leur déclarâtes & propoſates dernierement par le commandement de ſa Majeſté de ces occurrences, ils ayent concerté enſemble & pris ces prudentes, généreuſes & magnanimes reſolutions que vous nous mandez par votre Lettre du 15. En ſomme, puis qu'ils vous ont parlé ſi franchement fondez ſans doute en l'opinion qu'ils ont conçue auſſi de leur défiance ordinaire, que nous ſommes meus & pouſſez plus de la conſideration de notre intérêt particulier que de celui du public, & de la conjonction du leur en cette cauſe. Nous ſommes d'advis & eſtimons être plus à propos & avantageux en toute ſorte de ne leur en faire aucune dé-

monſtrations ni reſſentiment, que par même froideur; & forme de proceder en ce fait auſſi plus retenuë, & les laiſſer venir d'eux mêmes en ce diſcours, ce que peut-être comme vous avez déja éprouvé ci-devant, ils feront plus librement & vous donneront plus d'opportunité d'operer en leur eſprit avec plus d'utilité pour ce regard, s'il s'en peut tirer aucune. Vous en uſerez donc, s'il vous plaît, ſelon les occaſions, ainſi que vous jugerez être plus convenable aux intentions de deça, car les rencontres en pareil ſujet & humeurs, doivent plûtôt preſcrire les regles qu'il faut pratiquer, que de les envoyer par précaution & prévention de l'incertitude & inégalité de telles volontez; ſi ce n'eſt qu'on veuille faire fondement ſur l'égalité de leur foibleſſe & imprudence, & nous, ſuivant le ſuccez des affaires publiques, changerons de conſeils & de reſolutions & ferons la guerre à l'œil, reconnoiſſant bien qu'ils voudroient volontiers que nous leurs fiſſions la planche, & qu'ils n'attendent autre choſe que de voir & apprendre au vrai quelles meſures nous prendrons, afin de meſurer après les leurs, & les conformer à ce qu'ils jugeront leur être plus utile. M. M. Jeannin & de Buzanval, à ce que nous entendons, ne ſe ſont embarquez à Calais que le 17, la mer juſqu'alors ne leur ayant été favorable; au contraire de Meſſieurs des Etats, qui y ont rencontré la fortune entierement à ſouhait & aux vœux de ceux qui aiment & affectionnent l'avantage de leurs affaires, car

car vous verrez par le memoire ci-joint, ce qu'heureusement & glorieusement leur Armée Navale a exploité sur celle d'Espagne, ce qui a fait redoubler les plaintes des Espagnols, de ce que les Archiducs n'ont compris au Traité de la cessation d'armes, la mer aussi bien que la terre ; lesquels pareillement on asseure de ne jà vouloir se resoudre à ratifier les articles d'icelui si desavantageux à leurs affaires & à leur reputation. Encore que nous estimons que les principaux mouvemens prennent leur origine d'Espagne ; si est-ce toutefois qu'il y à apparence, quand ils ont envoyé l'ordre & la charge auxdits Archiducs pour avancer ladite surceance, que ç'a été à dessein & intention de porter leurs moyens & armes en Italie, sur l'occasion du differend entre le Pape & les Venitiens ; laquelle maintenant échapée, peut-être qu'ils ne désirent qu'on reconnoisse leur lâcheté & nécessité, puisquils ont perdu l'esperance & l'opportunité de profiter ailleurs. Néanmoins ce ne sont que conjectures, peu de temps nous en fera juger plus sainement. Nous avons aussi peu d'opinion, que le Roy Breton effectuë ce qu'il a dit avec tant de ressentiment vouloir, pour leur donner contentement, mi-partir sa demeure en Angleterre & Ecosse. Comme ces aprês démonstrations opereront peu à l'endroit de ces esprits aigris & peu soucians des volontez & satisfactions de leur Prince. Ces Enquêtes particulieres de la personne de M. de Joinville que

vous a faites le Roy d'Angleterre nous font croire qu'il pourra être bien veu & reçeu d'elle. Nous attendons des nouvelles & serez cependant asseuré de la continuation de la bonne santé de leurs Majestez & de celle de M. M. leurs Enfans.

De Fontainebleau ce 25. *May* 1607.

XLIII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

VOs trois Lettres du 21. & 30. du passé, & 2. du présent nous ont été rendues à peu de jours les unes des autres. Elles nous ont appris l'arrivée, bon accueil & traitement qui a été fait par delà à M. le Prince de Joinville. Ces extraordinaires carresses témoignent que tout est bien venu d'eux, qui n'a pas donné occasion de l'être de nous, suivant le jugement qu'il semble que vous en faites, certes & notre advis, véritable & conforme entierement à leur naturel & façon accoûtumée de leur conduite en notre endroit. Tout cela nous confirme toûjours en l'opinion que nous avons de la contrarieté ou grande difference de leurs intentions aux notres, non toutefois qu'ils donnent de la timidité & apprehension de leurs généreuses re-

resolutions, car nous estimons qu'il n'ont à présent ni la volonté ni le courage ni les moyens de nous en faire connoître les effets. Ledit Sieur Prince fait sagement (comme il ne manque d'esprit quand il le faut appliquer à bien) de parler du Roy avec l'honneur & respect qu'il convient à sa qualité & aux obligations que lui & toute sa maison lui ont, & ne sçauroit pratiquer meilleure forme pour reparer le passé & se rendre digne des bonnes graces de sa Majesté. Il est certain qu'il est doüé de bonnes parties & qui le font voir de bon œil, il étoit même plus estimé deçà, qu'il ne le sera delà, où sa galanterie a encore plus de lustre. Vous continuerez s'il nous plaît à nous tenir advertis s'il continuë son dessein pour Provence, car il n'a encore comparû deça personne de sa part pour en demander le congé à sa Majesté, & M. de Guise n'est encore parti pour son Gouvernement. Il sera bon de vous même que mettiez peine à l'en divertir; icelui ne pouvant que donner de l'ombrage au Roy & retarder sa reconciliation; cependant il leur fera passer le tems pour leur argent, & est une grande misere & témoignage insigne de nécessité qu'ils ayent peine aux frais qu'il leur convient faire, comme du peu d'estime qu'ils doivent avoir & nous d'apprehension de recevoir du mal d'eux, pendant qu'ils dureront en cette condition, & à ce que nous voyons tant par les continuelles broüilleries qui procedent de ce partement, que par l'in-

 so-

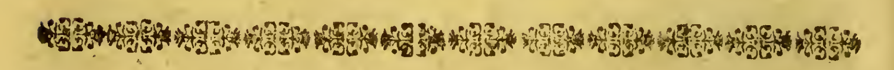
solence & mépris qui procede de ce que quelques uns de ses sujets ont conçeu & publient trop licentieusement, dont l'exemple est bien évident par la cassation de la commission Royale faite par la chambre basse, & par les plaintes qu'ils font du peu d'égard qu'ont les Espagnols de leur faire justice de leurs deprédations. Il y a de quoi suffisamment douter de quelque nouveauté & ressentiment, mais pour tous les maux internes de leur Etat, il ne se reconnoît pas qu'ils croissent au desir de lier plus étroitement avec nous, ains qu'ils tournent & interprêtent toutes nos actions à l'avantage de leur naturel, & qu'ils le prennent pour prétexte de se defier de nos déportemens. Par là à qui font-ils tort qu'à eux mêmes! en rejettant ce qui se présente de bien pour eux; & comme s'ils nous affoiblissoient grandement par leur froide & ombrageuse procedure en notre endroit. Il faut avoüer qu'il y a de l'imprudence & de la malice. Quant à ce qui est de cette tapisserie dont ils veulent tirer un argument d'une grande conjonction avec le Pape, on n'y a jamais pensé. Je crois que le Cardinal Aldobrandin ou Montalte l'ont fait faire pour eux à Paris, ils sont pour ce qui leur peut donner quelque couleur de s'éloigner de nous trop faciles & credules; néanmoins après tout cela, l'Agent du Roy Breton près des Etats des Provinces-Unies, a dit à MM. Jeannin & de Buzanval, avoir charge de son Maître de se joindre avec eux & tenir bon-

ne

ne correſpondance en leur négociation, montrant deſirer & être utile que les deux Roys ſuiviſſent, tant pour ce qui eſt des conditions de la Guerre, que pour celles de la Paix. Le Sieur de Barneveld qui ſemble incliner à ce dernier parti, approuve grandement cette conjonction, eſperant que ledit Roy Breton qui a pareille inclination y pourroit fortifier & attirer le notre; mais pour toute cette démonſtration nous ne nous y fierons que de bonne ſorte. M. Jeannin nous a mandé vous avoir écrit pour le tenir adverti des conſeils & diſpoſitions de vos quartiers, c'eſt pourquoi afin qu'il puiſſe faire quelque aſſeuré fondement ſur vos advis, nous vous prions & eſtimons important & néceſſaire qu'ils ſoient bien examinez, conſiderez & averez, pour par iceux mieux conduire & acheminer ſa pratique. Autrement ils l'embaraſſeront & affoibliront plûtôt, choſe dont il n'a beſoin, en ayant jà trouvé aſſez à débroüiller. Ces Meſſieurs ont été oüis & bien receus en public, & ont honorablement fait mention du Roy Breton, tant pour fortifier les Etats de cette franche & non intereſſée procedure, que pour toûjours diminuer la jalouſie de leur voyage. Ils parlent encore d'envoyer vers lui des Députez qu'il faudra obſerver. Le Comte de Salisbury, comme vous dites, n'oublie pas à bien conduire ſes affaires & à ſervir & obliger ſon Maître en riant & faiſant ſon profit. Nous avons veu ces beaux vers que l'on lui

lui impute à l'occaſion de l'échange de ſa maiſon, qui montrent certes une grande facilité d'eſprit. Le Roy depuis huit jours eſt arrêté par la goute, nous eſperons que dans quatre ou cinq, il en ſera gueri & délivré.

Du 11. Juin 1607.



XLIV. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

A ce que nous voyons par votre Lettre du 8. les careſſes faites au partement de M. le Prince de Joinville, ont renvié par deſſus celles de ſon arrivée; & en telle ſorte, que ſi la condition de leurs affaires ne nous étoit connuë, nous aurions occaſion de nous defier de quelque deſſein, attendu même qu'il nous a été confirmé depuis peu qu'ils réïterent & redoublent leurs pratiques & intelligences aux Iſles & endroits que nous vous écrivîmes dernierement. Toutefois il nous eſt ſi difficile d'y ajoûter foi, que nous n'en croyons rien, juſqu'à ce que vous nous en ayez fait ſçavoir quelque ſoupçon, ou apparence; & pancherons toûjours du côté de votre opinion, & de la connoiſſance que nous avons de leur foibleſſe, à laquelle toutefois l'envie & la malice peuvent bien ſuppléer.

pléer. Or pour retourner au Prince de Joinville, sa Majesté n'est pas contente de la façon qu'il s'est conduit par delà avec vous, plus en étranger qu'en naturel François: Il vous devoit communiquer plus librement & privement les langages à lui tenus, tant par le Roy & la Reyne Bretons, que par le Comte de Salisbury, duquel cette grande assistance & frequentation nous peut être suspecte. Il vous devoit aussi faire montre de ses beaux présens, desquels nous estimons qu'il a voulu enrichir & augmenter la valeur, pour faire priser sa personne davantage. En somme en l'état auquel il se trouve, il lui étoit plus sçéant & plus avantageux de vous témoigner par ses discours & déportemens, le regret qu'il a de son malheur, avec le desir de reparer le passé. Nous veillerons à ses actions pour voir s'il a voulu user de tant d'artifices en Angleterre pour les entretenir seulement, & faire estimer sa créance; ou bien s'il a visé plus loin. On n'a point pensé deçà à envoyer voir le Roy Breton, ni M. de Montpensier, ni autre Seigneur de cette Cour, pour l'effet qui s'est publié; vous sçavez comme il nous en a pris une autre fois; je n'estime pas que nous voulions retomber en ce hazard. Les Ministres d'Angleterre en Hollande protestent toûjours du desir de leur Maître à se joindre & unir avec les notres, en ce qui sera du bien & avantage de Messieurs des Etats. Ils le font même avec assez de dexterité pour s'y laisser endormir si

ſi l'on n'étoit jà prevenu de la connoiſſance de leur humeur & inclination, de laquelle comme nous vous avons jà mandé, il ſeroit bon d'éclaircir nos Députez de ce que vous apprendrez pouvoir ſervir à leur négociation, pour ce regard. Dom Diego de Gama, aſſez connu en ces quartiers pour la réſidence qu'il y a faite durant les Guerres, a paſſé en Flandres depuis quelques jours; & dit-on qu'il apporte ce qui eſt des intentions d'Eſpagne pour la Paix, qu'ils prétendent & affectionnent infiniment faire avec leſdits Etats; mais les Archiducs apprehendent ſon eſprit peu propre à des effets paiſibles, & craignent plûtôt qu'ils ne gâte ce qu'ils ont juſques à préſent avancé; car jà le Roy d'Eſpagne n'a encore voulu ratifier cette derniere ceſſation d'armes, la jugeant trop honteuſe & deſavantageuſe. Il eſt à croire que tous ces myſteres ne ſe paſſeront ſans quelques accidens, leſquels, s'il plaît à Dieu, nous conſiderons d'en haut & d'un œil tranquille, ſi autrement il ne paroit quelque avantage pour nous en une autre reſolution. Le Roy depuis douze ou quinze jours a été retenu de la goute, mais il commence à cheminer. J'eſpere qu'il recompenſera bien ce temps-là par l'exercice. M. de Salignac qui reſide Ambaſſadeur en Levant nous écrit que celui qui y eſt pour le Roy Breton a voulu innover quelque choſe avec ces gens-là, au préjudice de nos capitulations, à quoi il s'eſt ſi bien oppoſé, que l'autre n'a rien gagné
que

que de la honte. Ils en ont été alterez l'un contre l'autre, dont il estime que l'on en aura écrit au Comte de Salisbury, & fait plainte des deportemens de M. de Salignac qui n'y ont été que raisonnables. C'est seulement s'il vous en est parlé, afin que vous en soyez informé & en puissiez répondre, mais non, s'il vous plaît, autrement ; car ce seroit leur donner sujet de faire pis, suivant leurs regles.

De Fontainebleau le 22. de Juin 1607.

XLV. LETTRE

De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

DEpuis vous avoir écrit le 22. nous avons reçeu les votres du 15. & 21. de ce mois. Il est certain que nous eussions desiré, & eut été plus à propos pour toutes considerations & publiques & particulieres, que le Roy Breton se fut resolu à envoyer ses Deputez vers MM. les Etats pour les soulager & fortifier au Traité qu'ils avoient à faire, & rendre ce témoignage de sa bonne volonté à leur défense & conservation, sans s'arrêter comme il fait à ces pointilles d'honneur que nous reconnoissons n'être que des prétextes & excuses pour couvrir le desir qu'il

qu'il a de voir & être éclairci de ce qui réüssira de la négociation des notres, afin de faire après la sienne avec plus d'avantage & de seureté; & pour satisfaire aux défiances & ombrages qu'il conçoit de notre inclination à l'engager en icelle avec facheuses & onereuses conditions, dans lesquelles il a aussi peu d'envie que de moyen de s'embarquer. Tant-y-a qu'ayant fait les premiers la planche, & consideré, en notre députation, plus le besoin qu'ont lesdits Sieurs des Etats d'être assistez de bon, loyal & prudent conseil, que ce qui est de la manutention, du rang & de la dignité, desquels le Roy se montre si jaloux, qui ne consiste pas, ce nous semble, en ces apparences exterieures à l'endroit de ceux avec lesquels nous sommes unis & conjoints d'amitié & d'intérêt, nous estimons qu'il n'y devroit faire tant de difficulté. Vous avez donc bien fait pour ces raisons de laisser l'office de ces sollicitations de l'envoi des Députez au dit Sieur Carron, car la votre, quelque artifice & dexterité qu'y eussiez pû apporter, eut plus retardé qu'avancé leur voyage, puisque lui même y a jusqu'à présent si peu gagné. Il vous asseure pareillement, de ce dont nous le sommes jà suffisamment sans plus grande peine, que ledit Roy ne fera jamais déclaration de Guerre ouverte qu'à toute extremité, mais nous ne croyons pas qu'ils sont pour embrasser l'autre parti d'un secours secret & sous main, tant par impuissance, que par la crainte d'offen-

fenser l'Espagne & lui donner occasion de plainte, chose que vous sçavez depuis son advenement à cette Couronne combien il a mis peine d'éviter; encore que par fois de paroles il vous a témoigné peu s'en faillir qu'il n'ait rompu avec eux. Bien est il vrai, s'il se pouvoit engager en cette forme d'assistance, qu'il nous seroit après plus aisé de disposer de ses affections, & que les uns & les autres en recevroient de l'utilité. L'importance est d'en venir à ce point, pour lequel plus nous nous mêlerons, moins il en fera. Il faut que de plus fortes & pressantes nécessitez lui fassent prendre de plus fortes resolutions. Quant à nous, nous justifions envers MM. des Etats, & en toutes autres occasions par notre Royale procedure, qu'il ne tient pas à nous qu'ils ne soient dans les conjonctures fortifiez & authorisez de plusieurs parts & moyens, ayant fait souvent, presque même plus qu'il ne convenoit, offre envers ledit Roy, par la consideration de leur intérêt. La licence de ces Pasquins, ainsi que de ses Paysans soulevez, ne pronostique rien de bon pour l'advenir, & ce mépris conçeu dans les esprits des sujets à la moindre occasion produit des effets monstrueux. Nous en avons des exemples reçens; nous avons bien consideré le langage que vous a dit le Sieur Carron lui avoir été tenu par le Comte de Salisbury touchant cette souveraineté des Pays-Bas qui ne sont qu'artifices d'Espagne, ou des factions, à volonté pour

mieux excuser & colorer leur procedure passée, & leurs conseils pour l'advenir; car il ne s'en est jamais rien proposé, que l'on ne s'en soit fort éloigné deçà par des raisons bien importantes. Vous avez très bien fait de tenir M. Jeannin ponctuellement adverti de ce que reconnoissez par delà pouvoir servir à sa négociation, à laquelle peut être utile ce que vous apprennez journellement, ainsi qu'il appert par la copie de la Lettre que lui avez écrite, qui est prudente & bien considerée. Nous ne faisons pas grand état de cette visite qu'a faite à Calais ce Canonnier embarqué avec M. le Prince de Joinville; néanmoins l'advis en est toûjours bon. Le Parlement fait bien parler de soi, mais avec peu d'honneur & montre le peu d'authorité dudit Roy & découvre de grands manquemens aux Ministres aussi bien qu'au Maître. Le notre a encore quelque reste de goute qui le reprend par fois.

A Fontainebleau le 31. *de Juin* 1607.

XLVI. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

LE Vicomte de Sagar s'en retournant par delà, n'a desiré partir sans mes Lettres, que

que j'eſtime avoir commiſes en main ſeure & affectionnées au ſervice du Roy. Il s'en reva avec contentement & fait état de nous venir revoir bientôt. J'accuſerai par cette commodité la reception des votres du 28. du paſſé, par leſquelles vous nous donnez advis des occurrences de vos quartiers, & de la continuation de ce ſoulevement des Payſans, que leur Ambaſſadeur reſident en cette Cour mépriſe comme choſe de néant. Mais en telles matieres, l'exemple & la conſequence eſt plus à apprehender que ces commencemens, ainſi même que vous dites être à craindre pour la Ville de Londres. Le Roy a trouvé bon que les Députez de Hollande paſſent en Angleterre ſans s'arrêter aux pointilles d'honneur, pourveu qu'ils y puiſſent faire leur profit ; ce dont vous ſçavez que nous avons occaſion de douter. Je ne ſçais ſurquoi ledit Roy ſe perſuade ſi aiſement la rupture de la Paix. Il eſt vrai que la ratification d'Eſpagne n'a encore comparu, qui s'attend avec grande impatience des Archiducs & Marquis de Spinola ; mais nous eſtimons que ce ne ſont que mines de vanité & oſtentation pour ſauver leur reputation. La fin de ce mois nous en éclaircira. Ils tiennent en Eſpagne qu'il eſt en la puiſſance & volonté dudit Roy de faire avec les Etats une Trêve de 15. ou 20. ans, & qu'il ſe pourra porter plûtôt au dernier parti pour la conſequence du titre de ſouveraineté qui leur a été cedé par les Archiducs en cette

cessation d'armes. Ils font aussi passer des troupes de Cartagene en Italie, sur des Vaisseaux de Marchands, dont il y en a de François deux mille hommes, mais en bien mauvais ordre: à quel dessein? il ne se dit point. Nous croyons que ce n'est que pour rafraichir leurs garnisons. Les Troupes du Comte de Fuentes sejournent encore au Milanois & ne les ose faire passer en Flandres, tant ils craignent de déplaire & effaroucher les Hollandois, aux termes où sont reduites leurs affaires avec eux. Un Marchand de Bourdeaux m'a rendu la Lettre que vous écrivez au Roy pour son fait, & une autre pour moi. J'en ai jà parlé où il est besoin, & commence à lui témoigner le pouvoir de votre recommandation. Je continuerai à en avoir soin, comme de tout ce que je sçaurai que vous affectionnerez.

De Paris le 12. *Juillet* 1607.

XLVII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

NOus avons reçeu vos Lettres des 5. & 13. du présent. Par ces dernieres, il semble que vous remarquiez tant des discours du Roy Breton, occasions & déporte-

temens, que par d'autres rencontres & occurrences, qu'il ſe doit maintenant plus eſperer de ſa volonté & inclination à ſe joindre & unir avec nous pour le bien à avantage du préſent traité de MM. les Etats avec les Archiducs. Vous ſçavez l'occaſion que nous avons juſques ici de juger du contraire, & que nous ne devons laiſſer effacer l'opinion que nous en avons conçue en tant & ſi diverſes ſortes de ſujets, ſur des apparences bien grandes & manifeſtes ; car M. de Bernay nous mande que le Sieur Edmond, lequel en particulier lui fait la même recommandation de cette bonne intention de ſon Maître, a en public & ailleurs aſſeuré que la Paix ou la Guerre lui eſt indifferente, & qu'il en laiſſeroit faire chacun comme bon lui ſemblera. Ce ſont des traits vrayement Anglois, pour donner à connoitre aux Archiducs & leur accroitre l'opinion qu'ils ont que nous les traverſerons ſeuls en cette négociation. Nous croyons bien comme vous que ce changement a du myſtere, ou pour quelque degoût & mécontentement nouveau reçeu des Eſpagnols, ou pour nous faire ouvrir & declarer davantage. Il faut tirer d'un mauvais payeur tout ce qu'il préſente, pourveu que la monnoye en ſoit bonne ; dequoi il nous ſera difficile de juger, juſqu'à ce que la réponſe ait été faite aux Députez Hollandois, & que les leurs aïent été oüis en Hollande, & leur conduite reconnuë. Quant à cette ratification d'Eſpagne qui tient

les affaires en ſuſpens, on nous écrit encore bien incertainement, ſe diſant que le Connêtable de Caſtille fait tous ſes efforts pour divertir le Roy à y entendre pour ſa réputation; mais pluſieurs croïent plûtôt que c'eſt pour faire déplaiſir au Marquis de Spinola qu'il ſçait la déſirer & pourſuivre ardemment, & pour ſon repos & pour ſa gloire. Le Secretaire de celui-ci depêché dernierement de Flandres en Eſpagne ſur ce ſujet a repaſſé depuis peu de jours. Nous eſtimons qu'il rapporte quelque choſe pour ce regard, dequoi nous attendons d'être éclaircis par M. de Bernay. Bien publient-ils par delà qu'il eſt en la volonté d'Eſpagne d'obtenir la Paix ou une Trêve à longues années avec Meſſieurs les Etats, & que l'on inclinera toûjours plûtôt à ce dernier parti, comme à celui qui les pourra exempter des avantages que la ceſſion de la ſouveraineté leur pourroit donner par une Paix. La fin de ce mois nous y doit faire voir clair. Il eſt vrai que M. le Prince de Joinville n'eſt retourné en Cour, & qu'il attendra encore quelque peu de temps devant que d'y être bien remis; non tant par la conſideration de ce qui s'eſt paſſé en Angleterre, comme de ce qui a été cauſe de ſa retraite. Nous eſtimons, Monſieur, être bon conſeil de ne nous émouvoir plus que de raiſon des démonſtrations préſentes qu'ils font paroitre, & continuer toûjours notre procedure en leur endroit; leur donnant néanmoins par icelle occaſion de bien juger

juger de nos intentions, autant que faire se pourra, sans nous démouvoir pour cela du moins d'icelles, beaucoup plus que nous n'avons fait ci-devant. Ils penseroient par ces artifices avoir gagné sur nous & bâtiroient avec plus de liberté leurs desseins sur notre ingenuité; néanmoins selon qu'ils se comporteront avec vous, vous y formerez & repondrez autant que jugerez à propos. Sa Majesté a eu bien agréable que M. le Prince de Galles ait reçeu les armes qui lui ont été présentées, avec les témoignages que nous avons reconnus. Elle est bien déliberée de cultiver & entretenir cette jeune plante, puis qu'elle donne esperance de produire un jour du fruit plus savoureux à la France, que n'avons recueilli de celle dont il est issu. On se pourra enfin resoudre à gratifier de quelque entretenement ceux qui le gouvernent, desquels il a été parlé ci-devant. Quant à la grace qu'il demande pour cet Irlandois, le fait est un peu verreux, & ne pense pas, à ce que j'en ai oüi dire à M. le Garde des Sçeaux, qu'on en puisse venir à bout; si toutefois il y a moyen de servir en cela votre desir, je le ferai très volontiers. Puisque l'on n'a peu avoir de ces petits chiens que M. de Vitry avoit demandez pour le Roy, sa Majesté est contente que vous lui en fassiez envoyer de grands; il sera mieux, ce nous semble aussi, que ce soit jusqu'à Roüen, ou il sera bon, s'il vous plaît, de donner ordre à quelqu'un de connoissance de nous adver-

tir après, pour sçavoir d'elle où elle les voudra faire conduire. Nous vous envoyons la réponse de la Lettre, que présenta dernierement l'Ambassadeur d'Angleterre sur la naissance de M. le Duc d'Orleans, pour la présenter aussi par delà avec les complimens accoûtumez. Ledit Ambassadeur a fait venir les copies des contrats, pour verifier ce que son Maître prétend lui être deu par le notre, qui ont été mises entre les mains de M. de Maisse, pour les rapporter au Conseil de sa Majesté, laquelle est ce-jourd'hui a Monceaux, où elle fait état & s'est resoluë de prendre des eaux de Pougues, au reste entierement guerie de sa goute.

A Paris le 20. Juillet 1607.

XLVIII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

J'adjoûte encore à la Lettre que je vous ai écrite le 3. que nous avons eu advis de M. Jeannin que la ratification qu'a apportée à ces Messieurs le Sieur de Beringhen, leur a été peu agreable, pour les termes généraux qu'elle contient, & ne faire aucune mention de la souveraineté qu'ils desirent si ardemment, & sans laquelle ils asseurent de ne

ne paſſer outre en ce Traité. Mais par ce que mondit Sieur Jeannin vous informera plus particulierement que nous ne pouvons pas faire du ſuccez dudit voyage, nous nous en remettons en lui, & vous dirons, que nous avons opinion qu'avez veu maintenant un certain Turc nommé Muſtapha Aga qui a ſejourné à Marſeille quatre mois, & en cette Cour un autre entier; qui a dit avoir charge de retirer des Turcs qui ſe retiennent ſur nos Galeres, avec tant de plaintes & inſolences qu'il nous a bien fort peſé ſur les bras. Il n'a pas toutefois encore obtenu ſa demande, & s'eſt comporté de deçà, de façon qu'il n'a tiré aucun préſent comme il eſperoit, ce que nous avions deliberé de faire & à l'oüir dire, il ſembleroit que de ſa faveur ou défaveur, dépend notre bonne intelligence avec le Grand Seigneur. Il ne nous a pas beaucoup émeus, il réïterera par delà ſes plaintes de nous, qui ſeront peut-être aſſez bien reçeuës, & lui plus careſſé pour ce regard; il n'y va preſque, à ce qu'on dit, que pour en tirer quelque choſe, car il eſt très avare & ſordide. Vous y prendrez garde, s'il vous plaît, ſans toutefois montrer que vous vous en apperceviez.

De Moyceaux ce 6. Août 1607.

XLIX. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

IL ne faut point uſer envers moi d'excuſes, ni d'autres cérémonies. J'ai ſçeu votre indiſpoſition dont j'ai été marri, comme je me rejoüis à préſent de votre convaleſcence. Je vous ſerai toûjours tel que j'ai été ci-devant, & ferai encore mieux ſi je puis. J'ai veu toutes vos depêches, ils ont tort par delà de ſe plaindre dequoi nous n'avons arrêté le Comte de Thyrone & ſa ſuitte, n'étant parti de ſon Pays pour nous venir trouver, & ignorant qu'il eût offenſé ſon Prince; & quand l'Ambaſſadeur en fit inſtance, jà la parole du paſſage avoit été donnée; dequoi toutefois il n'a été expedié aucun paſſeport du Roy. Nous verrons comment ils ſe raccommoderont avec les Archiducs qui lui ont fait faire des receptions magnifiques. Ils ſe contenteront d'en faire plainte, laquelle ils digereront puis après, auſſi prudemment qu'ils ont fait ci-devant celle d'Ouwen. Ils ont opinion que nous prétendons les ponts contre le Roy d'Eſpagne quand nous fîmes parler à leur Ambaſſadeur de l'advis que vous nous aviez donné au partement d'Irlande dudit Comte.

Ils

Ils s'abusent fort, nous nous entreconnoissons tous trop bien pour tendre à ce but là. J'ai adverti M. de Sigongne du refus qui vous a été fait pour la pêcherie, afin qu'il contienne les Dieppois, sinon ce sera à leur dam quoi qu'il en arrive; mais si telle resolution a été prise pour vengeance, elle est fort à mépriser, & s'en faut rire. L'affaire de Melvin, duquel M. de Puisieux vous donne advis, est bien plus à remarquer, il a un peu picqué le Roy: toutefois je doute aucunement d'icelui, mettez peine de nous y faire voir clair; & prenez garde de ne vous en découvrir que le moins que vous pourrez; car ils sont si bons, que s'ils reconnoissoient que cela nous mit en peine, ils en avanceroient l'effet plus volontiers. Je remets le suplus sur M. de Puisieux pour vous remercier du soin que vous voulez avoir de la priere qu'Alincourt vous a faite; il ne mérite que preniez cette peine pour lui. Je vous saluë de mes très affectionnées recommandations.

De Fontainebleau ce 14. *de Novembre* 1607.

L. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

IL est arrivé, à ce que nous voyons par votre Lettre du 30. du passé, ainsi qu'avez predit

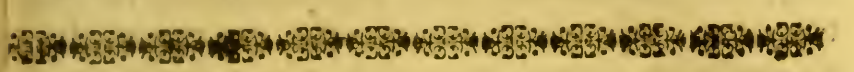
prédit ſur le paſſage par ce Royaume du Comte de Thyrone, & la forme que le Roy a obſervée, qu'elle ſeroit reçeuë de delà avec les paſſions & interpretations ordinaires auxquelles nous ſommes jà par pluſieurs actions & rencontres du paſſé, ſi duitz & accoûtumez que ſommes peu émeus de cette derniere ; joint que, s'il convient dire ainſi par dériſion, vous nous y conſolez & ſoulagez notre eſprit par le peu d'effet que vous mandez produire en leur endroit les offices d'amitié & courtoiſie, qu'ils attribuent plûtôt à timidité ou néceſſité de la leur, qu'à ſincerité d'affection & par les autres défauts qui ſe retrouvent en abondance au général de leurs affaires, dont le plus grand & remarquable eſt le mépris jà inveteré de la perſonne du Prince. Il y a apparence qu'il ira de plus en plus croiſſant par ſa nonchalance & par le peu d'ordre qu'il apporte pour remedier à ces manquemens. Nous eſtimons que ſur la préſente néceſſité, ſon Ambaſſadeur ſe montre plus preſſant qu'il n'a encore fait pour la réponſe ſur la préſente touchant les debtes qu'il prétend être deuës par le Roy à ſon Maître, qui vous ont donné tant de peine à vérifier ; mais nous uſons toûjours de nos remiſes accoûtumées & eſquivons le choc le plus qu'il eſt poſſible ; toutefois quand il en faudra venir là, nous les payerons plus en belles paroles qu'en argent. Voilà peut-être ce qu'ils pourront tirer par leurs importunitez. On nous confirme que cette broüillerie

lerie domeſtique qui a tant affligé ce Prince, a ſa cauſe & ſon origine de choſe qui eſt connuë à peu de gens & eſt bien ſecrette & particuliere entre eux, ce qui eſt facile à juger par la procedure qui a été tenue bien extraordinaire. Le Miniſtre Primeroſe a paſſé depuis ſept ou huit jours par cette maiſon, & y a vû & entretenu le Roy, & témoigné pareillement le peu d'envie qu'il avoit de retourner en Angleterre, où il a déclaré ingenuëment à ſa Majeſté avoir entrepris ce voyage, à la ſuſcitation de ceux de la Ville de la Rochelle, chargé de Lettres au Roy Breton, pour le ſupplier de donner liberté à ce Melvin, détenu il y a longtemps priſonnier à la Tour de Londres, & de leur renvoyer; à quoi ledit Roy à repondu n'être aucunement déliberé de lui accorder ſa délivrance, mais que ſi c'étoit pour faire fruit en France, qu'il l'octroyeroit volontiers. Ils en ſont demeurez ſur ces termes dont vous ne ferez bruit, s'il vous plaît, mais mettez peine de pénétrer doucement & dextrement à la vérité de cette affaire, auſſi bien qu'en la ſuite qu'elle pourra avoir; car ces intelligences des notres avec les Princes étrangers doivent à bon droit être ſuſpectes & non tolerées. Nous avons encore appris la propoſition qu'avoient faite à Meſſieurs des Etats, le Cordelier & l'Audiencier Verreyen, bien qu'ils y ſoient arrivez dès le 25. du mois paſſé, & que nous les eſtimions à préſent de retour à Bruxelles, dont nous ſommes un peu en peine,

ne, mais on nous donne advis d'ailleurs que le Secretaire de Marquis de Spinola n'a rapporté autre chose d'Espagne, qu'un pouvoir bien ample à l'Archiduc pour traiter de Paix ou Trêve à longues annêes, ratifiant tout ce qui a été traité & accordé, même le point de la renonciation & aux termes portez par la minute que lesdits Sieurs Etats ont délivrée, mais à condition que la Paix s'en ensuive & non autrement; ce qui se vérifiera plus clairement du côté de Hollande, étant ceci un article fondamental de la négociation. Edmond fulmine à Bruxelles de ce que les Archiducs ont mandé au Marquis de Spinola qu'il y demeure pour recevoir & regaler le Comte de Thyrone, qui n'y est encore arrivé; auquel toutefois on a fait honneur aux endroits où il a passé; ils sçavent à qui ils ont affaire & ne s'ébranlent point des plaintes que cet Ambassadeur en a faites audit Marquis & au Président Richardot, leur representant que c'est un Rebelle & Chef de faction, qui ne peut être accueilli d'un Prince ami sans une signalée offense, & que la Religion n'est qu'un pretexte pour couvrir sa déloyauté, avec autres paroles fort aigres, qui ont été reçuës doucement. Vous avez sçeu les blesseures qu'a reçeu dernierement à Venise ce Maître Paolo Servita, qui a écrit durant ce dernier differend avec le Pape en défense de la Patrie; de laquelle action est peut-être Rome exempte; si est-ce qu'il en demeurera toûjours quelque soupçon en l'esprit desdits

desdits Venitiens. Nous vous envoyons la favorable ordonnance qu'ils ont faite en faveur & pour la seureté de sa personne, qu'ils cherissent grandement pour sa pieté, doctrine & affection tout ensemble. Leurs Majestez se trouvent toûjours en ce lieu avec pleine santé, où elles parloient de passer encore ce mois.

De Fontainebleau le 15. de Novembre 1607.



LI. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

VOus aurez appris par nos dernieres du 15. du passé, desquelles nous avons envoyé le *duplicata*, avec celles du 3. suivies depuis d'autres du 20., qu'après longue & importune instance faite par deçà par l'Ambassadeur de la Grande-Bretagne sur le sujet de leurs prétenduës dettes, le Roy a donné charge à M. de Sully de les verifier au plus net & plus clair que faire se pourra, & a-t-on jà fait apparoir à leur Ambassadeur qu'au lieu de debiteurs nous étions leurs créanciers en quelque chose; ne comptant même que deux années qu'avons fournies à Messieurs des Etats en deduction d'icelles, de-sorte qu'il s'est trouvé un peu étonné, n'estimant

timant pas que fussions si sçavans au calcul, que vous pouvons dire toutefois avoir été fait sans finesse. Quand il aura été entierement éclairci, nous vous en envoyerons le mémoire. Cependant nous sommes d'advis que n'en parliez pour cela davantage. Si néanmoins ils sont si pressans de vous en remettre en propos, il sera bon de répondre que leur Ambassadeur les en informera bientôt, comme vous ferez pareillement de votre côté. Je n'estime pas que ces poursuites soient bien reçuës par delà pour ce regard, produisant un effet aussi contraire à leur attente qu'à leur nécessité. C'est ce qui nous travaille le moins, très aises de pouvoir être délivrez de ces ennuyeuses sollicitations. M. Jeannin nous informe maintenant par ses dernieres les Députez d'Angleterre ne s'éloigner tant qu'ils faisoient de l'anticipation de la Ligue, avant la conclusion du Traité, ce qui se rapporte à ce que nous mandez, le Sieur Carron vous avoir dit, lui avoir été déclaré par le Comte de Salisbury ; mais il n'a point encore appris que lesdits Députez ayent eu intention ou charge d'y proceder, ainsi que ledit Comte de Salisbury a témoigné audit Sieur Carron être celle du Roy son Maître, sans qu'y soyons mêlez avec eux. Peut-être qu'ils different & traversent sous main l'avancement de ladite Ligue, & par toutes sortes d'artifices pour éviter de faire telle déclaration, qui ne peut que nous jetter en des défiances & ombrages bien évidens de la sincerité

cerité de leur amitié & procedure en cet endroit. Ledit Sieur Jeannin toutefois n'a pû à ce qu'il nous écrit jusqu'à présent, faire mauvais jugement d'icelle par leurs actions, déportemens & autres démonstrations qui peuvent rendre témoignage de l'interieur de leurs conceptions, & si nos advis & les votres que lui avez envoyez bien à propos ne l'eussent tenu en cervelle, sa bonté & facilité l'eussent plûtôt gagné, que sa prudence & clairvoyance. Si enfin ils continuent tout de bon à nous dédaigner, de façon qu'ils refusent, ou fassent difficulté de se joindre avec nous en icelle Ligue, contre ce que désirons & recherchons, tant pour la commune réputation des deux Roys, que pour le bien & advantage desdits Etats; plûtôt que de laisser échapper cette importante occasion, nous nous résoudrons à y entrer seuls, mais il ne peut gueres tarder que n'en soyons éclaircis. Les Députez des Provinces sont presque tous arrivez à la Haye où ils doivent rapporter leurs advis & déliberations sur la derniere ratification d'Espagne à eux présentée, & si sur icelle ils peuvent seurement entrer en cette négociation. Certes nous sommes de votre opinion, qu'avec leur irresolution ordinaire, la crainte qu'ils ont des factions & de la puissance d'Espagne les retient d'y proceder plus ouvertement; non qu'ils soient si foibles qu'ils ne reconnoissent l'interêt qu'ils ont à cette conjonction, mais leur timidité augmentée par le pauvre état,

auquel ſe retrouvent leurs affaires, ſurpaſſe encore leur foibleſſe. Ce que nous a dit le Vicomte de Sagar avoir veu des Lettres du Comte de Salisbury au Comte de Dombar, ſur le ſujet de la connoiſſance qu'ils ont de l'humeur & inclination des Eſpagnols, montre aſſez qu'ils manquent de reſolution. Nous entendons que le Comte de Thyrone a deliberé de paſſer ſon hiver à Louvain, d'où il a écrit au Roy en remerciement du favorable paſſage qu'il lui avoit permis par ſon Royaume. La colere & le reſſentiment qu'en a fait le Sieur Edmond aux Archiducs eſt fort adouci. J'oubliois à vous dire que le Roy d'Eſpagne donne maintenant plus d'eſperance que jamais au Roy Breton du mariage de l'Infante d'Eſpagne avec le Prince de Galles, pour empêcher qu'il s'uniſſe avec nous trop étroitement en cette affaire des Pays-Bas, au préjudice de ſes deſſeins & prétentions; & chatoüille ſes oreilles de la ſouveraineté des Pays-Bas. Ce ſont moyens deſquels il ſe ſert ſelon le temps & les occaſions: mais il y a apparence qu'il a auſſi peu de volonté que de ſujet de lui procurer cet accroiſſement, ayant fait paroître juſqu'à préſent, n'être que trop déſireux de ſa diminution. On eſt étonné du rigoureux châtiment fait de la perſonne du Miniſtre puritain, lequel toutefois contiendra la licence de ceux de ſa profeſſion. Il nous ſemble que ce Roy a commencé bien tard à pourvoir à ſes prodigalitez, ayant par icelles jà épuiſé

ce

ce qui lui étoit de plus beau; je vous dis, mais en particulier, que nous n'avons besoin de telles ordonnances en ce Pays, lequel pour ce regard est assez bien reglé. M. de Savoye a depuis peu fait mettre prisonnier Roncas, avec cinq ou six autres, auquel il se confioit grandement du secret de ses affaires. Aussi dit-on jusques ici, n'y ayant encore autre éclaircissement, que ça été pour les avoir revelées & découvertes au dehors. Ce Prince est depuis quelque temps entré en ombrage de toutes choses. On ne sçait pour quel sujet son fils a été fait Cardinal le 10. de ce mois, avec le second du Duc de Mantouë. Nous avons eu M. l'Evêque de Clermont pour notre part; le Roy d'Espagne le Général des Dominicains; & l'Empereur l'Archevêque de Strigonie, Ville de Hongrie, où l'on dit que ceux du Pays ont éleu un Roy de leur Nation, dépitez de l'irresolution de l'Empereur à l'observation du Traité qu'il a fait avec eux, & de la Paix avec les Turcs; lequel s'en étant formalisé & resolu de s'en vanger par forces qu'il y a envoyées, partie a été défaite par les Hayducs qui ont été Autheurs de cette élection. Leurs Majestez sont en très bonne santé ayant passé en ce lieu les fêtes de Noël, qu'elles avoient déliberé de faire à St. Germain en Laye, à quoi le mauvais temps & les grandes pluyes se sont opposez bien opiniâtrement.

De Paris du 29. Novembre 1607.

LII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

JE vous remercie de la peine que vous avez prise pour d'Alincourt. Je participe à l'obligation qu'il vous en a, & ferai prêt de m'en revancher quand vous voudrez m'employer pour votre service & contentement. M. de Puisieux vous écrit les advis & intentions du Roy sur vos depêches. Si ces Messieurs faisoient plus de compte & prenoient plus de fiance de l'amitié du Roy qu'ils ne font, ils en recevroient aussi des effets qui ne leur seroient moins avantageux en toutes sortes qu'à nous mêmes. Je ne sçai sur quoi s'est fondé Carreu qui leur a dit que nous avions laissé passer le Comte de Thyrone pour ne déplaire au Pape, car nous n'y avons jamais pensé, & combien que nous portions respect à sa Sainteté & au saint Siége, toutefois c'est jusqu'à un certain point, & sçavons discerner toutes choses selon leur poids & mesure. Le Roy ne pouvoit reserver ledit Comte, sans violer le droit commun, ni faire tort à sa réputation; & quand le Comte de Salisbury vous a dit qu'il avoit trouvé étrange que l'on eût répondu à leur Am-

Ambaſſadeur, quand il a fait inſtance de l'arrêt dudit Comte de Thyrone, qu'il eût à repreſenter par écrit l'intention du Roy, j'eſtime qu'il avoit oublié ce qui eſt porté par nos traitez; mais je ne ſuis pas d'advis que vous leur parliez davantage ſur ce fait. Il faut qu'ils dorment ſur icelui, & trouveront à la fin que nous avons fait ce que nous devions, & qu'ils ont obmis de leur part à faire advertir le Roy de la ſortie d'Irlande dudit Thyrone & de ſe découvrir & confier à lui de leur déſir ſur cela, comme la raiſon vouloit qu'ils fiſſent. Vous ſçavez que nous en avons eu le premier advis de vous & qu'il ne nous en a été rien dit de leur part, de façon que ſa Majeſté a été la premiere qui en a parlé audit Ambaſſadeur qui fît l'ignorant, & maintenant ils ſe fondent ſur la franchiſe de laquelle ſa Majeſté y a procedé leur belle plainte. Il faut les laiſſer dire & ſe contenter de la juſtification & réponſe que vous y avez apportée. Ils ont trouvé mauvais que leurs Députez ayant avec les notres pprouvé la ratification des Eſpagnols, aent conſeillé aux Etats de s'en contenter. C'eſt s'arrêter aux formalitez & acceſſoire au préjudice du principal. Nous diſons que ſi os Députez euſſent fait autre préjugé de ette ratification, ils euſſent mécontenté e Roy & contrevenu aux commandemens ue ſa Majeſté leur a fait de procurer & failiter, voire avancer la Paix auxdits Pays e tout leur pouvoir, ou du moins éclaircir

de ce qu'ils en doivent eſperer, leur étant l'incertitude en laquelle ils vivent auſſi dommageable & deſavantageuſe, qu'elle eſt à charge à leurs amis, & principalement à nous qui avons continué à les aſſiſter depuis ladite ceſſation d'armes, comme nous faiſons en temps de guerre, afin de conſerver la reputation de leurs affaires & ne les laiſſer detériorer, comme il fut arrivé ſans la continuation dudit ſecours auquel nous ſommes las à bon droit de fournir & contribuer plus longuement. Donc ces Meſſieurs en diſcourent fort à leur aiſe, ils ſe conduiſent en cette affaire ainſi qu'ils ont fait en toutes autres, de tout temps, & principalement depuis le regne de leur Roy, qui eſt de conſeiller la guerre & de vouloir la Paix, & conſeiller la Paix & vouloir la guerre, & ſe montrer en toutes choſes ſi variables & irreſolus, qu'il ſemble qu'ils ne veulent rien moins que ce qu'ils affectionnent. Notre Maître eſt d'humeur du tout contraire, voulant reſoudre promptement & ſans tergiverſation ce qu'il convient de faire pour le mieux. C'eſt pourquoi nous avons deſiré arrêter cette conféderation propoſée entre ces deux Roys & les Provinces-Unies devant la concluſion de leur Traité & accord avec les Archiducs, afin d'être faits certains de ce que nous en pouvons attendre & ne courre après notre Eſteuf & ne demeurer à la diſcretion des autres, car qui ſçait ſi leſdits Etats ayant obtenu des Archiducs les conditions & ſeure-
tez

tez qu'ils désirent, voudront après s'engager avec nous à des conditions onereuses pour eux. Il faut croire asseurement que lesdits Archiducs par ledit Traité avec lesdits Etats, les obligeront s'ils peuvent de renoncer à nos alliances; quoi faisant, comment pourront lesdits Etats contracter avec nous? Mais l'on dit qu'ils se garderont bien de faire cette faute, par ce qu'elle retomberoit sur eux plus que contre nous. Toutefois si lesdits Archiducs leur dênient ce titre de souveraineté, & les autres articles qu'ils leur demandent, & qu'ils ne passent ladite promesse & obligation, il faudra ou que lesdits Etats s'y accommodent, ou qu'ils rompent du tout & recommencent la guerre; & quels moyens ont ils de prendre ce dernier parti! étant divisez, foibles & mal assistez comme ils sont; car comme le Roy Breton ne veut mettre la main à la bourse pour eux ci-après, non plus que ci-devant, notre Maître ne voudra aussi demeurer seul chargé de ladite assistance, & seroit aussi difficile qu'il pût l'égaler au besoin qu'ils en auroient. Vous avez pour cette cause sagement & pertinemment répondu audit Roy quand il s'est plaint à vous de ces Députez & du conseil qu'ils avoient pris avec les notres sur l'agréation de la ratification d'Espagne, qu'il falloit donc adviser, la rejettant, de donner moyens auxdits Etats de recommancer & continuer la Guerre avec avantage; surquoi il est demeuré muet. Par ainsi ils veulent empêcher la Paix & ne

veulent ou ne peuvent ſoûtenir la Gerre, & ne conſiderent cependant que telles dilations, longueurs & incertitudes donnent entrée & facilitent aux menées & corruptions d'Eſpagne dedans leſdites Provinces, par leſquelles leur union eſt ſappée & avancée ſans reſſource; mais on ne veut ou doit contrevenir aux Traitez d'Eſpagne, comme l'on prétend que l'on fera, ſi nous contractons avec leſdites Provinces, devant qu'ils ayent obtenu l'entiere ceſſion de cette benoite ſouveraineté, à laquelle ils aſpirent; & quoi qu'ils ayent jà acquis le titre de liberté par la ceſſation d'armes, penſez vous qu'ils l'obtiennent par la Paix plus favorable. Quant à moi j'en doute aſſez, & s'ils ne font une Trêve à longues années, cet article demeurera auſſi indecis par icelle que l'on peut ſoûtenir qu'il l'eſt par ladite ceſſation d'armes. Je dis que nous pouvons tirer de celle-ci une ſuffiſante juſtification de notre traité de Ligue, ſans nous remettre à ceux qu'ils prétendent faire ci-après; & faut croire que les Archiducs & leurs Adherens, nous ſçauront auſſi mauvais gré du Traité que nous ferons après leur accord, qu'ils feront de celui que nous reſoudrons par anticipation. Aſſeurons donc nos affaires le plûtôt que nous pourrons ſans remiſe. Une proviſion utile & néceſſaire ne doit être déclarée inutile, & ſouvent quand on la differe, elle échappe; & tant meilleur ordre nous donnerons à nos affaires, tant

plus

plus nous en ſerons cheris & reſpectez de nos voiſins au double.

De Paris ce 11. *Decembre* 1607.

LIII. LETTRE

De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

VOs Lettres du 13. & 22. du paſſé m'ont été renduës très fidelement, mais elles nous mettent en peine de ce qu'elles ne font aucune mention de la reception des notres du 1. & 15. du même mois ; de quoi vous ayant toûjours connu ſoigneux & exact, nous craignons quelque avanture par les chemins. Il pourroit être que le vent qui a retardé le paſſage du Baron du Hallier auroit porté nos depêches en quelque mauvais endroit ; ce dont nous attendons d'être éclaircis par les votres, pour en cas qu'il en fût meſarrivé, en faire de part & d'autre les perquiſitions néceſſaires. Le Roy Breton ne s'eſt enfin pû tenir de vous faire ſentir le mécontentement qu'il avoit reçeu de notre procedure à l'endroit du Comte de Thyrone en ſon paſſage par ce Royaume, vous ayant ſur ce ſujet & ponctuellement rapporté tout ce qui lui a été écrit par ſon Ambaſſadeur, qui a crû ſatisfaire au deſir & à l'honneur de ſon Maître,

rendant cette action plus odieuſe. Mais il faut dire pour ſe conſoler, ſi beſoin eſt en cette affliction, que quelque forme & conduite que nous y euſſions apportée, elle eût été blâmée & trouvée mauvaiſe des Anglois, tant ils ont à contre cœur ce qui provient de nous. Le Sieur du Ryer penſe bien faire alleguant audit Roy que le notre en avoit ainſi uſé, crainte de déplaire au Pape, & cette raiſon à notre opinion eſt plus partie de naïveté que de mauvaiſe intention; car je vous aſſeure que celle de ſa Majeſté n'étoit en façon quelconque de donner aucune ſatisfaction pour ce regard à ſa Sainteté, à l'authorité de laquelle vous ſçavez que nous ne déferons qu'en certains points & pour certaines conſiderations, ſans étendre ce reſpect plus avant qu'il convient à la dignité de la Couronne de France. Je vous dis en ſomme que nous ſommes en repos de ce côté-là, & même que s'il y avoit eu quelque choſe de notre faute (ce qui n'eſt point) elle auroit été couverte par l'ouvert & favorable accueil qui lui a été fait auxdits Pays-Bas, ou il a outre ce reçeu argent pour le reſte de ſon voyage, que l'on dit dreſſer vers Rome ; car en Eſpagne lorſque l'Ambaſſadeur a parlé au Duc de Lerme & autres principaux Miniſtres du Roy du bruit qui couroit que ledit Comte prenoit cette retraite pour un azile & lieu de ſeureté, il lui a été répondu pour obliger ſon Maître ſans bourſe délier, qu'ils déſiroient qu'il prit cette

cette route pour lui faire connoître combien ils cheriſſent toutes ſortes d'occaſions de lui témoigner la franchiſe & ſincerité de ſon amitié, & ſur cela ont diverti doucement pendant que l'affaire eſt encore trop recente ſon voyage d'Eſpagne. La réponſe que vous avez faite audit Roy a été approuvée & ſur tout quand lui avez repreſenté que c'étoit à lui, s'il ſe défioit de cette équipée, d'en donner auſſi-tôt advis à ſa Majeſté; nous n'en parlons plus deçà comme il nous ſemble être plus à propos que faſliez par delà. Nous reconnoiſſons de plus en plus tant d'irreſolutions, varietez & incertitudes en la conduite des Anglois, qu'il nous eſt même impoſſible d'y aſſeoir aucun jugement, car que dire des langages qu'à tenus le Comte de Salisbury au Sieur Carron, du peu d'affection qu'ils nous portent & de diſpoſition qu'ils ont de joindre & unir leurs conſeils, déliberations & aſſiſtances avec les notres au préſent traité pour leur commun bien & conſervation; d'autre côté leurs Députez, qui ſont en Hollande, montrent en apparence une ſi grande union avec M. Jeannin, qu'ils dient & proteſtent tout haut en toutes occurrences, ne vouloir ſeparer leurs advis & reſolutions d'avec lui, & en avoir charge expreſſe. De fait juſqu'à préſent, ils en ont ainſi uſé ſans aucune difficulté, & lorſqu'il a été queſtion de peſer & conſiderer la forme & les termes de la derniere ratification, ils ſont tous tombez d'accord, qu'elle

le étoit suffisante pour entrer en négociation; dequoi toutefois nous les voyons blâmez dudit Roy & du Comte de Salisbury à tort, je vous asseure, & plus par opiniâtreté & contradiction ordinaire, que par raison; car s'il est question de faire des ouvertures pour la guerre, ils y sont si froids ou si impuissans, qu'ils ne parlent qu'entre leurs dents; & maintenant voyant que pour grandes & importantes considerations, nous leur voulons faciliter une bonne Paix & bien conditionnée, qui asseure leur Etat & forme de Gouvernement à l'advenir, ils y veulent aussi peu entrer en jeu, desorte que nous joignant avec eux, ils ont plus d'égard à traverser nos fins & intentions, qu'à les fortifier pour le repos & advantage de ceux pour lesquels il est utile de contribuer un travail commun, & les laissant là, ils dênient notre procedure, & peu d'affection en leur endroit, & s'efforcent de nous rendre de mauvais offices envers les autres. Mais pour tout cela nous sommes resolus de suivre toûjours vivement cette premiere pointe & leur aider à bâtir une Paix qui les garantisse des inconveniens qui doivent être preveus & apprehendez d'eux & de leurs voisins & interessez en leur cause; le fondement de laquelle seroit plus solide & asseuré s'il peut être prevenu & fortifié d'une bonne Ligue, avant la conclusion d'icelle: car après il est trop douteux & incertain, si les Etats ayant fait leurs affaires par un Traité avec le Roy d'Espagne
&

& les Archiducs, ſe foucieroient beaucoup de ſe ſouvenir de nous ; & par conſequent eſt plus expedient (ſi faire ſe peut) de les y engager pendant qu'ils ont beſoin de notre aſſiſtance, laquelle Ligue nous eſtimons n'être agréable aux Anglois, encore que les Députez faſſent aſſez bonne mine ſur icelle, & qu'ils la voudroient divertir avec toute induſtrie. Que ſi toutefois ils reconnoiſſent que nous ſommes déliberez, s'ils font difficulté d'y entrer, de nous y embarquer ſeuls ſans les mettre en conſideration ; par jalouſie ils y voudront avoir part plûtôt que par affection. Nous ſommes donc d'advis que nos Députez mettent la main à préſent à l'œuvre, puiſqu'ils le peuvent licitement faire, ſe retrouvant leſdits Etats en la liberté qu'ils ſont par la ceſſation d'armes, auſſi bien le Roy d'Eſpagne & leſdits Archiducs ne laiſſent de croire & publier que nous leur faiſons tous les mauvais offices que pouvons pour traverſer leur négociation de Paix ; quelque aſſeurance que nos Miniſtres leur ayant donné du contraire. Que s'ils étoient du principal avec cette volonté, ils auroient plus de moyen d'empêcher l'avancement de ladite Ligue. C'eſt pourquoi il convient y obvier de bonne heure, faire profit des occaſions, & ſe munir pour le préſent & pour l'advenir de toutes défenſes néceſſaires contre tous les fâcheux accidens. Ce ſont des proviſions qui ſe font en temps de Paix pour rendre les Royaumes plus redoutez & reſpectez

tez de leurs voiſins, il ſera bon de prendre garde à ce qui ſe paſſera en Angleterre, les déliberations qu'ils feront & prendre enſuite ces diſcours, pour reconnoître ſi vrayement ils en celent quelque choſe à leurs Députez qui ſont en Hollande, ou ſi ceux-ci pratiquent l'art de diſſimulation profonde & ordinaire à cette Nation. Ils reçoivent les advis bien legerement ; car M. le Prince de Joinville, qu'ils publioient devoir retourner pour les voir à Noël, eſt arrivé en cette Cour il y a deux jours. Il promet merveille de ſa modeſtie & bonne conduite au contentement du Roy ; nous verrons s'il tiendra parole, parce qu'il n'y a jà que trop de fois manqué pour ſon bien. On nous écrit d'Eſpagne qu'ils ſe mettent tout de bon ſur la reformation de leurs finances, & qu'ils ont de nouveau établi un Conſeil composé des principaux Miniſtres des autres Conſeils, pour adviſer aux moyens de pourvoir à l'acquit des dettes du Roy d'Eſpagne. Ils ont commencé par un Decret au préjudice de ſes Créanciers, qui remet leur payement à plus grande opportunité de ſes affaires ; ayant même retenu la part qui lui eſchoit de la derniere flotte, ſur laquelle il en avoit aſſigné pluſieurs, entre leſquels s'eſt trouvé le Marquis de Spinola, qui n'a failli auſſi-tôt qu'il en a eu advis, de depêcher en Eſpagne pour repreſenter l'état auquel il ſe trouve, pour s'être engagé avec ſes amis trop avant pour le bien du ſervice dudit Roy ; mais depuis

puis nous a-t-on fait ſçavoir qu'il avoit ordonné la remiſe d'un million d'or en Flandres pour remedier aux plus preſſantes néceſſitez duquel le Marquis ſe promet tirer une bonne partie. Leurs Majeſtez ſont depuis dix jours en cette Ville graces à Dieu en bonne ſanté, comme à Saint Germain toute la Royale maiſon.

De Paris le 13. *Decembre* 1607.

LIV. LETTRE

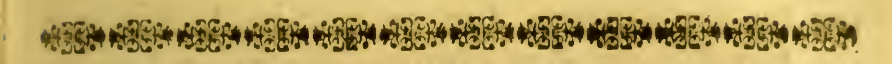
DU ROY HENRY IV.

MOnſieur de la Boderie, l'Ambaſſadeur du Roy Breton mon Frere à deſiré d'être oüi en mon Conſeil ſur le ſujet des débtes qu'il prétend lui être duës par moy, ne s'étant contenté d'en avoir ſouvent conferé & communiqué à part avec mes principaux Miniſtres; ce que je lui ai accordé volontiers. Mais il n'y a pas gagné davantage par les raiſons qu'il y a alleguées, qu'il avoit fait avec eux ſeparement, auxquels j'avois donné la charge d'en connoître & les examiner bien ponctuellement. Il fait inſtance que j'entre en payement dès à préſent d'une partie de cinq cens & tant de mille livres (de laquelle je demeure d'accord avec lui) devant que venir à liquider & verifier le reſte; ce que je n'ai voulu conſentir, ayant été infor-

formé par la verification qui a été faite de ce qui a été ci-devant par moi fourni en Angleterre & aux Sieurs les Etats des Provinces-Unies, ainsi que vous verrez par les mémoires qui accompagnent la présente, que le dit Roy m'est redevable de quelques sommes; & d'autant qu'il y a plusieurs parties qu'il met en avant & n'a pû deuëment verifier par les piéces qu'il a produites, & que je reconnois néanmoins qu'en aucunes il me demeure debiteur, je vous envoye la réponse que j'ai été d'advis être faite au mémoire qu'il m'en a présenté, que j'ai pareillement commandé vous être envoyé, afin que soyez pleinement instruit de toutes choses avant qu'il vous en soit parlé sur la dépêche qu'en pourra faire ledit Ambassadeur. Je ne refuse point de payer ce que je dois, mais je veux que le tout soit de part & d'autre éclairci comme il convient; vous me ferez donc sçavoir la façon qu'ils recevront par delà ladite réponse, & les langages qui vous en seront tenus. Cependant je vous dirai m'avoir été representé ce que vous apprendrez qu'ils prétendent faire en votre endroit au Ballet qui se prépare, de quoi j'estime que devez faire démonstration, que j'aurai occasion juste d'être offensé, sans toutefois vous en remuer d'avantage, ni en faire plus grand bruit, qui est (peut-être) ce qu'ils désirent. Il suffira qu'ils connoissent que vous le remarquez; & s'ils veulent passer outre, le mépriser plûtôt que d'entrer en plus ouvert res-

ressentiment. Je prie Dieu M. de la Boderie qu'il vous ait en sa sainte garde.

Du 20. Janvier 1608.



LV. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

JE ne sçais si par la réponse que nous avons faite à cet Ambassadeur, nous demeurerons délivrez de ses poursuites : mais il faut qu'il fasse de grands efforts & qu'il verifie tout autrement qu'il n'a fait ce qu'il prétend, devant que de tirer de nous autre chose. Nous trouvons qu'au lieu de debiteurs, nous sommes créanciers ; ce qui l'a un peu étonné quand il lui a été representé tout de bon ; & reconnoissons toutefois que ne serons ses amis si ne lui avançons la somme de cinq cens & tant de mille livres, qui a été bien verifiée, avant que vuider les autres parties sur lesquelles nous verrons assez clairement qu'ils nous sont redevables. Nous avons estimé à propos de vous informer de ce qui s'est passé en cette affaire, devant que ledit Ambassadeur fasse son Courier, pour rendre compte à son Maître du succez d'icelui, afin qu'y puissiez répondre s'il vous en est parlé, avec démonstration & connoissance de cause.

Nous avons reçeu une Lettre du premier, qui nous represente toûjours leurs mêmes irresolutions sur le traité des Pays-Bas, de laquelle toutefois il est temps d'être éclairci; car les Archiducs, sur ce que les Etats leur ont fait sçavoir être contens de traiter, déliberent maintenant sur le choix & envoi de leurs Députez, qui doit être sur la fin de ce mois. Ils attendent encore le retour d'un Courier qu'ils ont depêché en Espagne sur ce sujet. On tient que lesdits Députez seront le Cordelier qui a traité la cessation d'armes, le President Richardot, Verreyen & le Tresorier Général. D'autres ajoûtent que le Marquis de Spinola a tant fait par ses brigues & raisons qu'il a representées en Espagne, qu'ils lui ont accordé être de cette Députation. L'Ambassadeur d'Angleterre a présenté Lettres de son Maître au Roy & à ses Ministres pour obtenir la grace de * * *, pour laquelle sa Majesté semble être disposée; il ne tiendra à moi qu'elle ne lui soit accordée.

Du même jour.

LVI.

LVI. LETTRE

De M. de Villeroy.

MONSIEUR,

LE Roy eſt à bon droit très mal content du traitement que l'on fait par delà à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, par deſſus & au préjudice de celui qui eſt dû autrement en votre perſonne. Il a trouvé bon ce qu'en avez dit au Duc de Lenox, & ſi ſur cela ils n'ont changé de conſeil, il ne veut pas que vous en faſſiez autre reſſentiment, ni même que vous vous en plaigniez; il ſuffira qu'ils ſçachent que ſa Majeſté n'en eſt contente, ni vous auſſi, ſans faire autre bruit. Ils veulent nous engager en la diſpute d'une competence avec l'Eſpagne contre toute raiſon, afin de ſe faire courtiſer davantage. Mépriſons cela & cherchons en nous ce que nous ne pouvons eſperer ni recevoir d'eux. Leur Ambaſſadeur ſe montre en toutes choſes ſi mal affectionné à la France, qu'il fait gloire de le manifeſter avec ceux auxquels il parle confidemment, loüant & magnifiant tant qu'il peut la bonne foi en leur endroit, du Roy d'Eſpagne & des Archiducs, & décriant la notre, même ſur l'occaſion du paſſage du Comte de Thyrone & ſa retraite en

Flandres; en quoi il dit que ledit Roy & les Archiducs ſe ſont conduits & portez avec toute prud'hommie & affection envers ſa Majeſté. Il ſoûtient le ſemblable pour le regard de Robert Owen & les autres qui ont participé à la fougade, diſant que leſdits Princes n'étoient obligez par leurs traitez de faire davantage qu'ils ont fait en l'un & l'autre faits. Il les excuſe encore ſur leur zèle à la Religion Catholique, & conclut qu'il n'en eſt ainſi du Roy, qui faiſant contenance d'aimer & vouloir bien, agit tout autrement; & ſur cela il ſi aviſé, qu'en découvrant d'un côté la mauvaiſe opinion qu'ils ont de nous, & le peu de compte qu'ils font de notre amitié, il pourſuit & requiert de l'autre que nous leur baillions notre argent en deduction & payement de dettes qu'ils ne peuvent verifier, ſans vouloir mettre en conſideration ce que nous avons jà payé tant en Angleterre qu'en Hollande; & quand il a vû que les moyens de verifier leſdits dettes lui manquoient, il a demandé ledit payement de courtoiſie, & pour donner argument à ſon Maître de ſe loüer de notre amitié. Il a paſſé juſqu'à nous donner à entendre, ſi nous leur dénions, que cela engendrera de mauvais ſang; quoi voyant je lui ai reparti que ce langage étoit ſuffiſant de reſſerrer les courroyes de notre bourſe, & que nous avions un Roy qui n'avoit accoûtumé d'exercer des courtoiſies par crainte, mais par devoir de vraye amitié qui s'acqueroit par une

une ſincere correſpondance, & non en revoquant en doute des traitez, comme faiſoit à préſent ledit Ambaſſadeur; car il prétendoit que ſon Roy n'étoit obligé d'obſerver les articles accordez avec M. de Sully; encore qu'il n'ayent été revoquez avec ſa Majeſté; davantage, que pour n'avoir été reformez nos autres précédens Traitez, nous demeurons en incertitude de l'obſervation d'iceux; qu'il étoit beſoin de faire ceſſer ces doutes pour vivre en bonne intelligence & amitié, comme nous deſirons faire de notre côté, quand nous y trouverons de la correſpondance: mais qu'ils avoient pris ſi à contrepoil le paſſage du Comte de Thyrone, & montré tant d'aigreurs & mécontentemens de ce fait, que nous avions ſujet de croire qu'ils cherchoient ſujet de querelle, étant certain que nous ne pouvions en uſer autrement ſans manquer au droit des gens & à la parole que nous avions jà donnée au Comte de Thyrone, devant que ledit Ambaſſadeur en eût parlé à ſa Majeſté; & s'il y avoit de la faute en cela, elle étoit procedée d'eux pour ne nous avoir préadvertis du partement d'Irlande dudit Comte; & toutefois en avoient fait un tel bruit, que chacun avoit reconnu qu'ils cherchoient noiſe avec nous, pour en contenter d'autres. Ledit Ambaſſadeur m'a tenu ſur cela pluſieurs propos, qui ſont inutiles de vous écrire, retournant toûjours à ſon refrein, d'avoir de notre argent, lequel je tiendrois certes bien

employé, s'ils nous donnoient occasion d'esperer bien de leur amitié. Vous ne sçauriez croire combien le Roy est indigné de la comparaison qu'ils font de l'Ambassadeur d'Espagne, & de vous: afin que je ne die de la différence qu'ils y croyent. Il croit que de leur bailler de l'argent, c'est leur donner plus de moyen de le mépriser & semer en terre peu reconnoissante & disposée à lui vouloir du bien. Il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu, & certes je n'en augure que tout mal s'il n'est plus sage. Il nous semble que vous devez mettre peine de le ménager le premier. Sa Majesté m'a donné charge de le vous mander, combien que pour mon regard je n'estime pas qu'il y ait à profiter. Il faut prendre garde aussi à l'intelligence qu'ont de ce côté-là les parens du Prince de Joinville. Car il nous semble qu'elle augmente plus qu'elle ne diminuë, depuis le dernier de la race qui a visité le Pays, ce qui ne se fera peut-être sans la participation de . . . . . Vous sçavez comme M. de Savoye a mis Roncas en prison, & delivré Jacob, celui-ci le gouvernant comme faisoit l'autre auparavant. On dit que M. d'Albigny ne sçait où il en est; le Capitaine de ses Gardes ayant été fait prisonnier avec ledit Roncas, & ledit d'Albigny rappellé en Piemont, qui dit que c'est pour des levées de deniers faites en Savoye à l'insçeu du Duc; celui-ci dit au contraire que c'est pour trahison, & autres par bizarrerie. Nous ajoûtons bien autant

de

de créance à la derniere opinion, qu'aux deux autres, & même à la deuxiéme, dont le temps nous éclaircira. Rome & Venise sont toûjours en mauvais ménage suscitez & fomentez par ceux qui prétendent d'en profiter, tant spirituellemt, que temporellement. Nous continuons à faire notre possible pour empêcher pis : mais nous disons, si ladite Paix des Pays-Bas réüssit, que l'orage pourra fondre de ce côté-là. Voila ce que vous aurez de moi pour ce coup en reponse à vos Lettres du 3. de Decembre, & 4. du présent, quand je vous aurai dit que je serai bien aise pour votre consideration de gratifier le Guidon de la Compagnie de M. le Duc d'Yorck, que les Gens du Roy au Parlement du Roüen ont été si négligens qu'ils avoient égaré les articles de Commerce ci-devant accordez entre ces deux Roys, au lieu d'en poursuivre la vérification, comme il étoit ordonné de faire, qu'il a fallu leur en adresser d'autres ; ce que l'on a fait si-tôt que l'on à sçeu la faute qu'ils ont cachée tant qu'ils ont pû en nous repaissant de bayes & remises. Après ladite verification, on procedera à l'établissement des Conservateurs, dont fait mention votre premiere Lettre. Je vous dirai encore, puisque ces Messieurs fuyent notre societé & accointance, & qu'ils veulent traiter avec les Hollandois, nous mettrons peine de nous passer de la leur & verrons avec le tems qui a belle amie.

Du même jour.

LVII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

NOus avons reçeu vos Lettres du 14. du mois passé depuis trois jours. Nous avons sçeu par icelles la verité de ce qui s'est passé de la part de ce Roy en votre endroit, pour contenter la Reyne, & lui donner moien de contenter, je ne dirai l'Ambassadeur d'Espagne, mais sa passion, tant à le favoriser, qu'à nous témoigner sa mauvaise volonté. Je vous dirai en un mot que vous avez pris très bon conseil d'avoir méprisé ce festin auquel vous avez été convié, plus par maniere d'acquit & de moquerie, que pour faire honneur à notre Maître, ainsi qu'il étoit advenu du temps de M. de Beaumont. Encore semble-t-il qu'ils avoient deliberé vous traiter plus librement & familierement que lui, puis qu'ils faisoient état, vous ayant donné a dîner, faire recevoir le même jour à souper cette faveur extraordinaire audit Espagnol; car M. de Beaumont asseure qu'il n'eut eu cet advantage, que de faire retarder de huit jours le Ballet de la Reyne, après avoir été honoré du dîner, qui toutefois n'est qu'une vraye bagatelle & illusion.

Vous

Vous avez donc bien fait de ne vous être rendu ni laissé vaincre à leurs semonces & poursuites importunes. Qu'ils fassent danser & baller leur Espagnol tant qu'il leur plaira, comme vous dites, il est raisonnable que son Maître y soit servi pour son argent. Puisque cette Reyne est si bonne Espagnolle & qu'elle a tel pouvoir sur son mari qu'elle dispose de ses volontez, il ne faut donc plus que nous fassions état de leur amitié, qu'autant qu'il plaira au Conseil d'Espagne que nous y ayons part. Leur Ambassadeur ayant eu commandement de son Maître par Courier exprès d'informer le Roy de ce fait, s'en acquitta sept ou huit jours devant que nous ayons reçeu votre derniere Lettre : mais nous avions veu la premiere que vous m'en aviez écrite, par laquelle nous pouvions conjecturer les causes & motifs du refus que vous aviez fait dudit festin ; tellement que sa Majesté dit audit Ambassadeur, qu'elle reconnoissoit par le traitement que l'on vous faisoit, que l'on faisoit par delà peu d'estime de son amitié ; que si c'étoit la Reyne qui en étoit cause, il lui sembloit ne mériter d'elle cette défaveur, étant plus capable d'honorer & servir les Dames, que son competiteur, & plus soldat aussi ; toutefois si elle & son mari pour lui complaire vouloient mépriser son amitié, que sa Majesté mettroit peine de se passer de la leur. Sur cela ledit Ambassadeur voulut déployer son éloquence & industrie, qui certes trouverent peu de

 place

place pour juſtifier ſon Maître en cette action, la lui repreſentant à ſon avantage, & ſe plaignant de l'injure que vous avez faite à ſon Maître qui la reſſentoit grandement, pour rejetter la faute ſur vous. Sa Majeſté le renvoya à moi pour ſçavoir la derniere reponſe, ou étant venu par deux fois, devant que nous euſſions reçeu votre dite derniere Lettre, je le remis à quand nous aurions de vos nouvelles; lui diſant toutefois par avance, que nous jugions & croyons que vous aviez eu raiſon de n'aller à ce feſtin, auquel nous voyons bien que vous n'aviez été convié, que pour vous faire avaller plus doucement la honte de l'excluſion du Ballet; qu'ils devoient ſe contenter d'avoir une fois pratiqué cette ruſe, ſans y retourner la ſeconde; que nous n'avions jà que trop reconnu, & même par le bruit qu'ils avoient fait du paſſage du Comte de Thyrone par ce Royaume, & à leurs comportemens envers nous en toutes choſes, qu'ils cherchoient querelle avec nous: mais puiſqu'ils vouloient en uſer, qu'ils nous obligeoient auſſi à regarder aux affaires que nous avons à demêler avec eux, plus exactement que nous n'avions ci-devant fait; qu'ils nous refuſoient par delà une préſçeance dont nous étions en poſſeſſion de tout temps, & par toutes les Cours qui n'étoient intereſſées avec l'Eſpagne, & même à Rome, où le credit dudit Roy paſſe celui de tous les autres, qui même debattoient avec raiſon la préſçeance contre ledit Roy, & néanmoins
là

là nous cedoient par tout; tellement que c'étoit faire tort à leur rang de nous dénier la nôtre, & la mettre en compromis en leur maison: mais puis qu'ils vouloient non seulement continuer d'en user ainsi, voire chercher les occasions & moyens de pis faire, sa Majesté seroit conseillée de prendre doresnavant d'autres conseils que ceux qu'elle a voulu suivre jusqu'à présent; perdant l'esperance qu'elle avoit, qu'enfin ils reconnoîtroient combien il leur importe, non seulement que nous maintenions entre nous une bonne intelligence & voisinance, mais aussi que chacun croye que nous la préferions à toutes autres. Ledit Ambassadeur n'eut autre repartie sur cela, que d'essayer à rejetter sur votre conduite tout ce mal-entendu, à quoi il profita peu. Or s'il retourne vers le Roy, ou moi, à présent que nous sommes instruit par vos Lettres de l'Histoire, nous défendrons votre cause plus hardiment; mais nous avons deliberé s'il ne nous en recherche de nous abstenir de lui en parler, & sommes d'advis, que par delà vous en usiez de même envers ce Roy & ses Ministres s'ils ne vous contraignent de faire autrement, c'est-à-dire s'ils ne vous en parlent les premiers. En ce cas vous devez vous contenter de leur repondre, que vous n'avez pû pour la dignité du Roy vous comporter autrement que vous avez fait. Je m'attends bien qu'ils fulmineront contre notre reponse sur leurs prétenduës dettes; mais je prevois qu'il y aura bien

bien doresnavant d'autres mailles à départir entre nous. Ledit Ambaſſadeur me dit en ſes dernieres audiences, qu'il avoit quelque deſir de faire une courſe en ſon Pays, pour lui même repreſenter ſur le fait des dettes, pluſieurs particularitez qui ne pouvoient être compriſes par ſes Lettres, & qu'il en demanderoit à ſon Maître la permiſſion; je ne ſçai ſi cela paſſera plus avant : mais nous jugeons qu'il ne ſeroit qu'à propos que vous laiſſiez entendre que dans quinze jours ou trois ſemaines, il eſt néceſſaire que vous faſſiez un voyage pour vos affaires particulieres, & que vous avez déliberé de demander au Roy la permiſſion pour ce printemps. Je dis dans quinze jours ou trois ſemaines, afin qu'ils n'ayent tant ſujet de croire que vous faſſiez cette propoſition par le commandement de ſa Majeſté, ou à deſſein d'être tout à fait revoqué; bien ſommes nous contens de leur en laiſſer préſumer ce que bon leur ſemblera, & qui plus eſt, de leur faire croire par bons effets, que s'ils ne veulent donner à notre Ambaſſadeur par deſſus celui d'Eſpagne, la préſçeance qui nous eſt deuë, de ne tenir plus par delà qu'un Secretaire ou un Reſident, & traiter le leur de même. Faites vous Brebis, les Loups vous mangent; & vaut mieux que les peuples connoiſſent le tort qu'ils nous font, que d'être ſujets à leurs affronts à leur inſçeu, & que chacun ſçache que nous les reſſentions, comme nous le devons. Quand cette Reyne

ne écrit à la notre, au lieu qu'elle fouloit foufcrire, *votre bonne Sœur & Coufine*, elle ne met plus que *votre Sœur & Coufine.* Si la querelle étoit à demêler entre elles deux, fa partie & fa caufe feroit la plus foible en toutes chofes. Ce font des indignitez & mépris qui font infupportables aux plus fages & plus patiens. Toutefois, il faut plûtôt découdre que rompre, s'ils ne nous en donnent plus grand fujet. Qui n'eut enduré la premiere n'eut été fujet à la feconde: tout ceci fe rencontre mal-à-propos pour les affaires publiques, & principalement pour ce que le Traité en Hollande n'eft fini, encore que je croye qu'ils ayent plus de deffein de nous tromper quand ils dient, qu'ils veulent s'unir avec nous, que de faire chofe qui nous foit également utile, tant ils font malins & imprudens. Enfin, il ne faut point faire état d'eux, ni de leur amitié. Nous ferions auffi bien mal-advifez fi nous leur baillions de l'argent fur leurs prétentions mal fondées, fe conduifant envers nous comme ils font. Il y plus d'un mois que nous n'avons reçeu Lettres d'Hollande, dequoi les gelées font caufe, & en fommes en peine. Les Deputez d'Efpagne & de Flandres s'y font acheminez, pourveûs comme il faut, pour faire paroître & fentir la grandeur & liberalité de leurs Maîtres. Cependant M. d'Albigny, ayant été fait prifonnier par le commandement du Duc de Savoye, le 11. de Janvier, & conduit à Montcallier y eft mort le 17., pour

pour n'avoir voulu (ainſi que l'on dit) manger en ſix jours qu'une poire. Ses Secretaires ſont toûjours priſonniers, comme eſt Roncas, contre lequel l'on procede rigoureuſement & extraordinairement. Ariot François & Capitaine des Gardes dudit d'Albigny a été envoyé en Galeres, & dit-on que les Noces que l'on devoit faire en Piemont ſont retardées pour deux mois. Jacob, eſt à préſent en Savoye, où il commande ſous l'authorité du Prince de Piemont Gouverneur du Pays, lequel Jacob l'on devoir voir bientôt de deçà. M. l'Ambaſſadeur d'Angleterre ne veut déloger du logis où il eſt, combien que M. de Vantadour qui l'a achepté du Sieur Beringhen, lui ait fait ſignifier ſon acquiſition, & qu'il vouloit y loger, afin de gagner le temps de trois mois requis en tel cas par les coûtumes de la Ville. L'Ambaſſadeur avoit promis de déloger à Noël; tellement que nous avons fait que la maiſon lui ſeroit laiſſée juſques là. A préſent il fait contenance de n'en vouloir déloger que par juſtice, laquelle le Roy ne peut ni ne doit dénier à ſes ſujets; joint que l'on lui offre la maiſon qui étoit à feuë Madame de Montpenſier, qui eſt plus belle que l'autre & proche de celle-ci; quoi étant ſi vous oyez dire que l'on le preſſe de changer de logis plûtôt qu'il ne voudroit, vous défendrez s'il vous plaît la cauſe de ceux qui y ſont intereſſez, car elle eſt juſte.

De Paris du 2. Fevrier 1608.

LVIII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

NOus avons reçeu votre Lettre du 14. du mois passé, tout à propos pour être informez de la verité de ce qui s'est passé avec vous au fait du Ballet; car nous avons reconnu par les langages que l'Ambassadeur d'Angleterre a tenus au Roi en une audiance qu'il a demandée exprès pour cet effet, qu'il a mis peine de la déguiser, & rejetter sur vous le tort de cette action, qui est deu entierement à son Maître, Maîtresse & ses Ministres. Sur ce qu'aviez auparavant écrit à M. de Villeroy, nous avions jà commencé à lui répondre, ensorte que l'on loüoit & embrassoit de deçà la cause de votre procedure, & qu'on avoit occasion de faire mauvais jugement de leur inclination en notre endroit. Il a voulu faire croire au Roy, que vous aviez grandement offensé le sien, au refus que vous avez fait de son festin, qui étoit un témoignage d'une faveur extraordinaire, & en laquelle la privauté & familiarité surpassoit ce qui étoit d'autre côté donné à l'Ambassadeur d'Espagne. Les Anglois en général, ni celui-ci en particu-

lier

lier n'ont aſſez d'éloignement ni de dexterité pour nous augmenter ou diminuer, le prix & l'eſtime qu'il convient faire des honneurs & graces qui ſe font aux Miniſtres des Princes qui reſident près de ceux avec leſquels ils entretiennent amitié. Auſſi ſa Majeſté ſans y penſer davantage, comme ſçavante en ſemblables occurrences, lui ſçeut répondre très à propos ſur le champ, diſant, que vous en aviez bien uſé, & qu'elle reconnoiſſoit par la façon de laquelle ils ſe conduiſoient en votre endroit, que l'on ne faiſoit compte de la ſincerité de ſon amitié; que ſi ce mépris venoit de la part de la Reyne, qu'il lui ſembloit mériter meilleur traitement des Dames pour pluſieurs qualitez qui ſe retrouvent en lui capable de les ſervir; montrant enfin que ſi ledit Roy & elle n'en faiſoient plus grand cas, qu'elle ſeroit obligée n'en faire plus de la leur. Les raiſons que ſur cela repliqua ledit Ambaſſadeur furent bien frivoles & plus forcées & affectées, que fortes & véritables. Il en a parlé à M. de Villeroy, & depuis à moi, qui lui avons fait réponſe conformement à celle de ſa Majeſté, & remis à lui faire encore plus ample à quand recevrions de vos Lettres; ce que ne ferons toutefois s'il ne nous en vient rechercher, ainſi que eſtimons que devez faire par delà. Que ſi en étes mis en propos, direz ſeulement, que la dignité de votre Maître vous obligeoit à la conduite que vous y avez obſervée, ſans vous mettre en plus grande peine

ne, d'excuſer ou juſtifier cette action. Nous lui avons auſſi particulierement repreſenté qu'en pluſieurs occaſions ils nous avoient donné ſujet de plainte, tant du temps de M. de Beaumont, que du votre, & ſurtout en ce qui regarde cette benoîte Préſçeance, qui nous eſt attribuée d'un temps immemorial devant tous les autres Princes de la Chrêtienté, & la diſpute de laquelle étant miſe en compromis entre nous & l'Eſpagne, tournoit d'autant à leur préjudice, qu'ils l'ont toûjours prétenduë & obtenuë contre les Eſpagnols; mais que telles innovations nous devoient ſervir de preuves de leur amitié, pour ſur icelles prendre par après les conſeils que jugerions plus utiles & avantageux. Ledit Ambaſſadeur parle de vouloir faire une courſe en Angleterre, pour y repreſenter de bouche pluſieurs particularitez qui ne ſe peuvent écrire bien clairement, pour le regard des dettes, dont il a fait pourſuite. Nous eſtimons que dans quinze jours ou trois ſemaines, pour ces dernieres occaſions, vous pourrez faire par delà la même propoſition, ſous prétexte de la commodité de vos affaires particulières, qui requierent pour quelque temps votre préſence en ces quartiers; car comme vous nous ferez ſçavoir qu'ils auront reçeu cette ouverture, nous vous manderons ce que vous aurez à faire pour maintenir à l'advenir le rang qui vous eſt deu. Nous recevons tous les jours des ſignes bien évidens de la ſiniſtre inclina-

tion de la Reyne Bretonne jusques à avoir changé le stile & la forme d'écrire à la notre, n'y mettant plus *votre bonne Sœur & Cousine*, mais ayant obmis ce mot de *Bonne*, que nous voyons bien aussi ne lui convenir pas. Il faut qu'elle reçoive de grands avantages du côté d'Espagne, pour embrasser & soutenir le parti en la façon qu'elle fait; aussi nous écrit-on dudit Pays, qu'ils ont envoyé, ou sont sur le point de faire venir en Angleterre une bonne somme d'argent pour distribuer à leurs Pensionnaires, ce qui ayant été declaré par notre Ambassadeur à celui de la Grande-Bretagne, il a avoüé & répondu qu'il en donnoit advis à son Maître. On tient que le voyage du Courier Rivas n'a été pour autre sujet, lequel passa hier par cette Ville rapportant la réponse à l'Ambassadeur d'Espagne. Puisque donc ainsi que vous avez très bien repliqué à celui qui vous a été envoyé par delà, du Comte de Salisbury, il se voit ladite Reyne pencher si ouvertement du côté d'Espagne, & que nous reconnoissons la plûpart de leurs Ministres & Conseillers attachez audit parti, il nous sera loisible sur ce pied de prendre nos mesures, & changer notre conduite avec eux. Leur Ambassadeur continuë à faire le mauvais, & à ne vouloir déloger de la maison de M. de Beringhen qu'a achêtée M. de Vantadour. Le temps qu'il avoit demandé est expiré; on lui en offre une autre tout contre plus agréable que celle-ci, & néanmoins il croit qu'on lui

lui fait tort de le sommer d'en vuider, ce que l'on sera contraint de faire par les formes ordinaires de la justice s'il n'y est satisfait bientôt. C'est afin que soyez informé de ce qui s'y passe, s'il vous en est parlé. Il y a plus de six semaines que nous n'avons nouvelles de M. Jeannin, nous croyons que les Lettres ont été gelées par le chemins, car le froid a été par tout extrême ; nous apprenons toutefois par la voye de Bruxelles, que les Députez des Archiducs se devoient acheminer vers la Haye le 26. du passé, qui sont le Marquis de Spinola, le President Richardot, le Cordelier Verreyen, & le Secretaire de Mancessidor ; ce premier avec un Equipage bien leste, & provision de pierreries, & autres gentillesses, pour se rendre les cœurs de ces peuples plus favorables; nous verrons comme le tout réüssira. Cependant M. de Savoye, après l'emprisonnement du Secretaire Roncas, contre lequel il a depuis fait publier le placart que nous vous envoyons, a fait aussi emprisonner le 11., M. d'Albigny, lequel faute de bon appareil, ou autrement, est mort en prison le 17. Voilà du changement en ce petit Etat, qui a retardé la fête, c'est-à-dire les Noces de sa fille avec l'Aîné de Mantouë, jusqu'à Pâques. Le Sieur Jacob, lequel quelque temps a subi la même peine d'emprisonnement, commande maintenant en Savoye, sous la charge & authorité du Prince de Piemont; & dit-on qu'il doit bientôt passer en ces

quartiers. Le Badoëre, nagueres Ambassadeur ici, a été enfin condamné du Sénat de Venise à tenir les prisons un an, privé toute sa vie de l'entrée des Conseils secrets de la Republique, & ne pourra tenir benefice hors le territoire Venitien ; duquel il ne pourra pareillement sortir sous peine de confiscation de corps & de biens. L'on procede en Espagne plus vivement que jamais contre le Franquese & les autres prisonniers, dont on verra aussi bientôt l'issue. Vous aurez ici la copie d'une Requeste présentée au Roy par le Comte de Gauray, aux deux points de laquelle, sçavoir, à lui donner quelque entretenement pour demeurer en cette Cour, ou lui donner moyen d'aller servir quelque autre Prince, sa Majesté ne veut entendre ; mais l'aideroit plûtôt à se rétablir en ses biens, si l'office qu'en feroit sa Majesté envers le Roy d'Angleterre, seroit bien reçeu ; ce que vous sonderez doucement par delà, & nous en donnerez advis ; car autrement elle ne s'y engagera pas.

De Paris du 3. de Fevrier 1608.

LIX. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

MOnſieur de Puiſieux vous fait ſçavoir l'intention du Roy, ſur les Lettres que vous ıvez écrites le 5. & 7. de ce mois. Enfin ·a Majeſté trouve bon que vous acceptiez le ›arti que ce Roy vous a fait offrir, pour re›arer en votre perſonne le tort fait à ſa Ma-eſté au dernier Ballet de la Reyne, pourveu ue l'Ambaſſadeur de Flandres n'y ſoit adnis avec vous, & comme vous, pour la raiɔn que vous nous avez écrite, laquelle a é-é jugée très pertinente. Je ne ſçai ſi notre réſente depêche arrivera à temps pour vous endre éclairci de la volonté de ſa Majeſté evant les noces; mais nous n'avons pû avoir ı reſolution plûtôt. Au reſte ſa Majeſté ne ·ouve bon le préſent de la bague. Elle dit, ue ce ſeroit premierement payer la demane de leur faute en notre endroit, & ſeconement les accoûtumer à tels préſens en ſemlables occaſions, ce qu'elle ne veut faire auınement; joint qu'elle eſtime que cela ſeɔit, non ſeulement inutile, mais auſſi lui etourneroit à honte; car il ſembleroit qu'ell voulût ſur-achêter l'entremiſe ou bonne

grace & volonté des ſerviteurs de ce Prince, pour acquerir & conſerver ſon amitié; laquelle toutefois n'eſt à ſa Majeſté plus utile, ni néceſſaire, qu'eſt la ſienne audit Roy; & ſi les Eſpagnols repandent leurs doublons pour acquerir leur bienveillance, ſa Majeſté ne prétend les imiter en cela, ni entrer en competence avec eux pour ce regard; ſa boutique eſt garnie & pourvue de pluſieurs vertus & autres bonnes qualitez, qui doivent rendre ſon amitié & alliance aſſez chere ſans y employer ſa bourſe. Pour concluſion, ſa Majeſté n'entend achêter leur faveur à prix d'argent; auſſi n'approuveroit-elle qu'ils rechercheaſſent les ſiennes, & qu'elles leurs fuſſent procurées par ſes ſerviteurs, & départies par elle en cette forme. Vous adviſerez donc à recevoir celle que vous dites qu'ils offrent vous faire, le plus honorablement que vous pourrez ſans mépriſer cela, ni autre que vous jugiez pouvoir accepter ſans faire préjudice à la dignité de notre Maître, ainſi que ſa Majeſté vous écrit; & comme nous n'avons veu leur Ambaſſadeur depuis la plainte du Ballet, auſſi n'avons nous pas eſtimé devoir lui faire dire, que nous vous avions permis d'accepter le ſuſdit parti & que nous demeurons pleinement ſatisfaits de la ſemonce qui vous a été faite. Il ſera plus à propos de faire tel office après l'effet, que la reparation du paſſé aura été accomplie, que d'y proceder par anticipation. Au demeurant, ils ne peuvent avec raiſon ſe plaindre des

des advis que vous nous nous avez donnez, tant de ce qui s'eſt paſſé au Ballet, que de la punition de ce Miniſtre puritain attaché au Carcan; car vous avez deu en repreſenter l'Hiſtoire, comme vous avez fait. Ce ſont nos Huguenots qui ont exageré le dernier point, leſquels ſe montrent très mal édifiez de ce Roy & de ſes conſeils, diſant qu'il traite trop indignement leurs freres; dequoi je me remets à eux. Tant-y-a, que le Roy a approuvé tout ce que vous avez fait & écrit en ces occaſions. Je vous ai écrit que leur Ambaſſadeur m'avoit dit vouloir demander congé d'aller faire un tour en Angleterre: mais il a voulu que je cruſſe que ce fût pour revenir parachever le temps de ſa Legation, & j'apprends par vos Lettres que c'eſt pour le changer; dequoi je ne puis me rejoüir; car celui qu'on veut envoyer a trop de connoiſſances parmi nous. Peut-être penſent ils qu'il nous fera mieux connoître & advoüer leurs prétenduës dettes que celui-ci; mais il n'y avancera pas davantage, s'il ne les juſtifie par meilleurs actes & papiers plus valables que n'ont été ceux qu'a préſentez ledit Ambaſſadeur. Si pouviez rompre ce change, vous ferez une bonne œuvre; mais il ne faut pas le tenter ni s'en découvrir ſi vous n'étes bien aſſeuré d'en venir à bout; car vous les offenſeriez avec le Miniſtre, & leur en augmenteriez le deſir & la volonté. Quant aux intelligences qui ſont entre la Reyne Bretonne & la Marquiſe de Verneüil & M. de

 Guiſe,

Guiſe, je ne vous en dirai autre choſe pour le préſent. Mais je ſuis bien d'advis que nous y prenions garde diſcrettement. Je n'ai encore veu M. de Gray, parce que j'ai paſſé ce Carnaval avec mes Orangers.

De Paris du 3. *de Fevrier* 1608.

LX. LETTRE

DU ROY HENRY IV.

MOnſieur de la Boderie, j'ai appris par les Lettres que vous avez écrites aux Sieurs de Villeroy & de Puiſieux, l'offre qui vous a été faite pour reparer en votre perſonne aux noces du Sieur Deſdington, l'avantage qu'ils avoient donné à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne au Ballet qui ſe fit dernierement par ordre & en préſence de la Reyne Bretonne: lequel je ſuis d'advis qu'acceptiez, tant pour ne paroître, par le refus qui s'en feroit, pointilleux, ou moi peu deſireux de la conſervation de leur amitié; que par ce qu'il me ſemble ſuffiſant & convenable à ma dignité & au rang qui m'eſt deu & à mes Miniſtres. Mais j'entends que ce ſoit avec la condition que vous même avez jà jugée pregnante & néceſſaire que vous comparoitrez ſeul Ambaſſadeur en la ceremonie du Ballet ou du feſtin, ou de tous deux, ſans que celui des Archiducs y ſoit admis; comme il ſemble qu'ils

qu'ils avoient quelque envie de faire, & à quoi vous avez pris bon conseil de vous opposer fermement, comme je veux que fassiez derechef si d'aventure ils continuent en la même volonté pour les raisons fortes & pertinentes que vous representez. S'ils vous donnent cette satisfaction entiere & complette, de laquelle vous jugiez que j'aye occasion de demeurer content, ainsi que je serai en cette forme, acceptez-là, sans en ce cas leur témoigner autrement que j'aye beaucoup de ressentiment de la derniere action en laquelle j'ai été interessé si hors de propos. Nous verrons de la façon qu'ils en useront ci-apres aux autres occasions, selon lesquelles je me reglerai & conduirai en leur endroit, ainsi que j'estimerai utile & honorable. Je reconnois de plus en plus, parce que m'en écrivez en votre Lettre du 5. du présent, que le desordre de leurs affaires, & leur foiblesse vont toûjours en augmentant, qui doivent diminuer d'autant l'apprehension de leur mauvaise inclination; & que si ce Prince continuë la forme de vivre qu'il a commencée & pratiquée jusques à présent, il aura autant à faire de mon amitié & de celle de ses voisins que moi, & eux aurons occasion de rechercher curieusement l'entretenement de la sienne. Puisque ledit Roy, ni ses Ministres ne vous ont mis en propos de la réponse qu'a obtenu deçà leur Ambassadeur en la poursuite des dettes par lui prétenduës, il y a apparence qu'ils ne voyent

argument ſuffiſant pour leur ſervir de replique. Car leur façon ordinaire, avec la préſente néceſſité, leur feroit redoubler l'inſtance. Les Sieurs du Hallier & de Gray m'ont amplement informé des autres occurrences de ces quartiers.

De Paris le 11. *Fevrier* 1608.

LXI. LETTRE

De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

LE Roy a loüé en tout & par tout votre procedure, tant au ſujet du Ballet, qu'en la ſommation qui s'eſt depuis enſuivie, pour la reparation de la faute. Sa Majeſté trouve bon que ne rejettiez le parti qui vous eſt propoſé, pourveu qu'il ſoit entier, ſans tâche aucune, & qu'il n'y intervienne rien qui puiſſe donner occaſion ou prétexte de faire interpretation au préjudice de ſa dignité; ce qui adviendroit ſi l'Ambaſſadeur des Archiducs vous y tenoit compagnie. Il ſemble auſſi qu'ils ayent fait cette ouverture couvertement, pour maintenir l'avantage qu'ils ont jà accordé à la derniere fête à celui d'Eſpagne; vous l'avez auſſi bien reconnu, comme vertueuſement rejettée, & devez faire le même ciaprès quand ils en parleront plus importunement.

ment. C'eſt l'intention du Roy ; mais non d'en montrer tant d'envie que d'accepter cette reparation au prix d'un préſent, autant pour crainte de la conſéquence, que pour éviter la honte qui s'en enſuivroit ; ſi à l'advenir ils avoient auſſi peu d'égard à nous rendre ce qui nous eſt véritablement deu ? Ce n'eſt point miracle ſi les Eſpagnols y ſont ſi avantagez ; c'eſt le fruit des largeſſes & diſtributions à leurs principaux Miniſtres. Je doute, ſi nous en faiſions autant qu'en puiſſions tirer autant ; au moins n'eſt-on pas deliberé d'en faire l'épreuve. Au commencement du Regne de cedit Roy, on ſe voulut montrer liberal deçà en leur endroit, qui profita auſſi peu que rien. Notre maxime n'eſt pas de riſquer ſi incertainement & ſans plus grande eſperance d'utilité. Nous n'avons point parlé à leur Ambaſſadeur de cette derniere ſemonce, auſſi n'en a-t-il rien dit. Encore bien y a t-il quelques jours qu'il pourſuivit avec grande inſtance une audiance, qui ſera encore differée pour trois ou quatre ; car le Roy eſt allé pour autant à St. Germain. Peut-être qu'il l'a demandée ſur ce ſujet ; il vaut mieux que ce ſoit après que l'on aura veu le traitement qui vous aura été fait. Nous vous ferons ſçavoir ce qu'il nous en dira. Je ne penſe pas que nous gagnons au change, ſi comme vous écrivez on le retire & qu'on nous envoye en ſa place le Sieur Edmond, car il eſt trop ſçavant parmi nous. S'ils le font, ce n'eſt qu'à deſſein de découvrir

vrir davantage nos affaires. De nous y opposer ouvertement, nous ne pouvons ni le devons; mais qui pourroit sous main detourner ce coup, seroit ce me semble un bon service. M. de Berny nous écrit, que ledit Edmond a voulu entrer en discours avec l'Archiduc de ce qui s'étoit passé entre le Comte de Salisbury & son Ambassadeur: mair il n'a voulu entrer en cette matiere, & lui a aussi-tôt donné le change. Le Comte de Clermont a été quelque temps en Espagne à y poursuivre une pension, s'y faisant fort du service qu'il avoit moyen de rendre. C'est un conteur & imposteur, de bon lieu toutefois; mais lequel a levé le masque à l'honneur, s'il attend d'être secouru deçà, il trempera encore en prison pour quelques jours. Nous avons advis que les Députez de l'Archiduc sont jà assemblez avec ceux des Etats; mais que la premiere séance ne s'est passée qu'à visiter les pouvoirs & procurations reciproques, & qu'ils pourront aussi-tôt venir au gros.

De Paris du même jour.

LXII.

LXII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

LE Roy eut bien desiré que vous fussiez demeuré ferme en la premiere resolution qu'aviez prise pour le regard de ce second Ballet, qui étoit utile & honorable, & que connoissiez, par ce que sa Majesté vous écrit lui avoir été agréable ; mais puisque vous avez jugé en pouvoir & devoir rabattre ce que vous avez fait, il n'y a remede. C'est en somme que les Espagnols par leurs présens & corruptions ont tant gagné que de diminuer la reparation qu'on avoit deliberé vous faire. Nous connoissons bien que nous avons forte partie en ce Pays-là, & qu'en semblables occasions ils s'efforceront toûjours de nous en faire avaller quelqu'une. Il faut s'y maintenir avec le plus de dignité que faire se pourra, laquelle quand on voudra trop interesser, il sera plus utile de prendre autre parti, que de subir si frequemment le tort & la honte, dont ils nous veulent charger. Vous verrez par ce que M. de Villeroy vous écrit les discours qui se sont passez entre le Roy, & l'Ambassadeur d'Angleterre qui s'est en beaucoup avancé ; je ne vous en ferai redite.

redite. Il répond aussi amplement aux autres points de la Lettre. Puisque avez jugé ne devoir faire l'office pour le Comte de Gauray, qu'il avoit desiré, vous avez bien fait de vous en abstenir pour les raisons que nous avez mandez.

De Paris du 28. *de Fevrier* 1608.



LXIII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

VOus aurez appris, par notre derniere depêche, le jugement & la volonté du Roy sur votre conduite, en ce qui s'est passé par delà sur le sujet du Ballet de la Reyne Bretonne, & sur la proposition qui vous avoit été depuis faite pour amander le tort fait à sa Majesté en votre personne. On vous avoit permis d'y entendre sans vous arrêter au passé, pourveu que l'Ambassadeur des Archiducs en fût exclus, ainsi que vous même reconnoissez être nécessaire pour rendre recevable cette reparation & satisfaction, & telle qu'elle est deuë à sa Majesté ; tellement que si cette action s'est passée selon votre premier projet, je vous asseure que sa dite Majesté l'aura agréable : mais votre Lettre du 14. de ce mois, que nous avons reçeuë le 18., nous

a mis en doute que vous avez ſuivi votre premiere déliberation ſur l'excluſion dudit Ambaſſadeur de Flandres, auquel cas je vous adviſe que ſa Majeſté en demeurera mal ſatisfaite, pour la même & ſeule raiſon, pour laquelle vous aviez au commencement pris conſeil d'inſiſter au contraire, & plûtôt refuſer le parti que l'on vous propoſoit, que d'y conſentir, puiſque celui de Veniſe avoit ſecondé & aſſiſté l'Eſpagnol au premier Ballet, étant ledit Venitien en poſſeſſion pour ſa Republique de la préſçeance ſur l'autre, & ſa Majeſté n'a approuvé les deux conſiderations que vous alleguez contre votre premiere opinion, fondées l'une ſur l'égard que vous avez eu de ne vous commettre entre leſdits deux Ambaſſadeurs de Veniſe & de Flandres, & l'autre ſur quelque ſujet que celui-là vous avoit donné de croire qu'il avoit joüé à la fauſſe compagnie ; car ſa Majeſté dit, que vous ne le deviez, puiſqu'il y alloit de ſa Dignité, de recevoir une reparation indigne de l'offenſe publique qui lui a été faite avec tant de ſignes & de marques de mépris & mauvaiſe volonté de la part de ceux qui en ont été cauſe. Il ne ſert auſſi d'alleguer que leur Roy a été marri de ce qui s'eſt paſſé en la desfaveur du notre, puiſqu'il en a permis & enduré l'effet, & qu'il aura depuis ſouffert encore que ladite Reyne en mépris de ſa Majeſté ne ſe ſera trouvée audit feſtin, auquel nous prévoyons que l'on dira encore que vous aurez été convié, plus pour gratifier le

le marié, qui s'est toûjours montré meilleur François qu'Espagnol, que pour faire honneur à sa Majesté. Il ne faut point douter que cette action ne soit à l'advenir employée & alleguée par les Espagnols comme un titre & exemple en faveur & recommandation de leur injuste & mal fondée prétention en cas semblable; tellement que si elle étoit encore à faire sa Majesté vous défendroit exprès de comparoître audit festin, avec ledit Ambassadeur de Flandres, lequel n'aura de son côté refusé cette rencontre; jaçoit qu'elle ait donné quelque atteinte à la prétention de ces Messieurs sur ladite Republique de Venise; d'autant qu'en ce faisant il aura favorisé & contenté l'Espagne d'où procede la grandeur de sesdits Maîtres. En tout cas, votre présence lui serviroit d'excuse & de couverture d'autant plus valable, que la sienne aura préjudicié à la dignité de sa Majesté: mais comme la chose sera faite quand vous recevrez la présente, & partant sans remede, sa Majesté ne m'a fait autre commandement sur cela, que de vous faire sçavoir qu'elle sera déplaisante s'il en est ainsi advenu, sans toutefois s'en être picquée & émeuë davantage mais je vous dirai sa Majesté s'être étonnée dequoi vous avez écrit, que vous les voyez par delà en un précipice tel, qu'il ne faut ce semble que les pousser du doigt, pour les faire tomber en une manifeste rupture; & néanmoins vous avez écrit souvent que leurs affaires sont en si mauvais état, que nous n

devon

devons craindre qu'ils puiſſent nous mal faire. Or je vous déclare, que ſa Majeſté n'eſt pas reſoluë d'achêter à prix d'argent, envers eux & leurs gens, leur amitié, oüi bien la meriter & conſerver, ſi faire ſe peut, par une vraye, cordiale & fraternelle correſpondance; à quoi s'ils veulent préferer les doublons & ruſes d'Eſpagne, nous eſperons que la pénitence ſuivra de près le pêché. En tout cas, ſa Majeſté ne veut obmettre à faire ce qu'elle doit pour la conſervation de ſa dignité pour menace ou crainte d'une rupture; & néanmoins elle eſt ſi prudente, qu'elle eſt contente d'éviter les occaſions d'y entrer, autant qu'elle le pourra faire honorablement. Pour cette cauſe vous differerez de parler de votre voyage & retour en France, juſques à ce que ſa Majeſté le vous mande; davantage, vous ne montrerez que ſa Majeſté ſoit mal contente de cette action; car ce ſeroit inutilement, n'eſtimant pas que l'on vous en fît raiſon. Abſtenez vous donc d'en parler en mal ni en bien, tant qu'il vous ſera poſſible. Sa Majeſté en uſe ainſi avec ledit Ambaſſadeur d'Angleterre, lequel en ſon audiance derniere du 25. de ce mois, s'enquit de ſa Majeſté ſi elle ſe plaignoit encore du premier Ballet, & ſi elle n'étoit pas contente du compte qu'il lui avoit rendu de ce qui s'étoit paſſé. Sa Majeſté lui répondit, qu'elle en avoit été bien marrie, comme elle l'étoit; pour ce qu'elle eſtimoit meriter de ſon Maître un meilleur & plus favorable traite-

ment en ſes Miniſtres qui la repreſentoient; mais qu'elle ne s'en étoit plainte ni s'en plaindroit jamais. Ledit Ambaſſadeur a dit auſſi à ſa Majeſté, en la même audiance, qu'ayant fait ſçavoir à la Reyne, que ſadite Majeſté lui avoit dit, en une précedente, que M. le Prince de Joinville lui avoit rapporté qua ladite Dame avoit été advertie que ſadite Majeſté avoit mal parlé d'elle en pleine table, mais que c'étoit une calomnie inventée par les ennemis & envieux de leur amitié, l'ayant aſſeuré que l'advis étoit faux pour les bonnes raiſons que ſadite Majeſté avoit dites audit Ambaſſadeur, leſquelles il avoit toutes fidellement repreſentées à ladite Dame; icelle lui avoit commandé de faire entendre à ſadite Majeſté, qu'elle étoit fille, femme & ſœur de Roy, & mere de Princes auxquels ce titre ne pouvoit fuir, & partant qu'elle étoit digne de reſpect & d'honneur, & non d'être décriée & mal menée, & moins encore à table & en public qu'autrement; que ledit Ambaſſadeur avoit eſtimé devoir faire cet office envers ladite Dame au même temps que ſa Majeſté lui avoit tenu ce langage, qui avoit été bien pris d'elle: mais d'autant que ſadite Majeſté lui avoit depuis dit, ſur ce qu'elle avoit entendu que ladite Dame avoit ſeule été cauſe de ce que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne avoit été préferé à vous au Ballet qu'elle avoit fait, puis qu'elle mépriſoit par trop ſon amitié & ſa perſonne, ores qu'il fit profeſſion d'honorer, comme cavalier, les belles

belles Dames; que sadite Majesté se passeroit aussi de la sienne, dequoi il avoit adverti ladite Reyne, & ne sçavoit comme elle auroit pris ce dernier propos; par ainsi il entendoit maintenant s'acquitter seulement de sa réponse qu'il avoit en charge de faire au premier; étant bien marri de quoi les choses étoient en ces termes. Là-dessus sa Majesté lui repartit, que comme ladite Dame continuoit de plus en plus à faire paroitre qu'elle ne l'aimoit point, & qu'elle étoit toute partisanne d'Espagne, elle n'avoit plus déliberé aussi de s'en soucier davantage, voulant plûtôt étouffer toutes ces choses que d'en parler plus avant. Surquoi ledit Ambassadeur s'est departi de sa Majesté sans lui avoir parlé comme nous pensions qu'il dût faire sur l'advis que vous nous en aviez donné par votre susdite derniere Lettre. Il y a apparence que toutes ces chicaneries iront à mal, mais pourtant je n'estime pas qu'elles augmentent leur mauvaise volonté, car elle est en son periode; c'est pourquoi il faut plus que jamais, sans seulement fonder sur la perseverance de leur amitié, decouvrir leurs pratiques & intelligences avec les Espagnols & les Archiducs, car elles seront toûjours à notre préjudice. Je doute encore de la Paix des Pays-Bas, combien que les Archiducs ayent renoncé à la souveraineté, ce me semble trop librement; ils contestent maintenant très opiniâtrement de part & d'autre les articles de la Navigation des Indes d'Orient, les Etats ayant jà

renoüé celles d'Occident, & de l'échange des Villes de Brabant & de Flandres, nous ſçaurons bientôt ce qui en réüſſira. L'on nous a dit que les Anglois font état d'attirer à eux & en leurs Pays ladite Navigation Orientale, ſi les Etats s'en deportent, à quoi l'on dit qu'ils ayent jà donné quelque commencement. L'on dit auſſi qu'ils veulent renforcer les Garniſons des Villes d'otage dudit Pays, afin d'en être mieux aſſeurez qu'ils ne ſont. Prenez garde, s'il vous plaît, à toutes choſes pour nous en éclaircir. Nous diſons ici, qu'une Mine d'argent n'a jamais enrichi ſon Maître, car les frais ordinairement excedent le profit, mais elle peut bien apporter quelque commodité au Pays, à cauſe du nombre d'hommes qu'il y faut employer. Je vous remercie du Livre du Roy, que vous m'avez envoyé, duquel je verrai volontiers la traduction en François & en Latin quand elle ſera publiée: mais il eſt certain que celui qui court contre ledit Roy & ſa ſucceſſion ſous le nom de Perſonius n'a oncques été fait pour lui, & que l'on a emprunté ſon nom exprès pour irriter ledit Roy contre lui, & ceux de ſon ordre; tellement que le temps qu'il employera à y répondre, ſera aſſez mal employé, & ne bleſſera ledit Perſonius. Toutefois je ne ſuis plus d'advis que vous entrepreniez de le tirer de cette préoccupation, qui eſt certes très digne de ſon ſçavoir & de ſa prudence.

De Paris le 28. de Fevrier 1608.

LXIV.

LXIV. LETTRE

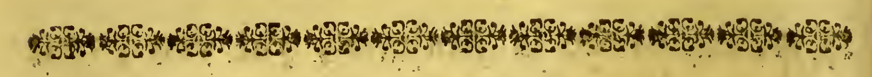
DU ROY HENRY IV.

MOnſieur de la Boderie, j'ai veu, tant par les Lettres que vous avez écrites par Vertau aux Sieurs de Villeroy & de Puiſieux, que par votre derniere du 4. de ce mois, ce qui s'eſt paſſé pour le regard de la reparation qui vous a été offerte ſur la faute du précedent Ballet, & la façon de laquelle le tout a été accompli pour ſatisfaction d'icelle au Ballet, au feſtin & en tout le reſte de la cérémonie. Puiſque vous avez jugé par les raiſons & conſiderations diverſes que vous me repreſentez avoir deu uſer de la conduite que y avez obſervée, j'eſtime être plus à propos de n'en parler ni s'en employer davantage, ains de laiſſer les choſes en l'état qu'elles ſont paſſées, & pourvoir ſeulement qu'ils ayent à nous traiter à l'advenir en la forme qu'il convient, non que j'entende que leur teniez ce langage qui ſeroit à préſent hors de ſaiſon; mais qu'en paroles aux occaſions, comme je m'aſſeure que vous ſçaurez faire, vous mettrez peine de leur faire connoitre que je veux être maintenu en la juſte poſſeſſion que merite autant le rang que je tiens en la Chrêtienté de tout temps, que la ſincerité d'amitié que j'ai profeſſée juſqu'à préſent avec le Roy Breton mon bon

 Frere,

Frere, de laquelle je suis soigneux observateur. Je desire aussi que la bonne correspondance de la sienne me donne toute occasion de la continuer.

De Paris du 16. *de Mars* 1608.



LXV. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

PUisque vous estimez avoir été suffisamment satisfait par le Roy & la Reyne Bretonnes à l'accident survenu au premier Ballet, nous voulons croire que vous n'y avez rien laissé du notre, tant pour votre affection ordinaire au service de sa Majesté, que pour la pratique & experience qu'avez acquise pour juger ce qui est plus convenable à la manutention de la dignité d'icelle. Néanmoins nous ne vous celons derechef qu'on eût bien desiré, quelque pretention de précedence qu'ait l'Archiduc sur les Venitiens, que son Ambassadeur n'eût point comparu à la fête passée ; toutefois puisque ne l'avez pû éviter, ayez asseurance qu'il n'en demeurera rien deçà du votre pour ce regard, & que vos amis en auront le soin que vous desirez. Nous regardons toûjours attentivement le train que prendra la Negociation

ciation des Pays-Bas, comme une action qui attire à bon droit l'œil & la consideration des Princes interessez en icelle, de laquelle nous reconnoissons encore l'issuë incertaine, puisque sur la contestation de l'article du Commerce des Indes, ils se sont arrêtez jusques à présent avec beaucoup d'aigreur de part & d'autre, qui est avec tout cela demeuré indecis, & sur lequel les Archiducs ont renvoyé en Espagne pour y representer l'opiniatreté (ainsi l'appellent-ils) des Etats sur icelui. L'on desiroit que nos gens fussent secondez en ce Pays plus cordialement qu'ils ne sont des Anglois, lesquels l'on dit, que quand les notres s'efforcent de faire relâcher en quelque chose ceux des Archiducs, eux font au contraire pour se faire de fête envers eux & les Espagnols, & se conserver toûjours leurs bonnes graces, qu'ils craignent en toutes occasions de hazarder trop legerement. Cependant ils s'accusent par telles procedures eux-mêmes de legereté & timidité envers ceux qui en sçauront bien faire leur profit, & nuisent grandement aux affaires qui se présentent. Ils n'ont point fait de leur propre mouvement ouverture auxdits Etats de la charge que vous mandez leur avoir été donnée, de contracter une Ligue avec eux pareille à la notre : mais quand ils en ont été pressez, ils ont dit avoir commandement de leur Roy de la faire; toutefois sans s'obliger à leur secours, sinon en cas que la Paix vint à être enfrainte un

an après qu'elle sera publiée ; & ce temps-là passé, ils delibereront si ils la doivent continuer pour les années suivantes, ce qui semble servir de deguisement & rendre témoignage de leur mauvaise volonté à l'endroit des Etats. Néanmoins, avec toutes ces irresolutions & tergiversations, lesdits Deputez asseurent que les nôtres doivent avoir receu Lettres de leur Maître, par lesquelles il leur ordonne de faire entendre son affection & desir à confirmer les alliances faites par ses Predecesseurs avec la Couronne de France, & les étraindre de toutes sortes de lieux qui puissent asseurer les deux Roys de l'amitié de l'un & de l'autre. Nous nous ébaissons qu'ils leur ayent tenu ce langage, sans vous en avoir en même temps fait sentir quelque chose en Angleterre, ce qui nous fait conjecturer qu'il y a toûjours de l'artifice mêlé en leur conduite, duquel il est à propos de se défier. L'accident de la perte des trois Vaisseaux Hollandois faite par les Galeres d'Espagne au detroit, fait murmurer en Hollande, & mal juger de l'intention des Espagnols, lesquels, si lors qu'on est sur le fort du Traité, y procedent si licentieusement, que feront-ils quand leurs affaires seront plus asseurées? C'est pourquoi les Etats, à ce que l'on dit, sont bien resolus d'y être fort retenus & circonspects, afin de ne se laisser surprendre, ou leur laisser gagner sur icelui quelque avantage qui tourne après à leur préjudice. L'on n'a pas trouvé bon que le Roy

Breton

Breton ait inferé en fon petit Livre les deux paffages qu'y avez remarquez concernant la perfonne de notre, ce que nous eftimons être commis, encore plus par malice, que par ignorance. Ce n'eft un métier royal de compofer un Livre de controverfe, qui ne lui vaudra que des Repliques facheufes. Le Sieur Vertau m'a dit, ce dont l'avez chargé pour votre particulier; de l'un nous efperons venir à bout à votre contentement, de l'autre il faut attendre l'opportunité.

De Paris du 16. de Mars 1608.

LXVI. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

VOtre Secretaire arrivé le 5. de ce mois avec vos Lettres du 27. du passé, & celles que depuis nous avez écrites du 4. du préfent mois, que nous avons reçuës le 14., nous ont aucunement remis du déplaifir & regret que vous avez reconnu par nos dernieres nous être demeuré de la compagnie de l'Ambaffadeur des Archiducs, que l'on vous avoit donné au feftin des noces du Sieur d'Adington; ayant fçeu le traitement que vous avez reçeu en icelui & la difference obfervée, non feulement de celui qui a été

 fait

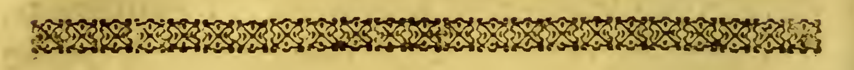
ſait audit Ambaſſadeur, mais auſſi des careſſes & honneurs que l'on avoit faits à celui d'Eſpagne au Ballet de la Reyne, jugeant par toutes ſortes de bonnes conſiderations que vous aviez mieux fait encore d'accepter ce parti, que de mépriſer & rejetter davantage leurs offres & recherches; & néanmoins comme nous n'avons pas deliberé d'en rendre graces de deçà à leur Ambaſſadeur, ni nous declarer plus avant d'en être ſatisfaits pleinement, auſſi eſtimons nous que vous devez amortir & enſevelir cette chaſſe & la mémoire d'icelle autant qu'il vous ſera poſſible. Toutefois nous ne leur donnerons pas cette occaſion de croire que nous en demeurions mal ſatisfaits, enfin nous n'en parlerons ni en bien ni en mal, & deſirons que vous en faſſiez de même, comme le Roy a commandé vous être écrit. Leurs Députez qui ſont en Hollande, ont fait aux Etats des propoſitions d'une Confédération & Ligue, qui ne s'accorde avec les advis que vous nous avez donnez. Leur Conſeil eſt ſi ſubtil, que ſouvent on ne peut comprendre ce à quoi ils aſpirent; ils changent auſſi de langage ſelon les temps, les lieux & les perſonnes à qui ils parlent & traitent. M. de Puiſieux vous écrit le particulier de ladite propoſition; ils en ont fait une autre à nos gens; ſçavoir eſt, de rafraichir & de renouveller ou amplifier nos anciens & modernes Traitez, cependant qu'ils ſont enſemble à la Haye. Je ne ſçais s'ils ont en commandement de faire ladite ouver-

verture ; mais les notres qui n'en avoient eu de nous aucune ſur cela , ont répondu qu'il falloit mettre à bout & achever la tâche commençée avant que de penſer à une autre ; à quoi n'ont contredit les autres. Ce que nous deſirons de vous eſt que vous mettiez peine de découvrir s'ils l'ont entendu, comme ils entendent d'y proceder, & ce qu'ils prétendent faire. Il y a quelque temps que leur Ambaſſadeur, rejettant leur Traité fait par M. de Sully & leur Roy, je lui dis, que nous demeurions donc ſans Traité avec eux, d'autant que nous n'avions confirmé les précedens depuis l'avénement de leur Roy à leur Couronne, & qu'il ſeroit à l'aventure expedient d'adviſer & reſoudre, comment & par quelle regle nous aurions ci-après à vivre. A quoi il fit démonſtration d'incliner ; toutefois ce propos ne paſſa pas plus avant, & n'a été renouvellé depuis : Partant, je doute, s'il aura été cauſe de celui que leurs Députez ont tenu à M. Jeannin. Nous diſons en ſomme, que nous ſommes toûjours prêts & diſpoſez d'entendre à ſemblables propoſitions fondées ſur la manutention & affermiſſement de notre bonne amitié & voiſinance. Ce ſera donc ce que nous en écrirons à M. Jeannin, dequoi j'ai été chargé de vous advertir, afin que vous ſuiviez ce ſtile, ſi vous en entrez en propos où vous êtes. Nous avons veu le Sieur de St. Anthoine, lequel ſera renvoyé par delà au plûtôt, & pareille-

ment

ment le Sieur Vertau, car l'un & l'autre vous feront faute.

Du même lieu & jour.



LXVII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

J'Estimois que le Sieur Vertau seroit porteur de notre réponse à vos Lettres du 13. & 26. du mois passé ; mais il est accroché à faire acquitter l'ordonnance que lui avons donnée pour son voyage, ainsi qu'avez desiré. Celle-ci donc ne changera des voyes ordinaires. Il est vrai que c'est le plus seur & plus honorable conseil de mettre entierement sous le silence tout ce qui s'est passé de ces dernieres broüilleries. Certes le renouvellement à ceux auxquels nous avons affaire, en feroit fâcheux & perilleux. Je dis, pour la reputation, du reste graces à Dieu, comme vous sçavez, ils sont en une condition qui nous est commune, & nous en une autre plus relevée, plus reglée, & pareillement plus asseurée. Ils témoignent suffisamment la connoissance qu'ils ont de la leur par les langages que nous écrivez que le Comte de Salisbury tient de leur nécessité présente, par les derniers emprunts, avec haine

haine & malveillance des interessez; par le peu de soin & vigilance que continuë à y apporter le Roy Breton, & la crainte & apprehension extrême qu'ils ont toûjours de la puissance & pratique d'Espagne, qui les retient même aux plus grandes & importantes occasions de prendre les conseils & resolutions qu'ils jugent bien être les plus salutaires; mais ils sont ainsi faits, & n'y a moyen de les changer. Il vaut donc mieux bâtir sur le fondement de ce manquement que de se travailler à les reformer; car en ce cas ainsi qu'ils ont souvent témoigné, ils croyent que Nous en parlons par interêt ou jalousie, & non par affection & desir de maintenir par bonnes remontrances le bien & l'advantage commun des uns & des autres. Votre devancier s'y est employé sur plusieurs occasions à l'advenement de ce Roy; mais toûjours en vain; vous avez de même reconnu que vos offices y ont été inutiles. Puisque ainsi est, laissons les faire, & asseurons cependant nos affaires. Ce sera assez de nous garentir de mal de ce côté-là; de bien il n'en faut point esperer, & de se joindre avec nous contre les Espagnols, c'est folie de s'y attendre; puisque même ils se sont montrez si froids au secours & assistance que requeroit ci-devant l'état des affaires des Provinces-Unies. C'étoit le puissant moyen pour l'affoiblissement de la puissance Espagnolle. Qu'ils se bandent aussi contre nous avec eux, il y a peu d'apparence, tant pour l'humeur

pa-

cifique de leur Prince, que pour la crainte & interêt qu'il a à empêcher l'accroissement desdits Espagnols. Je repete qu'il faut naviguer en cette mer avec les tourmens divers, & la tourmente qui l'agitent ; car nous voyons clairement ne pouvoir ni devoir prendre fiance en leurs paroles. Ils ont encore de nouveau desavoüé les langages qu'ont tenus leurs Députez qui sont en Hollande pour le renouvellement de nos alliances, & remarquons presque toûjours que les propos de leurs Ministres qui servent dehors ne s'accordent avec ceux qu'ils tiennent en Angleterre. Nous avons même opinion que vous, qu'ils veulent voir clair à ce qui succedera de la négotiation de Flandres, devant que se déclarer plus ouvertement ; tant ils craignent être pris au mot, & ont de contentement de l'incertitude & irresolution d'icelle pour n'être obligez par honneur à s'engager si promptement à quelques conditions. L'affaire réüssit donc ainsi qu'ils ont desiré ; car je vous en asseure, selon les advis qu'en avons, il y a apparence que les parties ne sont pour s'accorder si-tôt que l'on a publié au commencement. C'est certes que les Députez, & surtout le Marquis de Spinola est tout dépité de la rencontre de cette dureté des Etats, que le Cordelier avoit fait si souples & si disposez à la Paix, & a même asseuré par serment, qu'il voudroit lui avoir couté beaucoup & n'avoir oncques passé en Hollande ; il n'en est pas mieux aussi en Espagne,

pagne, pour, ſur le rapport dudit Cordelier, y avoir donné advis qu'il ſe promettoit beaucoup de l'inclination générale des peuples à ladite Paix, laquelle toutefois eſt encore bien reculée. Les Archiducs attendent réponſe d'Eſpagne ſur la derniere propoſition des Etats pour le Commerce des Indes. Le Roy a fait la careſſe au Frere du Sieur d'Adington que vous avez jugée utile, & qui doit ſervir d'argent comptant. Nous reconnoiſſons la faute que nos Pêcheurs font par l'avidité du gain, & écrivons aux lieux où il y a du mécontentement, afin qu'il ſe gardent de la rigueur du traitement Anglois. Vous aurez ſçeu l'eſcapade qu'a faite le Sieur Dom Juan de Medicis, après trois ans de ſéjour en cette Cour, de laquelle il a pris congé, c'eſt-à-dire du Roy, quand ſa Majeſté eſt partie de Paris, prenant ſon ſujet ſur la ſaiſon dormante en laquelle nous vivons, qui ne lui permettoit de faire fortune par l'exercice des armes, joint auſſi que s'il y avoit ſujet d'être employé, il reconnoiſſoit un ſi grand nombre de Princes & Seigneurs qui lui feroient juſtement préferez par ſervices & merites. Voilà ſurquoi il s'eſt fondé en apparence; mais en verité d'autres mécontentemens conçeus en ſa fantaiſie plus qu'en effet, lui ont fait prendre cette reſolution indigne de l'honneur qui lui a été fait par leurs Majeſtez durant la demeure près d'elles. Il ſe retire par l'Allemagne en Italie, où il prendra, à ce qu'il dit, conſeil de ce qu'il deviendra. Nous vous écrirons

crirons par la premiere depêche ce qu'aurez à faire pour les Conservateurs du Commerce, dont êtes sollicité. Vous trouverez ici une Lettre du Grand Seigneur au Roy Breton, qui nous a été envoyée par M. de Salignac touchant les disputes & contentions qui se sont passées entre lui & l'Ambassadeur d'Angleterre ; si jugez à propos qu'elle soit présentée le ferez, sinon en userez comme bon vous semblera.

De Fontainebleau le 10. *d'Avril* 1608.

LXVIII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

JE n'ai répondu à votre Lettre du 26. Mars, pour ce que jà ne l'ai estimé nécessaire, M. de Puisieux vous ayant fait entendre l'intention du Roy sur les points portez par icelle. Nous n'eussions jamais parlé les premiers du renouvellement de nos Traitez, & puisque ce n'est leur intention d'y entendre, nous nous y conformerons volontiers. Le Cordelier a passé par ici allant en Espagne, où il porte l'article du Commerce des Indes en la forme qu'ils l'ont dressé à la Haye. Le Roy l'a fort entretenu. Il veut que nous croyons qu'il a crainte que le Conseil d'Espagne

pagne rejette ledit article ; & toutefois nous reconnoissons qu'il a fait provision d'une besace de raisons pour le défendre & faire admettre. Je ne vous écris ce que contient ledit article, car j'estime que vous le sçaurez, mais je dis, s'il passe en cette forme, qu'il servira toûjours quand on voudra de prétexte de querelle de part & d'autre, & vous dirai pour mon regard, que j'ai opinion que les Espagnols s'y accommoderont quoique die le Moine. Je connois qu'ils ont autant de besoin, que d'envie d'être dechargez de la Guerre Flamande, & des ordinaires apprehensions qu'ils ont de leurs flottes ; en tout cas ils tireront en longueur les affaires, par ce qu'ils ne sont armez, & que le sejour à la Haye des Députez n'y est inutile. Quant aux Traitez d'Angleterre avec les Etats, qu'ils les accourcissent ou allongent, comme il leur plaira, Paix ou Guerre, nous n'en faisons mise ni recette, & peut-être changeront ils quelque jour de conseil. Certes ce seroit leur bien & advantage, mais ils le croiront quand les doublons d'Espagne seront décriez en la Cour de ce Prince. Le notre continuë à se bien porter Dieu mercy. Notre Maîtresse n'est encore accouchée, mais elle ne peut tarder, dequoi vous serez soudain adverti. Je vous envoye ouverte une Lettre que j'écris à M. le Duc de Lenox, pour réponse à une plainte qu'il m'a faite du jeune la Fontaine, en laquelle je trouve qu'il est assez

mal fondé, comme vous jugerez par ma susdite réponse.

De Fontainebleau ce 18. d'Avril 1608.

LXIX. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

NOus n'avons encore rien recueilli des discours de M. de Wimes, qui nous doive faire changer le jugement que l'on nous a donné ci-devant occasion de faire de la disposition & volonté de ce Roy & de son Conseil en notre endroit; & me pardonnerez si je vous dis, qu'il est besoin d'autres choses, que de paroles & de discours pour y asseoir fondement. Quant à nous, nous cheminons le grand chemin, & rendrons toûjours paroles pour paroles, effets pour effets, sans déguisemens & arrieres pensées. Soit que la Paix des Pays-Bas réüssisse, ou que l'on y recommence la Guerre, nous devrions être bien unis ensemble, pour tirer profit de l'une & de l'autre, non pour nuire à personne, & moins nous advantager l'un sur l'autre, mais afin de joüir plus seurement du repos, duquel nous nous contentons. Notre Maître continuera à faire mauvais jugement de la susdite Paix, ne pouvant croire que les Espagnols

pagnols soient si foibles & mal conseillez, que de passer les conditions d'icelle, en la forme que les opiniâtroient Messieurs les Etats. Bien a-t-il opinion qu'ils feront durer la négociation pour endormir ceux-ci, les desunir, & après les surprendre à leur desavantage. Croyez que les Députez des Archiducs ne perdront le temps là où ils sont. Le Sieur Grunetrot est ici, qui a présenté au Roy des Lettres du Roy Breton, auxquelles M. de Puisieux sera soigneux à faire reponse, comme à vous faire sçavoir ce qui s'est passé avec l'Ambassadeur dudit Roy ces jours derniers, sur l'établissement de notre Commerce reglé par notre dernier Traité. Leurs Ambassadeurs s'arrêtent bien souvent plus aux mots, qu'aux choses, & aux formes qu'aux effets; toutefois nous les contenterons tant que nous pourrons, & verrez par le mémoire que l'on doit bailler audit Ambassadeur, duquel vous avez un duplicata par le Sieur Vertau, qu'elles ont été les dernieres demandes & nos réponses sur ce sujet. Et quand le Roy reverra ledit Ambassadeur, nous lui tiendrons le langage touchant le Comte de Salisbury, duquel vous nous avez donné advis par votre Lettre du 10. de ce mois. Le Sieur de Wimes ne nous a encore parlé des trois points portez par votre Lettre; toutefois l'ayant leû à sa Majesté, j'ai reconnu qu'elle ne refusera à M. de Lenox le Guidon de la Compagnie du Dûc d'Yorck, qu'il veut faire changer de main & qu'elle a volonté de

gratifier le Comte de Mare; car elle eſtime le Pere, mais elle n'a du accorder le rappel de * * * pour diverſes conſiderations, que le temps pourra peut-être faire évanouïr. Sa Majeſté a volontiers accordé les lots & ventes d'une maiſon, que ledit Vertau nous a écrit de Paris, que vouliez achêter en la Ville, & voudrois pouvoir auſſi facilement vous faire donner un Evêché pour votre Beau fils. La Reyne n'eſt encore accouchée, s'étant un peu trompée au compte qu'elle avoit fait, deſorte que les Matrones ont opinion qu'elle tirera encore le reſte du mois. Notre Monſeigneur d'Orleans nous a fait peur vingt-quatre heures entieres, mais il eſt à preſent entierement gueri, & vous aſſeure de la diſpoſition de toute la compagnie grande & petite.

De Fontainebleau le 23. *d'Avril* 1708.

LXX. LETTRE

DU ROY HENRY IV.

MOnſieur de la Boderie, ayant plû à Dieu de délivrer la Reyne ma femme de ſa groſſeſſe, & la faire accoucher heureuſement d'un beau fils, je vous en ai bien voulu advertir par cette Lettre, afin que vous en faſſiez part à mes ſerviteurs qui ſont par delà, & autres que vous connoîtrez affectionner mon contentement, & n'étant la préſente pour

pour autre effet, je prie Dieu, Monsieur de la Boderie, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

De Fontainebleau le 26. d'Avril 1608.

LXXI. LETTRE

De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

Le principal sujet de la présente, après avoir accusé la reception des votres du 8. & 17. de ce mois, est pour vous donner la bonne nouvelle de l'heureux accouchement de la Reyne d'un beau fils aujourd'hui sur les neuf heures du matin, avec un aussi grand contentement de leurs Majestez, qu'applaudissement universel de ceux qui ont justement part à cette allegresse publique. Nous en avons maintenant trois qu'il faut prier Dieu être l'asseurance & l'affermissement du repos, que le Pere, avec travail & peril, nous a procuré. Voilà dequoi faire des alliances, tant de fils, que de filles étrangeres, & surtout avec les Roys d'Angleterre & d'Espagne qui n'en manquent pas de leur côté. Il ne tiendra pas à nous quand les choses se présenteront avec franchise & apparence d'utilité reciproque. Nous avons remarqué la réponse qui a été faite de nouveau au Sieur Carron

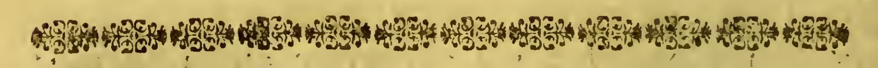
par le Comte de Salisbury ſur le ſujet de la Ligue, dont il eſt queſtion, qui nous plaît, pourvû qu'elle ſoit ſuivie des effets, qui s'en doivent attendre, & qui tournent à l'advantage commun des uns & des autres; mais puiſque ledit Roy ne trouve pas bon que ſes Miniſtres qui ſont en Hollande en ſoient médiatement & conjointement avec les notres, & qu'il déſire au préalable voir une fin au préſent traité pour ſe regler en l'autre, nous ne l'en preſſerons point; autrement la ſoudaine & uſitée convoitiſe de laquelle il a uſé par ſa réponſe à l'endroit dudit Sieur Carron ſur les points dont il l'a requis, témoignent quelque changement en leur déliberation & conduite ordinaire, ou pour avoir reçeu un mécontement du côté d'Eſpagne ou des Archiducs, ou avec deſſein de faire connoître aux Etats & à nous qu'ils ont envie de les abandonner en la préſente condition de leurs affaires: mais c'eſt qu'ils veulent auſſi faire valoir leur marchandiſe avec plus de cérémonie que nous. Ils obſervent notre proceder envers & où il faut delier la bourſe & les ſecourir de préſens. En effet ils marchent ſur nos pas plus par jalouſie de notre bonne correſpondance, que par vraye inclination de les aſſiſter; car en ſomme, les Anglois quelque bonne mine qu'ils faſſent, apprehendent les Eſpagnols, & ne veulent être troublez d'eux en la joüiſſance de leur repos, deſorte qu'il y a apparence qu'ils mettront peine d'obſerver, & il faut ainſi dire, plûtôt

plûtôt une espece de neutralité avec les Espagnols & les Provinces-Unies, que de se declarer plus ouvertement d'une part & d'autre. Vous avez bien fait de vous mocquer de l'insolence de ces Comediens, avec la mesure que vous y avez tenuë, puisque le Roy Breton n'y a pas été en plus grande consideration. Vous n'en devez pas faire plus grand ressentiment, encore je vous asseure qu'on ait trouvé deçà cette procedure bien audacieuse. On a eu plaisir aux advis que vous avez envoyez du progez des Hollandois sur la conjoncture du debat & contestation de cet article, pour lequel le Cordelier a passé depuis quelques jours, s'en allant en Espagne, pourvû, à ce qu'il dit, de raisons pour induire ledit Roy & son Conseil à s'y accorder en la forme qu'ils ont projettée avec les communs Députez sous son bon plaisir, de laquelle vous aurez ici copie. Il se promet bonne issuë du gros de la négociation, si ce point peut être accordé, encore qu'au differend des Limites, du trafic des Provinces & autres qui ont été jà proposez, il se rencontre plusieurs difficultez: mais le Moine ne desespere de rien, pourvû qu'il plaise au Roy continuer l'assistance de son authorité à l'endroit de Messieurs les Etats, qu'il reconnoit jusqu'à présent avoir très utile à l'avancement d'icelle. Nous avons écrit à Roüen pour adviser à l'établissement de ces Conservateurs suivant notre Traité; nous vous ferons sçavoir la réponse qu'en recevrons, afin de part &

 d'autre,

d'autre, & en même temps, pareil ordre soit observé; cependant vous aurez ci-joint celle qui a été faite, au mémoire qu'a depuis peu presenté l'Ambassadeur d'Angleterre, afin qu'en soyez informé & en puissiez rendre compte quand besoin sera. Nous attendions selon vos Lettres que M. de Wimes nous parleroit à ce sujet que nous mandez, plus amplement & ouvertement qu'il n'a fait, mais à ce que nous voyons par ce qu'il nous a declaré librement, sa charge n'est qu'assez générale. Il ne tiendroit pas à lui que les affaires n'allassent mieux entre nos Maitres.

Du même lieu & jour.



LXXII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

VOus verrez par la Lettre du Roy, ce qui est de son intention touchant les langages que lui a tenus de lui même le Sieur Guinetrot. Sa Majesté fait bien connoître par icelle qu'elle ne tient pas son cœur, qu'elle n'est vindicative, & desire & seroit très contente qu'on voulût répondre à la franchise de son amitié; sur tout elle ne veut être mal avec les Dames qu'elle honore & cherit encore plus que jamais. Si donc cette

te Reyne a envie de se bien remettre avec elle, elle ne peut rencontrer meilleure & plus honorable opportunité que la présente. Nous reconnoîtrons bien de la façon qu'elle recevra cet office, si elle desire autant la reprise de bonne intelligence comme ledit Sieur de Guinetrot veut qu'on le croye ; & en donne des asseurances si grandes, qu'il est cause que le Roy a pris le conseil & déliberation contenus en ladite Lettre. Il a écrit le semblable par delà, afin que l'on reconnoisse que nous y marchons sincerement. Ce ne seroit pas peu gagner en son passage s'il pouvoit être cause de renoüer une bonne correspondance avec ladite Reyne qui a credit & authorité en ce qu'elle entreprend par l'indulgence de son mari, autant que par autres artifices ; & s'il ne tient qu'à bien parler du Comte de Salisbury qu'il nous soit favorable, ce n'est chose qui coute beaucoup ; car quand il en est besoin, vous sçavez que notre Maître y est sçavant, & qu'il ne s'y épargne pas. Puisque la goute a attaqué le Roy Breton, elle a la mine de le venir revoir souvent, & lui la traiter ainsi qu'elle demande ; nous prévoyons enfin qu'il arrivera du mal en Angleterre de ces schismes nouvellement suscitez, auxquels ledit Roy sera très bien conseillé de ne vouloir remedier par la force ni le sang, dont le mauvais exemple est assés proche & réçent en ces quartiers ; mais c'est une épine que difficilement il se tirera du pied, quelque expedient qu'il y employe.

Il vaut mieux laiſſer ſolliciter Madame de Guiſe ſa pêcherie toute ſeule, puiſque vous n'en avez point été requis, ni eu commandement de l'aſſiſter. Nous croyons que c'eſt bon conſeil de n'avoir delivré la Lettre de Levant; il y a longtemps que M. de Salignac nous écrit de faire repreſenter au Roy Breton l'inſolente procedure de ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople, mais nous nous en ſommes abſtenus, eſtimant que ce ſeroit plûtôt leur donner occaſion de l'accroître. Vous devez remercier ledit Roy des Daims qu'il a envoyez au nôtre, qui ont été trouvez très beaux, & lui dire, qu'en contre-change ſa Majeſté lui envoyera deux Autruches ainſi qu'il a deſiré. M. de Vitry m'a dit quoi y joindra auſſi quelques Marcaſſins. Voilà comme ces deux Roys s'entretiennent. Bientôt après la reception de votre derniere du 26. du paſſé, l'Ambaſſadeur d'Angleterre a demandé audiance, principalement ſur le ſujet de ces nouveaux mémoires qui lui ont été envoyez, qui ſeront vûs par M. le Chancelier & par M. de Boiſſiſe; ce n'eſt pas argent prêt pour tout cela. Nous avons mis auſſi entre les mains de ce dernier la réponſe que nous avons euë de Roüen & les remontrances que font les Marchands de ladite Ville touchant l'établiſſement des Conſervateurs du Commerce. Nous vous donnerons advis de ce qui y aura été reſolu. M. de Berny nous écrit lui avoir été dit par un Courier venant de Hollande à Bruxelles
que

que M. Jeannin étoit parti de la Haye le 1. de ce mois pour paſſer en France, de ſorte que nous l'attendons dans peu de jours; car le Roy lui avoit mandé qu'il trouve bon ce ſien paſſage pour quelque temps durant ces incertitudes, & l'attente du Cordelier qui eſt allé en Eſpagne; pourveu que ſon abſence ſoit jugée par lui ne pouvoir préjudicier au bien de ſon ſervice. Sa préſence auſſi éclaircira beaucoup de particularitez que la plume ne peut ſi nettement repreſenter. Le Roy pour donner plus de contentement à la Reyne d'Angleterre permettra au Prince de Joinville d'y faire une ſecond voyage; mais ſa Majeſté en veut être priée par lui. J'eſtime auſſi que celui-ci reconnoiſſant ce ſien deſir ne manquera d'y ſatisfaire. Vous voyez, comme pour mieux étraindre cette reconciliation, ſa dite Majeſté fait état de la convier d'être maraine de notre troiſiéme Prince, avec la Republique de Veniſe; mais nous en doutons à cauſe de la Reyne Marguerite qui l'eſt de Monſeigneur d'Orleans.

De Paris ce 9. de May 1608.

LXXIII. LETTRE

DU ROY HENRY IV.

MOnſieur de la Boderie, je vous fais la préſente à part pour vous informer de certains

tains propos que le Sieur de Guinetrot m'a tenus depuis qu'il eſt arrivé auprès de moy, concernant la Reyne d'Angleterre ma bonne Sœur & Couſine, & ma réponſe ſur iceux; enſemble ce que je veux que vous faſſiez par delà enſuite de ce qui s'eſt paſſé. Vous ſçaurez donc que ledit Guinetrot m'auroit dit que l'inclination de ladite Dame avoit toûjours été de m'aimer par deſſus tous autres, pour la bonne opinion qu'elle avoit de moi, & l'eſtime qu'elle faiſoit de mon amitié; mais qu'on lui avoit fait divers rapports, qui lui avoient donné ſujet de croire que je ne lui portois l'affection qu'elle s'étoit promiſe & qu'elle méritoit; de façon qu'ayant demeuré trop longtemps en cette opinion, ſans avoir été éclaircie du contraire, au lieu de perſeverer en ſa bonne volonté envers moi, elle auroit veritablement tourné ſes penſées & affections en faveur d'autres, ce qui avoit engendré pluſieurs effets qui m'avoient été peu agréables, & avoient encore plus déplu aux vrais ſerviteurs de nos deux Couronnes. A cela ledit Guinetrot diſoit qu'il étoit facile d'y remedier de la part de ladite Dame en lui faiſant reprendre les premiers erres de ſon inclination envers moi, ſi de mon côté je voulois m'y diſpoſer & faire ce que moi-même je jugerois convenable pour cet effet, comme j'avois reconnu lorſque leur Ambaſſadeur ici reſident, advertit la Reyne de ce que je lui avois dit touchant leſdits rapports que je lui avois aſſeuré qu'ils étoient faux &
qu'ils

qu'ils avoient été malicieusement controuvez par les envieux de notre amitié & de notre prosperité, disant qu'elle reçeut cette mienne déclaration avec tant d'allegresse & contentement, qu'elle la manifesta à tous ses serviteurs & resolut à l'heure même de m'en remercier par une Lettre qu'elle m'écrivit de sa main, que ledit Guinetrot dit avoir veuë & leuë, & dont il devoit être porteur. Il asseure que j'en eusse reçeu tout contentement, mais que ladite Dame retint & rompit ladite Lettre sur l'advis que lui fut donné bientôt après des propos que j'avois tenus audit Ambassadeur sur le mécontentement & deplaisir que je reçeus, quand je sçeus qu'elle préferoit à vous l'Ambassadeur d'Espagne à son dernier Ballet; que maintenant je pouvois reparer le passé, si je voulois de nouveau asseurer ladite Reyne de mon amitié & lui donner occasion de croire que veritablement je desirois la sienne & sa bonne grace; là-dessus je répondis que j'entendrois & satisferois toûjours très volontiers, sçachant très bien l'honneur qui devoit être rendu aux Dames, & surtout au mérite de ladite Reyne qui est doüée de toutes sortes de perfections; étant certain que jamais je n'avois parlé d'elle en autres termes qua je devois & étoient deus à ses mérites; confesserois librement, si j'étois tombé en cette faute, que je me serois grandement oublié, mais que nos communs envieux avoient inventé lesdits rapports pour s'en avantager. Bien advoüai-je n'avoir été sans jalousie

jalousie quand j'avois veu que ladite Reyne en aimoit d'autres & les favorisoit plus que moi, ne me pouvant persuader qu'elle creût pouvoir être mieux servie & honorée d'eux que de moi, ayant jusqu'à présent rendu plus de preuves qu'eux de ma valeur & mérite au service des Dames; que j'étois encore prêt de me mettre en tout devoir d'acquerir de nouveau sa bonne grace par toutes sortes de services & de recherches dignes d'elle, & sans avoir égard au passé la suppliois par Lettres de me recevoir pour son Chevalier & Serviteur, & d'éprouver mon affection quand je sçaurois qu'elle auroit mes offres agréables & les accepteroit aussi volontiers que de bon cœur je les lui offrois. Ledit Guinetrot me supplia lui permettre d'écrire à ladite Reyne, me répondant qu'elle en recevroit une extrême joye & consolation & qu'il y seroit répondu par elle à mon contentement; ce que j'approuvai, & lui dis que je vous commanderois tenir dès à présent pareil langage de ma part à ladite Dame, & de confirmer l'advis qu'il lui en donneroit. Ce sera donc le sujet de la présente & le commandement que je vous ferai par icelle, que vous executerez avec telle discretion & opportunité que ma bonne & sincere intention soit admise & reçeuë pour le prix qu'elle mérite. J'ai encore voulu fortifier cette action d'une autre ouverture que j'ai faite de ma propre bouche, premierement audit Guinetrot, depuis à leur Ambassadeur sur la naissance du der-

dernier fils que Dieu ma donné le jour de St. Marc qui eſt paſſé, qui eſt telle que je leur ai dit, que j'ai deſir de prier ladite Reyne de vouloir être maraine de mon dit fils en ſon Baptême, & appeller avec elle la Republique de Veniſe, afin de l'obliger à ſervir ladite Dame, & affectionner ladite Republique après moi, & comme moi; & que j'en rechercherois volontiers l'un & l'autre, quand je ſçaurois que ladite Dame l'auroit agréable, les ayant priez de s'en informer & m'en éclaircir; adjoûtant que j'avois ci-devant deſtiné pour mon fils d'Orleans la Reyne Marguerite ma ſœur, & les Ligues Suiſſes. Leſdits Ambaſſadeur, & Guinetrot ont fait démonſtration de bien recevoir ladite ouverture; toutefois ils m'ont laiſſé quelque doute de l'approbation d'icelle, à cauſe de la préſçeance d'entre leſdites Reynes; tellement que vous n'en parlerez encore de ma part à perſonne par delà, mais mettrez peine de découvrir ce que ladite Reyne en ſentira ſur l'advis que ledit Ambaſſadeur, & Guinetrot en donneront, afin de m'en advertir, comme vous ferez de toutes les circonſtances que vous marquerez en tout ce qui ſe dira & fera touchant la ſuſdite reconciliation & recherches d'amitié entre ladite Dame & moi, qui prie Dieu, &c.

Du même jour & lieu.

LXXIV.

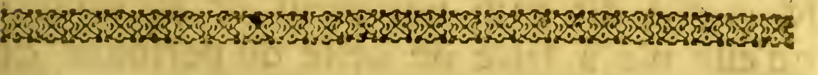
LXXIV. LETTRE
DU ROY HENRY IV.

MOnſieur de la Boderie, j'ai fait pourvoir à l'entiere obſervation du Traité de Commerce conclu en l'année 1605., comme vous avez ſçeu par ci-devant, & verrez par le mémoire que je vous envoye, & par ce que l'Ambaſſadeur du Roy Breton, mon bon Frere, m'a fait entendre, qu'il a été par delà entierement ſatisfait audit Traité; bien que nos ſujets de Normandie & Bretagne ſe plaignent d'être maltraitez aux Pays dudit Roy, & qu'il ſe leve ſur eux des impoſitions nouvelles, maintenant que ledit Ambaſſadeur m'a fait inſtance pour la revocation de quelques impots qui ſe levent ſur les Anglois, il a été, comme dit eſt, ſatisfait au contenu dudit Traité. Parce qu'il eſt porté par icelui qu'il ſera établi en la Ville de Londres des Conſervateurs dudit Commerce, vous me ferez ſervice très agréable de choiſir pour cet effet deux Marchands François, gens de bien, experimentez au fait dudit Commerce, & s'il eſt poſſible qu'ils ne ſoient naturaliſez audit Pays, leſquels en vertu du pouvoir qui leur en ſera par vous donné seront authoriſez à exercer la charge de Conſervateurs avec ceux qui y ſeront commis par mondit Frere; me donnant auſſi advis de leurs

noms

noms & qualitez, quand le choix & établissement en aura été par vous fait.

De Fontainebleau le 11. *de Juin* 1608.



LXXV. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

CE que nous apprenons par votre Lettre du 24. du mois passé, vous avoir declaré de sa bonne volonté le Comte de Salisbury sur le sujet de la reconciliation entre le Roy notre Maître & la Reyne Bretonne sa Maîtresse; nous a été confirmé presque en mêmes termes par les Lettres que ledit Comte en a écrites au Sieur Guinetrot, de laquelle pourveu qu'elle soit franche & de durée, je vous asseure qu'on a deliberé de faire état: mais vous sçavez si nous avons occasion jusqu'à présent d'en douter, s'étant passé même depuis quelque temps en deça plusieurs occurrences qui nous en ont rendu peu de preuve. Nous ne serons jamais des derniers à lever ces ombrages quand nous connoîtrons qu'on y veuille répondre avec sincerité. C'est notre commun advantage d'en user ainsi en la diminution de ceux qui sont jaloux de notre union & prosperité. Ladite Reyne a écrit une autre Lettre audit Guinetrot,

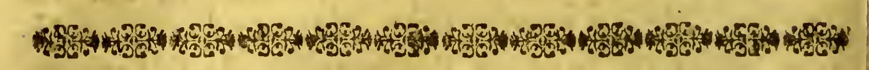
par laquelle elle desavouë les langages qu'il a tenus au Roy, s'il l'a fait de sa part: bien, dit elle, si sa Majesté desire son amitié qu'elle y répondra très volontiers de la sienne. Mais elle dit aussi fierement & clairement qu'elle n'a à faire de celle de personne du monde, & veut bien qu'on sache qu'elle l'entend. Mais nous ne nous arrêtons point à cela, y ayant toûjours honneur à rechercher les bonnes graces des Dames, nous voyons bien par ce que nous representez & le conseil que vous a donné ledit Roy, qu'elle ne fera difficulté d'être maraine de M. le Duc d'Anjou, à quoi le Comte de Salisbury a voulu faire connoître qu'il n'est inutile. C'est chose qui n'est encore si pressée; nous avons loisir de déliberer de la forme qu'il conviendra y observer pour contenter ladite Reyne sur les empêchemens que ledit Comte a mis en avant; mais en tout cas, il est aisé à juger que la mention en ce que lui diriez du Sieur Guinetrot ne lui feroit trop agréable. Il s'en faudra abstenir même si lui écrivons. Nous ne parlerons point aussi à elle de M. le Prince de Joinville pour les considerations portées par votre Lettre. Nous avons pourveu dès-à-présent à l'établissement des Conservateurs du Commerce suivant le Traité, & ce que nous a dit l'Ambassadeur d'Angleterre, le semblable avoir été fait par delà. Nous vous envoyons les mémoires de ce qui a été ordonné afin qu'en étant informé, vous jugiez mieux de ce qu'ils y doivent apporter de leur

côté

côté. Vous avez jà ſçeu la prolongation de Trêve qui a été faite aux Pays-Bas pour le reſte de cette année, & la condition que les Etats y ont appoſée; que ſi dans la fin de Juillet, ils ne tomboient d'accord des articles dont ils ſont en different, ils ſe ſepareront & rompront leur négociation. Nous n'avons pas opinion qu'après deux mois expirez ils faſſent tant les mauvais; encore qu'ils ne conviennent enſemble. Ca été un expedient qu'ils ont trainé pour couvrir aucunement la honte de cette prolongation, laquelle nous eſt fort ſuſpecte; & ne peut enfin que tourner à leur préjudice. C'eſt auſſi le deſſein de leurs adverſaires de gagner temps, de les accoûtumer à l'aiſe & au repos, & s'acquerir dans leur Etat des avantages qui ſervent à avoir meilleur marché d'eux quand on en viendra à la concluſion. Ce Cordelier cependant eſt encore retenu en Eſpagne, pour adviſer maintenant avec plus de commodité à la réponſe qu'il doit rapporter. Il ſe louë de l'accueil que lui ont fait le Roy & la Reyne d'Eſpagne, & ſe plaint d'ailleurs du Duc de Lerme, & d'autres Miniſtres de ladite Cour. Ils ont dit à nôtre Ambaſſadeur qu'ils nous envoyeront bientôt Dom Pedro de Tolede. Nous apprenons que c'eſt pour faire ouverture d'alliance; mais nous croyons encore plus que c'eſt pour nous amadoüer, & ſous cette eſperance, laiſſer miner Meſſieurs les Etats.

Il suffit de connoître leur ruse ordinaire pour s'en garentir, nous l'entendrons parler.

Du même jour & lieu.



LXXVI. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

LE Roy a eu plaisir d'apprendre par vos Lettres du 15. que le Roy Breton son bon Frére ait fait les démonstrations, que vous mandez, d'allegresses & rejouissances de la nouvelle que lui avez portée, à son festin, de la naissance de M. le Duc d'Anjou (ainsi a-t-il été nommé) où elle a été si solemnellement reçeuë & célébrée par cette bonne & honorable compagnie. Vous avez sçeu depuis, par l'arrivée du Sieur Vertau, comme sa Majesté desire de faire choix de cette Reyne pour être la maraine de ce petit Prince, conjoinctement avec la Republique de Venise, dont elle s'est jà fait entendre à cet Ambassadeur. Que si son mary a bonne volonté de satisfaire à l'office qu'il vous semble avoir couvertement recherché, demandant si notre Maître feroit les Baptêmes des deux derniers, nous estimons qu'il en peut très à propos embrasser l'occasion, parce que nous desirons de ladite Reyne sa femme, cet

cet office accompli par lui ou par elle étant indifferent & pouvant produire le même effet qui sera toûjours utile & honorable aux parties. Nous attendrons donc d'être éclaircis de la façon que vous jugerez de leur desir & inclination pour le regard de la susdite proposition. Nous avons veu les changemens de votre Cour & la continuation de la faveur que fait ce Prince au Comte de Salisbury qu'il a élevé à la charge de Grand Trésorier de son propre mouvement, & sans que l'autre en ait daigné faire la poursuite, se sentant suffisamment porté des bonnes graces de son Maître. Mais ils fera sagement de retenir la surintendance de celle de Secretaire, qui lui a acquis le crédit & l'autorité qu'il possede, se servant pour ce de l'exemple de feu son Pere qui ne se trouva pas bien de l'avoir remise entierement au pouvoir de feu Walsingham. Nous voyons en somme que le Roy d'Angleterre sera gouverné & conduit par son Conseil, & qu'il prend un train, (entendu celui que prend son Roy) de faire tout à sa guise avec plus de puissance que jamais, si ce n'est que le fils qui commence à sentir son cœur, reconnoissant possible la trop grande facilité du Pere, ne puisse être si indulgent en son endroit, conforté à ce faire par les envies & jalousies que suscite ordinairement un credit extraordinaire. C'est donc à lui qu'il faut sacrifier, qui veut faire ses affaires en Angleterre. Quant à nous, nous ne sommes pas en condition d'en

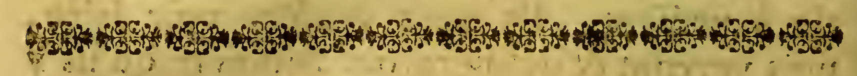
faire recherche avec affectation; mais je vous assure, s'ils témoignoient quelque franchise en leurs actions, que nous serions très prompts à nous lier avec eux d'étroite intelligence, toutefois nous ne reconnoissons pas par la réponse que ledit Comte a faite au Sieur Carron sur ce sujet, qu'ils ayent envie seulement de faire la moitié du chemin; ains (ce semble) comme vous avez fort bien dit audit Sieur Carron, que ce n'est la coûtume ni la bienséance que nos filles fassent l'amour à leurs Princes, ce que nous ne sçaurions approuver. Il est mieux par consequent de ne passer pour cette heure plus avant avec eux, puisque l'âge de nos Princes & Princesses ne presse encore, ni graces à Dieu aucune autre nécessité; comme ils sont eux du côté d'Irlande pour cette entreprise du parent du Comte de Thyrone laquelle si elle est véritable, nous jugeons de deçà comme vous, d'autant perilleuse que les moyens & autres expediens manquent audit Roy pour s'y opposer avec honneur & advantage: il faut en voir le progrez Mais cette partie de quatre-cens-mille-livre reçeuë par l'Ambassadeur d'Espagne, doi être suspecte; & sommes tous étonnez qu semblables Ministres pratiquent cette form si impunement au sçeu d'un chacun. Ils l continueront néanmoins, sachant & ayan trop souvent éprouvé que ledit Roy ne s'e émeût davantage. M. de Berny confirm que d'Anvers on a fait tenir à Londres cir

quan

quante mille écus, qui ſont peut être partie deſdits quatre-cens-mille-livres ; deſorte que c'eſt choſe qui ſe dit ainſi publiquement, & ſemble que telles façons leur doivent tourner en coûtume. Leur Ambaſſadeur qui reſide en Eſpagne reçoit ſa penſion annuelle dudit Roy, ainſi qu'on nous dit, qui eſt ſuffiſante pour l'entretenir ſans faire venir autre ſecours d'Angleterre. Il faut bien dire, que le Roy d'Eſpagne ayant tant de principaux ſerviteurs de celui d'Angleterre à ſa devotion en peut tirer en temps & lieu grande utilité, ſi aucune ſe peut tirer de ce côté-là. Nous reconnoiſſons le Comte de Salisbury demeurer en ces belles qualitez, ſur ce que le Sieur Carron, ſuivant la charge à lui donnée par le Sieur Barneveld, ce qu'apprenons par vos Lettres du 14., lui a fait entendre. Cette réponſe confirme le jugement que nous avions toûjours fait de leur intention, & du deſſein de leur conduite à l'endroit des Etats des Provinces-Unies au Traité qui ſe négotie à préſent. Ils nous veulent voir faire, puis verront & déliberéront à loiſir ce qu'ils y contribueront, pour nous laiſſer après ſeuls ſoûtenir l'envie, la dépenſe, les perils & la rupture. Mais nous nous garderons bien d'en courre le hazard, & d'affermir leur repos & ſeureté avec notre dommage. Vous aurez maintenant appris comme les vents ont été ſi contraires à M. Jeannin, qu'il a été contraint de retourner à la Haye, après avoir été tourmenté ſur mer quatre jours, &

cela l'a fait ceder à la priere qui lui a été faite pour la continuation de son sejour de la part de Messieurs des Etats, & de celle des Ministres des Princes étrangers, sur l'incertitude du retour du Cordelier, que les Députez de l'Archiduc asseuroient devoir être à la fin de ce mois. Mais nous avons opinion que le terme sera prolongé, tant l'affaire dont il est question est importante & mérite une bonne consultation. En achevant la présente, l'Ambassadeur d'Angleterre m'est venu trouver, après avoir eu audience ce matin du Roy. Il revient toûjours, comme vous avez dit, à ses dettes, & desire d'être éclairci de quelques points & prétentions, qui n'ont été vuidez en ses premieres instances ; nous les examinerons de nouveau. Mais il éclaircira bien l'affaire s'il tire argent de nous, encore qu'il nous fasse paroître son Maître en avoir bon besoin.

De Fontainebleau ce 26. de May 1608.



LXXVII. LETTRE DU ROY HENRY IV.

MOnsieur de la Boderie, j'ai consideré les langages que vous a tenus la Reyne Bretonne, lors que vous l'allates dernierement visiter, pour sonder qu'elle seroit son intention sur la semonce que je desirois lui être faite

faite par vous de ma part, pour tenir sur les saints fonds de Baptême mon fils le Duc d'Anjou, conjoinctement avec la Republique de Venise; & pareillement ce qu'elle a écrit en même temps au Sieur Guinetrot, presque conforme à ce qu'elle vous en avoit declaré. J'advouë que l'une & l'autre eût pû faire changer cette déliberation en un esprit qui n'eut eu connoissance de l'humeur ordinaire des Dames & principalement de celle de ladite Reyne, à l'alteration de laquelle j'estime y avoir plus d'honneur & de grace à un Cavalier de ne s'arrêter, que de se picquer de tels ressentimens; au moyen dequoi je veux qu'en lui présentant la Lettre de créance que je lui écris sur ce sujet, vous lui declariez l'état singulier que j'ai toûjours fait de son mérite, égal au desir que j'ai eu de rechercher ses bonnes graces par les services que mon affection & sa vertu me convient de lui rendre; qu'en général j'ai bien fait profession d'honorer les Dames, mais que les rares parties & qualitez qui reluisent en sa personne m'obligent à desirer les occasions de la servir plus particulierement que nulle autre. Pour preuve de cette mienne inclination, de laquelle la continuation me sera aussi chere que très agréable, je la prie d'être maraine de mon fils le Duc d'Anjou, afin que recevant cette faveur de ses mains, il se rende un jour d'autant plus susceptible de l'éducation que je lui donnerai de l'honorer & servir à l'exemple du Pe-

re ; & d'autant que j'ai appris qu'elle faisoit difficulté sur la présçeance qu'elle apprehendoit de ma Sœur la Reyne Marguerite maraine de mon fils le Duc d'Orleans ; pour joüir de ce contentement, je pourvoirai que la Cérémonie desdits Baptêmes soit separée & distinguée de quelques jours pour y observer la difference qu'elle a montré desirer. Vous lui direz aussi que j'ai commandé à mon Ambassadeur resident à Venise de faire pareil office à l'endroit de ces Seigneurs, pour être parain de mon dit fils d'Anjou, desquels j'ai fait élection comme de nos amis communs, & qui je m'assure recevront ce témoignage présent à gage pour l'advenir de notre amitié. Vous accomplirez donc cette charge, avec les termes plus convenables que vous pourrez adviser, pour lui donner asseurance de ma bonne volonté, & prendre celle de la sienne en mon endroit, telle que je la desire.

De Fontainebleau le 28. Juin 1608.

LXXVIII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

VOus recevez par la depêche du Roy le commandement de présenter le service de sa Majesté à la Reyne Bretonne, & de la convier

convier au Baptême de M. d'Anjou. Je desire qu'elle reçoive l'un & l'autre, comme le Sieur Guinetrot nous a donné esperance, afin que nous vivions à l'advenir en meilleure intelligence, sinon en effet, au moins en apparence, que nous n'avons fait ci-devant; car cela peut être utile à l'une & à l'autre Couronne. Nous célébrerons lesdits Baptêmes à divers jours; de façon que ladite Reyne aura sujet de demeurer contente pour ce regard, suivant la proposition que le Comte de Salisbury vous en a faite. Comme nous sommes encore incertains du temps que nous ferons lesdits Baptêmes, il ne sera jà besoin qu'ils se mettent encore en peine par delà de choisir celui par lequel ils voudront envoyer cette commission à Madame la Princesse de Conty; & vous tiendrons adverti du temps qu'il le conviendra faire; mais je crains bien que le fait des dettes nous broüille bien davantage, que le comperage ne nous ralliera; car notre intention n'est pas de payer ce que l'on nous demande. Premierement nous soutenons que nous ne devons rien, parce que nous avons mis plus d'argent pour eux en Hollande, que ne monte la somme qu'ils verifient que nous leur devons, d'autant que nous disons que les Etats & Roles de montres & comptes qu'ils nous representent des deniers qu'ils ont deboursez, & payemens qu'ils ont faits, qui ne sont certifiez des Officiers du Roy, ni expediez avec nous, ne sont recevables, pour verifier

comme

comme il convient l'emploi desdits deniers pour le compte & service du Roy. Secondement nous disons, & est vrai, que leurs gens ont quasi vécu à discretion aux dépens de la France tant qu'ils y ont servi. Tiercement, il est certain que l'Angleterre a tiré profit & advantage du secours qu'elle a départi à la France en sa nécessité, & finalement nous estimons que leur baillant notre argent, nous ne les aurons pas pour cela amis plus entiers, & asseurez, que quand nous ne leur en baillerons point sur cela. Nous avons rappellé M. Jeannin, reconnoissant qu'il ne servoit plus où il étoit, que d'abuser les Etats des Provinces-Unies, autorisant des conseils que sa Majesté juge qui leur sont dommageables & de faire payer les fautes des autres; tant cette derniere prolongation de Trêve a deplû à sa Majesté; joint que nous avons opinion que ceux qui l'ont moyennée en composeront & feront recevoir encore une autre à la fin de celle-ci, quelque protestation du contraire que l'on aye faite. Nous sçavons que c'est le but auquel tend ce Conseil d'Espagne, duquel il sera difficile que lesdits Etats se défendent, étant si avant engagez en cette Paix, & ayant si peu de moyen d'avoir recours à la Guerre qu'ils ont: étant certain que les Espagnols veulent se dedire du point de la souveraineté avec lequel ils les ont endormis & aveuglez; car ayant reconnu leur perte & les défauts qu'il y a parmi eux, ils les prisent beaucoup

coup moins qu'ils ne faisoient, & n'obmettent rien à faire aussi à l'endroit de leurs voisins pour les dégouter de leur alliance & assistance ; à quoi lesdits Sieurs les Etats ne travaillent de s'opposer comme ils devroient, vous sçavez qu'ils sement par delà leurs doublons sans épargne, & le fruit qu'ils en recueillent. Je ne sçais s'ils en repandent par deçà à proportion, mais ils ne parlent néanmoins que de traiter avec nous des alliances nouvelles & unir ces deux Couronnes en une amitié perdurable & indissoluble. Quant à nous nous garderons de nous méprendre autant que nous pourrons. Mais vous sçavez que c'est une très grande imprudence que de ne sçavoir prendre parti aux affaires du monde. Nous voyons l'état que nous pouvons faire des Anglois, nous considerons la condition présente des Etats, l'instabilité & incertitude de leur volonté & foi, que nous avons éprouvée lors que nous le méritions le moins; nous sçavons aussi que nous pouvons, graces à Dieu, subsister & nous maintenir de nous mêmes, & n'ignorons les forces de nos voisins, qu'elle est leur intelligence & quels effets elle peut produire entre eux & contre nous. Cela étant, nous voulons & devons nous résoudre & prendre quelque parti qui nous soit utile, s'il est possible pour l'advenir, comme pour le présent ; c'est-à-dire le moins mauvais & onereux. On dit, que les Espagnols envoyeront ici Dom Pedro de Tolede. Pour cela ils se contenteront d'en

d'en faire courre le bruit ; je vous asseure qu'ils n'en sont recherchez ni sollicitez de notre part ; comme vous pouvez certifier qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent. Le Pape est autheur, ce semble, de ce conseil ; mais c'est après avoir été requis d'Espagne d'en faire l'ouverture ; & d'en entreprendre la conduite. Ce que ce voyage produira, je ne sçais pas ; mais vous puis je asseurer dès à présent, que le Roy ne fera rien d'indigne de lui, c'est-à-dire, de sa foi & reputation, non plus que de sa prudence. Cependant la maison d'Autriche rétablira sa grandeur & son authorité en Allemagne, si elle peut, à la honte & aux dépens de l'Empire & liberté des Electeurs & des autres Princes d'icelui, le Pape & le Roy d'Espagne favorisant ouvertement les armes de Mathias ; auxquelles les Protestans Allemands ne s'opposent pas, craignant, sans fondement toutefois, qu'Albert ou Ferdinand prennent le premier lieu, comme les Espagnols leur en donnent martel. Cependant pour les rendre favorables audit Mathias qu'ils veulent établir, ne faut point que les Anglois doutent si les Espagnols peuvent joüir des Etats par amour ou par force, & rendre ledit Mathias paisible dans l'Empire, qu'ils ne jettent de l'huile sur le feu d'Irlande, où ailleurs, où ils pourront rendre à leurs voisins ce qu'ils leur ont prêté aux Pays-Bas : mais lesdits Anglois ne le verront ni croiront que quand ils le ressentiront. A présent lesdits Espagnols dressent

ſent en hâte une Armée Navale à Naples avec le Grand Duc & le Pape, qu'ils prétendent employer où en Albanie ou en la Morée, dont les Venitiens ſont en grande allarme, & arrivent à cette fin extraordinairement où en la Barbarie & nommement en la Rache. Voilà comment ils ne perdent point de temps, cependant que nous chaſſons & nous pourmenons en nos Jardins, & qu'ils repaiſſent les Etats de vanité. Voilà ce que vous aurez de moi pour ce coup, après vous avoir remercié de la faveur que vous avez faite au bon M. de Bongars, de laquelle il s'eſt loüé à tous les amis. Il a l'intention très ſincere, & ſçai que s'il étoit crû l'on ne donneroit à la maiſon d'Autriche le loiſir de faire ſes affaires comme elle l'a : mais il a un deſſein que je n'approuve, qui eſt de réünir tous les Princes & Etats Proteſtans, principalement de la Germanie ſous la Banniere du Roy Breton pour vuider leurs differends & controverſes en leur Religion ; Ce n'eſt pas un œuvre d'un jour, & néanmoins il n'eſt que bien à propos d'y avoir l'œil.

Du même jour & lieu.

LXXIX. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

NOnobſtant toutes les paroles & aigreurs de cette Reyne, nous ne laiſſons de la convier d'être notre maraine, avec la circonſpection qu'elle a deſirée ; de façon que nous eſtimons que cet office ſera bien reçeu. Ainſi le Roy vous commande de lui tenir de ſi beaux langages que n'en ſçauriez que bien eſperer ; ſi elle veut auſſi bien prendre notre bonne diſpoſition, qu'elle lui eſt offerte franchement, il y auroit bientôt entre nos Maîtres une bonne & utile correſpondance, car il n'y a rien d'ennemi en nous, & ſi quelque fois on y a apporté de la traverſe, c'eſt qu'on a été jaloux de cette union. Et d'autre côté qu'on a trop facilement ajoûté foy à de mauvais rapports, à quoi ſont ſujets les Grands Princes, pour être leurs intelligences ſuſpectes & perilleuſes à ceux qui conçoivent des deſſeins remuans. Si la Reyne veut commencer à ſe bien entendre avec nous par cette entrée, en voilà un beau ſujet, elle reconnoîtra que notre amitié eſt auſſi honorable & utile que celle qu'elle a cherie juſques à préſent. Le Roy a commis MM. de Boiſſiſe & Arnauld Intendant, pour feüilleter les

les mémoires des dettes qu'a préſentez de nouveau l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Il nous ſemble qu'on n'y peut proceder plus rondement, car c'eſt avec lui, où ſur le champ il eſt loiſible d'alleguer ſes raiſons; deſorte qu'il n'y a en ce fait aucune fuite; & ne ſçaurions qu'y faire ſi après cela leur neceſſité ou autre paſſion fait parler plus haut qu'ils devroient. Le Comte de Salisbury en jugera mieux quand ledit Ambaſſadeur lui aura fait ſçavoir comme le tout ſe ſera paſſé. Ce n'eſt pas le pis qui ſçauroit arriver qu'on n'ait point envoyé viſiter M. de Lorraine ſur le decès de M. ſon Pere. Vous ſçavez bien les conſiderations qui nous meuvent d'en parler ainſi. Tant mieux que ce Couſin du Sieur des Hayes ne ſoit venu ici que pour conſulter ſa ſanté; auſſi n'avons nous rien remarqué à ſa procedure, qui nous doive faire juger autrement. Nous laiſſerons donc faire choix des perſonnes plus propres pour être Conſervateurs du Commerce. Car deçà on y a jà accompli ce qui étoit requis de nous pour ce regard; mais il faudra bien prendre garde qu'ils ne grêvent nos Marchands par leurs nouvelles impoſitions, de quoi nous aurions ſujet & moyen de nous revancher. L'on a loüé la réponſe que vous avez faite audit Comte ſur les propos qui ſe ſont paſſez entre vous, qui ſont véritables, mais pour cela nous n'avons pas opinion qu'ils ſe reſolvent de faire eſſai du Conſeil que lui donniez pour ſe garentir des plaintes d'Eſpagne

& de Flandres. Cela fait qu'ils sont plu- modestes du côté d'Irlande, qu'ils ne seroient s'ils avoient bonne & étroite intelligence avec nous. Cette alienation fait qu'on entreprend par pratique plus volontiers; & que ci-après on l'entreprendra encore plus ouvertement, si l'opportunité s'en présente. Il leur est difficile de prendre telle resolution; tant ils craignent d'offenser l'Espagne, qui de son côté n'est pas si considerée. Ce Dom Pedro de Tolede n'étoit encore parti d'Espagne le 8. de ce mois, & disoit-on que son voyage étoit retardé pour lui être besoin de faire changer de livrées à son train, à cause de la mort de la mere de la Reyne d'Espagne; & outre cela il y avoit peine à lui fournir les frais de son voyage. Si le sujet d'icelui est tel qu'on nous dit, pour proposer des alliances, & qu'ils y marchent de bon pied, il ne faut douter que les Anglois n'en prennent allarme, & qu'ils ne nous en recherchent davantage; car ils sont jaloux de cette conjonction, comme ils sont de tout ce qu'ils estiment nous pouvoir avantager. M. Jeannin est maintenant arrivé à Paris, nous l'attendons dans deux jours en ce lieu, pour rendre compte bien particulier au Roy de tout ce qui s'est passé en son séjour de Hollande, il en aura bien le loisir devant que le Cordelier revienne, les derniers advis portant qu'il ne devoit être si-tôt depêché.

Du même lieu & jour.

LXXX. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

M. De Villeroy répond si clairement & particulierement à la Lettre que vous nous avez écrite du 2. de ce mois, que ce me feroit temerité d'y vouloir apporter du mien; je me contenterai de vous dire, qu'il vaut toûjours mieux s'entretenir avec le parti qui regne à présent, qu'avec celui qui a un si puissant adversaire dans le Royaume, & qui est plus contraire à nós desseins & inclinations. Je ne sçais pour cela si nous en devons beaucoup esperer, mais aussi ne gâtez vous rien faisant cet office de vous même, ou bien de la part d'un principal Ministre du Roy, desireux de la conservation du repos public & de l'amitié de ces deux Princes, laquelle bien considerée & entenduë peut être grandement utile à la Republique Chrêtienne & avantageuse à ces Couronnes. Tirez en ce que vous pourrez. Nous nous doutions bien que ce soudain depart de M. Jeannin (auquel j'ai rendu votre Lettre) donneroit l'allarme un peu chaude à nos voisins, & principalement aux Anglois qui ne peuvent voir chose extraordinaire en nous, par la-

 quelle

quelle ils s'estiment desavantagez, comme en cette venuë de Dom Pedro de Tolede qu'ils apprehendent devoir être cause de meilleure & plus étroite intelligence entre nous & les Espagnols; mais quelque opinion ou crainte qu'ils ayent, que les Etats par ce moyen soient pour bientôt décheoir, si ils ne prennent leur cause & défense autrement en main qu'ils n'ont fait du passé, nous n'estimons pas pour cela qu'ils s'en émeuvent davantage pour les secourir & assister au besoin plus fortement que devant. M. Jeannin a levé avant son partement les ombrages aux Etats, que quelques envieux du bien de leur Republique leur avoient voulu donner de la venuë de cet Espagnol, & les a laissez en bonne asseurance de l'amitié de sa Majesté, en laquelle aussi ils lui ont témoigné prendre entiere confiance. Nous n'avons point advis si ce Dom Pedro est parti d'Espagne, bien que le bruit commun le fasse jà entré en ce Royaume. On dit que le Cordelier sera de sa compagnie, il est attendu en bonne devotion des Hollandois, qui protestent ne vouloir passer le terme apposé à leur Trêve, qui est la fin de ce mois, si on ne sort d'affaire, reconnoissant de plus en plus que cette longueur leur est trop préjudiciable. Les nouveaux impots sur le plomb, & l'étain témoignent, comme beaucoup d'autres choses, leur nécessité. Celui du plomb rendra les couvertures de nos bâtimens plus cheres. Nous aviserons deçà, & nous vous man-

manderons bientôt ſi vous aurez à y faire quelques plaintes & remontrances.

Du même jour & lieu.



LXXXI. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

VOus ſçavez que nous vous avons ſouvent écrit d'aſſeurer le Roy Breton & ſes Miniſtres, & particulierement le Grand Tréſorier d'Angleterre qui eſt de preſent, que le Roy notre Maître n'avoit rien plus à cœur que de voir traiter avec lui une étroite intelligence & Conféderation des Etats, tant importante à ces deux Couronnes, que pour leur propre bien & avantage de leurs communs ſujets, avec charge expreſſe d'eſpier & embraſſer les occaſions & moyens qui pouvoient faciliter ce deſſein ; d'y diſpoſer & faire entrer ledit Roy, & nous ſçavons comme vous, que vous en avez fait votre devoir; mais que vous n'y avez rien gagné, tant vous les avez toûjours trouvez affectionnez à leur repos, fondé ſur leur neutralité & le peu de confiance qu'ils ont en nous. De fait, ils ſe ſont étudiez en leur conduite même depuis le Traité qu'ils ont fait avec l'Eſpagne, de faire connoître à tout le monde, que leurs

conseils sont separez des notres, qu'ils n'entendent nullement marcher par nos ornieres pour user du terme même de leur Ambassadeur resident ici, & si quelque fois ils ont fait contenance de n'avoir autre volonté, ils l'ont fait plus pour nous traverser, jaloux de notre prosperité, que pour nous seconder ou fortifier à bonne fin, ont flatté lesdits Espagnols, & les Archiducs, quand ils ont crû qu'ils étoient malcontents de nous, & n'ont perdu l'occasion de leur donner martel de nous pour les induire à préferer leur amitié à la notre; & lorsqu'il a été question de serrer le bouton avec les Etats pour une mutuelle conféderation, vous sçavez le refus qu'ils en ont fait; s'il a été parlé de mariage ensemble les Enfans de nos Maîtres, ils ont fait les froids, ont voulu nous en rendre demandeurs & poursuivans, sans toutefois nous donner sujet d'en bien esperer: si l'on a proposé d'assister les Etats pour les divertir de la Paix, ils ont refusé d'y entendre, & nous ont donné occasion de croire qu'ils desireroient nous y engager seuls pour s'en prévaloir après à notre dommage; Bref nous les avons tâtez & sondez, voire conviez par tous moyens d'entrer de bonne foi en Confederation & intelligence avec nous, devant & depuis leur susdit Traité d'Espagne pour nous opposer aux desseins d'Espagne à notre commun bien, connoissant être le plus vrai & asseuré moyen de faire l'un & l'autre avec l'honneur & seureté, & vous dirai, que nous avons

avons encore la même volonté ; car nous sçavons que c'est le plus seur chemin que nous avons sçeu choisir pour notre utilité commune. Nous avons fait venir ici le Sieur Jeannin, par ce que nous voyons qu'il ne servoit où il étoit, qu'à couvrir du nom & authorité du Roy, des conseils préjudiciables aux Etats, & honteux à leurs Alliez. Nous avons reconnu aussi, que nous ne pouvions acquerir par son entremise vers les Députez du Roy Breton aucune créance & intelligence pour le bien d'icelui, comme pour le notre. Sur cela le Pape nous a fait proposer des alliances nouvelles avec Espagne, & est l'envoi par deçà de Dom Pedro de Tolede exprès pour cet effet. L'on a aussi retardé le Cordelier, & avons découvert que le conseil d'Espagne voudroit se dédire s'il pouvoit de la cession de cette souveraineté desdits Provinces-Unies, de l'esperance & octroy de laquelle ils les ont jusques à present bercez. Nous estimons que l'un & l'autre comparoîtront & passeront ici dedans ce mois. Quand nous les aurons veus, nous pourrons mieux juger de leurs intentions ; mais je n'ai pas opinion qu'ils changent les notres. Nous sçavons, graces à Dieu, discerner le blanc d'avec le noir, le vrai honneur du faux, & le prévoyons, & reconnoissons que les affaires du monde sont en un état, qu'il faut par nécessité qu'elles changent bientôt de face. Les Provinces-Unies ne peuvent subsister d'elles mêmes, elles ne peuvent aussi obtenir

une Paix ſeure, ſi elles ſont abandonnées; deſorte qu'il faut, ou qu'elles l'acceptent à la diſcretion du Conſeil d'Eſpagne, ou que leurs Alliez prennent l'affirmative pour elles. L'Angleterre ne le veut ou peut faire, a-t-elle dit juſques à préſent; il n'eſt raiſonnable quand le pourrions, que nous en portaſſions ſeuls le faix. Quand nous diſons cela, les Anglois ne s'en émeuvent point, ſoit qu'ils croyent que nous ne laiſſerons à faire ſeuls ce devoir, ou qu'ils ſe ſoucient fort peu de ce que deviendront & feront leſdits Etats. Davantage, nous ne ſçavons quel biais nous devons prendre avec leſdits Anglois, à parler à eux. Si nous faiſons dire, que nous voulons préferer leur amitié à celle d'Eſpagne, ils l'attribuënt à feintiſe, ſans y correſpondre comme il convient; jaçoit que nous eſtimons que leur Roy Breton, juge bien que ce feroit leur plus ſeur pour eux mêmes d'en uſer autrement; tant y a, que nous avons aſſez de cauſe de nous défier nous ouvrant à eux, qu'ils eſſayeront de s'en advantager envers leſdits Eſpagnols à notre dommage; quoi étant je nous vois à la veille que nous ſerons contraints de prendre des partis tout contraires, je ne dirai à notre volonté; à quoi certes nous aurons regret, mais ce ſera peut-être quand il n'y aura plus de remede. Je vous prie, diſcourez en encore une fois avec le grand Tréſorier à cœur ouvert, ſi vous ne jugez à propos de le faire avec le Roy même. Nul autre après ces deux

deux n'eſt capable de tels propos, mais faites le comme de vous même, ou ſi bon vous ſemble en mon nom. Je ſçais bien que ledit Grand-Tréſorier n'aime pas les Eſpagnols, pour les épouſer, je deſire qu'il voye de moi le ſemblable; répondez en hardiment, & je ſçais auſſi que je puis ſervir ſon Roy en ſervant le mien; mais qu'il croye que les ennemis de ſa bonne fortune n'auroient l'audace, que nous avons appris qu'ils ont de dreſſer des parties contre lui, s'ils n'étoient fomentez du côté d'Eſpagne. Qu'il ſerve & conſeille ſon Maître où la raiſon & ſon honneur le requereront, & il les terraſſera facilement, car ce ſont gens de corruption & d'ignorance. Vous devez en ces occaſions lui témoigner combien notre Maître l'eſtime & l'état qu'il doit faire de ſon ſupport. Quand les Eſpagnols ſement leurs doublons, ils n'y appellent des témoins; de façon qu'il eſt bien difficile de les bien découvrir & vérifier. Toutefois ſi vous pouvez y penetrer, confiez lui tout ce que vous en ſçaurez, ſa Majeſté l'aura bien agréable. Nous n'avons à demêler avec eux que le fait des dettes, dont nous ſortirons aſſez facilement ſi nous pouvons une fois prendre telle aſſeurance les uns des autres, qu'il eſt néceſſaire pour notre commun bien: mais en leur diſant ces choſes, donnez ordre, s'il vous plaît, qu'ils ne croyent que nous les propoſons par néceſſité ou par art, l'état préſent de nos affaires juſtifie l'un, graces à Dieu, nous pouvons

au moins nous paſſer de nos voiſins, autant qu'ils peuvent ſe paſſer de nous, & s'ils veulent s'entendre avec nous ſincerement, comme il convient, ils ſeront auſſi-tôt éclaircis de l'autre. Voilà ce que j'ai eſtimé devoir vous écrire ſur le ſujet de votre Lettre à M. de Puiſieux.

De Fontainebleau du 9. de Juillet 1608.

LXXXII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

CES Gentilshommes vont trouver M. de St. Anthoine, ils vous aſſeureront de la ſanté de leurs Majeſtez, & de l'arrivée ici de Dom Pedro de Tolede, de la venuë duquel je vous ai donné advis, comme du ſujet que les Eſpagnols ont publié d'icelle, par ma Lettre du 9. de ce mois que je vous ai envoyée par la voye de Calais. Quand nous l'aurons ici nous vous ferons part de ce qu'il nous propoſera, vous aſſeurant que le Cordelier, s'il s'y échauffe, ne s'y brulera point, car il ſçait diſcerner le vrai d'avec le faux, & connoit très bien les fineſſes de l'Eſpagne. Je vous en ai écrit ſi librement par ma derniere & au long que je ne puis y rien ajoûter; je vous dirai ſeulement, que le mari à *Thoi-*

net-

nette *, m'a dit, avoir envie plus que jamais de rechercher l'amitié de *L'oignon* †, & pour ce faire, gratifier ceux qui sont auprès de lui, que le Gardien jugera à propos, car il prévoit que cet *Oignon* tiendra bientôt un rang digne de lui au *Melon* ‡ pour le peu d'estime qu'on fait de la *Citrouille* ‡ & du *Concombre* §. Nous renvoyerons bientôt M. Jeannin en Hollande, & serez adverti du commandement duquel il sera chargé.

De Fontainebleau du 18. *de Juillet* 1608.

LXXXIII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

AYant trouvé le Bua prêt à monter à cheval pour aller par Calais en Hollande, où il commande une enseigne de gens de pied François, j'ai estimé devoir avec cette commodité vous dire quelque chose de l'arrivée de Dom Pedro de Tolede, en attendant que vous en soyez informé plus à plein par les Lettres du Roy. Il a été fort bien reçeu par tout ou il a passé, & ici pour avoir l'honneur d'appartenir à la Reyne. Il arriva en ce lieu le 19., il fut oüi le lendemain en public, & ce

* *Henry IV.* † *Du Prince de Galles.* ‡ *En Angleterre.* ‡ *La Reine d'Angleterre.* § *Le Roy Jacques I.*

ce après en privé. M. le Maréchal de Briſſac le reçeut à une lieuë d'ici, & le jour qu'il y arriva il a été loger en la Conciergerie. A ſa deſcente ; il fut viſité par M. le Grand Ecuyer ; M. de Luxembourg l'a conduit à l'audience publique, notre Cour étoit fort groſſe, non qu'elle ait été mandée, mais par rencontre, & plûtôt pour les fiançailles de M. de Vendôme qui furent faites mercredi dernier. Ledit Dom Pedro s'eſt retiré à Paris, logé par le commandement du Roy en la maiſon de M. de Gondy. Sa ſuite eſt compoſée de quatre-vingt chevaux : mais il n'eſt accompagné que de ſix perſonnes de qualité ; il a été defrayé de tout ici, & ne le ſera à Paris, ni hors les Maiſons du Roy. Il a depêché un Courier à ſon Roy, duquel il attendra le retour devant que de negotier autre choſe. Il n'a trouvé ici ce qu'il eſperoit, car il s'attendoit nous perſuader de leur aider à compoſer les troubles des Pays-Bas, ſans quitter la ſouveraineté des Provinces-Unies, moyennant certains mariages qu'il a fait propoſer par le Pape. Je vous laiſſe à juger quelle a été ce diſcours, & quelle en a été la fin. Il a trouvé notre Maître plus homme de bien qu'ambitieux & convoiteux ; vrai ami de ſes amis, & plus franc que diſſimulé. Ce ſera ce que je vous dirai pour cette heure, & que nous renvoyons en Hollande dedans cinq ou ſix jours M. Jeannin. Au demeurant ledit Dom Pedro

dro s'eſt montré fort courtois & ſage Seigneur.

De Fontainebleau du 26. de Juillet 1608.

LXXXIV. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

NOus avons veu très volontiers par vos Lettres du 16. de ce mois, que la Reyne Bretonne aye gayement & courtoiſement accepté la recherche qu'avons faite de ſa perſonne pour maraine ; il n'eſt plus queſtion maintenant que de vous advertir du temps, qu'en voudrons faire la cérémonie, à quoi il n'y aura point de faute ; & eſtime qu'ils auront tout loiſir de faire leurs préparatifs par delà pour faire reluire leur députation, qui ſera auſſi reçeuë deçà avec tout honneur & les témoignages de ſincere amitié qui ſe peuvent deſirer. Le Roy ſera très aiſe de contenter ladite Reyne en la demande qu'elle vous a faite d'une couple de petit chiens, mais ſa Majeſté n'en eſt pour le préſent trop bien garnie ; nous aurons ſoin d'en faire chercher pour ſatisfaire à ce deſir. Nous nous attendions, qu'une de ſes belles chiennes qui fit hier ſes petits nous en fourniroit, ce qui étoit venu bien à propos, mais ç'a été ſa premiere

miere portée, de laquelle ils moururent à l'heure même. Dieu nous garde de plus grand mal. Nous vous dirons de plus ſerieux, que Dom Pedro de Tolede arriva en ce lieu le 19. après avoir été très bien reçeu par les Villes de ce Royaume, ſelon le commandement que le Roy avoit fait aux Gouverneurs d'icelles. Il eût le lendemain ſon audiance publique, remplie ſeulement de complimens & autres honnêtetez accoutumées. Le jour d'après, il en eut une privée ſeul à ſeul avec le Roy, où après avoir expoſé ſa créance, il commença ſon diſcours par une plainte de l'aſſiſtance que les Provinces-Unies ont tiré du Roy & de la France depuis le Traité de Vervins; il a inſiſté principalement ſur le dernier Traité que ſa Majeſté a fait avec leſdites Provinces-Unies, ne faiſant aucun ſemblant de ſçavoir les juſtes & diverſes occaſions que l'on a donné à ſa dite Majeſté d'embraſſer la défenſe de la cauſe deſdites Provinces, & pareillement s'eſt montré ignorant des raiſons qui l'ont pouſſée de faire & conclure ce dernier accord avec elles. Tous ces premiers diſcours ne ſe ſont paſſez ſans vehemence ni alteration de part & d'autre, qui n'ont toutefois eu progrez. Encore certes que ce commencement de négociation nous ſemble un peu rude & éloigné de la bonne forme de proceder en ſemblables occurrences, nous jugeons en ſomme par ce qu'il a commencé à nous dire, que le but & deſſein de ſon Maître, ſeroit de

nous

nous persuader de nous départir de l'assistance des Provinces-Unies, sur l'appas de ces belles alliances qu'ils nous veulent faire croire nous être à nous seuls si advantageuses; & que les jugeant telles, nous les en ayons recherchez les premiers. Ce qui toutefois n'a jamais été: bien quand il nous en a été parlé, avons toûjours témoigné être desireux d'entendre à toutes propositions qui seront faites pour la manutention de la Paix publique, & asseurance plus grande que celle du passé de l'amitié mutuelle entre ces deux Couronnes. Il a été facile de répondre audit Dom Pedro, comme il a été fait sur le champ aussi promptement que prudemment, que comme nous avons été requis souventefois des Archiducs de favoriser l'advancement de la Paix avec lesdites Provinces, nous avons arrêté ce dernier Traité avec elles, pour avoir plus de moyen de les y disposer, ainsi qu'il a été jà declaré par nos Ministres auxdits Archiducs, & tout cela seulement après qu'ils ont cedé ladite souveraineté & publié tenir lesdites Provinces pour libres; qu'il étoit difficile de retracter cette parole, de laquelle dépendoit autant la réputation du Roy, que le bien desdites Provinces; ce qui étant sa dite Majesté étoit d'advis qu'ils fissent plûtôt leurs efforts pour la perfection de cet ouvrage, à l'avancement duquel elle étoit disposée, comme elle avoit jà ci-devant promis d'y contribuer, ce qui étoit de son autorité, autant que de la dexterité de ses Mi-

Miniſtres; qu'ils devoient donc vivement pourſuivre cette pointe, & franchement & de bonne foi propoſer des conditions tolerables, de l'acceptation deſquelles, ſi leſdites Provinces faiſoient refus, ce ſeroit après à ſa Majeſté de traiter autrement avec eux; que cette voye devoit préceder toute autre, pour établir & aſſeurer les mariages & alliances dont il s'étoit parlé. Il eſt bien vrai que ledit Dom Pedro n'en a mis aucun en avant juſqu'ici poſſible, qu'il a voulu premierement ſonder ce qui étoit de l'inclination du Roy ſur ſes premieres plaintes, pour mieux après faire valoir les ouvertures deſdites alliances. Il a depêché auſſi-tôt un Courier en Eſpagne, pour rendre compte de cette premiere conference & recevoir de nouveaux commandemens ſur icelle, s'étant cependant acheminé à Paris où il fait état d'attendre le retour dudit Courier. Les Anglois ſeront ſans doute aux écoutes de tout ce qui ſe paſſera en ce fait, non ſans leur jalouſie accoûtumée; mais pour cela nous ne ſommes pas d'advis que vous leur alliez au devant pour leur declarer ce que deſſus. Ains faut plûtôt les tenir en incertitude par laquelle ils croiront y avoir plus de myſtere caché qu'il n'y en aura poſſible en effet, & pour ne laiſſer plus longtemps les Hollandois denuez de la préſence & aſſiſtance de M. Jeannin, & ne les laiſſer prendre de fâcheux & perilleux ombrages; nous faiſons état de le renvoyer dans peu de jours, pour y attendre

dre le retour du Cordelier, lequel nous avons advis n'être encore parti d'Espagne le 15. & même se plaindre de la longueur de ce séjour. Cet Ambassadeur d'Angleterre nous poursuit de la décharge de certains nouveaux impôts qu'il prétend que l'on leve sur les sujets de son Maître; mais d'autre côté nos Marchands se plaignent de diverses surcharges & impositions qu'ils payent en Angleterre; specialement sur le plomb & l'étain, ainsi que nous avez ci-devant écrit; c'est pourquoi il sera à propos que vous vous informiez de ce qui s'y payoit anciennement, & de ce qui y a été adjouté de nouveau, & que nous envoyez un mémoire, afin que nous en puissions conferer, & s'il est possible, nous en accorder avec ledit Ambassadeur. Vous aurez ici les articles de l'accord fait entre l'Empereur & l'Archiduc Matthias, par lequel il n'est difficile à remarquer qui a eu de l'advantage en l'issuë de ce differend; étant, ce nous semble, ledit Empereur tellement depoüillé de ses plus belles plumes, qu'il semble qu'il sera desormais facile à son Frere de lui emporter celles qui lui restent.

De Fontainebleau le 28. de Juillet 1608.

LXXXV. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

A vous dire la verité nous ne pouvons croire que ces Meſſieurs ayent la volonté d'accomplir ce qu'ils dient touchant cette alliance; nous croyons plûtôt qu'ils font à préſent cette contenance exprès pour nous detourner de celle d'Eſpagne & la traverſer; voyant qu'ils veulent mettre à part les Provinces-Unies, comme s'ils aſpiroient ſeulement à nous jetter au branle contre l'Eſpagne & ſe retirer à l'écart. C'eſt ce qui retient en cette occaſion le Roy & ſon Conſeil; joint, qu'il ſemble que le Roy Breton ſoit à préſent ſi depourvû de moyens pour rendre ſa ſocieté utile, qu'il y a peu à gagner de s'y engager. Toutefois il eſt à propos pour le ſervice du Roy, voire néceſſaire, que vous entreteniez doucement cette pratique avec les Anglois, à ce que déſeſperez de notre amitié, ils ne ſe jettent tout à fait à corps perdu du côté d'Eſpagne; encore que nous connoiſſions très bien, que la conſideration de la Religion eſt une barriere ſuffiſante pour empêcher qu'ils s'accordent & s'uniſſent davantage à notre dommage. Aux propoſitions

tions que l'on fait des mariages d'Eſpagne avec nos Enfans, l'on n'y comprend pas notre Madame, tellement que ſi les autres ſuccedent, de quoi je doute, elle demeurera à pourvoir ainſi que le Roy adviſera. Je vous dirai que naturellement cette petite Princeſſe qui eſt la mieux née & nourrie du monde, incline plus du côté du Prince de Galles, que de celui d'Eſpagne. Dieu en ordonnera comme il lui plaira.

De Paris le 4. d'Août 1608.

LXXXVI. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

LA Lettre de M. de Villeroy reſponſive à la votre du 14. du paſſé eſt ſi particuliere & ſuffiſante, qu'elle n'a rien laiſſé à deſirer ſur les langages qui ſe ſont paſſez entre vous & le Comte de Salisbury. Il ne ſe montre, à notre advis, ſi échauffé, que par la venuë de Dom Pedro de Tolede qui met en allarme nos voiſins; pour cela ne tireront-ils de nous, auſſi bien que les autres, que ce qui ſera jugé utile & honorable. Nous nous doutons bien auſſi que vous aurez pû remarquer par mes dernieres, qu'il en ſeroit ainſi. Il faut toûjours faire bonne mine, & retenir

le principal par devers soi. C'est chose qui nous est plus facile que jamais ; par la condition en laquelle se trouvent à présent nos affaires. Vos Levrons sont arrivez à ce que nous a dit le Sieur Vertau : mais il les faut laisser reposer pour les présenter avec plus d'honneur. Nous ne voyons point encore de moyens de recouvrer de ces petits chiens que demande la Reyne Bretonne.

Du même lieu & jour.

LXXXVII. LETTRE

De M. de Villeroy.

MONSIEUR,

VOtre Secretaire est arrivé le 27. du même mois passé avec votre Lettre du 24. servant de réponse à la mienne du 9. Nous avons consideré les discours que vous nous avez representez, comme le merite l'importance du sujet d'iceux. Il est question d'unir d'amitié & d'alliance deux Grands & puissans Roys, avec leurs Royaumes, pour eux & leurs Enfans, à cette fin que de rendre leurs personnes & sujets heureux pour longtemps. C'est une déliberation digne de la prudence de leurs Majestez, & de la solicitude & fidelité de leurs plus intimes & obligez Conseillers, laquelle je puis dire avoir été

été aussi souvent desirée qu'affectionnée par les serviteurs de notre Roy, & par sa Majesté même depuis son advenement à la Couronne. Aussi n'a-t-elle perdu aucune occasion de le faire paroître jusqu'à l'avoir aussi souvent & volontiers recherchée, qu'attenduë & embrassée quand elle s'est offerte, de quoi vous étes bon témoin. Vous disant cela je ne prétends justifier notre conduite au préjudice d'autrui, je le fais seulement pour certifier que le Roy & tous ses serviteurs ont reconnu cette union & bonne intelligence entre ces deux Couronnes, si honorable & utile pour le présent & pour l'avenir, qu'ils l'ont toûjours desirée; & sont très marris qu'elle n'a été affermie & mise en l'état qu'elle doit être pour produire dès-à-présent les fruits tous également savoureux que la saison présente requiert. Je vous ai écrit sur ce sujet ce qu'en ma conscience j'ai estimé devoir non seulement vous faire sçavoir, mais devoir être aussi entendu du Comte de Salisbury, que je sçais avoir de l'affection au service de son Roy, la suffisance & prévoyance nécessaires pour juger aussi legalement, que pertinemment du mérite de ce discours; lequel certes j'ai avancé au desçeû de la volonté du Roy, non pour le regard du principal, mais pour la procedure. Toutefois vous serez, s'il vous plaît, asseuré que sa Majesté a trouvé bon ce que j'en ai fait, car depuis avoir reçeu votre réponse je lui ai fait voir ma Lettre & la votre. Je vous ai donné advis par les miennes du 19.

& 25. du paſſé de l'arrivée de Dom Pedro, & des premiers traits de ſa Legation, qui ont tendu à démouvoir le Roy notre Maître de l'alliance des Provinces-Unies (leſquelles il a continué à baptiſer du nom de Rebelles) & les abandonner en leurs armes; à quoi il l'a rencontré mal diſpoſé, juſqu'à lui avoir dit de ſa propre bouche, que ſa foi & ſa réputation étoient engagées trop avant à la conſervation des Traitez qu'elle avoit faits à bonne fin avec leſdits Provinces-Unies pour s'en departir ſi legerement. Il n'a depuis veu ſa Majeſté, s'étant renfermé dedans la maiſon du Sieur de Gondy en laquelle il a été loger, ce que nous eſtimons qu'il continuera juſqu'au retour des Couriers qu'il a depêchez en Eſpagne & en Flandres. On m'a dit qu'il en a envoyé un auſſi en Angleterre & je vous aſſeure que s'il ne change de notte, il aura mal employé la peine qu'il a priſe en cette ſaiſon: mais j'ai bien opinion qu'il n'a encore fait montre de la principale piéce de ſon ſac, ainſi nous le donne à entendre le Nonce. Il eſt vraiſemblable auſſi que le Conſeil d'Eſpagne n'auroit envoyé un perſonnage de ſa qualité, pour une cauſe ſi legere & mal fondée qu'eſt celle qu'il a propoſée. Il nous traite à l'Eſpagnolle. C'eſt leur coûtume d'être ſuperbes & retenus à leur abord, mais quand ils rencontrent de la fermeté, de tout lâcher & ſe retirer la queuë entre les jambes, comme vous ſçavez qu'ils pratiquerent à Amiens. Ils ont encore à faire au mé-

m

me Roy. Il ſemble, comme notre condition n'eſt depuis empirée, graces à Dieu, qu'il n'eſt pas vraiſemblable ni croyable auſſi que notre courage ſoit affoibli. Il n'a encore parlé d'alliances ni de mariages. Mais il nous en a fait donner des atteintes par ledit Nonce; & les Gazettes nous en ont plus appris que l'un ni l'autre. Tout cela ne nous émeut ni interrompt notre ſommeil; nos enfans ſont jeunes & leſdits mariages ne nous preſſent; ils ſont bien nez & de bonne maiſon pour être bien partagez, de façon qu'ils ne manqueront, à mon advis, de parti. Ils advient rarement que tels mariages avancez par deſſus l'age des parties proſperent, voire s'effectuënt; ils ſervent plus de ſigne, que de conſervation d'amitié & bonne intelligence, quand il faut que la conſommation en ſoit differée. C'eſt pourquoi notre Maître qui eſt juge capable des choſes de ce monde, ne fonde la ſeureté d'une Confédération ſur tels contrats de mariages en tel âge, autant d'un côté, que d'autre. Tant-y-a que tels offices & recherches de mariages n'auront jamais pouvoir d'ébranler la foi du Roy au préjudice de ſes amis & réputation. Il eſt queſtion maintenant d'arrêter le Traité de Paix commencé aux Pays-Bas. Le Roy a fait dire a Dom Pedro & aux Miniſtres du Pape, qu'il faut le parachever ou le rompre tout à fait, devant que d'entendre à autre choſe; car ce doit être le fondement ſur lequel lon doit bâtir ou rompre les alliances que

 l'on

l'on propose de faire. Jusqu'à présent ledit Dom Pedro nous a donné sujet de croire, que son Roy a dessein de se dédire de cette benoîte cession de souveraineté qu'il a accordée aux Provinces-Unies ; toutefois j'estime qu'il changera ce langage devant qu'il parte, puisqu'il ne peut disposer le Roy par ses blandissemens, d'abandonner lesdites Provinces, vers lesquelles nous allons renvoyer M. Jeannin, pour les asseurer de la continuation de la bonne assistance & protection de sa Majesté, laquelle à vous dire la verité, s'est plus ombragée de la réponse que le Comte de Salisbury a fait aux discours que vous lui avez tenus de ma part, qu'elle n'en est satisfait ; car en disant que son Roy est content de contracter une Ligue défensive avec sa Majesté, envers tous & contre tous sans nuls excepter, il adjoûte néanmoins, qu'il desire s'il est possible, qu'il ne soit fait mention du particulier des Etats desdites Provinces-Unies pour des considerations que nous avons jugées très legeres. Car tant s'en faut que l'union de nos Roys rendent lesdits Etats plus difficiles ou importuns en leurs intentions, qu'elle servira de les rendre plus capables des bons conseils que nous leur donnerons pour les mettre en repos. Ladite union ne peut nuire aussi au Traité que les Espagnols & Etats prétendent faire, elle servira au contraire à le faciliter envers les uns & les autres, car les premiers voyant que les autres seront asseurez d'être se courus & protegez des deux Roys,

Roys, ils craindront davantage de rompre avec eux, & lesdits Roys auront plus de pouvoir de faire prendre auxdits Etats des conseils raisonnables pour ladite Paix, laquelle doit être desirée & favorisée des deux Roys également. Si leur dite union sert en à en faciliter la conclusion comme elle fera, elle ne devra pareillement être trouvée mauvaise que par ceux qui refuseront de se mettre à la raison de craindre pour cela les armes d'Espagne, ni qu'ils traitent mal les sujets de nos Roys: Vous sçavez que c'est une crainte panique & sans fondement; en tout cas la France courroit en cela la même lance que l'Angleterre. Or je suis très asseuré, quoi que nous fassions, que les Espagnols & leurs adherens nous donneront tout loisir de mettre à couvert les sujets de nos Roys qui trafiquent en leurs Pays, d'équiper aussi nos Navires & fourber nos armes, comme de disposer les sujets de l'une & l'autre Couronne de contribuer à la Guerre qu'il conviendra faire, étant justifiée comme elle doit & peut être; à quoi nous sçavons que les Anglois seront toûjours plus dociles que les François. Mais vous sçavez aussi que notre Roy est à présent de soi garni de ce qu'il lui faut pour faire valoir son talent, & puis que ledit Comte vous a déclaré & donné parole soit que la Paix soit ou non, ou que le Roy d'Espagne trouble lesdits Etats, que son Roy joindra ses advis & ses forces à celles du notre nettement &

ſincerement, & de telle ſorte qu'il ſera advi-ſé par ſa Majeſté être plus convenable pour la conſervations deſdits Etats? Pourquoi fait-il conſcience & difficulté de l'écrire & promettre dès-à-préſent par l'accord de notre dite union. Nous devons avoir les mêmes conſiderations qu'eux à ne nous y engager; mais ils portent plus de reſpect auxdits Eſpagnols, & n'ont la volonté ſi entiere que nous à cette action. Au reſte il me ſemble ne vous avoir prié par ma Lettre de leur parler du mariage des enfans de nos Roys; mais ſeulement leur repreſenter leur froideur, lors qu'aucuns en ont parlé. Nous avons ſujet de croire que la ſeule jalouſie de la venuë par deçà de Dom Pedro a maintenant rechaufé ledit Comte. Toutefois ſa Majeſté fait grand compte de la déclaration qu'il vous a faite de la diſpoſition de ſon Roy ſur ce ſujet, car elle ſçait le mérite de l'alliance, tant pour les perſonnes que pour les autres advantages qui y concourent. Je vous puis dire, en homme de bien, que leurs Majeſtez reconnoiſſent & advoüent qu'elle leur peut être très utile: nous n'avons qu'à conſiderer le point de la Religion lequel eſt de grande efficace à l'endroit de leurs Majeſtez, tant pour ſa conſervation que pour leurs affaires. Ce ſont choſes qui ne peuvent être decidées en un moment; rien ne nous preſſe auſſi de part & d'autre. Il me ſuffira vous aſſeurer que notre Maître ne fera ni ne reſoudra rien legerement, indignement, ni à

la

la volée en tel cas avec qui que ce ſoit. Cependant vous devez faire paroître audit Comte que ſa Majeſté a très bien reçeu les propos qu'il vous a tenus, en ſçait le gré à ſon Maître & à lui que leur bonne volonté mérite ; & adjoûterez que ſi nous avions des mariages à faire enſemble, nous voudrions que l'on ſe contentât pour cette heure de prendre une de nos filles. Toutefois je ne dis cela qu'à vous ; car peut-être que le diſant à d'autres il ſeroit mal ſçeant & mal reçeu. Nous ſommes en train & avons de quoi faire des alliances en divers endroits ; & vous dirai ſi les occaſions qui s'offrent ſont ménagées, comme elles peuvent être, que nous pouvons bâtir & rendre durable pour nos jours une Paix univerſelle en la Chrêtienté ; & principalement entre ces trois grands Roys ; car il ſemble que leurs intentions & le bien commun de leurs Couronnes y concourent. Ce ſeroit certes un grand heur, il faudroit pour y arriver que les dits Roys ſe contentaſſent de poſſeder ce qu'ils ont, ſans que l'un fût advantagé ſur l'autre, & que leſdites Provinces-Unies demeuraſſent en liberté & en protection de tous. C'eſt choſe faiſable pour un tel bien. Vous direz que ce ſont diſcours qui ſont plus plauſibles & vrai ſemblables, que faiſables, plus à deſirer qu'à effectuer ou eſperer. Toutefois je ſçais bien ce que je dis, & que je ne parle ſans quelque fondement ; & pour concluſion je vous dirai que le Roy deſire, que ſi comme vous a dit ledit

ledit Comte de Salisbury son Roy veut, renouveller & étraindre nos anciennes alliances, & même les étendre & amplifier pour la commune défense & conservation de leurs Couronnes, autant que je le vous puis exprimer sa Majesté sera toûjours disposée de mettre la main à l'œuvre par tous les plus prompts, meilleurs & commodes moyens que l'on advisera : mais puisque ledit Comte ne desire maintenant faire mention desdites Provinces, & que c'est néanmoins le principal sujet qui nous presse d'y entendre, il semble être plus expedient de surçeoir toutes choses jusqu'à ce que nous voyons ce que produira la négociation de la Paix des Pays-Bas : car après cela chacun pourra prendre tel parti que bon lui semblera en leur faveur ou non, en cas de Paix, sans scrupule de conscience ; & en cas de Guerre, pour raison d'Etat. Voilà ce que sa Majesté m'a permis de vous répondre à votre Lettre, laquelle elle eût desiré que vous nous eussiez envoyée par l'ordinaire de Calais sans y employer le porteur, par ce que sa venuë a fait bruit, ainsi que je lui ai dit, joint que la précipitation en affaires de telle importance est perilleuse. Rien ne presse notre Roy, ni comme je crois le leur, étant déjà, comme ils sont bons amis d'inclination & d'intérêt ; c'est pourquoi nous n'estimons pas nécessaire que vous suiviez ce Prince en son progrez, puisqu'il va si loin ; car cela ne serviroit qu'à faire parler le monde puisqu'ils ne

ne veulent de présent entendre à l'union en faveur desdites Provinces-Unies. Quant à nous, nous parlons de dresser notre progrez, partant d'ici vers la Picardie pour en nous ébattant être toûjours plus près des affaires, que je prie Dieu conduire à sa gloire.

De Paris le 14. *d'Août* 1608.



LXXXVIII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

IL n'a point été besoin d'excuse puisqu'il n'y a point eu d'accusation pour votre retardement d'écrire qui a été bien fondé. Nous voyons assez clairement qu'ils n'ont point d'envie de comprendre Messieurs les Etats en la Ligue dont il étoit question, tant pour n'irriter le Roy d'Espagne, que pour ne s'obliger voirement à la défense & protection conjoinctement avec nous desdites Provinces-Unies, en cas qu'ils ne viennent à bout de leur Traité de Paix qu'ils voyent s'entretenir toûjours avec beaucoup d'incertitude. Ils voudroient bien à l'accoûtumée que nous en fissions la cause notre, c'est-à-dire pour la dépense. Car du reste ils craignent que nous acquerions trop de credit parmi eux, & cette raison est souvent aussi capable de

les

les persuader par la jalousie qu'ils en ont, que toute autre consideration publique qu'on leur puisse alleguer. Nous doutons même si nous les eussions bien précisement pris au mot de ce qu'ils offroient, qu'ils y eussent persistez de tous points, & y eussent à la fin recherché quelque échapatoire selon leur façon de traiter ordinaire ; je ne vous en dirai davantage. M. de Villeroy répond bien particulierement à celle que lui avez écrite sur ce sujet, & y ajoûte même d'autres choses qui en dependent, & pareillement quelques langages qu'a tenus au Roy leur Ambassadeur, qui continue avec vehemence en sa premiere instance des dettes pretenduës où nous sommes bien empêchez, & s'il y a raison de le contenter, nous y chercherons moyens principalement sur ces conjonctures afin qu'ils n'ayent occasion de se plaindre de nous. C'est le meilleur que de laisser aux Conservateurs la pratique de faire plainte de ces nouvelles impositions sur l'étain & le plomb. Et en est-on deçà d'advis, pour ce qu'elle sera, comme vous dites, moins mal reçeuë. Nous avons advis de l'arrivée de M. Jeannin à la Haye, non par lui, duquel nous attendons nouvelles sur la disposition des esprits & des affaires qu'il aura rencontré à son arrivée, au sujet du terme des deux mois expirez qui avoit été apporté à leur Trêve : Le retour du Cordelier y est desiré bien ardemment pour voir clair aux intentions d'Espagne sur le sujet de son voyage, qui est le Commerce des Indes

que

que l'on nous aſſeure de bon lieu, que les Eſpagnols reſolument veulent refuſer aux Etats, & ſe déliberent même de faire inſtance pour l'établiſſement de la liberté de la Religion Catholique en leur état. Ce n'eſt pas là le moyen de conclure bientôt leur Traité; néanmoins Dom Pedro, en la derniere audiance qu'il a euë, a aſſeuré Sa Majeſté du deſir de ſon Maître & de celui des Archiducs, à pourſuivre l'advancement & la perfection de la Paix, avec toute ſincerité, remerciant ſa Majeſté des bons & favorables offices, qui avoient été faits en ſon nom pour cet effet, & la requerant qu'il lui plaiſe les continuer avec la même ſolicitude. C'eſt quelque choſe de gagné de les avoir arrêtez ſur ce point qui donne moyen & prétexte d'y proceder encore plus ouvertement que ci-devant. Nonobſtant toutes ces démonſtrations il ſemble qu'on commence à reconnoître par leur conduite en cette affaire, qu'ils ont deſſein de reduire plûtôt Meſſieurs les Etats à la Trêve de longues années qu'ils croyent leur être, & pour le préſent & pour l'advenir, moins dommageable, que l'aſſeurance d'une Paix pour ne point engager ſi avant leur ſouveraineté, que par la Trêve ils penſent retenir. On attend ſur tout ici le retour du Cordelier qui eſt parti de la Cour d'Eſpagne il y a bien un mois, mais s'eſt arrêté à Bruges non ſans myſtere. Il y a en ſomme beaucoup d'artifices en cette négociation, je dis de la part des Eſpagnols, deſquels, pour vous le dire

vrai,

vrai, le but certain nous eſt encore incertain.

De Paris le 30. d'Août 1608.

LXXXIX. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

NOus n'avons rien appris de nouveau par votre Lettre du 18. de ce mois, que nous avons reçeüë le 24.; car il y a longtemps que nous connoiſſons que le Roy Breton n'a volonté quelconque de s'engager avec nous comme il convient à proteger & défendre les Etats; il cherit trop ſon repos, & porte trop de reſpect à ceux qui ont conjuré la ruine deſdits Etats ; & toutefois il eſt certain que le premier dépend de la conſervation des derniers. Quand nous inſiſtons qu'il ſoit fait mention de ceux-ci en la Ligue défenſive de nos Roys, nous le faiſons peut-être autant & plus pour l'Angleterre, que pour la France, tant pour le préſent, que pour l'advenir. Le dernier Traité qu'ils ont fait avec les Etats eſt comme le notre fondé ſur la Paix, laquelle ne réüſſira pas. Chacun maintenant y voit clair: Je n'ai gueres meilleure opinion de la Trêve à longues années; combien que le Roi ait commandé à M. Jeannin

de

de la favoriser au défaut de ladite Paix, autant qu'il pourra honnêtement le faire. Quand M. Carreu parle avec nous du Traité qu'a fait M. de Sully en Angleterre, il soûtient qu'il est défectueux & partant invalide & sans obligation; & toutefois c'est le seul par lequel nous avons confirmé les précedens, lesquels à cette cause & à leur compte devroient être tenus pour tels si celui-ci est par eux jugé tel. C'est ce que je lui ai dit quelquefois, ajoûtant qu'il falloit donc sçavoir comment nous avions à vivre ensemble, & quels étoient les Traitez que nous entendions suivre, afin de juger les débats qui pouvoient survenir entre nous. Ces propos se sont passez entre lui & moi très doucement, lors que nous avons traité du fait de nos dettes, & que je voulois me prévaloir du susdit accord fait par M. de Sully & qu'il l'impugnoit & rejettoit au tout. Celà certes m'avoit engagé, avec d'autres considerations à vous écrire Lettre touchant l'union nouvelle de nos Roys, de quoi je vois qu'ils font peu de compte par delà, puisqu'ils veulent exclure lesdits Etats, sur la conservation desquels néanmoins nous devons, si nous voulons bien faire, fonder ladite union. Ils ont d'autres conceptions, je ne sçais si nos enfans s'en louëront, & si en nos jours ils en feront bons marchands. Ce furent les Députez d'Angleterre qui furent cause que lesdits Etats des Provinces-Unies parlerent du commencement à M. Jeannin d'unir nos Roys par des

mariages, de quoi après ils firent les froids, comme s'ils n'en eussent oncques parlé. Leur Princesse est plus âgée que M. le Dauphin, l'age de notre Madame convient mieux à celui de leur Prince. Que s'ils ne veulent faire l'un sans l'autre, j'ai grand peur que tous les deux demeureront longtemps, non que nous n'estimions ladite Princesse & leur alliance ce qu'elles méritent ; mais nos affaires nous obligent de jetter les yeux en plus d'un endroit. C'est une réponse que nous avons faite, comme à eux, à Dom Pedro, sur la proposition qui a été faite de contracter ensemble trois mariages entre les enfans de notre Maitre & ceux d'Espagne, c'est une pratique qui est encore au Berceau, aussi rien ne presse le Roy, il veut voir l'issuë des Traitez de la Haye, reconnoître mieux l'inclination & disposition du Roy Breton, l'intention de ses autres amis & Alliez, jaçoit que sollicité vivement, il est Prince prudent & prévoyant, ennemi des apparences & vanitez, & plein de verité & bonne foi. Si ces Messieurs vous donnent sujet, par la réponse que vous attendez à la réplique que vous avez faite au Sieur * * *, de mieux esperer de leurs intentions, servez vous envers eux des advis que je vous donne par la présente, sinon absentez vous de leur en rien dire du tout. Vous sçavez qu'ils font profit de tout ce que l'on leur dit, souvent l'interpretant à leur sens & advantage. Cela est donc remis à votre discretion & prudence : mais

mais ſachez que nous ſommes encore auſſi libres que nous l'étions devant la venuë de Dom Pedro, & que nous ne ferons rien au préjudice de notre réputation, ni de nos a mis. Quant à ce qui concerne les gens de L'oignon, nous approuvons votre advis, & avons deliberé d'y pourvoir par effet au commencement de l'année prochaine, & par votre conſeil, de quoi il ſera à propos que nous ſoyons ramentevus par votre Lettre en ce temps.

A Conflans du même jour.

XC. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

VOs Lettres du 27. du paſſé & celles du 3. du préſent nous ont été ſeurement renduës. Par les dernieres qui contiennent la réponſe que vous a faite le Sieur * * * ſur celles que vous avions envoyées, nous ſommes confirmez en notre opinion que les Anglois recourent à toutes ſortes d'artifices & échapatoires pour être exempts de contribuer à la défenſe & protection des Etats, & que pour témoigner néanmoins qu'ils déſirent s'unir avec nous plus étroitement, & que nous fuyons au contraire cette recher-

che, ils dient qu'il falloit commencer par la Ligue propofée,qui eût pû entraîner l'autre après foy. Voila comme ils veulent nous donner le tort de ce que nous ne nous lions avec eux plus fortement pour le bien de nos communes Couronnes: mais nous voyons & nous avons éprouvé leur inclination, qui eft de ne s'engager en dépenfe pour les Etats, & quafi nous perfuader que nous devons en prendre le foin, fupporter les frais & encourir les hazards à l'envi de leur affiftance, & ainfi diminuer toûjours la puiffance d'Efpagne, pour les maintenir au repos dont ils joüiffent avec un fingulier contentement; nous aimons donc mieux attendre la fin du Traité des Pays-Bas, qui nous confeillera de prendre parti avec eux, s'il eft befoin, tel que jugerons plus avantageux, fans de préfent reprendre ces premiers propos trop avidement; car en fomme ils ne veulent point manger de cette protection des Etats, ni nous auffi fimplement de cette Ligue défenfive qui n'eft à notre advis qu'une couverture. Du refte la principale caufe qui les retient à s'embarquer à la défenfe des Provinces-Unies eft bien la néceffité en laquelle ils fe trouvent, nonobftant ces fix-vingt tonneaux de leur nouvelle mine; mais il eft certain qu'ils apprehendent grandement d'offenfer les Efpagnols, ainfi que ledit Levinus vous à montré, quand il vous a dit, que publier maintenant vouloir proteger les Etats, ce feroit une déclaration manifefte à laquelle ils n'ont aucune veine

qui

qui tende, ni comme vous dites, de traiter plus d'affaires étant bien empêchez à pourvoir aux desordres présents. L'Espagne les sçait cajoler & grater où il leur demange, les contentant d'excuses du passé & d'asseurances pour l'avenir au traitement de leur Marchands. Je doute toutefois qu'il tienne sa promesse de n'assister directement ou indirectement le Comte de Thyrone ni les Rebelles d'Irlande, s'il voyoit une grande opportunité d'en profiter. Le dit Comte courtise fort l'Ambassadeur d'Espagne qui reside à Rome, il se promet par son moyen tirer quelque pension du Pape pour son entretenement. Il n'a point veu celui du Roy, seulement lui a-t-il fait faire excuse de ce que detenu de maladie, il ne l'avoit encore visité, l'asseurant de sa dévotion au service de sa Majesté, c'est qu'il voudra s'aider de son entremise pour lui faciliter ladite pension: mais nous ne nous y engagerons mal à propos, n'ayant rien à demêler en Irlande, & ne voulant donner sujet de plainte au Roy Breton sans en recueillir de l'utilité. Vous avez maintenant appris ce qui s'est passé à l'arrivée de M. Jeannin à l'Assemblée des Etats, où les Députez du Roy d'Espagne & des Archiducs ont declaré de la part de leurs Maîtres qu'ils continuoient en la même volonté de leur quitter la souveraineté des Provinces-Unies: mais qu'ils entendoient aussi que ce fût à condition que l'exercice de la Religion Catholique sera libre en tous les

endroits d'icelle, & ce encore porté par l'article exprès du Traité; & que du jour de la Paix, elles s'abſtiendroient du voyage des Indes. Cette propoſition ineſperée ſurprit & étonna tellement les Etats, qu'ils étoient tout réſolus à la rupture, & s'ils n'euſſent été retenus par la ſage conduite des Miniſtres du Roy, ils prenoient un conſeil avec précipitation, dont les uns & les autres ſe fuſſent bientôt repentis. Ils travaillent donc à adoucir leurs eſprits,& remettre les affaires par les ouvertures que vous verrez par le mémoire qui accompagne la préſente : nous attendons d'être informez de la façon qu'ils auront renoüé la conference, car les Etats ne veulent oüir parler de ce rétabliſſement de la Religion Catholique, & moins encore qu'il ſoit effectué par le Traité de Paix: ils craignent trop que les Catholiques par ce bon office ſe ſentent obligez au Roy d'Eſpagne, qui pourroient en revanche d'icelui former un parti, lequel avec le temps ſe rendroit puiſſant dans leur état, & trouveroit un jour à leur grand préjudice l'opportunité de ſe revancher à l'endroit du Roy d'Eſpagne. Quant au trafic des Indes, il s'y pourroit trouver quelque temperamment pourveu que du reſte on fût accommodé. Voilà les termes auxquels ils ſe trouverent, jugez par cette procedure Eſpagnolle, ſi ce n'eſt pas chercher querelle pour ſe dédire de la ceſſion de la ſouveraineté, car en voulant ſi opiniâtrement qu'il ſoit dit par le Traité de Paix

que

que l'exercice de la Religion ſera libre en tous les lieux des Provinces-Unies, & que ce n'eſt qu'en recompenſe de ladite ſouveraineté, n'eſt-ce pas diſpoſer des choſes pour la debattre ci-après, d'autant qu'ils voudront dire, que ſi la condition n'eſt accomplie de la part des Etats, qu'il leur eſt loiſible de rentrer de leur côté en leurs prétentions. Ils marchent peu franchement en ce fait, ſur lequel Dom Pedro ſe laiſſe auſſi peu entendre, voyant bien qu'il y auroit mauvaiſe grace. Le Connêtable de Caſtille a ſur cela mal mené le Cordelier en Eſpagne, lui reprochant de ce que ſur ces belles eſperances qu'ils rencontreroient grande facilité & diſpoſition aux Etats, ils s'étoient engagez ſi avant en la négociation en laquelle ils ſe trouvoient embaraſſez. Nous attendons dans quelques jours M. le Duc de Mantouë qui revient des Eaux de Spa, & de viſiter les Villes de Flandres.

De Paris du 18. *de Septembre* 1608.

XCI. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

NOus avons conſeillé la Trêve aux Etats des Provinces-Unies, non pour acquerir des faveurs extraordinaires du côté d'Eſpagne, comme vous a dit le Tréſorier ;

 mais

mais pour bien faire auxdites Provinces & au public, auquel nous esperons participer comme les autres. Si par delà ils en ont conçeu quelque autre opinion, j'en suis marri: mais j'espere que le temps & notre conduite la changeront. Notre Roy en parla hier assez familierement à leur Ambassadeur, lequel va décriant ce que nous disons & faisons, & invente encore ce qui peut servir à nourrir la méfiance & jalousie que cette Nation a de nous, & l'envie qu'elle porte à notre prosperité. Il est vrai que Dom Pedro n'a parlé à sa Majesté des mariages qu'il proposa à son arrivée, par ce que sa Majesté lui a declaré qu'il ne falloit point y penser, que la Paix ou la Tréve ne fût faite aux Pays-Bas, & toutefois soudain que sa Majesté a fait audit Dom Pedro quelque caresse nouvelle ledit Ambassadeur argumente delà que nous sommes d'accord; ajoûtant que les deux Roys font une nouvelle Conféderation ensemble avec le Pape, contre les Roys & Etats Protestans, desquels nous avons conjuré la ruine. Ce qui chatoüille aucunement les oreilles de nos Huguenots, auxquels la concorde publique est desagréable. Sur cela l'on voudroit bien nous donner martel du Roy Breton, comme s'il avoit dessein de se rendre ci-après chef de tout le Parti Protestant, à quoi les discours qui ont été tenus par delà au Gentilhomme du Duc de Wirtemberg, qui a repassé par ici retournant en Allemagne ont donné plus de force & de cours même, quand l'on

l'on a ſçeu que l'on lui avoit parlé du mariage de ſon Maître avec leur Princeſſe: mais tout cela ne nous empêche de dormir ni fait changer d'advis en la conduite des affaires, connoiſſant très bien le naturel, les forces & moyens de ceux auxquels nous avons affaire par delà; plus d'appetit que d'eſtomac. S'ils redreſſent leurs affaires qni ſont en aſſez mauvais état, ils ne feront que pour eux: mais ils ſont ſi amis de la vie qu'ils font tant par l'habitude, que par le naturel, autant le Maître que les Conſeillers, que nous eſtimons qu'ils prendront plus de plaiſir de la continuer, qu'à la changer, & partant ils ſe contenteront d'en faire la mine, principalement juſqu'à ce que leur Prince s'émancipe. Une longue Trêve aux Pays-Bas par laquelle les Etats conſerveront ce qu'ils poſſedent, n'eſt-elle pas meilleure pour eux qu'une courte Paix? il y a tant de raiſons qui combattent pour cette opinion que je m'étonne des diſcours que vous a fait au contraire le Grand Tréſorier: mais leur coûtume eſt de reprouver de la langue ce qu'ils approuvent en l'ame. S'ils euſſent voulu un peu faire ce qu'il faut en faveur des Etats pour la Guerre, quand ils y ont été conviez par nous, nous euſſions peut-être donné aux Etats d'autres conſeils comme ſagement & au gré de ſa Majeſté, vous lui avez répondu: mais ceux qui veulent danſer à nos dépens, joüent par tout à la fauſſe compagnie, ce qui eſt connu des Allemands même, comme de

nous. Ceux là aussi traitent & l'entendent avec nous plus soigneusement qu'avec eux, quand nous leur disons que ne voulons préferer leur amitié aux autres, par ce que nos intérêts nous conjoignent d'avantage, ils font contenance de le croire & y vouloir correspondre, ce n'est que pour entretenir le tapis, car en l'interieur, ou ils s'en méfient, ou se persuadent que nous avons quelque arriere pensée ou crainte qui nous fait tenir ce langage. Pour tout cela, le Roy ne perd occasion de bien faire au Roy Breton, comme il est advenu ces jours passez, par une remontrance que sa Majesté a fait faire au Pape contre les Brefs derniers qu'il a envoyez en Angleterre, lesquels n'ont servi qu'à renouveller les playes de la défiance que ledit Roy a des Catholiques de son Royaume, pour l'inciter à les traiter plus mal. Sa Sainteté s'étant renduë capable des conseils de sa Majesté, lui a mandé qu'elle s'abstiendra doresnavant de pratiquer semblables moyens, & qu'elle prendra ci-après advis de sa Majesté sur les provisions & consolations qu'elle sera recherchée de donner auxdits Catholiques devant que de les exécuter ni s'y engager, declarant vouloir s'y conduire par les advis de sa Majesté par préference à tous autres. Si elle le fait tout en ira mieux, car sa Majesté sçait discerner ce qui peut être véritablement utile auxdits Catholiques, & est bien sçéant qu'ils fassent attention aux moyens qui ne servent qu'à y abuser le monde. Peut être

que

qu'ils ne nous ſçauront pas bon gré par delà d'avoir fait cet office, comme le Roy nous a dit que leur Ambaſſadeur a commencé; toutefois nous avons fait ce que nous devions & ſommes bien aiſes qu'il y ait réüſſi ſi heureuſement & nous ſemble que vous ne devez laiſſer à leur dire ce qui s'eſt paſſé, & leur faire valoir le ſoin qu'a d'eux ſa Majeſté, & le prix qu'il mérite. Quant à nos dettes nous n'en avons encore fait réponſe audit Ambaſſadeur : cela eſt remis au retour de M. de Sully qui eſt allé à Gergeeu, où il ſe tient à la fin de ce mois une aſſemblée de ceux de la Religion, ce ſera dans 12. ou 15. jours que nous le reverrons, & certes ſi j'en ſuis crû nous terminerons cette pourſuite en une ſorte ou autre. Je n'ai reçeu que les Lettres que vous m'avez écrites pour la pierre que le Grand Tréſorier deſire recouvrer : mais je n'ai laiſſé d'en parler au Roy, qui en a volontiers accordé la permiſſion, de laquelle il ſera ſervi comme de tout ce qui dépendra de moi à point nommé. M. de Vic a fait arrêter à Calais ces jours paſſez un Colonel Ecoſſois qui ſert les Archiducs, pour avoir donné quelques occaſions d'entrer en ſoupçon de lui, étant venu en ladite Ville. Quand nous en ſçaurons davantage nous vous l'écrirons; mais ſi d'aventure on vous parloit de le livrer par delà, comme leur ſujet coupable des conſpirations paſſées, remontrez leur qu'étant au ſervice du Roy d'Eſpagne & des Archiducs, ils ne doivent eſperer de ſa Majeſté

jeſté cette délivrance, laquelle ſeroit trop indigne de ſa réputation & alienée de la raiſon : mais ne leur en parlez point s'ils ne commencent. Au reſte j'ai viſité votre bâtiment revenant de Monçeaux, on y travaille tant que l'on peut : mais non à mon contentement, comme j'ai dit à vos maçons.

De Paris du 30. *de Septembre* 1608.

XCII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

J'étois abſent lorſque M. de Villeroy vous écrivit le dernier du mois paſſé, ce qui m'empêchera de repondre à votre Lettre du 12. d'icelui, ſur laquelle je vous dirai néanmoins que vous trouverez par l'extrait de la Lettre de M. de Salignac que vous envoyons, que le Grand Tréſorier a été mal fondé en la plainte qu'il vous a faite de ce qui s'eſt paſſé entre notre Ambaſſadeur & le leur, ſur cette gentileſſe que firent ces François qui ſont par delà vagabonds, par lequel extrait il eſt aiſé à juſtifier que M. de Salignac avoit belle occaſion de ſe vanger de quelques advantages que ledit Ambaſſadeur a voulu entreprendre au ſujet de nos capitulations : mais il a mieux aimé lui donner ſujet de ſe

loüer

Joüer de sa douceur & courtoisie que de s'en prévaloir ; néanmoins, à ce que nous voyons, elle a été mal employée à ce particulier, aussi bien que nous voyons qu'elle l'est au général de la Nation, le tort ne laisse de lui en demeurer aussi bien que la honte, & à ce que nous esperons, le dommage ci-après. J'ai expedié le passeport pour les cinq cens tonneaux de pierre qui a été volontiers accordé ; si-tôt qu'il nous a été demandé il a été depêché. Le Roy désireroit en meilleure occasion témoigner au Grand Trésorier combien il aime & estime son mérite & sa personne. Depuis votre Lettre du 2. nous en a été renduë une le 8. du présent ; elle contient plusieurs particularitez dignes de remarque & considération, & sur lesquelles nous ne vous pouvons donner une réponse bien precise, jusqu'à ce que nous ayons nouvelles plus certaines de l'Etat du Traité de Hollande; étant certain qu'il a été jugé, comme vous, que le Roy Breton ne vous a tenu ces propos qu'aux fins & pour les raisons que nous avez écrites, c'est-à-dire, marri de n'avoir eu part à l'adoption du dernier delai, pour témoigner aux Espagnols que c'est lui qui veut & peut moyenner ces advantages, & comme vous dites, il désireroit s'en revancher en les obligeant par le renouëment dudit Traité,& si d'avanture il se rompoit pour toûjours, se maintenir en leurs bonnes graces, desquelles il est aussi jaloux émulateur comme les autres clairvoyans sçavent & pour se

servir

servir de cette favorable inclination. La même plainte qu'il vous a faite de la chaleur avec laquelle il dit M. Jeannin s'être employé pour obtenir ledit delai, Edmond la renouvellée à M. de Berny avec pareille vehemence, & en même temps avons eu advis de Hollande, que leurs Députez avoient declaré à ceux du Roy avoir charge de loüer & approuver le contenu en l'écrit dudit Sieur Jeannin pour la Trêve à longues années, avec commandement de se joindre à eux pour faire offres communes à ce qu'elle fût acceptée des parties,avec autant de disposition comme elle leur étoit proposée avec affection & apparence d'utilité; tout cela montre toûjours l'inégalité de la conduite Angloise; laquelle tient par leurs Ministres des langages non seulement differens; mais contraires souvent: néanmoins ils ne laissent enfin de revenir à nous & suivre notre exemple. Les réponses que vous avez données audit Roy sur tous ses discours ont été loüées; c'est quelque chose, de ce qu'il a mis en avant cette assemblée des Députez à Calais en cas d'apparence de rupture: mais nous estimons qu'il en use ainsi néanmoins plûtôt pour favoriser les Espagnols en empêchant par ce conseil la separation de la conference, que pour donner cette préeminence de lieu au Roy. Nous n'en sommes encore en ces termes, bien que ayons advis depuis hier de la retraite du Marquis de Spinola & President Richardot à Bruxelles, en esperance toutefois de

de retourner à la Haye, après que M. Jeannin se sera employé envers les Etats pour les faire consentir à la Trêve à longues années aux conditions portées par son écrit, ce qui n'est de petite difficulté pour la diversité d'opinions & dispositions nées ou reconnuës depuis peu qui se rencontrent aux Etats, desquels une bonne partie tend plus à la Guerre, qu'à la Trêve, pour plusieurs considerations qu'elle represente être préjudiciable à l'Etat, ce qui met un peu en peine leurs amis & Alliez, & ceux qui désirent le bien & la seureté des Provinces-Unies, non tant pour le changement qui seroit nécessaire en ce cas de leurs conseils & déliberations, comme pour la desunion que cette diversité peut apporter à l'Etat, qui est le plus grand inconvenient qui leur puisse arriver, & qui donneroit plus d'ouverture & facilité aux pratiques & desseins de leurs adversaires. Le Roy les a jusques ici conseillez & exhortez à la Paix, comme au parti le plus utile avec les conditions qui peuvent asseurer leur liberté. Le succez n'en ayant été tel qu'il a été desiré, celui de la Trêve a été proposé toûjours en descendant, comme moins dommageable que la rupture entiere, vû l'incertitude du secours des Princes voisins, & le peu d'affermissement qui se trouve encore en leur Etat. Maintenant nous voyons même que ce dernier parti de la Trêve est rejetté de plusieurs qui prétendent affectionner autant que nuls autres le bien & la conservation desdites Provinces,

vinces, de façon, comme je vous dis, que nous remarquons quelque mal entendu & difference de jugement parmi les principaux de leur Etat : mais le meilleur de tout ceci eſt en l'irreſolution du conſeil qu'ils prendront, que leſdits Roys enſemble les exhortent unanimement à maintenir l'union, qui eſt le principal fondement de leur ſeureté, & qu'il ſe reconnoiſſe que leſdits deux Roys marchent conjointement avec pareille affection & ſincerité pour les conſeiller d'embraſſer ce qui eſt plus propre à leur conſervation, afin que cette authorité & conjonction d'offices de la part des deux Roys rendent leurs parties plus ployables à leur accorder ce qui ſera trouvé raiſonnable pour la ſeureté, & que la même union les faſſe auſſi religieux à l'advenir à l'obſervation de ce qui leur aura été promis par le Traité. La crainte pareillement de la puiſſance des deux Roys ſera plus capable de retenir les Eſpagnols d'entreprendre ci-après contr'eux au préjudice du Traité, qu'aucune autre caution ou garentie que leſdits Etats puiſſent prendre par écrit : mais l'importance eſt, que le Roy Breton y procede avec la franchiſe qu'a fait & continuera le notre, dequoi vous ſçavez que nous avons tant de ſujet de nous défier, qu'il nous eſt difficile d'en prendre aſſeurance ; s'il ne tient qu'à le contenter en l'inſtance de ſes dettes nous le ferons pour nous aſſeurer de lui : mais nous diſons qu'il en tireroit cela, & nous rien au contraire : néanmoins nous jugeons, comme

vous

vous ſçavez, en matiere d'argent combien on eſt deçà de dure deſſerre, & que les offices faits pour cela n'y ſont pas toûjours bien reçeüs. Il n'y ſera rien oublié pour le repreſenter fidellement. Quel mal peut-il y avoir de les avoir conviez par delà à nos Baptêmes ſans les effectuer à préſent; il ne leur en échet rien. La Republique de Veniſe a mieux répondu, & a dit qu'elle attendra d'être adviſée du temps de la ſolemnité d'iceux, pour y faire comparoître de ſa part avec dignité. Si ledit Roy ſe met encore à ſa replique, elle tiendra lieu d'une plus importante affaire, nous n'avons point craint que cette Lettre envoyée au Comte de Dombar fût ouverte, elle ne parle que de chiens & de chaſſe, nous ſçavons les meſures de confiance qu'il nous faut tenir avec les Anglois, leſquelles nous avez fait plaiſir de nous confirmer. L'Armée d'Eſpagne partit le 5. de Gibraltar & ſe rendit le 6. près la rache en Afrique, où les Eſpagnols ne trouverent lieu propre pour mettre pied à terre, ceux du dedans même étoient advertis de leur deſſein, & les faluerent auſſi-tôt à leur arrivée de bonne canonades qui les firent retirer & relâcher à Calais, où l'on croit quelle aura commandement de ſe ſeparer ſans produire plus grand effect cette année; voilà une dépenſe mal employée pour maintenir la réputation d'Eſpagne. M. de Mantouë eſt toûjours près leurs Majeſtez.

De Paris du 11. d'Août 1608.

XCIII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

VOus n'aurez de moi pour réponse à vos Lettres du 2. & 17. du passé que ces trois lignes ; me remettant à celles de M. de Puisieux, lequel vous rendra compte des santez de leurs Majestez & de toute leur suite, comme de tout ce qui se passe. Je me contenterai donc de vous dire que la réputation du Roy est si engagée en ses Traitez de Paix & de Trêve, que sa Majesté & ses Ministres ne peuvent honnêtement en quitter la poursuite & s'abstenir d'en favoriser la conclusion, tant qu'il y aura esperance de la leur faire obtenir, avec la seureté de la liberté des Provinces-Unies, en la forme que nos gens l'ont proposée ; dequoi nous avons appris par celles de M. Jeannin du 28. du passé qu'ils n'étoient encore depêchez. Les Anglois ayant pris avec les notres l'affirmative pour cela, le pis que nous y remarquons est que quoique les Etats fassent, ils demeureront à l'advenir moins unis qu'ils n'ont été ci-devant : mais il semble que leur division sera encore moins dangereuse en Trêve qu'en Guerre. Certes ce Roy prendroit bon con-

seil

eil de couper racine à ces écrits, qui émeuvent les esprits à l'agaçer, puisqu'il y a moyen l'adoucir & appaiser les aigreurs : car telles manieres de combattre sont peu convenables aux Roys, lesquels en s'escrimant se rendent égaux à ceux qui escriment contre eux. Au reste, nous ferons à Rome, pour le contentement de M. le Grand Trésorier pour la délivrance de celui qui a été arrêté ; ce que nous pourrons.

De Fontainebleau du 2. de Novembre 1608.

XCIV. LETTRE

De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

JE laisse à M. de Villeroy la réponse à la Lettre que lui avez écrite, me contentant de répondre à celle du 23. du passé. Nous sommes bien aises pour la consideration du service du Roy & contentement de M. de Salignac, que vous ayez si bien justifié sa procedure avec leur Ambassadeur de Levant. Nous avons veu ce que le Grand Trésorier vous a communiqué des advis du Traité de Hollande, que nous avons eu aussi par Lettres de M. Jeannin bien particulieres, & finalement par M. de Berny, c'est à sçavoir qu'après plusieurs contestations & difficultez

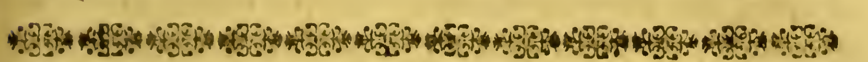
qu'ont fait les Archiducs de nommer le R
d'Efpagne au point de la fouveraineté, pr
mettant feulement de faire ratifier par led
Roy ce qui feroit convenu fur icelui, i
ont enfin trouvé bon qu'il y foit nommé fp
cialement auffi bien qu'eux, ce que l'on e
time devoir adoucir Meffieurs des Etats, a
tant ennuyez qu'alterez de l'artificieufe co
duite des Efpagnols. Toutefois il y a tro
femaines que n'avons eu aucunes nouvell
dudit M. Jeannin que nous attendons av
beaucoup d'impatience, tant pour être i
ftruits de la façon que ce changement de di
pofition des Archiducs aura été reçeu par l
Provinces Unies, que pour être inform
pareillement de l'etat auquel elles fe retro
vent fur leur mal entendu, & la petite div
fion, qui fembloit s'être gliffée parmi les pri
cipaux d'icelles, dont la continuation ne pou
roit que préjudicier grandement à la préfe
te conftitution des affaires, & apporter l
advantages à leurs adverfaires qu'ils ont
fouvent & fi foigneufement recherché p
cautelle. Nous dirons donc à bon droit êt
éclaircis de la verité fur ce point, par les de
nieres de M. Jeannin, il parle mieux qu'il n
encore fait de la démonftration des Déput
d'Angleterre à s'accommoder aux confe
qui feront jugez plus falutaires auxdits Etat
c'eft poffible la grande authorité qu'ils o
reconnu que s'eft acquife M. Jeannin p
fa prudence & fage conduite, & la crain
qu'ils ont qu'elle l'emporte enfin fi volo
ta

airement ils ne se disposent à l'approuver &
ondescendre à ses ouvertures & aux raisons,
lesquelles il les accompagne, avec l'envie
qui les pousse toûjours plus que tout autre
chose & consideration d'avoir part au gré de
l'événement. Nous avons veu la copie de
ette instruction delaissée à la Haye par le
President Richardot à son depart dudit lieu,
par art ou par oubli. On en parle diverse-
ment: mais la lecture témoigne qu'il n'y peut
voir eu grande finesse au premier. Nous
royons donc que ça été par négligence qui
e se peut pardonner en un fait si important.
l est vrai que les Archiducs par icelle défe-
ent beaucoup à l'experience & affection au
ien public de M. Jeannin, duquel aussi ils
oyent & éprouvent les effets si clairement
ue ce seroit une malignité trop profonde
'en parler autrement. Les Archiducs ont
u le Courier qu'ils attendoient d'Espagne,
ui leur a apporté, à ce que l'on dit, de la
art dudit Roy, pouvoir de passer outre en
a Trêve aux conditions qu'ils jugeront plus
aisonnables. Ledit Courier est repassé, &
st public que c'est avec charge d'asseurer ledit
Roy d'Espagne qu'ils feront tous honnêtes
fforts pour l'obtenir. Vous avez bien pris
otre temps pour faire entendre au Grand
Tréforier l'office que le Roy avoit fait
Rome pour faire rendre le Pape plus rete-
u à l'envoi de ses Brefs en Angleterre, en
aveur des Catholiques, & lui faire compren-
dre par même moyen que sa Majesté leur

peut être utile en semblables occurrences, c
que nous voyons avoir été bien reçeu & recon
nu de lui. Nous satisferons à la priere qu'il a fa
te pour cet Anglois mis à l'Inquisition, encor
que ce soit un fait assez chatoüilleux, comm
vous sçavez & lui avez à propos repondu; & lu
direz, s'il s'en présente occasion, qu'y employe
rons toute notre industrie sans lui donner au
trement esperance plus apparente du succe
de ce qu'il désire. Nous reconnoissons bien
nous venons à bout de cette poursuite que
Roy s'acquerera toûjours plus d'authorit
avec les Anglois en telles matieres, & qu'i
se rendront de leur côté moins severes cont
les Catholiques, comme on leur peut di
doucement que cette rigueur donne sujet d
revanche à sa Sainteté, & peut même susc
ter des factions dangereuses dans leur Eta
tant grande & invincible est la force de
Religion, dont avons vû l'exemple assez lo
guement au dommage de la France. No
sommes deçà continuellement sollicitez p
leur Ambassadeur de leurs dettes, & vo
asseure bien empêchez à y prendre resolu
tion, tant pour le peu d'éclaircissement qu
nous voyons à cette affaire, que pour le pe
de gré qu'ils nous sçauront si nous nous a
cordons avec eux de quelque partie seul
ment: car ils voudront après poursuivre l'a
tre avec pareille ardeur, & si on leur en fa
refus, ils s'en tiendront autant offensez qu
s'il en eût été fait autant du total. Nous a
lons bientôt à Paris où il faudra prend
que-

quelque resolution. M. de Mantouë est parti depuis dix jours aussi content du Roy, comme il est satisfait de son procedé. Il espere joindre M. de Nevers à Marseille qui va à Rome pour rendre l'obedience accoûtumée. Les Nopces de Florence doivent à present être célebrées, qu'on dit devoir être suivies de Comedies & autres magnificences Italiennes.

De Fontainebleau le 3 de. Novembre 1608.



XCV. LETTRE

De M. de Villeroy.

MONSIEUR,

NOus sommes journellement poursuivis de l'Ambassadeur pour le fait de leurs pretenduës dettes. Nous lui avons souvent dit nos raisons pour le rejet de celles dont nos officiers n'ont eu connoissance; & qu'ils ne certifient que les Rolles des monstres des Compagnies de leur Nation faites par leurs serviteurs & officiers. Mais il ne s'en est contenté, & insiste que nous lui baillions par écrit la reponse que bon nous semblera pour l'envoyer à son Roy: c'est chose aisée à faire; car nous ne faisons refus d'écrire ce que nous disons. Ils divisent leurs dites dettes en trois, celles qui sont reconnuës & veri-

fiées; les autres qu'ils pretendent justifier par lesdits Rolles & autres instrumens faits seulement par leurs officiers, & pour les troisiémes, ils les veulent remettre à la bonne conscience du Roy, n'ayant piéces pour les justiffier. Nous reconnoissons les premieres; mais nous entendons déduire en l'acquit d'icelles ce que nous avons fourni aux Etats des Provinces unies suivant le Traité d'accord fait avec le Roy par M. de Sully, lequel nous soûtenons être demeuré en sa force jusqu'à present, & ledit Roy est obligé à l'observation d'icelui, puisqu'il n'a depuis été écrit aucune chose entre les deux Roys, qui y contredie, & le revocque. Cette raison ne le contente pas; mais celles qu'il y oppose nous contentent aussi peu. En précomptant sur les dites dettes ce que nous avons fourni pour eux, ils se retrouvent nos redevables. C'est ce qui leur deplâit & sur quoi nous nous fondons. Quant à la deuxiéme Classe des dites dettes, nous rejettons les dits Rolles faits sans nous & nos officiers; car nous soûtenons qu'ils les doivent appeller aux Montres, & encore que lesdits Rolles faits par eux soïent moindres en depense, que ne se montoit l'état des Compagnies, & qu'ils inferent de là qu'ils ont été bons & religieux menagers & dispensateurs de la dite depense pour nous; toutefois nous disons & soutenons que les dits Rolles excedent encore de beaucoup le nombre des hommes, dont les dites enseignes étoient composées, ce que nous verifions

fions ſur les Lettres écrites ſur cela par forme de plainte, par les Gouverneurs des Provinces où les dits Gens de Guerre ſervoient lorſque lesdits Rolles de Montres ont été faits. D'avantage nous pretendons veriffier & prouver que les dits gens de guerre ont toûjours vécu aux depens du peuple ſans rien payer, & qu'il n'y a eu ordre d'y pourvoir, par ce que les Capitaines n'ont voulu reconnoiſtre les officiers de la Juſtice du Roy. Quant aux dettes de la derniere condition, notre conſcience au jugement de laquelle l'on ſe remet, nous dicte que nous ne ſommes obligez au payement d'icelles, & partant que l'on ne doit y inſiſter, & que nous devons encore moins les reconnoiſtre & payer. Ceci a été dit & redit audit Ambaſſadeur & crois qu'enfin nous le lui baillerons par écrit s'il continuë à nous preſſer. Ces jours paſſez nous lui dimes que nous étions d'advis de ſuſpendre & remettre cette finale réponſe après la reſolution de la Trêve des Pays-Bas, par ce que ſelon le ſuccez d'icelle, nous pourrions la regler plus ou moins favorable; adjoutant que ſi nous devions recommencer la Guerre nous ſerions contrains de garder notre argent pour nous mêmes & le public & en cas de Trêve nous pourrions plus volontiers & commodement élargir davantage. Le dit Ambaſſadeur a fait peu d'état de cette ouverture qui a été faite par M. de Sully, comme de lui même. J'y ai depuis contribué mes raiſons, mais en vain; de façon qu'il faudra

repondre par écrit à ſon memoire ſi tôt que M. de Sully ſera ſorti d'une petite diette qu'il a commencée: mais je prevois que nôtre reponſe ne le contentera pas. Nous voyons ledit Ambaſſadeur ſi arrêté à ce propos comme celui qui n'oſeroit d'un ïota outrepaſſer ſa commiſſion, qu'il y aura peu à gagner avec lui. C'eſt pourquoi je ne trouverois pas mauvais que cette Négociation vous fût remiſe conformement à votre propoſition: mais d'ailleurs nous ſommes ſi mal diſpoſez à dégainer que je ne ſçais que vous dire; j'eſtime que vous ne ferez point mal de ſonder doucement leurs fins par de là, pourveu que le puiſſiez faire ſans nous engager à rien que vous n'en ayez charge ſpecialle; bien aurions nous à plaiſir que vous leur fiſſiez trouver bonne la ſusdite remiſe après la reſolution de la Trêve, & vous dis, que je crois veritablement que tout en iroit mieux. Mettez donc peine d'en rendre capable le Grand Tréſorier. Quant à votre congé puiſque vous en voulez être éclairci, je vous dirai que j'eſpere que vous l'obtiendrez pour la fin de l'année prochaine, je veux dire vers le dernier quartier d'icelle: car dans ce temps là nous aurons fait & parfait toutes nos Négociations des Pays-Bas, & verrons plus clair aux affaires; ſa Majeſté n'étant conſeillée de remuer & changer les Ambaſſadeurs en l'état preſent des affaires, voilà ce que je puis vous écrire ſur votre Lettre.

De Paris du 26. Novembre 1608.

XCVI.

XCVI. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

VOs Lettres du 5. & 12 nous ont été renduës les 13. & 23. de ce mois. Le voyage de ce Maître d'Hôtel des Archiducs en Angleterre, puis la feinte de s'embarquer pour Espagne, feroient soubçonner quelque secret mistere entre ces deux Princes, si nous ne connoissions que le Roy Breton est plus acharné à la chasse qu'aux traitez & pratiques. Néanmoins sur les affaires qui se passent aujourd'hui au Traité de Hollande, auquel plusieurs ensemble sont interessez, il y auroit assez d'occasion de se deffier de telles allées & venuës ; Il faut remarquer tout & mettre peine sur semblables rencontres de pénétrer à la verité d'icelles. Ce pourroit être possible sur quelques recherches de mariages entre Espagne & Angleterre, nonobstant celle qu'a faite Dom Pedro de Tolede. Ce seront appas par lesquels les Espagnols estimeront pouvoir conduire & tourner les grands Roys du côté de leurs desseins. Ils ont toutefois encore peu profité auprès du nôtre pour ce regard, & n'ont pû gagner qu'il fît chose qui prejudiciât à sa réputation & au bien & repos de ses

ſes ſujets, voiſins, & amis. Le dit Dom Pedro ne parle point encore de ſa retraite, & penſe profiter plus par ſon ſejour, donnant par iceluy jalouſie aux Etats des Provinces unies de la conjonction du Roy avec le ſien pour en avoir meilleur marché ; mais ſa Majeſté les a fait ſi bien aſſeurer de la continuation de ſa bonne volonté en leur endroit, de laquelle par les bons & ſages advis & conſeils, ils éprouvent de jour à autre les effets, que nonobſtant toutes ſes fineſſes & artifices les affaires ſont reduites juſqu'à preſent en termes qu'il y a eſperance de bon ſuccez pour la Trêve ; car ils ſont ſur le point d'y prendre une finale reſolution. Des Deputez des Provinces particulieres doivent raporter à l'aſſemblée generale celle qui aura été priſe ſur la propoſition de ladite Trêve, de quoi nous attendons nouvelles bien impatiemment: mais notre opinion eſt, que ce parti ſera ſuivi non ſans conteſtation. La Zelande y eſt contraire & M. le Prince Maurice peu affectionné. Toutefois les autres Provinces l'approuvent, nos deputez continuent à la conſeiller, & les Anglois les y exhortent avec plus de vehemence que nuls autres, juſqu'à dire que ſi elles refuſent la Trêve, ainſi qu'elle leur a été propoſée, leur Roy les abandonnera, & jugera la guerre qu'ils voudront après faire, injuſte. Ce ſont termes d'un bien ardent deſir, & qui étonnent d'autant plus, qu'ils s'y ſont violemment oppoſez; ſoit qu'ils en uſent ainſi par jalouſie, & comme vous di-

tes,

tes, pour ne vouloir demeurer derriere au gré que le Roy d'Espagne en sçaura à celui qui aura murement moyenné cet accommodement, ou bien pour quelques autres considerations à nous inconnuës. Il est certain qu'ils s'y portent très ardemment & comme pour le renvier par dessus nous. Cette Lettre du Prince Maurice, qu'écrivez s'être veuë en ces quartiers, est une Lettre qu'il a écrite au Roy pour dissuader sa Majesté de la poursuite de la dite Trêve, deduisant assez amplement les raisons qu'il a trouvées les plus puissantes pour l'induire à s'en departir: Mais sa Majesté lui a repondu, comme Prince sage, experimenté & cordial ami; de façon que nous esperons que la dite réponse pourra en quelque sorte adoucir son esprit. Nous avons, comme vous, mauvaise opinion du fait de ce Président d'Ecosse, puis que la dite Reyne qui avoit embrassé la deffense de sa cause l'a enfin abandonnée, joint qu'icelle est maintenant plus odieuse par de là que jamais, par tant d'écrits & de repliques qui se font de la part des uns & des autres, qui ne servent qu'à accroitre la haine & le fascheux traitement contre les Catholiques. Vous ferez œuvre de charité si par vos offices vous pouvez faire connoistre qu'il seroit plus à propos d'en user autrement. Le Pape a fait dire au Roy depuis quelques jours qu'il étoit besoin pour les Catholiques d'Angleterre de leur donner un Evêque du Titre de ceux qui sont in *partibus infidelium*, ou bien un Archiprêtre pour

leur

leur consolation & le repos de leurs consçiences. Sa Majesté lui a laissé la liberté d'en user comme elle en advisera en ce point pour le mieux, lui ayant representé quelque choix qu'elle en fasse, qu'il sera toûjours plus expedient qu'elle évite autant qu'elle pourra les occasions audit Roy de s'irriter davantage contre lesdits Catholiques, qui souffrent tant de calamitez en son Royaume. Nous estimons que les offices vaudront en l'Esprit de sa Sainteté, envers laquelle le Roy a ordonné que M. de Breves s'employe pour cet Anglois qui vous été recommandé par le Grand Tréforier. Cet Ambassadeur d'Angleterre depuis que le Roy a été retourné n'a laissé ni la personne de sa Majesté, ni ses Ministres en repos pour l'affaire des dettes, & fera tant par ses visites (je ne veux pas dire importunitéz,) & solicitations qu'il nous obligera bientôt à une reponse par écrit, de laquelle vous aurez en même temps le contenu, où si il s'y prend autre deliberation sur ce que nous en avez écrit par votre derniere qui a été bien receuë, vous en serez pareillement adverti. Bref c'est un fascheux, comme sont tous ceux de semblable qualité. La flotte est arrivée en Espagne portant ce que verrez par le memoire ci-joint. Ils y parlent d'envoyer dans peu de temps douze cens mille écus en barres d'argent à Milan, de là à Gennes, puis en Flandres, & là le faire monnoyer, se promettant encore profiter davantage par cette voye. L'on adjoûte qu'ils y font

ſont tenir autres deux cens mille eſcus comptant pour ſubvenir aux plus preſſées de leurs neceſſitez, & aſſeurent, ſi une fois ils peuvent joüir de la ſeureté de cette benoîte Trêve, de faire un tel fonds de deniers, qu'ils ſe feront rechercher. C'eſt à nous à bien pourvoir à nos affaires & faire bonnes proviſions de guerre en ce temps tranquille.

De Paris le 26. de Novembre 1608.

XCVII. LETTRE

De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

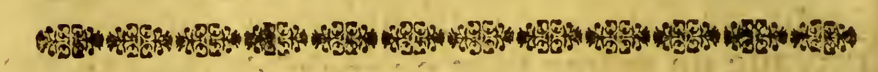
A ce que voyons par votre lettre du 27. du paſſé, le Roy Breton ſe montre bien ulceré contre le Pape & peu diſpoſé à traiter les Catholiques plus doucement & favorablement que du paſſé. Il ſe faut donc conduire & gouverner avec lui ſur ce pied, & en tirer pour leur repos & conſolation tout l'advantage qui ſe pourra ſelon les occaſions. Nous menagerons du côté de ſa Sainteté cette diſcretion & bonne volonté qu'elle a promiſe bien dextrement & ſoigneuſement, afin que ledit Roy n'ait ſujet ou pretexte de s'en offenſer. Toutefois, comme vous ſçavez, les Romains ne ſe manient toûjours, ni ne ſe conduiſent comme il ſeroit beſoin. Nous preſageons

geons mal de ce President d'Ecosse pourſuivi comme il eſt de ſi puiſſans ennemis & d'une ſi mauvaiſe cauſe en ce païs là, & à l'endroit de ce Roy là, où nous remarquons par les actions du Comte de Dombar, que les faveurs ont lieu, auſſi bien qu'ailleurs. Vous avez ſçeu à preſent les termes auxquels eſt reduit le Traité des Pays-Bas, & que des ſept Provinces les ſix ſont d'accord de la Trêve, celle de Zelande donnant meilleure eſperance qu'elle n'a encore fait de s'accommoder enfin à la reſolution generale. Le Prince Maurice qui s'y eſt juſques ici vertement oppoſé commence à ſe rendre, & à embraſſer le parti le plus commun; & par conſequent le plus utile à l'Etat. Nous en eſperons donc mieux pourveu que les Eſpagnols ſur cette concluſion ne pratiquent leurs ruſes & malignitez aſſez ordinaires, pour cuider tirer deſdits Etats des conditions plus advantageuſes; en quoy je vous aſſeure qu'ils ſe tromperont, neanmoins plus qu'ils ne feront mal aux autres, deſquels en ce cas les amis & autres intereſſez en leur cauſe auront après encore plus de couleur. Il prend le ſoin & la protection des Provinces unies. Nous en devons bientôt être éclaircis, car nous ſommes ſur la fonte de la cloche. Le retour de M. de Preaux de Bruxelles à la Haye où M. le Préſident Jeannin l'avoit envoyé pour s'éclaircir des bruits qui ſe publient que le Roy d'Eſpagne ne veut être obligé en ce Traité, nous y pourra donner beaucoup de lumiere: mais

mais nous ſommes en quelque peine du voyage que nous apprenons que fait de la part des Archiducs en Angleterre un certain Dom Fernandez de Gironne. Les uns dient n'être que pour remercier cedit Roy des bons offices que ſes Deputez ont apportez à la Negociation; d'autres, pour eſſayer à le faire departir de l'aſſiſtance deſdits Etats qui ſeroit preſque un même ſujet que celui de Dom Pedro en cette Cour. Nous paſſons outre & croyons qu'il pourroi bien être envoyé pour faire office à ce que ledit Roy s'employât envers les Etats pour la continuation d'une Trêve pour l'eſpace de vingt ans, au pied & aux conditions de celle qui dure encore, ſans faire mention de la ſouveraineté, ni repeter les aſſeurances qu'ils ont toûjours requiſes pour leur liberté; car c'eſt choſe que les Archiducs affectionnent grandement, & de laquelle il s'eſt parlé en Hollande. Le Deputez d'Angleterre même ont declaré que leur Maître l'a preferée à la rupture entiere. Nous ne parlons encore que par conjectures & par prevoyance, d'autant que nous connoiſſons que bâtie de cette ſorte, elle ſeroit très pernicieuſe & ſeroit le plus grand fruit que les Eſpagnols euſſent pû recueillir de la longueur du Traité. Nous vous donnons cet advis ſeulement pour en être informé, & mettre peine de pénétrer ſous main à la charge de ce Gironne, ſans vous engager pour cela en aucun office envers ledit Roy que n'en ayez autre commandement du notre. Le Grand Tré-

ſorier a toûjours promis de faire fournir à ſa Majeſté la quantité de Plomb qu'elle deſiroit pour ſes Bâtimens au prix ancien. Vous lui en ferez la requête pour cent cinquante milliers.

De Paris du 13. *de Decembre* 1608.



XCVIII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

DEpuis nos dernieres du 13 nous avons appris à decouvert un Traité de la plus notable infidelité & duplicité Angloiſe, qui ait paru il y a long-temps, en affaire ſi importante, & duquel il eſt néceſſaire que ſoyez informé pour vous en ſervir, tant en vôtre conduite ordinaire, que pour faire valoir les commandemens, qui ſelon que l'affaire aura progrez, vous pourront être adreſſez par ſa Majeſté à cette occaſion. Vous ſçaurez donc que les Etats, ayant été éclaircis du bruit qui couroit que le Roy d'Eſpagne n'entendoit que ſon nom fût obligé en leur Traité des Païs-Bas, les communs Deputez de France & d'Angleterre adviſerent devoir envoyer M. de Preaux, fils de M. de Chateauneuf, vers les Archiducs pour mettre peine d'en tirer la verité & lumiere neceſſaire pour le contente-

ment

ment & la ſeureté des Etats. Le Preſident Richardot (auquel il s'adreſſa après avoir eu audiance de l'Archiduc) lui declara que ce qui avoit été par ci-devant par lui écrit, que les Archiducs feroient obliger le Roy d'Eſpagne en ce fait, ou du moins ratifier ce qui ſeroit convenu & accordé entre les parties, auroit été par leur ordre, commandement, & même du conſentement du Roy, qui lors entendoit d'être nommé, comme il eût fait ſi leſdits Etats euſſent pris ferme reſolution de traiter: mais que prevoyant leurs longueurs & irreſolutions (voici le mot) le Roy d'Eſpagne auroit été diverti par le Roy Breton, qui lui avoit fait propoſer par ſon Ambaſſadeur reſident en Eſpagne, qu'il feroit en ſorte que les Etats conſentiroient à une Trêve pure & ſimple, ſans aucune renonciation de ſouveraineté de ſa part ni des Archiducs, qui avoit été cauſe que le Roy d'Eſpagne, eſperant au moyen & promeſſe des Anglois auroit écrit aux Archiducs ne vouloir être obligé audit Traité & qu'ils en uſaſſent ainſi que bon leur ſembleroit, pourveu que ce ne fût au préjudice de ſa pretention. Voila ce que ledit Richardot en a declaré librement, montrant même ces Meſſieurs n'être contens de cette commune conduite des Eſpagnols & des Anglois tous enſemble, comme de celle qu'ils reconnoiſſent empêcher l'effet de leur deſir de ſe mettre en repos. Vous voyez donc bien clairement la perfidie & jalouſie inſigne de ceux-ci, leſquels faiſant demonſtration en

Hollande de joindre leurs officies pour faciliter la Trêve, suivant le projet qui en a été dressé avec leurs advis & consentement, jusqu'à protester aux Etats, s'ils refusoient de l'accepter à ces conditions, que leur Roy les abandonneroit & jugeroit injuste la Guerre, qu'après ils voudroient derechef entreprendre, ont fait néaumoins en même temps cet autre office en Espagne à dessein & pour diminuer le credit de sa Majesté en cette Negociation & s'attirer le gré d'Espagne & l'honneur d'icelle, divertir ou aneantir du tout le Traité de Dom Pedro, qui leur donne martel; & possible pour reconnoistre l'impossibilité de cette proposition de Trêve à l'endroit des Etats, les rejetter en Guerre, & cependant se tenir à couvert sous la depense que l'on sera contraint d'y employer; & sous ce qu'ils estiment que serons aussi obligez pour notre propre seureté & salut d'y contribuer. Mais nous vous dirons, que pour tout cela sa Majesté, tant pour maintenir la grandeur de ses Conseils, que pour faire tomber sur les Autheurs de cette ouverture, la honte du refus, a jugé plus honorable & utile de continuer la premiere poursuite pour la Trêve estimant qu'icelle bien ménagée & conduite lui acquerera autant de gré & de gloire, comme aux autres de vergongue & de témoignage de foiblesse, malice & imprudence tout ensemble. Sa dite Majesté a pareillement depêché courrier exprès en Hollande vers ses Ministres, pour leur declarer ce qui est sur

ce point de son intention. Nous desirons fort sçavoir quelle mine feront ceux d'Angleterre quand cette nouveauté sera découverte & publiée en pleine assemblée, & quelles raisons ils allegueront pour la defendre & colorer. Vous n'avez sur ceci à faire aucun office par delà, seulement à prendre garde à a charge de ce Ferdinand Gironne, que nous croyons y être deputé pour cet effet ; car c'est e dernier courrier venu d'Espagne, qui y a pporté cet ordre, & non de la part des Arhiducs qui n'en ayant auparavant aucune onnoissance, ne sont si échauffez à ce chanement, qu'ils jugent qu'il sera très mal reçû es Etats. Il sera mieux aussi que n'en parez de vous même, quand bien ils vous vouroient mettre sur ce propos, leur faisant onnoistre franchement que sa Majesté à bon roit demeure étonnée de cette nouvelle ouerture faite à son desçeu, pendant que ces eputez, marchent de bonne foi avec les siens our mettre les Etats en repos aux conditions ar eux eux approuvées, & qu'ils font paroîte n'avoir qu'un même but & même intenton ; jusqu'à leur dire, si le jugez de besoin, q'elle demeure toûjours ferme à en faire poursuivre l'avancement avec pareille solicitde qu'elle a fait jusqu'à present, estimant qe c'est l'expedient plus asseuré aux Etats & à eurs voisins & amis, que d'en user ainsi : mis ne faites semblant que nous ayons eu éclrcissement de cette intrigue par les Archidcs, le President Richardot, ou aucun au-

 tre

tre de ses Ministres, car cela pourroit engen drer d'autres inconveniens, qu'il est mieu: d'eviter en l'état auquel se trouvent les affai res. Nous avons advisé de faire reponse a memoire presenté par l'Ambassadeur d'An gleterre pour les dettes. Nous croyons qu remettant la resolution, après l'issuë de l Negociation de Flandres, elle ne sera agréa ble: mais il a été ainsi jugé plus à propo pour les considerations que vous pouvez fa cilement vous representer. Cet Ambassa deur ne manquera de le faire sçavoir aussito à son Maître, & nous doutons qu'il accom plisse la priere qu'on lui fait de la bien fai recevoir. C'est à vous d'y aider & essaye de les en fair contenter pour le presen, donnant les asseurances de la bonne volon de sa Majesté, de satisfaire à leur desir tell que verrez par le double de ladite repons, jointe audit memoire de l'Ambassadeur.

De Paris le 19. de Decembre 1608.

XCIX. LETTRE

De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

NOus vous avons écrit le 13, puis le 20 ce mois assez amplement, sur les nouvea tez arrivées en Espagne, & causées du li

où vous residez, contre toute notre intention & apparence si n'en eussions été éclaircis par ceux que vous sçavez en avoir pleine connoissance. Nous en attendrons votre advis avec impatience: mais bien encore celui de M. Jeannin après qu'il aura déclaré en public ce changement si soudain & inopiné, & si hors de propos, & la deliberation du Roy de persister en ses premiers conseils, nonobstant icelui pour voir comment l'un & l'autre seront reçeus de ces Peuples Hollandois, & Deputez d'Angleterre, qui ont toûjours fait mine, & sur tout en ses entremises, de la faire marcher de même pied avec nous. Le Roy vous écrit sa volonté bien clairement sur les broüilleries de ces Ballets dont vous étes derechef en peine. Vous voyez bien que sa Majesté n'a point flêchi de resolution depuis l'année passée, aussi n'a-t-elle point diminué de condition, ni n'est decheuë de moyens pour se faire respecter & rendre ce qui convient, non seulement à son rang ordinaire, acquis par la valeur & pieté de ses predecesseurs, mais à sa gloire & réputation, causées de ses propres faits. Nous avons reconnu que l'indulgence & la franchise ne sont expediens aptes pour tirer raison des Anglois: car ils attribuent cette conduite à timidité ou foiblesse, & Dieu sçait qui en est plus marqué des deux Nations. Le meilleur est de parler & proceder franchement & courageusement, puisqu'on a les moyens & la puissance de soûtenir les resolutions vigoureuses, nous en a-

 vons

vons depuis peu fait une belle & notable preuve en ce Traité des Pays-Bas qui nous doit faire encore ſages pour l'advenir. Nous croyons certes ce que nous dites de la cauſe de leur conduite en icelui, & quelques demonſtrations qu'ils ayent fait de ſincerité, il nous eſt toûjours reſté quelque petit ſcrupule qu'ils ne nous ayent trompez. Leur Ambaſſadeur ne s'eſt encore remué ſur la reponſe qui a été donnée au memoire qu'il avoit preſenté pour ſes prétenduës dettes; il ſera poſſible bien aiſe d'être dechargé de cette ſolicitation, car il s'eſt fait ſouvent entendre qu'il ne demandoit que oüi ou non, qui eſt le même langage que vous à tenu le Grand Tréſorier, ils ne nous ont pas donné ſujet d'y proceder plus à la hâte, car encore que l'iſſuë du Traité ne faſſe rien à la vérité de la dette, ſi eſt ce que la conduite qu'ils y obſervent a grand pouvoir pour reſoudre ou advancer notre payement. Il eſt donc mieux d'en attendre l'événement qui doit être la pierre de touche de leur inclination. M. le Prince de Joinville nous a bien dit que cet Ambaſſadeur lui vouloit parler de ce Ballet & le convier même d'y comparoître, mais je doute qu'il en obtienne le congé. Ce fait de M. de Soubize en Bretagne n'a été qu'une petite eſcapade de jeuneſſe, que vous apprendrez de lui même: s'il y fût arrivé choſe importante, vous en euſſiez été adverti. Vous ne nous direz négligens à vous faire ſçavoir l'intention du Roy ſur ce que vous avez déſiré, car

car le même jour que votre Lettre eſt arrivée, je la lui ai luë avec celle de M. de Villeroy qui vous y fait auſſi réponſe.

A Paris le 23. *de Decembre* 1608.

C. LETTRE

DU ROY HENRY IV.

MOnſieur de la Boderie, je ſuis marri que vous vous trouviez en la même peine que l'année paſſée à l'occaſion de ces Ballets, dont jà il ſe murmure par delà; car telles rencontres ſont toûjours facheuſes entre Miniſtres de Princes amis; mais ſurtout en l'état où ſont à préſent les affaires publiques, & en temps que l'union & bonne intelligence ſont très utiles au bien & advancement d'iceux. Néanmoins puiſque c'eſt choſe reſoluë, à laquelle y a moins de blâme de rechercher expedient devant que s'y engager, que s'y laiſſer ſurprendre, & poſſible embaraſſer honteuſement, je vous dirai que je perſiſte en la déliberation que je vous fis ſçavoir l'année derniere ſur ſemblable ſujet, qui eſt que ſi vous jugez & preſſentez qu'en ce fait ma dignité & réputation ſoient intereſſées, vous faſſiez entendre à ceux qu'il ſera beſoin, avoir de tout temps commandement de moi, de me revenir trouver plûtôt que de ſouffrir qu'il ſoit diminué choſe aucune du rang qui

m'appartient; & de fait, si vous reconnoissez que sur cette déclaration ils ne se mettent en devoir de vous donner contentement, vous prendrez congé du Roy Breton & de ses principaux Ministres, laissant seulement votre Secretaire, selon qu'il est accoûtumé d'être pratiqué pour me tenir adverti des occurrences qui concernent le public & le bien de mon service en particulier, jusqu'à ce que j'en aye autrement ordonné: mais je suis advis, que préalablement après la reception de la présente, vous fassiez doucement sçavoir, que vous avez ce commandement, afin de les intimider & convier d'être plus circonspects à me rendre ce qui me convient, & que j'ai toûjours attendu de la bonne & fraternelle amitié dudit Roy; vous prendrez donc garde qu'il ne se passe rien en cette action au desavantage de ma dignité, surquoi &c.

Du même jour & lieu.

CI. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

NOus reçeumes hier votre depêche du 23. de ce mois, elle a été luë incontinant au Roy, nonobstant sa goutte, il est vrai qu'elle

qu'elle est fort adoucie, & toutefois il ne se soûtiendra encore sur les pieds de huit jours. Sa Majesté vous mande sa volonté sur ce Ballet, c'est que s'ils font chose en quoi la dignité du Roi soit tant soit peu offensée, vous preniez congé de la compagnie & reveniez en France avec tout votre train, laissant là votre Secretaire pour recevoir les pacquets, & commandemens de sa Majesté & nous advertir de ce qui surviendra : leur faisant connoître que tel ordre vous a été donné dès lors que l'on vous fit le premier affront, afin qu'ils ne croyent qu'il ne vous a été fait ni réïteré de présent ni de propos deliberé sur l'occasion qui s'offre maintenant. Il faut plûtôt leur donner sujet de croire que nous nous tenons si asseurez de leur volonté en cet endroit, que nous n'avons pensé ni prétendu qu'ils fussent pour ajoûter cette nouvelle injure à la premiere : mais bien plûtôt qu'ils effaceroient la mémoire de celle-ci par une faveur extraordinaire qu'ils vous feroient recevoir en pareille occasion ; nous vous faisons à regret ce commandement, non pour la consideration du Roy Breton, & la conséquence ensuite de ce depart ; mais certes pour l'incommodité que ce vous sera de deloger ainsi à l'impourveu & repasser la mer avec Madame de la Boderie & votre famille en cette saison ; mais nous voulons croire qu'ils ne vous donneront la peine de ce faire, principalement s'ils s'apperçoivent de bonne heure que vous ayez resolu de prendre

dre ce parti. Toutefois s'il faut que vous en avaliez le calice, faites le genereusement & gayement, sans vous alterer ni outrepasser les termes de la bienséance ; montrez que vous estimez peu pour votre regard leurs danses & vanitez, mais ne pouvoir supporter que l'on carresse votre Maître de telles méconnoissances & indignitez, & si vous avez une fois franchi le sault par la déclaration que vous aurez faite audit Roy, vous ne devez plus vous en relâcher & dédire pour des excuses & caresses ordinaires. Nous vous avons envoyé par notre dernier pacquet le double de la réponse par écrit que nous avons baillée à l'Ambassadeur sur le fait des dettes prétenduës ; depuis l'avoir receuë, il ne nous a veus ni rien fait dire, je veux croire qu'il est en colere contre nous tous, & qu'il aura envoyé par delà ladite réponse pour sçavoir à qui il a affaire. Le dernier trait que lesdits Anglois nous ont fait en Espagne sur ces Traitez de Trêve des Pays-Bas, dont nous vous avons informé par nos dernieres, nous ont confirmez en l'advis que nous avions projetté auparavant de leur faire la susdite réponse : car s'il faut que nous entrions plus avant en mauvais ménage, nous ne voulons leur donner notre argent pour nous faire mal. Quand le Grand Trésorier vous a dit que nous voulions nous rendre Chefs de la Guerre ou de la Paix aux Pays-Bas, à quoi avez dignement & veritablement répondu, il a voulu commencer par là

à

à justifier leur infidelité en cette action, de nous avoir ainsi servis à couvert du côté d'Espagne, en faisant contenance à cette heure de vouloir avoir part à la Guerre; vous disant que le temps leur a fait changer de conseil. Ils vous ont dit cela pour tirer de nous le secret de sa Majesté, pour derechef le découvrir aux Espagnols & s'en prévaloir : mais nous les tromperons bien tous, car nous serons les premiers à dire auxdits Espagnols, que s'ils sont cause de rompre ledit Traité, nous n'abandonnerons lesdits Etats, & jà l'avons nous fait déclarer par le Nonce à Dom Pedro. Tenant cette voye, nous n'abuserons personne & laisserons aux Anglois l'usage de la peau du Renard, nous contentans des ongles du Lyon comme notre Maître a toûjours fait. L'advis que vous a donné le Grand Trésorier m'est suspect touchant ce Ballet, après les langages tenus à Madame votre femme par leur Reyne. Monsieur, cheminons rondement avec eux, c'est le moyen de renverser leurs finesses, je vous remercie de votre sage advis sur le sujet de notre Compagnie d'Ecosse; si vous revenez mal satisfait, j'en serai déchargé; sinon je conduirai la besogne de telle maniere que je rendrai la liberté du Roy plus estimée par sa rareté, & le ferai si doucement que l'on en connoîtra l'effet devant qu'il soit preveû : mais je ne vois pas que ce que vous m'avez écrit par la Lettre de votre main pour les gens de *l'Oignon* * ait

* *Le Prince de Galles.*

ait fort échauffé notre Maître; tellement que je ne puis encore vous permettre de vous y engager: mais vous pouvez bien aſſeurer M. le Grand Tréſorier, qu'étant ſon fils par deçà, il y ſera aſſiſté & ſervi de moi comme le requiert le reſpect & amitié que je lui porte, & ſçais qu'il ſera vû & careſſé du Roy notre Maitre de très bon œil & d'affection pour l'eſtime qu'il fait du Pere.

Du même jour & lieu.

CII. LETTRE

De M. de Villeroy.

MONSIEUR,

ENfin M. M. du *Melon* * nous ont ſervi d'un plat de leur Pays: Nous traitons en toute franchiſe & ſincerité tant où vous étes qu'au *Muid* †, pouſſez de notre intention de bien faire à la cauſe publique & commune entre nous; au lieu d'y correſpondre de même, ils nous ont donné de leur queuë par le nez, certes mal à propos pour eux comme pour nous. Je m'aſſeure qu'ils le jugeront ainſi quelque jour. Tant-y-a cepandant que nos gens & les leurs pourſuivoient en Hollande une Trêve en la forme que vous ſçavez qu'ils l'avoient projettée & propoſée enſemble,

* *L'Angleterre.* † *La Hollande.*

ſemble, & qu'ils n'obmettoient rien à faire de part & d'autre pour la faire admettre, le *Concombre* * a fait dire au *Houblon* †, que s'il vouloit s'entendre avec lui & s'y confier, qu'il lui en feroit accorder une de vingt ans pure & ſimple, ſans parler de la renonciation de la ſouveraineté, à quoi *l'Ancolie* ⸸ a pris tel plaiſir & goût que cette eſperance a été cauſe qu'il a mandé à l'*Agneau* ‡ de rejetter celle que nos gens avoient miſe en avant; jaçoit qu'il eût auparavant fait écrire dès le 16. Octobre qu'il l'approuvoit & la feroit approuver par le *Houblon* § ; ce qui a tellement renverſé les affaires que j'ai opinion que toutes ces négociations s'en iront en fumées, ſi l'on ne renouë la bonne intelligence entre ceux qui peuvent y pourvoir, que cette action a du tout renverſée : car ſçachez que le Cordelier qui eſt offenſé à bon droit de ce Traité, ne conſentira jamais que les gens du *Muid* ¶ ſe départent du fondement de leur liberté, ſur lequel il a trouvé bon ce qui a été bâti aux Traitez juſqu'à préſent; auſſi ne pourroit il juſtement conſerver & renouveller l'alliance qu'il a contractée avec eux s'ils traitoient en qualité de ſujets; & néanmoins, on dit que le *mary de la Citroüille* §§ à declaré qu'il ne laiſſera de s'y joindre par un Traité public avec eux, comme avec gens libres & ſouverains, les tenant dès-

* *Le Roy Jacques.* † *Le Roy d'Eſpagne.* ⸸ *L'Eſpagne.* ‡ *Les Archiducs.* § *Le Roy d'Eſpagne.* ¶ *La Hollande.* §§ *La Reyne d'Angleterre.*

dès-à-présent pour tels, & n'estimant pas qu'ils ayent besoin d'une nouvelle déclaration de *l'Ancolie* [a] ni du mari *du Mouton* [b] pour cet effet. Voilà comme nous sommes appointez contraires en ce fait; quoi étant, il adviendra ou que lesdits du *Muid* [c] s'accommoderont au desir & conseil du *Pere de l'Oignon* [d] contre celui *du Maître du Gardien*, ou bien feront le contraire, & vous sçavez qu'il ne peut arriver que tout mal de cette contestation & division, à laquelle toutefois il semble que l'on ne peut plus obvier, les choses étant aux termes auxquelles elles sont. Quant au Maître d'*Achilles* [e], il est, ce dit il, resolu d'y coucher de son reste en faveur des gens du *Muid* [f], afin que ce qui leur a été offert de sa part & à la parole de *l'Ancolie* [g] & de *l'Oignon* [h] leur soit entretenu, & s'il advient que l'on leur manque, eux s'y étant condescendus, il fait état d'épouser leur querelle comme la sienne propre, ne voulant que l'on abuse ainsi de son nom & que l'on s'en serve pour tromper & circonvenir ceux qui se fient en lui. On dit ici que le *Cameleon* [i] & la *Vipere* [k] ont dressé ensemble cette nouvelle partie pour achever d'abattre le *Triste* [l]: mais je ne le crois pas, tenant le *Camelon* [m] pour plus homme de bien que cela; toutefois il faut que le *Gardien* [n] prenne garde à tout.

a *L'Espagne.* b *L'Archiduc.* c *De Hollande.* d *Le Roy Jacque.* e *Achilles* est M. *de Villeroy* ainsi le Maître d'*Achilles* est *Henry* IV. f *La Hollande.* g *L'Espagne.* h *Le Prince de Galles.* i *Barneveld.* k *L'Agent d'Angleterre en Hollande.* l *Le Prince Maurice.* m *Barneveld.* n M. *de la Boderie.*

tout. Vous ſçavez ce que j'ai toûjours dit des gens auprès de qui vous étes & principalement du *Tulipan* [a]: mais en vérité je n'euſſe pas crû que leur mauvaiſe foi eût paſſé ſi avant. On l'attribuë à la jalouſie qu'ils ont des propoſitions du dernier Miniſtre du *Houblon* [b] venu au Pays de *Thoinette* [c], eſtimant qu'elles devoient produire des reſolutions du tout contraires & préjudiciables à leur état, n'ayant pû prendre aſſeurance des propos qui leur ont été tendus de la part de notre Cordelier, joint qu'ils ont voulu de nouveau attacher à eux *l'Ancolie* [d] auquel ils montrent ſe fier plus qu'au *Pere du Tabernacle* [e], & ont ſur cela jetté la pierre de diviſion que nous vous mandons; dequoi nous ne ſommes pas d'advis que vous vous plaigniez: mais ſi l'on vous en parle, vous pouvez répondre ſuivant le ſens de la Lettre de ſa Majeſté, & de ce que vous pourrez colliger de la préſente. Nous vous envoyons auſſi un double de la réponſe par écrit que nous avons faite à l'Ambaſſadeur d'Angleterre ſur le fait de leurs prétenduës dettes, ſa Majeſté ayant pris reſolution de ſurçeoir la finale dudit mémoire juſqu'à ce que nous voyons l'iſſuë des Négociations des Pays-Bas, afin d'éviter que notre argent ſoit employé, s'il en faut donner, à nous faire mal,

a *Le Comte de Salisbury.* b *Le Roy d'Eſpagne.* c *Florence.* d *L'Eſpagne.* e Henry IV. *Tabernacle deſigne M. le Dauphin.*

comme il semble qu'on en veut prendre l
chemin où vous étes, sans toutefois que nou
en ayons donné sujet.

Du même jour & lieu.

Fin du premier Tome.



LETTRES D'HENRY IV.

ROI DE FRANCE,

ET DE MESSIEURS

DE VILLEROY,

ET

DE PUISIEUX,

A

Mr. *ANTOINE LE FEVRE DE LA BODERIE.*

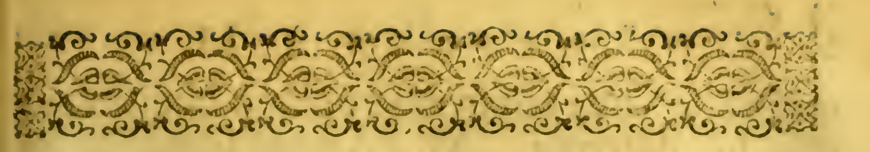
Ambassadeur de France en Angleterre.

Depuis 1606. jusqu'en 1611.

TOME II.



A AMSTERDAM,
AUX DEPENS DE LA COMPAGNIE,
MDCCXXXIII.



LETTRES DU ROY HENRY IV. ET DE M. DE VILLEROY, *Secretaire d'Etat,* A M. LE FEVRE DE LA BODERIE.

CIII. LETTRE DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

Nous avons ici le Vicomte de Salisbury que nous présentâmes hier au Roy avec sa suite: il a été accueilli & vû de Leurs Majestez de bon œil pour les mérites du Pere, & la bonne opinion que leurs Majestez ont du fils: il avoit pris la peine de me voir devant & de m'apporter une Lettre de M. son Pere, pleine de cour-

toisie; je vous envoye la réponse que je vous prie lui délivrer. M. l'Ambassadeur & les Conducteurs dudit Vicomte m'ont dit que son Pere veut qu'ils le menent à Orleans, Blois & Tours pour y apprendre la langue Françoise; mais le Roy est d'advis qu'il s'arrête plûtôt en cette Ville, où la prononciation & usage est à préferer aux autres lieux à cause du séjour de la Cour. Sa Majesté sera très aise aussi de le voir quelques fois & le caresser davantage; nous avons ici des Academies de jeunes Messieurs de qualité qu'il pourra visiter à certaines heures, qui y seront bien employées & formera trop mieux sa grace parmi cette Noblesse, qu'il ne fera avec les compagnies de Ville. Le Roy m'a commandé l'écrire audit Comte, ainsi que je fais, en lui mandant toutefois, quoiqu'il ordonne sur cela, qu'il sera servi & que ledit Comte y sera assisté & favorisé de moi & de mes amis à son contentement, ce que je vous prie lui confirmer jusqu'aux effets. M. de Puisieux vous mande les intentions du Roy sur votre derniere, laquelle a été plus agréable à sa Majesté que la précédente & désirons que celle qui la suivra y réponde.

De Paris du 8. de Janvire 1609.

CIV.

CIV. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

CE mot n'eſt que pour vous donner advis de la reception de votre Lettre du 27. du mois paſſé, & de l'arrivée en cette Ville du fils du Grand Tréſorier, lequel a été premierement très bien reçû & traité de M. de Vic à Calais; tant par ſa courtoiſie ordinaire, que par ce que le Roy nous avoit ordonné lui en écrire. L'Ambaſſadeur ordinaire le mena hier baiſer les mains à ſa Majeſté, qui l'accueillit avec toute démonſtration de bonne volonté, qu'il eût ſçeû déſirer, & m'aſſeure qu'il s'en loüera. Elle fait état s'il ſéjourne en ces quartiers de lui montrer la difference de nos chaſſes de celles d'Angleterre, & lui témoigner en ſomme qu'elle cherit & eſtime la perſonne du Pere, tant par ſon mérite particulier; que pour l'affection & bienveillance que lui porte le Roy Breton ſon bon Frere. Vous avez jà appris la prolongation de la Trêve juſqu'à la mi-Fevrier, s'étant trouvé le temps trop court pour la profection de cet ouvrage; & auſſi pour donner loiſir au Confeſſeur des Archiducs de revenir d'Eſpagne, ainſi que les Miniſtres dudit Roy aſſeurent avec une entiere

& finale resolution; mais il y a si longtemps qu'ils pratiquent en ce Traité cet artifice, pour gagner temps & tirer l'affaire en longueur, qu'il est trop incertain & possible perilleux de s'y attendre: M. Jeannin nous écrit par ses dernieres du 28. Decembre qu'il a plus d'esperance du côté des Etats qu'il n'a encore eu, qu'ils s'accommoderont enfin tous aux articles qui ont été dressez, mais il continuë d'ailleurs à asseurer, que si le Roy d'Espagne fait refus de s'obliger & engager son nom en la négotiation, comme il publie par tout avec beaucoup d'affectation, ils n'y consentiront jamais. Le retour de ce Confesseur nous en doit éclaircir, mais s'il en arrive ainsi, les Etats reprendront avec plus d'animosité & de vigueur que devant les armes; & les conseils & déliberations de leurs amis seront mieux justifiez. Nous ne croyons pas que lesdits Espagnols persistent en cette resolution pour la crainte & le peu de besoin qu'ils ont du renouvellement de la guerre, joint que la fermeté des Conseils du Roy, nonobstant cette belle ouverture de la Trêve pure & simple, faite en Espagne, le pourra encore convier de changer d'advis. Nous attendons de sçavoir ce qu'aura produit le voyage de Ferdinand de Gironne sur ce sujet, ainsi que nous avons écrit par nos précédentes, mais notre opinion est que voyant les uns & les autres que cette nouvelle proposition ne sera pour réüssir à leur honneur, ils se rangeront à l'advis commun. Peu de

de temps fera voir clair. M. de Soubize n'a point passé en Angleterre sans permission du Roy, aussi son fait n'est si criminel que l'on le crie par delà, ainsi que le jugez bien; il sera bien aise d'avoir cette occasion de voir le Roy Breton & cette Cour-là, & quand il en voudra revenir, il sera facile de le faire trouver bon. Nous attendons votre romb qui sera bien employé aux bâtimens de sa Majesté laquelle est toute guerie de sa goute.

Du même lieu & jour.

CV. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

IL semble à voir les discours & conferences du Roy Breton, de son Conseil & du Grand Trésorier, qu'il n'y ait à présent autre plus grande & importante affaire sur le tapis que celle de ce beau Ballet qui met ainsi tout le monde en peine. Ils ont tant peur d'offenser & irriter l'Espagne qu'ils sont cause souvent de semblables contestations, qui n'arrivent ailleurs & devroient être vuidées il y a longtemps. Cela est facheux qu'il faille tous les ans disputer ainsi de nouveau de son rang: mais nous croyons que ce que vous avez fait connoître du commande-

ment du Roy à cette occaſion ſervira pour cette fois & pour d'autres : c'eſt l'intention du Maître, qu'il veut être ſuivie preciſement, ſi par avanture ils ne ſe mettoient en plein devoir pour ce regard. Vous y veillerez donc avec votre circonſpection accoûtumée, & ſerons bien aiſes qu'il ne ſoit beſoin d'en venir à ces remedes extrêmes, qui ne produiſent jamais que des ſuites perilleuſes. Quoique le Grand Tréſorier vous ait aſſeuré le Préſident Richardot s'être lourdement & malicieuſement mépris au langage qu'il tint à M. de Preaux à Bruxelles, & que les Deputez d'Angleterre qui ſont en Hollande ayent hautement confirmé le même par commandement de leur Maître, juſqu'à dire que s'il ſçavoit qu'aucun de ſes Miniſtres eût fait cette propoſition de la Trêve pure & ſimple il lui feroit trancher la tête ; ſi eſt-ce que M. Jeannin nous écrit qu'ils avoient reçeû cet ordre de la mettre en avant, mais ayant reconnu par les propos qu'il leur avoit tenus ſur ce ſujet, avec quelle fermeté ſa Majeſté lui ordonnoit de la rejetter comme très pernitieuſe aux Etats, ils ont fait ſemblant de n'en avoir charge, ont mépriſé ce parti & ſe ſont joints au projet qui a été dreſſé avec pareille ardeur & ſolicitude en apparence que les notres, qu'ils ont craint être plus puiſſans tant en authorité, qu'en bonnes raiſons, pour faire recevoir à leur barbe, à leur honte & contre l'intention de leur Roi qui fait toutes ſortes d'efforts pour s'attirer de ce Traité le plus

plus de gré qu'il peut. Davantage on nous mande d'Espagne que l'Ambassadeur du Roy y avoit donné bonnes paroles & esperance de ladite Trêve, qu'en cette consideration, il étoit plus recherché & caressé du Duc de Lerme que de coûtume, & néanmoins ils veulent que nous croyons qu'ils n'y ont jamais pensé ; mais leurs artifices aussi grossiers que malins, sont plus faciles à découvrir: toutefois en la conjonction des affaires, il est jugé plus expedient de dissimuler, pour les convier à aider à la perfection de l'œuvre qui est bien du côté des Etats, pour avoir iceux consenti enfin à peu près aux articles du projet, de façon qu'il ne tiendra maintenant qu'au Roy d'Espagne & aux Archiducs qu'ils ne joüissent du repos que le Roy leur avoit par ses bons offices en partie procuré. Ils attendent le retour du Confesseur desdits Archiducs, par lequel ils esperent être éclaircis de la finale resolution d'Espagne, sur le point qu'il ne peut être obligé en cette négociation. Il arriva à Madrid le lendemain de Noël, eut aussi-tôt longue & bien secrette audiance du Duc de Lerme, mais nous doutons qu'il soit renvoyé devant l'expiration de la Trêve ; car vous sçavez la déliberation des Espagnols, surtout en choses qu'ils font mal volontiers ; néanmoins les Etats sont resolus s'ils n'ont réponse dans ce terme de rompre plûtôt que de prolonger, & à la vérité s'étant mis, comme ils font à la raison, suivant les conseils des Princes leurs amis, ceux-

ci feront obligez en cas de guerre, à la défenfe de leur caufe, & lefdits Etats reconnoiffant que le tort fera du côté des Efpagnols, fe maintiendront plus unis pour la confervation de leur Etat, contre ceux qu'ils verront bien n'avoir eu autre but en ce Traité, que de gagner temps à leur préjudice. Nous prévoyons bien que la réponfe qui a été donnée fur leurs prétenduës dettes, ne les contentera guerres; mais fi pour fe vanger, ils prennent cet expedient de n'en parler plus, ils nous feront plus de plaifir que de mal; car auffi bien, eft-il certain qu'ils ne nous en veulent jà que trop, c'eft-à-dire, à la profperité de notre Roy & à l'heureufe condition de fon Royaume. M. de Breves s'eft employé pour cet Anglois emprifonné, que le Pape lui a dit avoir été détenu pour avoir publiquement dans Florence parlé contre la vérité de l'Eglife & au mépris d'icelle. Nous lui écrivons qu'il continuë à y apporter tous offices raifonnables, qui redonderont au foulagement des Catholiques d'Angleterre; mais Rome fouvent en cas femblable fuit le *Summum Jus*, fans beaucoup confiderer la conféquence d'icelui. Vous en avez courtoifement ufé d'avoir retiré M. de Soubize, lequel, j'eftime, n'y fera long féjour, puifqu'il n'y eft accueilli dudit Roy comme il s'étoit promis. On nous donne auffi advis que Dom Pedro de Zuniga a perdu fa femme & qu'il eft paffé un Courier qui lui porte cette nouvelle qui le pourra rendre plus lâche

che à la pourſuite du Ballet. Il ne ſe faut étonner ſi les Eſpagnols ont bonne part en telles cérémonies, & autres actions plus ſerieuſes, y répandant profuſement & ſans diſcretion leurs doublons comme ils font; car on nous dit qu'ils y ont fait tenir ſoixante-dix-mille-écus pour y être diſtribuez, c'eſt danſer bien cher; encore n'en ſont-ils aſſeurez. Le fils du Grand Tréſorier paſſe ici ſon tems à voir nos Ballets de Paris qui y ſont aſſez frequens cette année. Le Roy en doit danſer un dimanche prochain.

De Paris le 23. de Janvier 1609.



CVI. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

NOus avons reçeu vos Lettres du 8. de ce mois, & avons approuvé & agréé tout ce que vous avez dit ſur l'occaſion de ce Ballet. Vous avez paſſé ſi avant que vous ne pouvez plus vous en dédire, il faut qu'ils vous contentent, ou que vous preniez congé de la compagnie. J'eſpere qu'ils feront l'un & partant qu'il ne ſera beſoin que vous faſſiez l'autre; Nous en ferons très aiſes. Si M. le Grand Tréſorier eſt l'autheur de ce bon œuvre, il ſervira bien ſon Roy & le notre lui

en ſçaura gré, il vous a donné argument de l'eſperer; il ne l'a fait, comme j'eſtime, legerement; je veux croire que vous en recevrez l'effet. L'Ambaſſadeur ordinaire ayant perdu ſa femme, auroit mauvaiſe grace au Bal, & un extraordinaire ne doit être préferé à l'ordinaire; en tout cas vous avez bien fait d'avoir refuſé le feſtin auquel l'on a parlé de vous convier: vous devez demeurer ferme en ce propos, & ſi ce Dom de Gironne s'opiniâtre d'attendre le Carnaval plûtôt que de perdre l'occaſion de ce Ballet, vous devez auſſi redoubler votre obſtination pour en avoir la victoire. Quant à moi j'ai opinion que l'un ni l'autre n'y ſera appellé, ſi ledit Gironne ne part devant le temps de la fête, ce qui reglera la réponſe d'Eſpagne ſur la depêche que vous avez écrite qu'il a faite par Rinas, du paſſage duquel ici nous n'avons rien ſçeu, ni notre Controlleur Général, étant occupé en choſes plus ſerieuſes, autant pour lui que pour autres. Notre Reyne doit danſer ſon Ballet dimanche, mais ce ne doit être qu'un Ballet pour un plus grand & ſuperbe qu'elle doit faire dedans ce Carnaval; il ne ſe danſera qu'en deux lieux, premierement à l'Arſenal & après au Palais de la Reyne Marguerite, car l'on ne danſe plus au Louvre. On m'a dit que la Reyne a fait prier par Madame de Sully la femme de l'Ambaſſadeur d'Angleterre de voir ledit Ballet à l'Arſenal, où l'on parle de ſemondre encore ſon mari & même l'Ambaſſadeur de Veniſe.

Le

Le Roy s'y trouvera. Nous avons opinion que la Reyne Marguerite priera le Nonce, Dom Pedro & l'Ambaſſadeur de Flandres avec ſa femme, où ſa Majeſté pourra auſſibien ſe reſoudre d'aller, après que ſa Majeſté l'aura veüe à l'Arſenal. Ce ne ſont point leurs Majeſtez qui font cette ſemonce. L'on ne danſe point auſſi au Palais de leurs Majeſtez. L'Anglois qui ſera accompagné du Vicomte de Cramborne en aura le premier la veüe en préſence du Roy, & faudra que les autres veillent plus tard pour le voir chez ladite Reyne. Il eſt vrai qu'ils ſont priez & appellez par une Reyne & l'autre par une de moindre qualité, je ne ſçais pas encore ſi tout le myſtere paſſera ainſi, mais j'ai voulu vous en advertir par avance & en ſçaurez la confirmation après l'effet. Ledit Ambaſſadeur Anglois a veu le Roy aujourd'hui & lui a dit de la part de ſon Maître que le Grand Tréſorier vous a declaré ſur le ſujet de cette nouvelle Trêve, que l'on attribuë à ſon Roy, il l'a deſavoüé & nié tout à fait, & veut que nous croyons que Dom Ferdinand de Gironne n'en a ſeulement ouvert la bouche; que c'eſt une invention de Richardot qui a voulu ſemer de la Zizanie entre nos Roys; que d'Eſpagne & de Flandres l'on a mandé que ç'a été Dom Pedro de Tolede qui en a fait la propoſition, par lui fondée ſur les langages que lui a tenus notre Maître, & que le ſien en eſt du tout innocent. Sa Majeſté lui a répondu que vous lui avez écrit le ſemblable

&

& que M. Jeannin lui a confirmé le même témoignage que Spencer & Wimes lui en ont fait & aux principaux des Etats des déclarations très expresses ; vrai est qu'il ne leur a voulu faire en public, mais ils ont agréé la resolution prise par les Etats de rejetter toute autre ouverture que celle qu'ils ont prise sur le projet & conseil des deux Roys, de quoi sa dite Majesté a dit audit Ambassadeur être bien aise & lui a declaré ne pouvoir faire autre jugement de la volonté du Roy son bon Frere ; le tenant pour trop prudent & magnanime pour à présent conseiller aux Etats de faire banqueroute à la liberté pour laquelle il ont tant sué & souffert. Ledit Ambassadeur a dit à sa Majesté par forme de plainte, mais un peu trop grossiere, que l'Abbé de Preaux avoit ouvert le pacquet dudit Richardot pour voir ce qu'il contenoit, devant que de l'apporter & rendre ez mains de ceux qui l'avoient depêché, & comme sa Majesté lui a demandé à quelle fin ledit Preaux a fait cela, & quel advantage il a dû s'en promettre, puisque ledit Richardot lui avoit même fait bailler copie de sa Lettre devant que de partir, & lui avoit parlé du fait plus particulierement qu'il ne l'exprimoit par icelle, il est demeuré court. Quoi voyant sa Majesté lui a dit que les François pouvoient être fins, mais qu'ils n'étoient traîtres, & a brisé-là. Ledit Ambassadeur aussi a parlé des dettes, lui a dit qu'il pouvoit avoir sçeu par vous comme son Maître avoit reçeu la réponse qui

avoit été faite après deux ans de poursuite à son dernier mémoire, qu'il lui avoit commandé n'en dire autre chose à sa Majesté & de ne l'en importuner plus, laissant à sa discretion d'en faire comme bon lui semblera, qu'il ne devoit plus demeurer ici que six mois, après lesquels il en viendroit un autre, qui auroit peut-être meilleure main pour le contentement de son Maître; à quoi sa Majesté a répondu qu'elle ne refuseroit jamais de payer à son bon Frere ce qui seroit dûement vérifié lui être par elle dû; & davantage de le servir de sa bourse & de sa personne quand il en auroit besoin; comme il lui confirmeroit par effets en toutes occasions: toutefois sa Majesté ne s'est émancipée plus que cela; car enfin elle veut voir l'issuë des Traitez des Pays-Bas devant que de passer outre. On dit que nous en sommes à la veille, puisque les Etats ont déclaré leur dernier mot & refusent de prolonger la cessation d'armes après le 15. de Fevrier. Mais je n'ai pas cette opinion, car lesdits Etats ne sont si resolus qu'ils ont été autrefois & les Espagnols allongeront encore les affaires autant qu'ils pourront, du moins pour gagner par ce temps cette année, si le Confesseur des Archiducs ne leur fait franchir le sault dès-à-présent, ce que notre Dom Pedro & autres Ministres d'Espagne publient qu'il n'arrivera pas: il faut que je vous die que j'ai opinion que le Roy de la Grande-Bretagne a des intelligences secrettes avec le Roy d'Espagne pour cet effet,

dont

dont néanmoins je crois que l'Espagne sera mauvais marchand, mais sachez que le Maître d'Angleterre s'abuse fort comme fait le Grand Trésorier, s'ils pensent que le Roy ait martel de l'alliance du Prince de Galles avec les Infantes d'Espagne, & moins de la plus meûre. Guerissez les donc de cette opinion.

De Paris du 23. *Janvier* 1609.

CVII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

COmme je faisois fermer la Lettre ci-ajoûtée, m'est arrivé la votre du 15. En même tems le Roy s'est deliberé de donner audiance à l'Ambassadeur d'Angleterre qui la poursuivoit il y avoit huit jours. Il dit avoir charge de ne plus parler à sa Majesté de leurs dettes, ainsi qu'il observeroit pendant le sejour de six mois qui lui restoit à faire de sa Legation. Elle lui a répondu son dessein être de contenter son Maître après l'issuë du Traité, à la veille duquel nous étions, en ce qu'il seroit reconnu, obligé & redevable, offrant avec cela son épée & sa personne à son bon Frere s'il en avoit besoin. Ledit Ambassadeur a ajoûté de lui même que

le

le bruit qui couroit que son Maître eût fait faire ouverture de la Trêve pure & simple, étoit faux & inventé & qu'il n'y avoit jamais pensé, c'est à nous à en croire maintenant ce que nous voudrons. Le Courier Rinas n'a point encore passé.

De Paris du 20. de Janvier 1609.

CVIII. LETTRE

De M. de Villeroy.

MONSIEUR,

JE vous fais ce mot pour vous rendre graces des quatre portraits que m'avez envoyez, que j'ai reçeus depuis vous avoir écrit ma derniere Lettre: j'en parerai ma Gallerie & rechercherai les occasions de m'en revancher en vous servant. La Reyne n'a encore dansé son Ballet, à cause de l'indisposition de la Reyne Marguerite & de M. de Sully. Sa Majesté a fait prier l'Ambassadrice d'Angleterre de le voir à l'Arsenal, où son mari a été convié aussi par M. de Sully avec le Vicomte de Cramborne & ses deux beaux Freres. L'on dit que ce sera pour demain & semble que la Reyne ait grande envie d'en être déchargée. Le Vicomte de Sangar est venu, il m'a baillé votre Lettre & je lui ai promis toute assistance. Le Confesseur des

Ar-

Archiducs eſt encore en Eſpagne, où il arriva, je veux dire, à Madrid, le lendemain de Noël. Ils ne ſe hâtent gueres de le renvoyer, eſperant prolonger ſous ce prétexte leur ceſſation d'armes aux Pays-Bas, tant qu'il leur plaira. C'eſt le but auquel ils viſent pour ennuyer les Etats de leurs longueurs & irreſolutions, & les réduire à la fin à la Trêve pure & ſimple; qu'ils ont comme devorée en eſperance. Cependant les Archiducs entretiendront le tapis par le moyen de la conference qu'ils ont aſſignée aux Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre à Anvers au 4. ou 6. du mois prochain; mais j'ai opinion ſi leſdits Etats ſe reſolvent de rompre tout à fait ladite ceſſation & tous traitez, ſuppoſé que l'on retarde davantage la concluſion d'iceux, que les Eſpagnols s'accommoderont; car ils ſont mal préparez à la guerre dedans le Pays, & ailleurs pour cette année. Quant à nous, nous ne parlons que de nôces & duëls; il y a plus de plaiſir à celles-là, qu'aux autres: c'eſt une fantaiſie qui nous tranſporte, & qui ira en augmentant, ſi Dieu n'a compaſſion de nous, plus que nous n'avons de nous mêmes & de ſauver nos ames. C'eſt M. le Prince qui ſe veut marier avec Mademoiſelle de Montmorency.

De Paris du 20. de Janvier 1609.

CIX.

CIX. LETTRE
DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

CE mot n'est après vous avoir accusé la reception de votre Lettre du 22. du passé, que pour vous donner advis de la bonne part & contentement qu'a eû cet Ambassadeur d'Angleterre au Ballet de notre Reyne, qui fut dansé dimanche dernier, auquel il fut convié par le Roy d'assister, & sa femme par la Reyne & eurent leurs places & sçéance derriere les chaises de leurs Majestez. Le Roy outre cela favorisa d'une autre grace particuliere leur présence, qui est du port de l'ordre de la Jarretiere, dont ledit Ambassadeur se sentit très honoré: il étoit seul Ambassadeur en cette compagnie, qui fut la premiere à l'Arsenal. Le Nonce, celui d'Espagne & de Venise furent au logis de la Reyne Marguerite, où ces deux derniers eurent quelque prise assez aspre, pour les titres qu'ils se donnerent, de laquelle le Nonce fut entremetteur & mediateur. L'Anglois fit plusieurs admirations, tant de la gentillesse du Ballet, que de la magnificence d'icelui, & n'aura manqué, je m'asseure, à en rendre aussi très bon compte à son Maître, ce qui n'empirera votre condition en celui

qui ſe doit danſer de par delà, ainſi que depuis peu le Sieur Carreu nous a aſſeuré de nouveau que vous y feriez traité & accueilli à votre contentement. Le bon recit qu'avez fait par votre derniere Lettre de la ſage conduite de M. de Soubize en Angleterre, ne lui nuira point, pour être bien venu de ſa Majeſté à ſon retour. J'oubliois à vous dire que le Vicomte de Cramborne ſe trouva auſſi audit Ballet & qu'il en ſortit très ſatisfait. Nous avons donné advis à Rome de ce que nous écrivez de ce Livre que le Roy Breton fait imprimer derechef, avec quelques corrections, afin qu'on previenne de bonne heure l'eſprit du Pape & qu'il ne puiſſe s'en aigrir & alterer davantage, ni ſe mettre en peine d'y faire repliquer, & crois que cet office à temps y pourra ſervir. L'on continuë à nous mander d'Eſpagne que le Conſeil dudit Roy étoit preſque mi-parti en advis ſur le Traité des Pays-Bas, que le Cardinal de Tolede, le Connêtable de Caſtille, le Marquis de Vellada vouloient maintenir la réputation de leur Maître & le diſſuader d'accorder aux Etats la liberté & ſouveraineté qu'ils demandent. Le Duc de Lerme, ſon fils, le Duc de l'Infantado & Dom Juan d'Iniges ſont pour la Trêve & ſemble que ce dernier étant le plus prudent & utile audit Roy, il doit être auſſi le plus puiſſant; mais la plûpart des Seigneurs & Gentilshommes ſont ſi interreſſez à la continuation de la guerre, qu'il eſt bien incertain de ſçavoir qui prévaudra enfin: cár

ſoit

ſoit tout de bon, ou pour intimider ſeulement les Provinces-Unies, ils ont jà nommé 80. Capitaines pour leurs trois Regimens en Eſpagne, deux à Naples & à Milan, ſans quatre mille Eſpagnols qu'ils diſent vouloir tirer des garniſons. Voilà le compte qu'ils font à préſent, mais ils n'ont pas compté avec leur bourſe, qui eſt ſi épuiſée qu'à peine ont-ils pû recouvrer trente-mille-livres ſur quelque occaſion qui s'eſt préſentée. L'on diſoit que le Confeſſeur des Archiducs en devoit partir dans peu de jours; les Lettres ſont du 20. du paſſé, avec pleine reſolution du Roy d'Eſpagne ſur la négociation. Cependant vous aurez jà entendu, comme nos Députez, ceux d'Angleterre, & des Archiducs ſe doivent aſſembler à Anvers pour conferer des articles attendant le retour du Confeſſeur.

De Paris du 5. Fevrier 1609.

CX. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

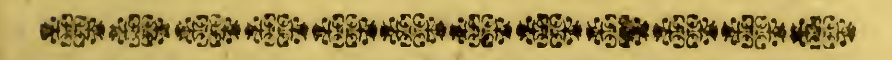
MONSIEUR,

VOus apprendrez par la Lettre de M. de Villeroy ſi particulierement ce qui eſt des affaires préſentes, que ce ne ſeroit que redites; joint qu'il n'y a que peu de jours que je vous ai écrit ce que nous en ſçavons. Il ſemble

ble donc maintenant par les derniers advis que nous avons d'Eſpagne qu'ils commençent à ſe raviſer de vouloir quitter cette vanité & oſtentation naturelle, pour penſer & pourvoir au ſolide; car l'on nous écrit qu'ils ſont contens de quitter cette ceſſion de la ſouveraineté aux Provinces-Unies, pour la Trêve de dix ans & ſans parler de Religion & pourveu auſſi que les Etats s'abſtiennent de leur côté du Commerce des Indes, qui n'eſt pas un article de petite conſéquence. Mais Dom Pedro d'ailleurs qui eſt pour prendre congé du Roy dans deux jours, parle de ce fait ſi largement, & veut en ce faiſant toûjours maintenir la réputation de ſon Maître. Il s'eſt fait entendre ſeulement que le Roy d'Eſpagne permettra aux Archiducs d'uſer pour ce regard, ainſi qu'ils jugeront bon être, toûjours pour faire ſemblant de s'en exempter & ne vouloir part à la honte de cette ceſſion. Nous ſommes donc encore en incertitude de la vérité de la reſolution que l'on aſſeure avoir été portée depuis quatre jours aux Archiducs. Elle aura trouvé nos gens tout à propos aſſemblez à Anvers pour achever; ainſi la propoſition de la Trêve pure & ſimple faite par les Anglois s'en ſera allée en fumée, bien que l'Ambaſſadeur ait depuis peu encore proteſté au Roy, que ce que l'on a attribué à ſon Maître ait été pure fauſſeté & invention, à deſſein de jetter de la zizanie entre ces deux Couronnes; mais l'on ajoûte d'Eſpagne que reconnoiſſant y avoir peu de fiance en cette ou-

ouverture, aussi bien qu'en la puissance des autheurs d'icelle, ils étoient condescendus à l'autre resolution, que nous écrivons, de laquelle nous attendons la certitude de Flandres. M. de Villeroy vous envoye un certain abregé de la vie & gestes du Roy que trouverez à votre gout, ayant été bien reçeu de sa Majesté & autres capables d'en juger. C'est Matthieu l'Historiographe qui en est l'Autheur, il faut esperer que sa dite Majesté donnera encore matiere au reste de ses jours pour fournir & remplir l'autre feüillet.

De Paris le 11. *de Fevrier* 1609.



CXI. LETTRE

DE M. DE VILLEROY,

MONSIEUR,

JE vous prie de dire au Grand Trésorier que j'ai lû au Roy la Lettre même qu'il a pris la peine de m'écrire, pour rendre graces à sa Majesté du bon accueil qu'elle a fait à M. le Vicomte de Cramborne son fils, & du soin qu'elle a de son instruction, ayant estimé en devoir ainsi user pour representer à sa Majesté sa gratitude, laquelle a été reçeue, comme elle mérite, dequoi je vous prie de l'asseurer, comme de la continuation de mon affection à seconder la bon-

ne volonté que ſa Majeſté porte à lui & à ce qui lui appartient, par ſes mérites, qui ſont ici reconnus & priſez autant & plus qu'en Angleterre, & ſont honorez de moi par inclination comme par raiſon également. J'eſtime que M. l'Ambaſſadeur aura écrit par delà, ce qui s'eſt paſſé au Ballet de la Reyne, s'étant trouvé à l'Arſenal où ſa Majeſté lui fit l'honneur que mérite la bonne amitié que porte ſa dite Majeſté à ſon Roy, pour laquelle mieux témoigner, ſa dite Majeſté voulut ce jour là porter la Jarretiere d'Angleterre. Sa Majeſté eut ſoin auſſi dudit Vicomte, lui donnant M. le Prince pour parrain, tellement que cette fête paſſa leur contentement, ainſi que m'a depuis dit ledit Ambaſſadeur, lequel j'ai prié inſtamment avoir recours & adreſſer à moi en tout ce qui s'offrira pour l'éducation dudit Vicomte, que j'ai auſſi recommandé au Sieur Benjamin, afin, s'il veut le viſiter, qu'il ſache qu'il fera ſervice agréable au Roy d'en avoir ſoin & de s'en bien acquitter, dequoi il m'a donné parole. Je n'écris point au Grand Tréſorier pour ne l'obliger à me répondre, combien que je faſſe le compte de ſes Lettres, que je dois, mais j'aime mieux le ſervir à ſon fils par bon effets, que par Lettres; vous lui direz que ſa Majeſté a été bien aiſe de voir à la ſienne ce qui touche ce Ferdinando de Gironne qui a été envoyé par delà, le voyage duquel comme il aura été pour compenſer celui qu'a fait ici Dom Pedro de Tolede,

ledc, aura été auſſi inutile à ſon Maître l'un comme l'autre. Nos Roys ont trop de prudence & de prévoyance pour doreſnavant ſe repaître de vanité & pour embraſſer l'ombre pour le corps, & moins ſe défier de la foi l'un de l'autre. Ledit Dom Pedro s'en retourne avec la réponſe que le Roy lui fit la derniere fois qu'il traita avec lui, remportant ſon ſac auſſi plein de ſes propoſitions qu'il étoit à ſon départ d'Eſpagne. Nos enfans ſont trop jeunes pour être mariez & avons éprouvé que les alliances commencées de longue main, proſperoient rarement. Nous voulons aſſeurer par préference à telles nôces, l'état & la condition de nos bons alliez & anciens amis, car en cela conſiſte la vraye ſeureté de la cauſe commune à eux & à nous. Le ſurplus n'eſt que pure vanité, plus propre au goût des autres qu'à celui de notre Maître, lequel ſçait diſcerner le vrai bien de celui qui eſt feint & ſimulé. Vous pouvez aſſeurer ledit Comte que nous voulons conſerver cherement l'amitié de ſon Roy & que nous ne joüerons jamais à la fauſſe compagnie avec lui & les ſiens; partant qu'il mépriſe hardiment tous advis contraires & les reçoive pour inventions de ceux qui envient leur repos & la felicité dont ils joüiſſent. Nous ſuivrons le même conſeil pour ce qui nous ſera apporté de leur part, les éclairciſſant ſincerement & fidelement de tous ombrages, comme nous eſperons qu'ils feront envers nous, de ceux qui nous ſeront donnez de

leur conduite, faiſant ainſi nous acheverons nos jours heureuſement & laiſſerons à nos enfans une leçon qui leur ſera très honorable & utile. Voilà ce que je vous puis écrire ſur ce ſujet. Au reſte l'on dit à préſent que le Conſeil d'Eſpagne a changé de langage & qu'il trouve bon que les Archiducs concluënt la Trêve pour dix ans, ſans y engager le nom du Roy d'Eſpagne, ſi faire ſe peut; ſi non franchir le ſault pour lui, comme pour eux: mais ils veulent qu'il ſoit exprimé que ladite liberté n'eſt entenduë que pour le tems de ladite Trêve & que les Etats s'abſtiennent de la navigation des Indes, qui ſont deux conditions qu'il ſera difficile d'obtenir deſdits Etats, ni que leurs amis leur conſeillent. Mais j'ai opinion ſi les Eſpagnols paſſent l'article de la ſouveraineté qu'ils s'accommoderont au reſte ſuivant le projet de nos Ambaſſadeurs, qui a été approuvé deſdits Etats, ou bien ils eſſayeront à allonger les affaires pour gagner cette année, car ils n'ont moyen de recommencer ni ſoutenir dignement la guerre cette année & c'eſt ce qui les meut du contraire maintenant de changer de langage, voyant qu'ils ſont deſeſperez de la Trêve ſimple qu'ils auront devorée en Eſpagne. Le Confeſſeur deſdits Archiducs qui eſt attendu de jour à autre, car il eſt parti de Madrid le 29. du paſſé, apportera le dernier mot; cependant ils ont fait paſſer un Courier, qui porte, ainſi que j'ai entendu, les advis avec quoi ils eſſayeront d'obtenir une autre prolongation

longation de la cessation d'armes ; mais s'ils en étoient éconduits, ce seroit le vrai moyen d'avancer la resolution de la dite Trêve. Nous avons été bien aise de voir en la Lettre que le Grand Trésorier m'a écrite, la confiance que son Roy & lui ont en vous & le contentement qu'ils ont de votre conduite, l'ayant fait remarquer à sa Majesté comme il convient. Au reste l'on m'a parlé d'un certain François qui est à présent tenu pour Italien & porte le nom de *Pietro Angelo Neapolitano* que l'on dit être connu de vous & autrefois vous avoir servi. Cet homme offre de servir le Roy en chose où il gagneroit bien son pain, s'il avoit le pouvoir qu'il dit, & si nous pouvons nous y fier. C'est pourquoi nous désirons sçavoir de vous quelle connoissance vous en avez. Il est venu ici avec Dom Pedro & crois qu'il le quittera en partant, comme ont fait plusieurs autres qui ont été maltraitez de lui ainsi qu'ils disent, ayant vecu à l'Espagnole très serrement & mesquinement.

Du même jour & lieu.

CXII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

VOtre Secretaire m'a rendu celle que m'avez écrite le 27. du mois passé, & peu de

 jours

jours après avons reçû les autres du 13. du présent. J'avoüe avec vous qu'il n'eſt que trop raiſonnable que ceux qui ſervent en cette qualité près des Ambaſſadeurs ſoient reconnus & favoriſez aux occaſions; mais vous ſçavez qu'on ne peſe pas tout en ce ſiécle au poids de la raiſon; ſurtout quand il eſt queſtion d'argent: néanmoins en votre conſideration & recommandation que faites du travail de ce jeune homme, je lui expedierai l'ordonnance de ſon voyage & me ſervirai du prétexte du Ballet d'Angleterre qui a ſi bien réüſſi à votre honneur & contentement, comme il en avoit apporté la nouvelle, auquel en ſomme je vois que vous avez été traité avec toute la faveur qu'euſſiez pû déſirer, tant pour le reſpect du Maître, que pour le votre particulier. Je veux croire que le bon accueil & traitement qui a été fait deçà à leur Ambaſſadeur n'a peu ſervi à vous tant avantager par delà. Voilà donc l'affaire & l'imprudence de l'année paſſée reparée. J'eſtime auſſi que la démonſtration qu'avez faite de vous retirer plûtôt que ſouffrir une indignité n'y a peu avancé en cette conjoncture des affaires publiques, pour le bien deſquelles au Traité des Pays-Bas, M. Jeannin que vous avez ſçeu être arrivé à Anvers, ſe loüe grandement de la préſente conduite des Députez Anglois, & ne laiſſe toutefois de veiller ſoigneuſement, à ce qu'ils ne braſſent, comme ils ont accoûtumé de faire, quand ils en voyent l'opportunité, autant pour traverſer

verser le bien public & la gloire d'autrui, que pour tâcher à s'attribuer le gré & l'honneur du succez. Les communs Ministres sont jà entrez en conference sur les articles du projet approuvé par M. M. des Etats, & ceux de France & d'Angleterre requierent des Archiducs la même approbation au 23. de ce mois, devânt que passer plus avant, pour abreger & faciliter la négociation; il faudra voir ce que répondront le Marquis de Spinola & le Président Richardot sur ce sujet. Ils asseurent toûjours que le Confesseur doit apporter dans peu de jours la finale resolution d'Espagne, & toutefois nous avons advis de son partement de Madrid le 29. du passé, sans qu'il ait encore passé en cette Ville, qui sont toûjours longueurs affectées trop grossierement & impudemment par les Espagnols, lesquels par cette artificieuse & malicieuse procedure, irritent les Etats & dégoutent ceux qui s'employent en ce Traité de continuer leurs bons offices pour l'avancement d'icelui, voire les fortifient par icelle à assister les Provinces-Unies plus fortement que jamais. S'il faut reprendre les armes de part & d'autre, peu de temps nous doit éclaircir de l'issuë de cette affaire, ayant les Provinces bravement refusé de prolonger la Trêve jusques à la fin d'Avril, comme elles en avoient eté requises à la fin du mois, pour attendre le retour du Confesseur. M. de Soubize a bien particulierement entretenu le Roy sur le sujet mentionné par votre premiere,

&

& en sera usé avec le secret & discretion né-
cessaire, pour les raisons du passé & pour l'u-
tilité de l'advenir. Il se loüe de l'honneu
qu'il a reçeu du Roy, mais surtout de l
Reyne & n'oublie pas votre courtoisie. A
ce que voyons par ce que nous a declaré l
Grand Tréforier, il sera difficile de conte-
nir le Roy Breton en ses écritures qui ne son
point dignes d'un cœur Royal; il n'aura au
moins tenu à nous d'en empêcher d'un côté
& d'autre le progrès. Les Anglois ont pris
resolution sage sur le mauvais traitement qu'ils
prétendent être fait à leurs Marchands en
l'Etat de Florence; & crois que c'est le plus
asseuré moyen pour avoir justice du Grand
Duc; je voudrois & seroit à propos que par
deçà on fît le semblable sur pareilles occa-
sions envers quelques Princes, qui abusent
ainsi de la franchise & indulgence de notre
Maître. Cet Ambassadeur d'Espagne ne se
peut en vérité purger du festin qu'il a fait à
ses tailleurs, qu'il a payez en bien mauvaise
monnoye; il n'y a que des Espagnols qui
eussent le cœur si felon. Il ne se parle point
que M. d'Eguillon passe en Angleterre, cela
est publié sans doute sur la querelle qu'il a
eue avec Balagny, dont le Roy témoigne
être peu satisfait, & si-tôt que les Messieurs
de cette maison ont quelque mécontente-
ment, ils ménaçent de la retraite en Angle-
terre: ce n'est pas une grande vengeance.

De Paris du 23. *de Fevrier* 1609.

CXIII.

CXIII. LETTRE
DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

LE Roy ayant employé trois ou quatre jours de la semaine passée à visiter les plans qu'ils a faits à Fontainebleau, nous n'avons pû lui lire vos Lettres du 9. & 13. de ce mois plûtôt qu'hier, & partant y répondre qu'à présent. M. l'Ambassadeur avoit eu audiance de sa Majesté le jour précedent; à laquelle il avoit fait entendre l'instance faite à son Roy par ce Dom Ferdinand de Gironne en sa derniere audiance, en faveur de la Trêve simple des Pays-Bas, avec la réponse qu'il en a remportée, telle que vous nous l'avez representée par vos dites Lettres; & combien que vous parliez librement, néanmoins nous estimons que cette leur communication est bien autant artificieuse que sincere. Elle a été reçeue de sa Majesté comme elle devoit être pour faire croire audit Ambassadeur que sa Majesté l'a toûjours attendu telle de la prudence de son Roy, comme le demande l'intérêt notable qu'il a que ces Provinces conservent leur liberté & Republique en état de pouvoir être utile à leurs voisins & d'empêcher que leurs Provinces tombent en la puissance du Roy d'Espagne. Après cela sa Majesté s'est re-

rejoüie en général avec ledit Ambaſſadeur des témoignages que le Roy ſon bon Frere a voulu lui rendre en votre perſonne en ce dernier Ballet de la Reyne ſa bonne Sœur, de la continuation de ſa fraternelle amitié, & l'en a remercié, lui diſant après que quand elle auroit vû vos Lettres, elle redoubleroit ledit remerciment ; & enfin ſur cela a tenu pluſieurs bons propos ſur la conſervation & augmentation de la bonne amitié & intelligence qui doit être entre les deux Roys, pour ſervir de bride à la convoitiſe d'Eſpagne. Après cela ledit Ambaſſadeur lui a parlé d'un certain Eſpagnol franciſé, qui a été par de là nommé Melchior de Saint Romain, qui a autrefois ſuivi M. de Boüillon, qui étant par delà fit à M. le Grand Tréſorier certaines propoſitions qu'il rejetta & dont toutefois il trouva bon de faire advertir le Roy, par ce qu'elles ſentoient la trahiſon, diſant ledit Ambaſſadeur avoir ſçeu qu'il étoit venu en cette Ville & avoit été mis priſonnier. Sa Majeſté dit qu'il étoit vrai & qu'il s'étoit vanté d'avoir eû l'honneur de parler ſouvent & privément non ſeulement audit Grand Tréſorier, mais auſſi au Roy ſon Frere dont il faiſoit des contes. Ledit Ambaſſadeur montra d'être en peine de ce propos, & me vint trouver le lendemain pour en être éclairci, d'autant que ſa Majeſté lui dit que je lui en pouvois mieux dire des nouvelles qu'un autre. Je lui ai donc dit qu'il ne devoit être en peine des diſcours de ce perſonnage que je tenois pour un charlatan,

latan, qui va cherchant à vivre où il peut; que le Roy ſçavoit bon gré au Grand Tréſorier des advis qu'il lui avoit ci-devant fait donner par lui des propoſitions faites en Angleterre par ledit Eſpagnol, qui tendoient à perſuader au Roy Breton de ſe rendre chef des ſujets du Roy faiſant profeſſion de la Religion prétenduë reformée en ce Royaume, comme il diſoit que les bonnes Villes & principaux du parti le deſiroient; que nous ne doutions point, conſiderant la cervelle éventée de cet homme là, qu'il n'eût fait par de là leſdites propoſitions, mais que les diſcours qu'ils nous avoit rapportez y avoir fait étoient bien contraires à cela, que me les ayant repreſentez à bouche en me priant de ne les rapporter qu'au Roy, je les lui avois demandé par écrit, afin de m'en acquitter plus ponctuellement, qu'il paroiſſoit par iceux qu'on nous vouloit faire croire qu'il avoit fort entretenu leur Roy & mis peine de le diſſuader de l'amitié d'Eſpagne, dont nous avons fait peu de compte, ajoûtant entiere foi à ce que nous en avoit mandé ledit Grand Tréſorier, qui nous avoit donné ledit advis à très bonne fin, dont ſa Majeſté ſçavoit tout bon gré à ſon Maître & à lui & ſe revancheroit en pareille occaſion, qu'ayant depuis envoyé à M. de Boüillon, fraichement retourné de Sedan ledit ſaint Romain, il l'auroit fait conſtituer priſonnier par le Grand Prévôt, parce qu'il avoit ſçeu qu'étant en Angleterre il s'étoit fait fort de lui, afin que la vérité en fût ſçeue
pour

pour sa justification, car vous sçavez que ceux là sont ou doivent être sages qui reviennent des pleds fraichement. Enfin nous avons trouvé la tête de cette homme si éventée & mal bâtie que nous lui avons fait ouvrir la prison. Il rode de présent par la Ville cherchant du pain de toutes parts. Or je vous envoye le propre original de son écrit pour ce qu'il ne vaut pas la peine d'être copié. J'ai voulu vous rendre compte de ce fait ainsi par le menu, par ce que j'ai remarqué que ledit Ambassadeur en avoit quelque martel, comme jaloux du service de son Maître & de la réputation du Grand Trésorier. Le Confesseur des Archiducs a passé ici, mais comme il est Espagnol, il s'est tenu fort boutonné; toutefois nos gens qui sont à Anvers nous ont écrit que les Députez des Archiducs ont passé l'article qui concerne la liberté, tant en leur nom, qu'en celui du Roy d'Espagne, suivant le projet duquel on est convenu avec les Etats; & qu'il ne sont plus en debat que de celui du Commerce aux Indes, lequel nous croyons qu'enfin ils digereront comme l'autre, si les Etats le trouvent bon. Certes je ne puis assez blamer le conseil d'Espagne d'avoir dit ici & fait protester par tout ailleurs si publiquement & audacieusement que leur Roy n'engageroit jamais son nom en cette déclaration de liberté, quoi qu'il en pût arriver, & néanmoins il franchit ce sault si liberalement, quand il est question de fondre la cloche. Certes c'est un signe manifeste de

leur

leur foibleſſe en toutes choſes, où qu'ils ont des deſſeins ou eſperances ailleurs capables d'adoucir l'amertume de cette honte. Le Le Grand Duc Ferdinand ne ſera en peine d'armer contre l'Angleterre, puiſqu'il eſt decedé le 7. de ce mois, comme nous avons ſçeu par le Courier qui a paſſé par Lyon envoyé en Eſpagne par ſa veuve & ſon fils ſoudain après ſon deceds, car ils n'ont encore fait l'honneur à leurs Majeſtez de leur en avoir donné l'advis. La Reyne montre véritablement être fort dolente de la mort de ce Prince, pour lui avoir tenû lieu de Pere & l'avoir ſi bien mariée. Toutes nos maſcarades & combats du Carême prenant en ont été gelez. Dieu nous garde de plus grandes pertes.

De Paris du 27. de Fevrier 1609.

CXIV. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

NOus avons tant fait que nous avons obtenu l'ordonnance du voyage du Sieur le Tonnelier votre Secretaire, par le retour duquel nous ne vous informerons de beaucoup d'affaires, vous ayant écrit il n'y a que cinq jours. J'oubliai ce me ſemble lors à vous mander le partement de Dom Pedro, lequel

après un séjour de six mois en cette Ville bien infructueux, & presque honteux, s'en est retourné en Espagne sans avoir tiré du Roy au sujet qu'il publioit de son voyage, l'effet de l'esperance qu'il en avoit conçeue pour les alliances de nos Princes, ni même celui que les Espagnols s'étoient promis de la jalousie que les Etats en concevroient, qui leur pourroit donner quelque advantage en leur Traité des Pays-Bas, où selon les derniers advis qu'en avons ils sont toûjours assemblez à Anvers, conferant ensemble les articles de la Trêve & attendant le retour du Confesseur, lequel a passé par cette Ville, il y a trois jours, où il a veu le Roy, mais s'est tenu à l'Espagnolle, & en moine assez clos & couvert sur la réponse qu'il rapportoit d'Espagne; de laquelle néanmoins il semble qu'on espere bien. Il faudra de néceſſité qu'il parle plus clairement en l'assemblée d'Anvers. La fermeté de M. Jeannin, le désir des Etats à sortir d'affaire & le commandement du Roy qu'il en a fait au premier, l'obligent avec les autres Députez des Archiducs de dire bientôt leur dernier mot. Ils ont d'abord accordé le point de la souveraineté, après avoir déclaré avoir toutes resolutions d'Espagne, avec celui du Commerce des Indes de gré à gré & sans hostilité. Toutefois nous apprenons qu'ils ont tellement limité & restraint ce dernier, que c'est celui auquel ils se trouvent maintenant accrochez, ensorte que les Espagnols n'y procederont jamais nettement

ment. Nous avons advis que M. le Grand Duc de Toſcane s'eſt laiſſé mourir le 7. de ce mois. Sa mort a donné du déplaiſir à la Reyne & un peu troublé notre Carême-prenant ; poſſible que les Anglois changeront à préſent d'advis ſur l'interdiction du Commerce avec les Florentins, eſperant que celui-ci les traitera avec plus d'équité.

De Paris du 28. *de Fevrier* 1609.

CXV. LETTRE

De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

J'ai reçeu vos deux Lettres du 22. Fevrier & 13. du préſent. En même temps de cette derniere nous en avons eu de M. Jeannin par Courier exprès, par leſquelles il nous informe bien particulierement de ce qu'il a operé à Berg-op-Zoom avec les Députez des Etats, ſur les articles qui avoient été accordez par ceux des Archiducs. Celui ſur le fait du Commerce des Indes, qui ſembloit apporter plus de difficulté, a été le plus facile à reſoudre; les Etats ayant trouvé que les Miniſtres du Roy avoient eu ſoin de faire coucher cet article plus intelligiblement & plus advantageuſement pour eux qu'eux mêmes n'avoient fait. Le point des contributions & des limites eſt maintenant celui qui empêche

le plus. Les Provinces-Unies consentent bien de quitter le premier, pourvû que l'on s'accorde du dernier, qu'elles estiment leur être important. M. Jeannin a tant fait qu'enfin elles se sont remises à sa discretion & conduite d'en convenir devant, ou le remettre après la conclusion du Traité. Voila ce qu'il a gagné par son authorité & par la sincerité des conseils qu'il leur a toûjours departis par le commandement du Maître, quelque changement & variation qui soient souvent, comme vous sçavez, intervenus d'ailleurs. Ainsi profite-t-on toûjours en bien faisant, & gagne-t-on plus que ceux qui pensent s'advantager par artifice & duplicité. Il a aussi fait instance suivant la volonté du Roy réïterée plusieurs fois, à ce que lesdits Etats eussent égard de traiter M. le Prince Maurice & ceux de sa maison convenablement à leurs mérites & services, ce qu'ils ont fait; en sorte qu'ils reconnoissent recevoir tels bienfaits de l'assistance & recommandation seule de sa Majesté, à laquelle les Anglois ont declaré avoir commandement de se joindre, crainte que ladite maison de Nassau en eût le gré entier à sa Majesté, ce qu'ils ont temoigné encore au Traité de garantie de la Trêve que les Etats ont demandé aux deux Roys, en cas d'infraction ou contravention de la part d'Espagne; car ils n'ont seulement approuvé, mais ont jugé si ledit Roy d'Espagne dans ledit terme préfix des trois mois ne fournit la ratification requise, qu'on pourra proceder contre

lui

lui en qualité d'infracteur du Traité, ils ont en cela voulu encherir par dessus nous qui n'estimons pas à propos de prendre & interpréter ce delai si crüement vû, l'état présent de cette affaire des Pays-Bas. Je fais la même admiration que vous sur les langages que vous a tenus le Roy Breton, par lesquels il semble qu'il ait desiré plus qu'il n'a connu être embarassé, & sa Majesté néanmoins, quand je lui ai lû cet article de votre Lettre, dit qu'il en parle ainsi autant par ignorance & peu de connoissance qu'il a des affaires, que par jalousie ou peu d'envie qu'il ait d'en voir la conclusion, ce qui n'est éloigné d'apparence; car ses chasses & ses Levriers le possedent entierement. Il a bien fait de vous declarer n'avoir été aucunement jaloux de la legation & longue residence de Dom Pedro en ce Royaume; pour cela nous sçavons qu'en croire & qu'il l'aime mieux en Espagne qu'en France. Nous ferons valoir à Rome le traitement que reçoivent à présent les Catholiques d'Angleterre & pourvoirons par delà, s'il y a moyen, qu'on évite toute occasion d'irriter ledit Roy; mais nous ne vous répondons de la sagesse Romaine, laquelle aussi bien que de la part des Venitiens ne paroît gueres au different qu'ils renouvellent entre eux sur certaines pointilles, qui sont indignes de la prudence ordinaire des parties, lesquelles & la continuation d'icelui prepareront seulement de grands avantages aux desseins des Espagnols en Italie: néanmoins lorsqu'ils se-

ront déchargez des dépenses de la guerre des Pays-Bas, ce que y pouvons faire, c'est de representer aux uns & aux autres les inconveniens pour en profiter s'ils sont bien advisez. S'ils ne nous reparlent de leurs dettes, ils sont bien asseurez que ne nous les en remettrons en propos, car la matiere nous a été trop ennuyeuse. L'on entend volontiers que le Marquis de Marigny & le Baron de Bressieux fassent par leurs courses de bagues & galanteries honneur à la France. Le Roy est venu en cette maison de M. le Connêtable.

De Chantilly du 23. de Mars 1609.

CXVI. LETTRE

De M. de Villeroy.

MONSIEUR,

Le Roy a fait un petit voyage à Chantilly qui a duré dix à douze jours, durant lequel j'ai fait une course en ma maison de Villeroy que j'ai retirée des mains de mon fils, le voyant obligé à la residence de Lyon. La Reyne a aussi accompli le vœu qu'elle avoit fait à Chartres en même temps & leurs Majestez sont maintenant ensemble. Leurs Majestez doivent être de retour en cette Ville cette semaine, pour, après y avoir encore passé quelques jours, aller faire Pâques à Fontainebleau. Cependant je n'ai voulu differer davan-

davantage ma réponſe à vos Lettres du 22. du mois de Fevrier & du 14. du préſent & vous dire que comme vous avez voulu lire la mienne du 11. du dernier au Grand Tréſorier, j'ai auſſi voulu faire voir au Roy votre Lettre, faiſant mention des bons propos que vous a tenus ledit Grand Tréſorier, tant ſur les faveurs que ſadite Majeſté a faite au Vicomte de Cramborne ſon fils, & les obligations qu'il reſſent lui en avoir, que ſur la bonne volonté qu'il a d'aider à conſerver nos Roys en bonne intelligence, à quoi je vous puis aſſeurer que ſa Majeſté a pris très grand plaiſir, comme très affectionnée & diſpoſée à l'entretennement de la ſuſdite amitié, autant que les bons ſerviteurs de leurs Majeſtez le peuvent deſirer, & pour l'eſtime qu'elle fait de la perſonne dudit Grand Tréſorier. Hier le Vicomte vint viſiter cette maiſon, étant en bonne diſpoſition. Il vit ma Gallerie & les Pourtraits d'Angleterre que vous m'avez envoyez, accompagnez de ceux de ſon grand Pere & de ſon Pere: il trouva celui de la Reyne bien, mais non celui du Roy ni ceux du Prince & de la Princeſſe, principalement le premier, toutefois il ne laiſſera de paſſer à la poſterité pour tel qu'il a été fait. Ledit Vicomte parle déja François bien joliment & commence à être bien à cheval, faiſant bien ce à quoi il s'adonne, & ſouvent ſa Majeſté ſe promenant aux Thuilleries, prend plaiſir à le voir au manége, de façon, j'eſpere, que le Grand Tréſorier n'aura regret de l'avoir fait

arrêter en cette Ville & le faire nourrir parmi cette jeune nobleſſe. Lui & moi avons bien jugé que pour faire parler clair les Eſpagnols, il leur falloit lever l'eſperance de la continuation de la ſuſpenſion d'armes, & demeurer fermes & conſtans en une parole & reſolution; étant bien certain que ſi le Roy en eût uſé autrement avec Dom Pedro de Tolede, les Traitez des Pays-Bas ne ſeroient ſi avancez qu'ils ſont; auſſi avoit-il été envoyé pour les corrompre, croyant que ſa Majeſté ſe laiſſeroit gagner & perſuader aux belles paroles, propoſitions & offices qu'il feroit; mais il a trouvé chauſſeure à ſon pied, comme vous avez entendu par nos Députez; quoi voyant le conſeil d'Eſpagne, il a été contraint de franchir le ſault: de façon que leſdits Traitez ſont à la veille d'un heureux ſuccez, par la grace de Dieu & la bonté & authorité des Roys de France & d'Angleterre, qui certes ſe ſont conduits en vrais Princes Chrêtiens, & pacifiques, dont je ſouhaite qu'ils reçoivent le gré & les advantages pour leurs Royaumes & ſujets que mérite la ſincerité avec laquelle ils y ont procedé, comme j'eſpere qu'il ſuccedera, ſi leſdits Roys demeurent auſſi unis à procurer que les Etats conſervent leur Republique en authorité & puiſſance, en foi & bonne intelligence avec leurs bons voiſins & alliez, ſans ſe diviſer ni ouvrir la porte à la corruption, en préferant l'utilité privée à la publique, comme il advient ſouvent entre peuples compoſez de l'hu-

meur

meur de ceux des Pays-Bas. Nous y aurons l'œil de notre côté, comme je veux croire qu'auront les Anglois de leur côté aussi, car ils y ont interêt comme nous. Je ne vous écris point les termes auxquels ledit Traité est de présent : car je présuppose que vous en étes bien informé. Enfin les Députez desdits Etats doivent être maintenant à Anvers avec ceux des Archiducs & les notres pour écrire les articles qui ont été accordez, de façon qu'il semble que rien ne peut plus empêcher & rompre la prompte conclusion d'icelui, duquel nous vous donnerons advis quand nous l'aurons fait. Il semble aussi que les rumeurs d'entre le Pape & les Venitiens qui avoient commencé à renouveller sur l'occasion de la vacation & provision d'une certaine Abbaye par la mort d'un Loredano, commençent à se rasseoir, les parties reconnoissant les perils qui en peuvent naître, tant par leur prudence, que par ce qui leur en a été remontré de la part de leurs vrais amis, & specialement par sa Majesté, qui n'a de présent autre but & ambition que d'aider à mettre & conserver la Chrêtienté en concorde & tranquillité pour en joüir le reste de ses jours, & la laisser bien établie à ses enfans. Ce n'est certes un dessein sans cure & difficulté, mais il est très glorieux & digne de sa pieté & débonnaireté. Quant aux discours qui concernent le Prince de Galles & Madame fille du Roy, il faut plus les écouter que s'y enfoncer ni s'y engager, que vous n'ayez

autre commandement. J'estime aussi qu'ils ne l'ont mis en avant que pour entretenir le tapis, & vous dirai pour mon regard que les alliances d'Espagne & d'Angleterre sont plus honorables qu'advantageuses pour diverses considerations, que je remets à votre jugement. Or nous devons croire que le Roy de la Grande-Bretagne sera conseillé après ladite Trêve des Pays-Bas de se lier d'intelligence avec l'Archiduc, plus soigneusement que jamais, pour reprendre les erres de leurs Ancêtres : c'est pourquoi il sera besoin d'y prendre garde, comme aussi au mariage du Prince Maurice que chacun voudra attirer à soi pour s'en fortifier. Il est vrai qu'aucuns ont opinion que ledit Prince Maurice ne se mariera point, tant il cherit sa liberté ; mais les hommes changent de conseil selon le temps & les occasions, au moyen de quoi je vous advertirai, Monsieur, s'il vous plaît, d'y avoir l'œil. Depuis notre derniere réponse sur le fait des dettes, nous en avons du tout perdu la mémoire, que nous aurons à plaisir de ne nous être rafraichie de longtemps. Ce Paul Angelo est celui même que vous m'avez depeint par votre Lettre, desorte que nous adviserons de le mettre en besogne si faire se peut. Nous avons ici un nouveau Ambassadeur d'Espagne, Dom Diego de Cardenas; c'est pour y resider; il a servi à Venise & dit-on qu'il est fort sage: il n'a encore vû leurs Majestez, ce sera à leur retour qu'il sera adverti de sa procedure. Je ne pense pas qu'il y ait

ait difficulté au payement de la pension du Sieur de Kier, puisqu'il a été sur l'état, toutefois j'en parlerai volontiers s'il en est besoin. Quant à votre retour, nous faisons toûjours état qu'il vous sera accordé & permis de le faire dedans cette année. J'estime que M. de Berny nous reviendra voir aussi incontinent après la conclusion de la Trêve des Pays-Bas, & quand il retarderoit à le faire, nous ne laisserons à vous tenir promesse d'y pourvoir par autre voye. Continuez à tenir le Roy adverti de leurs desseins de delà du côté des Indes. L'on a opinion qu'ils voudront profiter du debris de cette Compagnie d'Amsterdam, en cas qu'il advienne après la Trêve qu'elle se debande comme plusieurs l'augurent. Vous y aurez l'œil s'il vous plaît, & nous advertirez de ce que vous y apprendrez.

De Conflans du 30. *de Mars* 1609.

CXVII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

APrès vous avoir accusé la reception de votre Lettre du 27. du mois passé, nous vous dirons avoir eu advis certain de la mort du Duc de Cleves, duquel l'on a toûjours préveu & apprehendé la succession, se doutant

tant que comme elle eſt importante, elle ſeroit auſſi debattuë tant par ceux qui y prétendent par droit, que de ceux qui y aſpirent par bienſéance. Pour obvier à cet inconvenient, ſa Majeſté avoit depuis quelques mois conſeillé & exhorté les Princes d'Allemagne, prétendant à ladite ſucceſſion, de convenir de leurs droits enſemble & prendre quelque ſage reſolution, autant pour maintenir leur interêt, que pour exclure l'ambition d'autrui. Le deceds inopiné les a prévenus, de maniere que je ne ſçais encore ce que les uns & les autres délibereront de faire & entreprendre à cette occaſion. Sa Majeſté cependant ſur cette incertitude pour témoigner ſon zèle au repos public & ſa bonne volonté envers ſes amis & voiſins a donné charge à ſes Ambaſſadeurs reſidens aux Pays-Bas, de repreſenter à ceux des Archiducs l'intention de ſa Majeſté en cet endroit, & pénetrer autant que faire ſe pourra en celle de leur Maîtres, leſquels, s'ils ſe mettoient en devoir d'inquieter ce voiſinage par force, obligeroient leurs voiſins & autres intereſſez à s'y oppoſer pour conſerver le droit à ceux auxquels il appartient. Ce ſont les Ducs de Pruſſe, & des deux Ponts qui ſont intereſſez en ceci; mais même entre eux ils ne ſont d'accord de leurs prétentions, de façon que l'on ne ſçauroit encore juger qu'elle ſera l'iſſuë de cette affaire. L'Ambaſſadeur d'Angleterre s'eſt enquis du Roy de la déclaration de ſa Majeſté ſur ce ſujet, elle lui a dit nüement qu'elle étoit prête d'aider à maintenir

la

la justice & l'équité & empêcher que d'autres qui n'y ont autre interêt que celui de la bienséance s'en puissent saisir au préjudice de la tranquillité publique : il a grandement loüé & approuvé ce conseil, comme celui que prend ma dite Majesté pour conduire à perfection le Traité des Pays-Bas. Elle a ajoûté que c'étoit à elle à qui la gloire étoit düe d'un succez si heureux & honorable, que son Maître a toûjours donné charge à ses Députez de suivre la piste des Siens, & fortifier de ce qu'ils pourront les sages advis & conseils d'icelle. Les affaires sont enfin presque terminées & encore que le Roy d'Espagne, ainsi qu'il le publie par delà, fasse difficulté de ratifier, si ne laissera-t-il d'être toûjours obligé en vertu de sa procuration, & toutefois avons opinion qu'il ratifiera, bien qu'avec démonstration de peine & de force. M. de Vic vous a écrit sur l'empêchement qu'apportent les Anglois à nos Pêcheurs François, qui s'avançent même de prendre ceux qu'ils trouvent le long des côtes de France, ainsi que avez pû voir par les dépositions que le Sieur de Vic vous a envoyées ; & veulent faire accroire que ceux qu'il ont amenez ont été pris aux fonds défendus & sur ce prétexte exerçent mille extorsions en leur endroit. Quoi étant, le Roy veut que fassiez office pour la restitution des hommes & batteaux & qu'il leur soit doresnavant défendu d'user de tel advantage envers les notres, ce que ferez en

forme que jugerez plus convenable. Ce pauvre Préſident court grand fortune, puis qu'on eſt venu ſi avant en ſa condamnation de deſaveu, en une choſe dangereuſe. Nous nous doutons bien que de ces deux Gentilshommes François qui ont paru de delà l'un réüſſira mieux que l'autre, nous verrons ce que nous en rapportera M. de Breſſieux. La favorable recommandation qu'avez faite de ſes déportemens lui ſervira à ſon retour.

De Fontainebleau le 13. *Avril* 1609.

CXVIII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

J'Ai recommandé à M. de Montholon Sur-Intendant de la maiſon de Madame de Montpenſier la partie du Sieur de Saint Anthoine. Il m'a comme donné parole qu'il en ſera dreſſé & contenté. Je voudrois avoir plus de moyen de lui ſervir, ce ſeroit de bon cœur, car il le mérite & faut l'encourager de continuer, comme je m'aſſeure que vous ſçavez très bien faire. Nous avons ici aſſiſté de Lettres de recommandation à Rome le Sieur Duglas qui a ſalué le Roy, mais je ne lui conſeille pas de demeurer à Rome, quand le

le livre nouveau que fait ce Roy y arrivera; tant y a que tous les serviteurs du Prince de Galles sont toûjours favorisez du Roy en toutes occasions. Ces deux articles serviront de réponse aux votres du 16. & 27. du mois passé. J'ai depuis reçeu la lettre du 7. du présent. M. l'Ambassadeur étant venu visiter le Roy à Fontainebleau accompagné du Vicomte de Cramborne & de son beau frere, il a présenté au Roy une Lettre de la main de son Roy pour le remercier des faveurs que sa Majesté a faites audit Vicomte & a desiré en retirer la réponse, dequoi sa Majesté a voulu le gratifier, vous en aurez le *duplicata*. Sa Majesté mena à la chasse ledit Vicomte, mais il n'y eut pas grand plaisir, sinon des caresses que sa Majesté continua à lui faire & vous asseure que sa Majesté a très bonne opinion de lui, comme toute notre Cour. Il dit qu'il veut aller visiter la France, en quoi il sera assisté de toute recommandation. Il m'a donné deux hacquenées du haras de son Pere & trois Levriers que j'ai volontiers acceptez pour témoigner au Pere & au fils l'estime que je fais de leur amitié, mais je voudrois sçavoir comment & dequoi je pourrois m'en revancher. Je demande votre advis sur cela & ce que vous estimez qui pourroit être agréable au Grand Trésorier, sans toutefois lui rien dire, je veux dire de ce qui se retrouve par deçà. Prenez donc cette peine pour moi. Quant à la Trêve Flamande, je desire que les contrac-

tractans en usent comme ils doivent & reconnoissent l'assistance qu'ils y ont reçeuë de notre Maître comme ils y sont obligez ; mais j'estime que le Roy d'Espagne prendra bon conseil s'il ratifie au temps qui a été promis ; car s'il retarde davantage, il découvrira sinon sa turpitude, au moins sa foiblesse & mauvaise volonté ; pour nous il nous est indifferent qu'il l'envoye ou non ; car nous la tenons aussi seure en l'une qu'en l'autre maniere. Vous en comprenez bien les raisons sans que je vous les represente. Si nos Roys vouloient à bon escient embrasser la Navigation des Indes, ils prendroient un conseil très utile & honorable, mais je prevois qu'ils ne le feront qu'à demi ; quoi étant il leur sera onereux & honteux, desorte que je dis que le meilleur sera de donner courage à la Compagnie d'Amsterdam, de continuer à la fortifier, & certes nos Marchands, comme vous dites, feroient bien d'employer là leur argent. Ce Livre qu'à fait imprimer ce Prince, duquel vous avez envoyé à M. de Puisieux un exemplaire, fera du bruit, qui offensera les oreilles de plusieurs & en édifiera peu. Si le Pape est bien conseillé il le dissimulera & ne s'en picquera que modestement, mais sachez quand il feroit autrement & qu'il prieroit de retirer son Ambassadeur d'auprès dudit Roy, chose que je ne pense pas qu'il fasse jamais, sa Majesté s'en excuseroit doucement & ne seroit pas conseillée de le contenter en cela, & si vous voulez avoir congé de repasser la

mer

mer au temps que ce Prince commencera ſon progrès, ſans être ſujet d'attendre la fin de l'automne, vous en ſerez gratifié. Nous en avons pris la parole de ſa Majeſté, & après la réponſe à la préſente nous vous envoyerons les Lettres néceſſaires pour cet effet. Les bruits dangereux qui naiſſoient entre les Suiſſes s'évanoüiſſent ſouvent en bûvant, ils grondent bien, mais ils ne mordent que legerement. L'Archiduc Mathias Roy de Hongrie a enfin contenté les Proteſtans d'Autriche & crois que l'Empereur traitera de même les Bohemiens de la même opinion. Sçachez au demeurant que le Roy ne ſe mêlera point de donner conſeil au Landgrave, ni à d'autres Princes Allemands au fait de la Religion: Nous les en laiſſerons faire comme bon leur ſemblera. Le Terrail revenant de Milan a été pris ſur les terres de Berne deguiſé, reconnoiſſant certaines aſſiettes de places pour nuire à Geneve, où l'on tient qu'il avoit envoyé devant des ſiens pour reconnoître la place. Ils a nié ſon nom à ſa priſe, mais ayant été reconnu, il a été contraint d'ôter le maſque. Ils l'ont mené à Geneve, & vous ſçavez que ce ſont gens qui n'entendent raillerie. Le Roy a declaré ne lui vouloir faire mal ni bien, le jugeant indigne de ſon couroux & de ſa faveur, de façon que je deplore ſa condition, dequoi il ne doit accuſer que ſon inquietude, pour ne dire pis. On dit que le Roy de Hongrie prend une fille de Florence en mariage avec force ar-

 gent,

gent, il n'en prendra une de contraire Religion. J'ai été bien aiſé de ce que m'avez écrit de celui du Prince Maurice, comme du peu d'apparence qu'il y a que l'on faſſe compte où vous étes de l'Archiduc plus que de raiſon; mais vous ſçavez que les Conſeils de l'Angleterre ſont ſujets à changer d'opinion & de deſſein plus que tous autres. C'eſt donc bien fait de veiller toûjours auprès d'eux & ne rien mettre en nonchaloir. Ils font contenance de ne ſe ſoucier de la ſucceſſion de Cleves; ſachez qu'ils s'en formaliſeront ou feront ſemblant de le faire, plûtôt que tous autres, devant que le gâteau ſoit partagé. Quant à nous nous continuerons à ſuivre en cela, comme nous avons fait en tous autres, le droit chemin de l'équité pour conſerver notre réputation & proſperité.

De Paris du 29. d'Avril 1609.

CXIX. LETTRE

De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

J'Ai reçeu vos Lettres du 8. & 23. du mois paſſé. Depuis nos dernieres vous avez appris bien particulierement la concluſion du Traité de la Trêve à longues années que le Roy d'Eſpagne eſt obligé de ratifier dans le ter-

terme de trois mois, à quoi possible il apportera les mêmes difficultez & longueurs. Ce qu'il en a fait a plûtôt été à la priére & requête des Archiducs que par nécessité; il en fera comme bon lui semblera, si ne laissera-t-il d'être lié & adstraint à l'observation d'icelle, en vertu de sa procuration; joint que la bonne intelligence des deux Roys & la sage conduite des Etats des Provinces-Unies le convieront à le faire plus religieusement. Les Archiducs ont declaré tout haut être grandement tenus à la candeur & authorité de sa Majesté, reconnoissant que sans icelle la Trêve n'eût pas eu un succez si heureux, & proestent tout respect & service en toutes occurrences. Nous les sçavons si attachez aux volontez d'Espagne que n'y devons faire grand fondement, car leur interêt ou plûtôt leur inclination premiere les porte à suivre ces mouvemens, & ne s'en osent departir qu'avec son advis & consentement; ainsi qu'avons éprouvé jusqu'à présent. La vérité est que les Potentats d'Allemagne qui prétendent à la succession de Cleves se conduisent assez mal avec leurs voisins pour être aidez de conseils & de moyens en cas de besoin pour y parvenir: ils ont aussi peu depêché vers le Roy pour cet effet, qu'ils ont fait vers le Roy Breton que nous écrivez en être un peu offensé; c'est plus à mon advis par foiblesse & irresolution, que par dedain & mépris, néanmoins ce procedé est non moins blâmable qu'il leur pourra être dommagea-

 ble

ble. Nous ne voyons point encore qu'aucu se remüe, ni que l'Empereur fasse aucun démonstration & les Archiducs continuent asseurer que le Roy d'Espagne & eux ne s'e mêleront en façon quelconque. Si ainsi es ce sera plus par impuissance & desir de cor server le repos acquis, que par faute de vo lonté: car il est bien averé que le feu Ro d'Espagne y avoit dessein & préparé de lon gues main tout ce qu'il estimoit y pouvo servir. La plûpart, à ce que nous voyons, in clinent à l'Electeur de Brandebourg que l'o croit plus fort de droit; mais en même temp il s'est rencontré chargé de deux bien im portantes affaires, dont l'une est l'investitur de Prusse qu'il poursuivoit & qui lui a été re fusée par les Polonois. Le Roy cependan persevere à vouloir empêcher une usurpatio & aider au legitime héritier. Nous somm marris de tant de peine que se donne le Ro Breton au Livre corrigé qu'il délibere bien tôt faire mettre en lumiere. Nous verron de faire traduire en François celui que no avez envoyé. Il devroit se contenir de sa côté, puisque nous avons tant gagné à Ro me qu'ils se contiendront; mais ce sont pa sions de Prince malséantes à sa qualité, qui ne produiront enfin que du mal au autheurs. Quand sur cela le Pape se re soudroit de requerir sa Majesté de revoque son Ambassadeur, ce qu'il ne fera aisemen, sa Majesté ne sera jamais conseillée de le fa re, tant pour sa réputation, que pour le bie

de ſes affaires : ne parlons donc point de cet expedient pour avancer votre retour ; bien eſt elle contente de vous permettre de revenir cet été, quand il vous ſera commode ; & lors que le deſirerez préciſement, faites le nous ſçavoir & nous vous envoyerons les Lettres néceſſaires pour votre congé. Le Roy ne parle point de s'acheminer à Calais, & quand ſa Majeſté auroit ce deſſein, ce ne ſeroit au prejudice de l'Angleterre. L'on remet maintenant ſur le tapis le voyage de Provence, n'y ayant plus rien en Flandres qui nous retienne par néceſſité en ces quartiers. Toutefois il y a tant d'années que l'on le met en avant que je n'oſerois en rien aſſeurer. Le Roy a trouvé bon de faire cette défenſe aux Pêcheurs de ſes côtes qu'écrirons à M. l'Admiral de faire publier & ſi pouvons vous en envoirons copie pour la faire valoir. Vous avez cependant bien fait de vous employer pour ces pauvres gens, pouſſez à ce faire plus par l'avidité du gain que de malice. Le differend du Pape & des Venitiens n'apportera à mon opinion à rire aux Anglois, & crois que cette concluſion de Trêve aidera à les faire ſages & à ne donner cet advantage aux Eſpagnols en Italie ; encore qu'on nous écrive d'Eſpagne qu'ils ſe trouvent empêchez ſur le ravage qu'eſt venu faire le Roy de Maroc en la côte d'Afrique victorieux du Roy de Fez. On dit même qu'il s'eſt ſaiſi de Larrache, place à laquelle il y a quelque temps que les Eſpagnols faiſoient l'amour, auxquels

il convient faire à préſent levée de gens de guerre pour fortifier leurs Garniſons de ladite côte. Ledit Roy de Fez s'eſt retiré en Portugal avec ſes femmes, enfans & cinq cens hommes portez dans quatre Vaiſſeaux, chargez outre celà de la valeur de trois millions d'or. Le Roy de Hongrie s'eſt enfin accordé avec les Proteſtans d'Autriche après avoir requis le Pape d'un ſecours de deux-cens-mille écus pour en tirer raiſon par la force. Nous voilà donc preſque joüiſſan d'une Paix univerſelle.

De Paris du 2. de May 1609.

CXX. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

JE ne vous écrivis hier avec la dépêche d votre congé que vous envoya M. de Puiſieux à cauſe d'une facheuſe migraine qui m faiſoit la guerre, qui m'a depuis laiſſé en repos. Le Courier eſt Anglois à qui ſa Majeſté m'a commandé de commettre ce petit paquet, l'ayant fait payer des frais de ſon voyage pour retourner par delà, pour lui avoi préſenté, du moins à Monſeigneur le Dauphin, deux très beaux Levriers de la part d Vicomte, de Cramborne qui ont été reçeu très volontiers de mon dit Seigneur & depui retire

retirez du Roy: je ferai une recharge à M. de Montholon pour le Sieur de St. Antoine & ferai provision d'arbres fruitiers en la saison pour envoyer au Grand Trésorier, & j'espere que serez lors par deçà pour m'aider à en faire le choix, & l'envoi, en temps & lieu propre. J'adviserai aussi à recouvrer une petite chienne de la race de celle de la Reyne, mais ce ne sera sans peine, tant elles sont rares & recherchées, & vous remercie du bon conseil duquel vous m'avez secouru sur ce sujet, tant je desire me revancher de la courtoisie dudit Comte & faire chose qu'il agrée. J'entends que son fils est encore à Orleans en bonne santé avec sa suite; certes je voudrois que ce Roy eût épargné la peine qu'il a prise de composer ses Livres contre le Pape, car il en tirera peu de gloire; c'est lutter avec gens qui ne sont ses pareils, car il faut qu'il fasse état qu'il ne demeurera sans réponse, qui sera composée par divers pedans accoûtumez & stilez au métier & peut-être plus licentieusement qu'il ne doit desirer: mais il est difficile qu'avec force d'arrêter le cours des mouvemens de nos Princes, & souhaite si ceci scandalise le monde qu'il n'engendre des effets plus dommageables: il en adviendra aussi, si à Rome les Conseils du Roy notre Maître ne sont suivis & reçeus pour le prix qu'ils valent & méritent. Je me rejoüis donc de l'esperance que vous nous donnez d'un prompt retour duquel vous prendrez maintenant les mesures & à votre dis-

diſcretion, puiſque la licence du Roy vous en a été envoyée.

De Fontainebleau du 27. *de May* 1609.

CXXI. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

VOus avez ce que vous demandez, c'eſt-à-dire, la permiſſion de revenir quand vous voudrez, & pour cet effet les Lettres de congé néceſſaires ; dans leſquelles n'avons point mis que votre ſucceſſeur prendra votre place au même temps que le Roy Breton retournera de ſon progrez, mais ſeulement qu'il y ſera envoyé bientôt pour ne s'engager en trop d'incertitude, ce qui ne peut être mal pris, puis que jà vous étes fait entendre avoir liberté de revenir. Leur Ambaſſadeur, qui reſide deçà, publie auſſi ſa retraite dans peu de temps. Nous n'avons encore appris quel ſera ſon ſucceſſeur, dequoi vous nous éclaircirez à votre retour. Cependant vous laiſſerez par delà votre Secretaire juſqu'à l'arrivée de l'Ambaſſadeur, pour nous tenir à l'accoûtumée toûjours advertis des occurrences qui ſurviendront. Fortifiez autant qu'il vous ſera poſſible le Grand Tréſorier en la bonne diſpoſition que nous entendons qu'il a en notre

tre endroit pour les caresses qu'a reçeues & reçoit toûjours en ce Royaume son fils. Je crois que nous trouverez encore en cette maison avec bonne compagnie ou peu éloignez d'icelle; car quant au voyage de Provence, dont il s'est tant parlé, il semble un peu refroidi. Il seroit très à propos que le Roy Breton le fût en ses écrits qui sans doute offenseront le saint Siége, & obligeront à des repliques qui ne seront si mesurées qu'il seroit requis pour le bien de la Religion & le repos des Catholiques d'Angleterre; étant ces Romains peu capables de tels conseils. Toutefois nous en avons donné afin qu'ils se contiennent dans les bornes de la modestie qui opere mieux, comme vous dites, qu'un ressentiment plus violent; mais nous nous étonnons que la Reyne Bretonne vous ait tant declaré sur ce sujet qu'elle a fait au desavantage de son mari & de ceux de son conseil, ce qui montre que la chôse la picque & qu'elle en apprehende bien la consequence. Il est bien vrai que le plus court expedient sur les affaires de Cleves seroit par accord des Prétendans à la succession, à quoi il sera difficile de les reduire pour la diversité des interêts qui les meut, & l'esperance que chacun a d'être fortifié de ses amis & alliez pour emporter seul le morceau. L'Empereur y a jà deputé ses Commissaires, pour pendant l'interregne administrer l'Etat, mais il y auroit danger que par cette conduite peu à peu la maison d'Autriche s'emparât de ces Pays-

 là.

là. C'eſt pourquoi il faut reveiller les Prétendans, mettre peine de les accorder de leurs prétentions, ou s'attacher enfin à quelque parti qui leur ſoit utile & honorable. Le Confeſſeur des Archiducs a repaſſé, comme vous avez ſçeu pour Eſpagne, avec charge, à ce qu'on dit, de juſtifier envers ledit Roy le procedé des Archiducs, au progrez du Traité de la Trêve, rendre compte des motifs & raiſons qui les ont meû en cette affaire, repreſenter le nombre de gens de guerre qui reſtent en Flandres, ſçavoir celui qui y doit être entretenu & tirer pour le licentiement des autres les moyens néceſſaires, mais l'on nous écrit d'Eſpagne qu'ils ſe défendent de ce dernier & veulent charger les Pays-Bas au benefice deſquels tourne le repos de la Trêve, ce qui témoigne une grande néceſſité, laquelle les contraint de ſe mettre ſur les retranchemens & tâcher pendant ce calme de faire nouveau fonds pour reparer les breches du paſſé & s'en pouvoir ſervir après où l'utilité les conſeillera. Ce ſont les propos que le Duc de Lerme a tenus à quelqu'un, témoignant un ſingulier contentement de la concluſion de ladite Tréve, par le moyen qu'il dit qu'elle lui donnêra, de rétablir les affaires de ſes Maîtres en leur entier, & encore que des principaux Seigneurs de la Cour, entre leſquels eſt le Conneſtable de Caſtille, envieux de ſa proſperité, publient qu'il a fait un tort ſignalé à la réputation & au ſervice de leur Roy par cette ceſſion de ſou-

ſouveraineté, & autres articles qu'ils diſent lui être très deſavantageux. Nous n'avons point d'advis de cette bataille perduë par les Polonois contre les Moſcovites & ſi avons nouvelles aſſez fraiches & aſſeurées de ces quartiers là ; bien y a-t-il rumeur & diviſion en la Moſcovie entre un certain nommé Kzinsky & un nouveau Demetrius. Le Roy de Pologne fait auſſi état de s'acheminer bientôt en la Lithuanie pour là prendre reſolution s'il ſe mêlera de cette guerre & s'il y aura à gagner pour lui en la diſcorde.

De Fontainebleau du 27. *d'Avril* 1609.

CXXII. LETTRE

DU ROY HENRY IV.

MOnſieur de la Boderie, devant la reception de la votre qu'avez écrite au Sieur de Puiſieux du 27. du mois paſſé, mes ſujets de ma Ville de Dieppe m'avoient apporté le placard fait par le Roy Breton pour la défenſe de la pêche du Harang le long de ſes côtes, repreſenté l'immemorable poſſeſſion de laquelle ils joüiſſent de la pêcherie qui ne leur a jamais été débattüe ni traverſée juſques à préſent, le notable interêt qu'ils ont à cette nouvelle ordonnance qui tireroit après ſoi la ruine certaine de leurs familles, & ſupplié & requis que par mon authorité & par l'amitié

mitié que j'ai avec ledit Roy, j'en empêche l'effet, ſur quoi j'ai vû ce que vous a declaré le Grand Tréſorier du deſir de ſon Maître à me donner contentement en ce fait, ſi je jugeois avoir occaſion de me plaindre de cette défenſe, qui me fait vous écrire la préſente, comme Prince deſireux par tout moyens honnêtes & licites de procurer le bien & avantage de ſes ſujets, afin qu'en parliez audit Roy, audit Grand Tréſorier & aux autres Miniſtres qu'il ſera beſoin, leur declarant combien cette nouveauté apporteroit de dommage à mes ſujets, que c'eſt choſe dont ils ſont en poſſeſſion de ſi longtemps que je ne pourrois juſtement les abandonner en une requête ſi legitime, partant que je le prie de le mettre en conſideration & n'en admettre l'uſage au dommage & préjudice d'iceux; & d'autant que la ſaiſon du mois de Juillet approche, en laquelle les Navires ont accoûtumé de ſortir pour faire ladite pêcherie, de laquelle s'ils étoient fruſtrez cette année ils recevroient une perte ſignalée: vous lui direz s'il eſt tout reſolu à ladite publication, au moins que mes ſujets puiſſent continuer l'uſage encore la préſente année, juſqu'à ce que nos Ambaſſadeurs & Miniſtres ayent traité & conferé enſemble du dommage qui en peut revenir & convenir de la forme qui y devra être obſervée à l'advenir pour éviter toute contention, & devez même declarer audit Roy ou ſes Conſeillers, s'ils paſſent outre en ladite défenſe, ſi préjudiciable à mes ſujets,

que

que je ferez contraint de faire femblable du Commerce de chofe qui apportera de l'incommodité aux fiens, mais je ferai bien aife de n'avoir occafion d'en venir là pour la confervation de notre commune amitié & intelligence. Son Ambaffadeur ne s'eft encore fait entendre fur cette matiere; s'il m'en parle je lui tiendrai le langage ci-deffus, afin qu'il fache confirmer ce qui eft de mon intention pour ce regard: cependant j'efpere que me rendrez ce dernier fervice de votre legation, avec le même foin & affection qu'avez témoigné pendant votre refidence.

De Fontainobleau du 3. *Juin* 1609.

CXXII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

VOus voyez ce que le Roy vous écrit & ordonne fur ce que vous nous avez fait fçavoir de la nouvelle défenfe qu'ils font par delà pour la pêcherie du harang, dont peu devant avons eu advis par les habitans de Dieppe, intereffez grandement en icelle, & que fa Majefté en fomme ne veut fouffrir en façon quelconque pour le dommage évident & notable que recevroient fur tout fes fujets de Normandie. Il faut que ce foit une grande néceffité que les meut à cette nouveauté

plûtôt

plûtôt que le prétexte qu'ils prennent de l'incommodité qu'en reçoivent leurs ſujets. Il faut auſſi que vous en parliez vertement & faſſiez un dernier effort, maintenant que vous étes ſur votre depart, pour detourner ce coup de deſſus les ſujets de ſa Majeſté, car pour les autres, elle ne s'en ſoucie pas: elle leur en laiſſe le ſoin. Au moins que pour cette année, ils ne ſoient empêchez en leur pêche ordinaire. Il ſemble qu'ils ayent exprès attendu juſque ici, afin qu'on n'ait le loiſir d'y obvier & remedier ; mais ſi nonobſtant vos remontrances & raiſons ils perſiſtent en leur premiere déliberation, vous leur direz vrai, quand les aſſeurerez que nous défendrons le trafic avec eux, en autre choſe qui les incommodera, pour avoir notre revanche, ainſi on parlera à leur Ambaſſadeur pour toûjours mieux operer & ſervir à l'intention du Roy & au ſoulagement de ſes ſujets. Le Roy a grande envie que chacun voye ſon courage qui ſeroit pour lui ſans doute mieux & plus honorable caché que public, mais il veut donner air à ce feu. Vous en avez bien diſcouru avec le Grand Tréſorier & ne crois pas, comme bon courtiſan & qui connoit la faveur de ſon Maître en cet endroit, qu'il lui ait tout rapporté. L'on adviſera ce qu'il faudra faire ſur ce Livre qu'il a quelque deſir de préſenter à ſa Majeſté, que l'on ne demandera pas à ſon Ambaſſadeur, ni ne vous envoyera-t-on un Courier exprès pour le requerir dudit Roy, & comme lui avez repondu,

du, ne ſera lû d'un bout à l'autre par elle. Mandez, s'il vous plaît, le temps que vous ſerez reſolu de partir afin que ſi nous avons à vous faire ſçavoir quelque choſe, nous en puiſſions uſer avec certitude.

Du même lieu & jour.

CXXIV. LETTRE

DU ROY HENRY IV.

MOnſieur de la Boderie, le Comte d'Angus Ecoſſois qui eſt retiré en ce Royaume, m'a fait entendre qu'après avoir ſouffert à l'occaſion de la Religion Catholique, dont il fait profeſſion, pluſieurs pertes & ruines, empriſonnement de ſa perſonne, & banniſſement du Pays, ceux du Conſeil d'Ecoſſe continuant cette perſecution, lui ont fait faire commandement de comparoître perſonnellement devant eux, au 25. de ce mois, auquel obéïſſant, il craint d'en recevoir un plus mauvais traitement, comme on a fait à pluſieurs autres, que ceux dudit conſeil ont privez d'honneur, terres & moyens pour les forcer en leurs conſciences: dequoi ayant compaſſion, j'en écris au Roy Breton mon bon Frere la Lettre que je vous envoye en créance ſur vous, laquelle vous étendrez des plus favorables conſiderations dont vous pourez adviſer, pour faire obtenir audit Comte une

une licence par écrit de retourner en Ecosse & y pouvoir vivre en liberté de conscience, sans que les Ministres ou autres l'y puissent troubler, & en cas que ledit Roy ne se voulût disposer pour l'amour de moi à lui accorder cette grace, au moins qu'il lui donne une asseurance de le faire joüir comme auparavant de ses terres & biens pour en disposer & s'entretenir de deçà la mer: à quoi vous vous employerez le plus serieusement & industrieusement qu'il vous sera possible, comme en chose que j'ai fort à cœur & que je tiendrai du Roy à plaisir & de vous à service très agréable.

De Fontainebleau du 16 *Juin* 1609.

CXXV. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

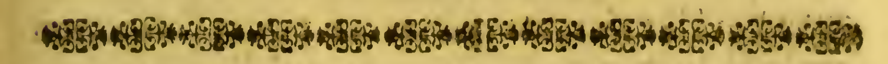
C'Est à vous de prendre congé de la Cour d'Angleterre quand bon vous semblera, étant chose remise à votre discretion & commodité ; & puisque jugez par les raisons qu'en representez ne le devoir faire avant que le Roy Breton se mette en son progrez, nous vous envoyerons d'autres Lettres semblables aux premieres que remplirez de la datte nécessaire. Cependant nous avons vû ce beau Livre si poliment relié, que nous avez

vez envoyé, lequel, comme il ne tardera gueres, si une fois il est examiné, d'encourir la censure Romaine, il y a apparence que selon leur coûtume en tel cas plus zèlée que prudente, ils ne voudront avoir le dernier. Mais tout cela, comme vous dites; ne fera qu'accroître la persecution des Catholiques: mais ils se tiennent plus au présent qu'à la consequence. Nous avons commencé à en préoccuper les oreilles du Pape pour obvier à cet inconvenient, & selon qu'il en succedera, c'est-à-dire, qu'ils voudront dire sur ce dit Livre, nous réïtererons nos remontrances pour le soulagement desdits Catholiques, & contenir ledit Roy de ne faire pis contre eux. C'est tout ce qui se peut en cette matiere. L'Ambassadeur d'Angleterre veut venir à l'audiance dans deux ou trois jours, & avons opinion que ce soit pour la présentation de ce Livre, & possible aussi pour parler de sa pêcherie du harang; nous verrons ce qu'il en dira; & selon cela vous donnerons advis & attendrons pareillement ce qu'aurez profité en l'office que le Roy vous a ordonné. Car les mémoires que vous désirez pour notre défense, s'il en est après besoin, viendront toûjours à temps, parce que nous croyons comme vous que d'autres qui y sont interessez prendront la matière à cœur; & c'est quasi mieux de les laisser entrer en cette querelle puis qu'elle est commune: mais surtout l'on est déliberé de ne souffrir cette nouveauté. Vous avez chari-

tablement fait pour nos pauvres pêcheurs de leur avoir moyenné liberté ; j'espere que notre ordonnance remediera à ce desordre. On nous écrit d'Espagne que le Confesseur des Archiducs y étoit arrivé ; sa dépêche veüe en plein conseil en présence du Roy d'Espagne, auquel il a rendu compte du progrez & conclusion de la Trêve, represente le nombre des gens de guerre qui reste à licentier, sçavoir celui qu'il voudra entretenir, & demande argent pour l'un & pour l'autre. On croit que pour le premier, on lui accordera cent mille écus, & pour le second qu'on assignera soixante-mille écus par mois, qui est à meilleur marché que le conseil d'Espagne n'avoit esperé, qui se promet faire fonds du reste qu'il souloit contribuer pour reparer les brêches qui paroissent en divers endroits de leur Etat. Nous attendons de voir ce que produira l'affaire de Cleves, qui semble se vouloir un peu échauffer ; le Frere de l'Electeur de Brandebourg s'étant acheminé sur la frontiere & le Duc de Wirtemberg se trouvant sur les lieux. Toutefois comme on desire de mettre peine d'accommoder ce differend à l'amiable, nous croyons qu'il n'en arrivera autre trouble au repos public. En Espagne ils ne parlent point de s'en remuer. Les Archiducs veulent, à ce qu'ils asseurent, vivre en Paix, & le Roy de son côté empêchera tant qu'il pourra une usurpation illegitime, afin que toutes choses passent doucement. Rivas a passé qui va en An-

Angleterre, oû il aura porté l'accouchement de la Reyne d'Eſpagne d'un fils. Dieu lui en donne encore ſix, voilà tout le mal que nous lui voulons. La notre ſe porte très bien de ſa groſſeſſe, qui eſt de quatre ou cinq mois. Voilà de quoi faire des alliances.

De Fontainebleau du 19. Juin 1609.



CXXVI. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

M. Carreu a préſenté au Roy le Livre de ſon Maître, avec ſa Lettre, à laquelle elle a voulu faire la réponſe que M. de Puiſieux vous envoye : vous croirez facilement à mon advis que ſa Majeſté n'a veu ledit Livre ; s'il eut été traduit en notre langue, peut-être en eut elle pris la peine, mais ſa Majeſté l'a fait voir à M. le Cardinal du Perron ſon Grand Aumonier, lequel lui a fait un rapport à l'avantage dudit Roy, l'ayant remarqué plein de modeſtie & de ſageſſe, comme de bonnes intentions, & conceptions toutes tendantes à défendre & conſerver ſon authorité Royale & ſouveraine, plus qu'à offenſer perſonne, même loin d'y avoir rien contre la perſonne du Pape qui regne à préſent, il parle avec honneur & reverence de la place

& dignité qu'il remplit, de façon que je puis vous dire que sa Majesté en est demeurée beaucoup mieux édifiée que les premiers bruits qui ont couru dudit Livre ne lui faisoient esperer. Sur cela j'ai reconnu que sa Majesté voudroit qu'il lui fût loisible de faire representer audit Roy son advis sur le sujet dudit Livre, aussi commodement que librement; elle s'en acquitteroit pour l'affection qu'elle lui porte & l'interêt qu'elle a à sa conservation. Nous ferons ce que nous pourrons du côté de Rome, pour moderer toutes choses, & empêcher qu'ils ne mettent la main à la plume en colere; toutefois il sera difficile, à mon advis, qu'il n'échappe quelque chose qui denotte du ressentiment, en tout cas prendrons nous garde si quelques uns en ce Royaume écrivent, qu'ils le fassent avec le respect qui doit être rendu audit Roy, vers lequel aucuns ont conseillé au Roy d'envoyer le Cardinal du Perron, comme instrument fort capable & propre pour representer audit Roy les conceptions & bonnes intentions de sa Majesté, se persuadant qu'il n'en pourroit arriver que tout bien, tant à sa dite Majesté qu'audit Roy, car vous sçavez qu'il est aussi sage & moderé que docte & fidele serviteur de sa dite Majesté, qu'audit Roy, & pourroit être instrument propre pour adoucir plusieurs choses, mêmes du côté de Rome, qui mettent & tiennent l'esprit de ce Prince en crainte de sa vie, & échauffent la persecution des Catholiques aux Royau-

Royaumes d'icelui. Peut-être que la Cour de Rome offenſée qu'elle ſera dudit Livre n'approuveroit du commencement ce paſſage; mais s'il n'y avoit autre difficulté, nous paſſerions par deſſus & eſpererions de le faire trouver bon puis après au Pape. La difficulté principale donc proviendra du côté où vous étes, car j'ai bien opinion que ce Prince ne voudra ou n'oſera voir, ou recevoir ledit Cardinal, ores qu'il allât ſeulement de la part du Roy & non comme Cardinal Legat du Pape, mais comme Grand Aumonier de ſa Majeſté, dépêché par elle ſeule. Si nous avons reçeu ſon Livre qui injurie notre Pape que nous reverons beaucoup, qu'elle raiſon auroit il de rejetter ledit Cardinal qui lui ſeroit envoyé par ſa Majeſté à très bonne intention. Sondez ſur çela l'opinion dudit Roy & l'organe du Grand Tréſorier ou autrement ainſi que vous jugerez à propos; ſoit en diſcourant avec eux comme de vous même, ou par autre voye. Qui pourroit trouver moyen de lier ces deux Princes plus étroitement, à quoi je ne vois obſtacle que celui de la Religion, nous pourrions lors mépriſer les alliances d'Eſpagne avec certitude & le regne de l'un aſſeureroit celui de l'autre: mais leurs Puritains n'endureroient jamais cette communication fraternelle & vous ſçavez ce qu'ils peuvent par delà. Toutefois j'ai opinion que ledit Roy auroit à plaiſir d'oüir ledit Cardinal & conferer avec lui; car nous voyons bien qu'il cherche la vérité. Advi-

ſez donc à leur tâter le poux ſur cela & ne faites difficulté de dire au Grand Tréſorier, que j'ai opinion que ledit voyage ſeroit utile à nos deux Roys, étant bien entrepris & ménagé. Le Comte de Thyrone dit ſes heures à Rome & ne fera autre choſe cette année. Le Roy a voulu écrire à ce Prince pour le Comte d'Angus, certes l'on le traite trop rigoureuſement, attendu qu'il s'eſt retiré par deçà avec le ſçeu & congé de ſon Roy. Faites pour lui ce que vous pourrez & quand vous ſerez par deçà, nous traiterons du Commiſſaire qu'il faudra envoyer en Ecoſſe; car rien ne preſſe pour ce regard.

De Fontairebleau ce 29. de Juin 1609.

CXXVII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

APrès vous avoir accuſé la reception de vos Lettres du 20. & 24. du mois paſſé, je vous dirai que ce beau Livre a été enfin préſenté par l'Ambaſſadeur ordinaire qui l'a accompagné de paroles qu'il a jugées propres pour le bien faire recevoir. Le Roy lui a d'abord dit ſon advis bien librement & avec ſa franchiſe accoûtumée ſur la compoſition d'icelui; mais depuis en avoir fait faire lecture par M. le Cardinal du Perron & autres

ſçavans

ſçavans qui ſe ſont trouvez en ce lieu, ſa Majeſté n'en eſt demeurée ſi mal ſatisfaite qu'on lui avoit fait croire qu'elle ſeroit, & a deliberé d'en faire dire encore ſon advis audit Roy; & afin que cela ait plus de force par l'envoi & l'organe de M. le Cardinal du Perron, qui eſt doüé des parties requiſes pour deüement accomplir cet office. A la vérité il pourroit operer envers le Roy Breton à lui bien faire juger de la confiance & affection de notre Maître en ſon endroit, conſoleroit en quelque choſe les Catholiques & même par les raiſons qui lui ſeroient repreſentées, il ſe pourroit faire qu'il le rendroit capable d'entendre que par raiſon d'état & pour le bien de ſes Royaumes, il lui eſt utile de les traiter avec plus de temperament; il ne peut donc venir que de bons effets de ce voyage, pourveu qu'il ſoit agréable par delà; c'eſt dequoi vous devez doucement & ſous main vous éclaircir, tant du Grand Tréſorier, que d'ailleurs, où il ſera commode & à propos; & après cela nous y prendrons reſolution. Vous avez fait ſervice au Roy d'avoir empêché pour cette année ce prétendu reglement pour nos Dieppois qui en étoient en grand-peine. L'advenir ſera poſſible changer de déliberation. Cette licence de parler du Jeſuite priſonnier a été blâmée comme elle a mérité, mais qu'on n'en a point fait paroitre de reſſentiment, montre aſſez qu'on ne veut alterer les choſes davantage. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne veut toûjours faire quelque choſe

à part, & hors du train ordinaire par le refus qu'il a fait du Livre, que nous croyons avoir deu offenser ledit Roy, pour l'affection qu'il y porte à la gloire qu'il s'est promis d'en receüillir, cela ne fait rien contre nous. Vous avez sçeu l'état des affaires de Cleves, & comme le Frere de l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg ont accordé à l'amiable de leur differend pour la succession, par provision seulement, en attendant que le compromis qu'ils ont fait ensemble ait lieu par une decision finale : ils gouvernent tous deux conjoinctement avec le conseil du Pays qui est la plus seure resolution qu'ils eussent sçeu prendre, pour éviter une usurpation de la maison d'Autriche, ou d'ailleurs. Ils seront confortez à cet expedient par l'advis & authorité de sa Majesté, toûjours en intention de maintenir la Paix publique d'Espagne. Ils font tenir en Flandres quatre cens mille écus en deux termes, pour aider au Lieutenant des Troupes, dont on fait état de les assigner d'un million d'or par an pour l'entretenement des Garnisons. L'affaire du Pape & des Venitiens va s'accommodant, & ne crois pas que Nos Huguenots en triomphent. Quand vous serez ici il sera encore assez temps d'adviser pour envoyer un Commissaire en Ecosse. Dans quatre ou cinq jours se feront les Nôces de M. de Vendôme; delà on ira à Paris, puis à Monceaux.

De Fontainebleau du 11. *Juillet* 1609.

SE-

SECONDE LEGATION
DE
M. DE LA BODERIE
EN ANGLETERRE.

Année 1610.

I. LETTRE
De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

AFin que vous ſoyez informé de la ſuite des affaires, ſur tout de celles qui touchent & importent à votre négotiation; nous vous envoyons le double de la réponſe que le Roy a donnée à l'Ambaſſadeur de Saxe, conforme en ſubſtance à celles ci-devant faites aux ſiens ſur même occaſion; pour, ſi jugez qu'il ſoit beſoin, en rendre compte par delà, & leur témoigner que ſa Majeſté ne veut faire bande à part en ce ſujet, qui concerne vraiment le public & le particulier de leurs communs interêts. Auſſi bien ledit Ambaſſadeur fait état de s'acheminer d'ici en Angleterre pour y accomplir le même office. Pour le reſte vous ſçavez que le Roy ne voulant fermer la porte de ſa clemence à M. le Prince de Condé qu'à toute extremité & qu'avec

 hon-

honneur, ſa Majeſté ne pourra faire autrement. Elle a dépêché le Marquis de Cœuvres vers les Archiducs, après avoir été priée & requiſe d'eux de ce faire, & leur faire ſçavoir comme audit Prince ſa derniere reſolution; qui eſt en ſomme qu'elle eſt contente de lui remettre, non ſeulement la faute qu'il a commiſe d'être ſorti de ſon Royaume ſans ſon ſçeu & permiſſion; mais auſſi celles deſquelles il l'a agravée par ſes propos indiſcrets & malins au préjudice de la réputation de ſa Majeſté, & par les Lettres que témerairement il a écrites au Pape, à l'Empereur, & au Roy d'Eſpagne pour juſtifier ſon procedé & demander ſeureté en leurs Etats, dequoi il fait refus, comme poſſible il ſera conſeillé, comme il eſt de ſa tête & paſſion, auſſi bien que de pluſieurs ennemis de la grandeur & proſperité de ſa Majeſté. Alors après l'avoir ſommé de ſa part de revenir en France, il lui fera les proteſtations requiſes & accoutumées en cas ſemblable, & ſi après cela les Eſpagnols & autres le favoriſent, ils feront contre le Traité de Paix & montreront avoir deſſein de nourrir & fomenter ſes ennemis & en vouloir faire reſerve pour lui nuire à l'advenir: nous avons jà advis qu'ils ont trouvé mauvais, dequoi au commencement les Archiducs ont fait difficulté de lui donner ſeureté en leur Pays, & qu'ils ont depuis écrit par Courier exprès qu'ils euſſent à le bien traiter & accommoder de ce qu'il auroit beſoin, & même baillé
ſem-

ſemblable ordre pour Milan au Comte de Fuentes, où l'on diſoit qu'il ſe vouloit retirer, s'ils continuent à lui vouloir departir leurs faveurs & le ſoutenir en ſa deſobéïſſance. Le Roy ne ſouffrira cet affront, ayant le moyen & le courage de s'en reſſentir. Ledit Prince veut à toute force une place de ſeureté à la frontiere du Royaume qui ait une porte de derriere ou par mer ou par terre, & proteſte n'y vouloir rentrer qu'à cette condition, qui ſeroit trop honteuſe à notre Maître, qui, graces à Dieu, n'eſt en état de la recevoir. Poſſible que l'on ſeroit bien aiſe par delà que ceci apportât querelle avec Eſpagne, pour les raiſons que vous ſçavez mieux que nul autre. Vous le jugerez bien par les propos qu'ils vous en tiendront, & nous eſperons voir plus clair à l'intention des Eſpagnols après l'office que M. de Vaucelas a commandement de faire en cet endroit. Vous avez ſçeu la fulmination du Ban de l'Empire contre les Princes de Brandebourg & de Neubourg & comme en même temps l'Archiduc Leopold s'eſt efforcé de ſurprendre une petite Ville près de Juilliers, dont l'iſſuë a été à ſon dommage. Vous verrez bientôt la ſuite qu'aura l'empriſonnement de Madame Arbelle & ſi vous en pourrez tirer profit en votre voyage.

De Paris du 17. de Janvier 1610.

II.

II. LETTRE
DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

NOus attendons de vos nouvelles en bonne dévotion, puis qu'enfin les vents vous ont permis de paſſer en Angleterre, comme & au temps que M. de Vic nous a mandé. Nous n'avons rien encore de M. de Boiſſiſe, ſinon que nous ſçavons qu'il eſt jà arrivé à Hall, où il a trouvé ces Princes unis aſſemblez; mais à vous dire la vérité, je me défie un peu de leur union. Cependant la Ligue Catholique s'avance fort. Le Pape eſt convié du côté d'Eſpagne & deſdits Allemands, & ne doute point qu'à la fin il n'y entre; il eſt un peu retenu de la crainte qu'il a du Roy, mais ſi fera-t-il le ſaut à la fin, car il y eſt obligé: cela aura ſuite en faveur du Roy d'Eſpagne par préference à tous autres, ſoit pour obtenir la Couronne Romaine à laquelle nous ſçavons au vrai qu'il aſpire, ſoit pour ſe rendre Maître des Etats de la ſucceſſion de Juilliers. Notre Maître perſiſte en la volonté que ſa Majeſté vous a declarée à votre depart, mais il ne veut ſeul endoſſer cette cuiraſſe, auſſi n'eſt-il raiſonnable: ſachons donc ce que veut faire ledit Roy auprès duquel vous étes. Quant à M. le Prince il a declaré

ré qu'il ne veut revenir en France, il dit qu'il craint qu'on ne ſe mocque de lui & que l'on le tienne par trop volage: il ne peut auſſi ſe fier en la miſericorde & parole de ſa Majeſté. Enfin il veut tenir les champs pour pouvoir ſe prévaloir des occaſions qu'il s'imagine que le temps fera naître à ſon advantage. Toutefois les Archiducs proteſtent qu'ils ne l'aſſiſteront point & veulent cautionner auſſi en cela le Roy d'Eſpagne; mais notre Maître dit, que ſi l'on ne lui renvoye ledit Prince, il ne peut être content de choſe aucune que l'on lui die & propoſe, & crois que le Marquis de Cœuvres retournera avec cela, quoi étant jugez ce qui en arrivera.

De Paris du 6. de Fevrier 1610.



III. LETTRE

De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

PUiſque nous avons ſçeu votre paſſage, nous attendons de vos nouvelles en bonne dévotion, qui à notre advis pourront venir en même temps que celles de M. de Boiſſiſſe, duquel nous n'avons encore appris l'arrivée à Hall, ni ce qu'il aura rencontré de courage & diſpoſition en ces Princes Allemands; dont toutefois il eſt très à propos que ſoyons

au

au plûtôt éclaircis. Les affaires de Cleves commençent à presser & à s'échauffer, & l'escapade de M. le Prince de Condé va de longue. Le Marquis de Cœuvres y a aussi peu profité que ceux qui l'ont précédé à même fin. Le dit Prince veut premierement une absolution générale pour lui & pour ceux qui l'ont suivi en sa saillie; & demande outre cela un lieu neutre pour y pouvoir demeurer quelque temps, pendant lequel on advisera de son accommodement. Vous diriez à ces termes qu'il est devenu Grand Seigneur, & ait de puissans moyens ponr nuire à son Roy & bienfaiteur; & toutes fois il est certain qu'il n'a aucune suite, qu'il est destitué d'amis & d'argent, & qu'il seroit au bissac, si le Marquis de Spinola, qui supporte un peu trop sa desobéïssance, ne l'eut là secouru de quatre-mille-livres. Les Archiducs se trouvent bien empêchez de sa personne, & néanmoins font assez connoître qu'ils n'osent en disposer sans le sçeu & consentement d'Espagne, laquelle si elle en prend la défense & protection, s'attirera sans doute les armes & la vengeance de sa Majesté, resolüe de ne souffrir cet affront, ni qu'on fasse cette reserve au préjudice de sa Couronne & de sa posterité. Le Marquis de Cœuvres à charge de revenir sans montrer à son depart plus grande émotion de la part de sa Majesté, qui désire que lesdits Archiducs croyent de sa colere & indignation plus qu'elle ne leur en veut faire representer.

Du même jour & lieu. IV.

IV. LETTRE
DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

IL faut ſervir nos Maîtres à leur volonté. J'ai repreſenté au Roy tout ce que vous avez adjoûtez en la Lettre que vous m'avez écrite ſur le fait des dettes ; néanmoins ſa Majeſté a voulu prendre la reſolution qu'elle vous écrit. Nous payerons en quatre termes la partie que l'on vous mande, & conſentirons qu'ils repetent ce tiers payé à leur compte au fur & à meſure que ſera jugée la meilleure ; mais il faut que le Roy n'entre en guerre avec le Roy d'Eſpagne. En ce cas le Roy de France deſire qu'il lui ſoit loiſible de ſurçeoir ledit payement, mais non le revoquer ; je ne puis vous écrire notre intention plus honnêtement & doucement que cela. Dieu vous faſſe la grace d'en profiter pour le ſervice de notre Maître. Il eſt certain que ſouvent l'on muſe après une choſe que l'on a mépriſée, principalement & à la conduite des affaires du monde ; mais un ſerviteur en eſt quitte quand après ſes raiſons & remontrances, il obéït à ſon ſouverain. En tout cas vous ne devez rompre, mais plûtôt découdre avec le Roy de la Grande-Bretagne & nous tenir advertis à point nommé de tou-

tes

tes chofes, car il feroit mal à propos que le Roy d'Angleterre prît à préfent l'affirmative pour l'Efpagne. Plûtôt M. le Dauphin fe contenteroit que le Prince de Galles demeurât entre les deux fans fe partialifer. Faites le mieux que vous pourrez. Nous dépêchons jà forces commiffions pour faire des levées nouvelles de gens de guerre. Sçavoir fi le Roy veut fe fervir de deçà de la Compagnie de M. le Duc d'Yorck aux occafions qui fe vont préfenter, fi fa Majefté en pourra faire état, ce qu'il faudra faire pour la faire marcher, & quand elle pourroit arriver en France; c'eft-à-dire dans combien de temps après qu'elle aura été mandée, conferez en, s'il vous plaît, avec M. le Duc de Lenox. J'eftime qu'il faudra que le Roy en écrive au Roy fon Maître, audit Duc fon Capitaine, & à lui. Sa Majefté a bien deliberé de continuer à favorifer le Vicomte de Cramborne, & fes beaux Freres; mais je vous affeure que je fuis à préfent fi attaché & fujet à ma table, qu'à peine ai-je le loifir de refpirer ni de penfer à autre chofe. Nous tenons maintenant M. le Prince pour perdu, c'eft-à-dire, du tout engagé aux Efpagnols. Spinola a conduit ce defefpoir paffionné, comme l'on dit de l'amour de la Princeffe, qui a été logée au Palais de l'Infante, où elle a été conduite comme en triomphe, par la malice & imprudence de ceux qui l'ont defiré; feignant que l'on vouloit l'enlever, où attenter à la perfonne dudit Prince. Vous fçavez

affez

aſſez combien notre Maître abhorre tels attentats, & pouvez juger auſſi combien il eut été difficile de ravir & enlever ladite Princeſſe logée au logis du Princeſſe d'Orange & ayant ſon mari auprès d'elle. C'a été auſſi une invention & partie dreſſée 'exprès pour ſcandaliſer ladite Dame, & ceux qui lui attouchent, fomentée par Spinola. Enfin tout ce jeu ſe conduit par le commandement du Roy d'Eſpagne. Je vous prie que autre que vous ne voye les articles de Hall que je vous envoye; ils ne ſont pas trop advantageux pour nous; toutefois nous avons déliberé de nous en contenter; car ſi nous faiſions autrement, nous mettrions leſdits Princes en telle défiance, ou bien nous augmenterions tant la leur naturelle, que nous les remplirions de diviſions au lieu de les unir, comme nous avons moyenné. L'on adviſera après de mieux profiter, que leur écrit ne nous en donne eſperance. Ils ont demandé conſeil à ſa Majeſté s'ils envoyeront en Angleterre des Ambaſſadeurs; ſa Majeſté les y a confortez. Les jalouſies entre France & Eſpagne croiſſent. Les Eſpagnols ſont très mal contens de M. de Savoye, lequel continuë à nous aſſeurer de ſa bonne volonté. M. de Leſdiguieres partira cette ſemaine pour aller par delà. Enfin chacun ſe remüe & prépare à la guerre.

De Paris du 22. de Fevrier 1610.

V. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

IL ſemble par vos Lettres du 8. qui nous repreſentent votre premiere conference avec le Grand Tréſorier, que nous ne chevirons des Anglois, que par le moyen de notre argent; & encore peut-on dire avec cela que nous ſommes bien incertains de ce que nous tirerons de leur amitié: de maniere que d'une part & d'autre nous avons ſujet de douter & nous défier de l'aſſeurance de leur foi, & que je ne prevois petite beſogne pour vous en cette négociation. Vous voyez en quels termes le Roy vous écrit pour le regard des dettes. S'ils y ont deſir de bien faire, ils ſe contenteront de ce parti, ſinon ils éluderont, & vous feront bien connoitre qu'ils ne veulent mordre à la grappe. A la vérité j'eſtime qu'ils ne ſeroient marris de nous voir entrer en lice avec le Roy d'Eſpagne pour le fait de M. le Prince de Condé & être ſeulement ſpectateurs de la ſuite des évenemens, pour après prendre & choiſir le parti que leur utilité leur conſeillera, ayant aſſez fait connoitre juſques ici qu'ils ne ſont éloignez de ce deſir & inclination. Je crois même que

que plus vous leur ferez paroître avoir occasion prête pour entrer en guerre, moins vous tirerez d'asseurance & d'effets de bonne volonté, car ils seroient bien aises que les deux Pays s'affoiblissent à la longue, pensant relever leur grandeur & prosperité de notre commune diminution. Possible vous donneront ils esperance d'y contribuer quelque assistance, exprès pour nous y embarquer, & nous abandonner après au milieu de la carriere. Nous pouvons & devons avoir toutes les défiances & soupçons de leur fermeté & sincerité d'affection, pour bâtir plus seurement nos conseils aux occurrences publiques, & prendre nos mesures plus justes & plus avec nous mêmes qu'avec nos voisins: néanmoins il est tout certain que la conjonction des armées d'Angleterre apporteroit non seulement réputation à la cause des amis, & terreur aux ennemis; mais un singulier advantage, selon l'apparence aux premiers; & partant est à propos d'y veiller & soigner autant que l'honnêteté & bienséance le permettront. Vous apprendrez par le mémoire ci-joint ce qui a été conclu à Hall, qui n'est tant en effet comme nous devons mettre peine qu'il soit sçeu au dehors; & surtout de ceux qui portent envie à l'union, & contre l'ambition desquels elle a été principalement dressée & resoluë. M. le Prince de Condé se promet plus de la faveur & protection des Espagnols qu'il n'a encore fait, & eux font plus de démonstrations de le vouloir aussi

ſoutenir & défendre en ſa rebellion; de façon que nous deſeſperons entierement de ſa recipiſſance. Le Marquis de Cœuvres & M. de Berny lui ont fait finallement la ſommation requiſe de la part de ſa Majeſté de revenir en ce Royaume, à laquelle ayant eu peu d'égard, ils lui ont declaré le commandement qu'ils avoient en cas de refus de l'appeller Criminel de Leze Majeſté; contre lequel il ſera procedé en cette qualité par les voyes ordinaires. Le voilà donc à notre opinion & non moindre regret, perdu entierement. L'on dit que bientôt il prendra le chemin de Milan, où il doit être bien receuilli du Comte de Fuentes, ce qui nous mettra avec d'autres occaſions qui ſe préſentent à la guerre, pour laquelle faire avec honneur & profit, le Roy a commandé que ſa levée des Suiſſes ſoit prête au mois d'Avril, comme feront en même temps levées Françoiſes, quoi étant vous croyez bien que nous aurons notre part de l'exercice.

Du même jour & lieu.

VI. LETTRE

DU ROY HENRY IV.

MOnſieur de la Boderie, encore que je croye que vous aurez trouvé le Roy Breton mon bon Frere en bonne volonté tant en-

envers moi qu'en la défenſe de la cauſe des héritiers de la ſucceſſion du Pays de Cleves, ainſi que vous a fait entendre le Grand Tréſorier, dont vous m'avez rendu compte par votre Lettre du 8. de ce mois, que j'ai reçeue le 14.; toutefois j'aurai à plaiſir de ſçavoir particulierement tout ce que ledit Roy vous en aura dit lui même; car quelque fois les Princes font advancer des diſcours & langages par leurs Miniſtres pour découvrir les intentions de ceux avec leſquels ils négotient, à quoi l'on trouve après à redire, quand on enfonce, les affaires avec les Maitres. Neanmoins je vous écris que le Grand Tréſorier ſera volontiers advoüé du ſien de tout ce qu'il vous a dit ſur l'un & ſur l'autre ſujet, car il a toûjours montré telle être ſa déliberation. Je connois bien auſſi que c'eſt la raiſon & ſon advantage qu'il en uſe ainſi, étant certain que le renouvellement & affermiſſement d'une fraternelle amitié & bonne intelligence entre nous, ſur les occaſions qui ſe préſentent, eſt également honorable & utile, voire néceſſaire, à l'un & à l'autre, comme à nos enfans, ſujets & Royaumes, s'agiſſant d'empêcher comme il faut, que la maiſon d'Autriche, laquelle a fait paroître à ce dernier Siécle aſpirer à la Monarchie de l'Europe, ne s'agrandiſſe ni augmente ſa domination & puiſſance des biens & Pays auxquels elle n'a autre droit que de bienſçeance; & ce ſous prétexte de Religion & juſtice, comme nous voyons qu'elle prétend faire à cette

heure auxdits Duchez de Juilliers & de Cleves, au préjudice des vrais héritiers d'iceux & à la honte de leurs Alliez & Conféderez. Leur convoitise a jà poussé les choses si avant, qu'après avoir attiré à leurs desseins & interessé avec eux tous les Princes Electeurs & Etats Catholiques de la Germanie, ils prétendent & travaillent encore à y joindre le Pape, avec les autres Princes d'Italie; & combien que sa Sainteté m'ait fait dire sur les remontrances & instances que je lui ai faites pour l'en détourner, qu'elle se conduira en cela avec grande retenuë & circonspection, néanmoins j'ai sçeu qu'elle a jà promis aux Ambassadeurs desdits Electeurs & Princes Catholiques qui sont de présent à Rome pour cet effet, qu'elle les assistera d'argent qui est le secours qu'ils lui demandent. Le Grand Duc a promis le semblable à l'Archiduc Leopold, Frere de sa femme. Ils esperent que d'autres suivront leur exemple; donnant à entendre & publiant par tout que cette cause qui n'est que particuliere sera suivie d'une générale pour la Religion; supposant, aussi grossierement que faussement, que l'union faite par les autres Electeurs & Etats de la Germanie pour la seule conservation des leurs libertez, doit être employée contre la Religion Catholique, & que l'on ne se sert du sujet de Cleves, que pour prétexte & pour commencer & acheminer ce dessein, lequel ils dient être fortifié de moi, d'autant que j'ai toûjours favorisé

sé l'union desdits Princes, combien que je ne l'ai jamais fait en cachette, & que pour les rendre plus capables de resister & s'opposer aux violences & injures des Ministres & Officiers de l'Empereur, lesquels, etant Pensionnaires d'Espagne, ont souvent traité lesdits Electeurs & Princes en leurs libertez & affaires privées iniquement & trop rudement. Leur dite union étoit aussi commencée & même arrêtée longtemps devant le deceds dudit dernier Duc de Cleves; & si maintenant l'Empereur retiroit de Juilliers ledit Leopold, & se contentoit de rendre justice à ceux qui prétendent droit à cette succession, sans troubler la possession prise par les maisons de Brandebourg & de Neubourg qui en sont les deux plus proches héritiers, comme il fait journellement par les Mandemens Impériaux & par toutes voyes de fait, la guerre publique, que ceux de ladite maison font contenance de redouter, cesseroit à l'instant, & chacun en Allemagne & ailleurs se contenteroit de conserver son authorité & liberté: davantage la jurisdiction souveraine dudit Empereur seroit conservée conformement aux Loix Impériales & Constitutions de l'Empire, comme chose qui est jugée de tous équitable, ainsi que j'ai fait dire à tous ceux qui ont voulu que je sçeusse que ledit Empereur n'étoit meû que de cette consideration. Mais leur visée passe bien plus avant, car ils aspirent à la réelle & entiere usurpation desdits Pays pour en priver lesdites maisons, aux-

quelles ils appartiennent, & s'en fortifier à l'advenir contre leurs voisins, & principalement contre les Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas, lesquels ils ne laissent à présent en repos, que pour mieux rechercher & trouver les moyens de leur mal faire en autre temps; à quoi le Roy mondit Frere & moi avons interêt. C'est pourquoi passant par dessus toutes autres considerations importantes à ma dignité Royale, j'ai voulu vous envoyer vers lui avec le pouvoir & la charge que je vous ai commise, desireux de joindre mes vœux & moyens avec les siens, pour d'une commune main arrêter le cours trop violent & injuste de l'ambition des autres; à quoi je ne veux celer audit Roy mon Frere que la protection manifeste que le Roy d'Espagne donne au Prince de Condé en sa desobéïssance m'invite & oblige encore davantage à y penser & y pourvoir, non que je craigne ni que j'aye occasion de redouter que ledit Roy me puisse nuire avec ledit Prince tant que je vivrai, car c'est un instrument encore plus foible & debile en toutes choses que l'on ne peut imaginer; mais je reconnois qu'ils veulent le reserver exprès pour s'en aider & prévaloir contre mes enfans après mon deceds, dequoi ledit Prince s'est declaré depuis qu'il est à Bruxelles si ouvertement & imprudemment, que ceux qui le retiendront & assisteront après cela, doivent être tenus de moy vrais fauteurs & complices de ce dessein, contre lequel je veux esperer de n'être

de-

delaiſſé & abandonné de mes bons voiſins & alliez, & ſpecialement du Roy mondit Frere. Auſſi j'ai été très aiſe quand j'ai ſçeu que ledit Grand Tréſorier vous a aſſeuré qu'il porteroit en ces occaſions de Cleves, non ſeulement ſes vœux, mais auſſi ſes conſeils & effets, & qu'il a même reconnu & jugé que cette affaire en pouvoit engendrer d'autres & qu'il ait pris ſujet ſur cela de vous demander ce que j'ai déliberé de faire en cas que le Roy d'Eſpagne s'en veuille mêler: de façon que vous lui ayez pû ſi à propos faire ouverture à la ſuite de cela de la Ligue défenſive, dont je vous avois donné charge de leur parler, ainſi que je l'ai appris par votre dite Lettre que vous avez fait. Car encore qu'il vous ait dit que vous n'y trouveriez point ſon Maître difficile; néanmoins l'inſtance qu'il vous a faite du point de leurs prétenduës dettes & du peu de compte qu'il a fait de la réponſe que vous lui avez faite, ores qu'elle ſoit très conſiderable, ne me met en doute de leur volonté, voire me donne ſujet d'eſtimer qu'ils veulent s'aider de ce prétexte pour s'excuſer d'entrer en la dite Ligue, ou bien d'un ſoupçon encore pire, comme ſeroit de tirer de moi quelque argent pour m'incommoder & affoiblir ſur l'enfournement d'une guerre publique, laquelle ils ſe perſuadent maintenant que je ne puis plus éviter, à cauſe du deſſein dudit Prince de Condé, qu'ils eſtiment que je ne puis ni ne dois diſſimuler. Il eſt donc néceſſaire que vous che-

miniez fort circonfpect & confideré en ce que vous traiterez avec eux ; car indubitablement ils vous rencheriront fur l'occafion dudit Prince de Condé, pour ne degénerer de leurs ancêtres, lefquels ont toûjours voulu profiter des néceffitez de la France: néanmoins je ne dois point délaiffer imparfaite la pourfuite que j'ai commencée, puifque j'ai paffé fi avant que de vous avoir envoyé par delà pour cette affaire. Nous avons à traiter avec eux deux chefs ; fçavoir le renouvellement de nos anciens Traitez, & la Ligue défenfive. Je veux efperer qu'ils entreront volontiers au premier, car ils y ont autant, voire plus, d'interêt que moi, à caufe de la commodité du profit que leurs fujets tirent de leur Commerce en mon Royaume. Commencez donc par ce point, & voyez s'il y aura fujet d'efperer de les engager & faire entendre après à l'autre, par quels moyens ou devra y entrer, & quels advantages nous en tirerons; car, à vous dire la vérité, je me défie affez de la conftance & fermeté de leur foi, principalement s'il faut que je rompe avec l'Efpagne; c'eft pourquoi je fais grande difficulté en ce cas de m'obliger de payer leurs fufdites dettes; ayant opinion que mon argent me fera plus de befoin, que ne m'apportera d'utilité, le profit qu'en ce cas je tirerai des Anglois. Je craindrois bien plus qu'ils feront pour prendre l'affirmative en faveur de mon ennemi, s'ils voyent mes armes profperer contre eux, quelque Traité

qu'ils

qu'ils eussent fait avec moi, comme vous sçavez que cette Nation en a toûjours usé ainsi: d'ailleurs je connois bien que ce me seroit un advantage de non petite importance, si je pouvois sur ces occasions engager ledit Roy en ladite Ligue, quand ce ne seroit que pour la réputation que notre dite conjonction donneroit à nos desseins. Mais à vous dire le vrai, je fais grande difficulté d'achêter ce vœ à prix d'argent, même prétendant qu'à tout bon & loyal compte ils me doivent de reste, à cause de ce que j'ai fourni aux Etats, suivant le Traité fait par le Duc de Sully avec eux, duquel je soutiens qu'ils n'ont pû se departir, tant que la guerre desdits Etats a duré, quoiqu'ils alleguent au contraire. Davantage ils peuvent vérifier comme il convient, leurs prétenduës avances, & je puis bien prouver que les Gens de guerre qu'ils ont envoyez à mon secours ont plus véçu à mes dépens qu'aux leurs. J'ai dequoi justement me défendre & excuser du payement & remboursement desdites dettes; néanmoins pour leur faire voir le compte que je fais de l'amitié du Roy mon Frere, je suis content, en cas que je n'entre en guerre ouverte avec le Roy d'Espagne, payer audit Roy Breton jusques à six-cens-mille-livres pour toutes ses prétenduës dettes en quatre années, commençant par la présente qui est à raison de cent-cinquante-mille-livres par an. Quant au tiers qui a été payé par moi auxdits Etats à leur compte, je remets à eux de

de le repeter & faire payer comme bon leur ſemblera, car leſdits Etats en ſont redevables audit Roy, deſorte qu'il peut juſtement le demander, mais je vous repeterai, s'il faut que je faſſe la guerre au Roy d'Eſpagne, que j'aurai tel beſoin de toutes mes piéces, que je ne pourrai m'obliger au ſuſdit rembourſement, choſe que je deſire que vous faſſiez trouver bon à mondit Frere, lui diſant, que s'il étoit à la veille d'entrer en une pareille guerre, je voudrois le ſecourir & aſſiſter de ma puiſſance, & le ferois très liberalement; tant s'en faut que je vouluſſe lui apporter la moindre incommodité du monde, le priant de me rendre la pareille en cette occaſion, qui n'importe pas ſeule à ma Couronne, mais auſſi à ma réputation, comme à ma ſucceſſion, laquelle je vois que l'on veut troubler & renverſer de gayeté de cœur. Vous adjoûterez que tant que les Eſpagnols ſe ſont adreſſez à mes Officiers & aux Princes mes ſujets pour les debaucher & corrompre, je l'ai diſſimulé, & me ſuis contenté de faire punir ceux-ci & empêcher les effets de leur mauvaiſe volonté; à préſent qu'ils entreprennent de ſuborner celui que j'ai tenu pour le premier Prince de mon ſang, lequel eſt ſi téméraire & mal adviſé de manifeſter ſes malheureuſes & injuſtes prétentions, s'il y eſt favoriſé deſdits Eſpagnols, l'affaire me touche trop avant pour l'endurer, de façon que ſi ledit Roy d'Eſpagne n'abandonne ledit Prince, je ſerai contraint de m'en reſſentir

&

& y pourvoir par les moyens que je pourrai & jugerai être le plus à propos, & néanmoins je ſerai fort aiſe d'être aſſiſté en cette neceſſité devant du bon Conſeil du Roy mon bon Frere, qu'il ne me déniera en cette occaſion ; au moyen dequoi vous le prierez de me le departir, l'aſſeurant que j'en uſerai comme il convient. Au reſte s'il faut que nous faſſions ladite Ligue défenſive, j'eſtime que nous devons nous contenter que le ſecours reciproque que nous avons à nous donner, ſoit pareil à celui duquel nous eſtimons tomber d'accord par les articles Traitez par le Duc de Sully, dont l'on vous a baillé un double, & néanmoins ſi vous les trouvez diſpoſez à mieux faire, entretenez les en cette déliberation & m'en advertiſſez promptement ; afin que j'aye loiſir d'en ordonner : pour le regard de nos Traitez ordinaires, il faut adviſer, les renouvellant, de les rendre plus favorables à mes ſujets, que vous ſçavez qu'ils ne ſont, principalement au fait du Commerce, & pour la punition des Pirateries de part & d'autre, ſurquoi vous pouvez prendre l'advis des Marchands mes ſujets qui trafiquent & reſident aux Royaumes dudit Roy, pour ſelon cela obtenir que les clauſes néceſſaires pour leur liberté & ſeureté y ſoient adjoûtées. Vous reprendrez auſſi ce qui a été reglé n'agueres avec eux par l'Ambaſſadeur Parry & les Sieurs de Maiſſe & de Boiſſiſſe, pour reformer & regler tout ce que vous jugerez être raiſonnable pour le bien de meſdits

dits ſujets, tant en Angleterre, qu'en Ecoſſe; & s'il eſt néceſſaire pour votre inſtruction & décharge, que vous receviez de moi auparavant que de traiter mes intentions plus particulierement ſur cette matiere, dreſſez en un mémoire & me l'envoyez, & j'y pourvoirai. Vous ſçavez auſſi ce qu'a négotié en l'aſſemblée de Hall le Sieur de Boiſſiſſe, par le double que je vous ai envoyé, non que j'eſtime que vous deviez encore le faire voir audit Roy, ou à ſes Miniſtres, mais ſeulement leur faire part de la ſubſtance d'iceux, autant que vous jugerez qu'il ſera à propos qu'ils l'entendent, principalement de ce qui concerne le Roy d'Eſpagne; car encore que ce qui a été convenu pour ce regard ſoit peu de choſe, toutefois il n'eſt pas à propos que cela vienne à la connoiſſance des Miniſtres d'Eſpagne. Il faut, s'il eſt poſſible, qu'ils croyent que nos reſolutions ont bien paſſé plus avant au deſavantage de ceux de ſa maiſon: il ſeroit à craindre auſſi informant le Roy Breton du fonds des affaires, qu'il ne le découvrît aux autres, ſuivant le privilege de la Nation. Vous en uſerez donc avec diſcretion. Leſdits Electeurs & Princes unis députeront & envoyeront bientôt vers ledit Roy Breton, tant pour lui faire ſçavoir ce qu'ils ont déliberé en ladite Diette, que pour le convier & ſemondre d'entrer en ladite union & les hommes de ſon aſſociation & comme ils m'ont mandé être en cette volonté, je les ai con,

confortez, de façon que j'espere que le Roy mon dit bon Frere en demeurera content. Après cela il faudra adviser & resoudre s'ils devront communiquer & tenir une autre diette pour mieux conclure les affaires; mais si vous connoissez que ledit Roy & les siens soient pour se scandaliser & offenser dequoi nous avons poussé les choses si avant, sans lui en découvrir que ce que vous aurez jugé être bon qu'il en sache, il faudra lui dire que l'on a reservé à traiter & arrêter les principaux articles de la Ligue & Societé générale que nous prétendons faire à la dite premiere Diette, en laquelle ses Ambassadeurs pourront se trouver, comme feront encore les miens, lesquels attendront cependant en Allemagne cette commodité, visiteront les Electeurs Ecclésiastiques pour essayer à leur lever l'opinion qu'ils montrent avoir conceüe, que l'union des autres à la guerre de Cleves doit tourner à leur préjudice & de la Religion Catholique, dequoi j'offrirai me rendre pleige & caution en leur endroit, & serez adverti de ce qui en succedera, comme je le desire être par vous journellement de tout ce que vous négotiérez & advancerez par delà. J'attends dans ce mois prochain les Députez des Etats des Provinces-Unies, par lesquels j'espere sçavoir ce qu'ils feront en ces occasions, & comme ils doivent en même temps envoyer par delà, j'aurai à plaisir aussi de sçavoir ce qu'ils y traiteront.

Par-

Partant vous aurez l'œil pour m'en advertir ſoigneuſement.

Du même jour & lieu.

VII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

VOus aurez appris par mes dernieres les intentions du Roy ſur ce point des dettes : ſi vous pouvez obtenir qu'il s'en contentent, vous ferez à ſa Majeſté un ſervice qu'il priſera grandement, mais je crains fort que vous n'en puiſſiez venir à bout ; faites y donc votre poſſible ; ſa Majeſté étant au reſte fort contente de la bonne diſpoſition en laquelle vous avez trouvé ce Roy ſur les affaires de Cleves, & eſperant que cela advancera grandement les affaires : car quand les Eſpagnols entendront & verront par les Etats notre union en cette pourſuite, ſans doute ils y donneront les mains, & il faudra qu'ils quittent le morceau dont ils ſont affamez. Je viens d'apprendre d'une Lettre de M. de Boiſſiſſe, écrite depuis celle avec laquelle il nous avoit envoyé les articles de l'aſſemblée de Hall, que le Marquis de Brandebourg, je veux dire l'Electeur, ayant veu le Frere de l'Electeur de Saxe, a mandé qu'il eſpere des ramener cette maiſon à ladite union & de les regagner.

gagner. Si cela succede, sans doute leurs affaires iront bien mieux ; mais il ne faut pas que cette esperance ralentisse nos préparatifs de guerre, lesquels plus ils seront puissans & prompts, seront aussi leur effet plûtôt & seurement, de sorte que nous serons plûtôt aussi déchargez de la dépense & mettrons pareillement nos amis en seureté. Quant au Traité de la Ligue défensive, nous attendons qu'il ait lieu & s'entendre autant pour les soulevations & troubles qui pouroient naître dedans nos Royaumes sous prétexte de Religion, ou autre que contre les étrangers, ce que j'estime leur devoir être aussi agréable qu'à nous ; or nous reverrons nos traitez avec les reglemens faits pour le Commerce par M. M. de Maisse & de Boississe avec M. Parrey, pour choisir & resoudre par deçà ce que nous estimerons être pour le mieux, mais mandez nous aussi votre advis après en avoir conferé avec nos Marchands delà, puis nous advancerons toutes choses le mieux que nous pourons. Je tiendrai la main à l'envoi d'un Ambassadeur, mais je prévois qu'il sera difficile qu'il soit dépêché à temps pour pouvoir se rendre par delà pour assister avec vous au susdit Traité. Au reste notre guerre s'échauffe de toutes parts & prévois que nous y serons embarquez bien avant, devant peut-être que nous y ayons pensé comme il faut. Que le Ciel nous y conduise & Dieu veüille que ce soit à sa gloire. M. le Prince est allé en Italie par terre, a passé en Allema-

gne conduit par les Miniſtres d'Eſpagne, qui en a entrepris la protection, par actions toutes découvertes. C'eſt le ſujet le plus véritable & important de notre mécontentement, qui nous portera à des réſolutions qui auront ſuite. Quant à la Princeſſe elle a logé dans le Palais de l'Infante où elle a été obſervée & traitée ſoigneuſement. Sa Majeſté fait état de faire paſſer en France la Compagnie du Duc d'Yorck, ainſi que je vous ai écrit, principalement ſi la guerre s'échauffe. Nous attendrons donc ſur cela ce que vous nous en manderez, & ſi le Duc de Lenox ne la veut conduire nous nous contenterons qu'elle ſoit commandée par M. de Wimes, à la charge que l'on reglera les payes mortes. J'ai veu une Lettre que ledit Duc a écrite à M. de Gié, par laquelle il montre n'être pas trop content du Roy ſur ce ſujet, & pour le refus qui a été fait au conſeil de lui payer quelques Dettes de la feüe Reyne d'Ecoſſe; il n'a point de ſujet de ſe plaindre de l'un & de l'autre, mais s'il veut chercher querelle il faudra le voir faire. Je ſuis bien obligé à M. le Grand Tréſorier & à vous des faveurs que vous faites à mon Neveu, je vous prie de prendre la peine pour moi, de l'en remercier, comme je fais par la préſente. M. le Vicomte de Cramborne a triomphé & fort paru au Carouſel de Carnaval, il y fut un peu choqué en paſſant, mais il en eſt de préſent gueri tout à fait; ça été une bleſſure de l'honneur plûtôt que d'incommodité & douleur.

M.

M. le Dauphin doit demain danser un Ballet avec sa suite, auquel sa Majesté a commandé que ledit Vicomte & ses beaux Freres soient appellez de sa part.

De Paris du 27. de Fevrier 1610.

VIII. LETTRE

De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

VOus avez en peu de temps beaucoup advancé, & plus que nous n'attendions de l'inclination de ceux auxquels vous avez affaire. Cette déclaration si franche en apparence du secours de quatre mille hommes apportera de la réputation à la cause; en quoi nous ne considerons tant les Etats qui se doivent esperer déchargez de ce nombre de gens de guerre, comme cette union donnera d'épouvante aux adversaires de nos amis & possible les refroidera en leurs prétendus préparatifs. Pour ce qui est des dettes, nos dernieres vous ont éclairci de l'intention du Roy, laquelle vous lui ferez plaisir & service de faire agréer, car de nous étendre davantage & avec des conditions plus onereuses, il nous seroit fâcheux en cette saison, que sa Majesté pense avoir besoin de toutes ses piéces. Il ne reste plus que le Traité de Ligue, pour la conduite duquel vous avez

la volonté du Maître par les dernieres qu'il vous a écrites. Nous verrons bien si elle ira à la défensive n'y ayant la disposition présente en ces gens là pour s'engager courageusement à l'offensive; & de les en presser davantage seroit leur donner sujet de soupçonner que nous les recherchons à dessein seulement de faire nos affaires sans avoir égard à ce qui les touche en particulier. Mais si pour nos Marchands vous pouvez reformer quelque chose de l'ancien à leur avantage, le Roy vous en sçaura gré & ses sujets vous en seront obligez. La réponse que le Roy a faite au Comte de Mansfeld a été plus ouverte & courageuse que les ordinaires; c'est aussi qu'il a sçeu la notre & qu'il a commencé à voir clair au dessein de la maison d'Autriche qui emprunte & abuse de celle de Saxe, pour accroitre sa domination. M. de Boississe nous confirme la bonne & prompte volonté des Princes de l'union à contribuer à la cause des héritiers legitimes de Cleves. Les Villes mêmes commençent à se déclarer en leur faveur, & donne-t-on quelque esperance de détromper le Duc de Saxe des impressions erronées qui lui sont données par les artifices des Espagnols, & le faire departir de l'adherance qu'il a de présent avec l'Empereur & le Conseil Aulique qu'ils appellent, qui ne seroit un petit gain en la cause. M. de Fresne-Canaye qui avoit été destiné vers les Electeurs Ecclésiastiques a fait depuis deux jours un plus grand voyage, étant mort après

après huit jours de maladie. Vous aurez eu advis de celui qu'à entrepris M. le Prince de Condé, parti de Bruxelles dimanche dernier en cachette, déguisé, & lui troisiéme. On dit qu'il prend le chemin de Milan où le Comte de Fuentes a tout ordre de le recevoir & regaler. Ce sera une déclaration assez expresse de l'intention des Espagnols à le fortifier & soutenir en sa desobéïssance, dequoi j'y prévois certes qu'il arrivera tôt au tard de l'inconvenient; car c'est trop que de s'adresser au premier Prince du sang, après avoir laissé passer les autres pratiques qu'ils ont faites ci-devant dans le Royaume avec plusieurs Seigneurs & Gentilshommes d'icelui. Le Roy ne se déclare point encore de celui qu'il veut envoyer en Angleterre, bien qu'on lui ait donné occasion de s'en resoudre.

De Paris du 27. de Fevrier 1610.

IX. LETTRE

DU ROY HENRY IV.

MOnsieur de la Boderie, les propos que vous a tenus le Roy Breton sur les affaires de Cleves, & le renouvellement de nos Traitez dont vous m'avez rendu compte par votre Lettre du 14. de ce mois que j'ai reçeue le 20. m'ont contenté grandement: ils rendent preuve aussi de la certitude & jus-

tice des intentions dudit Roy & de sa prudence en toute chose, comme de sa générosité & de la consistance de son affection envers ses alliez & amis. J'ai encore appris par votre posterieure du 18. qui arriva hier quel est le secours duquel le Grand Trésorier entend assister de présent cette cause, & vous dirai sur l'un & sur l'autre chefs qu'il me semble que cela va très bien, pourveu que les effets s'en ensuivent en temps & lieu, ainsi qu'il convient & dient le vouloir executer; car encore que le nombre de quatre mille hommes de pied qu'il veut y employer n'égale le secours des autres, toutefois quand l'on verra que nous marcherons d'un même pied en cette assistance, je ne doute point que mes communs alliez n'en soient grandement renforcez & que cela n'apporte aussi de l'étonnement à leurs parties adverses. Mais je crains fort que si le Roy mon Frere fait faire la levée & assemblée desdits gens de guerre dedans de le Pays-Bas, comme il projette, que cela diminuë beaucoup ceux de sa Nation qui servent les Etats des Provinces-Unies, desquels néanmoins ils ont sur cette occasion d'autant plus de besoin qu'en temps de guerre ouverte, quand ce ne seroit que pour assister de leur côté les Princes héritiers desdits Pays de Cleves; d'autant qu'ils ne pourront degarnir leurs places & forteresses qui sont voisins de celles des Archiducs: car il faut faire état, que ladite levée se faisant auxdits Pays-Bas, les soldats Anglois qui ser-

ſervent les Etats les abandonneront & prendront parti dans les bandes que fera dreſſer ledit Roy, ſitôt qu'ils paroîtront, quand ce ne ſeroit que pour être à la ſolde de leur ſouverain & lui faire ſervice; c'eſt pourquoi il ſeroit beaucoup meilleur que ledit Roy fit faire ladite levée en ſon Royaume, ſans s'attendre à ceux qui ſont auxdits Pays-Bas, pour n'affoiblir leſdits Etats. La dépenſe en ſera plus grande, mais auſſi il évitera le ſuſdit inconvenient qui n'eſt de petite conſideration en cette conjonćture d'affaires. Si ſur cela l'on vous dit que les Etats veulent auſſi retrancher leurs dits gens de guerre, & que c'eſt de ceux là que ledit Roy entend, dites leur que nous devons donner conſeil auxdits Etats de ſurſçeoir à préſent ladite reduction, du moins juſques à ce que l'on voye quel train cette guerre prendra: car comme il eſt néceſſaire pour l'abreger par une voye ou par autre, de l'entreprendre puiſſamment pour ranger plûtôt à la raiſon ceux auxquels l'on aura affaire, il faut qu'on faſſe un effort pour cet effet. Partant vous leurs remontrerez ces raiſons, & par ce que je vous ai écrit par ma derniere, mes intentions ſur le fait des dettes, dont nous ſommes en debat, & le Traité de la Ligue défenſive que nous propoſons de faire, je ne vous en ferai redite; ſinon qu'il ne tiendra à moi que nous ne ſortions de l'un & de l'autre point à notre commun contentement. Mais je deſire fort pour les regard deſdites dettes qu'ils s'accommo-

dent à ce que je vous en ai mandé ; & d'autant plus que je prévois que l'appui que le Roy d'Espagne donne ouvertement au Prince de Condé en sa desobéïssance, me contraindra à la fin de changer de façon de vivre avec lui pour les raisons que je vous ai écrites. Toutefois si vous reconnoissiez que leur disant mon juste grief, ils s'en rendent plus difficiles de traiter avec nous, ne leur en découvrez que ce que jugerez à propos. J'approuve aussi fort la réponse que ledit Roy son Maître avoir faite à la proposition du Comte de Mansfeld, de la part des Ducs de Saxe; car il n'y a point de raisons de consentir une cessation d'armes, aussi l'Archiduc Leopold dedans Juilliers ils ne la mettent en avant que pour gagner du temps & faire voir le secours que l'on prépare en France. Des autres la même ouverture m'a été faite de divers endroits, à laquelle j'ai fait aussi la même réponse dudit Roy & ai sur cela fait advancer les levées des gens de guerre dont j'entends me servir en cette occasion, pour les rendre prêts à mettre en œuvre au commencement du mois d'Avril; j'ai même voulu mander & faire marcher deux Regimens de Suisses pour renforcer le corps de l'armée, en laquelle j'ai pareillement déliberé de marcher en personne, si je connois qu'il soit nécessaire. Quant à ce qui concerne l'union des Electeurs, Princes, & Etats de Germanie, je vous ai écrit ce qu'a fait avec eux ledit Sieur de Boississe, par où vous aurez connu

connu que ce qu'il a arrêté & traité avec eux regarde & concerne principalement les affaires de Cleves, & estime que vous ne devez parler davantage audit Roy d'entrer en ladite union, puis qu'il vous a dit qu'il n'est pas d'advis que nous y prenions place, encore que j'aye jugée la raison de son conseil sur cela peu considerable. Mais je suis de votre opinion, que c'est la consideration que vous m'avez écrite qui l'induit à prendre cet advis; mais le Roy mon dit Frere approuve que nos Ambassadeurs s'assemblent à Dusseldorp. Je commanderai au Sieur de Boississe qu'il s'y rende, afin de conduire les affaires auprès des deux Princes qui y sont d'un commun advis, suivant notre déliberation. Toutefois j'estime être nécessaire de pourvoir devant tellement au renfort desdits Princes qu'ils ne soient sujets à quelque escorne audit Dusseldorp; car la place est très mauvaise, & notre réputation en pâtiroit, à cause de la présence de nos dits Ambassadeurs; à quoi il faut avoir grand égard. Au reste j'ai sçeu la plainte que ledit Comte de Salisbury vous a faite des Livres qui ont été faits & publiez ici contre celui dudit Roy, & même de celui qui a comparu avec ma permission; vous ayant néanmoins fait paroître être plus mal content de la qualité des autheurs, que de la substance d'iceux, surquoi vous lui direz, comme il y a peu de personnes en la Chrêtienté égales en dignité à lui qui soient versez en telle matiere & ca-

pables d'en faire des Livres comme, il a fallu y employer des Docteurs en Théologie, pour dignement s'en acquitter, ce que j'ai voulu être fait avec toute reverence & moderation pour son respect. Ainsi qu'il a affectionné la défense de la Religion de laquelle il fait profession, il doit croire aussi que nos consciences nous obligent de défendre la foi en la croyance de la notre, & lui faire reconnoître qu'elle est tout autrement fondée & exercée qu'il ne la represente par son dit Livre: à quoi je me suis trouvé plus obligé que les autres, puis que j'ai reçeu son dit Livre, mais tant s'en faut que j'aye permis ladite publication pour faire chose qui lui fût desagréable, que j'ai eu toute autre intention. Davantage il n'ignore pas que celui qui entreprend de composer & publier des Livres, principalement en matiere de Religion, est sujet d'être contredit par personnes de toutes qualitez, qui ont les Lettres en recommandation, dont je m'asseure que vous aurez rendu capable ledit Roy, s'il vous a jetté en ces propos, & je vous advertis par la présente que tous ceux que vous avez tenus de ma part à la Reyne ma bonne Sœur, lui seront confirmez par les devoirs d'un Cavalier digne de la faveur de sa bonne grace & de celle que lui avez démandée de ma part, quand il lui plaira me la departir.

De Paris du 27. *de Fevrier* 1610.

X.

X. LETTRE
DU ROY HENRY IV.

MOnſieur de la Boderie, votre Secretaire arriva à Fontainebleau ou j'étois dez le 9. de ce mois avec votre dépêche du 16., par laquelle j'ai ſçeu les nouvelles & ſages réponſes faites par le Roy mon bon Frere à toutes vos propoſitions. Elles rendent témoignage de la prudence de ſon bon jugement en toutes choſes, non moins que de la continuation & conſtance de ſon affection fraternelle en mon endroit, dont j'ai reçeu un ſingulier contentement pour toutes ſortes de conſiderations qui regardent le bien public de la Chrêtienté, comme le particulier de nos Royaumes & même l'honneur de nos perſonnes: ce que vous lui repreſenterez de ma part aux termes que vous jugerez plus convenables pour mieux exprimer la ſatisfaction que j'en ai, lui diſant enſuite de cela, qu'il eſt tout beſoin qu'il faſſe advancer la levée & envoy des gens de guerre, deſquels il entend ſecourir les héritiers de la ſucceſſion des Duchez de Cleves & Juilliers & ce à cauſe de la diligence que font les Imperaliſtes d'aſſembler leur forces, deſquelles il eſt à craindre que les autres ſoient prévenus; & d'autant plus que je ne vois pas que les Electeurs & Princes Allemands confederez deſdits héritiers

tiers y apportent de leur côté la chaleur & diligence qui y eſt requiſe pour s'oppoſer aux autres, du moins ſi les advis que j'ai de delà ſont certains: mais c'eſt tout à découvert que le Roy d'Eſpagne aſſiſte le parti contraire & qu'il y eſt ſecondé, mais ſous main & plus ſecretement, par les Archiducs de Flandres. Pour moi j'ai reſolu de m'y porter tout entier & ouvertement, car la cauſe de laquelle nous entreprenons la déſenſe eſt trop juſte pour en uſer autrement. Joint que je n'y ſuis pouſſé d'aucune convoitiſe indigne d'un Prince qui eſt droiturier & n'a deſſein de s'advantager du bien d'autrui. Une grande partie de mes forces arrivera en ma frontiere de Champagne dedans le 15. ou 20. du mois prochain: mais d'autant que pour paſſer auxdits Pays contentieux, il faudra entrer en quelque endroit de ceux des Archiducs de Flandres, à la veüe d'aucunes de leurs forteresses, deſquelles ils ont jà renforcé les gardes, il ſera néceſſaire que j'attende à faire partir & advancer meſdites forces juſques à ce qu'elles ſoient enſemble, afin de marcher plus ſeurement. C'eſt pourquoi leſdits Princes n'en ſeront ſecourus ſitôt que je déſirerois & ſeroit requis pour le bien de ces Etats. Cela eſt en un Pays ou il y a ſi peu de fortereſſes qu'il leur ſera difficile de maintenir leur poſſeſſion, s'ils ſont contraints de quitter la campagne & ſe reſoudre à la déſenſive ; c'eſt pourquoi j'ai de n'agueres fait une recharge à leurs dits Confédérez pour les

les admonêter d'y pourvoir, comme ceux qui le peuvent faire plus commodement que les autres, car les Etats des Provinces-Unies n'y engageront pas leurs gens qu'ils n'y voyent les notres embarquez par effet, je veux dire celles du Roy mon frere aussi bien que les miennes : pour cette cause vous prierez le Roy mon dit Frere qu'il fasse advancer les siennes le plus diligemment qu'il pourra sans s'attendre d'y employer ceux de sa Nation qui sont jà en Hollande, pour n'affoiblir & incommoder lesdits Etats, ainsi que je vous ai écrit; mais quand le Roy mon dit Frere fera lever en Angleterre les quatre mille hommes desquels il fait état de secourir lesdits Princes, il pourra les laisser en Hollande & Zelande, & prendre ceux qui y servent de longue main pour les employer en campagne; car il est certain qu'ils seront plus propres que les nouveaux levez, mais il est à craindre que les Impériaux chassent du Pays les Princes de Brandebourg & Neubourg devant que telles forces soient auprès d'eux; & lesdits Electeurs & Princes de l'union, ont, suivant ce que je vous ai écrit leur avoir conseillé, dépêché vers le Roy mon dit Frere. Le Prince Loüis Frere du Duc de Wirtemberg est parti sur affaires, où il doit être accompagné du Sieur ***, envers lesquels vous ferez les offices de complimens & de confiance à leur arrivée & durant leur sejour de par delà, que merite la bonne volonté que je porte à la maison de Wirtemberg, & me tiendrez adverti

de

de la legation dudit Prince, j'entends que l'Electeur de Brandebourg a peu profité en sa conference avec le Duc Jean de Saxe Frere de l'Electeur, contre les bonnes esperances que l'on en avoit conçeües, dont je suis très marri, car c'eût été d'un grand & notable advantage pour la cause publique, que de rallier cette maison, qui est puissante en soi, & pour l'exemple de sa conjonction avec l'Empereur: sur cela lesdits Princes unis ont de nouveau renvoyé vers ledit Electeur le Marquis de Baden, desorte qu'il faut voir encore ce qui en réüssira, devant que de desesperer de la reconciliation. Cependant mon Ambassadeur le Sieur de Boississe est allé visiter les Electeurs Ecclésiastiques pour l'effet que je vous ai écrit ci-devant & tiendrai le Roy mon dit Frere adverti de ce qui en succedera, comme vous le serez par la présente d'un refus qui a été fait contre mon esperance audit Sieur de Boississe à Heidelberg, où il étoit retourné pour délivrer à l'Electeur Palatin, en la présence des Princes assemblez auprès de lui, entre lesquels étoient le Duc de Wirtemberg & ses Freres, les Marquis d'Hanspach & de Baden, & le Prince Christian d'Anhalt, mes Lettres de ratification des articles traitez à Hall, que je vous ai ci-devant envoyées, sur l'instance qu'il leur a faite par mon commandement de me promettre de ne donner assistance à l'advenir & durant notre Conféderation contre mes sujets rebelles pour quelque cause & sous quel

quel prétexte & couleur que ce ſoit, même de la Religion, ſi jamais il advenoit qu'ils priſent les armes pour troubler mon Royaume de mon vivant & de mon fils le Dauphin, dont je ſuis très mari & n'ai été moins deçeu; car puis que je ne fais difficulté ni conſcience de joindre mes amis aux leurs, contre ceux qui les veulent opprimer, ajaçoit qu'ils faſſent profeſſion de Religion Catholique comme je fais, il me ſemble qu'ils pouvoient me promettre le ſemblable, oû du moins s'obliger à n'aſſiſter (s'ils ne vouloient m'y ſervir) meſdits Rebelles; toutefois c'eſt choſe que ledit Sieur de Boiſſiſſe n'avoit encore pû obtenir d'eux, ainſi que j'ai appris par ſes Lettres du 12. de ce mois, de façon qu'il avoit auſſi differé de leur délivrer la ſuſdite ratification; néanmoins j'eſpere que leſdits Princes ſe raviſeront, & reconnoitront qu'il eſt difficile que je tienne pour bons alliez & vrais amis ceux qui veulent ſi ſoigneuſement conſerver & retenir la liberté de favoriſer à leur diſcretion & volonté mes ſujets, lorſqu'ils prendront les armes & ſe rebelleront contre ma perſonne & celle de mon fils; dequoi je veux croire que ledit Prince d'Anhalt que j'attends tous les jours & que je crois qui arrivera ici bientôt & peut-être devant que la préſente parte, pourra m'apporter plus de lumiere & de ſatisfaction, comme je le deſire & ſemble auſſi être très raiſonnable. Cependant vous vous abſtiendrez de parler encore par delà de ce point, car

car je veux éviter qu'il vienne à la connoiſſance du Roy mon dit Frere, tant qu'il me reſtera quelque ſujet d'eſperer que ledit Prince changera de conſeil, afin de ne delier notre bonne intelligence, même ſur ces occurrences, les événemens deſquels leur touchent de plus près & leur importent encore plus qu'à moi, donc vous n'en parlerez point du tout à mon dit Frere, ſi vous ne reconnoiſſez qu'il en ait ſçeu quelque choſe d'ailleurs, comme il pourra advenir que ledit Prince de Wirtemberg ou le Sieur de * * * auront pû être chargez de l'en informer, ſoit pour juſtifier ledit refus, ou pour prendre ſon advis ſur icelui : auquel cas vous ferez envers ledit Roy les devoirs & offres que vous jugerez néceſſaires pour mon ſervice, & pour lui faire reconnoître la juſtice & le mérite de ma propoſition, & au contraire le tort que leſdits Princes feront à leur réputation, comme à notre amitié & aux affaires publiques, s'ils continuent à me refuſer ladite aſſeurance, en ſaiſon où je me puis mieux paſſer de leur alliance, qu'ils ne pouvent faire de mon aſſiſtance. J'ai grande raiſon auſſi de me loüer des propos que le Roy mon dit Frere vous a tenu ſur le fait du Prince de Condé & de ſon bon advis ſur icelui, car comme j'ai dit, ils ſont pleins de tant d'affection & prudence que je ne ſçais ſi je dois plus me voüer à lui faire rendre graces de l'une que de l'autre: vous lui en ferez donc les remercimens que vous jugerez être à propos, aux termes

termes les plus ſignificatifs de ma gratitude, & du contentement qui m'en demeure, dont vous pourrez vous adviſer; lui diſant que j'ai jà fait envers le Roy d'Eſpagne l'office ſur ce ſujet, par lequel il me conſeille de commencer ma conduite avec lui dont j'ai reçeu, peu de ſatisfaction ; car bien que ledit Roy ait dit à mon Ambaſſadeur réſident auprès de lui, auquel j'avois adreſſé cette commiſſion, qu'il adviſeroit à me donner ſur cela tout le contentement qu'il pourra, néanmoins le Duc de Lerme auquel il confie la principale direction de ſes affaires lui a tenu des langages ſi extraordinaires qu'il a voulu que je cruſſe que ſon Roy a entrepris & exprès la protection dudit Prince, non par rencontre ou par commiſeration de la fortune, mais de propos deliberé & me faire déplaiſir & ſe vanger de l'aſſiſtance (ce dit-il) donnée aux ſujets rebelles de ſon Maître. Car ledit Duc de Lerme a dit à mon Ambaſſadeur que mon Royaume avoit toûjours ſervi de retraite & d'azile comme d'appui & de protection aux Rebelles de ſon Roy : alleguant premierement ſur cela, Antonio Perez & en ſecond lieu les habitans des Isles des Pays-Bas; & au contraire que les Roys d'Eſpagne avoient toûjours été les vrais refuges des perſonnes qui étant injuſtement opprimées avoient eu recours à eux, & que ſon dit Roy ne pouvoit pourvoir à l'inſtance que je faiſois touchant ledit Prince, qu'il n'en eût conferé avec les autres Princes de la Chrêtienté,

& pris sur cela leurs advis. Telles réponses qui sont aussi ineptes en toutes leurs parties, que contraires à la vérité & à l'équité, comme au devoir de toute bonne voisination & amitié, & mêmes sont pleines d'ingratitudes en ce qui concerne les Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas, & ledit Antonio Perez qui m'ont à bon droit offensé & découvert leur mauvaise volonté & ce que j'en dois attendre; en quoi je n'ai pas été aucunement deçeu, car je n'ai jamais crû ni esperé de leur amitié que des effets tout contraires à leur foi & belles paroles. C'est la coûtume de la Nation d'en user ainsi envers tous, estimant toutes choses leur être loisibles, & permises qui peuvent servir à leur agrandissement; de quoi la France & d'Angleterre ont fait preuve & ressenti les effets en toutes occasions; car que n'ont-ils pas tenté directement, & indirectement, & par voyes obliques pour nuire à l'un & à l'autre quand il ont fait la Paix avec nous! Et s'ils ont depuis recherché des alliances avec nous plus étroites, ce n'a été que pour nous abuser & pour mieux faire leurs affaires contre les Hollandois, lesquels s'ils eussent pû vaincre & subiuguer par armes, que n'eussent-ils tenté contre leurs dits voisins. Voyant qu'ils ne pouvoient par la force venir à bout d'eux, ils n'ont fait conscience de recevoir & rechercher notre aide pour obtenir par notre entremise une Trêve, en esperance de parvenir par cette voye plus aisement & seurement à leur but;
aus-

aussi ont ils à la même heure embrassé le sujet de la succession de Cleves pour ajouter à leur Empire, à tort ou à droit, cette piéce qu'ils reconnoissent être de grande importance, pour leur faciliter & applanir le chemin pour la reduction desdites Provinces-Unies en leur puissance, & ensuite de cela de toute la Germanie. Ils ont déliberé aussi de perpetuer en leur famille la Couronne Romaine & même de la faire tomber sur la tête propre dudit Roy d'Espagne, comme au Prince de ladite maison qui pour être plus puissant que les autres, peut avec le temps reduire l'Empire en une entiere servitude, & comme ils ont reconnu qu'ils seroient encore traversez par moi, & par le Roy mon dit Frere en ce dessein, dequoi je me suis dès le commencement declaré ouvertement, c'est aussi ce qui a animé ledit Roy d'Espagne contre moi & l'a meû d'embrasser l'occasion de la desobéïssance & felonnie dudit Prince de Condé si chaudement & publiquement qu'il a fait, pour s'en prévaloir contre moi. Cela étant j'ai estimé avoir assez justifié mes actions & mes armes, quoi que je veuille doresnavant faire & entreprendre tant contre ledit Roy d'Espagne, que tout autre, pour la seureté de ma Couronne & succession, & pour obvier aux injustes desseins & à la mauvaise foi & volonté dudit Roy & de ses partisans; & non attendre que le temps & les occasions les favorisent davantage, comme je sçais qu'ils èsperent & projettent sur des

fondemens que Dieu ne permettra, s'il lui plaît avoir lieu, que je ne leur ci-aye devant fait reconnoître & ſentir aſſiſté de la juſtice divine, la vanité & iniquité de leurs eſperances & propoſitions; en quoi je ferai donc état, qu'étant ma cauſe ſi juſte qu'elle eſt, s'il faut que j'en vienne aux armes, le Roy mon Frere me fera connoître par effets dignes de notre ancienne amitié, non jamais interrompuë, la difference qu'il fait de la ſincerité avec laquelle j'ai toûjours vécu avec lui, à la feintiſe & ſimulation de celle dudit Roy, lui diſant comme je prépare toutes choſes néceſſaires pour avoir dequoi executer la reſolution que je ſerai conſeillé de prendre en ces affaires, à quoi néanmoins je ne m'engagerai inconſiderement & par précipitation, non toutefois pour autre reſpect & conſideration, que pour ne vouloir être, ſi je puis l'éviter, autheur de la rupture de la tranquillité publique, que par une inſupportable violence & contrainte qui ſoit manifeſte à tous. Le Pape comme Prince prudent, & équitable n'a voulu jusqu'à préſent engager ſon nom & puiſſance en la Ligue que la maiſon d'Autriche pourſuit en Allemagne & ailleurs ſous prétexte de s'oppoſer aux Hérétiques. Jaçoit qu'il en ſoit fort ſollicité par l'Empereur & ledit Roy d'Eſpagne, parce que je lui ai fait demontrer & toucher au doigt, que cette pratique & pourſuitte a bien un autre but que celui de la gloire de Dieu, & de la conſervation de notre Religion; & auſſi qu'il a voulu

voulu conſerver le nom & les fonctions de Pere commun envers les parties, ſans ſe partialiſer pour l'une plus que pour l'autre, pour pouvoir être propre & capable de moyenner un bon accord entre nous : enſuite dequoi il va tous les jours employant par ſes Nonces de toutes parts ſes remontrances & l'authorité de ſes conſeils pour moderer nos aigreurs, & les compoſer par un accord amiable ; mais aſſeurez le Roy mondit Frere que lui ni autres ne tireront de moi pour ce regard aucun conſentement préjudiciable à mes alliez, ni hors des termes de l'équité, dont ladite maiſon d'Autriche puiſſe être advantagée au dommage de nos dits Conféderez, intereſſez en ladite ſucceſſion de Cleves ; ni ſans en conferer premierement avec le Roy mon dit Frere. Je me promets auſſi qu'il en uſera de même en mon endroit & me gardera la même fidelité & correſpondance, dequoi vous prendrez ſa parole, car je ne doute point que leſdits Eſpagnols n'eſſayent à lui donner jalouſie de mes armes, comme ſi j'avois deliberé de m'advantager ſans ſujet des occaſions qui ſe préſenteront au préjudice de mes dits alliez, & de la Paix publique ; mais j'ai telle créance du bon jugement dudit Roy, & de la confiance en la ſincerité & probité de laquelle j'ai procedé, que non ſeulement il mépriſera tels artifices, mais connoîtra qu'ils ſont par eux employez contre lui autant que contre moi, inventez par eux pour nous diviſer & jetter en ombrage & défiance

& affoiblir nos armes, & priver nos Confé-derez des effets de notre commune aſſiſtan-ce en la défenſe de leur juſte cauſe: à quoi nous remedierons, comme nous devons, ſi nous renouvellons ſur ces occaſions nos an-ciens traitez & concluons & arrêtons avec cela la Ligue défenſive qui a été propoſée & que j'ai eu ſingulier plaiſir d'apprendre par vos dites Lettres & pour ce que votre dit Secretaire m'en a rapporté être par ledit Roy & ſes Miniſtres, approuvée & deſirée com-me elle eſt de moi, tellement que vous me ferez ſervice très agréable & utile d'en pour-ſuivre & advancer la concluſion, autant que vous le pourrez faire avec dignité; & com-me je reconnois bien que l'article qui con-cerne le payement & rembourſement de leurs prétenduës dettes étant accordé, facilitera grandement le reſte, je m'étois laiſſé aller à conſentir leur faire payer 200 écus. pour tou-tes leurs dites prétentions aux conditions & termes que je vous ai écrits & m'avez repetez par vos dites dernieres Lettres, par leſquel-les j'ai appris que vous eſtimez qu'ils ſe con-tenteront de la ſomme, pourveu ſeulement que je reſtreigne & reduiſe en deux années ledit payement, au lieu de quatre portées par le commandement que je vous ai fait, choſe à laquelle je m'accommoderois volontiers, tant je deſire leur ôter le ſujet de plainte & auſſi leur faire connoître l'eſtime que je fais de l'amitié dudit Roy, ſi la commodité de mes affaires le permettoit, car encore qu'ils con-

consentent que je ne sois tenu d'acquitter ladite partie en cas de guerre avec ledit Roy d'Espagne, qui est une condition qui m'est très agréable, & à laquelle je desire surtout que vous les engagiez encore, si nous les resolvons à notre accord, toutefois d'autant que je suis contraint dès-à-présent d'armer très puissamment non seulement du côté d'Allemagne, mais aussi en divers autres lieux & endroits de mon Royaume, tant pour l'offensive, que pour la défensive, & seureté de mes frontieres, qui avoisinent de toutes parts celles dudit Roy d'Espagne, il faut que j'entre & me constituë dès cette heure en des défenses aussi grandes que si j'avois la guerre ouverte avec ledit Roy d'Espagne; car de son côté il fait le semblable de toutes parts, à ce conseillé & induit, tant par ce qu'il sçait qu'il m'a offensé en la retraite dudit Prince de Condé, dont il craint que je me ressente, que pour la jalousie qu'il a conçeuë de mon alliance avec le Duc de Savoye, la proposition de laquelle l'a jetté à une telle apprehension de là guerre en Italie, qu'il arme aussi de ce côté là puissamment, tout ainsi que si la guerre étoit jà commencée & menace mes Provinces de Provence & Languedoc. Cela étant je suis obligé de faire le semblable, c'est pourquoi j'ai besoin dès à présent de toutes mes piéces pour y pourvoir. Néanmoins je suis content pour accommoder le Roy mon dit Frere de lui faire payer la susdite partie de 200. mille écus en trois ans au lieu de quatre, à raison de

deux-cens-mille-livres par an payable à la fin de chaque année, pourveu que je n'entre en guerre avec ledit Roy d'Espagne vous avez jà stipulé avec le Grand Tresorier, dont je suis content que vous leur passiez en mon nom telle obligation qu'il sera nécessaire, en vertu du pouvoir que je vous ai donné; mais je desire que la dite obligation soit faite à part & en telle forme authentique néanmoins que vous jugerez avec eux être la meilleure, afin qu'il n'en soit fait mention par le susdit Traité que nous voulons faire, tant afin qu'il n'apparoisse que j'aye achêté le renouvellement de leur dite amitié, que pour toutes autres bonnes considerations & même que l'on pourroit fonder & inserer sur cela la moindre remise & difficulté que interviendroit à l'acquit de ladite partie, une contravention & rupture entiere dudit Traité, ayant affaire à gens assez pointilleux & sujets à querelle pour peu de chose. Vous mettiez peine donc de gagner avec eux ces deux points qui est que ledit remboursement soit fait en trois ans, si je n'ai la guerre avec ledit Roy d'Espagne & que l'obligation en soit faite à part & hors dudit Traité général; & comme vous avez jà bien & heureusement acheminé votre négotiation & l'execution de mes commandemens, je veux esperer aussi que m'en rapporterez l'entier contentement que l'état présent de mes affaires requiert. Quant aux autres articles & conventions du Traité que nous prétendons faire, il me semble qu'il faut

les

les fonder & dresser, nous reglant sur les Traitez & les reglemens que nous avons faits avec eux, tant ensuite & en consequence d'iceux, que sur l'information que vous pouvez prendre de mes sujets qui trafiquent de par delà, de ce qu'il convient y coucher & adjoûter pour le bien de mesdits sujets; car notre but doit être tel de parvenir premierement à la liberté, & seureté dudit Commerce entre nos Royaumes & sujets, secondement à la reciproque défense & assistance que nous devons esperer & recevoir l'un de l'autre, en cas de guerre, par invasion ou autrement. Comme les deux chemins nous sont jà tracez par les Traitez précédens, il faut les prendre & suivre comme j'ai dit & les éclaircir & amplifier en ce qui sera de part & d'autre jugé nécessaire pour notre utilité commune; & je ne sçais s'ils voudront comprendre l'Ecosse en ce Traité comme de l'Angleterre sous le nom Général de la Grande-Bretagne, ou en les nommant & specifiant; si c'est leur intention que je n'y puis ni veuille contredire; mais faut prendre garde qu'ils n'insistent que les Anglois joüissent en mon Royaume de semblables privileges & graces que font les Ecossois, car telle qualité de traitement seroit par trop préjudiciable pour les raisons que vous comprendrez assez desdits privileges, dont j'ai commandé vous être envoyé des extraits. Je ne crois pas qu'ils opiniâtrent ce point, ni que lesdits Ecossois désirent & consentent de leur part ladite égalité. Aussi sera-ce

mon advantage pour le present & pour l'advenir que cette difference soit entretenuë. Vous ferez donc votre possible. De plus, je desire qu'il soit expliqué par ledit Traité, que les secours duquel nous conviendrons pour la défense de nos Royaumes & Pays aura lieu non seulement és guerres & entreprises qui seront faites contre Nous & nos dits Royaumes, Pays, Terres, & Seigneuries, par tous Princes & Potentats étrangers; mais aussi contre les mouvemens de dedans, qui pourroient être suscitez par aucuns de nos sujets, sans nous informer de la cause desdits mouvemens, que nous tiendrons pour Rébellion sur la simple déclaration de celui qui aura reçeu l'offensé & requerra secours de l'autre en vertu dudit Traité; quelque cause & prétexte que puissent mettre en avant nos dits sujets qui auront pris les armes, quand même ce seroît pour cause de Religion, afin que nous retranchions toute sorte d'espoir à nos dits sujets, comme à nos voisins, d'être supportez & assistez de l'un au préjudice de l'autre, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce soit, qui sera un advantage reciproque & égal, lequel à mon advis ne sera moins utile audit Roy & à ses successeurs, que je veux croire qu'il sera a moi & aux miens, les choses qui sont en nos Royaumes aux termes où elles sont, & étant regardez par nos voisins qui n'épargent or, ni argent, ni aucune sorte d'artifices & prétextes pour suborner nos dits sujets, & les exci-

exciter à revolte. Auſſi n'eſt ce choſe ſans exemple entre nous, ainſi que vous verrez par le double de la Lettre que le feu Roy Charles écrivit à la feuë Reyne d'Angleterre après le Traité de 1572. que j'ai commandé vous être envoyée. Vous moyennerez donc que ledit article ſoit ajoûté audit Traité, ou pour mieux dire interpreté & couché en la forme ſuſdite. Quant aux autres vous les projetterez avec eux en la forme & maniere que vous jugerez être la meilleure : mais vous m'envoyerez ce que vous aurez fait avant que de rien conclure & arrêter; afin que je le conſidere en mon conſeil, & vous ordonner ſur icelui ma derniere volonté. Je donnerai ordre auſſi que celui que j'eſtimerai pour me ſervir d'Ambaſſadeur par delà, y arrive s'il eſt poſſible devant que vous en partiez, afin qu'il ſoit par vous inſtruit & inſtallé en ladite charge, comme je juge qu'il eſt néceſſaire pour mon ſervice. En tout cas je n'approuve pas pour faciliter le payement de la partie que j'ai deliberé faire fournir audit Roy pour leſdites dettes, de retrancher maintenant le nombre des gens de guerre, duquel j'ai promis aux Allemands les ſecourir aux affaires de Cleves : car cela les incommoderoit & offenſeroit grandement, joint que je ſçais que la troupe entiere leur ſera tout beſoin; pourvoyant à leurs affaires mollement, & leurs affaires demandant à être ſecourus puiſſamment, comme les uns & les autres ſont. Advertiſſez moi ſoigneuſement de tous ce que vous

vous avancerez en ces affaires & mettez peine de ſçavoir ce que les Députez de Provinces-Unies traiteront avec ledit Roy, quand ils y ſeront arrivez, avec leſquels vous entretiendrez toute bonne correſpondance, comme vous ferez avec le Prince de Wirtemberg.

De Paris le 20. *de Mars* 1610.

XI. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

IL faut que nous ſervions nos Maîtres comme il leur plaît, & croire que Dieu inſpire en eux les conſeils qu'ils prennent, & préferent à ceux de leurs ſerviteurs. Nous ſommes ici fort ſenſibles, & il y a bien de l'apparence, que ce vuide regarde les affaires du Prince de Condé, affaire difficile à traiter pour nos Miniſtres, & pour nos Ambaſſadeurs. C'eſt pourquoi en cette matiere nous ſommes aſſez difficiles. Vous en ſçavez autant que moi & pareillement d'où cela procede. Si c'eſt bien ou mal fait pour le ſervice de notre Maître, je le remetrai à votre jugement, tant y a que je vous prie & conjure (mais je ſçai qu'il n'eſt beſoin d'uſer de ces termes en votre endroit) de faire votre poſſible afin qu'ils s'accommodent à nos trois ans, en la forme que ſa Majeſté vous mande, car vous

vous contenterez grandement ſa dite Majeſté, joint que vous accommoderez aucunement nos affaires: la partie de deux-cens-mille-livres par an a été jà couchée ſur l'état de la préſente année, ainſi que M. de Sully a dit à ſa Majeſté en ma préſence; de ſorte que la voila aſſeurée ſi la guerre d'Eſpagne ne la devoye. Nous en ſommes fort menaçez, non tant de la part des Eſpagnols, que du ſoin que nous devons avoir de notre propre réputation. Nous tenons à Milan M. le Prince de Condé, où il aura été reçeu magnifiquement, car nous ſçavons que le Comte de Fuentes s'y préparoit ouvertement. Pouvons nous après cela le diſſimuler, ſans donner ſujet à nos voiſins de nous accuſer de lâcheté, ou foibleſſe? Voilà à quoi nos pêchez nous reduiſent. Ce nous ſera un grand bien que le Roy Breton prenne l'affirmative avec nous pour les affaires de Cleves, & que nous reveillions ſur ces occaſions notre Ligue défenſive. Travaillez y donc chaudement, & néanmoins en conſervant la dignité du Roy, comme il convient; car ils ont advantage que vous traiterez ſur le fumier, & de nous voir aux termes auxquels nous nous trouvons avec le Roy d'Eſpagne. Toutefois, ils ne faut pas pour cela que nous faſſions rien qui ſoit indigne de nous, ni à notre deſavantage. C'eſt pourquoi nous déſirons de voir vos premiers projets devant que vous concluyez rien; néanmoins vous ne pouvez faillir d'en ſuivre les précédens Traitez au ſecours

mutuel

mutuel que nous devons nous entre donner au cas d'invaſions ou défenſe. Ayez ſoin auſſi de l'article qui concerne nos guerres civiles, il doit plus ſervir advenant le deceds de ſa Majeſté qu'à préſent. Graces à Dieu nous ne redoutons pas ce malheur tant que le Roy vivra, & crois que l'Angleterre, l'Ecoſſe & l'Irlande ont autant beſoin de cet article, que la France; & ſemble que cette querelle de Cleves doive reduire toute la Chrêtienté en deux parts, l'une Catholique & l'autre Proteſtantes. Il n'y a que le Roy qui empêche que cette diviſion ſoit entiere & abſoluë, à quoi les autres doivent avoir grand égard. Je vous envoye une Lettre du Roy pour celui de la Grande-Bretagne, que ſa Majeſté à volontiers commandée pour lui témoigner le gré qu'elle lui a de l'aſſeurance qu'il vous a renouvellée de ſon amitié, ſur l'occaſion qui regarde M. le Prince de Condé, ainſi que vous verrez par le double d'icelle ci-joint. J'ai fait entendre au Roy ce que m'avez écrit touchant la Compagnie du Duc d'Yorck. Si la guerre s'échauffe, ſa Majeſté s'en ſervira, & la fera paſſer en ce Royaume, ſi ces Princes le trouvent bon; mais elle approuve que la montre s'en faſſe de deça l'eau. Je lui ai parlé auſſi de la penſion du Duc de Lenox & comme les Etats de la préſente année ſont jà faits & qu'elle n'a encore reſolu de faire paſſer ladite Compagniē, cela eſt demeuré en ſuſpends, & aurai-je toûjours à plaiſir de ſervir ledit Duc en cette occaſion, & en toutes

toutes autres. J'ai conſeillé à M. & à Madame de Fleury de commander à mon Neveu de faire tout ce que vous lui ordonnerez, me reſſentant grandement obligé à vous du ſoin qu'avez de lui & des faveurs que vous lui faites départir. J'eſtime enfin faire reſoudre au premier jour de nommer un Ambaſſadeur pour l'Angleterre. Ce ſera à mon advis M. de Valencey, dequoi nous vous donnerons advis incontinent, & ſerons bien aiſe que de delà ils nous envoyent un autre que celui qui les ſert à préſent à Veniſe, parce qu'on nous dit qu'il eſt violent & puritain. Nous avons appris que le Prince Loüis de Wirtemberg a quelque deſſein de faire l'amour en Angleterre.

De Paris le 20. *de Mars* 1610.

XII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

PEu de jours avant l'arrivée de ce porteur, nous avons reçeu vos Lettres du 24. du mois paſſé, mais celles qu'il nous a apportées, nous ont repreſenté & deduit bien amplement & particulierement tout ce que vous avez enfin geré & négotié avec ce Roy & ſes Miniſtres, dont j'ai rendu compte au notre

tout

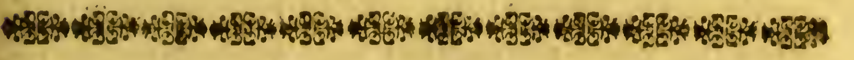
tout à loiſir, au petit voyage qu'il a fait à Fontainebleau ; duquel M. de Villeroy s'étoit diſpenſé pour joüir de ſon Conflans. Tout avoit bien paſſé au ſingulier contentement de ſa Majeſté, ſi vous euſſiez pû gagner que l'on fût demeuré dans les termes des quatre années pour le payement des deux-cens-mille écus, que l'on trouve bon pour ſortir une fois d'affaires, ſans être reſtraintes à trois, mais ne vous attendez pas que l'on ſe reduiſe à deux ; notre Maître n'étant butté à ne ſe vouloir accommoder pour la réputation en la commodité de ſes affaires. Faites donc qu'ils ſe contentent de trois années, ſi vous voulez ſortir delà, ce qui toutefois ne vous eſt permis devant que d'avoir reçeu le commandement du Roy. Pour ce que vous avez arrêté avec eux pour la Ligue défenſive & les autres articles qui regardent l'utilité du Commerce, ſur tout maintenant que nos Allemands ont reſolu, auſſi ineptement que malicieuſement, à l'inſtance que leur a faite M. de Boiſſiſſe contenuë en la Lettre de ſa Majeſté, laquelle ne peut que prendre ombrage de leur amitié par un refus ſi mal fondé, & qui infere une dangereuſe conſéquence pour l'advenir, dequoi à bon droit elle veut être éclaircie, comme elle entend que vous faſſiez ſoigneuſement de votre côté pour ne tomber en inconvenient. C'eſt choſe étrange que nous voulions ſecourir ces Princes qui ont grand beſoin de notre aſſiſtance, & néanmoins ſur cette conjoncture, nous vont offenſer

fenser & ombrager si imprudemment, & si librement, que si nous avions besoin de leurs Puissances. Nous nous promettons que ledit Roy Breton fera meilleure consideration sur ce point, & ne s'arrêtera à ces pointilles, qui ne tournent enfin qu'à leur dommage; c'est qu'ils ne reconnoissent pas l'état présent auquel ils sont reduits, qui est que leurs adversaires ammassent en diligence des forces de tous côtez pour leur courir sus, & à leurs amis & Conféderez; & eux n'ont encore rien de prêt pour faire exploits comme il convient en cette occasion de Juilliers, & seroient bientôt en pitoyable condition, n'étoit la crainte que les Espagnols & les Impérialistes ont des armes des Roys, & Princes leurs amis, & alliez; auxquels ils donnent si peu de sujet d'accourir à leur défense, qui s'ils n'y étoient poussez de la consideration publique, & du particulier de leurs Etats, celle de leur amitié & bonne correspondance ne les y échaufferont gueres; ils ne s'aident point & veulent être aidez. Si le secours vient à être puissant ils le redoutent, & soupçonnent qu'il est dressé autant contre eux que pour eux; s'il est foible ils se plaignent de notre froideur & prennent sur cela prétexte d'armer aussi foiblement de leur côté, de maniere qu'il est difficile de bien faire avec gens composez de cette humeur, lesquels s'ils ne donnent autre ordre à leurs affaires pourront bien être prevenus de leurs ennemis qui s'épargnent du côté d'Espagne,

de Flandres, d'Italie & d'Allemagne pour ſe rendre forts & maintenir Leopold en la poſſeſſion de Juilliers & ſe défendre d'ailleurs & du juſte couroux de ſa Majeſté pour la retraitte qu'ils donnent au Prince de Condé, laquelle ils ne déguiſent plus maintenant, vous le voyez par les langages de Duc de Lerme, qui doivent ſervir d'advertiſſement au Lecteur pour en tirer ſa raiſon en temps qu'il ſe puiſſe faire plus commodement & puiſſamment, & ne laiſſer cette fuſée à démêler à la ſucceſſion du Maître qui y ſeroit plus empêchée, poſſible, qu'elle ne le ſera aujourd'hui pour pluſieurs conſiderations qui concernent l'advenir: mais j'eſpere que vous ſerez de retour devant que la fête commence, & que ſerez relevé d'un ſucceſſeur duquel le Roy parla hier, & le vois déliberé de ſe ſervir de M. de Valencey Neveu de M. de Vic, Gentilhomme de moyens & d'eſprit compoſez Nous verrons le choix qu'ils y opposeront. A la vérité le Roy ſe loüe en tout de la façon que ſe comporte avec vous ledit Roy Breton, tant en paroles qu'en effets: ſi cette correſpondance peut jetter des racines bien profondes, croyez que le Général de la Chrêtienté & les Etats de deux Roys en recüeilleront des fruits très ſavoureux. Votre feſtin a été repreſenté au Roy qui y a pris plaiſir, & ne ſera jaloux que la Republique de Veniſe ſe joigne à cette bonne intelligence. Achevez promptement & heureuſement pour nous revenir voir; & quand vous

vous aurez envoyé ce que vous aurez conclud par delà, nous ne tarderons gueres à vous faire ſçavoir ſur le tout les intentions de ſa Majeſté.

De Paris du 21. de Mars 1610.



XIII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

NOus avons reçeu vos Lettres du 1. & 5. du courant, comme j'avois fait auparavant celle du 13. du paſſé, à cauſe de l'abſence de M. Sully. Nous ne pouvons encore reſoudre le fait des dettes, ni la forme de la ceſſion des deniers payez aux Etats ſur icelles; le Roy lui ayant donné congé d'aller voir ſes maiſons, dont il ſera de retour Samedi ou Dimanche : cependant j'ai voulu vous faire ſçavoir par avance que notre Maître ne montre pas de volonté de faire payer les ſix-cens-mille-livres en moins de temps de trois ans. Eſt-ce à cette condition que vous avez reglé? mais nous ne faiſons point de difficulté d'expedier ladite ceſſion comme l'on demande, car c'eſt choſe raiſonnable: pareillement il nous ſemble que vous ne devez differer, attendant les commandemens plus exprès du Roy, ſur l'un & ſur l'autre

 def-

desdits points, d'entrer en conference du renouvellement de nos Traitéz, quand ce ne seroit que pour reconnoitre ce que nous en devons esperer, joint que leur conduite en cela peut aider à faciliter l'article; en tout cas il est bon que nous ayons quelque lumiere de leurs intentions, & je reconnois que sa Majesté vous permettra mal volontiers de revenir devant cela. Elle n'a encore fait élection aussi d'un Ambassadeur ordinaire; mais quand nous vous avons envoyé les mémoires des Marchands de Roüen, nous n'avons pas entendu vous obliger à les suivre, ni à les obtenir selon leur forme & teneur; de façon qu'il suffira que vous fassiez votre devoir en leur faveur, que vous nous teniez advertis de toutes choses à mesure que vous les advancerez, afin que nous puissions vous faire sçavoir aussi ce que vous aurez à faire. Nous attendons avec impatience les Ambassadeurs des Etats qui ont été retardez, à cause du tumulte du Thork, lequel nous tenons à présent appaisé; desorte que j'estime qu'ils comparoîtront ici dedans le 25. de ce mois. Leurs Majestez continuent à dire qu'ils seconderont le Roy en cette guerre en tout & par tout, mais ce sont paroles générales qui n'obligent point. Quand nous aurons veu leurs gens peut-être en apprendrons nous davantage; dequoi nous vous ferons part. Le Prince d'Anhalt est passé ici allant à Dusseldorp, il est plein de courage, & de bonne volonté; mais je crains qu'il ne rencontre

plus

plus d'affaires, qu'il n'en pourra ſoutenir; car ces deux Princes de Brandebourg ſont toûjours en debat, & foibles au regard de leurs adverſaires, que s'ils vont à être Maîtres de la campagne; & comme toutes les places que poſſedent leſdits Princes ſont foibles, je prévois qu'ils ſeront contraints de les abandonner ou d'y courre quelque mauvaiſe fortune, devant que le ſecours de leurs alliez qu'ils attendent, ſoit arrivé; car les Etats non plus que le Roy Breton ne veulent faire marcher les leurs que notre Maître ne paroiſſe & nos gens ne peuvent être tout enſemble qu'à la fin de May; & ne pouvant nous advancer qu'avec toute notre armée pour la raiſon que je vous ai écrite, laquelle paroît tous les jours plus conſiderable, d'autant que les Archiducs arrivent & ſe préparent pour nous empêcher le paſſage, leurs gens déclarent ouvertement telle être leur déliberation; & celle du Roy eſt en ce cas de l'acquerir à coups de picques, quoi qu'il en puiſſe arriver: je dis ceci pour ce que je commence à douter de la societé dudit Roy en cette affaire; comme je vois par vos dites Lettres que vous avez commencé auſſi à bien reconnoître pareillement. Je fait peu de compte des forces des Allemands, pour ce qu'ils ſont empêchez chez eux, & ſont d'ailleurs de bas lloi en toute maniere, à quoi j'adjoûterai que nous n'avons pas opinion ici, que quand nous contenterons les Anglois du payement des ix-cens-mille-livres, ainſi qu'ils demandent,

 nous

nous devions faire état pour cela plus certain de leur foi & amitié ; & néanmoins je suis de ceux qui croyent que la seule réputation de l'union de ces deux Roys peut valoir beaucoup en cette conjecture, & par tant de desire voir la fin cette recherche & même achêtée. Je ne desespere pas encore du tout que nous ne prenions ce conseil, lorsque nous fondrons notre derniere. Le Prince de Condé arriva à Milan le dernier du passé, lui troisiéme. Il a été reçeu magnifiquement par le Comte de Fuentes, qui l'a logé au Palais en sa propre chambre, lui a donné des gardes & lui faisoit préparer le Château pour sa plus grande seureté active & passive. Ce sont faveurs qui ne sont faites sous la cappe, ni en secret, elles nous offensent plus, quelles nous nuiront, & semble que les autheurs d'icelles ayent à plaisir de se servir de cette occasion, pour découvrir la haine & mauvaise volonté qu'ils nous portent, afin de nous obliger, voire forcer de nous en ressentir, ou bien faire croire au monde qu'ils peuvent ou esperent nous faire beaucoup de mal par le moyen de ce Prince, & en ce faisant décrier les affaires de sa Majesté, & son alliance; mais j'espere que nous tirerons profit de la premiere, & qu'ils seront deçeus du compte qu'ils font à l'autre. M. de Lesdiguieres est à présent avec M. de Savoye; quand nous sçaurons qu'ils auront traité, nous vous en ferons part, non pour le debiter par delà mais pour vous servir d'information. Ils continuent

tinuent à chasser d'Espagne le reste des Morisques. Ce Roy là arme aussi de toutes parts, comme font tous autres Princes, tellement que toutes choses tendent à une guerre générale.

De Paris du 16. d'Avril 1610.

XIV. LETTRE

DU ROY HENRY IV.

MOnsieur de la Boderie, j'ai differé de repondre à vos Lettres du 13. & dernier du mois passé, jusques à ce que j'aye pris une bonne & entiere resolution sur le contenu en icelles. Je persiste à me loüer des propos amiables que le Roy de la Grande-Bretagne, mon bon Frere, vous a tenus & donnez au fait du Prince de Condé, reconnoissant de plus en plus par iceux la sincerité de son amitié, & le jugement qu'il fait de la mauvaise & déloyalle procedure qu'y tiennent les Espagnols, qui m'obligent au ressentiment que j'ai déliberé leur faire connoître par effets aussi notables, que leur perfidie est notoire; car ils continuent, pensant à me faire dépit, à le traiter & caresser à Milan le plus favorablement qu'ils peuvent, où vous aurez sçeu qu'il est enfin arrivé par le chemin d'Allemagne, le dernier Mars. Ils se veulent venger de l'alliance que j'ai contractée avec le Duc

de Savoye, croyant qu'elle n'eſt à autre fin que pour porter dommage à leurs Etats en Italie, & ſe perſuadent que la retenuë dudit Prince à leur dévotion, me retiendra d'entreprendre quelque choſe qui les puiſſent incommoder, jugeant en cela de mon naturel & courage par le leur, lequel tant s'en faut qu'il en ſoit abbatu qu'il s'en releve pour s'évertuer davantage à tirer raiſon d'une telle indignité, & je me promets qu'ils ſeront confondus aux pernicieux deſſeins qu'ils délibe-rent de fonder, & dreſſer à mon préjudice, ſur la deſobéïſſance & que je ſerai aſſiſté & ſecondé de la bonté divine aux reſolutions que je ſerai conſeillé de prendre en cette occaſion. Le Roy mon dit Frere a raiſon de juger delà, l'incertitude des Princes intereſſez en la ſucceſſion de Cleves, ce qu'elle mérite en une occurrence auſſi preſſée qu'importante à eux, & à leurs amis. Je continuë tout devoir de recommandation & remontrance à l'endroit des Princes, poſſedant & leurs alliez, pour leur faire connoître le péril qui approche, la néceſſité d'un prompt ſecours, & l'advantage que prendront ſur eux leurs adverſaires, ſi au commencement ils viennent à avoir quelques bons ſuccez de leurs entrepriſes, & qu'ils ne ſoient aſſez puiſſans pour en prendre leur revanche avec uſure. J'eſpere que pour cela le voyage qu'a fait vers eux le Prince Chriſtian d'Anhalt, au partir d'auprès de moi ne ſera inutile, ains qu'il ſervira grandement à leur faire pen-

ſer, comme il faut, à la défenſe & conſervation de leur poſſeſſion & à exiter les autres Princes unis à advancer le ſecours ci-devant promis. Quant au mien il ſera bientôt en état d'être employé, avec lequel je fais mon compte de marcher en perſonne le 20. du mois prochain, qui ſera de telle qualité que je m'aſſeure que mes amis en ſeront autant confortez, que leurs ennemis intimidez & retenus en leurs entrepriſes. Je veux croire que les forces que ledit Roy entend lever & employer pour ſa part au même effect ſeront prêtes en même temps, leſquelles toutefois j'euſſe bien deſiré & eut été fort à propos, qu'elles ſe fuſſent advancées les premieres, comme étant les plus proches, pour conſoler leſdits Princes, attendant le gros des Troupes de leurs autres amis, & Conféderez; mais j'ai bien remarqué qu'il n'a voulu le premier les expoſer au hazard. Voire à mon advis qu'il a douté aucunement ſi à bon eſcient je les aſſiſterois pour n'y tremper tout ſeul. Encore à ce que je vois que ce ne ſera pas peu s'il s'y joint en compagnie pour les difficultez & manquement qu'ils rencontrent en ſes affaires, & ſur tout en celui de l'argent. J'eſtime que le Duc Loüis de Wirtemberg ſera maintenant arrivé près de lui & lui aura rendu compte de la déliberation des Princes unis, qui l'aura ſans doute plus contenté qu'échauffé; néanmoins par le reſpect qui lui eſt rendu, il devroit ſe mettre en devoir de contribuer gaillardement &

promptement pour seconder & fortifier les bonnes intentions desdits interessez, y étant obligé, outre la cause commune, pour la consideration du bien de ses Etats en particulier. J'ai nouvelles du Sieur de Boississe que le secours promis par lesdits Princes de l'union s'advance avec diligence, que dans peu de temps il sera joint aux forces que ceux de Brandebourg & de Neubourg tiennent à présent, de maniere que je prévois que si celles qu'ils attendent de leurs autres Confé-derez se rendent en même temps, la notre sera aussi puissante qu'elle & juste & digne d'être soutenuë de tous ceux qui aiment & affectionnent la seureté publique, comme je m'asseure que fait le Roy Breton; ainsi qu'il a toûjours témoigné aux occasions du passé. Ledit Sieur de Boississe est allé accomplir la charge que je lui ai commise envers les Electeurs de Trêves & de Cologne, après avoir visité celui de Mayence, pour delà se rendre à Dusseldorf, où je promets que ledit Roy fera trouver son Ambassadeur, afin de joindre leurs advis & conseils ensemble à l'advantage desdits Princes possedant, qui ont besoin d'être assistez, & consolez promptement, & fermement, pour n'échoper aux premieres rencontres, & exploits qu'ils entreprendront. Les Ambassadeurs des Sieurs des Etats des Provinces-Unies arrivez près de moi depuis quelques jours, m'ont asseuré de la continuation de la bonne volonté & disposition de leurs Maîtres pour ce regard, &

de

de fournir en cette occaſion leur ſecours actuel, toutefois & quantes je voudrois & jugerois qu'il ſeroit à propos de ce faire de façon que je prendrai ſur cela mes meſures, comme je me promets que fera mon dit Frere ſur ce qu'il aura appris & entendu de ceux qui lui ont été députez en même temps, & pour même effet. Prenez garde à découvrir ce qui ſe paſſera entre ledit Roy & eux au ſejour qu'ils feront par delà, comme pareillement ce qu'y aura profité ledit Duc Loüis en ſon voyage, & le jugement qu'il s'en fera. Mais pour venir au point principal duquel il s'agit entre nous, & que je reconnois être la vraye pierre de touche pour juger de la candeur & franchiſe de leur amitié, je vous dirai que je n'euſſe crû que ledit Roy & le Grand Tréſorier euſſent rejetté de la façon qu'ils ont fait les conditions que leur avez propoſées pour le payement des dettes qu'ils prétendent que je leur dois, tant pour l'équité de ladite ouverture, que pour le doute de l'incertitude auquel nous ſommes encore juſqu'à préſent demeurez de la vérité de cette prétention & même en la ſaiſon que nous ſommes, & aux affaires qui ſe préſentent aujourd'hui où il va de l'interêt commun de nos Etats & Royaumes ; & qu'il eſt tout beſoin que l'on ſache que nous ſoyons unis de volontez & d'effets. Et à la vérité ſi je n'euſſe été retenu des conſiderations publiques, j'avois aſſez d'occaſions par ce que l'un & l'autre vous ont déclaré de vous faire revenir

revenir ſans rien faire, qui eut à mon advis autant préjudicié à eux qu'à moi, tant pour le préſent que pour l'advenir, nos affaires étant graces à Dieu en état que je puiſſe auſſitôt me paſſer de l'aſſiſtance & amitié de mes voiſins, qu'eux de la mienne: mais je veux avoir, comme je vous dis plus d'égard au public qu'à mon reſſentiment particulier, & eſt quelque fois bon de diſſimuler tels traitemens pour ne négliger les occaſions qui s'offrent de bien faire à la cauſe commune, & néanmoins en faire profit & en retenir la connoiſſance pour ſervir à la conduite de l'advenir; & pour cela je conſens & trouve bon afin de ne rompre entierement que le payement des ſix-cens-mille-livres ſe faſſe en deux années à compter du jour du contract qui en ſera paſſé, & que je ne ſois obligé à commencer le payement devant la fin de la premiere année, ayant été contraint de me conſumer en grands frais depuis quelque temps pour advancer mes levées de gens de guerre; bien entendu toûjours que ſi je l'ai avec le Roy d'Eſpagne ou les Archiducs de Flandres, je ne ſerai tenu durant icelle à aucun payement ni débourſement de deniers, ſuivant ce que ledit Roy & ſes Miniſtres vous ont jà accordé de cette condition. Cette condition me peut être utile, me voyant à la veille d'y entrer; car ſi le Roy d'Eſpagne, ou les Archiducs veulent ouvertement ſoutenir la querelle de Leopold, ou que par l'aſſiſtance que je donne aux Princes mes amis & alliez, il s'en penſent revan-

ger

ger ſur quelque partie de mes Etats, je ſerai contraint de m'y porter encore plus puiſſamment pour reſiſter à leurs efforts, & les faire tomber ſur leurs têtes. Je vous envoye auſſi une déclaration de ce que j'ai fourni aux Etats des Provinces-Unies ſuivant le Traité fait par mon Couſin le Duc de Sully, deſquels ledit Roy peut à bon droit retirer le tiers que j'ai advancé pour lui & ne doute point qu'ils ne reconnoiſſent franchement ladite dette, mais n'étant choſe qui dépende de mon fait, je n'y puis rien que employer mes offices, ce que je ferai très volontiers. S'ils font refus ou difficulté de la reconnoître, ils doivent donc ſe contenter de la dite déclaration en la forme qu'elle accompagne la préſente, ne pouvant & ne devant fournir autre choſe, je n'ai point encore déclaré ſi je fais don ou non de ce que j'ai advancé en leurs néceſſitez, mais en tout cas, il ſemble que la ſaiſon eſt peu propre audit Roy & à moi d'en faire répétition, ayant affaire de toutes leurs piéces, tant à l'établiſſement de leur nouvelle République, que pour reparer les pertes & les dommages que la mer leur a cauſez cette année, & pour les encourager davantage aux affaires qui ſe préſentent; ſi donc comme les Anglois firent, ils ſe contentent de ce que je leur offre préſentement, commencez & achevez avec eux la Ligue défenſive ſuivant le premier commandement que je vous ai fait & les mémoires qui vous ont été envoyez, mais conduiſez vous en l'un

&

& en l'autre avec telle diſcretion & induſtrie qu'ils n'attribuent ce que j'en fais à néceſſité, & deſir ; & beſoin extrême de les avoir favorables en ces occaſions, ni de leur donner ſujet de ſoupçonner que j'ai en reſerve d'autres deſſeins que je ne leur veux communiquer Vous ſçavez qu'ils ſont jaloux & qu'ils en feroient encore les rencheris. Vous me renvoirez ce Courier après que vous aurez reconnu ce qu'ils diront ſur votre propoſition, & que ſerez en état de finir le Traité, & je vous ferai encore ſçavoir ma ſeconde volonté devant votre retour.

De Paris du 26. d'Avril 1610.

XV. LETTRE
DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

J'Ai reçeu votre Lettre du 15. & depuis celle récrite l'autre du 19. par laquelle nous voyons que étes en attente de la derniere reſolution de ſa Maieſté qui vous eſt mandée bien préciſement par celle-ci, & crois certes que vos Anglois ont tout ſujet d'en demeurer ſatisfaits, je crains ſeulement qu'ils ayent opinion que condeſcendant ainſi à leur deſir, ce ſoit par crainte, ou beſoin de leur amitié ; & il importe qu'ils en croyent & jugent autrement. Quant à moi, j'eſtime

time qu'il eut été auſſi bon de ne marchander ſi ſouvent : mais vous ſçavez à qui nous avons à faire en matiere d'argent. Vous trouverez ici une déclaration par laquelle le Roy n'entend fruſtrer le Roy Breton de la répétition du tiers qui a été fourni à ſon compte aux Etats des Provinces-Unies. Sa Majeſté ne leur peut donner autre choſe pour ce regard qui dépende d'elle, ce me ſemble auſſi qu'ils s'en doivent contenter ; & ſi leſdits Etats contre notre attente en faiſoient quelque difficulté, l'on leur peut remontrer qu'ils ont tort, comme auroit auſſi de ſon côté aucunement l'Anglois, ſi à préſent il les preſſoit de reddition ; car ils ne ſont encore en condition de le faire commodement, pour pluſieurs raiſons couchées en la Lettre du Roy. Achevez avec cela notre Ligue défenſive, & il vous ſera après permis de revenir voir vos amis ; mais ſans cela vous ne ſerez ſi bien venu ; auſſi importe-il en la conjoncture des affaires d'aujourd'hui. D'ailleurs cette bonne correſpondance qui peut beaucoup pour le bien & advantage du commun des uns & des autres, & encore que nous croyons, quoi que vous faſſiez, qu'il vous ſera difficile de la rendre certaine, tant que notre Etat proſperera, ſi eſt il expedient toujours qu'on en ait cette croyance. S'ils advancent par delà leurs quatre mille hommes, nous ne nous endormirons de deça pour le fait de Cleves, car nos Troupes qui ne ſeront moindres de trente mille hommes s'en

vont

vont prêtes, ſans celles des Etats & des Princes Allemands qui ne ſont à mépriſer; ſur tout les premiers. Leurs Députez ſont ici avec aſſeurance & déclaration de bonne volonté de la part de leurs Maîtres & aſſeurent de leur ſecours actuel & puiſſant en même temps que les forces de ſa Majeſté marcheront. L'on nous dit que le Marquis de Spinola a volonté de nous empêcher le paſſage. S'il en vient à bout, il peut s'aller repoſer après à ſa Banque de Gennes. Mais nous eſtimons qu'il y penſera deux fois, pour l'apprehenſion que l'Archiduc aura de s'attirer, par cette oppoſition qui ſeroit une déclaration manifeſte, le gros de la guerre en ſes Pays; de laquelle il a auſſi peu d'envie que de beſoin. M. de Boiſſiſſe va faire l'office avec les Electeurs de Trêves & de Cologne pour ſe rendre après à Duſſeldorp. Celui qu'il a fait à Mayence n'a été inutile; notre levée de Suiſſes eſt jà bien advancée, & déliberée de vaincre. Si nous en venons là nous joüerons beau jeu à mon advis vous y viendrez encore aſſez à temps. M. de Leſdiguieres aura veu maintenant M. de Savoye & crois que la guerre de ce côté là ne ſera ſi cruelle que l'on la publioit. J'oubliois à vous dire que l'on a déliberé de demander le paſſage aux Archiducs pour paſſer en Juilliers. Si ſur cela ils s'oppoſent, devinez qui aura raiſon? M. le Prince de Condé eſt logé & careſſé à Milan par le Comte de Fuentes accompagné de Hallebardiers, que j'eſtime au-

autant pour le garder que pour la ſeureté de ſa perſonne. Le Couronnement de l'entrée de la Reyne ſe prépare, & tient-on que ce ſera le 9. du prochain, pour après cela aller voir la frontiere.

De Paris le 29. d'Avril 1610.



XVI. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

DEpuis mon autre Lettre écrite j'ai leu au Roy la votre du 19. ſa Majeſté dit, qu'ils ont tort de penſer entrer en jalouſie de ſon paſſage par Luxembourg, n'ayant autre deſſein que d'aller droit ſecourir les Alliez en Cleves, & que pour ce faire il lui faut prendre ce chemin par néceſſité & commodité. Elle demandera devant de bonne foi le paſſage & ſi ils le refuſent, ſe l'ouvrira par la force qu'elle mene avec ſoi: il n'y a point de doute que cette croyance ſoit capable de ralentir leur aſſiſtance pour cette occaſion, c'eſt pourquoi il eſt bon de leur lever cette fantaiſie, comme vous devez faire s'il échet à propos d'en parler. Enfin depuis huit jours M. de Freſne eſt decedé après avoir longtemps langui, au grand regret de ſes amis. M. Phelippeaux Secretaire de la Reyne eſt en

ſa place ; ſa Maîtreſſe lui a bien aidé avec ſon mérite & ſon argent. Vons aurez par cette voye le benoît collier du petit chien, qui ſuivra incontinant porté par un Valet de pied de M. de Vendôme : il faut donc le préſenter au nom de ſa Majeſté, quand vous le tiendrez.

De Paris du 29. *d'Avril* 1610.

XVII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

ENfin le Roy a repris & ſuivi votre advis ; il l'a jugé le meilleur, avec tous ſes ſerviteurs, que le premier ſur lequel fût fondée la dépêche portée par votre Secretaire & ce que nous vous avons écrit depuis en conformité d'icelle. Je deſire que cette préſente reſolution n'ait perdu ſa ſaiſon, comme quelquefois il arrive en cas ſemblable. C'eſt à vous à ménager cela avec votre prudence, mais s'ils croyent par delà que nous avons changé d'opinion par crainte de perdre leur Societé, & ce, pour en avoir à préſent plus grand beſoin que devant, (ainſi qu'ils pourroient bien ſuccomber véritablement) ils s'abuſeront & feroient un faux compte & jugement. Rien n'a changé ſa Majeſté en ceci que le conſeil uniforme de ſes ſerviteurs qui ont

ont cru qu'elle ne devoit pour ſi peu de choſe alterer l'eſprit de ce Roy, lui donner ſujet de ſe tenir mépriſé, & le rebuter de notre amitié, même en ce temps qu'il importe grandement aux deux Roys qu'ils ſe conſervent en une bonne intelligence, ou du moins qu'il importe que le monde croye qu'elle eſt telle. C'eſt pourquoi l'on ne juge pas à propos que vous reveniez que vous n'ayez conclu la Ligue que nous prétendons faire enſemble, & qui a été propoſée. Travaillez y donc maintenant pour que nous vous en facilitions le moyen par le pouvoir que ſa Majeſté vous donne par ſa Lettre qui eſt ſuffiſant, avec celui que vous avez emporté, pour reſoudre ce marché aux conditions qui vous ſont écrites préſentement, & vous ont été mandées ci-devant. Quant à la ceſſion de l'argent que nous avons payé aux Etats depuis le Traité fait par M. de Sully en Angleterre, & en vertu d'icelui, nous ne pouvons la faire en autre forme que nous vous l'envoyons. Nous jugeons auſſi qu'elle eſt ſuffiſante & qu'en vertu d'icelle ils pourront juſtement repeter deſdits Etats leſdits deniers, car ils ſçavent qu'ils leur ont été fournis & advancez par le Roy pour celui de la Grande-Bretagne, leur ayant été declaré ainſi dez le commencement juſques à la fin, ce que nous eſtimons auſſi qu'ils ne feront difficulté de reconnoître & avoüer; & s'ils la formoient, ils nous donneroient juſte cauſe de leur demander l'entier rem-

bourſement deſdites ſommes que nous leur avons advancées & dont nous les avons ſecourus durant ce temps, car nous ne leur en avons fait aucun don ni remiſe. Ils doivent donc ſe contenter que nous n'inſiſtions pour la partie entiere & de n'être pourſuivis que pour la portion fournie au compte dudit Roy; & certes nous eſtimons qu'ils reconnoîtront lui devoir leſdits deniers. Qu'après cela ils les lui rendent & payent ſur le champ. J'ai bien opinion qu'ils s'en excuſeront tant qu'ils pourront, même ayant ſupporté ſi longtemps le faids de la guerre, & fait cette année des pertes ſignalées. Ils diront auſſi que les deux Roys ont tiré des commoditez de cette guerre qu'ils ont ſoutenüe, qui valent & équipolent bien l'argent duquel il les ont aidez, & partant n'être honnête ni raiſonnable de leur demander à préſent, comme s'ils avoient engagé leur Etat au rembourſement d'icelui, quand il leur a été délivré & qu'ils ont conſommé & employé en une défenſe en laquelle ils ſoutiennent que nous étions intereſſez quaſi autant qu'eux. Je veux dire la France & l'Angleterre, mais à eux ce debat avec ledit Roy; car pour ce qui nous touche, nous aurons bientôt reſolu, ſi ne voulons leur en faire don ouvertement pour la conſequence du moins de n'en preſſer la reddition; & je vous dirai qu'il nous ſemble que ledit Roy en doit uſer ainſi, & néanmoins, il peut faire comme bon lui ſemblera; car la partie eſt ſienne & ladite dette d'icelle

d'icelle bonne; & telle la lui cedons & la maintiendrons envers lesdits Etats s'ils refusent de la reconnoître, chose que nous n'estimons pas qu'ils fassent. Il nous semble donc que ledit Roy aura sujet de se contenter de ladite déclaration que nous vous envoyons, & sommes asseurez qu'il en usera ainsi, s'il croit vôtre conseil, & s'il a envie de contracter avec nous. Le bruit a couru que nous voulions ouvrir la guerre au Roy d'Espagne en Italie par le moyen de M. de Savoye, & aux Archiducs aux Pays-Bas sur le sujet des faveurs qu'il a faites au Prince de Condé & de la detention de Madame la Princesse sa femme. Ce sont les Ministres de ces deux Princes qui les ont semez par tout, pour donner jalousie à nos voisins : voyant que nous armions de toutes parts grandement, car du commencement nous avions dit que le secours que nous donnerons aux Princes de Brandebourg & de Neubourg ne seroit que de huit mille hommes de pied, & de deux mille chevaux, & l'armée que le Roy fait à présent état d'y employer ne sera moindre, sans compter les forces des Allemands & des Etats, de trente mille hommes, suivis d'un Royal équipage d'artillerie, aussi le Roy veut-il y marcher en personne, picqué du compte que l'on fait du Prince & du traitement que l'on fait à la Princesse auquel son honneur est interessé, puisque l'on use ainsi sur l'impression malicieuse & controuvée que ledit Prince leur a donnée que sa Majesté le
 per-

persecutoit à cause d'icelle, joint que le Marquis de Spinola (dit-on) s'est vanté d'empêcher le chemin de Juilliers à son armée, & de la combattre en icelui, ce qu'elle veut voir & tenter elle-même. Néanmoins si les Archiducs accordent le passage à sa Majesté par leurs terres pour aller audit Juilliers, comme elle a déliberé de leur demander, elle se contentera d'établir lesdits Princes de Brandebourg & de Neubourg en leur héritage sans entreprendre ni faire autre exploit, mais si ledit Archiduc lui desnie cette liberté & que le Marquis de Spinola s'oppose à son chemin, sa Majesté mettra peine de se l'ouvrir & se le faciliter & asseurer; tant en allant qu'en retournant, à coups de picques, aussi sont-ils aggresseurs, & partant cause & coupables de la rupture qui s'en ensuivra, ainsi que vous leur direz par delà pour les déliberer, tant que vous pourrez de la jalousie qu'ils pourroient prendre d'eux mêmes, & à l'instigation des Espagnols, du dessein de sa Majesté. C'est un point auquel il nous semble que vous devez travailler, de façon néanmoins que leur donniez sujet par le soin & devoir que vous y employerez d'en soupçonner davantage qu'en vérité ils n'ont cause de faire. Quant au Duc de Savoye, nous commençons à reconnoître plus clairement que ci-devant qu'il a intention de donner aux Espagnols plus de martel de son amitié que de leur faire du mal. M. le Marêchal de Lesdiguieres est de présent à Rivols

avec

avec lui, par lequel nous ferons toutefois éclaircis au vrai de ce que nous en pouvons esperer.

De Paris du 28. *d'Avril* 1610.

XVIII. LETTRE

De M. de Villeroy.

MONSIEUR,

MOn Neveu de Moleon arriva ici le 6. de mois si chargé d'obligations envers vous de l'honneur que vous lui avez fait recevoir, que je ne puis assez dignement vous en rendre graces, mais je m'en aquitterai en vous servant & vos amis en toutes occasions, bien marri toutesfois dequoi ce ne peut être si utilement, même en matiere de finance qu'il seroit à desirer pour votre contentement, bien vous asseurerai je n'avoir oncques oüi parler du retranchement duquel fait mention la votre écrite de votre main, & davantage je ne le trouve raisonnable, & si je n'estime pas que notre Maître l'ait commandé, dequoi nous pourons nous en éclaircir mieux avec le temps, & pareillement vous en faire raison. Présentement j'ai reçeu votre Lettre du premier de ce mois, sur laquelle je vous ferai sçavoir les intentions du Roy le plûtôt que je pourrai, encore que nous vous en ayons informé amplement, par la dépêche

que Dubois vous a portée, de l'execution de laquelle vous nous ferez plaisir de nous donner bientôt advis. Notre guerre s'échauffe de plus en plus, notre armée s'assemble journellement qui pourra être prête à mettre en besogne à la fin de ce mois, auquel temps sa Majesté fait état de la joindre. Notre couronnement de la Reyne doit être fait cette semaine sans remise; & notre entrée deux jours après. Nous avons envoyé demander le passage pour notre armée aux Archiducs en la forme que vous verrez par la Lettre que le Roy leur a écrite, dont je vous envoye son *duplicata*. Pour mon regard je n'ai pas opinion que lesdits Princes nous l'accordent, au contraire nous avons sçeu qu'ils doivent partir de Bruxelles dans cinq ou six jours pour aller à Namur où ils doivent assembler toutes leurs forces pour nous empêcher ledit passage, & que ledit Archiduc a escuré ses armes & resolu de mieux combattre cette fois qu'il ne fit à Amiens lorsqu'il entreprit de le secourir, s'il fait cela nous voila à la guerre sans doute, car le Roy lui couvrira le mommon s'il le présente; mais s'il en use autrement & qu'il se contente de nous regarder passer sans nous harçeler, nous nous contenterons d'executer notre dessein sans entreprendre autre chose qui trouble ladite Paix publique. Que le Pape envoye vers nous un Nonce extraordinaire & en Espagne un autre pour faire le hola & nous accorder; enfin nous voila reduits, à opter entre une

forte

forte guerre ou une entiere reconciliation avec l'Espagne, qui sera poursuivie chaudement par sa Sainteté & desirée autant des Espagnols que de nous autres, quelques caresses qu'ils fassent à Milan à M. le Prince & duquel ils prétendent se prévaloir pour nous faire plus estimer leur amitié & la nous rendre plus utile. Or nous desirons grandement que vous puissiez faire le Traité par delà qui a été proposé ; mais voyant ce qu'ils desirent de nous touchant ces dettes des Etats, je me défie à présent du succez d'icelui. Les Ambassadeurs des Etats partirent hier après avoir été traitez favorablement. & comme ils ne nous avoient apporté que des paroles générales, aussi n'ont ils remporté autre denrée. Ils ont proposé de faire une Ligue défensive, plus étroite que les autres, entre le Roy, celui de la Grande-Bretagne, eux & les Princes Allemands unis ; nous leur avons repondu, que nous la desirons & qu'y entendrons quand on voudra. J'estime que cette partie sera joüée à Dusseldorp, où tous nos Ambassadeurs se doivent trouver, après avoir nettoyé le Pays de Juilliers en faveur des Princes possedans.

De Paris le 9. de May 1610.

I. LETTRE

DU ROY LOÜIS XIII.

Envoyée à M. de la Boderié Ambassadeur, six jours après la mort du Roy Henry IV. son Pere, qui fut tué le 14. May 1610.

MOnsieur de la Boderie, il a plû à Dieu appeller à soi le Roy mon très honoré Seigneur & Pere, après avoir été commis en sa personne le plus horrible & detestable parricide qui oncques ait été perpêtré qui m'a percé le cœur, celui de la Reyne Madame ma Mere, comme de tous François mes bons sujets d'une affliction & douleur plus amere & cuisante que je ne la peux representer ; ce fut le 14. de ce mois le lendemain du couronnement & sacre de la Reyne ma dite Dame & Mere qui s'étoit passé & executé heureusement. Le Roy mon dit Seigneur & Pere étant en carosse par la Ville accompagné, de cinq ou six de ses plus fidels serviteurs, qui étoient dans ledit carosse avec lui suivi encore de plus de cinquante ou soixante Gentilshommes, le malheureux qui a fait le coup est un des plus viles & abjectes creatures de la Nation Françoise, habitant de la Ville d'Angoulesme qui a dit n'avoir fait autre profession que d'enseigner les enfans. Il fut pris sur le champ sans être offensé de sa personne,

ne, il eſt maintenant entre les mains des gens de ma Cour de Parlement leſquels juſques aujourd'hui n'ont tiré de lui autre confeſſion ſinon qu'il a été ſuſcité & tenté à ce faire par un eſprit malin, peut être que la ſuite de ſon procez en apprendra davantage ; car il y a peu d'apparence de croire que ce miſerable ait conçeu en lui même & ait entrepris un acte de telle conſéquence & ſi périlleux ſans ſubjection, d'autant plus qu'il a déclaré & reconnu librement n'avoir oncques reçeu offenſe ni fâcherie de la perſonne du feu Roy mon dit Seigneur & Pere, ni d'aucun de ſes Officiers en ſon nom. Vous ſerez adverti de ce qui en verifiera. De plus dès le jour même que ce deſaſtre advint les gens de mon dit Parlement s'aſſemblerent en corps leſquels prindrent reſolution de ſuplier la Reyne ma dite Dame & Mere d'accepter la Régence, conduite & d'adminiſtration de ma perſonne & de mon Royaume durant mon bas âge dont je reçeus une grande conſolation : le lendemain je fûs en mon dit Parlement accompagné de ladite Reyne ma Mere, de mon Couſin le Prince de Conti Prince du ſang, des autres Princes, Prélats, Ducs & Pairs de France & Officiers de ma Couronne, qui étoient ici en bon nombre auprès de moi. D'un commun & uniforme advis l'arrêt de ladite Cour fut authoriſé & confirmé ainſi que verrez par la copie dudit arrêt que j'ai commandé vous être envoyé avec la préſente, enſuite duquel la Reyne ma dite Dame

&

& Mere s'eſt chargée de ce faix pour l'affection naturelle qu'elle porte à moy & à mon Royaume; l'interêt qu'elle a à la conſervation de l'un & de l'autre l'a déliberée de s'en bien acquitter avec l'aide & aſſiſtance de Dieu, desdits Princes & Seigneurs de mon Conſeil, qui tous m'ont promis & juré fidelité, & ſervice en ce devoir, & en toutes autres occaſions, comme a fait depuis M. le Comte de Soiſſons, lequel s'eſt incontinant rendu auprès de moi accompagné d'une ſi bonne & parfaite affection & volonté que j'ai grande occaſion de bien eſperer de ſa direction & ſuccez des affaires publiques de mon dit Royaume; au moyen dequoi ne faudrez d'écrire a l'advenir à la Reyne ma dite Dame & Mere les advis qu'aurez à me donner pour m'en ſervir ſur les occaſions qui ſe préſenteront à recevoir & executer les commandemens qu'elle vous fera, tout ainſi que vous ſouliez faire ceux du feu Roy mon dit Seigneur & Pere & je reconnoitrai envers vous les ſervices que vous lui avez faits avec ceux que j'eſpere recevoir de votre fidelité.

Ladite Lettre datée du 20. *May* 1610.

II. LETTRE

DE LA REYNE.

MOnſieur de la Boderie, le malheureux & cruel accident qui a privé de vie le Roy

Roy mon Seigneur, & pour jamais rendu la mienne si infortunée & miserable, qu'elle sera doresnavant plus accompagnée de douleur & langueur que de vigueur. Dieu s'il lui plaît me donnera consolation & constance nécessaire pour supporter cette affliction & tristesse sans l'offenser, car elle ne peut être representée telle que je la ressens. Pareillement je supplie sa divine bonté de me donner la force & vertu qui est requise pour dignement m'acquitter du gouvernement & administration tant de la personne du Roy, Monsieur mon fils, que de son Royaume durant son bas âge, à quoi la volonté de Dieu, les vœux des Princes du sang, & des autres Princes, Ducs, Pairs & Officiers de la Couronne m'ont appellée pour satisfaire à leur expectation, à la gloire de Dieu, & au bien public de la France, comme à la grandeur du Roy mon dit Sieur & fils. Et d'autant que pour ce faire j'aurai tout besoin d'être secondée & fortifiée des principaux Ministres & Officiers & fideles serviteurs, lesquels sont employez dedans & dehors du Royaume, comme vous étes, je desire & me promets aussi de vous ce service avec votre diligence & fidelité accoûtumée, je vous prie d'en faire votre devoir en conformité & suite de celui avec lequel vous avez toûjours servi le Roy mon dit Sieur, lequel je sçai en avoir eu tout contentement & je vous promets de reconnoitre à l'advenir pour lui vos services passez & donner telle notion & connoif-

noiſſance au Roy mon dit Sieur & fils de ceux que vous lui ferez ci-après qu'il ſera digne renumerateur du mérite d'iceux. Cependant vous ſçaurez que nous avons reçeu votre Lettre du 12. le 15. de ce mois, le contenu de laquelle je vous dirai que Roy mon dit Sieur & fils & moi deſirons, conſerver l'amitié du Roy Breton avec pareil ſoin, & affection qu'a fait le feu Roy mon dit Seigneur, reconnoiſſant combien elle nous peut être utile en ces occaſions funeſtes & miſerables; & comme il a toûjours montré & déclaré ſa bienveillance en cela, nous eſperons qu'il voudra perſeverer en icelle, avec autant plus de dévotion qu'il ſemble qu'il n'eſt moins digne de ſa prudence & bonne foi qu'ils en uſent ainſi qu'il eſt néceſſaire pour le bien commun de la Chrêtienté pour la réputation & la ſeureté de ces deux Couronnes. C'eſt pourquoi nous deſirons que vous pourſuiviez le Traité de Ligue défenſive que vous nous avez mandé avoir ſi heureuſement acheminé, mais faites en ſorte, je vous prie, que ledit Roi ſe contente que les ſix-cens-mille-livres que le feu Roy mon Seigneur a' trouvé bon d'accorder pour le parfait & entier rembourſement & payement des deniers qu'ils prétendent leurs être deus par nous, ſoient payez en la forme & aux termés que le feu Roy mon dit Seigneur a ordonné, mettant à préſent en conſideration quelles ſont les dépenſes extraordinaires auxquelles il faudra que nous entrions, pour la défenſe & conſervation

tion de ce Royaume, après ce malheureux accident, qui produira tous les jours quelque nouveauté qui nous conſtituera à nouvelles dépenſes, pour parvenir à la ſeureté du dehors & du dedans. Priez donc ledit Roy qu'il y ait égard & s'accommode en cela à nôtre néceſſité, l'aſſeurant qu'il obligera le Roy mon dit Seigneur & fils & la France s'il nous témoigne en cette occaſion ſa bonne volonté, joint qu'il ſemble qu'il n'importe gueres moins audit Roy & à ſon Royaume qu'à nous que le monde ſache & connoiſſe que ces deux Couronnes conſervent & renouvellent le lien de leur union & bonne intelligence ſur ces mouvemens & mutations, pour les raiſons que vous ſçaurez bien lui repreſenter, & que je me promets tant de ſa prudence qu'il ſçaura encore mieux comprendre que tous autres. Quant à nous charger de faire reconnoître aux Sieurs les Etats des Provinces-Unies les deniers qui leur ont été fournis par commandement du feu Roy, mon dit Seigneur pour le Sieur Roy Breton en vertu du traité ou accord fait avec lui par le Duc de Sully, autrement qu'en la forme qui vous a été mandée. C'eſt choſe à laquelle nous ne pouvons nous aſſujettir, mais nous n'eſtimons pas que les Sieurs les Etats faſſent difficulté de reconnoître avoir touché & reçeu leſdits deniers certifiez par leurs recepiſſez, & s'ils ne prétendent pour cela être obligez au rembourſement d'iceux, comme de ceux deſquels le feu Roy mon dit Seigneur les a ſecourus, ils ſont

ſont en cela très mal fondez, étant choſe qui dépend de tout de la déclaration & volonté de ceux qui les ont aſſiſtez n'ayant aucune raiſon ni piéce valable par devers eux qui puiſſe juſtifier leur décharge pour ce regard. Deſorte que s'ils s'opiniâtroient ce point, ils ſe montreroient peu reconnoiſſans des bienfaits & advantages qu'ils en ont tirez; non que l'intention du feu Roy mon dit Seigneur ait jamais été comme n'eſt auſſi à préſent celle du Roy mon dit Seigneur & fils de leur demander ledit rembourſement pour la partie qui le regarde. Mais nous ne pouvons diſpoſer de celle qui appartient audit Roy Breton, & eſt bien certain que ledit Roy mon dit Seigneur, n'eût été ſi liberal en ce ſecours, ſi ledit Roy de la Grande-Bretagne n'en eût porté le tiers ainſi qu'il avoit été convenu avec le Duc de Sully; quant à faire mention du Traité ou non par l'accord que nous propoſons de faire maintenant avec ledit Roy, cela nous ſemble indifferent pourveu que nous demeurions quitte envers lui & les ſiens de la partie de trois millions quatre-cens-cinquante-mille-livres qui a été actuellement payée auxdits Etats pour lui, & nous eſt indifferent auſſi qu'il ſoit dit ou non, qu'elle ait été payée auxdits Etats en vertu dudit Traité pourveu qu'il ſoit reconnu que le feu Roy mon dit Seigneur l'ait payée pour lui en ſon acquit de pareille ſomme ſur leſdites Dettes. Partant il pourra ſe délivrer de ce ſcrupule que lui & les Sieurs font de recon-

connoître & approuver le Traité fait par ledit Duc de Sully pour les raiſons que vous nous avez repreſentées ; & ſi ledit Roy & ſes Conſeillers appuyent de s'accommoder à ce que nous deſirons ſur ces deux points après l'en avoir inſtamment prié, ne laiſſez de conclure le Traité pour le Commerce & la défenſive qu'ils vous ont dit être contens de reſoudre nonobſtant que nous ne vuidions l'article deſdites dettes ; car ledit Traité ne pourra être qu'utile à tous, & néanmoins faites auparavant, toutes diligences & devoirs devant qu'en venir là pour vuider celui deſdites dettes, afin qu'il ne demeure rien à reſoudre entre nous, qui puiſſe donner ſujet de querelle & prétention à l'advenir. En tout cas vous ne partirez delà que vous n'ayez reçeu un autre commandement de nous ſur ce que vous aurez traité avec eux, mais je donnerai ordre que vous ne ſerez obligé d'y demeurer longtemps après ladite reſolution, même nous choiſirons & députerons ces jours ici quelqu'un pour y aller ſervir d'Ambaſſadeur ordinaire. Au reſte vous ſçaurez, pour le dire audit Roy, que nous avons adviſé de maintenir en pied l'armée que le feu Roy mon dit Seigneur avoit aſſemblée pour employer à Juilliers, afin d'en favoriſer les Princes auxquels il avoit promis aſſiſtance autant que nos affaires nous le pouront permettre, étant certain que ſi Dieu eût conſervé la vie au Roy mon dit Seigneur, qu'il eût executé le Royal & généreux deſſein

qu'il avoit projetté en leur faveur, en la gloire duquel ledit Roy de la Grande-Bretagne, comme ses autres alliez eussent eu bonne part, car son intention n'étoit point d'en profiter en particulier & au desavantage d'autrui, mais plûtôt après cet exploit tourner toutes ses forces vers l'Italie, pour avoir raison de l'offense qu'il avoit reçeüe du Roy d'Espagne en favorisant si injustement qu'il faisoit le Prince de Condé, dequoi il est vraisemblable qu'il eût eu aussi heureuse issuë que de l'entreprise de Juilliers, par le bon ordre qu'il avoit donné. Mais Dieu n'a permis qu'il ait accompli ce dernier acte de sa magnanimité pour le bien, la seureté & tranquillité publique de la Chrêtienté à notre grand malheur & à mon perpetuel regret. Le Vicomte de Cramborne s'en est retourné en Angleterre, si soudainement après notre desastre, que le Roy mon dit Seigneur & fils & moi ne l'avons veu & pû gratifier avant que partir, pour, comme j'eusse bien desiré, témoigner en sa personne l'estime que nous voulons faire de son Pere à l'imitation du feu Roy mon dit Seigneur, ainsi que vous lui direz. Je prie Dieu M. de la Boderie, qu'il vous ait en sa sainte garde.

A Paris ce 10. May 1610.

III.

III. LETTRE
De M. de Villeroy.

MONSIEUR,

JE meurs de notre commune perte, je n'ai point assez de larmes pour la pleurer ni de paroles suffisantes pour exprimer ma douleur, faut donc prier Dieu qu'il nous console & qu'il nous assiste & le prier qu'il continuë sa protection à notre nouveau Roy, à la Reyne sa mere & à tous ses loyaux sujets à quoi il semble que toutes choses se disposent, faites aussi votre devoir de votre côté & sera ladite Dame reconnoissante de vos devoirs & mérites, elle me l'a ainsi promis. Quand vous ecrirez au Roy & à elle ne comprenez en celles du Roy que les choses que vous jugerez devoir ou pouvoir être sçues de tous, remplissez celles de la Reyne de ce qui doit être tenu secret, renouvellant s'il est possible cette alliance avec le Roy de la Grande-Bretagne & sortir aussi du fait des dettes, mais qu'ils ne nous gênent en cette nécessité & calamité publique, faites y votre possible. Quoi qu'il y ait nous ne pouvons nous obliger à faire reconnoître aux Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas ce que nous leur avons payé en deduction de ce que l'on prétend que nous devons aux Anglois en autre forme que celle

que nous avons prescrite: peut être nous accommoderions nous mieux à ce qu'ils desirent pour le payement des six-cens-mille-livres, toutefois ne nous obligez que nous ne le vous mandions. Je vous envoyerai un nouveau pouvoir pour resoudre le Traité que vous devez faire, & ne tiendra pas à cela que vous ne concluyez notre accord, il faudra aussi changer le préambule dudit Traité & l'accommoder au Roy à présent regnant & à la dite Dame Reyne, cela sera facile à faire, mais nous sommes si surchargez & accablez d'affaires qu'à peine pouvons nous respirer. Quand j'ai dressé la Lettre de la Reyne, je ne sçavois pas que le Vicomte de Cramborne l'eût saluée devant que de partir ainsi qu'elle m'a depuis appris, asseurez vous au reste que nous vous retirerons delà bientôt selon votre desir. Le malheureux qui a conduit ce parricide n'a encore rien confessé, c'est chose très horrible. Je prie Dieu qu'il ait compassion de nous & qu'il vous conserve.

De Paris le 21. *de May* 1610.

IV. LETTRE

De la Reyne.

MOnsieur de la Boderie, j'ai veu les trois Lettres que vous avez écrites au Sr. de Villeroy du 18. 19. & 20. de ce mois: suivant

vant votre advis le Roy Monſieur mon fils & moi écrivons au Roy de la Grande-Bretagne celles que je vous envoye, leſquelles vous lui préſenterez accompagnées des déclarations, reſſentimens, & reconnoiſſances de ſa bonne volonté & de l'eſtime que nous en faiſons & voulons faire ci-après plus que jamais en la forme que vous jugerez être la meilleure pour l'induire & obliger à nous continuer ſon amitié & faire état certain de la notre. Je vous envoye auſſi un nouveau pouvoir expedié au nom du Roy Monſieur mon fils, en vertu duquel vous continuerez & conduirez ce Traité de Ligue & Confederation pour lequel le feu Roy Monſeigneur vous avoit dépêché par delà, & mettrez peine par même moyen de ſortir s'il eſt poſſible du fait des dettes en la forme que je vous ai preſcritte par mes dernieres que je vous ai envoyées par la voye de Calais, afinqu'il ne demeure rien à debattre & accorder entre nous qui puiſſe ſervir de ſujet d'alteration à l'advenir. Vous viſiterez auſſi la Reyne de la Grande-Bretagne & le Prince de Galles & la Princeſſe de la part du Roy Monſieur mon fils & de la mienne à même fin, m'excuſant envers ladite Dame ſur mon affliction de ce que je ne lui écris préſentement comme je fais audit Roy, étant choſe que je veux faire de ma propre main, dequoi la violence de mon ennui ſi reſcent m'ôte encore le pouvoir, mais vous n'obmettrez rien à faire ni a lui dire qui la puiſſe aſſeurer & le dit Prince

 auſ-

aussi de notre amitié & du desir que nous avons de conserver la leur, voire l'étendre & affermir par tous bons moyens. Vous leur direz aussi comme depuis mon malheur j'ai eu advis qu'en toutes les Villes & Provinces de ce Royaume chacun s'est rendu & rangé à rendre obéïssance deüe au Roy Monsieur mon fils & à moi avec tant d'affection & fidelité que j'en ai été grandement consolée, esperant que tous persevereront en ce devoir & propos avec la fidelité & constance qu'il convient pour leur propre bien & salut, comme pour le service du Roy mon dit Seigneur & fils, quoi étant nous aurons, sinon autant, du moins quelque moyen & pouvoir d'être encore utiles à nos alliez & nous défendre de nos mauvais voisins, combien que jusqu'à présent tous protestent & nous font dire vouloir vivre avec nous en bonne Paix & amitié. Je veux que vous remerciez aussi de ma part le Grand Trésorier des déclarations qu'il vous a faites en particulier & des témoignages qu'il a rendus en public de la reverence & affection qu'il a portée au Roy mon dit Seigneur & du desir qu'il a d'en honorer la mémoire envers ledit Roy mon dit Seigneur & fils & moi, dequoi vous asseurerez que j'aurai à plaisir de me revancher. Au reste nous avons déliberé de faire notre possible pour secourir encore les affaires de Cleves & Juilliers nonobstant notre disgrace publique d'un bon nombre de gens de guerre, afin de faire connoître à tout le monde & principalement

aux

aux amis & alliez de ce Royaume que nous avons la même volonté qu'avoit le feu Roy mon dit Seigneur de favoriser cette cause qui est commune & importante à tous & de bien esperer de notre foi & amitié. Nous sommes très contens aussi de l'asseurance que les Sieurs les Etats nous ont renouvellée & promise de leur affection & bonne voisinance depuis notre infortune, & d'avoir entendu par le Sieur de Châtillon qu'ils ont renvoyé vers nous exprès pour cet effet, qu'ils ont le même courage d'assister les Allemands en cette occasion de Juilliers qu'ils avoient auparavant la mort du feu Roy mon dit Seigneur, en quoi il sera nécessaire qu'ils soient confortez par ledit Roy de la Grande-Bretagne, considerant combien il importe auxdites Provinces-Unies & par conséquent à leurs alliez que lesdits Pays contentieux demeurent aux Provinces auxquelles ils appartiennent; quant à ce qui concerne votre particulier, soyez asseuré que j'aurai tel égard aux services que vous avez faits au feu Roy mon Seigneur & à cette Couronne, que vous connoîtrez par effets que je veux les reconnoître & renumerer comme ils méritent & vous donner moyen de les continuer. Je prie Dieu Monsieur &c.

Du 24 de May 1610.

V. LETTRE
De M. de Villeroy.

MONSIEUR,

SI vos Lettres ont tiré du cœur & des yeux de la Reyne des larmes nouvelles comme de tous ceux qui ont aſſiſté à la lecture d'icelles, nous ayant repreſenté l'ennui & la triſteſſe qu'on a porté de delà de notre malheur qui nous paroît plus grand de jour à autre combien que nous ſoyons aſſez ſages & par tout ce Royaume, mais quand nous conſiderons les beaux effets que ce Prince étoit à la veille d'executer qui euſſent accrû ſa gloire & aſſeuré ſon Royaume, le cœur nous crève de douleur nous voyant privez de ces advantages comme de ſa préſence. Monſieur certainement la Reyne a montré une grande conſtance & magnanimité en cette triſte occaſion : elle deſire que vous acheviez le Traité que vous aviez commencé & vous envoye le pouvoir du Roy pour cet effet accompagné de Lettres de leurs Majeſtez pour le Roy de la Grande-Bretagne , elle vous mande auſſi la reſolution qui a été priſe de ſecourir encore les Princes poſſeſſeurs de Cleves, toutefois ſi leſdits Princes pouvoient terminer leurs differends par un bon accord ils prendroient un ſage conſeil, car s'il advenoit

venoit une nouveauté ou remuëment en ce Royaume nous ferions contraints de retenir le fecours que nous avons déliberé leur envoyer, & même retirer les deux regimens que nous entretenons en Hollande & ou nous devons préferer notre falut à celui d'autrui; confeillez donc audit Roy de favorifer & advancer par fon autorité ledit accord, fi lefdites Provinces n'ont dequoi forcer la Ville de Juilliers & affiftez de leurs propres alliez fans s'arrêter aufecours dernier que nous leur deftinons. Au refte j'ai parlé des frais de votre deüil, il a été ordonné que l'on vérifiera à la chambre des comptes ce qui a été ordonné en cas femblable, afin de faire de même. Je prie Dieu &c.

Du 24. de May 1610.

VI. LETTRE

De M. de Villeroy.

MONSIEUR,

Vous n'aurez encore pour ce coup les commandemens de leurs Majeftez fur votre dépêche du 29. May reçeue le 4. du préfent, ni fur les propos que nous a tenus le Sieur Edmond, d'autant que nous n'avons encore pris refolution fur la difficulté à laquelle votre Traité eft accroché, nul ne pouvant approuver & agréer que leurs Majeftez & le Royau-

 me

me demeurent redevables au Roy de la Grande-Bretagne d'une ſi notable & ſignalée ſomme de deniers qu'eſt celle de trois millions cinq-cent-cinquante-mille livres après l'avoir par effet debourſée & payée. Véritablement nous reconnoiſſons qu'il eſt toutefois raiſonnable que les Sieurs les Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas qui ont reçeu & employé en leurs affaires ladite partie par les mains du Roy & au nom & pour celui de la Grande-Bretagne reconnoiſſent & déclarent qu'ils la lui doivent, dequoi néanmoins ils en font difficulté, ſe perſuadans ou prétendans que leſdits deniers leur ont été avancez & fournis tant par le feu Roy notre Maître que par celui de la Grande-Bretagne, non, par prêt, mais pour leur aider à ſupporter la guerre contre le Roy d'Eſpagne, tellement qu'ils advoüeront mal volontiers ladite dette. Toutefois comme ils n'ont pas encore été fort recherchez de ce faire, peut être qu'ils s'accommoderont en cela à la raiſon; dequoi nous nous éclaircirons & vous advertirons au plûtôt n'ayant trouvé bon de paſſer outre à la concluſion dudit Traité devant ledit éclairciſſement, c'eſt pourquoi votre ſéjour par delà ſera encore plus long que nous ne penſions, mais j'eſpere auſſi que vous n'en reviendrez les mains vuides, car ſi nous ne pouvons obtenir deſdits Etats la ſuſdite reconnoiſſance nous ne laiſſerons de conclure après ledit Traité de Ligue défenſive, car nous le jugeons néceſſaire & utile à tous.

Le

Le Sieur Edmond qui eſt toûjours lui même nous a fort ſollicitez & preſſez depuis qu'il eſt ici pour advancer le ſecours que je vous ai écrit que leurs Majeſtez ont déliberé d'envoyer à Cleves, car il s'étoit perſuadé arrivant ici que nous avions revoqué ledit ſecours ce qui n'a point été, mais ayant ſçeu qu'il y avoit de la difficulté de la dépenſe & de la longueur & incertitude très grande à l'envoyer par mer comme nous avons du commencement projetté, nous avons depuis pris reſolution de l'envoyer par terre par l'advis même deſdits Sieurs les Etats; comme de Monſieur le Prince Maurice & des autres Princes qui ſont à Duſſeldorp, or nous les ferons acheminer à Metz au plûtôt, il ſera composé de cinq mille hommes de pied François, & trois mille Suiſſes & mille ou douze cens chevaux tant armez à la legere de nos vieilles compagnies que carabins, deſquelles forces M. le Maréchal de la Chaſtre a été élu Chef principal & penſe qu'il ſera accompagné de M. de Rohan & du Marquis de Roſny & de pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes de qualité. C'eſt un effort que nous faiſons qui n'eſt de petite conſideration en l'état où nous ſommes, deſorte que nos amis & alliez en faveur deſquels nous l'envoyons ſont bien obligez de reconnoître & en ſçavoir gré à leurs Majeſtez & même à la Reyne Regente qui ſeule a tenu ferme en cette reſolution d'un courage certainement royal & viril, mais ſi leſdits Princes ſont bien

bien ſages & conſeillez ils ſe ſerviront dudit ſecours autant & plus pour advancer & faciliter un bon accord avec les Imperialiſtes qu'à forcer la Ville & Fortereſſe de Juilliers, car ſi ils la prennent par force l'Empereur & ceux de ſa maiſon ne ceſſeront d'en rechercher la vengeance tant qu'ils regneront, dequoi il nous ſemble que leſdits Princes & les Confederez n'ont beſoin, car ils ne ſont pas mieux fournis d'argent que de raiſon & pour notre regard après quatre mois de temps que nous avons déliberé de ſouldoyer leſdits forces, nous retirerons doucement notre épingle du jeu ſans plus nous en mêler que pour interpoſer nos vœux & conſeils en faveur dudit accord, dequoi je penſe que l'on fera rendre compte à l'advenir auprès de celui qu'on portoit à notre grand Roy que je regrette plus que jamais & regretterai toute ma vie. Ledit Edmond m'a dit que ſon Roy commandera à ſon Ambaſſadeur qui eſt à la Haye de ſe tranſporter audit Duſſeldorp avec charge expreſſe de favoriſer ledit accord à l'imitation de M. de Boiſſiſſe ainſi qu'ils en ont uſé en Flandres avec M. le Préſident Jeannin. L'Eſpagne a en apparence déploré notre malheur autant & plus que nul autre; mais Veniſe l'a fait du plus profond & meilleur endroit de ſon cœur. Pareillement le Pape & Rome en ont fait leur devoir. Ledit Roy d'Eſpagne envoye viſiter leurs Majeſtez par le Duc de Feria, les Venitiens par deux principaux Seigneurs de leur College, le

le Pape par un Legat qui n'eſt toutefois encore nommé, cependant notre repos continuë aſſez heureuſement graces à Dieu, mais notre Cour eſt toûjours brouillée & le ſera à mon advis longtemps. Le Roy par l'advis de la Reyne avoit propoſé de pourvoir M. le Comte de Soiſſons du gouvernement de Normandie, dequoi M. de Conti ſon aîné s'eſt formaliſé & offenſé grandement, l'on travaille a éteindre ce feu devant qu'il s'allume davantage, car vous ſçavez que ledit Prince eſt aſſiſté de M. M. de Guiſe. Nous avons reçeu votre Lettre derniere du 9. de ce mois par laquelle nous avons ſçeu la peine que le Parlement donne à ce Roy de l'allarme qu'il a priſe de ces ſtillets qui ont été acheptez, du contentement qu'a eu la Reyne du petit chien que le feu Roy lui avoit envoyé. Je me rejoüis auſſi du contentement qu'a M. le Grand Tréſorier du Vicomte de Cramborne ſon fils qui a véritablement laiſſé ici une très bonne odeur de lui. Vous ſçaurez encore comme M. le Prince de Condé a écrit à leurs Majeſtez de Milan le premier du préſent des Lettres pleines de ſoumiſſion, affection & obéïſſance, dequoi leurs dites Majeſtez ſont demeurées très contentes, de façon qu'elles y répondent courtoiſement & ne tiendra qu'à lui qu'il ne tienne ici telle place qu'il convient à ſa dignité & au rang qu'il tient en ce Royaume. Au demeurant s'il ſe préſente occaſion de raconter & rememorer vos ſervices, croyez que je l'embraſſerai volontiers comme celui

celui qui eſt déſireux de vous ſervir, qui connoît vos ſervices paſſez & le moyen que vous avez d'en continuer d'autres à l'advenir, juſqu'à préſent l'on a pas fait grand proviſion, mais j'eſpere que la Reyne notre Maîtreſſe deviendra plus ſçavante & mieux informée de toutes nos affaires, elle donnera ordre auſſi qu'elles ſeront reconnuës ſelon leur mérite, à tant je prie Dieu &c.

Du 16. Juin 1610.

VII. LETTRE

De la Reyne.

MOnſieur de la Boderie, j'ai bonne connoiſſance des ſervices que vous avez faits au feu Roy mon Seigneur qui ont rendu telle preuve de votre foi & capacité que je dois eſperer pour le ſervice du Roy Monſieur mon fils que vous continuerez à me donner toute occaſion de m'en loüer & en demeurer contente, vous ſerez auſſi aſſeuré que j'aurai à plaiſir d'embraſſer toutes celles qui ſe préſenteront de vous gratifier & reconnoître vos ſervices paſſez avec ceux que le Roy mon dit Seigneur & fils & moi recevrons de vous encore a l'advenir, nous promettans que la même volonté de perſeverer en ce devoir vous redoublera plûtôt qu'elle ne diminuera, puiſque le beſoin préſent des affaires ſur-

ſurpaſſe le paſſé en l'être auquel toutes choſes ſe trouvent en ce Royaume après notre commune perte. Prenez donc courage de bien faire & ſervir comme je reconnois à ma conſolation très grande que font tous les gens de bien de ce Royaume, & les anciens & fidels ſerviteurs du Roy mon Seigneur ; & j'eſpere ce faiſant que Dieu benira & favoriſera nos devoirs & actions & les fera proſperer à ſa gloire & au benefice public du Royaume avec lequel le bien du ſervice du Roy mon dit Seigneur & fils eſt ſi joint que nous ne pouvons procurer & rechercher l'un que nous ne rencontrions & advancions l'autre. Vous ſervirez donc votre patrie & vous même continuant à nous ſervir fidellement, & vous connoîtrez que je ſçais diſcerner & renumerer dignement ceux qui ſervent fidellement. J'ai attendu à faire réponſe à votre Lettre du 29. du mois de May par nous reçeuë dès le 4. du préſent que j'euſſe veu ledit Sieur Edmond que ledit Roy de la Grande-Bretagne mon bon Frere & Couſin nous a envoyé pour Ambaſſadeur extraordinaire, pour ſçavoir s'il n'auroit point apporté quelque ordre pour terminer l'article de leurs prétenduës dettes, plus favorable que n'a été la derniere réponſe qui vous a été faite ſur cela que vous nous avez repreſentée par votre Lettre. D'ailleurs ayant ſçeu que les Sieurs les Etats des Provinces-Unies avoient dépêché vers nous le gendre du Sieur Berneveld Vaudreville tant pour nous viſiter de leur part

part que pour nous renouveller avec le Roy mon dit Seigneur & fils les Traitez faits avec eux par le feu Roy mon dit Seigneur, j'ai desiré de sçavoir l'intention de ses Maîtres sur la reconnoissance desdites dettes devant que de former & resoudre notre susdite réponse, mais comme j'ai reconnu qu'il ne falloit rien esperer du premier par dessus ce que vous aviez obtenu & advancé par delà, j'ai sçeu aussi que l'autre avoit été renvoyé par deçà sans charge & pouvoir d'en traiter ainsi qu'il a été dit a ceux qui lui en ont parlé, auxquels par ses discours a donné peu d'occasion d'esperer que ses Maîtres fussent pour reconnoître telle dette, & s'en charger, dont je suis en peine, car véritablement je desire grandement que nous parachevions ce Traité de Ligue défensive avec le Roy de la Grande-Bretagne que vous aviez cheminé d'autant que je le reconnois utile à l'une & à l'autre Couronne, mais j'approuve & consens mal volontiers que le Roy mon dit Seigneur & fils & le Royaume demeurent engagez & chargez d'une partie si notable qu'est celle dont il est question après avoir été actuellement deboursée & payée pour ledit Roy de la Grande-Bretagne comme vous sçavez qu'elle a été. Néanmoins toutes choses considerées, le Roy mon dit Seigneur & fils & moi avons pris resolution par le Conseil des Princes & Seigneurs qui nous assistent de nous accommoder à la promesse & obligation à part que ledit Roy & ses Ministres vous

vous demandent; c'eſt aſſavoir que nous leur ferons payer les ſix-cens-mille-livres que le feu Roy mon dit Seigneur leur à offert en deux années, le premier payement commençant à la fin de celle-ci, puiſque leur en avez lâché la parole, & pour le ſurplus de leur prétention, il leur ſera donné ſatisfaction raiſonnable ſelon l'accord qu'en pourra faire leur Ambaſſadeur avec nous, à la charge toutefois qu'ils accepteront en acquit & payement deſ-dites dettes prétenduës le tran[illegible] ſion que nous leur ferons ſur le[illegible] les Etats de la partie de trois millio[illegible] tre-cent-cinquante-mille-livre[illegible] qu'ils ont reçeus du feu Roy [illegible] gneur, & dont ils nous peuve[illegible] bles toutes & quantes fois q[illegible] reconnoîtront ladite ceſſion [illegible] ront, qui eſt en un mot ce que vous leur avez jà offert & accordé pour la premiere partie & ce qu'ils vous ont demandé pour la derniere, dequoi ils demeurent d'accord. Vous paſſerez donc à la concluſion dudit Traité de Ligue défenſive & aux conditions & en la forme commandée par le feu Roy mon dit Seigneur, vrai eſt que ſi vous pouviez gagner avec eux que ces premiers trois-cens-mille-livres ne fuſſent payez qu'à la fin de l'année à compter du jour de la date dudit Traité, ce nous ſeroit grande commodité à cauſe des grandes ſommes de deniers qui doivent ſortir de notre bourſe cette année. Faites y donc encore votre poſſible & néanmoins avec telle

discrétion qu'ils n'en puiſſent prendre l'inſtance en mauvaiſe part & en faire une interpretation ſiniſtre comme ſi nous voulions vous dedire de la parole que vous leur en avez donnée. Enfin nous avons fait partir d'ici le Maréchal de la Chaſtre pour aller prendre en notre frontiere les huit mille hommes de pied & la cavalerie qui ne ſera moindre en nombre de douze-cens ou quinze-cens hommes pour commander leſdites for[illegible] onduire par terre à Cleves, de[illegible]tre qu'il s'aquittera dignement. Le[illegible]urs les Etats des Provinces-Unies ont pr[illegible]ver les leurs au devant dudit M[illegible]ſqu'au paſſage de la Moſelle a[illegible]er en étant joints enſemble p[illegible] ſeurement ſon chemin juſques [illegible]ys de Cleves ayant advis que les Archiducs de Flandres retiennent enſemble les gens de guerre en lieu d'où facilement ils pouroient couper chemin aux autres s'ils en avoient la volonté, mais nous n'avons opinion qu'ils l'entreprennent, combien que nous ayons advis que le Roy d'Eſpagne a déliberé d'embraſſer plus vivement que jamais la défenſe de Juilliers, pour connoître qu'elle eſt de conſéquence très grande pour ce qu'il aura à demêler à l'advenir avec leſdits Sieurs les Etats deſdites Provinces-Unies. D'ailleurs nous avons été recherchez de favoriſer un accord deſdits differends entre les parties auquel l'on nous a donné à entendre que toutes choſes ſont bien diſpoſées de la

la part des Impérialiſtes, dequoi ſi j'ai plus de lumieres j'en ferai part au Roy de la Grande-Bretagne , quoi attendant vous lui direz que nous eſtimons & jugeons ici que la voye d'accord ſeroit plus ſeure à préſent & pour l'advenir pour nos alliez, ſi elle s'offroit à conditions équitables qui ne ſera ſelon mon advis celle des armes; car il eſt à craindre que cette guerre n'engendre & renouvelle d'autres plus périlleuſes, davantage nous ne pouvons entretenir le ſecours que nous y envoyons plus de 3. ou 4. mois tant à cauſe de la dépenſe qui ſurpaſſera un million de livres que pour le beſoin que nous pourront faire ces dites forces & le conducteur d'icelles , ainſi que nous avons mandé aux Princes qui doivent s'en prévaloir & à leurs amis, pareillement auxdits Sieurs les Etats, afin qu'ils meſurent & conduiſent leurs deſſeins ſur cela, encore pouvons nous dire avoir fait pour ce regard un effort extraordinaire & hors de l'attente de nos voiſins & de nous même encouragez & fortifiez de la reverence que nous portons aux Conſeils du feu Roy mon dit Seigneur comme d'une affection au bien de la cauſe commune, choſe que vous ferez valoir, par delà, le prix qu'elle mérite. Vous ſçaurez auſſi comme le Prince de Condé eſt paſſé de Milan à Bruxelles ayant aſſeuré le Roy mon dit Seigneur & fils & moi devant qu'il ſoit parti de ladite Ville & depuis qu'il eſt arrivé audit Bruxelles de ſon obéïſſance & fidelité avec laquelle com-

me il se présentera il sera aussi le très bien venu & traité de nous comme il mérite. Nous ferons réponse aux Lettres que l'Ambassadeur dudit Roy nous a apportées, par celui que nous avons déliberé d'envoyer vers lui pour même effect, duquel nous avancerons le partement tant qu'il sera possible, afin qu'arrivant par delà avant que vous en partiez il soit par vous présenté & mis en possession de ladite charge. Je prie Dieu, &c.

Du 26. *Juin* 1610.

VIII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

VOus verrez par la Lettre de la Reyne quelle est son intention pour le fait des dettes & pour le Traité de Ligue défensive; c'est un embarras duquel si vous nous sortez vous en rapporterez de la gloire & du gré pourveu que ce soit comme vous sçavez bien faire, sans notre dommage & préjudice de notre réputation, car nous ne sommes point si décheus encore que plus grande & lamentable perte nous peut arriver que nous traitions heureusement avec nos voisins avec lesquels nous reconnoissons qu'il nous est utile & presque néceffaire de vivre en bonne paix & amitié, mais nous sommes aussi en condi-

dition pour le présent en cette peine & esperons si bien à l'advenir que ne serons inutiles à nos amis & faut mettre peine à leur en donner aux occasions la croyance. Je pense que M. de Villeroy vous écrit pour certains Ministres qu'on nous a dit estre passez de la Rochelle en Angleterre avec mauvaise intention, si l'advis est véritable vous le découvrirez bien, je ne la ferai plus longue en nouvelles, puisque vous avez ici Lettres de M. de Villeroy, je suis Monsieur &c.

Du 28. Juin 1610.

IX. LETTRE

De M. de Villeroy.

MONSIEUR,

LA Lettre de la Reyne que M. de Puisieux vous envoye vous éclaircira des intentions du Roy & de la sienne sur la continuation de votre négociation à laquelle il faut mettre fin en une sorte ou l'autre, car cette traînerie fondée sur la difficulté des dettes est très honteuse, si par delà ils pensoient nous gêner à présent qu'ils estiment que nous avons plus grand besoin d'eux qu'ils n'ont de nous, ils feront un faux compte, ce qui nous déplaît est de leur bailler notre argent présentement & de n'être asseurez de sortir desdites dettes avec eux, car lorsque nous a-

vons offert nos ſix-cens-mille-livres, ç'a été à condition que deduiſant ce que nous avons fourni aux Etats pour eux dequoi nous eſtimons qu'ils ne feroient difficulté, nous demeurerions quittes avec eux tant du fait deſdites dettes, & maintenant qu'ils refuſent notre déclaration, & veulent nous adſtraindre à les accepter par leſdits Etats notre ceſſion, nous trainerons toûjours ces fers là par deçà à recommencer du moins ſi raiſonnables qu'ils fuſſent déclaration que nommant leſdits ſix-cens-mille-livres & la dite ceſſion approuvée deſdits Etats, ils nous tiendront quittes de toutes leurs prétentions en matiere de dettes, afin que nous ſachions où nous ſortirons avec eux, ou bien s'ils font difficulté à nous donner à préſent par écrit ladite déclaration & veulent que nous leur faſſions promeſſe de vuider le fait deſdites dettes avec leur Ambaſſadeur après la concluſion du Traité de Ligue, faites qu'ils s'abſtiennent de recevoir & toucher auſſi à ladite partie de ſix-cens-mille-livres, afin que tout demeure indecis juſques audit accord & que cependant il n'en ſorte point d'argent de notre bourſe, ſi faire ſe peut, car notre intention n'a oncques été de payer cette partie qu'en cas que nous demeuraſſions quittes du tout deſdites dettes, joignant à cela la partie des Etats. L'on a donné advis à leurs Majeſtez qu'il eſt paſſé par delà trois Miniſtres dépêchez tant par ceux de la Rochelle que par deux autres principales Villes de la Religion

ligion prétenduë reformée pour faire offre de leurs services au Roy de la Grande-Bretagne & au Prince de Galles & les prier de les prendre en protection, je ne tiens ledit advis véritable, mais j'ai voulu toutefois vous en faire part, afin que vous y preniez garde. Nous avons reçeu votre Lettre du 18. du présent. Je prie Dieu Monsieur &c.

Du 28. *Juin* 1610.

X. LETTRE

De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

NOus avons reçeu vos Lettres des 23. & dernier du mois passé, & avons veu par les premieres combien a été agréable de par delà le secours que nonobstant notre malheur si grand & si rescent nous donnons aux Princes, amis & alliez de cette Couronne, interessez en la succession de Juilliers, ce que nous estimons devoir être au dehors de grand poids pour conserver la réputation que le feu Roy de très glorieuse mémoire avoit acquise par sa prudence singuliere & même servir d'éperon & d'émulation en Angleterre pour les échauffer & advancer leurs forces par même état, lesquelles à notre advis attendoient de voir quelle resolution nous prendrions après un desastre si

ſoudain & ſi infortuné pour regler les leur. Or tant mieux que le Grand Tréſorier vous ait dit avoir de nouveau chargé ledit Sieur Edmond de ſe joindre aux Conſeils & déliberations en cette affaire des Ambaſſadeurs & Miniſtres de leurs Majeſtez, car de cette façon ils y procedent de bonne foi, d'une façon ou d'autre il nous ſera plus facile de terminer le different, mais nous deſirons que ce ſoit s'il y a moyen par la voye de douceur & d'une amiable compoſition entre les parties plûtôt que par celle des armes qui nous engageroit au commencement en des dépenſes deſquelles nous n'avons nullement beſoin, ſeulement pour aider à faire la beſogne d'autrui nous attirera de nouveaux ennemis on priſeroit davantage les anciens & poſſible nous jetteroit enfin en des perils que la condition d'une minorité doit éviter. C'eſt pourquoi leſdits Miniſtres de leurs Majeſtez ont charge d'écouter les ouvertures qui leur pouroient être faites pour ce regard, de montrer qu'elles n'ont d'autre but que de vuider cette querelle & d'empêcher que le repos public en reçoive détriment. Le Marquis de Spinola a témoigné à M. de Berny d'affectionner que le tout ſoit compoſé à l'amiable, il le fait tant pour ne ſe voir aſſez puiſſant pour reſiſter à la conjonction de tant de forces & reconnoître l'Eſpagne, peu diſpoſée à ſe charger de ce fardeau que pour avoir plus de moyen de ſe retirer après avoir pourſuivi & reçeu

reçeu les nouvelles qu'ils attendent de l'Ambassadeur des Archiducs qui en a fait de deçà des propositions qui n'ont été rejettées, sçavoir que les Princes possedans demeureront en la possession de ce qu'ils tiennent, qu'un Prince Catholique qui ne sera de la maison d'Autriche entrera en la place de l'Archiduc Leopold pour après terminer le tout selon les loix & constitutions du saint Empire. Si les Anglois s'apperçoivent que nous prétions l'oreille à ces ouvertures ils sont gens pour retenir ou alterer leur secours qui ne s'émeut ce semble que par le mouvement du notre. Nous avons envoyé M. de Boüillon vers M. de Savoye pour nous éclaircir entierement de la maniere qne nous avons ci-après à vivre ensemble, car il y en a qui dient qu'il veut faire le rencheri. Le Comte de Fuentes fait de grands préparatifs au Milanois & nous croyons que c'est pour l'intimider & faire abandonner notre alliance, car d'entreprendre un remüement en Italie, les affaires de son Maître ne le permettent pas. M. le Maréchal de la Chastre est à Metz avec l'armée qu'il doit commander. Les Etats le doivent rencontrer avec la leur, mais il a charge de ne s'engager bien avant qu'il n'y voye de la seureté, afin de ne chopper à ce commencement. Nous attendons M. le Prince de Condé dans peu de jours qui a réïteré à leurs Majestez les protestations de son obéïssance & fidelité. M. de Barrault l'est allé trouver

 pour

pour le conforter en ce bon propos, je suis Monsieur &c.

Du 8. de Juillet 1610.

XI. LETTRE
DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

JE vous fais ce mot de la part de la Reyne pour vous advertir qu'on lui a donné advis que M. de Guise traite étroitement avec le Roy de la Grande-Bretagne & la Reyne sa femme d'une entreprise sur la place que garde M. de Villars par le moyen de la femme de cestuy ci pratiquée par M. de Vitry, & dit-on que le Prince de Galles doit bientôt envoyer pour cet effet des gens de guerre dedans trois ou quatre vaisseaux qui doivent surprendre ledit Sieur de Villars qui est comme vous sçavez un homme qui a autant besoin d'argent que de bon conseil, c'est pourquoi il faut prendre garde de près à sa conduite. Il est bien certain que ledit Sieur de Vitry a bonne part aux bonnes graces de la Dame & que celle-ci a bon appetit, mais je ne puis croire que ce personnage fasse rien qui tende à faire une lâcheté telle que feroit celle-ci. Je crois difficilement aussi que le Comte de Salisbury s'y engage, encore que ledit Sieur de Guise soit digne de faire rompre

pre un jeûne étant ſon humeur telle qu'elle eſt, nous craindrions bien plus le frere aîné des Laictües qui veut dire les Enfans du Roy de la Grande-Bretagne, s'il lui étoit permis de diſpoſer de lui même. Enfin nous ſçavons deux choſes qui nous donnent de l'ombrage, l'une que le Neveu de M. du Maine eſt picqué juſques au vif dequoi l'on a donné à M. le Comte de Soiſſons la charge du Pollion & de ce qui en dépend, & l'autre que le Couſin M. d'Eſguillon & M. le Prince de Joinville entretiennent une amitié & correſpondance très entiere avec le Seigneur de l'Angleterre, & le ſerviteur de ceſtuy ci reſident en Eſpagne, de façon qu'il ne faut legerement s'émouvoir de tels advis, auſſi ne faut-il les négliger & d'autant plus que nous voyons que ledit Sieur de Guiſe & M. de Boüillon ont juré une grande amitié & fraternité par le moyen de M. le Duc de Sully, vous uſerez s'il vous plaît avec diſcretion des préſens advis & mettrez peine de découvrir la vérité deſdits, & d'obſerver diligemment les pas de ces gens ci, je prie Dieu &c.

Du 12. de Juillet 1610.

XII.

XII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

JE vous écrivis le 12. de ce mois vous donnant advis d'une certaine pratique que nous avons appris se faire sur la place que garde M. de Villars avec l'intelligence du Roy de la Grande-Bretagne ou des siens, & M. de Guise en laquelle on mêle encore M. de Vitry afin que vous leur aidiez à en découvrir la vérité. Ma Lettre a été envoyée à Guerson comme l'est encore la présente par laquelle vous sçaurez que l'Ambassadeur d'Angleterre vit hier la Reyne laquelle il voulut de nouveau asseurer de l'amitié & assistance du Roy son Maître pour la manutentention de l'autorité du Roy son fils & la sienne durant le bas âge de sa Majesté, ce qu'il fit avec fermes paroles & recherchées; puis il adjouta que l'on reconnoissoit y avoir entre les Grands du Royaume plusieurs partialitez & divisions qui ne seront non plus agréables à son Roy qu'elles le doivent être à la dite Dame haïssant sa Nation toute desobéïssance du sujet envers le Roy & Prince legitime, offrant doncques à sa Majesté le conseil & l'autorité de son Roy sur ces occasions au cas qu'elle en eut besoin & jugeat que

que ſon entremiſe y puſt être utile comme il eſtimoit qu'elle pouvoit être y ayant aucun deſdits grands qui lui appartenoient qu'il cheriſſoit & étoit auſſi honoré d'eux & deſquels il étoit tenu pareillement d'avoir ſoin, de façon que quand d'autres voudroient les opprimer ou feroient maltraitez même de ladite Dame contre l'eſperance du Roy ſon dit Maître, il ne pourroit qu'en être deplaiſant & affectionner auſſi leur défenſe en une bonne cauſe; il diſoit pour Mrs. de Guiſe. La Reyne fut ſurpriſe de ce propos, néanmoins elle remercia honnêtement ledit Roy deſdites offres, lui dit qu'elle eſperoit que leſdits Grands feroient tous ſi ſages que le Roy ſon fils & elle auroient occaſion d'être ſatisfaits de leurs actions, & que les bruits qui couroient deſdites partialitez étoient plus grands que n'étoient les effets, toutefois ſi aucuns d'eux s'oublioient tant que de faire choſe qui fut contraire à l'autorité du Roy ſon fils & préjudiciable à ſon ſervice que ceci ne l'empêcheroit de les châtier & ramener à leur devoir, ce que ladite Dame ne lui put dire qu'avec chaleur ayant remarqué que leſdits propos lui avoient été tenus par ledit Ambaſſadeur plus pour favoriſer leſdits Princes que pour l'aſſeurer de la bonne volonté de ſon Maître, car du commencement la Reyne ſe contenta de le remercier deſdites offres & de parler deſdites partialitez en termes généraux, mais voyant qu'il la preſſoit davantage de s'ouvrir à lui & avec plus de liberté & con-

confiance, après lui avoir répondu qu'elle n'avoit rien à lui dire de plus sur lesdites offres, elle laissa aller la derniere parole susdite de châtiment en cas de mesconnoissance Monsieur, la Reyne ne pouvoit bonnement croire que ledit Ambassadeur ait eû charge expresse de son Roy de lui tenir ce langage car il semble que la déclaration de cette protection en laquelle il a dit que le Roy seroit pour lesdits Princes en cas d'oppression a été mal assaisonnée sur les partialitez de notre Cour, la Reyne ni autre n'ayant aucune volonté d'opprimer & maltraiter les Princes susdits, au contraire elle les favorise tous les jours en diverses manieres jusqu'à augmenter leurs pensions & leur donner moyen de payer leurs dettes qui ne sont petites parties mais tout est si debordé parmi nous qu'il semble qu'il soit loisible à un chacun de donner la loy à la Reyne en toutes choses, mais elle a assez de courage pour s'en défendre Ce que nous desirons de vous sur cela est que vous découvriez, s'il est possible, & avec discretion si ledit Roy a entendu & commandé que ce langage ait été tenu à ladite Dame, s'il faut qu'elle croye que ledit Roy soit pour épouser à l'advenir les desirs desdits Princes & quel état elle doit faire de son amitié: vous connoissez le Sieur Edmond s'il continuë à joüer de tels traits il s'aquittera mal de la protestation qu'il a faite de son affection à conserver ces Couronnes en bonne intelligence; s'il le fait par commandement

ce

ce ne lui pourra être advantage ni à ceux qui lui feront faire tels offres. L'on adjoûte que le Pourpier favorise cette menée du Traquemard & de ceux qui lui appartiennent, que l'on dit être cheris & favorisez du Moreau & prétendre à l'esperance ; pour moi je crois que ce sont toutes imaginations forgées par des speculatifs auxquels tout apporte ombrage, toutefois il ne faut rien négliger en cette saison. Nous aurons ici demain Monseigneur le Prince de Condé lequel est attendu avec ses protestations qu'il veut servir leurs Majestez & le public avec grand soin & fidelité : s'il le fait il sera honoré & heureux & nous aussi. Enfin la Reyne a approuvé le choix que le feu Roy avoit fait de M. de Valencé pour aller servir d'Ambassadeur par delà, de façon qu'il va se préparant pour pouvoir s'y acheminer quand il lui sera commandé : il est honnête Gentilhomme & de bonne maison, mais je ne sçais s'il sera assez fin pour ces Messieurs auxquels il aura à faire & même en ce siécle ; je ne dis cela qu'à vous. Le Comte de Fuentes arme fort à Milan & menace M. de Savoye ouvertement, mais c'est à mon advis pour lui faire plus de peur, afin de l'humilier, que de mal. Ledit Duc regimbe & veut que l'on croye qu'il ne flêchira le genoüil devant Baal. M. le Maréchal de Lesdiguieres est aussi sous les armes en faveur dudit Duc. Tout cela nous coute de l'argent, comme fait à bon escient aussi l'armée que nous envoyons en Cleves sous la

con-

conduite de M. le Maréchal de la Chaſtre qui eſt à préſent à ſaint Oüen. Je ne m'attends pas que nous y trouvions grande utilité, car ſans doute ledit Duc ſe raccommodera à la fin avec les Eſpagnols. Ceux ci le deſirent autant & plus que lui, n'en doutez point, auquel cas je ne ſçais ſi le mariage de notre Madame ira de longues, pluſieurs en doutent, & y verrons plus clair dedans quelques jours, dequoi je vous donnerai advis ſi vous êtes encore par delà, ne voyant pas que la Reyne affectionne tant ladite alliance que faiſoit le feu Roy, ce ſemble qu'elle jetteroit bien ſes yeux auſſi volontiers ſur le Prince de Galles, ſi elle n'étoit retenuë de la conſideration de la Religion; penſez y un peu & m'en mandez votre advis ſans toutefois engager perſonne. Au reſte nos Princes Allemands joüent de notre armée à la plotte: nous offriſmes comme vous ſçavez de l'envoyer par mer huit jours après la mort du pauvre Maître, les Etats ne le trouverent bon & nous manderent qu'il falloit qu'elle prit ſon chemin par terre & propoſerent celui de la Mozelle offrant de la rencontrer au paſſage d'icelle; nous acceptâmes ce parti & ledit Maréchal partit avec cette reſolution. Sitôt leſdits Etats changerent d'opinion & manderent qu'il falloit que ladite armée prit le chemin du Rhin diſans ne pouvoir plus venir avec la leur à la Moſelle, mais qu'ils donneroient tel ordre aux champs & à leurs proviſions de Bâteaux que l'armée en ſeroit ſou-

soulagée, & quand ledit Maréchal a été arrivé à la frontiere, tant s'en faut qu'il ait rien trouvé de prêt, que l'Electeur Palatin par les terres duquel il falloit passer, faisant chemin du Rhin, lui a mandé que celui de la Moselle étoit plus commode; je vous laisse à penser ce qu'on peut faire sur tels changemens, nous en sommes si scandalisez que peu s'en a fallu que nous n'ayons revoqué notre secours qui nous coûte trop cher pour être ainsi méprisé & manié. Je ne sçais encore ce qu'on en ordonnera même voyant leurs menées qui se brassent parmi nous que les langages tenus par le susdit Edmond nous a fait apprehender plus que devant & nous semble que nous employerons notre argent avec notre réputation & nos gens de guerre à secourir la cause dont il s'agit pour en recevoir la recompense que nous devons attendre des menaces dudit Ambassadeur: car ses discours ont été ainsi pris & interpretez. Je vous écris la présente de ma main & n'en ai point retenu le double parce que j'ai voulu que personne n'eut la connoissance du sujet d'icelle. Je vous prie d'en user de même par delà & garder ma dite Lettre pour la representer où besoin sera. L'on nous mande d'Espagne que depuis qu'ils ont sçeu là, que pour la mort du feu Roy nous ne laissons d'envoyer le susdit secours, ils ont resolu d'envoyer des Ambassadeurs à leurs Majestez & à Cologne pour traiter un accord. Ceux qui viendront ici sont à mon advis assez inutiles,

tiles, & ne ſçais ſi les autres ſont plus utiles, car je reconnois que ces Princes poſſedans n'entendront à traiter qu'ils ne ſoient maitres de Juilliers & ce n'eſt le but des Impérialiſtes; de façon que cette guerre durera plus qu'il ne ſeroit néceſſaire combien que nous prenions ladite place, la difficulté ſera après de la conſerver: ce ſera toûjours un ſujet de querelle qui durera auſſi longtemps que la maiſon d'Autriche conſervera l'Empire; le principal ſera que nous puiſſions tirer notre épingle du jeu honnêtement. Je prie Dieu &c.

Du 11. *Juillet* 1610.



XIII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

NOus trouverons qu'il faudra changer aucunement la forme de la promeſſe touchant le fait des dettes que vous nous avez envoyée pour les raiſons que nous vous écrirons dedans deux ou trois jours, dequoi j'ai été chargé de vous advertir afin que vous ne vous engagiez plus avant attendant ſur ce les intentions de leurs Majeſtez ſur votre derniere dépêche, mais vous ne devez laiſſer à pouſſer & advancer cependant le Traité de notre Ligue défenſive. Nous avons ſçeu par

M.

M. de Ruſſy que les Etats feront difficulté de reconnoître la dette que nous prétendons ceder au Roy de la Grande-Bretagne, dequoi leurs Majeſtez ſont à bon droit très mal contentes, & prévois que leur refus en cela ne produira entre nous & eux non plus que les beaux diſcours dudit Sieur Edmond leur Ambaſſadeur que je vous ai écrits, leſquels toutefois il n'advoüe entierement, mais il a paſſé un peu bien avant en cette ſaiſon chatoüilleuſe & pleine de partialitez & méfiances parmi nous qui augmentent depuis l'arrivée de M. le Prince de Condé contre notre eſperance, dequoi l'on accuſe la haine que M. le Duc de Boüillon porte à M. le Duc d'Epernon, mais il faut s'en prendre plus à notre ambition & convoitiſe naturelle fomentée d'une avarice extraordinaire qu'à toute autre choſe, tant y a que cela va mal, M. de Guiſe épouſant ouvertement l'amitié du premier contre l'autre & ceſtuy ci étant favoriſé de M. le Comte de Soiſſons lequel eſt à Paris, d'ailleurs la Reyne d'autant qu'elle voit que ceci eſt ſuſcité contre elle eſſaye d'oppoſer M. le Prince de Conty ſous prétexte que ledit Comte a obtenu le Gouvernement de Normandie par préference à lui. Les gens de bien travaillent à compoſer tout ceci, mais certes ils y ſont bien empêchez, avec ladite Dame qui y fait le poſſible. Nous avons compaſſion d'elle & du tourment que l'on lui donne, je n'en attends que tout mal, ſi Dieu n'y opere miraculeuſement : ſi M. de Boüil-

Boüillon d'une part & M. de Montpensier de l'autre vouloient un petit se temperer cette tempête s'évanoüiroit ; M. de Sully épouse le parti de M. de Boüillon comme fait M. de Lesdiguieres où il est joint avec M. de Guise & les siens soutenus de M. le Prince de Condé: la partie est forte, & comme la Reyne est par nécessité obligée à supporter l'autre d'autant qu'il semble que le but de la premiere donne à la visée de son pouvoir, la fusée ne se démêlera sans peine à notre extrême regret. Tout ceci nous contraint d'aller bride en main aux affaires de Cleves, avec les difficultez & contrarietez de ces Princes Allemands sur le chemin que doit tenir M. le Maréchal de la Chastre avec ladite armée, les uns voulans qu'il prenne celui de la Moselle & les autres celui du Rhin, encore cestuy ci diversement, il est de present à saint Oüen attendant sur ce une resolution de nous & desdits Princes qui ont grand tort d'avoir meu telles difficultez, d'ailleurs nous avons sçeu que l'Empereur a investi la maison de Saxe desdits Duchez de Cleves & Juilliers ce qui rendra l'accord que l'on prétend faire plus difficile, allumera en Allemagne & aux Duchez le feu d'une guerre très dangereuse qui poura embraser les voisins principaux & ceux qui s'en voudront mêler, dequoi vous pouvez bien juger que notre France n'a besoin en l'état qu'elle est de deçà. Les Ambassadeurs d'Espagne & de Flandres nous ont proposé de laisser auxdits Pays les affaires en

l'état

l'état où elles sont, que les maisons de Brandebourg & Neubourg seront maintenuës en la possession de ce dont ils joüissent, que la Ville de Juilliers soit deposée ez mains d'un Prince dont l'on conviendra & qu'il soit assemblé une diette où l'on établira des Juges suivant les Loix & constitutions de l'Empire pour décider leurs differends. Nous avons estimé cette ouverture digne de consideration & partant non rejetable, conferez en, s'il vous plaît, avec le Roy de la Grande-Bretagne, car si cette querelle ne s'appointe elle sera immortelle, & pour nous je prévois que nos divisions & justes jalousies & braveries nous contraindront de nous retirer plûtôt que nous ne voudrions de cette presse. Je prie Dieu &c.

Du 18. Juillet 1610.

XIV. LETTRE

De la Reyne.

MOnsieur de la Boderie, ayant fait voir au Conseil du Roy Monsieur mon fils la forme de la promesse que l'on a proposée de passer touchant les dettes que la Couronne d'Angleterre prétend sur celle de France, dont vous nous avez envoyé un double, il a été advisé de la changer, ainsi que vous verrez par celle que vous recevrez de nous avec

la présente, tant pour ne nous embarasser avec les Etats des Provinces-Unies hors de saison & sans bonne considération que pour n'obliger le Roy mon dit Seigneur & fils plus qu'il est au payement d'une telle somme que celle de trois millions quatre-cens-cinquante-mille-livres specifiée par icelle, car nous ne pourions plus après ladite promesse la debattre ni entreprendre la moderation que par grace d'autant que nous l'aurions reconnuë, & vous sçavez que nous n'avons faute de raisons bonnes & valables pour la contester, car de ladite partie de trois millions quatre-cent-cinquante-mille-livres à laquelle les Ministres dudit Roy font monter & revenir lesdites dettes il n'y en a de reconnuës & passées par nous que pour cinq-cens-soixante-trois-mille-livres pour n'avoir été rapporté par eux, pour la vérification & liquidation du surplus, aucun compte fait avec les Officiers du feu Roy mon Seigneur, ni obligation ou rôle de montre, mais seulement certains parchemins en forme de compte par lesquels on justifie qu'il a été compté en Angleterre desdites sommes, qu'il apparoisse que les Officiers du feu Roy mon Seigneur ayent eu connoissance comme par les Traitez & accords faits avec la feue Reyne d'Angleterre, il avoit été convenu & étoit expressement porté. Je sçai qu'ils dient contre cela que nous ne pouvons nier que la dite Dame Reyne n'ait secouru la France en diverses fois de gens de guerre qu'elle a levez & soldoyez

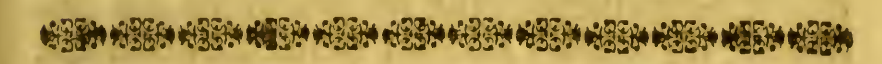
doyez à grands frais, & combien qu'elle & ſes Officiers n'ayent obſervé & gardé exactement au payement d'iceux l'ordre & les formalitez convenuës avec eux, néanmoins que nous devons reconnoître de bonne foi les avances qu'ils y ont faites & les rembourſer, à quoi le feu Roy mon dit Seigneur a toûjours déclaré être content d'avoir égard & conſentir pourvû que ledit Roy & ſes Miniſtres faſſent le ſemblable de leur part en la reconnoiſſance des ſommes de deniers payées par ledit Roy en acquit & deduction deſdites dettes aux Sieurs les Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas, ſuivant le Traité fait avec ledit Roy par mon Couſin le Duc de Sully en l'année mille ſix-cens-trois; mais ils veulent que nous faſſions l'un & refuſent l'autre de le faire, choſe qui n'eſt raiſonnable & néanmoins il n'eſt pas queſtion ni à propos maintenant de rentrer en ces conteſtations avec ledit Roy & ſes Miniſtres puiſque nous avons jà accordé de traiter du fait deſdites dettes avec le Sieur Ambaſſadeur & leur en donner ſatisfaction raiſonnable. Faites donc qu'ils ſe contentent de la ſuſdite promeſſe en la forme que nous vous l'envoyons & paſſez outre après la concluſion de la Ligue défenſive que vous avez commencée, & quant au ſecours mutuel que nous devons attendre l'un de l'autre & promettre par ledit Traité, nous attendons qu'il ſoit égal & partant que ledit Roy ſe contente qu'il ſoit fourni par nous, gens de pied en nombre é-

gal à celui que ledit Roy offrira ſans nous obliger à lui envoyer des gens de cheval à cauſe de l'incommodité & difficulté du paſſage & que les frais qu'il convient faire pour lever de la Cavalerie excedent beaucoup ceux de l'Infanterie, joint que la Gendarmerie n'eſt à préſent entretenuë en ce Royaume comme elle étoit du temps du feu Roy Charles. Faites donc qu'ils ſe contentent de gens de pied. J'ai commandé vous être envoyé un état par le menu des appointemens d'un enſeigne de deux cens hommes tels que nous les donnons à préſent auquel nous avons comprins les Etats du Meſtre de Camp & des Officiers du Regiment afin que vous vous regliez ſur icelui & obteniez que de leur part ils ſe conforment à ce que l'égalité ſuſdite ſoit obſervée en cela comme aux autres conventions & articles dudit Traité, leſquelles nous eſtimons que vous aurez changées & accommodées tant qu'il vous aura été poſſible en l'état auquel ſont à préſent les affaires non ſeulement d'entre le Roy mon dit Seigneur & fils & ledit Roy, leurs communs ſujets & Couronnes, mais qu'aurez eu égard auſſi aux termes auxquels nous ſommes avec les autres Roys & Princes nos voiſins, afin qu'il ne ſoit rien fait d'un côté qui nuiſe & préjudicie à l'autre. Davantage il faut avoir égard de conſerver les Traitez anciens & modernes d'entre la France & l'Ecoſſe en leur entier; voire ne les confondre & envelopper s'il eſt poſſible enſemble pour nous entretenir

en

en amitié & Conféderation avec lesdits Ecossois avec pareil soin que les Roys de France ont toûjours fait, & ne rendre les Anglois joüissans des mêmes privileges accordez aux autres, dont vous y aurez égard & nous envoyerez les articles dudit Traité après que les aurez ébauchez, par un Courier exprès devant que de les accorder & signer tout à fait comme il vous a toûjours été ordonné. Je prie Dieu &c.

Du 28. de Juillet 1610.



XV. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

VOus verrez par la Lettre que la Reyne vous écrit comme on entend que vous conveniez avec eux pour le Traité des dettes de la forme que vous avez à tenir pour la promesse. L'on a cette fois recherché un peu plus curieusement comme nous étions ensemble pour ce regard, & trouve-t-on qu'ils n'ont tant de raison qu'ils pensent à nous demander ce dont ils nous poursuivent, dequoi il sera après accordé avec leur Ambassadeur plus à loisir. Quant à la Ligue pour ne nous embarasser davantage il vaut mieux que nous nous obligions pour le se-

cours mutuel des gens de pied, afin de faire les choſes plus nettement & n'avoir ſi ſouvent à conteſter enſemble, ſurtout en cette ſaiſon nous devons chercher dextrement de n'irriter nos amis & leur donner ſujet de s'aliener de nous, mais il eſt bon auſſi qu'ils voyent qu'en ayons un ſi ardent deſir crainte qu'ils ne l'attribuent à néceſſité & ſur cela ne faſſent plus les rencheris ſur l'opinion qu'ils auront que ſerons décheus par notre malheur dernier, lequel à la vérité a été très ſenſible, mais le defunct avoit établi les affaires en tel état ſi fermement, que les pratiques du dedans & du dehors avoient peine à l'ébranler, il eſt toutefois dangereux à venir à l'épreuve qui ſeroit très agréable à pluſieurs. Nos Princes du ſang ſont reconciliez depuis peu de jours, j'eſpere que leur exemple ſervira pour les autres. M. le Maréchal de la Chaſtre a reſolu de paſſer outre avec ſon armée, & néanmoins de prêter l'oreille aux ouvertures qui lui ſeront faites & à M. de Boiſſiſſe pour un accommodement qui eſt toûjours deſiré & recommandé des Ambaſſadeurs d'Eſpagne & des Archiducs qui ſe ſont faits fort de faire approuver à l'Empereur le parti qui pour cela a été propoſé, & ont adjoûté ſi nous penſions continuer nos armes en faveur des Princes poſſedans que leurs Maîtres porteroient de leur côté leurs puiſſances pour Leopold & les ſiens, c'eſt-à-dire qu'ils prendront le contrepied. Ces Princes aſſemblez à Pragues ont dépêché un Courier exprès à leurs

leurs Majeſtez pour les prier ſur le bruit qu'ils ont de l'acheminément de leurs forces d'interpoſer leur credit & autorité à ce que les Princes de Brandebourg & Neubourg ſe contentent de traiter de ce different à l'amiable, & cependant, (qui eſt le mot pour rire) retarder les effets de notre armée. Ils seront contraints pour le premier, & pour le ſecond éconduits, car même nous avons ſujet de ſoupçonner que c'eſt un artifice des Eſpagnols pour faire rompre l'armée, laquelle une fois ſeparée, ils eſtiment qu'en l'état où nous ſommes ne raſſemblerons volontiers, quant à l'autre, il nous ſeroit expedient d'y entendre, comme nous ſommes déliberez de faire autant qu'il ſe pourra avec honneur & ſeureté de nos amis. L'Angleterre à l'accoûtumée aura ſans doute jalouſie de cet ennui comme d'un plus grand dont ils dient à Pragues qu'ils ſe veulent pourſuivre pour nous y induire encore plus vivement, mais nous garderons cet advantage tant que nous pourons & croyons le pouvoir faire tant que nous demeurerons bien en nous mêmes. Le Comte de Fuentes que nous tenons à l'extremité tient encore ſes Troupes ſur pied plus pour faire peur que faire mal. M. de Savoye eſt contraint de faire le ſemblable pour la ſeureté de ſes Etats. M. de Leſdiguieres a auſſi ſes Troupes enſemble pour cet effet & l'aſſiſtera s'il en eſt beſoin, mais j'eſtime qu'ils n'en viendront là, de la façon qu'ils traitent à préſent pour deſarmer. M.

de

de Boüillon qui est arrivé près dudit Duc nous donne bonne esperance de ne perdre temps avec lui. Quand le Sieur Houton sera venu l'on advisera qui on envoyera pour rendre la pareille & sera lors encore temps de déliberer. M. de Valancé fait ses préparatifs pour ses voyages.

Du 28. de Juillet 1610.

XVI. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

LA Reyne vous écrit les raisons pour lesquelles il n'a été trouvé bon de passer la promesse touchant les dettes en la forme que vous nous l'avez envoyée, mais de la reformer ainsi que vous verrez par celle que nous vous envoyons, partant je ne vous en ferai redites, & estime qu'ils ne feront difficulté de l'accepter, car c'est chose qu'ils vous ont jà accordée ainsi que vous nous avez jà écrit par vos précédentes, j'en ai parlé à leur Ambassadeur qui ne s'y montre contraire, aussi ne le pourront ils faire avec raison: cependant nous traiterons avec les Etats à ce qu'ils acceptent la cession que nous prétendons faire, dont, jusques ici, ils ont montré vouloir faire difficulté dont nous sommes à bon droit scandalisez, car c'est une espece d'in-

d'ingratitude & méconnoiſſance dont ils euſſent uſé moins librement du temps du feu Roy notre Maître, & prévois s'ils ne ſe ſoumettent en cela à la raiſon que pluſieurs prendront ſujet par là de douter de leur bonne foi & amitié. Nous en faiſons pareillement une dépêche à M. de Ruſſy. Vous nous avez mandé que les Allemands ont enfin parachevé leur Traité avec le Roy de la Grande-Bretagne, mettez peine d'en recouvrer un pour nous l'envoyer. Leſdits Allemands veulent nous donner martel de ladite Conféderation, afin de nous exciter de renouveller avec eux celle de Hal, mais il y a à conſiderer & dire pluſieurs & diverſes choſes ſur cette déliberation qui ne nous auroient arrêtez du temps du feu Roy, c'eſt pourquoi je prévois que le Duc des Deux Ponts qui eſt ici pour faire le marché s'en retournera ſans le reſoudre, nous devons nous contenter de leur envoyer pour Cleves le ſecours que leur meine M. le Maréchal de la Chaſtre, lequel a eu commandement enfin de paſſer outre & de prendre le chemin de la Moſelle ſur l'aſſeurance qui lui a été donnée par le Prince d'Anhald & ſur deux autres qui ſont à Duſſeldorp qu'ils pourvoiront à la commodité des vivres & ſeureté du chemin qu'il a à faire. Je vous aſſeure que cette derniere reſolution a été fort combattuë, car pluſieurs ont improuvé ce voyage, la Reyne ſeule l'a défendu, jalouſe de l'obſervation de la foy du feu Roy ſon Seigneur : Dieu la faſſe

ſe proſperer. J'ai reçeu votre Lettre du troiſiéme de ce mois, comme j'avois devant celles du dixiéme & quinziéme, je ne vois pas que l'advis que nous avons de la place de M. de Villars continuë & me ſemble que les raiſons repreſentées par votre Lettre méritent d'être conſiderées pour ne prendre du Roy ni du Comte de Salisbury jalouſie telle que l'on s'efforce la donner à la Reyne, toutefois il faut continuer à veiller ſur tout, car ce ſiécle foiſonne des eſprits plus enclins à mal qu'à bien faire; ſi j'en découvre davantage je vous en ferai part. M. de Vallancé eſt allé en ſa maiſon pourvoir à ſon équipage en intention de revenir bientôt ici pour prendre ſa dépêche & ne prendrons reſolution d'envoyer par delà une perſonne plus qualifiée que notre Traité ne ſoit ſigné & que nous n'ayons reçeu la viſite qu'ils ont adviſé de commettre à M. Houton. Notre ſacre n'eſt retardé de façon que nous faiſons état de le faire à Rheims dedans la fin du mois prochain. Au reſte notre mere courtiſane ſe montre un peu plus tranquille que de coûtume. Il faut prier Dieu que ce calme puiſſe durer afin que notre Barque puiſſe naviguer plus ſeurement, à quoi chacun travaille de tout ſon pouvoir. J'oubliois à vous dire que nous approuvons fort votre advis de ne fournir en argent, mais en hommes le ſecours auquel nous nous obligeons par votre Traité & nous ſemble qu'ils ne doivent faire difficulté de le recevoir en gens de pied, puiſ-

puisque nous nous en contentons, les frais des gens de cheval étant reciproques en cette saison comme vous leur remontrerez. Nous desirons aussi que le Traité que vous ferez avec les Anglois ne comprenne celui des Ecossois, mais jamais vous n'obtiendrez d'eux cette separation comme j'estime; toutefois faites y ce que vous pourez sans les effaroucher. Je prie Dieu Monsieur, &c.

Du 28. *Juillet* 1610.

XVII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

NOus avons reçeu vos Lettres du 23. & 26. du mois passé, bien contens d'avoir veu par icelles ce qu'aviez jà écrit sur l'advis qui vous avoit été donné de Samson que l'esperance peut être asseurée du Melon que si quelque chose se passe avec ledit Samson, le Concombre n'y a aucune part & que quand vous avez parlé au Tulipan sur ce sujet il vous ait satisfait pour les palissades en ce qui regarde l'office que leur Alla a fait en faveur d'icelles, pour cela ne faut-il pas négliger de veiller là, & encore avec plus de soin que jamais, car comme plusieurs s'imaginent avoir plus de liberté & de commodité en la saison & correction que nous sommes aujourd'hui de

de faire des pratiques tant dedans que dehors ce Royaume au préjudice d'icelui, ils s'y prendront plus hardiment & en rechercheront les moyens avec plus d'ardeur que auparavant. Le Maureau & sa sequelle entretiendront par tous devoirs plus soigneusement encore que du temps du mary de Thoinette à donner plus de jalousie à celle ci, laquelle s'est trouvée bien empêchée jusqu'à appaiser les mécontentemens de ces Princes, les choses se font toûjours au loing plus grandes & dangereuses qu'elles ne sont de prés, il n'y a eu tant de mal deçà, comme on a fait courir le bruit par delà & autres Provinces étrangeres qui ont crû notre France quasi boulleversée, à quoi sans doute plusieurs de nos voisins prendroient plaisir, & ne sçais toutefois si ce seroit leur bien. Graces à Dieu tout y va comme il faut, l'obéïssance est renduë par les sujets, l'autorité demeure à leurs Majestez & tous les Corps des Parlements en volonté aussi bien que les Villes de conserver le repos duquel nous joüissons, quoi étant il sera difficile, quiconque l'entreprendra, de le troubler: l'intention de leurs Majestez n'est point de vouloir continuer la Ligue contractée avec les Princes de l'union ainsi que vous avoit dit le Sieur Berghausen le Roy de la Grande-Bretagne lui avoir déclaré à son depart. Nous trouvons bien quelque chose au Traité de défectueux pour nous que nous desirons au préalable être amendé, qu'on ne se rejoüisse donc pas de cette prétenduë separation.

paration. Le Duc des Deux Ponts qui eſt ici depuis quelque temps s'en retourne avec l'aſſeurance de la bonne volonté & diſpoſition de leurs Majeſtez pour ce regard. Nous ne penſions pas qu'ils trouvent celle qui nous a été envoyée, car encore qu'elle ſoit racourcie, ſi eſt elle preſque ſemblable en ſubſtance à l'autre que nous envoyâtes dernierement. J'eſpere auſſi qu'ils ſe contenteront de la réponſe que leur avez faite à leur inſtance de ſpecifier quelque temps dans lequel nous accomplirons les conditions portées par icelles, autrement ce ſeroit par trop nous vouloir abſtraindre & tirer advantage du Traité que nous voulons croire en utilite égale aux deux parties. Enfin nous avons advis certain de la mort du Comte de Fuentes qui a fort langui. L'Italie ſera aiſement conſolée de ſon deceds, car ſa vie troubloit par trop leur tant affectionnée tranquillité: il a laiſſé bon nombre de gens de guerre ſur pied que je m'aſſeure ſi on ne les congédie ſe licentieront dans la même année faute de payement. M. de Savoye en ſera de ſon côté bien allegé. M. de Boüillon eſt toûjours près de lui, nous attendons ce qu'il nous ſera ſçavoir du progrez & ſuccez de ſon voyage, duquel il avoit donné bonne eſperance. Quant aux affaires de Cleves, vous avez ſçeu juſques ici ce qui a été reſolu pour en faire part au Roy de la Grande-Bretagne & montrer que nous voulons en iceux marcher du même pied avec lui. L'Ambaſſadeur de

Flandres voyant nos forces s'advancer vers le Pays, à bon escient, a fait une nouvelle proposition telle que verrez par le double que nous envoyons, mais leurs Majestez y ont répondu que véritablement elles desirent & jugent expedient que le different soit terminé par voye d'accord & à l'amiable, si elle eut été faite il y a quelque temps elles y eussent volontiers entendu, & j'espere bon succez d'icelle, mais qu'à présent que leur armée est si proche dudit Pays & même incertain si jà la place de Juilliers est investie & assiegée, elles feroient trop grand tort à leurs amis & alliez de les abandonner & surçeoir l'execution de leurs armes étant si prêts d'en recüeillir le fruit, qu'elles desiroient faire part de la dite ouverture au Roy de la Grande-Bretagne leur bon Frere & aux Etats des Provinces-Unies, ne voulans rien resoudre en cela sans leurs advis & participation tant pour l'amitié parfaite qui étoit entr'eux que pour y avoir contribué leurs frais & moyens, aussi bien qu'elles ont fait, & les prieroient & remontreroient qu'il étoit jà plus utile à leurs communs Confédérez même de vuider cette querelle par Traité plûtôt que de s'embarquer à la longueur & incertitude de la guerre & que bien que la forteresse dudit Juilliers soit prinse par force elles ne laisseroient de rechercher & consulter les moyens qui seront trouvez raisonnables pour y parvenir. Faites valoir cet office envers ledit Roy du mieux que vous pourez & mettez peine

peine de tirer & reconnoître quel ſeroit ſon advis pour cet accord, comme vous pouvez faire plus facilement lui en parlant ainſi en confiance. Leurs Majeſtez ſont en très bonne ſanté, le ſoin que leurs Majeſtez prennent pour compoſer par Traité le fait de Juilliers redonde toûjours à leur gloire, comme à juſtifier davantage ce qui en ſuccedera & contenter par cette communication le Roy de la Grande-Bretagne que vous y devez fortifier de plus en plus. Je ſuis Monſieur &c.

Du 4. *d'Août* 1610.

XVIII. LETTRE

DE LA REYNE.

MOnſieur de la Boderie, la minute du Traité que m'avez envoyée avec votre Lettre du 6. de ce mois a été veue & conſiderée au Conſeil du Roy Monſieur mon fils, enſemble les points ſur leſquels vous deſirez être éclairci de notre intention pour mettre la derniere main à cet ouvrage. Je ne fais point de difficulté qu'au Traité qu'ils vous bailleront par delà ils couchent le nom du Roy de la Grande-Bretagne le premier & que ne deviez l'accepter en cette forme, car j'entends qu'il y en a toûjours été ainſi uſé en tous les précédents faits entre la France & l'Angleterre, mais il faut auſſi obſerver

qu'en celui que vous leur délivrerez le nom du Roy Monſieur mon fils marche le premier & ne leur donne le titre de France qu'ils uſurpent & enveloppent & employent au leur. Quant au ſerment qu'il convient faire de part & d'autre pour aſſeurer notre Conféderation, nous avons adviſé que le Roy mon dit Seigneur & fils le prêtera en la maniere accoûtumée, tout ainſi que s'il avoit acquis l'âge competant pour le faire avec validité, mais que je ferai le ſemblable avec lui & m'obligerai de le faire ratifier par lui quand il aura atteint le temps qui pour cela eſt néceſſaire qui eſt toute aſſeurée précaution qu'ils puiſſent à préſent deſirer pour ce regard: & pour le faire plus promptement & dignement qu'il ſe poura ſitôt qu'ils auront envoyé deçà celui qu'ils y ont deſtiné pour accomplir cet office, nous ferons choix auſſi de quelque perſonnage de qualité pour s'aquitter du même par delà, deſirans qu'ils croyent comme le feu Roy mon Seigneur a jugé ce renouvellement d'alliance utile & honorable aux Couronnes que nous entendons ſuivant ſes pas & ſages déliberations de l'advancer, conclure & obſerver de bonne foi au bien & advantage commun d'icelles. J'advoüe qu'il eſt remis à leur option & par les derniers Traitez de demander en cas de beſoin ſecours de ſix mille hommes de pied & de cinq cens hommes d'armes & pour cela nous ſerions mal fondez de debattre cet article, ſi ce n'eſt pour remontrer ainſi que vous avez fait

fait qu'il en va aujourd'hui autrement de l'équipage des hommes d'armes qu'il n'étoit du temps passé, mais puisque les raisons n'ont pû gagner sur eux qu'ils eussent pour cela quelques égards à la forme qui se pratique à présent, je suis d'advis que vous n'en contestiez davantage, ains que vous accordiez qu'ils seront à leur choix secourus de cinq cens hommes d'armes ou de six mille hommes de pied & ce aux mêmes termes portez par le Traité de l'an mille cinq-cens-soixante-douze partant il faut prendre garde que la cedulle desdits gens de pied soit égale pour le regard du nombre de la solde tant des chefs que des soldats & pour le regard de la cavalerie vous suivrez l'état que nous vous envoyons, mais s'il est possible abstenez vous de specifier que le nombre desdits cinq cens hommes d'armes fasse trois mille chevaux, d'autant que nous ne pouvons comprendre comment, suivant même l'ancienne forme & regle de la Gendarmerie que cinq cens hommes d'armes fassent trois mille chevaux, aussi ce mot d'environ porté par l'ancien Traité témoigne assez que ce calcul n'est pas certain, & néanmoins sortez en le mieux que vous pourez, car nous n'avons opinion que cette promesse & obligation reciproque se mette en pratique en cette saison, que l'on peut conjecturer par la constitution présente des affaires publiques de la Chrêtienté. Je suis bien aise qu'ils ayent agréé que l'obligation que leur passerez au nom du Roy mon dit Seigneur &

fils pour le fait des dettes ſoit conçeue en la forme de laquelle vous nous avez envoyé le double de terminer ce Traité puiſque nous l'avons jugé utile, mais vous avez bien fait de ne conſentir que ladite obligation fut inſerée audit Traité par les raiſons que vous en avez ſagement préveües. Quant à la difficulté qu'ils font pour le lieu du payement des ſix-cens-mille-livres dont nous avons convenu ſur ce qu'ils prétendent y avoir du déchet pour eux s'il ſe faiſoit en France, la ſomme de quinze ou ſeize mille livres, à laquelle vous écrivez que peut revenir cette tarre eſt ſi petite qu'elle leur tourne plus à honte de la demander qu'à nous à dommage de leur accorder. C'eſt pourquoi nous ne ſommes pas d'advis que vous vous arrêtiez à cela, mais bien ſeroit il à propos de convenir dès à préſent avec eux pour ce regard, que pour regler ce que nous avons encore à traiter & faire avec eux ſur le reſte deſdites dettes, & ce qui m'en déplaît le plus eſt le langage que ſur cela vous a tenu le Grand Tréſorier, comme ſi nous avions grand beſoin de leur amitié & que la notre leur fut indifferente, je vous aſſeure que ſi les conſiderations publiques ne nous confortoient à advancer cette négociation, qu'ils nous donnent ſujet par telles formalitez & barguigneries de nous refroidir d'icelles, mais j'ai toûjours crû à l'imitation du feu Roy mon dit Seigneur qu'en ſemblables occurrences il étoit plus expedient de préferer le général aux in-

interêts particuliers, ainſi que vous devez faire en achevant le traité, puiſque ſommes venus ſi avant, & je pourvoirai que le Sieur de Valancey ſe rendra à temps par delà pour vous relever & être préſenté, inſtruit & mis en poſſeſſion de votre main, comme j'eſtime qu'il eſt néceſſaire pour le ſervice du Roy Monſieur & fils. Je prie Dieu M. de la Boderie qu'il vous ait en ſa ſainte garde.

Du 17. *d'Août* 1610.

XIX. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

LA Reyne vous écrit les intentions de leurs Majeſtez & de Meſſieurs du Conſeil ſur les difficultez que vous leur avez repreſentées par vos dernieres, vous ſçaurez bien les ſuivre & executer, partant je n'ai rien à vous dire ſur icelles. Je ne demeure en peine que pour le pied que l'on prendra au payement & ſolde de la Gendarmerie que l'on prétend tirer de nous, car comme vous ſçavez & vous ai écrit, nous avons changé la forme aucunement d'icelle, nous ne ſouldoyons plus d'archers, tous porteront le titre de Gendarmes & ſont à même & égale ſolde, c'eſt pourquoi la marchandiſe eſt plus chere & qu'une compagnie de leurs hommes d'ar-

mes ne fait si grand nombre d'hommes qu'elle faisoit anciennement. Je vous envoye un Etat de la forme qui est en usage & tiré de l'ancien Traité du passé, s'ils veulent que nous nous obligions de les secourir de trois mille chevaux la solde moderne excedera l'ancienne, ainsi que vous vérifierez par lesdits Etats quoi qu'il fut raisonnable qu'ils se contentassent de moindre nombre revenant à la raison de l'ancienne solde, s'ils en font difficulté, je crois qu'il sera plus expedient de suivre & promettre la forme du Traité de soixante-douze tant pour l'Infanterie que pour la Cavalerie sans y rien changer & chacun en usera après comme il pourra. Nous avions déliberé faire acheminer & rendre par delà M. de Valencey dedans le commencement du mois prochain & nous avoit donné parole d'y satisfaire, M. de Vic est sur cela decedé opinement qui a rempli la Cour de tristesse & renouvelle les larmes de notre derniere infortune, & certes la France perd en sa personne un très digne serviteur, il a été regretté & pleuré de tous avec raison, tant pour le public que pour le particulier, je crains que cet accident rompe ou du moins retarde le partement dudit Sieur de Valencé, car il a été atteint d'une si violente douleur qu'il est parti d'ici & s'est acheminé à Calais pour consoler Madame sa Mere sans avoir prins congé de leurs Majestez & ne sçais pas encore bonnement quel parti il prendra après ce malheur: je m'en éclaircirai le plûtôt que

je

je pourai pour vous en donner advis. Cependant vous ſçaurez que le Gouvernement de Calais a été donné par la Reyne à M. d'Arquien à la charge qu'il conſervera M. de Lazenay Lieutenant du défunt en la même charge & toute la garniſon, vous connoiſſez la prudhommie & fidelité dudit Arquien, partant je ne vous en dirai autre choſe. Vous pourez écrire en Latin vos Traitez, car nous en avons toûjours uſé ainſi avec les Anglois, puis nous le ferons traduire en François: quand nous aurons veu & oüi le Sieur Houton nous ferons choix de quelque perſonnage de qualité pour aller rendre par delà la viſite voir juger le Traité & rapporter l'ordre de la Jartiere, & afin que l'on s'acquite comme il convient vous nous envoyerez ou rapporterez quand vous viendrez un mémoire ou inſtruction de ce qu'il faudra que faſſe & die celui qui ſera pour les deux ordres & s'il faudra renvoyer le manteau auſſi bien que le Collet. Nous faiſons état que M. le Maréchal de la Chaſtre arrivera aujourd'hui ou demain au Siége de Juilliers commencé par proviſion par Meſſieurs les Etats & Princes poſſedans; nonobſtant cela les Miniſtres d'Eſpagne ſe faiſant fort pour les Impérialiſtes continuent à pourſuivre un ſequeſtre de ladite place par le moyen duquel ils veulent que nous croyions que l'on terminera cette guerre & celle qui eſt commencée en Allemagne à l'amiable & à l'avantage des Princes, & ont propoſé pour cet effet M. le

Prince d'Orange & M. de Baſſompierre, mais il nous ſemble qu'ils recherchent ce dépôt hors de ſaiſon. Ils ajoûtent que l'Empereur fera trouver à Cologne dedans le 28. du préſent mois ſes Ambaſſadeurs pour pourvoir à tous ces differends au contentement de tous, quant à nous nous diſons que nous approuvons telles ouvertures pourveu que leſdits Princes poſſedans & leurs amis & alliez faſſent le ſemblable & veulent y entendre, combien que nous voyons la beſogne dudit Siége ſi advancée qu'il ſera difficile de rien faire que la place ne ſoit renduë & forcée, ſi après cela on pourra plus facilement accorder ces Princes & finir la guerre, j'en doute grandement: cela ſuccedera ſelon les differends d'entre l'Empereur & le Roy de Hongrie qui durent toûjours, mais chacun pourra après la reduction de ladite forteresſe de Juilliers retirer qui voudra ſon épingle du jeu, ce que la minorité de notre Maître requiert que nous faſſions & lors le Roy de la Grande-Bretagne aura les coudées libres & franches de faire la guerre ſi bon lui ſemble ou d'employer ſon credit & pouvoir pour ſeul pacifier la Germanie, ſans plus avant envier les recherches que l'on nous a fait payer, nous nous ſommes tirez de la preſſe, & verrons comment il s'y gouvernera. Nous avons été recherchez & preſſez de renouveller le Traité de Hall, mais nous l'avons trouvé ſi défectueux en toutes ſes parties que nous avons prins conſeil d'y adviſer avant que de nous

nous y engager, & puis que celui que les Anglois ont fait avec ces Princes unis a été bâti sur le fondement du notre, je n'en rechercherai & attendrai la copie, mais la votre de ce que j'en ai sçeu, quant à rechercher un instrument pour nous faire sages, & y employer un étranger, nous ne pouvons approuver ce conseil, & seroit un moyen inutile & néanmoins honteux & périlleux, c'est pourquoi il n'y faut plus penser; mais ceux là connoissent très mal le Garde des Sçeaux, Messieurs Jeannin & Villeroy qui les soupçonnent] & estiment gens d'autre parti & faction que du bien du Roy & de la France, priez M. de la Boderie, qu'il continuë à répondre pour eux & l'asseurez qu'il sera trouvé véritable qui sera l'endroit auquel je finirai la présente en priant Dieu Monsieur &c. Fait ce 17. jour du mois d'Août mille six-cens-dix, & sur la suscription de ladite Lettre est écrit ce qui suit, à Monsieur &c.

Du 17. d'Août 1610.

XX. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

NOus envoyons le Sieur le Tonnelier présent porteur avec les intentions de leurs Majestez sur les points qui restent encore en con-

contention, de maniere que j'estime que vous acheverez heureusement ce Traité & qu'ils n'y trouveront plus rien à dire comme ils ont fait jusques ici plûs seurement que n'eussions crû & devions attendre de leur amitié, mais ce sont Anglois qui se défient des autres ou ont envie de tromper & d'interprêter ci après les choses à leur mode, nous n'avons partant peu fait que d'en sortir avec eux en cette saison où plusieurs se sont faussement persuadez avoir par notre malheur gagné sur nous quelque avantage. La Lettre de la Reyne vous explique bien clairement chaque article sur ce que vous avez besoin d'être éclairci, surquoi vous devez au plûtôt mettre fin à votre négociation & si ils nous envoyent quelqu'un pour faire le serment, ils auront après sans remise le contre échange de nous. Je doute que M. de Valencé puisse ou veüille partir au temps qui a été resolu par l'infortune qui lui est survenuë ces jours passez de la mort de M. de Vic Gouverneur de Calais qui a été autant regretté de toute la Cour que Cavalier l'ait été il y a longtemps; aussi certes est ce dommage pour le service du Roy & le bien de la Ville de Calais. M. d'Arquien qui étoit dans la citadelle de Mets a eû la place, ledit Sieur de Valencey ne nous a encore veû depuis cette affliction qui se pourra moderer & adoucir à mon advis dans quinze jours. Je plains ces pauvres Catholiques de par delà, qui se ressentent en cela du malheur qui nous est arrivé,

si

si les pouviez soulager doucement par votre Conseil & remontrances familieres au Grand Trésorier, qui y peut tant, vous feriez œuvre utile à vous & à eux & aux Anglois tout ensemble. Ils ont notre exemple pour sçavoir que les consciences s'irritent plus par les mauvais traitemens qu'autrement & que l'on recüeille par iceux bien souvent les inconveniens qu'on apprehende & qu'on pense éviter ; ce porteur vous dira des nouvelles de ces quartiers & que je suis Monsieur &c.

Du 17. *d'Août* 1610.

XXI. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

LE Sieur de saint Antoine s'en reva par delà pour continuer à servir le Prince de Galles par le commandement & permission de leurs Majestez, ainsi qu'il a fait du temps de notre grand Roy & Maître : leurs Majestez ont promis de reconnoître le devoir qu'il y a fait & fera encore à l'advenir, à quoi je tiendrai volontiers la main. Je vous dirai l'accueil qui a été fait à M. Witz & comment la cérémonie du serment est passée à son contentement très honorable. Ledit Sieur s'est conduit aussi très sagement & a tenu des langages à leurs Majestez de la part de son Roy accompagnez d'autant de prud-

hommie & bonté que d'affection à leur endroit, car il leur a donné des Conseils de Pere & leur a fait faire des offres d'un très cordial & sincere ami, ce qui a été reçeu comme il devoit être & dont ledit Roy sera remercié de même tant par ledit Sieur de Witz que par le Maréchal de Lavardin qui a été choisi & nommé par leurs dites Majestez pour aller rendre la visite audit Roy advancée par ledit Sieur de Witz, lequel Maréchal sera dépêché au retour du sacre, comme seront, & non plûtôt, les Ambassadeurs que nous envoyons par tout pour faire ledit compliment. Nous avons remarqué que ledit Sieur Witz n'a point apporté ni présenté à leurs Majestez de Lettres ni même de recommandations de la Reyne de la Grande-Bretagne, l'on n'en peut juger la cause, aucuns disent qu'elle a déliberé faire faire cet office par personne qu'elle doit dépêcher exprès à la Reyne pour cet effet ; les autres l'attribuent à ce que la Reyne n'a répondu à une Lettre que ladite Dame lui a écrite par la femme de M. Edmond ; toutefois comme cette Lettre de laquelle je vous envoye un double ne fait aucune mention de la mort du feu Roy, nous estimons qu'il eût été bien sçeant que ladite Reyne eût accompagné l'office fait par le Roy son mari sur ce sujet sans mettre en compte ladite Lettre, ni le retardement de sa Majesté à icelle ; néanmoins sa dite Majesté a commandé être baillée audit Sieur de saint Antoine, ou vous être

tre envoyée la susdite Lettre de réponse, de façon que vous la recevrez avec la présente ensemble le double d'icelle pour en user comme vous jugerez être pour le mieux. Nous vous envoyons aussi le double des actes de la prestation de notre serment & des ratifications de notre Traité & de notre promesse pour les dettes, que nous devons envoyer par delà par ledit Sieur Maréchal; j'entends des ratifications dont nous avons aussi délivré des copies audit Sieur Witz pour son contentement particulier. Leurs Majestez le gratifient dun présent valant quatre mille écus, & son Secretaire d'une chaine de deux cens écus, il a été logé & traité honorablement & en tout & par tout comme le Duc de Feria; l'un & l'autre n'ont été conviez au sacre, mais seulement les ordinaires. Le Duc de Feria n'a encore Traité que de complimens, la premiere fois de condoleance & la seconde de rejoüissance, le bruit est qu'il doit parler de mariage, dequoi ils estiment devoir avoir réponse plus favorable que du temps du feu Roy, mais sachez que quoi qu'ils nous proposent & convenions avec eux nous ne ferons rien au desavantage & préjudice de nos anciens alliez & éprouvez amis; toutefois je considere bien qu'il n'est pas tant nécessaire que nous ayons le vouloir & le soin de ne rien faire qui puisse justement alterer nosdits alliez ni leur préjudicier, mais que nous devons aussi nous étudier à lever toutes sortes d'ombrages de

nous

nous & de ce que nous ferons ou voudrions faire avec les autres, à quoi certes je me trouve un peu empêché, plus à cause de la diversité de Religion qui est entre nous que pour autre, car nous avons ici graces à Dieu, assez d'enfans mâles & femelles pour en départir à tous & nous lier les uns avec les autres, mais le point de la Religion nous accroche & nous met en peine, consolez nous sur cela, si vous le pouvez faire de quelque ouverture propre pour cet effet : je parle ici de moi même desireux de maintenir notre Pays en Paix, chose que j'estime que nous pourions faire heureusement, assistez de la faveur du Ciel, si nous pouvions trouver moyen d'allier & joindre cette Couronne par mariage avec ces deux autres en même temps. Quand notre bon Maître vivoit, nous embrassions à deux, mais l'alliance de Savoye d'autant que nous avions besoin & voulions nous aider de ce Prince & de ses Pays pour porter nos armes en Italie, comme je vous asseure que sa Majesté défunte eût fait dès cette année, à mon advis très heureusement & advantageusement si elle eut vécu; or il faut que nous changions à présent de dessein, notre jeune Roy, à notre advis, a les reins trop tendres pour les charger. Nous ne sçavons pas encore ce qu'Espagne prétendra & dira, mais nous jugeons bien que notre aînée seroit plus propre au Prince de Galles que la puinée à cause de l'age; il est vrai que cette Nation est si hau-

taine

taine qu'il ſera difficile de la perſuader de marcher en ce choix après tout autre, & néanmoins je ne m'arrête pas tant à cette difficulté que je fais à celle de la Religion, tant à cauſe de la Reyne que pour la décharge & repos de la conſcience de leurs Majeſtez & de cette Princeſſe & de ceux qui la ſerviroient; davantage je ne ſçais ſi par delà, ils eſperent à ce parti à préſent comme ils ont fait autrefois; car aucuns veulent que nous croyons qu'ils ont jetté les yeux en Allemagne pour s'y fortifier & par ce moyen ſe dire chefs abſolus du parti Proteſtant, à quoi l'on ajoûte que l'on donneroit par même moyen leur Princeſſe au Prince Maurice pour lier les Etats avec eux, comme l'Allemagne même que l'on lui promet par cette voye la Couronne Romaine, ayant le Duc de Saxe & le Roy de Dannemarck avec le Duc de Brandebourg & les Electeurs Proteſtants à leur dévotion : ce ſont des diſcours plus vrais ſemblables que faciles à conduire & executer, mais l'Etat préſent de notre France nous fait tout craindre & peu eſperer. Je vous écris donc ces choſes ſans charge & pour vous ſeul: néanmoins vous pouvez de vous même tâter le poux au Grand Tréſorier & par lui celui de ſon Maître ſur le fait deſdits mariages avec votre diſcretion & prudence ordinaire : je n'ai pas opinion que nous nous ſervirons par delà de M. de Valencey à cauſe de ce qu'il a fait à Calais ſur le deceds de M. de Vic, dont la Reyne n'a été contente ; de façon

que nous parlons d'y envoyer M. de Buiſſeaux, & prévois que ce changement retardera votre retour: en tout cas leurs Majeſtez deſirent que vous attendiez par delà M. le Maréchal de Lavardin pour l'aſſiſter en la creance de la commiſſion qui lui ſera donnée; nous faiſons état qu'il reportera l'ordre de la Jartiere: partant ſouvenez vous de nous inſtruire de cette cérémonie. Notre armée de Juilliers eſt arrivée à Mezieres: elle a été bien traitée aux Pays des Archiducs & du Liege. M. de Boiſſiſſe eſt demeuré auxdits Pays pour favoriſer un accord d'une intention, à quoi j'eſpere que les parties condeſcendront auſſi volontiers l'une que l'autre tant ils ſont bonnes gens. Nous avons retardé notre ſacre de quatre ou cinq jours pour favoriſer l'expedition dudit Sieur de Witz. M. de Savoye a envoyé en Eſpagne ſon ſecond fils ce qui facilitera, voire fera reſoudre ſon accommodement avec le Roy d'Eſpagne & attendons ici dans quatre jours M. Jacob à qui il a donné l'ordre de l'Annonciade. Je prie, Monſieur, &c.

Du 24. Septembre 1610.

XXII.

XXII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

CE n'eſt que pour accuſer la réception de vos Lettres du 16. du paſſé & celles du premier de ce mois reçeues le 14. attendant que nous renvoyions celui qui les a apportées, ce qui ſera bientôt, car nous penſons que le Mylord Witon arrivera aujourd'hui ou demain avec lequel nous nous dépêcherons de la cérémonie néceſſaire en peu de jours, comme même l'Ambaſſadeur ordinaire a montré deſirer afin qu'il fut déchargé du voyage de Rheims où leurs Majeſtez font état de s'acheminer le vingt-quatriéme pour le ſacre. En ce cas je vois bien que n'y arriveriez à temps, car on renvoyera après icelui M. le Maréchal de Lavardin deſtiné pour aller rendre la pareille par delà, lequel il ſera beſoin que vous aſſiſtiez pour la connoiſſance que vous avez de cette Cour, & pour n'avoir encore certainement reſolu de l'Ambaſſadeur ordinaire qui y reſidera. Vous ſerez donc adverti de toutes ces choſes. Ce n'eſt peu fait d'avoir auſſi mis fin à votre Traité & même de l'avoir rendu favorable à nos marchands ; il en faut ſortir tout à fait pour ne plus rentrer s'il eſt poſſible en nou-

velles difficultez. Vous aurez ſçeu auſſi-tôt que nous la reddition de Juilliers avec quelles conditions, que vous aurez toutefois avec la préſente, quand ce ne feroit que pour remplir le pacquet. Elles ſont honorables à leurs Majeſtez, tant pour n'avoir voulu le Gouverneur de la Ville traiter avec autre qu'avec M. le Maréchal de la Chaſtre, que pour le ſoin qu'il a eu par le commandement de leurs Majeſtez, de la Religion Catholique audit Pays, choſe qui ſonnera bien haut la réputation d'icelle pour l'un & l'autre point, mais je doute qu'en Angleterre on en faſſe les feux de joye pour ce qui regarde ladite Religion, & pour n'avoir eu telle part que nous à cette compoſition. Notre armée revient & M. de Boiſſiſſe a charge d'aſſiſter par delà au Traité de Cologne & d'en favoriſer l'advancement de ſon poſſible. Ils ſont encore armez à Milan & en Piemont, mais à mon advis, il n'y aura que les peuples qui pâtiront de leurs communes folies. Le Prince Philbert paſſe en Eſpagne, on croit que ce ſera un bon moyen pour accommoder les affaires. J'ai veu ce que vous nous avez écrit ſur le ſujet de l'alliance avec le Pere de Lentiée & comme elle eſt mal priſe pour regner. Le Duc de Feria eſt en cette Ville, il a eu la premiere audiance, & dit-on qu'il doit parler de mariage: ce ne ſera pas ſans jalouſie de pluſieurs endroits, ſi cela eſt comme en ce fait de Juilliers où on a eu en particuliere recommandation celui de la Religion

ligion Catholique ; il vous ſera honnête & bien ſçeant de continuer aux occaſions qui s'offriront de recommander auſſi ceux qui en font profeſſion en Angleterre au Grand Tréſorier, & ſi vous avez quelque credit avec lui l'y employer volontiers, car l'œuvre eſt méritoire, outre que leurs Majeſtez ont grace à faire cet office. Je finirai la préſente vous faiſant part de notre affliction par la mort de Madame la Chancelliere ma Mere qui eſt certes grand perte à notre maiſon & à moi. Dieu nous conſole qui ſuis &c.

Du 26. Septembre 1610.

XXIII. LETTRE

DE LA REYNE.

MOnſieur de la Boderie vous ſçaurez par la préſente comme le Roy Monſieur mon fils & moi avons fait le 21. de ce mois le ſerment pour l'accompliſſement & obſervation du Traité de Ligue conclud & arrêté par delà ; nous avons fait délivrer l'acte, duquel la copie ſera ci jointe, à l'Ambaſſadeur extraordinaire qui a pris congé de nous ; il a deſiré auſſi avoir le double des ratifications tant dudit Traité que de celui des dettes, lequel nous lui avons fait bailler & vous en envoyons autant attendant que les originaux ſoient portez par delà par celui que le

Roy mondit Seigneur & fils & moi avons destiné pour accomplir cet office, lequel nous ferons suivre de près ledit Sieur Ambassadeur. Je prie Dieu M. de la Boderie qu'il vous ait &c.

Du 27. Septembre 1610.

XXIV. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

NOus vous envoyons votre Maître d'Hôtel avec tous les mémoires & papiers nécessaires au Traité & à la cérémonie du serment qui s'est passé il y aura demain huit jours au contentement des parties. Le Sieur Houton a desiré avoir copie de ceux qui seront baillez à M. le Maréchal de Lavardin quand il passera en Angleterre, ce qui lui a été volontiers accordé. Ledit Sieur Maréchal ne partira pour son voyage devant le sacre du Roy qui sera environ le dixiéme du prochain. Le Sieur Ambassadeur extraordinaire a été bien recüeilli, traité & congedié qui est aujourd'hui pour s'en retourner dans deux jours Son présent est une enseigne de Pierreries de valeur de quatre mille écus & une chaine de deux-cens écus à son Secretaire, de cette façon il peut s'en aller content: il me semble que pour cela il ne reste plus rien à accomplir que de votre

votre côté, ainſi que vous devez attendre de faire le mieux & le plus diligemment qu'il ſe pourra. Vous n'irez donc gueres loin de la fin de l'année; mais le principal eſt que vous n'avez perdu votre peine. Nous avons encore ici le Duc de Feria qui ne parle non plus de s'en retourner que de mariages comme il s'étoit publié: nous verrons s'il continuera en cette modeſtie, mais nous ſommes en condition de ne plus rejetter ſi bruſquement que du temps du feu Roy les parties qui en ſeront propoſées ſoit de cette part là ou de celle d'Angleterre, de laquelle nous attendons d'être éclaircis à votre retour ce que pouvons attendre pour ce regard, car nous nous promettons que devant vous mettrez peine de vous en informer avec votre dexterité accoûtumée. Du côté de Savoye nous ſommes toûjours bien, M. de Jacob arrive dans deux jours pour achever ce qui peut reſter pour notre alliance. Le Prince Philbert a paſſé à Lyon pour ſon voyage en Eſpagne; il y a grande apparence que ce témoignage d'honneur que ledit Duc rend au Roy d'Eſpagne accommodera le mal entendu qui ſe paſſe entre eux, car juſques ici quoi que le Pape leur remontre, ils n'ont voulu deſarmer au Milanois, & nous ſçavons néanmoins qu'ils ne ſont en état ni en volonté même de remuer ménage en Italie. Notre armée de Cleves eſt revenue toute glorieuſe par les terres des Archiducs qu'il ont en vérité bien traitée en ſon paſſage: il n'y a plus

 que

que l'Allemagne qui puiſſe broüiller, car nous apprenons tout fraichement que les Princes Eccléſiaſtiques aſſemblez à Munick en Bavieres ont reſolu de lever gens de guerre pour ſe tenir prêts advenant que les Proteſtants veulent entreprendre ; le Roy d'Eſpagne y a part, le Pape y contribue & la maiſon d'Autriche s'y attache volontiers ; de maniere qu'enfin cela pouroit bien produire plus d'éclat qu'on ne penſe. La Reyne a reſolu que M. de Valencey n'ira à l'Ambaſſade d'Angleterre pour certaines petites choſes qui ſe ſont paſſées ſur le fait du Gouvernement de Calais qui lui ont déplu, en ſa place ſera envoyé, ainſi qu'il ſe tient juſques à préſent M. de la Curée qui à mon advis s'en acquittera bien. Leurs Majeſtez partent mecredi pour aller paſſer quelques jours à Monceaux & delà à Reims : ce porteur vous dira des nouvelles communes de ces quartiers, & vous aſſeurera que je ſuis Monſieur &c. M. de ſaint Antoine a été bien traité & veu de bon œil ; vous verrez la Lettre que la Reyne écrit à celle de la Grande-Bretagne avec la copie de celle qu'elle lui avoit écrite.

Dudit jour 27. *Septembre* 1610.

XXV.

XXV. LETTRE

De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

CElle ci n'eſt que pour vous dire qu'avons reçeues vos Lettres des premier, ſept & vingt-un de ce mois, & que nous ſommes bien contents de ce qu'on témoigne par delà l'aiſe du traitement qui a été fait par deçà au Sieur Witon comme a été l'intention de leurs Majeſtez. Nous ſommes revenus de notre ſacre de Rheims où toutes choſes ſe ſont bien paſſées. Le Roy a pris l'ordre du ſaint Eſprit & l'a donné à M. le Prince de Condé. Nous adviſerons maintenant à la dépêche & envoi de M. le Maréchal de Lavardin & penſe ſi M. de Buiſſeaux ne lui tient compagnie qu'il le ſuivra de près pour vous relever de ſentinelle, ainſi que je vois que vous deſirez; à quoi je vous ſervirai d'entiere affection comme à tout ce qui vous touchera dont j'ai déja parlé. Au reſte j'ai vû ce que vous avez écrit en particulier à Monſieur de Villeroy par où nous voyons bien voirement qu'il n'eſt encore temps de s'ouvrir davantage ſur une matiere ſi délicate & qu'aurez encore loiſir de nous en venir informer de bouche plus préciſement. Nous avons appris comme le fils du Grand Tréſo-

rier a paſſé à Turin & là été reçeu & careſſé de M. de Savoye comme le mérite ſa vertu & le credit du Pere. Ledit Sieur Duc eſt toûjours en allarme & défiance de la continuation de l'armement du Milanois & ne ſe peut aſſeurer d'aucunes paroles contre icelui, ains veut être muni de forces ſuffiſantes pour reſiſter en cas de beſoin avec l'aſſiſtance de ſes bons amis. L'on dit que le Connêtable de Caſtille qui vient gouverner à préſent, a toute charge pour ce qui regarde les affaires d'Italie, que par ſa propre inclination il portera plus à la Paix, qu'au trouble contre les regles de ſon dévancier. Le Pape a fait juſques ici tout ſon poſſible envers les Eſpagnols pour les faire deſarmer, mais ce ſont gens qui ſont las de ſes remontrances qu'autant qu'elles ſont conformes à leurs intentions & à leurs interêts. Vous étes adverti du progrès de la conference de Cologne qui n'eſt encore deſeſperée, & ſi les Princes vouloient recevoir avec eux l'Electeur de Saxe en poſſeſſion réelle des Pays contentieux, l'affaire ſeroit bientôt terminée. M. de Boiſſiſſe ſe fait tant par bon devoir de les mettre d'accord & ajoûter cette nouvelle gloire de pacification à tant d'autres qui accompagnent les actions & les conſeils de leurs Majeſtez. Les Impérialiſtes ſe tiennent plus roides auſſi depuis la mort de l'Electeur Palatin de laquelle ils ſe promettent bien tirer advantage par la diviſion qu'ils s'attendent devoir naître entre les Ducs de Brandebourg & des Deux

Ponts

Ponts à cause de l'administration de l'Electorat, fortifiez encore de nouveau de la reconciliation de l'Empereur avec le Roy de Hongrie son Frere. Toutefois à dire vérité quelque mine qu'ils fassent à tant d'endroits les Espagnols n'aiment pas la guerre n'étants en état encore de la commencer avec honneur. M. de Boüillon sera à mon advis maintenant à Heydelberg pour complir & consoler l'Electrice & promettre assistance à tout ce conseil là. Sa charge n'est pas bien ample pourveu que de lui même il ne l'étende davantage. Nous avoüons avec vous que tous ces livres nouveaux seroient mieux supprimez, car les malins ne se servent que de ceux qu'ils pensent favoriser leur cause: tout cela n'est pas pour amender le marché du Pere Baldoüin ni de ceux de sa Societé par delà. Leurs Majestez continuent en très bonne santé. Nous avons ici des Ambassadeurs extraordinaires de Venise. Le Duc de Feria parle déja de son retour en Espagne; je suis Monsieur &c.

Du 30. d'Octobre 1610.

XXVI. LETTRE

De la Reyne.

MOnsieur de la Boderie, j'ai eté aussi surprise que déplaisante de la plainte si vehemente

hemente que vous a faite le Roy de la Grande-Bretagne de l'écrit qui a été fait & publié contre sa personne & son honneur, & eusse desiré qu'en même temps l'auteur d'icelui eut été en notre disposition pour lui rendre preuve de l'estime que nous faisons de son amitié & recommandation pour ce regard, comme de la haine que nous portons à tels libelles diffamatoires que nous sçavons ne servir qu'à aigrir & picquer les esprits des Princes sans remedier à ce que même souvent en telles matieres, les Ecrivains se sont proposé en toutes façons. Vous lui direz que la chose ne nous attouche & offense moins qu'il l'a ressentie en son cœur, tant pour la part que nous prenons volontiers à ses mouvemens, que pour avoir été icelui Livre dressé & divulgué en langue Françoise & par un François duquel nous avons sçeu à découvert le nom & la personne qui n'est pour le présent en ce Royaume, mais qu'aussi tôt nous avons donné le meilleur ordre qu'il nous a été possible pour le tirer du lieu où il reside aujourd'hui, afin de faire après s'il tombe entre nos mains un châtiment tel que ledit Roy aura tout sujet de s'en contenter, & juger que tels gens nous sont aussi odieux qu'à lui même pour les maux & inconveniens que nous cause leur malice & au public: celle de celui ci nous est déja connuë par autres écrits qu'il a aussi témerairement & faussement publiez, qui mérite certes, s'il y a moyen, (que nous rechercherons de tout notre

notre pouvoir & induſtrie) qu'il en ſoit fait punition exemplaire & que cette licence ſoit refrenée comme elle mérite; Bref faites lui connoître, comme ailleurs où jugerez qu'il ſera beſoin, que nous affectionnons ſon interêt en ce faiſant à l'égal de ſon deſir, & n'obmettrons rien qui ne lui puiſſe donner la ſatisfaction qu'il dit attendre de notre amitié & compaſſion à ſon reſſentiment. Je ſuis très aiſe au reſte du bon rapport qu'a fait par delà le Sieur Witon de ſon voyage en ces quartiers; auſſi avons nous mis peine de le rendre content, comme nous ferons encore par le contrechange que leur rendra, au nom du Roy Monſieur mon fils, mon Couſin le Maréchal de Lavardin que nous faiſons état de faire partir bientôt ſans autre retardement pour le deſir que nous avons d'aſſeurer & étreindre de plus en plus une bonne intelligence entre ces deux Couronnes. Vous nous ferez plaiſir auſſi de revenir, quand il ſera temps, bien inſtruit de ce que ledit Houton vous a touché à cette fin en particulier, car cela ſervira toûjours à la conduite de nos affaires. Celui qui a été choiſi pour vous ſucceder en cette charge, qui eſt le Sieur de Buiſſeaux y ſera envoyé dans peu de temps & partant il vous ſera loiſible de retourner deçà avec le Sieur Maréchal de Lavardin. Toutefois vous attendrez encore, devant que de le faire, nouveau commandement du Roy Monſieur mon fils; aſſeurez vous que lui & moi aurons volontiers mémoire des ſervices

que

que lui aurez rendus & au feu Roy mon dit Seigneur pour les reconnoître à votre avantage & contentement & y adviſerons quand nous ferons faire & dreſſer l'état du Roy mon dit Seigneur & fils pour l'année prochaine. Vous aurez appris la ſeparation de l'aſſemblée de Cologne cauſée par l'inſtance obſtinée & inflexible qu'ont fait les Députez de l'Empereur à ce que l'Electeur de Saxe fut reçeu en poſſeſſion réelle conjoinctement avec les Princes de Brandebourg & Neubourg des Pays contentieux de la ſucceſſion du défunt Duc de Cleves & Juilliers, lequel ceux ci ont refuſé d'admettre pour le préjudice irreparable qu'ils ſe ſont perſuadez en reſulter à la juſtice de leur cauſe; dequoi l'on dit que ledit Electeur eſt demeuré ſi offenſé qu'il menace d'employer ſes forces avec celles de ſes amis pour avoir raiſon de ce qu'il n'a pû obtenir par Traité & ſe promet d'être ſoutenu & favoriſé en cette pourſuite de l'authorité Impériale comme du reſte de la maiſon d'Autriche qui eſpere avec le temps profiter aux dépens des uns & des autres de cette occaſion; mais j'eſtime que pour cet hyver nos amis n'en feront en peine, que nous aurons loiſir de penſer aux remedes qui ſeront néceſſaires pour les garentir des effets de telles menaces, ſur quoi vous ferez bien de ſonder les intentions du Roy de la Grande-Bretagne, afin qu'ils puiſſent joüir du fruit qu'ils ont recüeilli par le moyen de notre commune aſſiſtance, ſans laquelle il eſt tout

tout notoire qu'ils n'en feroient en termes si tranquilles que les voyons à présent. Je prie Dieu Monsieur, &c.

Du 13. *Novembre* 1610.



XXVII. LETTRE

De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

NOus sommes très marris de ce que nos François offensent si grievement ce Roy, & qu'il ne soit en notre pouvoir d'en faire la punition & vengeance que nous desirerions. Votre Secretaire vous nommera l'auteur qui nous est connu par son imprudence, de laquelle il y a quelque temps qu'il attaqua même M. de Villeroy, de façon que si le pouvons attraper, comme n'y épargnerons aucune industrie, soyez certain qu'il le payera: l'importance est de le tirer de Rome où il est & sera favorisé en ses écrits par l'imprudence Romaine, pour cela, il faut bien garder d'éventer la mine: nous en avons déja écrit à M. de Breves qui m'asseure n'oubliera l'affaire de son côté; nous ne sçaurions gagner cela sur Rome qu'on s'y abstienne de ces écrits qui sont si préjudiciables au public & à la Religion même; ils croyent que tous autres sont ignorans en raisons d'Etat & qu'à eux

eux ſeuls la prudence de gouverner a été concedée: ils penſent auſſi, cependant qu'ils ſont à leur aiſe, ſi les pauvres Catholiques d'Angleterre en patiſſent, mais ce ſont inepties que vous & nous ne divulguerons pour n'irriter davantage ce qui eſt déja ſi fort animé. J'étois en cet endroit quand votre Lettre du quatorziéme m'a été renduë qui nous apprend l'arrivée par delà du Prince d'Anhald que M. de Roiſſy nous a ecrit depuis quelques jours être venu auſſi inopinement à la Haye en Hollande pour, à ce qu'il lui a dit, adviſer avec M. le Prince Maurice aux moyens de maintenir les Princes de Brandebourg & Neubourg en la poſſeſſion qu'ils ont acquiſe par le ſecours de leurs bons amis, & vous aſſeure, vû le peu de ſéjour qu'il a fait par delà, je n'eſtime pas qu'il y ait autre grand myſtere caché ſous ce voyage; car de penſer lier tant de Princes enſemble pour s'oppoſer à la Ligue & aux deſſeins des Ecclésiaſtiques en Allemagne, ce n'eſt pas choſe qui puiſſe être ſitôt concluë par le miniſtere dudit Prince, toutefois ſi en pouvez découvrir autre choſe, vous nous ferez plaiſir de nous en advertir. Nous avons fait entendre à la Reyne Mere ce que nous avez écrit touchant M. de Vitry; je ne la vois pas diſpoſée à permettre à ce dernier d'aller trouver le Roy de la Grande-Bretagne pour bonnes conſiderations: nous nous ſervirons de cet advis pour prendre garde à ce qui s'en dira & ſur cela prendre conſeil. Le Duc de Feria

Feria a pris congé de leurs Majeſtez & partira dans peu de jours. Son ſéjour a donné ombrage à pluſieurs qui ont crû qu'il avoit charge de très grande conſéquence, ce que les Eſpagnols par vanité affectent volontiers de publier en telles Ambaſſades; ils font tous leurs efforts pour rompre notre alliance de Savoye tant ils en apprehendent la ſuite: leurs forces augmentent plûtôt qu'elles ne diminuent au Milanois: l'on ne ſçait encore ce qu'ils en feront & ſe promet-on toutefois le licentiement d'icelles du voyage du Prince Philbert en Eſpagne, que nous avons advis y avoir été veu & reçeu aſſez ſobrement; M. de Savoye ne s'y ne qu'à bonnes enſeignes armant comme il fait de ſon côté, mais enfin s'il n'eſt aſſiſté & lui & ſon état en recevront grand dommage. Vous aurez M. le Maréchal de Lavardin dans le mois prochain; je ſouhaite qu'il contente autant cette Cour là, comme le Sieur Houton a laiſſé de ſatisfaction deça: il vous ſera permis de revenir avec lui, car M. de Buiſſeaux ſe prépare pour aller en votre place, s'il y a de l'intermediât ce ſera pour peu, votre Secretaire y ſuppléera: je ne puis gueres en matiere d'argent que par affection & recommandations, je l'ai déja fait comme je vous l'ai jà mandé & la Reyne & Monſieur de Villeroy lequel je ſçais y être porté de très bonne volonté, s'il y a lieu vous y ſerez ſervi en dreſſant l'état, je ſuis Monſieur &c.

Du 13. Novembre 1610.

XXVIII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

POur répondre à votre derniere écrite du ſixiéme du préſent, je vous dirai que Pierre Mathieu eſt ici prêt à préſenter & répondre où l'on ordonnera de ſon innocence ſur ce que l'on l'accuſe d'être auteur de ce malheureux livre, je l'ai envoyé à M. Edmond qui reconnoît comme moi que c'eſt ce Reboul qui a fait ce bel ouvrage, dequoi nous avons des preuves qui ſont indubitables comme vous dira le Sieur de Vertault & doit écrire ledit Sieur Edmond par delà. Que ce Prince mette donc ſon eſprit en repos pour cet égard & qu'il n'évente, par la publication plus grande de ſon couroux, la mine que nous avons ouverte & entendons faire joüer contre ledit Reboul : j'ai même offert d'envoyer & faire paſſer par delà, non par force, mais très volontairement ledit Mathieu pour mieux ſe juſtifier s'il ne tient qu'à cela que nous contentions ledit Roy. Quant à la propoſition & recherche de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne qui eſt en Angleterre en faveur du fils de la fame ſi elle eſt brave, dequoi je doute un peu, c'eſt pour abuſer les parties & rompre la pratique que fait de deçà

çà ladite afame qui eſt déja aſſez ébranlée, mais abſtenez vous comme je vous ai écrit d'entretenir celle de Loygnon avec Magdelaine, il faut que Monſieur prie Madame devant que l'on paſſe plus avant, mais à bon eſcient encore, je me défie bien plus de la menée du Prince d'Anhald en faveur de l'Electeur Palatin, s'il paſſe où vous étes, comme on dit prenez y garde: nous avons ſçeu que M. le Prince d'Anhald a ſignifié au Comte de Schomberg qui garde Juilliers que les Princes unis n'entendent plus de payer le regiment qui eſt deſſous ſa charge bien que ce ſoit la ſeule force qu'il a pour garder la place; & que les Princes poſſedans n'ayent dequoi y pourvoir, je ne ſçai à quoi cela eſt bon ſi ce n'eſt par néceſſité leſdits Princes de laiſſer aux Etats ou au Prince Maurice ladite garde entiere ou de la quitter à la maiſon de Saxe, deſeſpoir des affaires deſdits Princes, cet advis vous ſervira de lumiere pour pénétrer plus avant.

Du 13. Novembre 1610.

XXIX. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

NOus avons découvert l'auteur de Livre ou libelle duquel à bon droit ſe plaint le

Roy de la Grande-Bretagne. Ce porteur le Sieur de Vertault a fait le service au Roy ainsi qu'il vous dira, & avons aussi reconnu le style du personnage assez facilement & les enseignes qu'il donne même de ses ongles: c'est un très malin & pervers esprit, duquel j'ai éprouvé en ma personne & des miens la méchanceté & le venin: j'en ai raconté l'Histoire à ce porteur, & comme pour l'avoir garanti de la chaine, je suis en partie cause de cette derniere escapade, dont nous sommes en peine, j'ai écrit à Rome où il est encore & d'où je crois qu'il ne partira que par force; sans doute qu'il sera favorisé du Pape qui en cela est très mal conseillé & servi, mais vous connoissez cette Cour là, elle ne ressent que ce qui lui touche, & croit que tout soit sujet à ses loix & à la censure, sans qu'elle se doive donner peine & souci des évenemens hors d'elle. J'ai déja fait commander à M. de Breves de mettre la main comme il faut au recouvrement de ce galand, mais il ne faut effaroucher le gibier, ni partant faire bruit de notre dessein, duquel ledit porteur vous informera plus particulierement. Je ne crois pas que ce Libelle ait été imprimé en ce Royaume; car il s'en verroit plus d'exemplaires qui auroient cours sous cape. Je vous jure que je n'en avois eu connoissance devant l'arrivée de votre dépêche du vingt-neuf du mois passé & si j'ai depuis fait toute diligence pour en recouvrer un sans l'avoir pû rencontrer. M. Edmond m'a tou-

tefois

tefois fait dire qu'il a quelques advis & enſeignes qu'il a été imprimé à Roüen ; il doit me les envoyer pour ſur cela faire nos diligences comme vous pouvez aſſeurer par delà qu'il ſera fait comme il convient à l'affection que leurs Majeſtez portent à ce Roy & à la ſeureté & conſequence d'une pareille audace qui ne peut être trop ſeverement reprimée pour contenter ledit Roy, deſintereſſer ſes ſemblables à ſervir d'exemples aux autres. Je ne vous repeterai ce que je vous ai écrit par ma derniere ſur les ouvertures d'alliance que aucuns ont faites, il faut y marcher bride en main, car nous ſommes compoſez de tant de ſortes de piéces que tout ce que l'on propoſe de bon & utile eſt à préſent combattu par art ; de telle ſorte que c'eſt aujourd'hui bien ſervir leurs Majeſtez, & bien faire leurs affaires que de n'en faire point & ne s'attacher à aucun deſſein : davantage nous voyons que chacun ſe défie de notre concorde & proſperité, tellement que notre marchandiſe eſt un peu décriée, & n'eſt de miſe en cette ſaiſon, nous mêmes la décrions tant que nous pouvons, dequoi nos voiſins ne ſont trop merveillez. Le Duc de Feria a pris congé & s'en retourne ſans avoir Traité d'autre choſe que de complimens, & toutefois il avoit rempli le monde à ſon arrivée d'eſpoir & de crainte qu'il en uſeroit autrement : ce ſont les fins & fruits ordinaires de ſemblables legations Eſpagnolles qui ſe ſervent & advantagent de l'oſtentation autant & plus

que de propres effets, ce n'eſt pas que l'on ne nous faſſe parler ſous main deſdites alliances pour nous y engager à l'excluſion des autres, mais autant en emporte le vent & prévois que vous nous trouverez encore ſains & libres pour ce regard quand vous arriverez de deçà. M. le Maréchal de Lavardin ſe prépare & diſpoſe de partir dedans le mois prochain. M. de Boiſſeaux a eu commandement de pourvoir auſſi à ſon équipage, mais il dit qu'il ne pourra être prêt que dans le douze ou quinziéme de Janvier, faites que vous délogiez devant ce temps, votre Secretaire l'attendra; mais il ſera très marri de n'être préſenté de votre main. Quant à ce qui concerne la recompenſe de vos ſervices, j'ai tout fait voir à la Reyne ce que vous lui en avez écrit & moi auſſi, je puis dire qu'elle en a fait le compte que vos ſervices méritent, ce que nous lui ramentevrons quand l'on dreſſera les Etats, & vous aſſeure que je vous y aſſiſterai de tout mon pouvoir, mais je ne vous celerai que la preſſe des demandeurs & pourſuivans eſt ſi grande & inſupportable que la Reine fait compaſſion à ceux qui connoiſſent les importunitez qu'elle en reçoit, & les autres accidents que nous y augurons, deſquelles toutefois j'eſpere que l'on préferera les uns aux autres ſelon leurs mérites, c'eſt-à-dire faiſant juſtice à cette diſtribution comme elle promet faire nous les éviterons. Je prie Dieu &c.

Du 13. *Novembre* 1610.

XXX.

XXX. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

NOus ne vous avons écrit durant notre voyage de Rheims duquel nous sommes retournez sains & saufs graces à Dieu, mais non en vérité sans quelque dégoût d'aucunes choses qui s'y sont passées, tant aux cérémonies dudit sacre & de l'ordre du saint Esprit qu'en d'autres rencontres que la Reyne y a faites, qui ont deplû aux gens de bien; mais nous sommes en saison qu'il faudra avaler tels broüillards pour éviter pis. Nous avons reçeu vos Lettres par les chemins du sept & onze du mois passé. Nous laisserons donc à la Reyne ses bizarreries & n'en ferons aucune recepte ni mise puisque tel est l'advis de M. de la Boderie, & puisque vous avez trouvé le Comte de Salisbury refroidi d'amitié contre l'opinion du Sieur de saint Antoine & les langages que les Messieurs ordinaires & extraordinaires du Roy de la Grande-Bretagne qui ont été & sont encore ici, y ont tenus & tiennent encore tous les jours. Je suis d'advis que vous vous absteniez de plus leur en parler & plûtôt que vous vous y montriez froid que rechauffé; car s'ils estiment leur Prince de Galles nous ne prisons pas

moins notre Madame, & le temps nous apprendra ce que nous aurons à faire de part & d'autre, mais ne méprisez l'advis que je vous ai donné du dessein qu'ont les Puritains de la France comme ceux d'Angleterre de rendre le Frere ainé du Duc d'Yorck de leur parti & de s'en fortifier & prévaloir contre leur contraire. Il est certain que le Roy d'Espagne a recherché fort la Reyne pour joindre M. le Dauphin avec les Infantes, mais nous ne précipiterons rien & espere que Dieu nous fera la grace de conduire cette barque à bon port. Vous avez raison très grande de vous défier de M. de Boüillon, car il a les intentions fort éloignées du bien du Roy: il est allé visiter les gens de l'Electeur Palatin avec lesquels il ne faut pas douter qu'il ne taille de la besogne à la France, & qu'il n'aspire au mariage de l'ainée fille d'Angleterre. Il gouverne toûjours M. le Prince de Condé & a tellement charmé M. de Nemours & M. de Guise qu'il les meine par les Cordons, mais je ne sçais si cela durera. Nous faisons état de faire partir dans la fin de ce mois M. le Maréchal de Lavardin, mais il ne pourra être accompagné de M. de Buisseaux que la Reyne continuë à dire vouloir envoyer Resident par delà, mais nous ne laisserons de vous accorder votre retour à la charge d'y laisser votre Secretaire. Quant au desir qu'a le Comte de Salisbury que son fils voye Rome, j'en écrirai à notre Ambassadeur afin qu'il en parle au Pape & qu'il obtienne de lui

cette

cette permiſſion ſans en faire bruit ici ni ailleurs, je n'en parlerai au Nonce, car il pourroit prendre ici advis ſur cela de gens qui ne lui conſeilleroient de favoriſer ce deſſein. Je m'aſſeure auſſi que M. de Breves ſervira & logera le Vicomte comme deſire ſon Pere, & aurai un ſingulier plaiſir de lui témoigner en cette occaſion comme en toute autres l'amitié que je lui ai vouée: je ne vous écrirai rien de ce qui ſe paſſe à Cologne, eſtimant que vous en étes par le menu informé; mais il ſera à propos que nous ſachions ce qu'ils prétendent faire en ces affaires là, en cas que nos Ambaſſadeurs ne puiſſent les accorder; nous avons déja mandé à M. de Boiſſiſſe qu'il ſe retire s'il connoît qu'il n'y ait plus d'eſperance de les mettre d'accord, dequoi nous avons appris par ſes dernieres qu'il n'étoit encore du tout deſeſperé; mandez auſſi leurs advis & déliberations ſur le differend de l'adminiſtration du Palatinat; car il ſemble qu'il s'échauffe & que le Duc de Neubourg ne veüille quitter cette partie ſe fortifiant de l'Empereur & des Eſpagnols comme des Proteſtans qui ne ſont de l'union. Comme j'achevois la préſente, votre Secretaire eſt arrivé qui nous a dit le ſujet de ſon voyage, duquel nous ſommes autant irritez & offenſez qu'ils le ſont par delà, je l'ai préſenté ce matin à la Reyne, & pouvez dire hardiment que nous ferons toutes ſortes de diligences & devoirs pour découvrir l'auteur de ce libelle & l'imprimeur d'icelui pour en

faire une punition exemplaire; cela nous regarde & touche comme à eux & ne faut point douter que celui qui l'a fait n'aye eu dessein de nous broüiller; mais j'espere qu'il en succedera tout autrement & ferai aussi toutes sortes d'offices envers la Reyne en faveur de vos justes prétentions, & vous témoignerai en toutes occasions que je suis Monsieur &c.

Du 21. Novembre 1610.

XXXI. LETTRE

De M. de Puisieux.

MONSIEUR,

LE Ministre du Concombre a parlé à Thoinette de l'envoy de Seneque par delà; celui ci s'y est laissé aller de façon qu'il fait état de partir dans peu de jours & dévancer M. le Maréchal de Lavardin qui ne s'acheminera que devers le commencement de ce mois encore au plûtôt: Seneque a montré ne pas gouter ce voyage; mais nous sçavons qu'en son cœur il brûle du desir de le faire, sachant qu'il y sera le bien venu; nous voulons croire que ce ne sera que chasse, mais pour cela vous ne laisserez d'y prendre garde, car nous sommes en saison où l'on s'émancipe volontiers. Vous sçavez aussi une petite Histoire qui s'est passée par ici, de laquelle sans doute vous entendrez parler d'ailleurs.

leurs. M. Edmond fit plainte non trop sourdement au repas de cette Cour du Sieur Houton, de ce qu'il ne lui avoit point été fait de présent, étant compris dans la commission; pour remedier à son déplaisir, on advisa de lui donner un Cordon de Pierreries environ de la valeur de quatorze-cens écus, il le reçeut & peu après le rompit & partagea lui même envoyant une partie à M. de Bonneil qui le lui avoit porté & l'autre à Girault qui sert sous lui en la charge de Conducteur des Ambassadeurs; tant y a qu'il en a ainsi usé soit que le présent fut par lui estimé trop petit ou bien fait irrespectivement à son advis, & ne sçais en ce faisant, il n'a plus aprêté à rire de lui même que de nous: la chose jusques ici en est demeurée là, & avons fait semblant de l'ignorer, nous verrons ce qu'il en fera & selon cela prendrons conseil: cependant il a été à propos que fussiez adverti de cette gentillesse pour prendre garde à ce qu'il s'en dira en toutes façons. En toutes cours & complimens ce procedé ne peut être qu'improuvé & blâmé & faut croire qu'après cela il ne nous servira avec trop d'affection. Le Duc de Feria est parti depuis deux jours très content du traitement qu'il a reçeu deçà en son séjour: il a été fort sobre en ses ouvertures, comme leurs Majestez à l'attendre venir. L'on dit que les Ecclésiastiques d'Allemagne se sont accordez avec les Princes Protestans & convenus de licentier toutes leurs troupes; si cela est voilà des gens bien

&

& plus ſages que les autres qui euſſent paſſé plus avant. Il n'y a plus en ce cas que ce fait de Juilliers qui demeure accroché & qui ſervira de levain à l'advenir pour nouveaux remuëmens : nous ne ſerons point contens auſſi que le Milanois ne ſoit deſarmé, dequoi l'on nous donne bonne eſperance, que nous prenons aujourd'hui plus volontiers de la foibleſſe que de la bonne volonté des Eſpagnols à la tranquillité publique : leurs Majeſtez continuent en très bonne ſanté, je ſuis, Monſieur, &c.

Du 21. Novembre 1610.

XXXII. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

JE ne ſçais ſi la plainte faite par M. Edmond aura paſſé la mer : l'on oublia de lui faire un préſent comme à M. Witon quand nous avons fait le ſerment de notre dernier Traité, dequoi s'étant formaliſé & plaint, il fut ordonné qu'il lui en ſeroit fait un de la valeur de quinze à ſeize cens écus : l'on choiſit pour faire un certain Cordon de chapeau ſemé de Diamans qui fut aprécié de ladite ſomme lequel lui fut porté par M. de Bonneüil & par lui accepté avec démonſtration de contentement : quatre ou cinq jours après il

il envoye au logis dudit Sieur de Bonneüil par un des siens un paquet dans lequel il avoit envoyé une partie dudit Cordon qu'il avoit coupé, & en envoye présentement une autre partie au logis de Girault ne retenant que la boucle principale dudit Cordon pour sa part. Lesdits Bonneüil & Girault ayant ouvert lesdits pacquets & trouvé ces Pierreries font jugement de son indignation & mécontentement & m'en font le rapport. Deux ou trois jours après ledit Sieur Edmond prit la peine de venir & me representer lui même cette action & les causes d'icelle, disant avoir fait appretier ledit Cordon qu'il sçavoit être venu du Sieur Conchine que nous appellons à présent le Marquis d'Ancre & que les Orfevres ne l'avoient prisé que six ou sept cens écus, jusques à s'offrir d'en faire un neuf pour le prix; je fus bien marri de cette rencontre dont je n'avois eu connoissance en l'ame, & après lui avoir remontré qu'il auroit pû s'y comporter d'autre maniere sans faire paroître du dedaignement & mépriser si avant ce présent marque de la bonne volonté & liberalité de leurs Majestez, je prins resolution de faire changer ledit présent en une autre de vaisselle d'argent doré de la même valeur de quinze à seize cens écus, dequoi je le ferai advertir par le Sieur Girault pour sçavoir s'il l'acceptera devant que de lui faire porter; nous avons appris par sa réponse qu'il étoit déliberé de le refuser ayant tenu des langages sur cela qui témoignent un grand res-

ressentiment de mécontentement & mépris, dequoi la Reyne est demeurée très offensée & d'autant plus que ce petit homme fait profession ouverte d'affectionner extraordinairement cette maison de Guise, jusques à s'être trouvé en la maison de la Princesse de Conty le jour que les Ambassadeurs extraordinaires de Venise la visiterent pour aider à faire l'honneur de la maison, & leur déclara publiquement avoir charge de son Roy de ce faire, il prétendoit aussi que nous étions obligez de reconnoître en son endroit & avec l'occasion dudit présent se long séjour qu'il a ci-devant fait en ce Royaume durant lequel il prétend avoir fait plusieurs signalez services à la France & au feu Roy & qu'il devroit être traité sinon à l'égal dudit Sieur Houton du moins à la moitié de la valeur du présent qui lui a été fait, qui a coûté quatre mille écus: ce procedé a si fort déplû à la Reyne à laquelle il a été rapporté qu'il a tenu des propos sur ce sujet peu convenables qu'elle a trouvé bon de faire retenir ledit buffet & vaisselle dorée, jaçoit qu'il soit égal en valeur à ceux qui ont été donnez auxdits Ambassadeurs de Venise lesquels s'en sont bien contentez. Ceci nous met en peine; car vous connoissez l'esprit dudit Sieur Edmond, des actions duquel il sera bien difficile aussi que la Reyne ait bonne opinion ci après, veu qu'elle avoit déja conçeüe assez mauvaise pour les raisons que je vous ai écrites, ce qui pourra plus nuire à la conser-

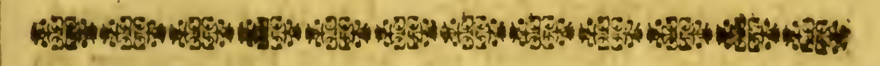
va-

vation de la bonne intelligence entre ces deux Couronnes que nous ne desirerions & avons besoin de menager ; dequoi ne seront marris les dégoutez de notre esperance & même les factieux qui y sont en bon nombre & auxquels les mains demangent , & entr'autres à M. de Boüillon, & de fait j'entends que ce dernier blâme ce qui a été fait pour ce regard de la part de la Reyne ; dequoi M. de Guise & sa suite feront assez leurs besognes tant qu'ils pouront. Mandez nous s'il vous plaît, ce qu'il vous semble bon & s'il y auroit moyen d'employer ailleurs ledit Sieur Edmond ce seroit grand repos d'esprit pour ladite Dame qui aura toute occasion de se défier qu'il veuille se ressentir de ce fait. Toutefois je ne suis pas d'advis que vous fassiez cette proposition, car si elle ne devoit réüssir, elle serviroit à faire cabrer ce petit homme qui est assez d'esprit & courageux, & certes je suis marri de ce mal entendu qui ne procede pas du tout de sa faute, mais aussi n'en est-il du tout innocent : nous remettons le tout à votre discretion & prudence. Quant à l'ami du Prince de Galles, je continuë en mon dernier advis que j'ai veu par votre Lettre du dix-sept du présent être approuvé de vous : nous gagnerons donc le temps tant que nous pourons sans nous découvrir plus avant, mais il est nécessaire de vérifier la poursuite que vous dites que l'Ambassadeur d'Espagne resident en Angleterre fait en faveur du Duc de Savoye , combien que je l'estime

l'estime un pur artifice & venant du côté de l'Espagne & aussi de l'Angleterre, le premier voulant rompre en quelque façon le Traité d'entre le Roy & la Savoye & le dernier donner martel à Thoinette: nous avons sçeu la part que le Grand Trésorier a voulu vous faire de la réponse qu'ils ont faite au Prince d'Anhald: je doute que le conseil qu'ils donnent par lui aux Princes possedans & au Duc des Deux Ponts soit bien reçeu, car ceux là ont jusques à présent refusé d'admettre la maison de Saxe avec eux & l'autre consentira mal volontiers que l'administration de l'Electorat sorte de ses mains. Quant à nous, nous approuvons cette diversion en cette saison, & même à cause de la prétention de la succession de Cleves en laquelle le Duc de Neubourg seroit advantagé s'il pouvoit disposer dudit Electorat, bien sommes nous d'advis que l'on contente s'il est possible les Saxons; nous verrons ce que nous en mandera M. de Boüillon qui est sur les lieux & defererons grandement à son advis. La Reyne est bien contente voire desire que M. Casaubon demeure par delà autant que le desirera le Roy de la Grande-Bretagne & que vous & lui connoîtrez qu'il y poura être utile & agréable, comme j'ai representé à sa Majesté qu'il a commencé & espere qu'il continuera, dequoi je prie Dieu qu'il l'assiste: je lui écris l'intention de sa Majesté par la Lettre que je lui envoye, sitôt que j'aurai reçeu réponse de M. de Breves à ce que je lui ai écrit

écris pour le Vicomte de Caambrone vous en ſerez adverti & de mon advis ſur le tout. M. le Maréchal de Lavardin ſe prepare tant qu'il peut, comme fait M. de Buiſſeaux, pour paſſer par delà, de ſorte que j'eſpere qu'ils y comparoîtront bientôt, mais M. de Vitry gagnera les devans. Nous travaillons à préſent à nos Etats où nous trouvons des confuſions incroyables, ſi je puis vous n'y ſerez oublié. Je prie Dieu, Monſieur, &c.

Du 23. *Novembre* 1710.



XXXIII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX,

MONSIEUR,

J'Eſtime que cette Lettre du quinzieme que vous croyez avoir été égarée, s'adreſſoit à M. de Villeroy & que par meſgard, il oublia à vous la cotter, car il me ſouvient bien d'en avoir vu la ſubſtance telle que nous l'a repreſentez par cette Lettre du dix-ſept du mois paſſé par laquelle nous avons encore reçeu celle du vingt-cinq. Puiſque donc M. le Maréchal de Lavardin n'a autrement beſoin de ſe hâter pour ſon voyage, il aimera mieux attendre en cette Ville le temps qu'il ſeroit à Londres ſi le Roy de la Grande-Bretagne à ſon arrivée en étoit abſent. Nous lui

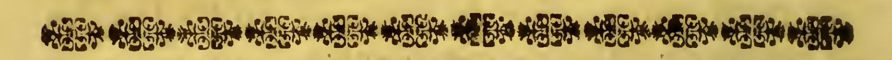
conſeillons de mener une Troupe leſte, diſcrette & en bon ordre, ſans ſe charger, comme pluſieurs ont fait, de tous venans, afin de rendre l'Ambaſſade plus relevée & honorable. M. de Vitry partira devant lui pour attraper ce Roy là à la chaſſe duquel il ſe promet être bien veu & reçeu. M. de Buiſſeaux fait ſon compte d'être prêt de partir d'ici à la mi Janvier, il deſire & penſe qu'il ſera à propos pour le ſervice du Roy qu'il ſoit préſenté de votre main, inſtallé & inſtruit en la charge de laquelle vous tiendrez maintenant école. J'ai lû votre dépêche qui fait mention de votre particulier en préſence de la Reyne & d'autres qui ont accoûtumé d'y aſſiſter. M de Villeroy étoit auſſi préſent, ſa Majeſté ſçait vos ſervices & connoît votre affection & vois qu'elle a bonne volonté de le reconnoître : nous prendrons le temps de l'en faire ſouvenir à la fonte de la cloche, c'eſt-à-dire, quand on fera l'état de l'année prochaine : & pour ce qui dépend de moi, qui eſt le ſoin & la vigilance je l'y apporterai entierement pour votre ſervice & contentement. J'ai lû ce que vous avez écrit à M. de Villeroi des affaires d'Allemagne en Angleterre, quelque choſe que remporte le Prince d'Anhald, je n'ai pas opinion que ce Roy s'y engage plus avant que de raiſon, tant pour la condition en laquelle ſont les affaires aujourd'hui que pour n'y avoir à profiter beaucoup avec les Allemands. L'on dit que l'armée Milanoiſe doit tourner

&

& être employée par le Roy d'Eſpagne & de ce côté là où il eſpere bien tirer advantage de la diviſion qui eſt parmi la plûpart de ces Princes de la Germanie, & croit-on aſſeurement que tel eſt ſon deſſein, car notre Courier que nous avions dépêché en Eſpagne pour faire offre en faveur de M. de Savoye nous a rapporté que ledit Roy a fait grande eſtime de l'entremiſe & recommandation de leurs Majeſtez ayant à leur conſideration ſuſpendu les reſolutions qu'il avoit priſes à ſon préjudice, de maniere que j'eſtime qu'il ne ſera moleſté de cette année & que le commandement ſera donné au Connêtable de Caſtille que nous croyons arrivé à préſent à Milan pour la licentier qui n'eſt pas un petit coup pour la ſeureté dudit Duc & le repos de l'Italie: cette reſolution ne nous eſt pas auſſi deſagréable pour le peu de beſoin que nous avons d'entrer en guerre pour nos amis. Vous avez ſçeu comme la Cour de Parlement de cette Ville a donné un arrêt rude en termes bien aigres contre le dernier livre de Bellarmin dont le Nonce du Pape s'eſt ſi fort offenſé qu'il menace de ſe retirer à Rome, ſurquoi le Conſeil du Roy en a donné un autre pour tenir le premier en ſurſçeance & de reparer par là le mal que ledit Nonce prétend en devoir arriver à la Religion & à la dignité de ſa Sainteté: c'eſt choſe je m'aſſeure que M. Edmond n'aura oublié à reſcrire bien au long par delà, triomphant de ce que . . . . . peut arriver

entre les Catholiques. Il s'eſt fait entendre, depuis ce beau fait que je vous ai mandé, deſirer de vaiſſelle d'argent au lieu de Cordon de Pierreries & encore pour deux mille écus, je penſe qu'enfin on choiſira plûtôt ce parti que de le laiſſer davantage mutiner, mais je ne penſe pas qu'il ait honneur en cette procedure. Enfin comme je vois il faudra que le Roy de la Grande-Bretagne cede au Parlement & qu'il modere ſon deſir & ſa dépenſe plûtôt que de s'opiniatrer à la pourſuite qu'il avoit entrepriſe. Leurs Majeſtez ſont en très bonne ſanté, je vous baiſe très humblement les mains & ſuis Monſieur, &c.

Du 7. Decembre 1610.



XXXIV. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

NOus attendons des nouvelles de M. de Breves pour ſçavoir ſi nous pourons attraper l'auteur du libelle qui a ſi injuſtement offenſé le Roy de la Grande-Bretagne devant que vous en promettre davantage que nous avons fait par nos précédentes Lettres, deſquelles vous avez accuſé la reception par la votre du vingt-huitiéme du mois paſſé. Je remercie M. Edmond du témoignage qu'il a rendu

rendu par delà du ſoin que j'ai eu de ſervir ſon Maître en cette occaſion : depuis nous avons adviſé d'augmenter juſqu'à la valeur de cinq mille livres un buffet d'argent doré que l'on doit donner au lieu de ce benoît de Cordon qu'il a rejetté ainſi que je vous ai écrit par mes dernieres qui vous ont été envoyées par l'adreſſe de Guerſans.

Nous retardons le voyage du Maréchal de Lavardin comme le deſire ledit Roy & donnerons ordre que M. de Buiſſeaux ſe rende par delà devant que vous en partiez ſuivant votre bon advis.

J'ai lû à la Reyne en la préſence des Princes & Seigneurs qui l'aſſiſtent l'article de votre Lettre faiſant mention de votre prétention que j'ai accompagné des témoignages que je puis dire de vos ſervices, je vous aſſeure que cet office a été bien reçeu, je le réïtererai encore aux occaſions que ſe préſenteront & je ſouhaitte que ce ne ſoit inutilement.

Enfin le Roy d'Eſpagne a pris reſolution de deſarmer en Lombardie & délivrer le Duc de Savoye avec toute l'Italie de la crainte & jalouſie deſdites forces : il nous a écrit avoir pris ce conſeil pour complaire au Pape & à la Reyne notre Regente qui l'en ont requis en même temps, mais auſſi de ſon affection à la conſervation de la tranquillité publique, mais croyez que la néceſſité d'argent qui eſt en leurs affaires y a plus operé que le reſte.

Ils parlent d'employer une partie desdites forces du côté d'Allemagne, ou quoi que l'on die, j'ai opinion que les armes se rechaufferont au printemps & peut-être plûtôt par surprise, à quoi nous serons mieux éclaircis au retour de M. de Boüillon qui n'est moins desiré ici que nécessaire sur les affaires qui se présenteront.

Notre Parlement a condamné le Livre dernier fait par le Cardinal de Bellarmin de la puissance temporelle des Papes, dequoi notre Nonce est demeuré si offensé qu'il a été prêt de se retirer à Rome, sur quoi il a été donné un arrêt de surſçeance de la publication & execution d'icelui de la Cour par le Roy en son Conseil, qui a servi à moderer aucunement le couroux de ce dit Nonce. Ce Livre a été composé & mis en lumiere en mauvaise saison pour la France; il nous semble aussi que ladite Cour s'y pouvoit conduire un peu plus moderement qu'elle n'a fait: tels debats nuisent grandement au public & à l'autorité de notre Regente, ils divisent aussi les Catholiques & nous jettent en des desordres & confusions extrêmes, dequoi ne sont marris ceux qui buttent à acquerir une majorité en la minorité de notre Roy, desquels le nombre n'est que trop grand au grand regret des gens de bien. A tant je prie Dieu Monsieur, &c.

Du 8. Decembre 1610.

XXXV. LETTRE

De la Reyne.

MOnſieur de la Boderie, le Sieur de Puiſieux m'a fait entendre ce que vous lui avez écrit par votre Lettre du premier de ce mois, comme ce certain Miniſtre nommé Melvin detenu priſonnier en la tour de Londres depuis quelques années par le Roy de la Grande-Bretagne ſur ce qu'il l'avoit offenſé par la licence de ſa plume a obtenu enfin pardon de ſon offenſe à l'inſtance & priere qu'en a faite mon Couſin le Duc de Boüillon & permiſſion de retourner en ce Royaume moyennant les conditions que vous nottez par votre Lettre; puiſqu'il a l'eſprit & les qualitez telles que vous les dépeignez & que vous ſçavez en l'état où nous ſommes aujourd'hui n'être beſoin de nous charger davantage de tels garnimens dangereux parmi des humeurs broüillones & factieuſes, deſquelles nous abondons, nous voulons & jugeons plus utile au ſervice du Roy Monſieur mon fils, que vous traverſiez & empêchiez ſon retour par deçà & faſſiez pour cela les affaires envers ledit Roy comme à l'endroit du Grand Tréſorier & ailleurs où il ſera beſoin que vous jugerez néceſſaire à l'effet de notre intention, & je m'aſſeure qu'il trouvera bon de contenter en cela puis que lui même a reconnu cet

esprit digne d'être reprimé & arrêté crainte de pis, & il ne seroit raisonnable de le nous renvoyer après cette demande & la connoissance qu'il a de son humeur remuante, faites y donc tout tel devoir & diligence que j'attends de votre industrie, affection & fidelité & vous nous ferez service utile & agréable. Je prie Dieu, M. de la Boderie, qu'il, &c.

Du 18. *Decembre* 1610.

XXXVI. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

JE me doutois bien que vous trouveriez étrange la façon de faire de M. Edmond & même qu'elle seroit mal reçue du Grand Trésorier encore qu'il sache bien qu'il ait dit sur cela ici à quelqu'un qu'il étoit prou fort quand on s'en voudroit plaindre, vous avez plus sagement usé vous montrant moderé sur ladite affaire encore que la qualité d'icelle portat une plus grande vehemence. Je pense qu'enfin il aura ce qu'il a fait aucunement demander, le buffet de deux mille écus, n'étant venu plus liberal pour la succession écheüe. Le principal est que son procedé soit blâmé & improuvé par ledit Grand Trésorier, duquel il faisoit son bras droit, de cette façon nous n'avons pas à craindre sa ven-

vengeance qui lui eſt aſſez naturelle. Sans votre derniere Lettre M le Maréchal de Lavardin partoit lundi prochain, il ne partira maintenant à ce qu'il m'a dit que deux jours après Noël pour ſe rendre près de vous environ le temps qu'étes d'advis, en quelque ſaiſon qu'il arrive il lui ſera mal ſçeant & à ſa troupe de danſer, car nous ne devons encore montrer de la rejoüiſſance, notre deſaſtre étant ſi reçent. Nous dirons à M. de Buiſſeaux qu'il s'apprête afin qu'il vous trouve encore par delà qui lui ſera un grand ſecours pour ſon advenement, s'il attend juſques en Fevrier peut-être trouvera-t-on bon que vous reveniez & y laiſſiez cependant votre Secretaire. Nous en diſcourerons deçà en ce temps là, vous trouverez toutes choſes pour ce qu'avez deſiré faites ou faillies, je vous réïtererai que j'y apporterai tout ſoin & accommodation où & quand il ſera beſoin n'en advoüant pas pour moi dadvantage. La Reyne vous écrit pour empêcher que ce Melvin revienne demeurer en France, nous n'avons que trop de tels eſprits ; il y eſt moins propre que jamais, joint, pour vous dire vrai, qu'il n'a été raiſonnable que M. de Boüillon n'ait parlé deçà devant que de faire cet office, & que c'eſt une action qui tireroit après ſoi conſéquence, ſur tout comme nous vivons aujourd'hui. Nous n'avons point encore advis que l'on ait donné ordre pour le licentiement des gens de guerre qui ſont dans l'étot de Milan, où le Connêtable de Caſtille

eſt à préſent arrivé avec ſept-cens biſongnes avec bien mauvais équipage, mais nous croyons que l'effect s'en enſuivra bientôt parce que le Roy d'Eſpagne s'en eſt auſſi fait entendre, & que la choſe lui eſt utile & deſirée il y a longtemps & n'a toutefois pû effectuer par les conſiderations du Voſſiego Eſpagnol juſqu'à préſent qu'il a eu plaiſir d'avoir un ſi honnête prétexte pour couvrir ſa foibleſſe & ſon imprudence; néanmoins il faut montrer que nous priſons la reſolution qu'ils en ont priſe & que croyons qu'ils en ont ainſi uſé en notre conſideration, car c'eſt toûjours honneur à leurs Majeſtez, leſquelles continuent en très bonne ſanté, en laquelle je prie Dieu les conſerver.

Monſieur, l'on me vient de dire qu'on a porté à M. Edmond le Buffet d'argent qu'il a prins avec les deux mains, & excuſe très grande de ce qui s'étoit paſſé & étoit en peine de ſa contenance.

Du 18. *Decembre* 1610.

XXXVII. LETTRE

DE LA REYNE.

MOnſieur de la Boderie, je ſuis bien contente de la façon de laquelle le Roy de la Grande-Bretagne vous a parlé & répondu ſur le fait du Miniſtre Melvin ainſi que j'ai ap-

apprins de votre Lettre du sixiéme de ce mois & qu'il ait témoigné en cette occasion desirer & affectionner le bien des affaires du Roy Monsieur mon fils, & sont les effets que nous nous sommes promis de son amitié & des asseurances nouvelles qu'il nous a fait donner, aussi vivons nous avec cette confiance & ferons l'état qu'elle mérite, étant notre desir & intention qu'il prenne tout sujet de bien esperer de la notre & d'en attendre le reciproque, je ferai avec mon Cousin le Duc de Boüillon qu'il soit dégagé de la parole qu'il avoit donnée à son instance pour la délivrance dudit Melvin, afin qu'il n'en soit en peine & pense bien comme il vous a dit que l'humeur du personnage ne lui est encore connuë, autrement il ne s'y seroit tant échauffé, étant certain que tels esprits ne sont bons en autre lieu qu'en celui où il est à présent duquel vous prendrez garde en somme qu'il ne sorte pour être envoyé en France, puisque ledit Roy le trouve bon ainsi, & quand vous y reviendrez, informez le Sieur de Buisseaux de l'affaire pour y veiller après vous, lequel j'estime arrivera par delà aussitôt que la présente & sera installé & instruit de votre main en sa charge, quoi étant vous pouvez prendre congé dudit Roy, en même temps que mon Cousin le Maréchal de Lavardin, l'assurant encore de nouveau par l'habitude que vous avez prise avec lui aux termes les plus exprès de la continuation de notre cordiale & parfaite amitié. Vous aurez aussi ledit

Sieur

Sieur Maréchal à présent, lequel par les Lettres qu'il m'a écrites, après avoir couru fortune à son passage, avoit abordé enfin en Angleterre: il sera mieux à mon advis qu'il accomplisse la charge que lui avons donnée au plûtôt, ainsi que je m'asseure qu'il fera volontiers & dignement surtout quand il sera secondé & assisté de vos conseils & des connoissances que vous avez acquises au Pays. Le temps mal propre qui l'a fait retarder à Calais & son facheux passage serviront pour excuses si plûtôt il n'a pû arriver, au moins auroit-on tort de l'interprêter à autre cause qui peut donner occasion de dégout, car ce n'a été notre intention & ne la sera jamais tant que ledit Roy continuera à vivre avec nous avec la sincerité & bonne intelligence qu'avons reconnuë depuis notre dernier malheur, à notre singulier contentement, dequoi nous attendons d'être encore plus amplement informé par votre retour que nous vous permettons avec la commodité de celui de mon Cousin le Maréchal de Lavardin, comme des autres particularitez que vous jugerez mériter venir à notre connoissance, je prie Dieu Monsieur, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Du 3. Janvier 1611.

XXXVIII.

XXXVIII. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

CE qui a empêché M. le Maréchal de Lavardin de partir plûtôt qu'aujourd'hui en la peine que vous avons eu de recouvrer l'ordre & le manteau de la Jaretiere de la Garde Robe du Roy, d'où enfin il s'est trouvé égaré par la faute, à ce qu'on dit de feu M. de Biran fils de M. de Roquelaure decedé depuis un mois; de façon qu'il nous faut du temps pour remedier à ce mal, attendu que nous nous couvrons du mieux qu'il nous est possible pour ne manifester notre honte. M. Edmond s'est bien travaillé pour sçavoir la cause de ce retardement & pense qu'aisement il la découvrira, car il nous presse d'avancer ce voyage, pour les mêmes considerations que nous avez écrites par vos Lettres du quinziéme & vingt-deux du mois passé. Cette legation donc demeurera imparfaite, pour le regard dequoi il est mieux de ne parler par delà pour ne déclarer ce desordre, & dire seulement si vous ou lui en étes enquis qu'il n'a été chargé de ce fait, & que vous estimez bien qu'il y sera pourveu, toutefois il seroit plus à propos & honorable d'éviter à faire cette réponse. Le Sieur Maréchal part bien

bien accompagné & crains plûtôt que le grand nombre fasse de la confusion qu'il ne se trouve à redire en son train, il promet bien néanmoins de les faire tous vivre sagement; il sera bon que vous l'aidiez & confortiez à cela, comme à tout ce qui concernera sa conduite tant au principal de l'action qu'aux accessoires, complimens & autres galanteries auxquelles on est obligé en semblables occasions: il dit & asseure qu'il suivra ponctuellement vos bons conseils & pense qu'il le fera, car il est Cavalier qui aime l'honneur de son Maître & qui pechera plûtôt par l'ignorance des coûtumes que par malice ou faute de bonne volonté. Le meilleur sera qu'il acheve promptement sa besogne, afin qu'il ne soit longtemps à charge. M. de Buisseaux me vient de dire qu'il sera au plûtart prêt de partir à la fin de ce mois; de cette façon, vous n'avez à prolonger de beaucoup votre séjour, il est besoin qu'il vous voye & communique sur le lieu avec vous du cours des affaires publiques, cependant je vous prie vous asseurer que j'apporterai toutes sortes de sollicitudes pour recommander votre condition en l'état de l'année prochaine qui n'est encore dressé. Nous nous estonnons de voir encore M. de Vitry qui devoit être parti il y a un mois, je n'en sçai autrement la cause; il est bien vrai qu'à Rome, ils sont fort à leur aise & ne sentent pas les incommoditez que souffrent en Angleterre les pauvres Catholiques; nous avons beau leur en faire parler & remontrer la

la conséquence de leurs écrits, ils pensent qu'en parlons par interêts & qu'eux seuls sont sçavans en telles matieres. Le Reboul ne peut être tiré delà qu'avec grande peine & artifice, ainsi que nous mande M. de Breves, & avons dit à M. Edmond qui se trouva en ce cabinet, lorsque j'en reçeus la dépêche; il reconnut bien qu'y avions fait notre possible & qu'il n'a tenu à nous que cet homme si mal advisé n'ait payé la peine de son demérite. M. le Maréchal de Lavardin & ceux de sa suite vous conteront les nouvelles de cette Cour & de l'être auquel nous vivons aujourd'hui: je vous souhaite une bonne année & à nous tous meilleure certes que la derniere, & me confirme &c.

Du 4. Janvier 1611.

XXXIX. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

MOnsieur le Maréchal de Lavardin vous va trouver, vous connoîtrez & son affection & son mérite, leurs Majestez ont toute confiance en lui, nous lui avons baillé une instruction, mais il doit prendre de vous celle qu'il doit principalement suivre: nous avons voulu faire marcher cette legation devant

toutes les autres pour témoigner à chacun l'estime que nous faisons de l'amitié du Roy de la Grande-Bretagne & de notre ancienne & nouvelle Conféderation, de laquelle il a charge de voir faire par ledit Roy le serment accoûtumé en quoi vous prendrez garde; s'il vous plaît que toutes choses soient observées & accomplies, comme il convient à la dignité & au service de leurs Majestez: il doit parler sobrement de toutes autres affaires publiques & privées, car l'Etat présent auquel nous sommes reduits pour nos péchez & pour nos fautes requiert que nous en usions ainsi. Dieu le pardonne à ceux qui en sont cause & leur fasse prendre des conseils plus moderez & plus justes qu'ils n'ont fait depuis notre malheur. Sur tout ledit Maréchal doit faire entendre & reconnoître par ses propos & par sa conduite combien leurs Majestez se ressentent tenües audit Roy des sages & fraternels advis & conseils & des offres pleines de charité que le Sieur Houton leur a apportez de sa part & la volonté qu'elles ont de suivre les uns & combien elles estiment les autres & desirent étraindre & affermir la bonne amitié d'entre leurs Majestez & Couronnes: en quoi vous secondrez, s'il vous plaît, ledit Sieur Maréchal comme il convient. La perte de notre grand Roy a aucunement diminué notre credit à Rome, où vous sçavez que le vent de la prosperité regne plus imperieusement & injustement qu'en nulle autre part du monde, & l'arrêt dernier

nier donné par notre Parlement contre le Livre du Cardinal Baronius n'y a encore augmenté notre credit. Cette Cour qui n'a égard qu'à soi s'en plaint grandement, mais nous ne pouvons faire que ce qui est fait ne demeure ; joint que le remede qu'ils voudroient qu'on y apportât seroit plus périlleux même pour notre Religion que le mal. Je vous envoye la réponse de M. de Breves à la priere que je lui avois faite pour obtenir permission & seureté du Pape pour l'allée à Rome du Vicomte de Cramborne. Je suis bien marri de n'avoir eu meilleure issuë pour le contentement de Monsieur son Pere & pour celui de son fils, ausquels j'ai voüé toute affection & service, mais ce Pape est de son naturel si douteux & defiant de soi même, qu'il ne resoud rien de par lui, & vous sçavez ce que vallent les congregations de Rome : faites recevoir ce refus le plus doucement que vous pourez afin de couvrir mon peu de credit en cette Cour là, encore que cela ne nuise aux Catholiques de delà joint que j'estime en vérité que ce peut être le meilleur & le plus seur pour ledit Vicomte qu'il ne s'engage en ce voyage par toutes bonnes considerations. Les Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas continuent à faire difficulté de se charger de nos dettes Angloises & ne laissent toutefois de presser leurs Majestez de continuer de souldoyer les deux Regimens François qui les servent dont le terme accordé par nos Traitez expire le pre-

mier jour de May prochain. Leur refus accompagné de telles instances nous semble peu civil & raisonnable, de façon que je ne sçais ce qui en succedera, mais difficilement croyons nous qu'une année ou deux de prolongation de ladite solde échauffe davantage la gratitude de ces peuples que n'ont fait les infinis bienfaits qu'ils ont tirez du feu Roy & de la France. Ceci est agité diversement en notre Conseil où les passions dominent quelques fois autant ou plus que les raisons & considerations importent au service de leurs Majestez. M. de Boüillon doit arriver ici aujourd'hui, il retourne d'Allemagne où il a consolé grandement l'Electrice Palatine, l'Administrateur de l'Electorat & ses adjoints, mais il n'a pas pû appaiser ni contenter le Duc de Neubourg, comme nous avons appris par ses Lettres, & ne sçais si le Prince d'Anhald y aura meilleure main: nous n'avons encore aucun advis de son arrivée à Heydelberg: quant aux autres affaires d'Allemagne, elles sont comme endormies en leur poiles pour cette heure, & ne sçais si au printemps elles se reveilleront davantage. Ce sont Princes foibles, avares, divisez, & tant amis de la quietude, que je crois qu'il y aura prou de peine à les émouvoir: cependant les Princes possedans joüiront de leur possession si leurs debats privez ne la troublent, comme ils feroient par effet bientôt s'ils étoient François. Les bons Archiducs de Flandres ne pensent aussi qu'à grandir leur repos,

repos, & l'Espagne à magnifier leur nouvelle conquête de Larache qui n'est de petite conséquence. Je crois que si notre Maître eut vécu cette bonne fortune ne leur fut advenuë si facilement, cependant que les autres Nations dorment celle la veille & s'accroit journellement à la honte & dommage des autres qui se repaissent de vent. L'on continuë à nous entretenir de mariages avec plus d'apparences de volonté d'en estraindre quelque chose que devant, & néanmoins je n'en puis encore parler que douteusement; il y a plus, c'est que je ne sçais si nous devons desirer d'en avancer davantage la négociation: je ne vous en écrirai les raisons, elles vous sont assez connuës; tant y a que je desire grandement que nous préferions la concorde & tranquillité publique de notre Etat à toute autre consideration, en tout cas vous pouvez certifier par tout où besoin sera que quoi que nous fassions, nous ne contracterons jamais rien qui préjudicie à nos anciens alliez & confédérez & dont ils puissent avoir juste sujet de se plaindre. Le Roy d'Espagne a bien commandé au Connêtable de Castille qu'il fasse retirer & separer les gens de guerre assemblez au Duché de Milan, mais il retient ceux de la Nation Espagnole qui sont en grand nombre qui doit encore augmenter bientôt par l'arrivée d'Espagne de quelques autres soldats, dont le Duc de Savoye demeure en grand ombrage, car encore qu'en apparence ils soient reconciliez, néanmoins il

ne peut bonnement ſe fier en eux à cauſe du paſſé : ſur cela Geneve tremble, mais j'eſpere qu'elle en ſera quitte pour cela cette fois & certes leurs Majeſtez en auront ſoin tel que le requiert l'importance de la place. J'ai reçeu vos deux Lettres du neuf & vingt-deux du paſſé ; nous avons contenté le Sieur Edmond lequel toutefois ſe montre & déclare toûjours partial pour le moreau & les ſiens, ſans néanmoins ſe deſunir de ceux que Limonier favoriſe, avec leſquels il a de longue main pris habitude. Quand vous ſerez ici nous vous en dirons davantage : M. de Breves nous écrit qu'il ſera difficile qu'il enleve notre faiſeur de libelle, comme nous lui avons propoſé, d'autant qu'il ſe défie de lui & qu'il eſt favoriſé du Pape & partant être expedient de patienter quelque temps afin de raſſeurer le gibier auquel il ne faudra pas manquer de donner atteinte ſi l'occaſion s'en préſente, dequoi véritablement je n'ai pas moindre envie qu'a le Roy de la Grande-Bretagne ; au reſte vous ſçavez que nous avons tant fait que nous avons reconciliez & réunis avec la Reyne, M. le Prince de Condé & M. le Comte de Soiſſons, de façon que nous avons ſujet d'eſperer pour le public : les autres Princes ſuivent auſſi le même chemin & pourvû que cette union dure, tout ira mieux qu'il n'a fait juſques à préſent au grand contentement des gens de bien qui n'ont autre viſée que le bien & advantage du Roy & du Royaume. M. de Vitry n'a retardé ſon voyage que pour ſes affaires particulieres,

res, ainſi que vous dira M. le Maréchal de Lavardin, & j'eſpere que vous arriverez ici encore aſſez à temps pour vous même pouvoir ramentevoir vos ſervices & en recevoir en perſonne la recompenſe méritée, & néanmoins ſi la reſolution de l'état s'avance davantage, j'y aurai l'œil pour vous y ſervir ainſi que j'ai dit à Madame de la Boderie qui a pris la peine de venir me voir pour recevoir les aſſeurances de mon ſervice, Monſieur je prie Dieu qu'il vous conſerve.

Du 7. Janvier 1611.

XL. LETTRE

DE M. DE VILLEROY.

MONSIEUR,

MOnſieur de Buiſſeaux a pris reſolution de partir d'ici le quinziéme de ce mois ſans faute pour s'acheminer par delà, nonobſtant la difficulté que vous nous avez écrite s'être rencontrée pour ſon logis, laquelle il eſtime que ſa preſence remediera plus facilement qu'il n'adviendroit en ſon abſence, ſurquoi il écrit à ſes gens qui ſont par delà ce qu'ils ont affaire, au moyen dequoi il vous prie & moi avec lui de trouver bon qu'il vous trouve encore par delà pour prendre ſes principales inſtructions de vous comme il deſire & eſt néceſſaire pour le ſervice de leurs Majeſ-

tez, c'eſt le ſujet de la préſente à laquelle j'adjoûterai encore mes recommandations en priant Dieu, Monſieur, qu'il vous ait en ſa ſainte garde.

Du 7. *Janvier* 1611.

XLI. LETTRE

DE M. DE PUISIEUX.

MONSIEUR,

J'Ai reçeu votre Lettre du 28. du mois paſſé qui a mis en peine M. de Buiſſeaux pour avoir icelui mis ordre à ſes affaires & préparé à partir dans peu de jours : il eſt venu ſur cela à conſulter avec nous qui n'avons pas eſtimé que la cauſe du logement fut ſuffiſante pour retarder ſi longtems ſon paſſage, il eſt donc reſolu de ſe mettre en chemin le quinze ou ſeiziéme du préſent, ſe promettant qu'on aura ſoin de le faire loger attendant qu'il puiſſe recouvrer ce grand logis, dont il eſt queſtion ; en toute façon la choſe en ira mieux pour vous & pour lui; car quand vous l'aurez préſenté & inſtruit du courant des affaires, vous pouvez revenir en toute liberté avec M. le Maréchal de Lavardin, & vous envoyerons pour le faire tout ce qui vous ſera néceſſaire ſur le chemin de Calais: il nous a dépêché un Courier pour nous faire dire qu'il n'a point trouvé en ſon

inſtruction qu'il fut fait mention du mariage de Madame avec le Prince de Galles, auſſi doit il avoir crû que l'on ne parle pas de ces matieres ſi ouvertement que d'un Navire dépredé & qu'il ſera mieux de n'en ouvrir la bouche s'il ne lui en eſt donné grande occaſion, auquel cas il faudra répondre aux termes de déclaration de même bonne volonté ſans y engager aucunement le nom de leurs Majeſtez, ainſi que vous ſçavez qu'il vous a été dit & écrit pluſieurs fois. Nous attendrons de ſçavoir ce qu'aurez profité avec ledit Roy touchant le Miniſtre recommandé de M. de Boüillon lequel doit arriver cejourd'hui, M. de Villeroy vous a écrit depuis peu des affaires publiques, deſquelles donc je me contenterai de ne remplir la préſente, joint que vous avez de mes Lettres du quatriéme; je ſuis Monſieur, &c.

Du 10. Janvier 1611.

Fin du ſecond Tome.

